

JKM LIBRARY

LC625.F L469

Le Coultre, Jean Jules,

Maturin Cordier et les origines de la p



3 9968 02659 5689

★ THEOLOGICAL ★
★ Mc CORMICK ★
★ SEMINARY OF ★
★ CHICAGO ★



Virginia Library

MATURIN CORDIER

ET

LES ORIGINES DE LA PÉDAGOGIE PROTESTANTE
DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

(1530-1564)

149



Digitized by the Internet Archive
in 2025

MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
TOME CINQUIÈME

MATURIN CORDIER

ET LES

ORIGINES DE LA PÉDAGOGIE PROTESTANTE
DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE
(1530-1564)

PAR

Jules LE COULTRE

Dr EN PHILOSOPHIE

PROFESSEUR DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE LATINES
A L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



NEUCHÂTEL

SECRÉTARIAT DE L'UNIVERSITÉ

—
1926

MCCORMICK THEOLOGICAL
SEMINARY LIBRARY

AUX COLLÈGES
DE
GENÈVE, NEUCHÂTEL ET LAUSANNE
QUI FURENT TÉMOINS DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE
DE
MATURIN CORDIER

103246

PRÉFACE

Combien n'est-il pas mélancolique de voir paraître aujourd'hui ce beau volume ! Travailler pendant près de vingt ans à un livre, y consacrer tout son cœur et toutes ses forces, et disparaître au moment où, composé tout entier, il allait sortir de presse, tel fut le sort de Jules Le Coultre. Sur son lit de maladie, se sachant très gravement atteint, il ne s'en plaignait pas. Mais quelle satisfaction n'aurait-il pas éprouvée, arrivé au terme de ce long travail, de voir enfin ce *Maturin Cordier* dans lequel il avait mis tant de lui-même ! Et quelle joie aussi pour ses collègues et amis qui savaient quelle place ce maître d'école du *xvi^e* siècle tenait dans la vie de Jules Le Coultre !

Le Maturin Cordier que Jules Le Coultre a mis debout et modelé avec tant de patience, de sympathie et d'incontestable talent est, n'en doutons pas, ressemblant. J'aimerais oser dire qu'entre Cordier et son biographe il y avait des affinités qui expliquent comment et pourquoi Jules Le Coultre a choisi un tel sujet et s'y est complu si longtemps. Tous deux furent de parfaits latinistes, d'excellents pédagogues, foncièrement religieux, ardemment patriotes, modestes et dévoués.

Jules Le Coultre appartenait à une famille où l'intérêt pour les questions pédagogiques était une tradition. Son père, Elie Le Coultre, avait dirigé à Genève une institution de jeunes gens, dont l'histoire a été écrite, dans un substantiel ouvrage, par Jules Le Coultre lui-même. Pédagogue dans l'âme, ce dernier enseigna le latin pendant plus d'un demi-siècle. Ses leçons ressemblaient un peu à ce qu'Alcibiade disait de l'enseignement de Socrate dans le *Banquet* de Platon. On ne voyait d'abord que d'obscures et arides questions de critique de textes, de généalogies de manuscrits, de discussions sur le sens d'un mot, mais de cette masse de détails jaillissait soudain une remarque qui rendait d'une manière juste et précise la valeur littéraire d'un passage ou la physionomie d'uncrivain. Esprit d'une probité parfaite, Jules Le Coultre a su inspirer ses élèves le goût du travail bien fait, consciencieux et désintéressé.

Mais ce serait donner une idée bien incomplète de la personnalité de Jules Le Coultre que de voir en lui le savant seulement et le pédagogue. Comme Cordier, il était religieux et ne séparait pas la religion de la science ; il pratiquait lui aussi la *pietas litterata*. On a pu dire de lui

qu'il abordait l'étude du monde romain « avec la préoccupation morale d'un humaniste protestant du xvi^e siècle ».

Il était très suisse romand. Il se rattachait même aux trois cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel : française d'origine, sa famille s'était fixée dans la vallée de Joux, puis à Genève. Par son mariage et sa carrière, il était devenu neuchâtelois. Le Français Cordier, de même, professa à Genève, à Neuchâtel et à Lausanne. « Raconter sa vie, dit Jules Le Coultre, et étudier ses ouvrages, c'est examiner les principes qui ont prévalu dans l'établissement des collèges de notre pays. » Jules Le Coultre avait gardé pour Genève, sa ville natale, un attachement très grand. Le fait que Cordier, créateur de la pédagogie protestante, fut le maître de Calvin, lequel fut le maître de Genève, a sans doute donné à ce personnage, aux yeux de Le Coultre, un lustre très particulier.

Ce maître d'école du xvi^e siècle, d'un si grand mérite, fut un modeste dont l'abnégation fut telle que, jusqu'à sa mort, il enseigna le latin aux élèves les plus jeunes. Il n'était pas facile de retracer sa vie qui n'eut rien d'éclatant. Ses œuvres, des livres de classes, étaient destinées à disparaître. Pour se renseigner, Jules Le Coultre a fait tout ce qu'il était possible. Travail long et délicat, rendu plus difficile par l'éloignement de toute grande bibliothèque. Pour réunir les documents de tous genres dont ils ont besoin, les érudits placés comme Jules Le Coultre dans une petite cité, loin de grands dépôts de livres et d'archives, doivent faire preuve chaque jour d'une persévérance, d'une patience et d'une énergie peu communes. Ils doivent passer leurs vacances en voyage d'exploration. Ils doivent presque journellement écrire à droite ou à gauche des lettres interrogatives. Que de marches et de démarches pour arriver à quelque précision biographique ou bibliographique ! Que d'inventaires à étudier ! Que de catalogues à parcourir ! Jules Le Coultre eut la satisfaction de découvrir à Neuchâtel même, aux Archives de la ville et à la Bibliothèque des pasteurs, de précieux renseignements inédits. Il eut la joie de mettre la main sur des éditions de Cordier inconnues jusqu'ici, représentées par un seul exemplaire. Il avait réuni lui-même, non sans peine, une collection des œuvres de Cordier, qu'il eut la bonne pensée de léguer à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

Ce travail de recherches, sans cesse renaissant, jamais terminé, Jules Le Coultre l'a poursuivi avec une ténacité qui faisait notre admiration. Il ne se lassa ni ne se découragea. Il était toujours prêt, au contraire, à suivre une nouvelle piste qui, parfois, le conduisait dans un gîte ignoré, où il découvrait, à sa grande joie, l'espèce de gibier qu'il chassait. On jugera qu'il a été bien payé de ses peines.

La recherche si minutieuse du détail ne lui a pas fait perdre de vue l'ensemble. Et ce n'est pas le moindre mérite de ce livre qu'il situe admirablement Cordier dans le mouvement des idées pédagogiques de son temps et dans le cours des événements. Il est impossible de le lire sans sentir, au moins en quelque mesure, quelle prodigieuse force religieuse anima les réformateurs, et à quelle somme d'héroïsme et de sacrifices le protestantisme doit sa naissance.

La mort de Jules Le Coultre avant l'apparition de *Maturin Cordier* nous a remplis de tristesse et de regrets. Nous aimions ce collègue discret et consciencieux, d'une culture si variée, d'une vie quotidienne si bien ordonnée, d'une vie morale si riche, d'un patriotisme éclairé et courageux, d'une modestie et d'un dévouement si touchants. Il nous laisse comme un legs suprême ce beau volume dans lequel, à côté de Maturin Cordier, nous le retrouverons, lui, sa science, sa pensée, son expérience.

Un ancien élève de Jules Le Coultre, devenu son collègue à l'Université, M. G. Méautis, a bien voulu, avec beaucoup de soin et de compétence, revoir les dernières épreuves, mises en pages, et dresser la table des noms propres.

ARTHUR PIAGET.

INTRODUCTION

La pédagogie de la Renaissance a eu pour effet de substituer la rhétorique à la philosophie, qui, pendant le moyen âge, avait été le but de toute l'éducation.

Former l'esprit par la scolastique, apprendre aux jeunes gens à raisonner avec justesse pour arriver à la vérité, les exercer à argumenter à coups de syllogismes *de omni re scibili*, tel était le programme des écoles jusqu'à la fin du x^e siècle. En revanche, l'exactitude des mots, l'élégance du langage, la beauté et la clarté de l'expression étaient généralement négligées. L'on continuait à donner l'enseignement en latin et l'on exigeait des élèves qu'ils fissent usage du latin même dans leurs jeux. C'était la langue des savants et de l'administration. Mais quel latin ! Il est probable que Cicéron n'aurait guère reconnu la langue qu'il avait illustrée, en entendant ce jargon barbare, émaillé de mots modernes affublés de terminaisons en *us* et en *um*. On n'a qu'à feuilleter le *Dictionarium mediae et infimae latinitatis* de Du Cange pour se rendre compte de l'altération complète que la langue avait subie. Sans doute, il serait facile de trouver dans la littérature latine du moyen âge des œuvres, soit en prose, soit en vers, écrites dans un latin à peu près correct. Même on peut dire que le bas-latin a produit, au moins dans le domaine religieux, des œuvres d'une grande beauté. Mais, dans la plupart des cas, les orateurs, quand ils parlaient, les auteurs, quand ils écrivaient, pensaient en langue vulgaire et traduisaient en latin leur pensée, souvent même en improvisant. De là, un vocabulaire nouveau, inconnu à l'antiquité, de là, beaucoup de solécismes et de barbarismes.

A la Renaissance, les érudits, qui s'étaient nourris des livres de l'antiquité, n'avaient pour le latin médiéval qu'un dédain profond, semblable à celui qu'ils éprouvaient pour les cathédrales gothiques en les comparant aux restes des temples anciens. Aussi, leur premier soin fut-il de réformer la langue et de prendre pour modèles les auteurs romains, en tout premier lieu Cicéron. Tous les humanistes furent des latinistes et leur style peut être quelquefois mis en parallèle avec les ouvrages les plus éloquents de l'antiquité. A la sécheresse du moyen âge succédèrent des phrases élégantes et cadencées, des expressions faisant image et empruntées aux meilleures sources.

Les écoles furent atteintes par l'esprit nouveau. L'enseignement se

transforma sous le souffle de la Renaissance et l'on exigea des élèves une latinité plus pure et plus correcte. Le maître qui introduisit définitivement l'humanisme italien à l'Université de Paris fut Guillaume Fichet, qui établit l'imprimerie à la Sorbonne, et quand, soit par découragement, soit par amour pour les grands souvenirs de l'antiquité, il se retira à Rome, il fut remplacé par son disciple Robert Gaguin et par l'Italien Filippo Beroaldo (1). Les grammaires ne continrent plus des définitions abstruses, qui ne pouvaient entrer dans l'esprit des enfants. Elles furent accompagnées de dictionnaires et d'autres manuels pour tous les degrés de l'enseignement. Dès le commencement du xvi^e siècle, Erasme proposa aux écoliers son ouvrage *De duplici copia verborum et rerum*, où il leur donnait pour chaque matière une abondante quantité de tournures ingénieuses pour rendre leur pensée d'une manière intéressante.

Puis le grec s'introduisit dans l'enseignement. Au moyen âge, il était ignoré en Occident, et les auteurs grecs, Aristote par exemple, n'étaient connus que par l'intermédiaire de traductions latines souvent fautives. Chacun sait comment fut révélé au monde le trésor de l'hellénisme par les réfugiés de Constantinople. Peu à peu les écoles en profitèrent (2). Gregorio le Tifernate, arrivé en France à la fin de 1456, fut le premier qui enseigna le grec à Paris ; mais son action semble avoir été minime. Plus tard, quelques Grecs établis en France, Hermonyme de Sparte, qui fut le maître de Reuchlin, de Beatus Rhenanus et de Budé (et encore celui-ci semble avoir plus appris par lui-même que par les leçons de ce famélique vieillard), Janus Lascaris, ce véritable savant qui fut amené de Naples par Charles VIII, le Français Tissard en 1507, l'Italien Girolamo Aleandro en 1508, répandirent la connaissance des textes helléniques. Mais ce n'était qu'un commencement. Déjà, dans les premières années du règne de François I^{er}, on trouve le nom de quelques professeurs de grec à Paris et en province. Bèze parle de cours sur les auteurs de la Grèce, qui auraient été professés en 1517 par Chéradame au collège du Cardinal Lemoine, et en 1528, un helléniste nommé Bonchamp, qui se faisait appeler Euagrius, donnait des leçons dans le même établissement.

Erasme, dans son *De ratione studii* (1518), prescrit d'apprendre la grammaire grecque en même temps que la grammaire latine ; il engage l'élève à étudier la philosophie dans Platon et dans Aristote, la théologie dans Origène, Chrysostome et Basile, la mythologie dans Homère. Mais il ne s'agissait pas seulement de la matière des auteurs ; c'était surtout

(1) RENAUDET, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie*. Paris, 1916, p. 43-116.

(2) L. DELARUELLE, *Guillaume Budé*. Paris, 1907.

leur forme qui était proposée à l'admiration de la jeunesse ; c'est pour-quoi Erasme leur recommandait la lecture de Lucien, de Démosthène, d'Hérodote, d'Aristophane, d'Euripide.

Cette nouvelle pédagogie avait pour but d'orner l'esprit, de l'enrichir de notions morales et de formes puisées dans l'antiquité. Le rhéteur Quintilien servait de guide à tous les écrivains qui dirigeaient le mouvement.

Mais toute réforme scolaire est difficile. Ces innovations avaient pour adversaires une foule de régents enracinés dans leur routine, effrayés par les nouvelles méthodes et par de nouvelles études. Leur résistance s'appuyait sur le sentiment plus ou moins conscient que la Renaissance était un affranchissement, une libération de l'esprit à l'égard de l'enseignement de l'Eglise. Les humanistes étaient des hommes qui prétendaient penser par eux-mêmes, et l'on savait qu'en Italie quelques-uns étaient allés jusqu'à préconiser le polythéisme. Aussi la résistance se concentra-t-elle dans la Faculté de théologie, où les écrits d'Erasme furent censurés. C'est ce qui explique la lenteur de la réforme dans les anciens collèges de l'Université de Paris.

En revanche, quelques établissements furent créés, qui devaient être les foyers de l'esprit nouveau. Le grand protagoniste des études grecques en France, Guillaume Budé, rêvait de fonder à Paris une grande institution qui aurait représenté l'esprit de la Renaissance dans tous les domaines, où spécialement le grec et l'hébreu auraient été enseignés d'une manière convenable. En 1530, le roi fonda quelques chaires de « lecteurs royaux », destinées aux humanistes les plus autorisés. Pierre Danès fut chargé du grec et Vatable de l'hébreu. C'était le commencement du Collège royal ou Collège de France, qui, en effet, opposa pendant longtemps la science nouvelle aux traditions de l'Université.

En province, on fut plus heureux. A Bordeaux, un vaste établissement, le Collège de Guyenne, put être fondé, et, sous l'habile direction de Gouvea, réalisa le rêve des humanistes. De même, le Collège de Nîmes, fondé par Baduel, fut un foyer de culture indépendant des traditions du moyen âge.

Après la Renaissance vint la Réforme. Ce mouvement n'est pas spécial à l'Allemagne, comme l'enseignent quelques historiens ; ce n'est pas non plus une prolongation et une conséquence de la Renaissance. Il se préparait dans toute l'Europe depuis des siècles ; beaucoup d'âmes religieuses étaient mécontentes du gouvernement de l'Eglise, et par leurs écrits ou leur parole, réclamaient non seulement un changement dans la discipline et l'abolition des abus, mais encore une doctrine plus spirituelle. La Renaissance vint donner un nouvel aliment au feu qui cou-

vait sous la cendre. En remontant aux sources, les humanistes arrivèrent au texte primitif de la Bible et furent amenés à se préoccuper des origines de l'Eglise chrétienne. Ce même Erasme, que nous avons vu soucieux de donner à la jeunesse une culture plus littéraire, publia le texte grec du Nouveau Testament et déclara la guerre à la superstition. Quatorze ans avant Luther, il emprunta à saint Paul la doctrine de la liberté chrétienne et du culte en esprit. Et en France, Lefèvre d'Etaples enseigna en 1512 l'inutilité des œuvres sans la foi. D'autres allèrent plus loin ; ce ne fut plus leur intellect qui fut réveillé, ce fut leur conscience intime.

Nous n'avons pas à exposer comment la révolution éclata et comment elle réussit, au moins en partie, en Allemagne et en Suisse. Tous les réformés de quelque importance avaient passé par l'école des humanistes et tous les humanistes, au moins tous ceux qui ne se confinèrent pas dans les réformes purement littéraires, avaient *volentes nolentes* favorisé le mouvement. Aussi les écoles qui naquirent de la Réforme abandonnèrent-elles les traditions du moyen âge. En Allemagne, Melanchthon, en Suisse, Zwingli organisèrent des collèges où l'esprit de la Renaissance s'alliait avec une forte culture religieuse.

En France, le gouvernement de l'Etat ne fut jamais favorable à la révolution religieuse et, pour cette raison, les réformés ne purent de longtemps y établir des écoles conformes à leur idéal. Mais un petit pays de langue française avait été, grâce à Guillaume Farel, conquis aux idées nouvelles. Le gouvernement bernois, qui en était le maître pour la plus grande partie, conçut l'idée d'ouvrir à Lausanne un asile aux réfugiés de France et d'y établir une modeste « académie », destinée à devenir la lumière spirituelle du royaume voisin. Cette idée fut reprise par Calvin à Genève, et c'est ainsi que ces deux *scholae* représentèrent l'esprit réformé français. Lorsque l'édit de Nantes établit la liberté religieuse, l'Académie de Genève devint le modèle de plusieurs établissements semblables dispersés dans toute la France (1). Après la révocation de cet édit, les écoles de Lausanne et de Genève reprirent le rôle qu'elles avaient joué à l'origine.

Enfin, la contre-réformation créa à son tour un nouveau type d'éducation, celui que les jésuites opposèrent aux écoles protestantes. On eut ainsi, si l'on fait abstraction des anciens collèges plus ou moins transformés par la Renaissance, deux systèmes d'instruction : dans l'un, les traditions religieuses du moyen âge étaient unies aux élégances de l'humanisme ; l'on y formait les élèves à toutes les finesses de la rhétorique, le latin y était l'étude principale et le discours latin l'exercice favori,

(1) P. DANIEL BOURCHENIN, *Etude sur les Académies protestantes en France, au XVI^e et au XVII^e siècle*. Paris, 1882.

tandis que le grec était plutôt négligé ; dans l'autre, les élèves recevaient un enseignement moins brillant, mais plus solide ; la Bible y était la base de l'enseignement religieux, tandis qu'une forte tradition d'hellénisme abreuvait l'esprit aux sources les plus pures de la beauté littéraire.

Le principal agent et le conseiller de Calvin, dans ses projets pédagogiques, fut son vieux maître Maturin Cordier, l'un des champions les plus convaincus de la *pietas litterata*, qu'Erasme avait proclamée comme le but des études. Successivement régent à Genève, principal à Neuchâtel et à Lausanne, il revint mourir à Genève. On peut donc le considérer, avec son élève, comme l'un des organisateurs des études dans la Suisse romande. Raconter sa vie et étudier ses ouvrages, c'est examiner les principes qui ont prévalu dans l'établissement des collèges de notre pays et se sont propagés plus tard en France.

Un grand nombre de personnes nous ont aidé de leurs conseils et de leur collaboration. Elles méritent toute notre reconnaissance. Nous citerons en premier lieu nos excellents collègues, le regretté Charles Robert, sans lequel cet ouvrage n'aurait jamais paru, et M. Arthur Piaget, archiviste de l'Etat de Neuchâtel. L'éminent directeur honoraire de la Bibliothèque publique de Genève, feu Théophile Dufour, et M. le professeur H. Vuilleumier, c'est-à-dire les hommes les plus compétents dans tout ce qui concerne le xvi^e siècle en Suisse, ont bien voulu nous donner une foule d'indications utiles. Il en est de même de notre cousin, M. le professeur A. Schrœder, à Lausanne. La plupart des directeurs des bibliothèques suisses et étrangères que nous avons consultés nous ont répondu avec la plus grande courtoisie. Nos anciens élèves, MM. André Bovet, actuellement directeur de la bibliothèque de Neuchâtel, et Georges Méautis, devenu notre collègue à l'Université, ont bien voulu, lorsqu'ils faisaient leurs études à Paris et à Munich, consulter pour nous les bibliothèques de ces villes. Mlle Eugénie Droz, diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes et licenciée ès lettres, s'est chargée à son tour de ce soin. Un autre ancien élève, M. Charles Burnier, professeur à l'Université de Lausanne, a eu la bonté de revoir les citations latines.

L'Université de Neuchâtel n'aurait pas pu faire les frais de cet ouvrage, si plusieurs sociétés savantes ne lui avaient accordé des subventions. Nous devons manifester toute notre reconnaissance à la Société auxiliaire des Arts et des Sciences à Genève, aux Sociétés académiques vaudoise et neuchâteloise, à la Société des Etudes de Lettres à Lausanne, à la Commission universitaire de cette ville, à la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois. Nous devons également adresser nos remerciements à M. Paul-Eugène Humbert pour sa généreuse initiative.

CHAPITRE PREMIER

Les débuts de Cordier

Origine de Maturin Cordier. — L'Université de Paris à la fin du x^v^e siècle. — Claude Budin. — Les collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre. — L'avènement de la Renaissance. — La Barbaromachie. — Jacques de Gouvea. — Georges Buchanan. — Rencontre avec Calvin. — Jacques Merlin, Oronce Finé, François Picard. — Réputation de Cordier.

Toute biographie de Maturin (1) Cordier doit se fonder sur le récit qu'il fait lui-même de sa vie dans la Préface des *Colloques*, le plus connu de ses ouvrages. C'est ainsi que nous procéderons en y ajoutant quelques détails que nous pourrions puiser à d'autres sources.

Il naquit en 1479 ou 1480 (2) sous le règne de Louis XI, en Normandie ou dans la province du Perche (3). Nous ne savons rien de sa famille, mais tout nous porte à croire qu'elle était des plus humble.

Cordier ne conserva point un souvenir heureux de sa jeunesse. C'est

(1) Cordier écrit toujours son prénom sans *h* conformément à l'étymologie. *Maturinus* était déjà un *cognomen* usité chez les Romains. Voir C. I. L., III, 3166. C'est un diminutif de *Maturus* qui est aussi un *cognomen* romain. Voir C. I. L., V, 2169; III, 4730. L'Eglise célèbre la fête de saint Mathurin le 9 novembre.

(2) Il dit en effet dans la préface de ses *Colloques*, écrite le 6 février 1564, qu'il était dans sa 85^e année. La date de 1474, donnée par M. Berthault (*Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes*. Paris 1876) est donc absolument arbitraire.

(3) Le plus ancien biographe de Cordier, La Croix du Maine (*Bibliothèque française*, 1584) hésite déjà sur la province qui lui a donné le jour : « Normand, dit-il, et selon d'autres, Percheron, ou natif du Perche. » Plus tard, Jean de Launoy (*Regii navariensis gymnasii historia*, 1677, p. 699) le fait naître en Normandie (*gente Normannus*). D'autre part, nous trouvons à Genève une nommée Marie Cordier, qui mourut en 1578, native de Merval, près de Rouen. Mais rien ne prouve que ces deux Cordier, réfugiés, fussent de la même localité ou de la même province. Si nous en croyons le *Passevent parisien* (voir plus loin), Maturin Cordier fut prêtre à l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rouen. Ce serait une présomption en faveur de l'origine normande de Cordier. Cependant l'abbé Fret (*Antiquités et chroniques percheronnes*, 1838-40, t. III, p. 354) a écrit : « Cordier vit le jour à la Perrière au Perche », sans donner aucune preuve de cette assertion. Il faut croire qu'il s'est laissé guider par quelque tradition locale. M. Emile Puech (*Un professeur au xvi^e siècle, Mathurin Cordier, sa vie et son œuvre*, Montauban, 1896) a repris cette opinion de la manière la plus positive : « Nous avons eu la bonne fortune, dit-il, de découvrir les renseignements les plus précis et encore inédits sur le lieu de sa naissance... Il vit le jour au village de La Perrière, petite commune du canton de Pervenchères (Orne). » En note, il ajoute : « Ces renseignements sont puisés à bonne source, dans les archives de l'Orne, et sont confirmés par M. Louis Duval, l'érudit archiviste du département. » Nous avons consulté ce dernier et il nous a répondu de la manière la plus obligeante : « Après quelques recherches aux archives de l'Orne, je suis forcé de reconnaître que je n'ai pu recueillir de renseignements positifs sur l'origine de Maturin Cordier. » Il ajoute quelques détails intéressants sur La Perrière. C'était, au xvi^e siècle, une localité importante, chef-lieu d'un des doyennés de la province du Perche, au diocèse de Sées et d'une châtellenie royale. Plusieurs personnages de marque y sont nés : Guillaume Mauyer, évêque de Sées, mort en 1356, qui fit bâtir dans cette localité un logis, où il aimait à venir passer quelques jours dans la belle saison; Jean Dadre, grand pénitencier de l'église de Rouen, auteur d'une édition des œuvres d'Eusèbe, en 1581; par son testament, en date de 1612, il fit un legs à sa paroisse natale. Il existait même à La Perrière un petit collège. Il est possible que ces faits soient l'origine de cette opinion que Maturin Cordier, qui fut homme

aux soucis et aux angoisses qui le tourmentèrent alors que doivent se rapporter ces vers de son 26^e Cantique :

O mon vray Dieu, qui tousjours me confortes,
Las ! quantes fois ay-je esté jusqu'aus portes
Du bas enfer et de la mort horrible
Des mal-heureux, dont il n'estoit possible
De me tirer par quelque voye humaine,
Sans ta bonté, ta bonté souveraine !

Par ton secours, dangiers innombrables
J'ay eschappés et maux intolerables :
Et toutesfois alors, je ne savoye
Ton fils Jésus estre la droite voye ;
Mais m'adressois encore aus creatures,
N'entendant point les saintes Escritures (1).

Ces « dangiers innombrables », ces « maux intolerables » devaient provenir essentiellement de la pauvreté, qui fut le tourment de sa carrière. Un de ses disciples, Faciot, connu sous le nom de *Vultei* ou Voulté faisait valoir que Christ lui avait appris à se contenter de peu et à habiter dans une petite cabane.

Néanmoins, il se rendit à Paris et s'y prépara à la carrière ecclésiastique. Chacun sait quelles étaient les souffrances et les humiliations d'un étudiant pauvre au moyen âge. D'ailleurs, en ce temps, l'Université de Paris représentait encore l'ancienne scolastique (2) et la Renaissance

d'Eglise et d'école, est né à La Perrière. Toutefois, ni Delestang, sous-préfet de Mortagne, originaire du pays, dans sa *Chorographie du 14^e arrondissement communal du département de l'Orne* (1803), ni M. Louis Dubois, autre bibliographe érudit, dans sa *Statistique du département de l'Orne*, (p. 36-104 de son manuscrit), ne citent Cordier dans les hommes de lettres du Perche. M. Doumergue (*Jean Calvin et son temps*, Lausanne, 1899, p. 537), qui connaissait bien la thèse de M. Puech, puisqu'il était président de la soutenance, n'a point adopté les vues du candidat et s'est borné à enregistrer l'opinion de M. Duval. Il faut remarquer que le nom de Cordier est très fréquent en Normandie et dans le Perche. Si l'on nous demande notre opinion, nous pencherions pour donner à notre pédagogue une origine normande. Non seulement nous le voyons prêtre à Rouen, mais encore nous trouvons que, plus tard, son beau-fils, Guillaume Endeline, se rendit dans cette ville à une époque où les protestants français émigraient en grand nombre en Suisse, mais où les réfugiés ne retournaient guère s'établir en France; donc, il avait des raisons spéciales pour fixer son séjour à Rouen. Au XVII^e siècle, les *Colloques* eurent dans cette ville un succès tout à fait remarquable. Mais nous confessons que ces faits ne prouvent pas absolument que Cordier est originaire de Normandie.

(1) *Cantiques spirituels*, p. 83.

(2) Nous empruntons à M. Doumergue la traduction d'une lettre de Jacques Dryander (Enzinas) à son maître Georges Cassandre, professeur à Bruges :

« En partant pour Paris, je me promettais monts et merveilles d'une si grande Académie. Hélas ! une fois arrivé, quand j'ai connu de près l'ignorance, l'orgueil, l'extrême arrogance qui y règnent, j'ai tristement déploré mon infortune. J'étais désillusionné, frustré de toutes mes espérances, et rien ne répondait moins à mon attente que cette Babylonie (il vaut mieux l'appeler ainsi plutôt qu'Académie). De petits précepteurs (*praeceptorculi*), de petits maîtres (*magistelli*), j'en voyais partout des troupes étonnantes. Ils entreprennent avec la plus grande impudence d'expliquer tous les meilleurs auteurs et ils trompent le misérable troupeau (*popellum*) des étudiants avec leurs ineptes et minuscules remarques (*annotatiunculae*). Tantôt ils corrigent ces anciens si savants, qu'ils ne comprennent pas, tantôt ils les maltraitent (*vellicant*), tantôt, à toute heure, au gré de leur ignorance, ils les tournent et les retournent. S'ils tombent sur un passage plus obscur, dont ils ne

n'avait encore eu que peu d'influence sur les études. Cependant, malgré ces inconvénients, dont il avait pleinement conscience, puisque sa carrière fut celle d'un humaniste chrétien, Cordier garda une pieuse reconnaissance à son *alma mater*. Il écrivit le premier de ses ouvrages afin, dit-il, « de rendre, en quelque mesure, compte soit de mes loisirs, soit de mon travail à cette université qui m'a servi de père, de mère, d'éducatrice, quelque petit que soit mon mérite (1) ».

Nous voudrions en savoir davantage et pouvoir nous rendre compte des maîtres auxquels le jeune étudiant s'est attaché, des influences qu'il a subies. Pour cela, nous devons nous contenter de conjectures. Dans les dernières années du x^v^e et les premières du xvi^e siècle, on pouvait distinguer dans l'Université de Paris plusieurs courants qui devaient battre en brèche les anciennes traditions et attirer puissamment un esprit intelligent. L'humanisme italien, purement littéraire, était représenté surtout par Robert Gaguin; mais, au temps où Cordier était étudiant, il était vieux et malade et il ne semble pas que le futur auteur des *Colloques* l'ait jamais connu. En revanche, au Collège du Cardinal Lemoine, se trouvait un homme qui commençait à faire parler de lui, et qui, par sa piété et sa science, attirait l'attention de ceux qui sentaient le besoin de quelque chose de nouveau. C'était Jacques Lefèvre d'Étaples, qui enseignait la philosophie. Il revenait d'Italie, d'où il avait apporté une connaissance de l'antiquité bien supérieure à ce qu'on trouvait en général dans le quartier latin. Cependant, il ne fut jamais styliste, sa langue resta prolix et incorrecte et ce n'est pas à son école que Cordier apprit le purisme. Mais son esprit religieux, encore très fidèle à l'orthodoxie, put agir sur l'âme du jeune homme. Plus tard, l'auteur des *Colloques* devait écrire : « Les philosophes païens ont été quelquefois inspirés de Dieu »; et peut-être cette pensée était-elle une réminiscence de l'enseignement du Cardinal Lemoine. Dans ce collège, il a pu aussi rencontrer un étudiant plus âgé et plus fortuné que lui, Guillaume Budé, ennemi acharné du jargon que les juristes du moyen âge avaient propagé. Il s'appliqua à le remplacer par des expressions puisées aux sources les plus authentiques de la jurisprudence; son action dépassa bientôt ce cadre, il

peuvent trouver le vrai sens, ce qui arrive souvent, ils veulent paraître fins (*argutuli*) et ils s'efforcent de persuader chacun de leur explication, pure rêverie ! Le nombre des étudiants est infini; mais ils semblent ramassés dans la boue de tout l'univers (*ex omnibus fœribus totius mundi*) : pas de volonté, pas de mœurs dignes d'hommes libres. Et je ne veux pas ici rappeler combien, dans cette ville, tout est cher ! Quelles dépenses ! La location d'une chambre sale et étroite coûte plus que toute la vie à Louvain, même si on veut s'y traiter magnifiquement. Je passe sous silence l'esprit perfide, fourbe de ces gens rusés (*versipelles*) qui ont une seule préoccupation : tromper les étrangers de quelque façon, par quelque ruse que ce soit... Ni les rhéteurs, ni les philosophes, ni même les théologiens (s'ils sont dignes de ces grands noms) ne se préoccupent de l'utilité publique. Avant tout, leur intérêt privé ! Et comme des lions ravisseurs, ils ne respirent que proie et gain, corrompant tout ce qui est profane ou sacré. » (*Illustrium et clarorum Epistolae... scriptae vel a Belgis vel ad Belgas*. Lugd. Batav., 1617, p. 60-61.)

(1) Vt... huic academiae, quae me, qualiscumque sum, genuit, peperit atque educauit vel otii vel laboris rationem aliquam redderem.

fit la guerre au latin barbare qu'il entendait autour de lui et prépara ainsi les voies à Cordier.

Celui-ci vit-il Érasme, qui vivait à Paris dans la pauvreté et l'obscurité ? C'est possible; car, plus tard, il devait parler de lui avec le plus grand enthousiasme. Dans ce cas, le grand humaniste lui aurait inspiré non seulement son amour de l'antiquité, mais aussi la tendance religieuse qu'il devait à ses anciens maîtres, les Frères de la Vie commune, dont quelques-uns se trouvaient précisément dans les couvents de Château-Landon et de Saint-Omer. Certains passages du *De corrupti*, le premier ouvrage de Cordier, semblent être des échos de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1).

Quoi qu'il en soit, ce fut probablement dans son séjour sur la montagne Sainte-Geneviève qu'il se lia avec Claude Budin, dont l'amitié l'aïda à supporter la misère. « Dès nostre jeune eage, dit-il dans une lettre écrite le 12 mars 1541 au Conseil de Genève, nous avons tousjours été si bons amis et si familiers ensemble que nous avons, selon nostre povreté, argent et livres et autres choses communes. » Ce Claude Budin était, en 1520, régent au Collège de la Marche; plus tard, Cordier le retrouva au Collège de Guyenne. Il était natif de Chartres et parvint aux grades de licencié en droit et de maître ès arts. Si nous en croyons son ami, c'était un homme d'un esprit charmant et un pédagogue d'un grand mérite. « Il est bien difficile d'en trouver ung tel quant à la tradition, ne qui ayt si grand industrie pour donner bon ordre à toute vostre escole, et pour y planter et introduyre une telle discipline qu'il en sera parlé (aydant le Seigneur) non seulement ès pays de l'Evangile, mais aussi ès autres contrées comme France et Italie. Et mesmes longtemps y a que le dict frère a composé ung ordre et manière d'enseigner les enfans (2), lequel il avoit grand désir que fust introduict en vostre cité. Car il eseroit par ce moyen-là que voz enfans proufiteroient plus

(1) RENAUDET, *op. cit.*

(2) Nous ignorons si l'ouvrage de Claude Budin doit être identifié avec celui qui porte ce titre : « *Declamation contenant la manière de bien instruire les Enfants, translatée nouvellement du Latin en François, par Pierre Saliat*. On la vend en la maison de Simon de Colines à Paris 1527. » In-8° (Maittaire II, 693) (Herminjard). Peut-être était-ce dans ce traité que Budin traduisait le proverbe : « Cil qui d'aultruy parler voudra, regard a soy » par ces deux vers :

*Qui me laedere dente vis canino,
Te circumspice : protinus tacebis.*

Toutefois, en feuilletant la *Declamation* traduite par Saliat, M. André Bovet n'a trouvé aucune allusion ni à Budin ni au proverbe en question. Brunet (*Manuel du libraire*, 5^e éd., t. V, p. 74), émet l'hypothèse que l'auteur en est Jacques Sadolet. E. Gaullieur (*Histoire du Collège de Guyenne*, p. 190) soupçonne que l'ouvrage de Budin ne fut jamais imprimé.

En revanche nous avons trois ouvrages de Budin, tous les trois en vers latins :

1^o *Claudii Budini Carnutensis epistola ad clarissimum poetam regium Faustum Andelinum praeceptorem suum quam optime meritum* ;

2^o *Epistola Claudii Budini Vultonis Carnutensis ad P. Faustum Andelinum hac vita functum*, Imprimebat Badius, idibus nov. MDXX ;

3^o *Claudii Budini Vultonis ad Stephanionem Liguerianum suum de metrorum contextura libellus*, Imprimé chez Josse Bade.



FIG. 1. — Portrait de Guillaume Budé, d'après les *Icones*
de THÉODORE DE BÈZE.

en un an que le temps passé on ne faisoit en deux ou troys ; et par ainsi que les autres escoles prendroient exemple sur la vostre (1). »

Cordier, dont la réputation devait éclipser celle de Budin, ne postula point, semble-t-il, les grades académiques en ce temps-là. Devint-il prêtre ? C'est probable. Il avoue lui-même que ce n'est qu'à trente-cinq ans environ qu'il se voua à l'enseignement (2) et l'on ne peut croire qu'il fut étudiant jusqu'à cet âge. On peut donc accepter le témoignage du *Passevent parisien* (3), confirmé par B. de la Monnoye (4), qui nous assure que Cordier avait été prêtre à l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rouen (5).

C'est à Paris, avant 1514, que le désir d'apprendre « aux enfants à joindre la piété et les bonnes mœurs avec l'étude des humanités (6) », le poussa dans l'enseignement, et il resta attaché à divers collèges de la capitale, jusqu'en 1530. Dans son autobiographie, il indique les collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre, mais en ajoutant qu'il enseigna encore dans d'autres établissements (*in aliis gymnasiis*). Il est impossible d'affirmer si, dans cette énumération, il a conservé l'ordre chronologique. Nous savons seulement qu'en 1523 il était régent au Collège de la Marche et qu'en 1528 il s'inscrivit au Collège de Navarre comme étudiant en théologie, tout en restant professeur de grammaire dans le même établissement (7).

Si la suite de ses étapes dans l'enseignement est conforme à ce qu'il nous apprend (8), les déménagements de Cordier ne devaient pas être compliqués. Ses effets devaient consister en quelques hardes et quelques livres, et la distance entre son ancien logis et le nouveau n'était pas grande

(1) HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, t. VII, p. 51.

(2) *Annus agitur minimum quinquagesimus ex quo suscepta docendi pueros provincia*, etc. (Préface des *Colloques*).

(3) *Passevent Parisien respondant à Pasquin Romain*, Paris, 1875 (réimprimé sur la 3^e édition, Paris 1556). Cet ouvrage, sur lequel nous aurons à revenir, est un pamphlet catholique contre les Français réfugiés à Lausanne. Mais nous pouvons le croire, quand il nous dit que Cordier fut prêtre à Rouen. Cependant il le fait venir directement de cette ville à Lausanne, négligeant ainsi toute sa carrière pédagogique antérieure, c'est-à-dire trente années de sa vie. D'autre part, quelques auteurs, s'appuyant sur le fait qu'il se fit inscrire en 1528 comme étudiant en théologie, placent ses fonctions sacerdotales après sa période d'enseignement. Mais alors, comme le prouve son *De corrupti*, il était protestant ou pas loin de l'être. Il écrivit ce livre au collège de Navarre en 1530 ; et, déjà l'année précédente, il était question de lui à Nevers. Nous ne saurions donc comment placer à ce moment son séjour à Rouen.

(4) LA CROIX DU MAINE, *Bibliothèque françoise*, 2^e édition, Paris, 1772.

(5) Cependant, il faut remarquer que l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ou des Bonnes-Nouvelles, à Rouen, n'était pas une église paroissiale, mais la chapelle d'un prieuré de *bénédictins*. Rien n'indique qu'elle ait eu comme desservants des prêtres séculiers (communication obligée de M. H. Labrosse, directeur des bibliothèques et archives de la ville de Rouen, qui cite Paul Baudry, *Le Prieuré de Bonnes-Nouvelles*, Revue de Rouen, Rouen, Péron, 1847, p. 693 et 743). Après tout, le *Passevent* peut avoir pris une église de Rouen pour une autre. Ce ne serait pas la seule inexactitude de son libelle.

(6) *In hanc cogitationem totus incubui qua possem ratione efficere vt pueri pietatem bonosque mores cum humaniorum litterarum studiis coniungerent* (*Colloques*, Préface).

(7) *Cum annus supra millesimum quingentesimum vicesimus octavus ageretur, in theologicum Nauarrae sodalitium admissus est. Sed in Theologiae facultate gradum, quod sciam, nullum suscepit* (*Launoii Regii Nauarrae Gymnasii Parisiensis Historia*. Parisiis, 1677, p. 699).

(8) Launoï confirme que Cordier passa du Collège de la Marche à celui de Navarre : *In Marchiano collegio per aliquod tempus pueros docuit; tum in Nauarrico...*

Le Collège de Lisieux était sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le fronton de l'Ecole de droit et occupait une partie de la place du Panthéon. Celui de Sainte-Barbe était situé sur le même emplacement que de nos jours, derrière la bibliothèque Sainte-Geneviève ; celui de Reims, ancien hôtel des ducs de Bourgogne, était situé plus au Nord ; il a été acquis plus tard par l'institution de Sainte-Barbe. On vantait la beauté de ses locaux, soit des logements, soit de la salle. C'est dans la cour de ce collège que l'on joua, en 1552, en présence du roi, longtemps après le séjour de Cordier, deux pièces de Jodelle : *Cléopâtre captive* et *Eugène*. L'École de droit y fut transférée en 1720. Comme on le sait, le Collège de Navarre s'élevait sur l'emplacement actuel de l'École polytechnique, et le Collège de la Marche n'était pas loin de la place Maubert. C'est donc dans un quartier assez restreint que Cordier passa son existence comme régent de grammaire à Paris.

Le Collège de Reims avait été fondé en vertu du testament d'un archevêque de Reims, Guy de Roye, mort en 1409 d'un accident qui lui était survenu à Voltri, près de Gênes, comme il se rendait au concile de Pise. Il avait institué ce collège en faveur des jeunes gens de son diocèse qui se rendraient à Paris pour y étudier la théologie. La discipline qui attira le plus l'attention sur cet établissement fut la philosophie. Cependant, il y avait des classes inférieures ; c'est probablement dans l'une d'elles que Cordier fit ses premières armes. Mais nous n'en savons pas davantage.

Sainte-Barbe (1) fut d'abord une « pédagogie », c'est-à-dire un pensionnat libre, sans boursiers. Les pensionnaires fréquentaient les cours du Collège de Navarre. Mais, les étudiants en théologie de celui-ci se plaignant du bruit que faisaient les jeunes gens et de l'invasion des élèves qui venaient de Sainte-Barbe, les directeurs de la section de grammaire et de la section de philosophie, les frères Geoffroy et Jean Lenormant jugèrent qu'il fallait séparer complètement les deux institutions. Geoffroy acheta dans ce but l'hôtel de Châlon, situé entre la rue de Reims et la rue Saint-Symphorien, et y fonda un nouveau collège, le 1^{er} octobre 1460. Depuis la fin du x^ve siècle jusqu'à l'époque de la Ligue, il fut très florissant. Sous le troisième principal, Martin Lemaistre, il compta jusqu'à six cents élèves.

Cet homme, qui semble avoir été doué d'un grand esprit d'initiative, était devenu principal en 1474. Il introduisit dans l'enseignement le grec et la rhétorique, qui, à son tour, donna naissance aux exercices écrits (2). Cependant, ces premiers symptômes de l'influence de la Renaissance devaient ressembler à du vin nouveau transvasé dans de

(1) Voir J. QUICHERAT, *Histoire de Sainte-Barbe, collège, communauté, institution*. Paris, 1869.

(2) *Ibidem*, p. 44.

vieilles outres. La philosophie restait avant tout le centre des études, et l'exercice capital était les disputes sur des « positions » affichées d'avance aux carrefours de la ville. Entre 1525 et 1530, le véritable esprit classique prit possession de tous les degrés de l'enseignement. A ce moment, Cordier avait déjà quitté Sainte-Barbe depuis plusieurs années, puisqu'en 1523 nous le trouvons au Collège de la Marche. Mais nous pouvons croire qu'il fut dès ce temps un partisan des idées nouvelles et qu'il contribua de toutes ses forces à préparer les temps nouveaux en introduisant les habitudes de bonne latinité qui caractérisèrent partout son enseignement.

Peut-être avait-il assisté à la grande rixe, chantée sous le nom de Barbaromachie par Nicolas Petit de Beauvais (1). Elle surgit entre les Barbistes et les Montacutiens, c'est-à-dire les élèves du Collège de Montaigu, leurs voisins. Depuis longtemps, une hostilité sourde divisait les deux établissements. La guerre éclata quand la rue Saint-Symphorien, qui les séparait, fut pavée et que l'on vit les eaux de Montaigu s'accumuler en mares infectes devant Sainte-Barbe. On les renvoya aux Montacutiens. De là, batterie nocturne à coups de pierres, ce qui, du reste, n'était pas rare au quartier latin. Les Barbistes repoussés se retranchèrent dans leur maison et lancèrent des projectiles. Un trait pénétra même dans la chapelle de Montaigu et atteignit le crucifix ; peu s'en fallut que Sainte-Barbe ne fût accusée de sacrilège. La paix ne fut conclue que par la construction d'un égout qui aboutissait à un puisard creusé dans le jardin de Sainte-Barbe.

Cordier ne prit pas directement part au mouvement extraordinaire dont le Collège de Sainte-Barbe fut le théâtre dans les années qui suivirent 1526. D'abord, l'arrivée des Portugais. A cette date, le roi Jean III de Portugal, voulant former des missionnaires pour les Indes orientales et occidentales, dont il était souverain, plaça cinquante élèves de ses sujets dans le Collège de Sainte-Barbe sous la direction de Jacques de Gouvea, appelé l'Ancien, qui, plus tard, fut ridiculisé par le surnom de « Mangeur de moutarde » (*Sinapiuorus*), que lui donnait Robert Estienne (2). Ces railleries nous montrent que Jacques de Gouvea avait été particulièrement agressif contre l'imprimeur qui travaillait avec tant

(1) Nicolai Parui Bellovacensis *Sylvae*, in-4^o, Paris, Gomont, 1522, citées par Quicherat.

(2) [Th. de Bèze] *Epistola magistri Benedicti Passaveni responsiva ad commissionem sibi datam a venerabili D. Petro Lyseto, nuper Curiae Parisiensis praesidente, nunc vero Abbate Sancti Victoris prope muros*, 1552: Ego vidi illum maledictum haereticum Robertum, qui nobis est tam bene elapsus... Dicit mille iocularia de magistro nostro de Gouvea, quem ipse vocat sinapiuorum et de magistro nostro Picardo, quem vocat Picam garulam, quia nescit quid dicit et frangit sibi etiam caput de garrire. — *Ad Censuras theologorum Parisiensium quibus Biblia a Roberto Stephano, typographo regio excusa calumniose notarunt eiusdem Roberti Stephani responsio* 1552, p. 23. O theologos, lupos verius gregem Domini perdetes ! Reuertor in aulam, effragito vt cogantur praesentes causam dicere aduersum me et reliquos articulos proferre. Coacti adueniunt decem, bene memini : inter quos Odoardus, orator eorum, Picartus, Goueanus senex ; reliquorum nomina non succurrunt.

de zèle à répandre la Bible. Néanmoins Quicherat nous le dépeint comme un maître vigilant et capable. Il eut un grand nombre de neveux, qui se signalèrent dans l'enseignement, entre autres André qui, en 1530, succéda comme principal à son oncle. Il connaissait Cordier et plus tard il l'emmena à Bordeaux pour y enseigner au Collège de Guyenne.

Dans ce temps apparut aussi l'Écossais Georges Buchanan. Cet humaniste était de 27 ans plus jeune que Cordier. Dans son adolescence, il avait fait des études à Paris, nous ne savons dans quel collège. Après un séjour dans sa patrie, où l'appelaient sa santé et le goût des armes, il revint dans le quartier latin (1) au moment où, dit-il dans son autobiographie, « se répandait la flamme de la secte luthérienne ». Après avoir lutté pendant deux ans contre la misère, il fut nommé régent de troisième, à Sainte-Barbe, alors que Jacques de Gouvea était principal. C'était un caractère indépendant et sarcastique ; il accusait la Sorbonne d'être stérile en vérité (*sterilis veri*) ; il attaqua plusieurs des hommes en vue de son temps. Son enseignement était conforme aux principes de la Renaissance. Il était même plus radical que Cordier ; en effet, il fit mettre de côté la vénérable grammaire de Despautère, tandis que son collègue se contentait d'y ajouter un supplément. De là, introduction dans les classes d'une nouvelle grammaire traduite de l'anglais : *Rudimenta grammatices Thomae Linacri*. Ses explications de Virgile dénotaient une véritable érudition. Parmi ses élégies, l'une d'elles nous intéresse particulièrement, car elle roule sur la condition misérable de ceux qui enseignaient les humanités à Paris. Nous y trouvons une description curieuse d'une journée d'études dans un collège. Elle commençait à cinq heures du matin. « Bientôt arrive le maître terrible dans son long habit ; de son épaule gauche pend sur son dos une besace ; sa droite est armée, contre les enfants, du fouet cruel, sa gauche tient l'œuvre du grand Virgile. Il s'assied et s'épuise en longues clameurs ; il explique les passages embrouillés, il corrige et supprime, il change ce qui a été l'objet de longs travaux, il fait valoir ce qui est resté longtemps dans l'obscurité, il devine de grandes choses que les génies du temps passé n'avaient pas vues, il ne dissimule pas les richesses qu'il a trouvées. Pendant ce temps, la jeunesse paresseuse ronfle ordinairement ou pense à des sujets qui l'intéressent davantage. L'un est absent, on vient en chercher un autre (il a payé quelqu'un pour l'appeler et pour combiner des ruses et des mensonges), un troisième n'a pas de bottes, le soulier d'un quatrième baille par une large ouverture ; l'un a mal, un autre écrit à sa famille. Alors résonne le bruit des verges, les visages

(1) *Vetus cum Gallis consuetudo et summa gentis humanitas, (Georgii Buchanani Vita ab ipso scripta biennio ante mortem, en tête de ses Poemata).*

sont arrosés de pleurs, et le jour se passe au milieu des larmes. Ensuite la messe nous appelle, puis nouvelle leçon, nouveaux coups ; c'est à peine si une heure est accordée pour prendre de la nourriture. Dès que la table est levée, suit une nouvelle leçon ; un second et bref repas lui succède. On se lève, le travail opiniâtre se poursuit jusqu'à la nuit, comme si le jour était trop court pour nos travaux. » Cette pièce, datée de 1530, doit être un tableau de la vie à Sainte-Barbe.

Un troisième Barbiste que Cordier devait retrouver à Bordeaux fut Jehan Gelida. Né en Espagne, à Valence, il avait étudié à Paris. D'abord péripatéticien, il préparait ses leçons sur Aristote avec l'aide de son domestique Postel, qui savait le grec mieux que lui. Plus tard, il recommença ses études, peut-être sous l'influence de Lefèvre d'Etaples.

Sainte-Barbe semblait attirer les étrangers. Après les Portugais, après Buchanan, après Gelida, nous voyons en 1528, parmi les élèves un autre Espagnol, Ignace de Loyola. Six ans après, il fondait avec quelques camarades la Compagnie de Jésus (1). Ces noms divers et les événements de 1533, que nous mentionnerons plus tard, montrent que ce collège était le rendez-vous d'esprits fort divers, et l'on peut croire que des discussions passionnées s'élevaient parfois entre les habitants de cette docte enceinte.

D'après le récit de Cordier, le troisième collège où il « régenta » à Paris fut celui de Lisieux, fondé en 1336 par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, pour vingt-quatre écoliers, à la nomination de ses successeurs ; il était le plus important des collèges de Paris après ceux de Sorbonne et de Navarre.

En revanche, le Collège de la Marche, fondé par Guillaume de la Marche († 1402), n'eut guère de célébrité ; jusqu'en 1520, il ne s'y trouvait que deux régents de grammaire, outre trois régents ès arts, et l'on ne comprendrait pas que Cordier eût quitté Lisieux pour la Marche si nous ne savions pas qu'il y trouva deux avantages : d'abord il eut comme collaborateur son ami Budin, ensuite il put y enseigner la rhétorique (*primus ordo*), c'est-à-dire conduire les élèves jusqu'aux classes de philosophie. Mais Cordier ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne lui venait des classes inférieures que des élèves préparés d'une manière « ambitieuse », qui n'avaient rien appris de solide si ce n'est un style ampoulé et prétentieux, de telle façon qu'il fallait recommencer leur éducation (2). Il se décida à renoncer à la rhétorique et à solliciter de

(1) En revanche, il faut retrancher de la liste des anciens élèves de Sainte-Barbe Nicolas Durand, seigneur de Villegagnon, mentionné par Quicherat. Il est vrai qu'il fut compagnon de Calvin, mais celui-ci ne fit jamais partie de ce collège et Durand le rencontra à l'Université d'Orléans.

(2) « Discipulos ab aliis magistris ambiziose formatos, meras tantum ampullas, nihil solidi afferre videbas, vt tibi de integro fingendi essent. » Préface du *Commentaire* de Calvin de la première Epître aux Thessaloniens (C. O., t. XIII, p. 525).

pouvoir enseigner les commençants dans la quatrième classe (1). Cela se passait en 1523. Cette humilité extraordinaire fut largement récompensée, car, dans cette classe, il fit la connaissance d'un nouvel élève qui conserva pour lui une reconnaissance perpétuelle et qui eut sur tout son avenir une influence capitale. C'était le Picard Jehan Calvin (2). Il avait été envoyé à Paris par son père et y était arrivé au mois d'août 1523; il est probable (3) qu'il logeait chez son oncle Richard Calvin et qu'il suivait les leçons du Collège de la Marche en qualité de *martinet*, c'est-à-dire d'externe libre. Ses relations avec Cordier furent de courte durée, parce qu'un homme stupide (*homo stolidus*) qui dirigeait ses études sans suivre une saine méthode, à savoir le précepteur des enfants de M. de Montmort, lui fit quitter ce collège pour lui faire suivre les leçons de celui de Montaigu. Néanmoins, 27 ans après, sa gratitude s'exprimait encore par une préface enthousiaste. Calvin n'a jamais aimé parler de lui-même, de sorte que nous ne savons pas exactement quelles sont les particularités qui l'attachèrent si solidement à son maître. Il lui attribue, il met à son compte tous les progrès qu'il a faits dans la suite. Si ses écrits ont pu avoir quelque utilité, c'est à son vieux maître que l'honneur en revient jusqu'à un certain point (4). On peut se demander ce qui inspirait à Calvin un souvenir si ému. M. Doumergue nous cite la préface de l'ouvrage de Cordier *De corrupti sermonis emendatione* où l'auteur marque avec la plus grande vivacité l'importance qu'il y a à faire connaître Jésus-Christ aux enfants des écoles. Mais ces lignes ont été écrites sept ans plus tard, selon M. Doumergue lui-même, après une crise qui aurait orienté la pensée et la vie du grammairien dans une direction nouvelle. Nous voulons bien croire qu'en 1523 il était un homme pieux (6), mais nous ignorons quelles étaient exactement ses idées religieuses à ce moment. En revanche, nous savons que déjà il était renommé comme un excellent pédagogue, et son ancien élève fait allusion seulement à la carrière des études, au *litterarum studium* où il est entré sous la direction de Cordier. Ce qu'il a donc appris sous

(1) En 1864, Louis Longchamp, auteur d'une grammaire latine, fit une démarche semblable. Il était professeur au Gymnase de Genève; ayant appris que la troisième latine du collège était sans régent, il demanda cette place, préférant l'enseignement inférieur à l'explication d'auteurs plus intéressants, tels qu'Horace et Tacite.

(2) On sait que QUICHERAT admet que Cordier et Calvin se sont rencontrés au Collège de Sainte-Barbe. Cette assertion a été réfutée d'une manière évidente par Jules Bonnet (*Nouveaux récents du xvi^e siècle*, Paris, 1870, p. 293 et suivantes). A ses arguments on peut ajouter le témoignage de Launoy (*op. cit.*, p. 700) : « Joanni Calvino, quem [Corderius] ad humaniores litteras informat in collegio Marchiano... »

(3) DOUMERGUE, *op. cit.*, p. 57.

(4) Sic institutio tua deinde fui adiutus vt progressus, qualescunque sequuti sunt, tibi merito acceptos feram, si qua ex meis scriptis ad eos (posteros) perveniet utilitas, aliqua ex parte ex te manabit. (Voir plus haut.)

(5) *Op. cit.*, t. I, p. 60.

(6) Discipulos meos bona fide semper non solum ad humanitatis studia, sed etiam ad cultum divinum adhortabar, si tamen eo nomine appellare licet profanos illos falsae Ecclesiae ritus (préface des *Colloques*).



FIG. 2. — Cour du Collège de la Marche, d'après l'*Histoire de Paris, avec la description de ses plus beaux monuments*, par F. N. MARTINET (1779-1780).

sa direction c'est une bonne latinité, c'est une méthode rigoureuse qui n'admet aucun à peu près, aucune échappatoire, c'est la loyauté à l'égard des textes. En d'autres termes, c'était l'humaniste, plutôt que le réformateur, qui se souvenait avec reconnaissance des leçons qu'il avait reçues dans son enfance.

Cordier rendit à son élève l'affection qu'il lui montrait. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de le constater. A l'âge de 84 ans, lorsque le maître et le disciple seront sur le point de mourir, il lui consacrera encore un hommage dans la préface de ses *Colloques* : « Un de mes élèves de Paris me revient en ce moment à l'esprit avant tout autre, dit-il, c'est le grand Jehan Calvin, que je nomme pour lui faire honneur (1). » Et il fera de Calvin lui-même l'interlocuteur d'un de ses dialogues enfantins.

Est-ce au Collège de la Marche ou à celui de Montaigu que Calvin fut surnommé « l'Accusatif », comme le raconte Le Vasseur ? (2). Nous l'ignorons, mais nous ne pensons pas qu'il y ait des raisons bien fortes pour mettre ce témoignage en doute. Cet adolescent austère, de mœurs très pures, de caractère plutôt triste, ne devait pas être très aimé de ses camarades parisiens, turbulents et libertins. Il devait être ce que l'on appelle un « petit saint » et l'on sait que les écoliers de cette catégorie ne sont pas très bien vus de leurs camarades ; à défaut de dénonciation, ils se sentent « accusés » par ceux qu'on leur propose comme modèles. Il n'y a donc pas lieu, comme le suppose M. Doumergue, d'admettre une confusion avec Antoine Baudoin, « lequel pour la grande subtilité qu'il avait à desrober, ses compagnons nommèrent « Ablatif » (3).

En 1528, Cordier passa au Collège de Navarre, où il cumula les fonctions de régent de grammaire et d'étudiant en théologie. Il avait déjà 49 ans ; mais il n'était pas rare de voir des hommes de cet âge aborder ces études dans le but de prendre leurs grades dans la Faculté, pour arriver ensuite aux honneurs ecclésiastiques. « Même, si nous en croyons Quicherat, la plupart de ceux qui « régentaient » se proposaient de gagner par là de quoi subvenir aux frais de leurs études en droit, en médecine, en théologie. » Ils étaient, il est vrai, nourris et logés dans les collèges, mais ils ne reçurent de salaire que depuis le temps de François I^{er}, et il est probable que, sous son règne, ce salaire n'était pas très élevé, ce qui explique le long stage que fit Cordier dans l'enseignement élémentaire. Après lui, en 1540, nous voyons l'un des Gouveas, qui avait

(1) *Vnus tamen potissimum in praesentia mihi occurrit ex iis quos Parisiis docui, praestantissimus ille vir Joannes Calvinus, quem honoris causa nomino (Ibidem).*

(2) LE VASSEUR, *Annales de l'église cathédrale de Noyon*. Paris 1623, citées par M. Doumergue.

(3) DOUMERGUE, *op. cit.*, p. 75.

été principal de Sainte-Barbe et recteur de l'Université de Paris, entrer à son tour en théologie (1).

Le collège de Navarre, le plus important de tous les collèges de l'Université de Paris, avait été fondé en 1304, en vertu du testament de Jeanne de Navarre, épouse du roi Philippe le Bel, en faveur de soixante-dix boursiers dont vingt en grammaire, trente en logique et philosophie et vingt en théologie. La reine avait légué dans ce but « l'hôtel de Navarre » qu'elle possédait dans le voisinage de Saint-Germain des Prés. Les exécuteurs testamentaires ayant estimé que cet emplacement était peu approprié au but que se proposait la fondatrice, probablement à cause de l'éloignement des autres écoles, on le vendit pour acheter un terrain sur la montagne Sainte-Geneviève non loin de la Sorbonne, dont on entendait sonner la cloche, et l'on y bâtit le nouveau collège. Le premier boursier du collège était le roi et le revenu de sa bourse était employé à acheter des verges pour ses collègues. Il semble qu'on en usait abondamment.

Le collège était dirigé depuis vingt ans par le proviseur Louis Lasseré, lorsque Cordier y entra. On trouve quelques traces de son séjour dans le livre qu'il composa à cette époque, *De corrupti sermonis emendatione*. Il parle dans son chapitre *Eundi et redeundi* de la grande cour et de la petite cour du Collège de Navarre. Dans le chapitre sur l'usage de *capere et accipere*, il enseigne qu'on ne peut pas dire *Prima die Februarii ego incepti capere portionem in collegio Nauarrae*, mais *Calendis Februarii conuictum accepi in Musaeo Nauarrano*, l'expression *accipere conuictum* pouvant signifier « commencer à prendre portion ou « pension ». Il blâme ceux qui disent : *Habent bonam portionem in collegio Nauarrae* au lieu de *Optimus est victus in Musaeo Nauarrae* ou *In schola Nauarrae probe aluntur conuictiores*. En parlant des punitions, il examine comment il faut traduire en latin le mot « régent », il remplace l'expression *Sunt octodecim regentes in grammatica in collegio Nauarrae*, ce qui, par parenthèse, fournit un renseignement intéressant, par celle-ci : *In gymnasio Nauarrae sunt octodecim doctores grammaticae*. Dans le même chapitre, il parle aussi du Collège de la Marche et de celui de Montaigu.

Cordier se trouvait au collège de Navarre dans un milieu très attaché aux idées catholiques. Budé le considérait comme le second portique de l'orthodoxie, la Sorbonne étant le premier (2). Il dut entendre parmi ses collègues maintes lamentations sur les succès des « luthériens » et sur la protection que la cour leur accordait parfois.

(1) LAUNOY (*op. cit.*) parle d'André de Gouvea. Il s'agit probablement de Jacques III, neveu de Jacques l'Ancien, qui fut en effet principal de Sainte-Barbe de 1534 à 1540 et recteur de l'Université en 1558.

(2) CALVIN, *Traité des Scandales*, *op. cit.*, vol. VIII, col. 64.



FIG. 3. — Entrée du Collège de Navarre.

C'est à cette école qu'appartenait Jacques Merlin, qui, après avoir été lui-même un partisan des idées nouvelles, devint grand pénitencier de Paris et fut mis dans la prison du Louvre le 11 avril 1527, pour avoir prêché trop vivement contre les hérétiques et les fauteurs d'hérésie. Il y demeura jusqu'au 12 avril 1529, où il fut élargi. Il profita de sa liberté pour assister à ses derniers moments l'infortuné Berquin. Ayant été exilé à Nantes, il en revint le 10 juin 1530, grâce à l'intervention de l'Université.

Cordier fit à ce Collège d'autres connaissances que nous retrouvons plus tard. Peut-être fut-il le collègue d'Oronce Finé, le mathématicien que le roi nomma en 1530 parmi les lecteurs royaux. Il fut en tout cas celui de Ravisius Textor (Jean Tixier, seigneur de Ravisi), érasmien comme lui, et qui publia en 1529 un recueil de dialogues, ou plutôt de comédies de collège.

Il eut comme condisciple le fameux François Picard ou Le Picard, qui joua plus tard un des premiers rôles dans la lutte contre l'évangélisme. En effet, il était entré en théologie en 1526. Par ses prédications il entraîna la populace de Paris contre la diffusion de l'Evangile. Les écrivains catholiques, Launoy par exemple, nous le dépeignent comme un homme très convaincu, bon et charitable, qui ne voulut jamais recevoir aucune récompense de l'Eglise. En revanche, Robert Estienne, jouant sur son nom, l'avait surnommé la Pie bavarde (*Pica garrula*) (1) et Calvin l'appelait un homme de cerveau troublé et fanatique; il nous apprend aussi que Picard avait pour élève une dame de la Sauchay (*Sosia*) de réputation douteuse.

Cordier dut suivre les leçons de Lauret, docteur en théologie et grand-maître du collège de Navarre, qui fut persillé dans les troubles de 1533.

En entrant dans cette école, notre pédagogue apportait la réputation d'un maître excellent. « Partout où enseignera Maturin Cordier, fleuriront les bonnes lettres » (2), disait un exemple de grammaire que nous trouvons déjà en 1534. Jean Voulte (*Vulteius*) qui fut un ancien barbiste, peut-être un de ses élèves, devait dire de lui : « Cordier, excellent linguiste, maître de morale sévère, note en censeur toutes nos fautes (3). »

Cette réputation devait lui inspirer l'idée d'écrire un livre où il s'expliquerait sur les principes qui le guidaient dans l'enseignement. Mais, avant d'en aborder l'étude, examinons les influences qu'il avait pu subir.

(1) Voir plus haut p. 7 n. 2.

(2) « Vbicumque docebit Maturinus Corderius, florebut bonae litterae. » Dans Junius Rabirius *De octo orationis partium constructione*. Paris, 1534. Cap. *De constructione aduerbiorum*. Ce Rabirius fut collègue de Cordier à Bordeaux.

(3) JOH VULTEI REMENSIS *Epigrammaton* l. I :

Cordatus linguae, morum vitaeque magister,
Corderius censor crimina cuncta notat.

CHAPITRE II

Érasme et Robert Estienne

Érasme est un cosmopolite. — Son influence sur Cordier. — Son aversion pour les punitions corporelles. — Son opinion sur l'éducation publique et l'éducation privée. — Son guide est Quintilien, en remplaçant la morale philosophique par le christianisme. — L'étude n'est pas la connaissance des langues, mais la connaissance de Christ. — L'éducation religieuse. — La *Pietas puerilis*. — Les prières des enfants. — Le but de l'éducation. — Intellectualisme d'Érasme. — Programme d'études. — Importance de la grammaire et de la rhétorique. — Gradation dans les exercices. — Ce furent les protestants qui appliquèrent les premiers les idées d'Érasme. — Guillaume Budé. — II. La préface et la postface du *De corrupti sermonis emendatione*. — La doctrine religieuse de Cordier est celle de l'évangélisme. — III. Robert Estienne. — IV. Gérard Roussel. — V. Lefèvre d'Étaples.

I

Peu de lettrés ont été aussi cosmopolites qu'Érasme. Les Allemands le représentent comme le principal de leurs humanistes. Lui-même se connaissait comme un *homo germanus*. Cependant Budé disait de lui que sa gloire rayonnait non seulement sur l'Allemagne tout entière, mais encore sur la France, et il lui répondait qu'il était à moitié français, puisque, dans l'antiquité, la Hollande faisait partie de la Gaule (1). Il a passé toute sa vie dans les Pays-Bas, à Paris, en Angleterre, à Bâle, sans compter un voyage en Italie et, sauf un séjour de courte durée à Cologne, dont il ne parle pas dans sa *Vita Erasmi Erasmo auctore*, il n'a habité dans ce qu'on appelle aujourd'hui l'Allemagne que pendant les dernières années de son existence. Il n'a jamais écrit qu'en latin, se vantant d'avoir négligé d'apprendre les langues nationales des pays où il vivait (2). Il avait fait deux séjours à Paris, l'un, comme élève du Collège de Montaigu, dont il a conservé un souvenir fâcheux, car c'était une des citadelles de la scolastique et des anciennes méthodes d'éducation, et la mauvaise hygiène qui régnait dans cet établissement altéra sa santé (3); l'autre, dans de meilleures

(1) Abel LEFRANC, *Histoire du Collège de France*, p. 48 et 52.

(2) Il méprisait particulièrement le français : *lingua barbara et anormis, quae aliud scribit quam sonat quaeque suos habet stridores et voces vix humanas* (*De pueris statim ac liberaliter instituendis*, t. I p. 501 F). Les citations d'Érasme sont données d'après l'édition de Leyden, 1703.

(3) Ex putridis ovis et infecto cubiculo morbum concepit, dit-il dans son autobiographie. Ajoute dans ses *Coll. Percontandi forma* : *Vnde prodixi ? E collegio Montis acuti*. — Ergo es nobis onustus litteris ? Imo pediculis t. I, p. 632 A ; et dans l'*Ἱθυσσαρχία* : *Ante annos viginti vixi Lutetiae in collegio cui cognomen ab aceto...* Illic, vt audio, parietes ipsi men-

conditions, car, chargé de l'éducation de jeunes Anglais distingués, il entra en relations avec plusieurs des savants de la capitale. Aussi, lorsque ses livres lui donnèrent une réputation universelle, ce fut à lui que Budé et les autres conseillers de François I^{er} songèrent pour lui donner la direction du grand collège que le roi voulait consacrer à l'enseignement de l'humanisme. Dès 1517 s'engagea à ce sujet une correspondance qui atteste le respect et l'admiration dont l'honoraient les plus grands esprits. Il refusa (ce que l'on peut considérer comme un malheur), probablement par timidité, redoutant surtout l'opposition qu'il aurait rencontrée à la Sorbonne. Son caractère le portait plus à vivre dans une demi-retraite studieuse que dans un poste de combat, au milieu des agitations du quartier latin. Son attitude fut aussi peu franche que dans la question religieuse (1), et il regretta son refus : « Je crains de me repentir un jour d'avoir méprisé la Gaule qui m'attirait par des conditions si magnifiques », devait-il écrire plus tard.

Si Cordier ne l'a pas connu, il est probable que ses ouvrages pédagogiques ont contribué à diriger notre pédagogue dans la voie qu'il a suivie dès lors. Dans plusieurs passages du premier livre qu'il a écrit, nous trouvons le nom d'Erasme; en signalant les voyages qu'on entreprenait pour aller le voir (2), il montre quelle autorité il avait encore conservée. Nous y trouvons aussi ces phrases : *Est totus Erasmicus. Composuit sicut Erasmus* (3).

Les principaux manuels (4) qu'Erasme a écrits pour être lus en classe sont sa collection d'*Adages*, son édition des *Distiques* de Caton et ses *Colloques*. On peut supposer que le premier de ces ouvrages a inspiré à Cordier le désir de présenter à ses élèves de Paris une collection de

tem habent theologiam... Ego tamen, praeter corpus pessimis infectum humoribus et pediculis largissimam copiam, nihil illinc extuli. Verum, ut pergam quod cepi, in eo collegio tum regnabat Joannes Standoneus, vir in quo non damnassem affectum, sed iudicium omnino desiderassem... Rem aggressus esse cubitu tam duro, victu tam aspero parcoque, vigiliis ac laboribus tam grauibilibus ut intra annum prima experientia multos iuvenes felici indole praeditos ac spem amplissimam prae se ferentes alios neci dederit, alios caecitati, alios dementiae, nonnullos et leprae, quorum aliquot ipse noui, certe nullus omnium non periclitatus est; quis non intelligat esse crudelitatem in proximum?... In medio hiemis rigore, datur postulantibus paululum panis, potus iubetur e puteo peti qui aquam habet pestilentem, pestiferam alioqui, etiamsi nihil haberet praeter rigorem matutinum. Noui multos qui valetudinem ibi contractam nec hodie possunt excutere. Erant aliquot cubacula humili solo, putri gypso, vicina latinarum pestifera. In his nullus unquam habitauit, nisi aut mors aut morbus capitalis fuerit consecutus. Omitto nunc miram flagrorum carnificinam, etiam in innocuos. Sic aiunt dedisci ferociam; ferociam appellant indolem generosiorum, quam studio frangunt, ut eos reddant habiles monasteriis. Quantum ibi devorabatur ouorum putrium! quantum vini putris hauriebatur! (t. I, p. 806 b. Voir aussi Rabelais, *Gargantua*, ch. xxxvii.)

(1) Il a dit de lui-même : In prouehendis bonis litteris nemo magis profecit grauemque ob hanc rem inuidiam sustinuit a barbaris, (*Autobiographie*).

(2) In Germaniam, Erasmus visurus, (*De corrupti. Cap. Interrogandi*).

(3) *Ibid.* Cap. Laudandi. Un Erasmiens était non seulement un disciple d'Erasme, mais encore un partisan d'une réforme dans l'Eglise et d'une restauration du christianisme primitif.

(4) La pédagogie d'Erasme a fait l'objet de plusieurs études : A. BENOIST, *Quid de puerorum institutione senserit Erasmus*. Parisii, 1876. — G. GLÖCKNER, *Das Ideal der Bildung u. Erziehung bei Erasmus von Rotterdam*. Dresden, 1890. — R. BECHER, *Die Ansichten des Desiderius Erasmus über die Erziehung u. den ersten Unterricht der Kinder*. Leipzig, 1890. — TÖGEL, *Die pädagogischen Anschauungen des Erasmus*. Dresden, 1896.



FIG. 4. — Cour du Collège de Montaigne.

proverbes à apprendre par cœur. Cela forme un des chapitres de son *De corrupti*, et, tout le long de sa carrière, nous le verrons extraire des auteurs des sentences diverses destinées à meubler la mémoire et à orner le langage. Cordier fit, après Érasme, une édition des *Distiques* de Ratton, où il citait souvent son illustre prédécesseur. Peut-être aussi les *Colloquia familiaria* d'Érasme ont-ils donné à notre pédagogue l'idée du plus fameux de ses livres ; mais en ôtant à son ouvrage tout caractère satirique, il en fit réellement un livre d'école et d'école évangélique.

Érasme a aussi écrit quelques ouvrages de pédagogie théorique, et nous y trouvons des idées qui ont pu frapper Cordier.

Toute sa doctrine est empruntée à Quintilien, qu'il copie quelquefois mot à mot. C'est à lui, par exemple, qu'il a emprunté son aversion contre les châtimens corporels. Dans son *Libellus novus et elegans de pueris statim ac liberaliter instituendis*, il en fait un tableau effrayant. Il nous apprend même que, sauf en Écosse, nulle part ils n'étaient plus fréquents qu'en France (1). Érasme en parlait par expérience. Soit à Paris, soit en Hollande, il avait été témoin, peut-être victime, d'exécutions sanglantes qui l'avaient presque détourné des études :

J'ai connu intimement, dit-il, un théologien de grand renom (2) qu'aucune cruauté envers ses élèves ne pouvait satisfaire, quoiqu'il eût des maîtres extrêmement disposés à frapper. Il considérait que c'était le seul remède pour chasser la stupidité des esprits et pour dompter la pétulance du jeune âge. Jamais il ne prenait part à un repas avec ses collègues sans faire comparaître un ou deux enfants pour les fustiger, en guise de dessert, de même que les comédies finissent par une catastrophe amusante. Souvent il sévissait contre des innocents « pour les habituer aux coups », disait-il. J'ai assisté moi-même à une scène de ce genre ; il fit appeler selon la coutume, pendant un repas, un enfant âgé de dix ans à peu près, qui était venu récemment de chez sa mère à cette école. Il commença par dire que cette mère était une femme particulièrement pieuse, qu'elle lui avait vivement recommandé son enfant, mais, pour avoir l'occasion de le frapper, il lui reprocha je ne sais quelle fierté, quoique, à en juger par son extérieur, ce fût le moindre de ses défauts, et il le signa de le fouetter à celui auquel il avait confié la préfecture de ce collège qu'on avait surnommé pour cela le « satellite » ; celui-ci le jeta aussitôt à terre et le battit comme s'il avait commis un sacrilège. Le théologien l'interrompit une ou deux fois en disant : « C'est assez, c'est assez ». Mais le bourreau, de l'ardeur rendait sourd, continua le supplice jusqu'à ce que l'enfant tombât presque en syncope. Alors le théologien, tourné vers nous : « Il n'a rien fait de mal, dit-il, mais il fallait l'humilier ». C'est bien le mot dont il s'est servi (3).

A cette éducation barbare, Érasme opposait des procédés de douceur et de bonté, prescrivant aux maîtres de chercher à se faire aimer de leurs élèves afin de leur faire aimer la science, les exhortant à exciter leur esprit

(1) Gallis litteratoribus secundum Scotos nihil est plagiosius. (*De pueris*, etc., t. I, p. 504 E).

(2) Il s'agit sans doute de nouveau de Jean Standonck, principal du Collège de Montaigu. voir RENAUDET, *op. cit.*, p. 174-181.

(3) *De pueris*, etc., t. I, p. 505 A.

par le sentiment de l'honneur et le désir de l'approbation, leur montrant même que de petites récompenses auraient plus de succès que les flagellations traditionnelles, les exhortant à devenir eux-mêmes enfants pour parler à des enfants. Il va même plus loin, il accuse les maîtres non seulement de cruauté, mais aussi de cupidité et d'ignorance, et il va jusqu'à condamner les écoles, surtout les écoles de couvent (1). Les moines lui paraissent les pires des éducateurs. Ce qu'Érasme reproche surtout aux professeurs de son temps, c'est qu'ils négligeaient la grammaire, qui doit être la discipline la plus importante. Son idéal est l'instruction privée. Le père de famille doit choisir pour son fils un précepteur aussi vertueux, surtout aussi savant que possible. Il ne doit pas seulement connaître la science qu'il doit enseigner, mais avoir parcouru tout le cercle des connaissances humaines. « Tu imposes, me dira-t-on, un immense fardeau à chaque maître. Je ne charge qu'un seul homme, pour en décharger le plus grand nombre possible. Cet homme devra accompagner son élève pendant toute sa jeunesse ; car rien n'est plus fâcheux que des changements fréquents. » De même, Rousseau donnait un précepteur à son Émile, et ce n'est pas la seule ressemblance que nous trouvons entre ces deux théoriciens de l'éducation. Néanmoins il admet les écoles comme un pis aller et à la condition qu'elles ne soient pas trop nombreuses, tout au plus cinq ou six élèves par classe (2).

Cordier, en revanche, a écrit ses livres pour les écoles ; l'enseignement collectif est son but. Avec Érasme, il blâme vertement les cruautés scolaires et leur oppose la bonté et la bienveillance ; mais il ne veut pas abolir les collèges, il veut les réformer.

On sait que Quintilien s'est proposé de montrer, dans son *Institution oratoire*, quelle doit être la formation de l'orateur ; il le prend à son berceau et l'accompagne jusqu'au moment où il aborde la tribune. Dans son dernier livre, il le montre à la fin de sa carrière dispensant ses conseils et le résultat de ses expériences à ceux qui entrent dans la voie qu'il a suivie. Quintilien mêle sans cesse aux règles qu'il indique des conseils de morale ; pour lui, l'orateur doit être un honnête homme, c'est un *vir bonus dicendi peritus*, un homme de bien qui sait parler. Donc, ces deux éléments : l'éloquence et la vertu, sont inséparables.

Érasme suit cet enseignement avec la plus grande fidélité. Seulement, il est resté chrétien. Son but a été de réconcilier l'humanisme avec le christianisme, mais avec un christianisme dépouillé de toutes les scories

(1) *Oportet scholam aut nullam esse aut publicam*, (*Ibid.*, t. I, p. 504).

(2) *De ratione studii*, (t. I, p. 524 A) ; *Christiani matrimonii institutio*, (t. V, p. 715 E. F). Il faut se souvenir que l'un des plus grands humanistes français du XIX^e siècle a écrit : « Ces prêtres m'apprirent les longues histoires de Cronos, qui a créé le monde, et de son fils, qui a, dit-on, accompli un voyage sur la terre... Le monde ne sera sauvé qu'en revenant à Pallas Athéné. » (RENAN, *Prière sur l'Acropole*.)

que le moyen âge avait accumulées sur lui. Certains des contemporains d'Érasme, surtout en Italie, grisés par la lecture des anciens, avaient rejeté tout l'enseignement de Jésus-Christ, ou l'avaient masqué sous des expressions empruntées au paganisme, représentant, par exemple, que le fils et l'interprète de Jupiter Maximus Optimus, étant descendu de l'Olympe sur la terre, avait pris la figure d'un homme, s'était dévoué spontanément aux dieux mânes pour le salut de la république et avait franchi la cité de l'esclavage (1).

Érasme ne cesse de protester contre de telles doctrines et contre un tel langage. Pour lui, Christ est le but de toute érudition et de toute éloquence (2). Pour lui, aimer Dieu vaut mieux que bien parler (3). Il substitue donc l'idée chrétienne à la morale philosophique de Quintilien.

Comment le maître chrétien pourra-t-il préserver ses élèves de l'influence pernicieuse du paganisme ? Selon Érasme, il faut que Christ et sa doctrine soient « implantés » dans l'âme des élèves de la façon la plus simple, c'est-à-dire par la lecture assidue des Écritures. L'étude des langues ne doit pas être un but en soi-même ou une tâche pour la vie ; elle doit être un moyen pour préparer aux études spéciales, à celles qui sont destinées au service de l'Église ou de l'État. « Il faut blâmer, dit-il, ceux qui usent toute leur vie dans la lecture des auteurs, dans le but de former leur style, et ont l'air d'un enfant balbutiant qui a laissé passer un feuillet. » (4) Mais le théologien et le juriste ne peuvent rien faire, ils ne se sont pas habitués dès leur jeunesse à parler et à écrire aussi sûrement que possible.

En outre, l'idéal de l'orateur devra être transformé d'après des principes chrétiens. Tout son effort tendra à dire des choses salutaires. C'est le fond qui est la chose importante. Le maître doit veiller à ce que ses élèves n'emploient que des mots qui représentent des idées saintes et élevées.

En troisième lieu, il ne faut faire dans les études qu'une petite place à la métaphysique des anciens. Le chrétien a une autre « philosophie », qui a été révélée d'en haut à l'humanité, et qui est bien plus élevée que toute celle de l'antiquité. En revanche, les auteurs païens lui fourniront tout un trésor de pensées morales dont il pourra faire le plus grand profit. C'est spécialement Plutarque qui sera la grande source où le jeune homme doit puiser pour former son cœur et s'exciter à la vertu. Érasme recommande ses enseignements immédiatement après ceux des Écritures (5),

(1) *Dialogus Ciceronianus*, t. I, p. 996 E.

(2) *Christus est totius eruditionis et eloquentiae scopus. Ibidem*, t. I, p. 1026 B.

(3) *Ibidem*, t. I, p. 1004 A ; *Antibarbarorum* lib. I, t. I, p. 1720 A.

(4) *De pronuntiatione*, t. I, p. 923 D ; *De ratione studii*, t. I, p. 524 E.

(5) T. I, p. 68 2 B, *Epistola Guilhelmo, duci cliveni* etc., en tête des Apophtegmes, t. IV, p. 87-88.

et il n'a pas traduit en latin moins de onze des traités moraux de cet écrivain.

Enfin, dans le choix et la pratique des lectures, il faut appliquer les principes du christianisme et, par conséquent, éviter ou corriger tout ce qui pourrait corrompre l'esprit des enfants et les induire en erreur. La lecture des auteurs doit préparer à celle des Écritures (1), et, lorsque l'on rencontre un passage en contradiction avec la morale chrétienne, il faut avoir grand soin de prémunir les élèves contre la séduction de ces enseignements. Par exemple, quand il lit avec ses élèves la seconde églogue de Virgile, le maître doit leur exposer les principes de la véritable amitié.

Pour inspirer aux enfants la *pietas*, il faut leur montrer que Dieu doit être aimé et craint au-dessus de toutes choses, qu'il gouverne le monde entier, qu'il est présent partout, qu'il sait tout, qu'il a donné la vie éternelle par son fils Jésus-Christ à tous ceux qui se confient en lui et qui observent les commandements, et que l'un et l'autre habitent par le Saint-Esprit dans le cœur des hommes pieux, qu'il récompense les bonnes actions et punit les péchés. Érasme recommande de faire pénétrer le nom de Jésus dans l'esprit des enfants, de telle façon qu'ils l'aiment autant que possible. La doctrine des anges gardiens lui semble particulièrement importante ; ce sont des esprits présents partout, qui voient toute la vie de l'enfant, qui devinent même ses pensées, qui se réjouissent du bien qu'il fait et s'affligent des fautes qu'il commet. De là, l'éducateur amènera l'élève à la contemplation de la nature ; il lui montrera la beauté du ciel, l'abondance de la terre, l'utilité des fleuves, la grandeur de la mer, les innombrables espèces d'animaux et il lui enseignera que toutes ces choses ont été faites pour l'homme. Le baptême sera considéré comme un engagement dans la milice chrétienne ; on exhortera l'enfant à observer la charité envers tous les hommes, à avoir compassion des pauvres, à se montrer prévenant envers ses égaux, respectueux pour les personnes plus âgées, animé d'amour et de piété filiale envers ses parents. Dans tous les détails de la vie, on lui proposera Jésus comme modèle. Si Christ demeure en lui, il aura la ferme confiance qu'il ne peut être perdu ; il apprendra que le malheur est une épreuve, qui a pour but son salut ; le bonheur, un présent de Dieu, qui doit exciter chez l'homme, non l'orgueil, mais la reconnaissance (2).

Cette doctrine est donc très simple. Elle est plus pratique que dogmatique. Il n'y est question ni de la Trinité, ni des deux natures de

(1) *Militis christiani enchiridion*, t. V, p. 7 E.

(2) *Matrimonii christiani institutio*, t. V, p. 713 E-714 C.

Jésus-Christ, ni des sacrements, à peine du Saint-Esprit (1). Évidemment, l'auteur a voulu que le maître se mît à la portée des enfants, au risque de s'attirer la désapprobation des théologiens, qui, du reste, ne lui a pas manqué.

De là naissait une piété à l'usage des enfants, aimable et gracieuse, dont Érasme a fait le tableau dans un de ses *Colloques*, sous le nom de *Pietas puerilis*. Un jeune garçon, nommé Gaspar, revient de l'église de Notre-Dame, où il a été saluer Jésus-Christ et d'autres saints ; il définit d'abord la religion, qui est pour lui un culte pur de la divinité et le respect pour ceux qui l'enseignent. Elle se compose de quatre éléments : d'abord, des opinions exactes et pieuses sur Dieu et sur les Écritures : il faut, non seulement craindre Dieu comme Seigneur, mais encore l'aimer comme un Père ; ensuite, l'innocence qui doit consister à ne blesser personne ; troisièmement, la charité qui doit nous pousser à rendre service à tout le monde ; enfin, la patience. Cet exorde amène Gaspar à faire à son interlocuteur, qui n'est autre qu'Érasme, le tableau de ses journées. Avant d'aller à l'école, il fait une prière, dans laquelle il remercie Christ de lui avoir donné une nuit heureuse et lui demande de le bénir pendant toute la journée ; il le prie, lui qui est la vraie lumière qui ne se couche jamais, le soleil éternel qui vivifie, qui nourrit, qui égaie toutes choses, d'éclairer son âme, afin qu'il ne tombe dans aucun péché, mais qu'il lui serve de guide, sous sa conduite, à la vie éternelle. En se rendant à l'école, Gaspar entre à l'église pour saluer Jésus-Christ et pour lui demander qu'il l'aide à apprendre les bonnes lettres. A l'école, il s'applique autant que possible, et, de retour à la maison, il répète ce qu'il a appris, soit seul, soit avec un camarade. Il ne se couche pas sans demander à Christ pardon de ses péchés et sans le remercier de sa protection. Les jours de fête, il assiste aux offices divins, mais il considère comme une superstition d'assister tous les matins à la messe (*diem auspicari a missa*). Pour lui, ce sont l'Évangile et l'Épître qui sont les parties les plus importantes des offices. Gaspar les écoute avec la plus grande attention et les accompagne de prières. Il lit aussi des psaumes, qu'il a choisis comme les plus édifiants. Il ne pratique pas le jeûne, qui n'est pas bon pour la jeunesse. Les prédications sont utiles, mais Gaspar choisit ses prédicateurs ; s'il ne peut pas entendre un bon sermon, il le remplacera par la lecture d'un Évangile ou d'une Épître, avec les Commentaires de Chrysostome, de Jérôme ou d'un autre. Il se confesse tous les jours, mais devant Christ « qui seul pardonne les péchés, qui a la puissance univer-

(17) Dans son commentaire du Symbole des Apôtres, qu'Érasme a écrit dans les derniers temps de sa vie, il a exposé ces doctrines, au moins en partie, mais il y était amené par son sujet, et dans ses ouvrages de pédagogie, il ne dit pas à quel âge il faut enseigner le Symbole. C'est du reste assez caractéristique qu'il appelle ce commentaire un « catéchisme ».

selle ». La confession aux prêtres est ordonnée par l'Église, mais Gaspar ne la considère nécessaire qu'à ce titre. Du reste, il s'efforce de ne commettre aucune action qu'il doive avouer à un prêtre. Pour cela, il renouvelle sans cesse sa bonne volonté, il évite avec le plus grand soin les mauvaises compagnies et il fuit l'oisiveté comme un fléau. Malgré sa piété, et quoiqu'on l'y ait invité, il est fort peu disposé à prendre le froc (ici, le grand adversaire du monachisme reparaît). En tout cas, il ne se décidera entre le mariage et le sacerdoce que lorsqu'il se connaîtra lui-même, c'est-à-dire seulement après l'âge de 28 ans. En attendant, il s'efforcera de faire des progrès dans la morale, il gardera de toute atteinte son innocence et sa réputation et cultivera les bonnes lettres. Il est vrai que, dans les poètes, il y a des passages licencieux, mais il n'y attache pas son esprit, il passe à côté à la hâte, comme Ulysse devant les Sirènes (1).

Tel est le tableau de la piété qu'Érasme voulait voir dans les enfants. Elle est véritablement évangélique, et la prière y joue un rôle important. Gaspar n'est point un théologien, il accepte certaines choses sans en voir l'utilité ; ce sont celles qu'Érasme lui-même n'approuve pas. Il convient à l'enfant d'obéir et non de discuter ; c'est par l'obéissance qu'on arrive à l'idée de sainteté. L'auteur estime que la prière n'est pas un acte purement formaliste, mais qu'il doit venir du cœur et qu'il doit accompagner tous les actes de la vie des enfants, et il considère la lecture des Écritures comme le plus utile des exercices de piété. Bien plus, Érasme, le grand humaniste, n'a pas dédaigné d'écrire, un an avant sa mort, à l'usage des jeunes gens, un petit recueil de prières pour les différentes circonstances de la vie. Il est dédié au petit David, fils de Jean Paungartner de Paungarten ; nouvelle preuve du grand amour qu'il avait pour le jeune âge, de même que l'édition des *Distiques* de Caton, qu'il avait publiée vingt ans auparavant pour les commençants. Nous y trouvons cinq prières pour être prononcées avant le repas. Cependant, il faut remarquer que la plupart sont aussi bien appropriées à des hommes d'âge mûr qu'à ceux qui entrent dans la vie. Quelques-unes seraient impossibles pour un enfant : peut-il demander à Dieu de lui donner une bonne femme et de lui accorder des descendants qui ressemblent à leur père, ce qui sera un témoignage de la vertu de leur mère ? Mais il est ordinairement question d'apprendre, de se laisser enseigner ; celui qui avait dit, après Socrate, que la vertu est une science n'oubliait pas cette idée, même dans l'oraison. Voici celle où l'enfant demande un esprit de docilité : « Entends mes prières, Seigneur Jésus, sagesse éternelle du Père, qui as donné au jeune âge la disposition à se laisser ins-

(1) *Colloq. Confabulatio pia*, t. I, p. 649-653.

truire ; ajoute au penchant naturel le secours de ta grâce, afin que j'apprenne plus vite les lettres et les disciplines libérales ; elles serviront à ta gloire ; puisse mon esprit, appuyé sur les ressources qu'elles nous offrent, arriver plus pleinement à te connaître ; car c'est en cela que consiste le souverain bonheur de l'homme, et que, suivant l'exemple de ta sainte enfance, je progresse chaque jour en âge, en sagesse et en grâce devant Dieu et les hommes, toi qui vis et règnes dans la communion du Père et du Saint-Esprit, au siècle des siècles. Amen (1). » Et voici celle de l'enfant sur le chemin de l'école : « Je te prie, ô Jésus-Christ, toi qui, à l'âge de douze ans, as enseigné les docteurs eux-mêmes, assis dans le temple (2), à qui le Père, faisant entendre sa voix du haut du ciel, a donné l'autorité d'enseigner la vérité au genre humain, en disant : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mon plaisir, écoutez-le », toi qui es l'éternelle sagesse du Très-Haut, daigne éclairer mon esprit pour apprendre les belles-lettres et puissé-je m'en servir pour ta gloire. Amen (3). »

Nous trouvons la même doctrine dans le sermon sur l'enfant Jésus, qu'Érasme composa pour être récité par un élève de l'école que Jean Colet venait de fonder à Londres (4). Dans cette école se trouvait une image de l'enfant Jésus, pour laquelle le savant avait fait plusieurs poésies latines, entre autres ce distique :

*Discite me primum, pueri, atque effingite puris
Moribus ; inde pias addite litterulas* (5).

On a caractérisé avec justesse la doctrine d'Érasme en la représentant comme un semi-pélagianisme, dans ce sens que, pour lui, Christ est surtout un modèle de vertu et non un Sauveur. Il est vrai que sa conception du christianisme était essentiellement morale, et il ne parle guère de nouvelle naissance et de conversion. Pour lui, la communion avec Jésus est une connaissance à laquelle on peut arriver par l'étude ; pour lui, le péché n'a pas ce caractère tragique que nous trouvons chez les Réformateurs, et c'est pourquoi il n'a pas pu s'entendre avec eux. Il est, avant tout, un intellectualiste. Son but, dans la pédagogie, est de former des humanistes chrétiens, et il confond, comme le faisaient les anciens, le domaine du sentiment et de la volonté avec celui de l'intelligence.

La nature nous a engendrés pour la connaissance, dit-il (6) ; la consé-

(1) *Precationes*, t. V, p. 1202 A.

(2) Erreur. Voir saint Luc, 2, 46.

(3) *Precationes*, t. V, p. 1209 D.

(4) *De puero Jesu*, t. V, p. 599. Comparer ce sermon avec celui d'Adolphe Monod sur le même sujet, à savoir *Jésus enfant, modèle des enfants*.

(5) C'est moi, enfants, que vous devez apprendre en premier lieu et dont vous devez reproduire l'image par des mœurs pures ; ajoutez-y les éléments des lettres pieuses, t. V, p. 1321 C.

(6) *Natura nos ad cognitionem genuit. (De pueris, etc., t. I, p. 490 B).*

quence en est qu'on ne saurait commencer trop tôt une œuvre dont la mère des choses a mis elle-même les germes dans les enfants. Comme le chien naît pour chasser, l'oiseau pour voler, le cheval pour courir, le bœuf pour labourer, l'homme naît pour la philosophie et pour les actions honorables (1). Nous corrompons la nature en négligeant l'éducation, ou bien en la commençant trop tard, ou bien en la confiant à des gens qui apprendront aux enfants des choses qu'ils devront désapprendre (2), car la nature a mis spécialement dans le premier âge la facilité d'imiter et, s'il imite plutôt le mal, c'est par suite du péché originel (3).

Mais c'est à l'éducateur de triompher de ce penchant, et le seul moyen qu'Érasme indique, c'est l'étude des belles-lettres :

Car, dit-il, si l'homme n'est formé par les lettres et les préceptes de la philosophie, il est entraîné dans des sentiments plus que bestiaux (4). On a dit que les ourses mettent au jour une masse informe, qu'elles façonnent à force de la lécher ; mais aucun ourson n'est aussi informe que l'homme sans éducation. Si tu ne le façonnas par beaucoup de travail, tu seras le père d'un monstre et non d'un homme... Tu accuses la nature d'avoir refusé à ton enfant l'esprit humain, et tu es toi-même, par ta négligence, cause qu'il en est privé. Mais, dira-t-on, il vaut mieux avoir l'esprit d'une brute que d'un homme méchant. Je dirai plus, il vaut mieux être un porc qu'un homme ignorant et méchant. Quand la nature te donne un fils, elle ne t'accorde qu'une masse brute (*rudem massam*). C'est ton rôle de façonner le mieux possible cette matière plastique, qui peut prendre toutes les formes. Si l'on s'arrête, on a une bête, si l'on s'applique, on obtient une divinité (*numen*) pour ainsi dire (5).

Érasme a lui-même le sentiment que l'éducation qu'il veut donner est avant tout intellectuelle. « Nous confessons Jésus de bouche, dit-il, mais nous avons Jupiter Optimus Maximus dans le cœur. Rejetons cette mentalité païenne » (6), ce qui ne l'empêche pas d'être tenté de s'écrier, dans son enthousiasme pour la beauté de certains aphorismes de l'antiquité : O saint Socrate, priez pour nous ! (7).

Érasme insiste sur la nécessité de donner aux enfants un solide enseignement grammatical, qui fera disparaître de la latinité tous les barbarismes, tous les solécismes qui constituent ce qu'on appelle le bas-latin. Il blâme « ceux qui abordent les études sans s'être lavé les pieds, comme on dit » (8). « Ils ne s'appliquent à la grammaire que pendant trois semestres et se lancent dans les mystères de la dialectique ; ils deviennent très forts sur les suppositions, les développements, les restrictions, les expositions, les résolutions, ils connaissent à fond tous les « labyrinthes » de la scolastique, mais lorsqu'ils en viennent aux auteurs latins ou grecs qu'il leur faut lire, ils voient

(1) *De pueris*, etc., t. I, p. 496 D-E.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 498 F.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 495 E.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 493 D.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 493 E.

(6) *Dialogus Ciceronianus*, t. I, p. 998 D-E.

(7) *Colloq. Conuiuium religiosum*, t. I, p. 683 D-E.

(8) *De ratione studii*, t. I, p. 521 A.

rouble, ils radotent et croient être dans un tout autre monde (1). »

Aussi, aux anciennes grammaires il fallait substituer d'autres manuels inspirés exclusivement par les auteurs anciens, dont le moyen âge eût soigneusement exclu. Érasme considérait le latin comme une langue vivante, que l'on parlait et que l'on écrivait couramment et qui, par conséquent, ne pouvait se cantonner dans un cicéronianisme intransigeant ; il admettait dans la théologie, par exemple, les mots que le christianisme y avait forcément introduits, et, dans les auteurs anciens, il tolérait tous ceux de l'empire, même les chrétiens. La grammaire ne sera plus une science dogmatique qui édicte ses prescriptions d'après Aristote, mais une science d'observation. On ne cherchera pas des raisons philosophiques pour expliquer à l'élève pourquoi on dit *liber Petri*, « le livre de Pierre » ; on lui dira simplement que c'est ainsi que parlent les hommes instruits, le génitif marquant la possession.

De ces principes devaient découler des exercices nouveaux pour les écoliers. Dans les collèges du moyen âge, ils étaient, dès l'âge de treize ans, appelés à prendre part aux discussions dialectiques sur les questions les plus diverses (2). Érasme ne considérait pas ces *disputationes* comme absolument inutiles, mais il les retardait autant que possible. La scolastique lui inspirait un tel dégoût qu'il n'accordait à la dialectique qu'une petite place dans les études, insistant avant tout sur la correction et l'élégance du langage et donnant dans son enseignement la première place à la grammaire et à la rhétorique. Pour cela, il faut meubler la mémoire des élèves de formules dont ils devront se servir dans les différentes occasions de la vie, soit en parlant, soit en écrivant. De là, le traité intitulé *De duplici copia*. De là aussi les *Colloques familiers* qui sont des modèles de conversation sur tous les sujets, depuis la civilité puérile jusqu'à la théologie. Ensuite, les écoliers seront invités à faire quelques compositions dont la matière sera graduée avec le plus grand soin, selon le développement psychologique de l'enfant. Au premier degré, il devra reproduire des fables ou des récits que le maître aura racontés en se servant des expressions les plus simples, pour arriver ensuite à des matières plus difficiles et qui exigent un style plus recherché, spécialement sous forme épistolaire. Il faut que ces exercices intéressent les enfants ; c'est un moyen de leur faire aimer la vertu et de leur apprendre à se réserver de tout contact avec le vice.

La *pietas litterata* était donc l'idéal d'Érasme. Cette doctrine, qui n'était en elle-même ni catholique, ni protestante, fut appliquée par les deux confessions qui allaient se partager la chrétienté ; il ne serait pas difficile d'établir que les Jésuites s'en sont inspirés. Mais le grand

(1) *De recta pronuntiatione*, t. I, p. 919 C-D.

(2) BENOIST, *op. cit.*, p. 121.

humaniste professait sur bien des points des idées qui sentaient le fagot, et, par sa haine des moines, il s'était attiré l'aversion d'une grande partie du clergé ; en pédagogie, il était un novateur et, pour faire accepter des idées qui rompaient avec toutes les traditions, il fallait des hommes qui ne craignissent pas les nouveautés. Aussi, ne doit-on pas s'étonner si les protestants furent les premiers à adopter ces nouvelles méthodes. Dès 1528, Mélanchton et Luther en introduisaient quelques-unes dans les écoles de Saxe. En France, Maturin Cordier fut le premier qui se fit l'écho de la pensée d'Érasme, au moins dans ce qu'elle avait d'essentiel. Il ne fut jamais théoricien ; sauf son *Libellus de pueris exercendis* qui est perdu, il ne fit que des livres scolaires, et c'est là seulement, et dans les préfaces qui les accompagnent, que nous pouvons saisir son idéal d'éducation.

Cependant, on peut se demander si, entre Érasme et Cordier, il ne se trouve pas un intermédiaire, à savoir Guillaume Budé, celui que tous les humanistes français reconnaissaient comme leur maître et comme le grand restaurateur des études. Cordier professait aussi pour cet homme éminent la plus grande admiration. Comme nous le verrons, il le cite comme une autorité ; une expression de Budé a pour lui autant de raison d'être qu'une locution empruntée à Cicéron ou à Térence. Bien plus, il adopte la théorie qui avait été développée par le maître dans son opuscule *De studio litterarum recte et commode instituendo* (Parisii 1527) (1), à savoir que le latin est une langue encore vivante et que, si le vocabulaire laissé par les anciens est insuffisant pour exprimer les idées nouvelles, on peut hardiment forger des mots nouveaux. « Il faut, avait-il dit, faire pour la langue latine ce qu'on fait pour un habit qui ne va plus, parce que les formes du corps sont changées, il faut la retoucher et la rajuster pour l'accommoder aux nouveaux besoins, au nouvel état de la société et de la religion. » Mais pour les idées, il ne nous semble pas que le *De asse* ou les autres ouvrages du grand homme aient eu beaucoup d'influence sur le régent du Collège de Navarre. Si Budé, par son immense érudition, a rétabli la philologie en France, si, par son autorité, il a restauré les études, il n'était pourtant point pédagogue. Il a exhorté la jeunesse à s'appliquer à l'antiquité classique, il s'est efforcé de montrer que cette étude pouvait très bien se concilier avec le christianisme ; nulle part, il n'a montré comment il fallait organiser l'enseignement et jamais il n'a donné aux maîtres des conseils sur ce qu'ils devaient dire ou ne pas dire aux élèves, si ce n'est dans sa correspondance, et nous ne

(1) C'est ainsi que nous traduisons *vniuerso musaeo parisiensi*. Budé avait appelé le futur Collège de France *Musaeum Galliae vniuersum* (voir Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 66). Cette épître dédicatoire était donc un hommage adressé à l'établissement qui devait faire triompher l'humanisme. Ce fut, en effet, cette même année que furent nommés les premiers lecteurs royaux. Le nom de « Collège Royal » n'apparaît officiellement qu'en 1610.

voyons pas que Cordier ait jamais relevé les observations que faisait à ce sujet celui qu'il admirait tant.

C'est donc plutôt dans les livres d'Érasme et dans ses convictions personnelles qu'il a puisé ses inspirations. En parlant des choses religieuses, il montre une chaleur bien plus grande, une foi au Christ bien plus vivante que les grands savants qu'il citait volontiers. Jamais il n'essaie de concilier la mythologie avec le christianisme; il s'applique au contraire à relever les différences qu'il constate entre la morale chrétienne et celle des philosophes païens. Pour lui, la religion n'est pas, comme pour Érasme, la « véritable philosophie », c'est la Parole de Dieu.

II

En tête de son ouvrage *De corrupti sermonis emendatione* (1530), il a placé une lettre adressée à la jeunesse studieuse et au Collège royal de Paris. Il y expose les principes qui le guidaient dans son enseignement et qui l'ont poussé à écrire son livre.

Cette préface peut être considérée comme le programme pédagogique de l'auteur et, jusqu'à un certain point, comme le manifeste des écoles qui devaient naître de la Réforme dans les pays de langue française.

Malgré l'illustration des savants que renferme l'Université, il faut, dit-il, déplorer la répugnance des étudiants français à parler latin et leur maladresse dès qu'ils s'essaient à le faire, tandis que des étrangers, même élevés dans des villages (*in vicis rusticis*), s'expriment facilement dans cette langue.

Il attribue cette infériorité à deux causes. La première est l'incurie des maîtres qui ne donnent pas l'exemple, soit en parlant eux-mêmes latin avec leurs élèves, soit en les corrigeant, quand ils font des fautes; ils se contentent d'interpréter les auteurs, de donner des leçons de grammaire, de proposer deux ou trois fois par semaine des sujets de dissertation. En revanche, les professeurs dans les pays étrangers leur parlent toujours en latin, les exercent par des dialogues enfantins (1), les écoutent quand ils parlent entre eux, leur proposent de petits récits, non pour les leur faire apprendre mot à mot, mais pour qu'ils en reproduisent le contenu selon leur intelligence; enfin, ils les corrigent avec soin quand ils font des fautes et les habituent de toute façon à parler latin.

(1) L'auteur fait évidemment allusion à la *Pédologie* de Mesellanus, qui avait été écrite à Leipzig en 1517, aux *Dialogues* d'Adrien Barland, qui avaient vu le jour en 1524 à Louvain, et peut-être à ceux de Jonas Philologus (Mayence 1525). Quant aux *Colloques* d'Érasme, publiés en 1522, il n'est pas probable qu'ils aient jamais été étudiés dans les écoles. (Voir Massebieau, *Les Colloques scolaires du xvi^e siècle et leurs auteurs*, Paris 1878.)

L'autre cause est qu'à Paris on néglige le Christ, qu'on n'a aucun souci de la Parole divine ; on n'en parle que par acquit de conscience, pour ainsi dire (*quasi munere perfunctorio*). Le but, en effet, des maîtres n'est pas de former les élèves à l'amour de Dieu et au zèle pour les choses divines. Les maîtres se soucient plus de remplir leurs bourses que de voir un jeune homme pieux. Les écoles ont trop souvent pour effet de corrompre les jeunes gens : ils y entrent comme des anges, ils en sortent comme des démons. Cependant, les parents les confient aux maîtres, afin qu'ils deviennent non seulement éloquentes, mais encore probes et pieux, surtout en ce temps où rien n'a plus de prix que l'éloquence jointe à la piété (*pietati coniuncta eloquentia*). Ce mot devait devenir le mot d'ordre, non seulement de Cordier jusqu'à son dernier soupir, puisqu'il devra le répéter dans la préface des *Colloques*, mais encore de Jean Sturm et de Calvin. Il est vrai, poursuit notre auteur, que ce double but est bien celui qu'affichent les maîtres. Mais les uns procèdent par une indulgence qui corrompt les mœurs, les autres par les fouettées (*verberationes*) perpétuelles qui inspirent aux enfants une haine invincible de l'école, tandis qu'il faudrait plutôt les encourager par de petites récompenses. De cette façon, ils aimeront le latin et auront honte de parler la langue vulgaire, même avec leur mère. C'est par la morale et la religion qu'il faut commencer ; il faut « instruire les enfants à aimer Christ, à respirer Christ, à avoir Christ dans la bouche, à se confier en Dieu, à tout faire pour la gloire de Dieu, à être pieux, soumis, obéissants et bienveillants. Verse goutte à goutte, emploie, amène si souvent le nom de Jésus-Christ, introduis la parole de Dieu avec tant de constance qu'ils reçoivent au moins quelque étincelle de l'amour divin ». En effet, Christ les amènera au bien tandis que les leçons de Platon, d'Aristote ou de Cicéron n'ont jamais rendu un homme vraiment pieux. « Nous avons honte de parler, dans les réunions scolaires, de la piété, de la religion de Christ ; nous appréhendons, je pense, que les enfants se moquent de nous et ne nous appellent des « prédicants ». C'est pourquoi, non seulement nous craignons de parler de Christ parmi les enfants, mais encore nous n'osons pas même prononcer le nom de Christ. Mais combien rougirons-nous davantage devant le tribunal du juge éternel, où nous serons forcés de rendre compte de la manière dont nous avons gouverné la ferme qui nous a été confiée (*villicatio*) ? » (1) Le maître

(1) Cette idée que le Christ doit être l'inspirateur de l'enseignement a frappé les contemporains. Voulté (Joanis Vultei Remensis *Epigrammaton Libri III* Lugd. 1537 t. 1 p. 50) l'a paraphrasée en beaux vers cités par E. GAULLIEUR, *Histoire du Collège de Guyenne*, Paris 1874.

AD CORDERIUM

Te docuit Christus verumque fidemque docere ;
 Te docuit Christus spernere divitias ;
 Te docuit Christus teneram formare iuventam ;
 Te docuit Christus moribus esse bonis ;

devra donc inspirer de la piété à ses élèves ; bien plus, il devra leur en donner l'exemple lui-même et « faire briller sa lumière devant tous ». Une fois enseigné par Christ et instruit à pratiquer la piété, l'élève aimera l'instruction, il brûlera pour ce qui est honnête, il aspirera toujours aux choses les meilleures, tandis que, si on commence par les coups, on ne fait rien, on n'avance pas. Les châtimens, il est vrai, ne doivent pas être absolument supprimés, mais on ne doit les employer que comme le dernier remède pour corriger les paresseux. Si un élève est tellement inintelligent qu'il résiste à toute culture, il faut le renvoyer à ses parents. Et Cordier termine sa préface en se résumant : il a écrit son livre pour aider les jeunes gens studieux à vivre dans la piété et à se former dès leur enfance à la pratique de la langue latine. Pour bien faire comprendre son but, il ajoute, après avoir donné la liste des signes typographiques dont il se servira dans son ouvrage, une *observatio* par laquelle il supplie les enfans de bonne volonté et les jeunes gens de bon naturel, au nom de Jésus-Christ, notre maître commun à tous, en même temps que notre Sauveur, de s'appliquer d'abord aux bonnes mœurs et ensuite aux bonnes lettres. Cette chaleur, cette naïveté avec laquelle Cordier parle de Christ, contraste avec l'intellectualisme que nous avons constaté dans l'œuvre d'Érasme et montre la différence profonde qui existait entre le grand humaniste et le régent du Collège de Navarre, bien que tous les deux fussent des enfans de la Renaissance.

Les préceptes moraux sont dispersés dans le cours de l'ouvrage, au milieu des règles du langage ; ils sont résumés par un épilogue qui correspond au début, de sorte que cet ouvrage qui, par son titre, semblerait avoir la stylistique et la grammaire latines pour objet, est encadré entre deux exhortations morales. Cette postface se rattache à l'expression fautive *totum erit ad potandum*, par laquelle les joueurs de paume annonçaient que tout l'enjeu serait consacré à une *compotatio*, une beuverie dans les chambres à coucher, dont les élèves, même ceux des classes inférieures, étaient coutumiers dans ce temps. Cordier s'élève vivement contre cet abus et, à ce propos, il rappelle aux *pueri* l'étymologie au moins contestable de ce mot, qu'il fait venir de *purus*, et aux *adolescentes* leur devoir de croître de vertu en vertu ; il revient sur ce prin-

Te docuit Christus duos sufferre labores ;
 Te docuit Christus munus obire pium ;
 Te docuit Christus, nulla mercede parata,
 Viua litterulas voce docere bonas ;
 Te docuit Christus veram expectare salutem,
 Paupertatis onus, spicula saeva, pati ;
 Te docuit Christus caelum vitamque beatam
 A se immortalī, non aliunde dari ;
 Te docuit Christus contentum vivere paucis ;
 In tenui docuit teque habitare casa
 Teque pudicitiam docuit seruator Jesus ;
 Te docuit summum velle videre Deum.

cipe que c'est seulement par l'amour de Dieu que l'on peut faire des progrès dans les lettres ; de là il passe aux devoirs particuliers : « S'abstenir de toute souillure de l'âme et du corps, s'aimer mutuellement, porter les fardeaux les uns des autres, s'exercer dans des discussions honnêtes, sans aucune haine ou malveillance, travailler ensemble pour répéter les leçons, rivaliser entre condisciples, non en ineptie, non en bouffonneries, non en mensonges, non en vaines apparences (ce qui est une invention des démons pour troubler la concorde scolaire et entretenir les inimitiés à perpétuité), mais dans la langue latine, dans la propriété et l'élégance des mots, dans l'art d'écrire des lettres, dans l'observation des devoirs de la morale. » De là, l'auteur passe au portrait du bon élève, du jeune Grandisson du *xvi^e* siècle :

Combien il est beau d'être appelé le meilleur élève de l'école, le plus zélé, le plus savant de la classe, le plus désintéressé, le plus assidu au culte divin. Toujours il lit, ou il écrit, ou il apprend par cœur, ou il prend des notes ; toujours il interroge le maître. Jamais il ne jure, jamais il ne ment, jamais il ne s'exprime en français ; jamais il ne médit de personne ; il ne parle que de la vertu, des bonnes lettres, des choses divines. On ne le trouve nulle part avec de mauvais camarades ; mais il converse toujours avec ceux qui ont du zèle ou avec ses livres. Jamais il n'a été fouetté, ou dénoncé au maître, ou surpris en flagrant délit. Bref, il est sobre à table, attentif à l'auditoire, respectueux à l'église. Qui jamais s'est plaint de lui ? qui a-t-il housculé ? à qui a-t-il dérobé quelque chose ? de qui s'est-il moqué ? qui a-t-il irrité ? à qui a-t-il rendu tort pour tort ? à qui a-t-il refusé un service ? qui peut se plaindre de son ingratitude, de son avarice, de son obstination, de sa méchanceté ? contre qui s'est-il fâché ? contre qui a-t-il fait des imprécations ? qui a-t-il menacé ? avec qui l'a-t-on vu se disputer ? envers qui n'a-t-il pas été fidèle à sa parole ? à qui n'a-t-il pas tenu ses promesses ? Il est doux, poli, affable, modeste, jamais de mauvaise humeur, jamais désagréable pour personne, partout aimable. Il supporte facilement le caractère de tout le monde ; il ne s'oppose à personne, au contraire il s'efforce d'être aimé par tous, de rendre service à tous. Il est cher à son maître, aimé de ses condisciples, désiré par tout le monde. Qui connaît son orgueil, son envie, sa fierté méprisante ? Voit-on quelqu'un qui soit plus obéissant à son régent ou plus respectueux des aînés, ou qui vive en meilleure intelligence avec tous les gens de bien ? en effet, il ne méprise pas les plus petits, il n'envie pas les plus grands, il n'est pas en désaccord avec ses égaux ; bref, rien n'est plus charmant, mieux élevé, plus aimable, plus accompli que ce jeune homme ; à tel point qu'on peut dire vraiment et à juste titre qu'il est le modèle et le représentant de toute honnêteté... Tels sont les devoirs d'un jeune homme vertueux ; s'il se trouve quelqu'un qui soit doué de ces dons, ou du moins d'une partie d'entre eux, qu'il ne s'enorgueillisse pas, qu'il ne s'exalte pas, qu'il ne se glorifie pas, comme s'il les avait reçus de lui-même, mais qu'il se souvienne de rapporter avec actions de grâces toutes les choses de ce genre à la gloire de Dieu, créateur et bienfaiteur.

Enfin Cordier termine son exhortation en attaquant ces mauvais sujets (*nebulones*) qui se raillent de ceux qui s'efforcent de parler un latin élégant et accusent d'hypocrisie l'application des élèves studieux.

Si nous comparons ce portrait de l'écolier chrétien avec le Gaspar d'Érasme ou avec la peinture semblable qu'il a faite dans son sermon

sur l'enfant Jésus, on trouve dans l'humble pédagogue non seulement plus de sentiment religieux, mais encore une connaissance plus grande de l'âme des enfants. Au fond, Gaspar est un petit dévot, qui gâte ses qualités par une certaine affectation. L'écolier de Cordier est plus naturel. L'auteur du *De corrupti* est un maître d'école qui connaît le jeune âge, qui sait quels sont ses défauts et cherche à l'en corriger. Celui de Gaspar est un célibataire endurci qui a écrit des livres de pédagogie, aimant les enfants sincèrement, sans doute, mais sans avoir, semble-t-il, jamais pratiqué l'enseignement élémentaire et ne connaissant le jeune âge que de loin.

III

La préface et l'épilogue du *De corrupti sermonis emendatione* ne sont que l'écho du mouvement qui, parti de Meaux, avait agité la France depuis 1521 et devait préparer un terrain favorable au protestantisme. Nous retrouvons dans ces quelques pages la religion de Lefèvre d'Étaples, ce que M. Imbart de la Tour a appelé l'évangélisme. L'auteur n'attaque pas l'Église catholique, comme il devait le faire plus tard. Mais il insiste pour faire du Christ le centre de l'enseignement, il garde un silence absolu sur toutes les prescriptions de l'Église et la soumission qu'elle exige des fidèles. Ce mouvement avait été persécuté, il n'était pas étouffé.

Mais nous avons une autre preuve des sentiments religieux de Cordier en 1530. « Depuis que Dieu très clément, dans sa pitié pour moi, dit-il dans la préface de ses *Colloques*, eut éclairé mon esprit par la connaissance de son Évangile, j'ai poursuivi cet objet [c'est-à-dire d'enseigner à mes élèves à la fois les humanités et le service de Dieu] beaucoup plus ardemment. C'est ce qu'a expérimenté pendant trois ans le Collège de Nevers et quelque temps après, celui de Bordeaux. » Or, nous savons qu'il devint professeur à Nevers en 1529 ou 1530. « Ce fut, dit-il encore, Robert Estienne qui fut mon premier maître pour la connaissance de l'Évangile. »

Le fameux imprimeur était né en 1503 à Paris ; il était donc notablement plus jeune que Cordier, dont le sort fut toujours d'être entraîné par des hommes moins âgés que lui et auxquels il survécut. Peut-être est-ce l'intérêt qu'ils portaient tous deux à la jeunesse et aux études qui les a rapprochés et qui a souvent fait prendre à Cordier le chemin de l'imprimerie de la rue Saint-Jean de Beauvais, *in clauso Brunello*, à l'image de Saint-Jean-Baptiste, vis-à-vis des Grandes Écoles de Décret (1). Car nous voyons que le premier ouvrage sorti des presses

(1) E. DOUMERGUE, *op. cit.*, t. I, p. 243.

d'Estienne et portant son nom (il avait commencé par être l'associé de Simon de Colines), fut un ouvrage pédagogique, un opusculé de grammaire (1526) et il n'abandonna jamais cette habitude. Ce fut chez lui que Cordier fit imprimer son *De corrupti sermonis emendatione*.

Quelques-uns ont prétendu que Robert Estienne n'avait fait profession ouverte de protestantisme que lorsqu'il fut établi à Genève, en 1550, d'où il lança son ouvrage virulent : *Les Censures des théologiens de Paris pour lesquelles ils avaient faulsement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne, imprimeur du Roy, avec la responce d'iceluy Robert Estienne*. Cela est inexact ; le fait même qu'il avait attiré à l'Évangile son ami et client montre qu'il était un fervent partisan des idées nouvelles. Il est possible qu'il ait été mis sur cette voie par Lefèvre d'Étaples, qui avait été un ami de son père. Mais les annotations de ses Bibles, qui lui attirèrent les persécutions sans cesse renouvelées de la Sorbonne, n'avaient rien d'agressif contre l'Église ; elles énonçaient des doctrines que ses adversaires taxaient avec raison de « luthéranisme », mais il s'abstenait de provoquer la polémique en attaquant les traditions catholiques. En 1530, Cordier avait la même attitude. C'est probablement aussi de l'imprimeur qu'il apprit à lire la Bible, qu'il est devenu un « biblien ». On en trouve plus d'une réminiscence dans la préface et dans l'*Observatio* qui précèdent le *De corrupti*. Il y exhorte, par exemple, les jeunes gens à s'élever peu à peu en « pierres vivantes dans l'édifice de Dieu ».

Dans ses *Censures des théologiens*, Estienne montre une grande ardeur, une grande confiance dans son bon droit, qui lui inspire une véritable éloquence : « Qu'avoye-je faict, quelle estoit mon iniquité, quelle offence avoye-je faicte pour me persécuter jusques au feu, quand les grandes flammes furent par eulx allumées, tellement que tout estoit embrasé en nostre ville l'An MDXXXII, sinon pour ce que j'avoye osé imprimer la Bible en grand volume ? » (f. 4 verso). Mais aussi, il ne craint pas la vivacité, même la grossièreté dans son langage (1). Galiffe l'a appelé un « protestant fanatique » (2). Mais, à ce compte, tous les Réformateurs du xvi^e siècle étaient des fanatiques.

Cette fougue devait avoir fait impression sur le pacifique Cordier. Ce qui devait avoir surtout gagné son cœur, c'était l'atmosphère scientifique que l'on respirait dans la maison du Clos Brunel.

Ton aïeul, écrivait plus tard Henri Estienne à son fils Paul (3) avait institué dans sa maison une sorte de décemvirat littéraire qu'on pouvait

(1) La Sorbonne qui est une putain plus qu'effrontée (f. 132, r^o).

(2) J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève 1836, t. III, p. 199.

(3) Préface de l'édition d'Aulu-Gelle, Paris 1585, citée par HOFER, *Biographie universelle* et par RENOARD. Cependant ce tableau est postérieur à l'époque dont nous parlons, vu qu'Henri Estienne est né en 1528.

157
ROBERT ESTIENNE, PARI-
SIEN, IMPRIMEVR DV ROY.



V. iij.

FIG. 5. — Portrait de Robert Estienne, d'après une gravure sur bois
des *Vrais pourtraits*, de THÉODORE DE BÈZE.

aussi bien nommer *παντοκρή* que *πάληγοσσαν*, puisque toute nation et toute langue s'y trouvaient réunies. Parmi ces hommes distingués, dont plusieurs étaient du plus grand mérite, quelques-uns s'occupaient de la correction des épreuves (1), et la langue latine leur servait à tous d'interprète commun. La conversation dans cette langue était d'un usage si fréquent que les domestiques l'entendaient et la parlaient : enfin, toute la maison était latine, et jamais ni moi, ni mon frère Robert, dès notre plus tendre jeunesse, n'aurions osé parler autrement que latin avec mon père et les correcteurs de l'imprimerie. Ce que j'en dis ici est pour montrer combien notre famille était exempte de l'ignorance si fréquente chez tant d'autres.

L'hospitalité de Robert Estienne et son affabilité envers les auteurs étaient notoires. Dans une pièce de vers de Jean Dorat (*Johannes Auratus*) citée par Almeloveen, par Maittaire et, en partie, par Renouard (p. 338-339), il fait parler Rabirius qui, étant venu proposer sa grammaire au typographe, fut reçu avec la plus grande bienveillance.

Il me mit au nombre de ses amis, ce que je n'aurais pas cru auparavant. Car il ne m'était pas venu à l'esprit d'espérer un aussi grand bien... Il me jugea digne de vivre à ses dépens et de demeurer dans sa maison. Quel logis ! combien splendide et combien agréable, mais surtout à ceux qui aiment les lettres !... Quelle pureté inaltérable de la langue latine ! Quelle chaste beauté ! Car l'épouse, les servantes, les clients, les enfants, l'essaim d'une maison laborieuse) parlent dans leur conversation ordinaire la langue de Plaute et de Térence (2).

On comprend combien notre pédagogue devait se plaire dans ce milieu. Aussi resta-t-il toute sa vie attaché à la famille Estienne.

Il est à présumer qu'il vit là plusieurs des hommes que nous avons mentionnés précédemment comme ayant été ses successeurs au Collège Sainte-Barbe : André de Gouvea, Georges Buchanan, Jehan Gelida.

IV

Nous n'avons aucun renseignement sur les relations que Gérard Roussel a pu avoir avec Robert Estienne et Maturin Cordier. En 1521, Roussel avait quitté Paris et s'était retiré à Meaux, d'où il venait de temps en temps dans la capitale, mais sans prêcher (3) ; il laissait ce soin à Caroly. Quand maître Gérard revint de Strasbourg, où il s'était réfugié avec plusieurs de ses coreligionnaires, il fut nommé confesseur de la reine Marguerite de Navarre et accompagna celle-ci dans tous ses voyages. Le 27 août 1526, il écrivait d'Amboise à Farel : « Je n'ai pas encore été à Paris, mais j'irai bientôt, si Dieu ne me donne pas d'autres affaires. » (4) On peut donc être certain qu'il fut en rapport avec le petit

(1) Tel fut l'Alsacien Rhenanus.

(2) Rabirius a dû connaître R. Estienne en 1534 ; la pièce en question est de 1538.

(3) HERMINJARD, *op. cit.*, t. I, p. 242.

(4) *Ibidem*, t. I, p. 450.

groupe des évangéliques de Paris, bien avant ses fameuses prédications de 1533 au Louvre.

Quoi qu'il en soit, Roussel a eu une influence directe ou indirecte sur Cordier. Nous le voyons à l'analogie de leurs vues religieuses à l'époque dont nous parlons. L'un et l'autre semblent avoir cherché à concilier l'Évangile avec la tradition catholique ; ce sont des protestants qui ne protestent pas. Dans tout ce qui nous est resté de Roussel, nous ne trouvons aucune parole agressive contre Rome, la papauté et la hiérarchie. Il expose la doctrine réformée dans sa *Familière exposition du symbole de la foi et de l'oraison dominicale* en termes de la plus haute spiritualité, mais sans faire aucune polémique, sans discuter aucun dogme (1). Bien plus, il se laissa nommer évêque d'Oléron, ce qui lui valut de la part de Calvin une lettre ouverte des plus sévères (2). Dans ses fonctions, il célébrait la messe, en prononçant les paroles sacramentelles, mais donnait la communion sous les deux espèces. Dans sa *Forme de visite de diocèse*, il est visiblement embarrassé par certaines questions, par exemple celle de l'invocation des saints, qu'il résout par une sorte de compromis entre l'enseignement de l'Église et celui des Réformateurs.

De même, dans sa préface du *De corrupti*, Cordier s'abstient d'une manière absolue de toute velléité d'indépendance à l'égard de l'Église. S'il se plaint de quelque chose c'est de la tradition scolaire, des mauvaises habitudes qui se sont glissées dans les collèges, mais il se garde bien d'attaquer Rome et son enseignement religieux, bien qu'il lui oppose une doctrine qui ne repose plus que sur les Écritures, sans aucun mélange des traditions ecclésiastiques. Cette doctrine, commune à Roussel et à Cordier est celle de « Jésus-Christ, Fils unique et sans péché, seul Sauveur et Rédempteur par sa mort », que l'un veut remettre en lumière dans l'Église, l'autre dans l'école. Que l'on compare, par exemple, la préface du *De corrupti* avec la lettre que Roussel écrivait à Farel le 7 décembre 1526 (3), pour l'exhorter à suivre l'appel que lui adressait le comte Robert de la Marck, prince de Sedan :

Je croyais avoir trouvé une occasion de faire les affaires de Christ ; les trouvant [les fils de ce prince] remplis de sentiments favorables, je commence à leur ouvrir librement mon cœur, et je ne leur cache pas ce que je désire d'eux : je leur rappelle, conformément à mon office, qu'ils ne sont pas nés pour eux-mêmes, mais pour les membres de Christ ; que ce n'est pas assez d'embrasser Christ, mais qu'il faut faire part de ce bienfait à leurs sujets, s'ils veulent être considérés comme des membres de Christ. Ils écoutent, ils

(1) C. SCHMIDT, *Gérard Roussel, prédicateur de la Reine de Navarre*, Strasbourg, Paris, Genève 1865, p. 129 et suivantes. Voir aussi BONET-MAURY dans l'*Encyclopédie Herzog-Hauck*, 3^e édit., t. XVII, p. 1789.

(2) *Epistola de christiani hominis officio in sacerdotiis papalis ecclesiae vel administrandis vel abiciendis*, 1537, C. O., t. V, col. 279.

(3) HERMINJARD, t. I, p. 459.

approuvent ; alors je leur suggère que toi seul tu seras à la hauteur de cette tâche ; je commence à leur dire que des talents leur ont été confiés pour prêcher la gloire de Christ ; bref Christ a dirigé mes paroles de telle façon qu'ils le désirent plus que moi ; ils te considéreront comme leur fils et leur frère, que dis-je ? comme leur père, si tu le désires. Tu n'as rien à craindre, puisque, dans toute la nation, il n'y a presque personne qui ne soit un partisan de Christ.

V

Si nous remontons plus haut, si nous nous demandons quel fut l'auteur de cette attitude moyenne entre le catholicisme et la Réforme, nous rencontrons le nom de Lefèvre d'Étaples. Lui aussi était un homme de l'école. Déjà dans sa jeunesse, Cordier avait dû au moins entendre parler de lui, quand il enseignait la philosophie au Collège du Cardinal Lemoine.

En 1500, il retourna à Rome pour assister au jubilé ; plus tard, il se rendit à Cologne, pour prendre contact avec l'humanisme théologique. Avec ses disciples, spécialement le Flamand Clichtowe, professeur au Collège de Navarre, il réforma la méthode philosophique.

Son maître fut Aristote, mais le véritable Aristote, non pas celui que la scolastique avait défiguré et desséché par ses commentaires. De retour de son voyage en Italie, où Ermolao Barbaro l'avait initié à la connaissance plus exacte du Stagirite et où il était entré en contact avec la doctrine platonicienne de Marsile Ficin et de Pic de la Mirandole, il publia une série d'ouvrages destinés aux étudiants, où il leur donnait un texte latin d'Aristote conforme à l'original, commenté dans une série d'introductions et de « dialogues » éloquents (1). En même temps, il éditait une série d'anciens ouvrages de mathématiques (2) et montrait une prédilection marquée pour les mystiques du moyen âge.

En 1507, il se retira à Saint-Germain-des-Prés, auprès de Brignonnet. Ce fut là qu'il composa ses commentaires bibliques, où, sous l'influence d'Érasme, il traitait le texte en philologue. Dès 1512, il avait proclamé l'autorité unique des Écritures et la justification par la foi. Mais, en

(1) On trouvera la liste des ouvrages philosophiques de LEFÈVRE dans RENAUDET, *ouvr. cité* ainsi que dans le second volume d'IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme. L'Eglise Catholique, la crise et la Renaissance*, Paris 1909, p. 385.

(2) HERMINJARD, t. I, p. 2, note. Lefèvre raconte qu'un Grec, avec lequel il parlait de l'Université de Paris, lui dit qu'il ne manquait qu'une chose : les mathématiques. Si Lefèvre enregistre ce jugement sans protestation, s'il ajoute même qu'il a été excité par là à consacrer tout son zèle à cette étude, c'est que l'enseignement des mathématiques laissait à désirer à Paris. Aussi, il fit imprimer plusieurs ouvrages de mathématiciens défunts : 1° l'Arithmétique de JORDANUS NEMO-
US en 1496 et en 1514 ; 2° la Sphère de JOHANNES DE SACROBOSCO (1507, 1511, 1526, 1531) ; 3° les
uvres de NICOLAS DE CUSA (1514) dont les parties mathématiques sont annotées par Toussaint
ASSIER ; 4° une nouvelle édition d'Euclide (1516). Voir MORITZ CANTOR, *Vorlesungen über Ge-
hichte der Mathematik*, t. II, Leipzig 1892, p. 334-336. Il faut y ajouter l'*Epitome* de l'Arithmé-
que de BOËCE (1496) à laquelle il ajouta une *Compendiosa Introductio*. Il composa lui-même des
aîtés élémentaires de musique et d'astronomie, à savoir les *Elementa musicalia* (1496) et l'*Intro-
ductorium astronomicum* (1503). Voir DELARUELLE, *Guill. Budé*, Paris, 1907, p. 49-50.

attendant, il « faisoit les plus grandes reverences aux images... et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles » (1).

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Imbart de la Tour (2) le parallèle saisissant d'Érasme et de Lefèvre ; l'un et l'autre ont été les grands apôtres de « la culture nouvelle », de « l'humanisme chrétien », qui devait frayer les voies à la Réforme. Seulement, lorsque l'heure vint de se décider, celui qui avait été le plus agressif contre la tradition catholique, effrayé de l'attitude révolutionnaire de Luther, refusa de le suivre ; l'autre persista jusqu'à la fin dans son opposition modérée, mélange de conservatisme, de liberté philosophique et de piété profonde.

En 1521, il rejoignit à Meaux son ami Briçonnet, qui y avait été nommé évêque, et là, tous les deux furent les initiateurs d'un mouvement religieux, inspiré par les mystiques du moyen âge, pour lesquels Lefèvre avait montré jadis une prédilection marquée. Leur but était le retour à l'Évangile, la diffusion du véritable esprit chrétien dans le peuple. C'était la religion des Béatitudes. Ce que Lefèvre et ses amis prêchaient à la France, ce n'était pas une révolte, une rupture avec le passé ; cette Renaissance, dit M. Imbart de la Tour, n'était pas « une réforme intellectuelle, mais une rénovation intérieure individuelle : la pénétration pacifique de l'Évangile dans les âmes... C'était une réaction contre l'intellectualisme des théologiens et des lettrés ».

Le moyen essentiel dont se servaient ces hommes pieux, c'était la vulgarisation des Écritures ; ils voulaient régénérer la foi par la lecture de la Bible. C'est pourquoi, pour l'élite, Lefèvre écrivait des commentaires en latin ; pour le peuple, il traduisait les livres saints en français d'après la Vulgate et donnait une explication familière des « Évangiles et Épitres des dimanches ». Le but qu'il se proposait, c'était d'apprendre au chrétien à s'unir au chrétien. « Du catholicisme, nos évangéliques pouvaient garder les traditions et les formes de pensée et de vie. » Le seul point où ils pussent être accusés d'hérésie, c'était le culte des saints, qu'ils considéraient comme un retour au polythéisme.

Si la France avait écouté cette voix, elle n'eût pas connu les déchirements qui ensanglantèrent la fin du siècle ; mais il était écrit qu'elle devait être étouffée par les violents de droite et de gauche, par « le parti intransigeant », qui ne voulait aucune régénération ni religieuse ni intellectuelle, et par ceux qui étaient amenés par la logique à rompre avec le passé.

Ce furent les premiers qui déchaînèrent l'orage. La Faculté de théo-

(1) FAREL, *Epistres à tous seigneurs et peuples et pasteurs à qui le Seigneur m'a donné accez etc.* publié en même temps que le *Traité du vray usage de la Croix*, Neuchâtel et Paris 1875, p. 170.

(2) T. II, p. 394. Voir aussi l'analyse pénétrante que M. IMBART DE LA TOUR a faite de la pensée religieuse de LEFÈVRE (t. III, p. 109-153).

ogie, inquiète de ces nouveautés, affecta de confondre le mouvement fabriste », qui se répandait peu à peu en France, avec le schisme qui avait éclaté en Allemagne et qui menaçait l'État lui-même par la guerre des paysans. Le désastre de Pavie favorisa la réaction. De même qu'au ^{ve} siècle, Symmaque attribuait les malheurs de l'empire aux progrès du christianisme, de même Noël Bédier considérait les nouveautés liturgiques que proposait Lefèvre comme une hérésie condamnable. La régente effrayée céda. Une commission de quatre juges fut investie de pleins pouvoirs ; la prise de corps fut décrétée contre Lefèvre et ses amis ; ils s'enfuirent à Strasbourg. Mais leur exil dura peu de temps ; le retour du roi en 1526 amena une détente ; il prit nettement le parti des persécutés, cassa les décisions de la commission des quatre, rappela ceux qui avaient dû céder devant la persécution, nomma Lefèvre bibliothécaire du château de Blois et précepteur des Enfants de France. Au moment où Maturin Cordier publiait son livre, Lefèvre trouvait pour ses vieux jours un asile définitif à Nérac, sous la protection de la reine de Navarre.

Les maîtres de Cordier furent donc Érasme pour la pédagogie, Lefèvre pour la religion. C'est sous cette double influence qu'il écrivit son ouvrage *De corrupti sermonis emendatione*. Mais il ne se contenta pas du demi-protestantisme de ceux qui l'avaient inspiré. Un moment vint où, comme son ami R. Estienne, il adhéra complètement à la révolution religieuse (*sed quum plenior Euangelii cognitio accessisset*) (1). Alors, il avait quitté Paris depuis longtemps et il était à la veille de partir pour Genève.

(1) *Colloques*, préface.



FIG. 6. — Portrait de Lefèvre d'Étaples.

CHAPITRE III

Le “ *De corrupti sermonis emendatione* ” et le “ *De Syllabarum quantitate* ”

I

I. De la différence entre l'ouvrage de Cordier et les *Elegantiae* de Valla. — Cordier n'admettait pas d'autre langue parlée que le latin classique. — Le latin parlé par les écoliers. — Divisions du livre de Cordier. — Contre-sens. — Néologismes. — Autorités de Cordier. — Savants contemporains cités par lui. — II. Valeur morale et religieuse du *De corrupti*. — Allusions historiques. — Vie scolaire. — Leçons. — Discussions. — Ordre journalier. — Punitions. — Repas. — Jeux. — Représentations théâtrales. — Plumes. — Écolages. — III. Histoire du *De corrupti*. Les éditions de 1530, 1531 et 1533. — Le *Carmen paraeneticum*. — Le *Commentarius*. — La traduction de Friess. — Les contrefaçons. — Les additions de Robert Duval. — IV. Les éditions spéciales des Proverbes et des Jeux. — V. Le *De Syllabarum quantitate*.

Le but que Cordier s'était proposé en écrivant le *De corrupti sermonis emendatione* était de rétablir dans les collèges l'usage du latin classique dans la conversation et d'évincer toutes les expressions fautives que la paresse et l'ignorance avaient introduites.

Ce n'était pas la première fois qu'on publiait un ouvrage de ce genre. L'un des premiers manifestes de la Renaissance fut les *Elegantiarum linguae latinae libri VI* de Lorenzo Valla († 1457) (1). Mais, malgré la grande autorité de cet ouvrage, et bien qu'Erasmus, estimant qu'il était aussi utile que « les ongles et les doigts de la main », en eût composé un abrégé, Cordier ne le prit pas pour modèle. C'était un ouvrage trop savant, traitant essentiellement de la synonymie, qui ne s'adressait pas à des écoliers, mais à des écrivains. Il ne combattait pas le latin macaronique, mais « substituait à la connaissance instinctive du latin une connaissance raisonnée de cette langue et à l'empirisme des premiers humanistes une théorie fondée sur l'étude exclusive des textes » (2).

Pour Cordier, le beau langage, l'*eloquentia* est un fruit de la piété ; bien plus, il considère un élève comme coupable de péché s'il parle fran-

(1) Après sa mort on fit cette épigramme :

*Nunc postquam manes defunctus Valla petiuit,
Non audeat Pluto verba latina loqui ;
Jupiter hunc caeli dignatus sede fuisse,
Censorem linguae ni timuisset eum.*

(2) Philippe MONNIER, *Le Quattrocento*, Lausanne 1901, t. I, p. 280 et suivantes.

çais (1), non seulement parce que cela est défendu, mais parce que le latin est une langue supérieure au français et que l'on doit toujours tendre aux choses les meilleures. C'est à tort (2) qu'on l'a considéré comme un des champions de la culture française. Sa méthode, il est vrai, devait amener à la faire triompher, mais c'est une conséquence à laquelle il ne s'attendait pas. Jusqu'à la fin de ses jours, il a estimé que, dans les écoles, les élèves ne devaient avoir qu'une langue pour leurs rapports entre eux et avec leurs maîtres, à savoir le latin, mais un latin correct et élégant.

Quand il écrivait le *De corrupti*, Cordier avait cinquante et un ans, et à cet âge on ne change plus guère de point de vue. Il appartenait à la première génération de la Renaissance française, il partageait les préjugés d'Érasme et de Budé ; les humanistes étaient « uniquement possédés par leur rêve d'appliquer le latin classique à des idées modernes et aux besoins nouveaux de la pensée ; de la langue française ils n'ont cure... Le triomphe de l'humanisme eût été la mort de l'esprit français ». « La langue vulgaire n'était bonne tout au plus que pour converser avec les femmes et les ignorants (3). » Aucun ouvrage savant n'avait encore été écrit en français, si ce n'est des traductions. Joachim du Bellay n'avait pas encore écrit sa *Défense et Illustration de la langue française*. Montaigne ne s'était pas encore insurgé contre l'usage d'imposer le latin aux enfants dans toutes les circonstances de la vie. Néanmoins, des temps nouveaux se préparaient. En 1529, Robert de Torny avait rédigé le premier manifeste en faveur de la langue française. On peut se demander ce que Cordier pensa, onze ans après son *De corrupti*, lorsque Calvin, son élève, traduisit son *Institution chrétienne* en français et prouva que cette langue était susceptible d'exposer les pensées les plus élevées avec une autorité incomparable.

D'après les humanistes, le latin parlé devait être conforme à l'exemple donné par les auteurs anciens. Ce que Cordier voulait amender, c'était ce jargon des élèves, qui n'était ni français ni latin. Quand ils croyaient parler français, ils parlaient comme l'écolier limousin de Rabelais ; quand ils croyaient parler latin, ils traduisaient littéralement leur pensée et employaient des locutions barbares qui faisaient souffrir l'oreille des lettrés (4).

(1) Voir *Colloques*, IV, 13 (*Adjuisti matutinae precatione ?*) *De corrupti*, préface : eosque pudeat vel cum ipsis matribus uti lingua vernacula.

(2) E. A. BERTHAULT, *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes*, Paris 1876, *passim*.

(3) DELARUELLE, *Guillaume Budé*, Paris 1907, p. 219 et suivantes.

(4) Voir le latin de maître Janotus de Bragmardo dans *Rabelais*, I. chap. 19. Mais il est permis de croire que l'auteur s'est plu à exagérer le jargon de la Sorbonne ; c'est une caricature. Nous avons dans Cordier des exemples authentiques du latin parlé par les écoliers de Paris. On l'avait accusé de n'avoir recueilli ces expressions que chez les élèves du Collège de Navarre. Il s'en défend dans son *AVIS AU LECTEUR* : *Corrupta verba et locutiones non ex vno (vt nonnulli falso dictitant) Navarrae gymnasio sed vndecumque licuit conquisitae sunt.*

De corrupti ser-

monis emendatione libellus, nunc
primum per authorem editus.

Dictabat suis Lutetia in gymnasio regio Nauarra
Maturinus Corderius professor Grammaticæ.

Ad minus candidum lectorem.

Cur ducis vultus, & non legis ista libenter?

Non tibi, sed paruis, parua legenda dedi.



Noli altū fa-
pare, sed time

Apud Rob. Stephanum. M.D.XXX.Cal.Cct.

CVM PRIVILEGIO

in gratiam authoris concessio.

α 117

FIG. 7. — Titre du *De corrupti sermonis emendatione*. Paris, 1530.

Dans sa carrière déjà longue, Cordier avait fait une collection d'environ mille huit cents phrases incorrectes qui prouvaient chez les élèves une connaissance très insuffisante des auteurs anciens. Ces mille huit cents expressions fautives forment les titres d'autant d'articles où il donne les diverses manières de rendre la même idée en latin. De nos jours, il aurait disposé son ouvrage sur deux colonnes en faisant précéder la première de ces mots : « Ne dites pas : » et la seconde de ceux-ci : « Mais dites : ».

A ces expressions positivement fautives, il a ajouté un certain nombre d'articles se rattachant tout simplement à une phrase française, sans vouloir prétendre extirper une faute de langage ; ainsi dès la seconde page, il nous donne cet exemple : « Attens, tu n'as pas encore ouy le plus fort », qu'il traduit par : « *Mane, nondum audisti quod est grauisimum.* » D'autres fois, il propose des expressions plus élégantes que celles qui se présentent le plus naturellement à l'esprit. Ainsi, pour dire : « On te cherche », il remplace les formules banales : *Quaerunt te*, ou *Aliquis te quaerit* par des tournures plus latines : *Quidam te conuentum volunt* ou *Tu quaereris a quodam* (1).

L'auteur se propose donc non seulement de bannir tout solécisme et tout barbarisme, mais encore de donner au langage une élégance cicéronienne.

Ce latin de collège n'aurait pas été toujours incompréhensible aux anciens. Nous trouvons des constructions qui remontent à l'empire romain, ainsi la substitution de la conjonction *quod* à la proposition infinitive. Mais l'influence du français en avait considérablement développé l'emploi. Le premier exemple de la collection est celui-ci : *Videatur mihi bonum quod ego facerem tibi scire hoc.* « Il m'a semblé bon de vous advertir de cela ». D'autres fois ce *quod* est substitué à *ut* : *Tu precisti mihi tot bona quod ego nunquam possem tibi reddere placitum*, ou *quod* à *quoniam* : *Tamdiu quod pater viuit, nunquam Petrus gaudebit bonis suis*, ou pour marquer l'exclamation : *Quod non sum tantum diues sicut tu* (que ne suis-je aussi riche que toi !) On trouve aussi des expressions comme : *forte quod* (peut-être que), *post quod* ou *de post quod* (depuis que), *statim quod* ou *immediate quod* (aussitôt que). *Utrum sit multum quod gens intrauit* signifie : « Y a-t-il longtemps que le régent est entré ? » *portet multum quod...* « il s'en faut beaucoup que... » *Quod numerat te liber ?* — *Quatuor duodenos.* — *Per diem est bonum forum.* « Combien coûte ce livre ? — Quatre sous et demi. — Pardi, il est bon

(1) Chap. *Admonendi*. Il nous dira que *mingere de crasso* est tout à fait mauvais ; *cacare est verbum proprium* et *ire ad latrinas* est bon latin ; mais il est plus décent de dire *aluam deponere* ou, avec Salluste, *ire ad requisita naturae*, (*Ad corpus pertinentia. Eundi*). Cordier est du xvi^e siècle. Cette observation peut aussi s'appliquer à cette phrase qu'il ne craint pas de traduire : *Pedere in templo quibusdam mulierculis religio est, [Facere]*.

marché. » *Feci melius quod potui*. « J'ai fait du mieux que j'ai pu. » *Erat tantum quod non viderat patrem quod fere non potuit recognoscere*. « Il y avait si longtemps qu'il n'avait vu son père qu'il ne put presque pas le reconnaître. »

Il faut relever l'emploi perpétuel du subjonctif dans les interrogations directes et celui de *utrum* dans les interrogations simples. *Utrum sit tantum dolere ?* « Est-ce si grand'chose d'estre malade ? » Nous trouvons aussi des confusions, par exemple entre *nonne* et *nunquid*.

Ce qui frappe le plus dans cet argot, et ce qui marque nettement son origine, c'est, soit la traduction littérale du français avec des mots latins, soit la formation de mots nouveaux tirés du français avec une terminaison latine.

A l'exemple du français, qui emploie l'infinitif après une préposition, on dira, en substituant le gérondif à l'infinitif : *et de fugiendo* « et luy de fuir ». *Id quod dederas mihi pro reparando caligas* « ce que tu m'avais donné pour réparer mes chausses ». *Habemus tam bene de quo prandendo in domo nostra sicut ille*. « J'avons (*sic*) aussi bien de quoy disner chez nous que luy. » *Satis est diues pro viuendo honeste*. »

D'après la même méthode, on disait : *Remansit in campis* pour « il resta aux champs ». *Ego bene transibo me de te*, « je me passerai bien de toi ». *Non manet amplius in hac vrbe*, « il ne demeure plus dans cette ville ». *Non est magis tempus hoc dicere*, « il n'est plus temps de dire ceci ». *Leuat se de bono mane*, « il se lève de bon matin ». « Avant-hier » se dit *ante heri* ; « tenir société » *tenere societatem*. « Par cœur » *corde*, et « de bon cœur » *de bono corde* ; « tu te fais bien prier », *tu bene facis te orare* ; « tu as dormi la grasse matinée », *tu dormiuiisti pinguem matutinam* ; « il a gagné son procès », *lucravit suum processum*.

C'est ainsi que le français « apprendre » signifiant *docere* et *discere*, le latin *addiscere* aura aussi ces deux sens. De là, encore d'autres confusions : *Oportet illi omne* signifie « tout lui faut », c'est-à-dire « tout lui manque ».

Mais ce qu'il y a de plus amusant, ce sont les mots de bas latin forgés par les écoliers. *Bono animo commodat suas mercantias* signifie « il donne volontiers ses marchandises à crédit ». *Concede mihi tuum librum interim quod iasas*, « prête-moi ton livre pendant que tu jases ». *Cambire* signifie « changer », *errae* « les arrhes », *se acquitare* « s'acquitter » ; *ronflare*, « ronfler » ; *toussare* « tousser » ; *brouillare*, « brouiller » ; *haec littera est tota effascata* « cette lettre est tout effacée » ; *nostra gallina couuat*, « notre poule couve » ; *habet totum corpus dechicquatatum*, « il a le corps tout déchiqueté » ; *semper gratat se*, « il se gratte toujours » ; *o quod tua vestis est tota crotata*, « oh ! que ton vestement est tout crotté » ; *calcei mei non habent semellas*, « mes souliers n'ont pas de semelles » ;

equus noster regimbat contra esperonnos, « notre cheval regimbe contre les esperons » ; *solue contentum*, « paie comptant » (1) ; *per diem ipse est homo virtuosus*, « pardi ! c'est un homme vertueux » (2) ; *est totum*, « c'est tout » ou plutôt ce n'est qu'une petite partie du matériel que fournit notre auteur.

Les « escoliers » avaient aussi des expressions qui leur étaient propres. Ainsi le mot *chiffre* qui vient de l'ancien français « chiffrer » et qui signifie tantôt ce que leurs congénères neuchâtelois modernes appellent « béder » ou « billier », c'est-à-dire « manquer les leçons », tantôt « chiper ». Tandis que *dechiffre* avait le sens de « récupérer ». D'un élève qui a fait l'école buissonnière pendant le service divin, on disait : *Chiffrait nissam*, d'un autre qui s'était caché au moment où il aurait dû rendre ses devoirs : *Chiffrait reparationes ad latrinas*, d'un troisième qui avait dérobé la moitié d'un pain : *Chiffrait unum dimidium panis*, d'un quatrième qui avait copié une lettre de Cicéron et l'avait donnée comme étant de lui : *Chiffrait totam epistolam super Ciceronem*. Et ce mot arrache à Cordier un soupir de douleur :

Plaise au ciel que *chiffre* et *dechiffre* et les autres mots de la même farine eussent été relégués chez les Goths ! Car qu'est-ce qu'il y a de plus inepte, de plus absurde que de dire, soit en une langue barbare *chiffre*, soit en français « chiffrer » ? Extirpez donc, ô enfants, des bouffonneries barbares et les mots absurdes de ce genre même en français. J'en ai vu beaucoup qui, même dans une réunion distinguée d'hommes illustres, se rendaient très ridicules parce qu'ils ne pouvaient s'en abstenir, tant sont tenaces les choses les plus mauvaises qu'on a apprises dans ses jeunes années (3).

Ces mille huit cents exemples sont distribués en cinquante-huit chapitres et trois suppléments, rangés, sauf les deux derniers, par ordre alphabétique. En voici la liste :

Admonendi, reprehendendi et obiurgandi formulae ;

Aduerbia ;

Aduersandi, prohibendi, fauendi ;

Amoris et odii ;

Beneficiorum, officiorum et gratificandi ;

Beneficiorum recordatio ;

Capere et accipere ;

Carere ;

Cedendi, concedendi et obsequendi ;

Cognoscendi, intelligendi, ignorandi ;

Confabulandi ;

Conquerendi de iniuria ;

(1) Chap. *Habere*.

(2) Chap. *Laudandi*.

(3) Chap. *Interrogandi*.

Contrahendi ;
Copiae et inopiae ;
Ad corpus pertinentes formulae ;
Corporis male affecti formulae ;
Ad corporis ornatum pertinentes formulae ;
Curae, solitudinis, timoris, negligentiae ;
Dare ;
Decernendi ;
Dicere, loqui ;
Discordiae ;
Disputandi ;
(Formula exponendarum puerilium disputationum coram magistro).
Epulandi ;
Eundi et redeundi ;
Excusandi ;
Expostulandi ;
Facere ;
Fortunae utriusque ;
Gaudii et doloris ;
Ad grammatices rudimenta pertinentes formulae ;
(Abusus in quibusdam verborum accidentibus) ;
Habere ;
Ineptiae pueriles ;
Interrogandi ;
(Oppidorum nomina in quibus casibus aduerbialiter, etc).
Ad ius pertinentes formulae ;
Laudandi ;
Ludendi ;
Mandandi, iubendi, praecipiendi ;
Memoriae et recordationis ;
Minandi ;
Oportet ;
Persuasionis et opinionis ;
Petendi et orandi ;
Pœnitentiae ac desiderii ;
Ponere ;
Precii ;
Promittendi ;
Puniendi ;
Religionis ;
Ad rem pertinentia et non pertinentia ;
Sperandi et desperandi ;

Studii, laboris, industriae ;

Temporis ;

Tenere ;

Vituperandi ;

Voluptatis ;

Prouerbia ;

Ludus pilae palmariae (1).

On remarquera combien cette division est peu scientifique. L'auteur faisait un livre sur la langue latine (*de corrupti sermonis emendatione*), il devait adopter une division fondée soit sur la grammaire, soit sur le vocabulaire, mais ne pas confondre ces deux notions. Il est absurde, par exemple, de trouver le chapitre sur les adverbes entre celui qui renferme les formules employées pour avertir, reprendre, réprimander, et celui qui est relatif à l'opposition, à l'interdiction, à la faveur. Le chapitre sur l'interrogation suit celui sur les inepties des enfants et précède celui des expressions juridiques.

En outre, à la disposition alphabétique des chapitres on aurait préféré un ordre plus logique. Etant donné ce désordre, on ne comprend pas pourquoi les deux derniers chapitres ne sont pas à leur rang alphabétique. L'un d'eux renferme des proverbes, l'autre a pour but de suggérer aux lecteurs des expressions correctes pour le jeu de paume.

En effet, Cordier estimait que la sagesse des nations devait être mise à contribution pour donner de la saveur au langage ; il consacrait même des leçons entières à dicter des proverbes (2) ; aussi s'est-il appliqué tout le long de sa carrière à trouver des équivalents latins aux proverbes français. Et quant au dernier chapitre, il n'est qu'un supplément de celui sur les différents jeux. Il ne fut, du reste, pas le seul humaniste qui s'efforça de donner des noms classiques aux jeux des enfants, exercice à peu près aussi puéril que ces amusements eux-mêmes. Érasme lui en avait donné l'exemple et Camerarius en Allemagne marcha sur ses traces.

La même incohérence règne dans l'intérieur des chapitres. A propos des interrogations, il éprouve le besoin de rappeler les cas où les noms de villes sont employés adverbialement, c'est-à-dire sans préposition (*Vbi est rex ? — Lugduni*). Dans les formules se rapportant aux rudiments de la grammaire se trouve un supplément sur les « accidents » de certains verbes. On ne voit pas pourquoi cette expression *Est bene gloriosus* se trouve dans le chapitre sur le verbe *facere* ; cette place ne se justifie que parce qu'elle suit l'expression *Ipse facit de glorioso. Amisisti tuum*

(1) Nous n'avons pu découvrir le chapitre sur la confession, qu'a signalé Massébieau (*op. cit.*, p. 224).

(2) Chap. *Dare*.

creditum ne doit son rang dans le chapitre sur *habere* qu'au fait qu'il est amené par *habes paruum creditum apud illum*.

Nous parlerons plus tard d'une manière générale de la latinité de Maturin Cordier, qui fut certainement un des auteurs les plus élégants de son temps. Pour le moment, relevons quelques-unes des particularités de son livre de début.

Nous constatons quelques contresens fâcheux. Dans le chapitre *Oportet*, il traduit le mot « lunettes » ou « besicles » par *conspicillum*. Or ce mot, qui se trouve dans Plaute *Cist.* 91 et dans les fragments du *Parasitus medicus* du même auteur cités par Nonius 84, 7, signifie évidemment « observatoire, lieu d'où l'on peut apercevoir quelque chose » (1). La différence indiquée (2) entre *pronuntiare* « dire par cœur » et *recitare* « lire tout haut quelque chose afin que les autres l'oyent et entendent » est inexacte. *Pronuntiare* signifie proclamer à haute voix, soit par cœur, soit d'après un texte. Cic. Phil., 1, 10-24 a dit : *Leges quas ipse vobis inspectantibus recitavit, pronuntiauit, tulit* et l'on ne peut croire que, dans les comices, personne ait jamais récité les lois par cœur. *Calx* signifie « le talon » et non le pied (3). C'est par une singulière erreur que notre grammairien nie que *quare* puisse avoir le sens de « pour-quoi ? » aussi bien que *cur*. Il eût été plus exact de dire que Cicéron n'emploie *quare* que dans les propositions subordonnées (4).

Dans la syntaxe, nous trouvons aussi quelques traces de pédanterie. Il corrige l'expression *Ecce Iohannes en eccum Iohannem*. En fait, Cicéron emploie toujours *ecce* avec le nominatif; l'accusatif se rencontre surtout chez les comiques et s'explique par l'accusatif exclamatif (5).

Entraîné par l'autorité de Budé et de ses étymologies, il admet les mots *pinta* et *cheopina* pour « pinte » et « chopine » (6), ainsi que le

(1) Cordier partageait cette erreur avec les latinistes de son temps. Dans le *Dictionarium seu Latinae linguae thesaurus* (Parisii 1531), Rob. Estienne admet l'hypothèse que le nominatif de ce mot est *conspicillum* et désigne le lieu *unde conspiciere possis*. Et il ajoute : « *Apud Plautum in Cistell.* 2, 82 (91) : *Dum redeo domum, conspicio consecutus est clanculum me usque ad fores... Conspicillum legitur quod videtur id esse quod gallice lunettes dicimus*. Il m'a poursuivi avec ses lunettes, il a attentivement regardé ou jalloie. » Dans l'édition de 1543, il substitue à cette dernière phrase celle-ci : *Conspicillum etiam dicitur quod adhibemus oculis et res maiores videantur*. Plaut. *Vitruum cedo, necesse est conspicio vti*. Dans le *Dictionariolum puerorum* nous lisons : « *Conspicillum*, ung lieu dont on regarde et espie. Plaut. Des lunettes. Plaut. » Cette traduction de *conspicillum* ou *conspicillum* par « lunettes » se trouve dans la plupart des dictionnaires du xvi^e siècle. Mais Henri Estienne avait ajouté cette annotation dans le *Thesaurus* : *Conspicillum pro vitreo specillo ab antiquis positum quis tibi persuadeat ? Itaque Plautina quae afferuntur non notato loco spuria sint necesse est*. (Communications de MM. Bovet et Méautis).

(2) Chap. *Confabulandi*.

(3) Chap. *Ad corporis ornatum*.

(4) *Quare*. Adu. interrogandi ex ablativis « qua re » subaudita praep. ex. Significatione conuenit cum *quam ob rem*. *Thesaurus*. Voir MADVIC, *Grammaire latine*, § 492 R2.

(5) Chap. *Confabulandi*. *Ecce nunc nominatio iungitur, alias etiam accusatio, quamquam refragetur* Valla lib. 2, cap. 15 (*Thesaurus*). Voir RIEMANN, *Syntaxe latine*, § 42 Rem.

(6) *Cheopina* (χέε πίνειν) a nobis dicitur ex eo (vt arbitror) dicta quod in ea tantum funditur vel hauritur vini quantum homo sitibundus absumere possit. Haec duplex pintam elicit, ex eo vocabulo detortam quod Graeci pitynam appellat vas quoddam vinarium significantes (Budé de *Asse* l. V). *Pinta* et *cheopina* sont dans le *Thesaurus* sur l'autorité de Budé.

mot *doctura*, qu'il a trouvé dans le même auteur. « Car, dit-il, qu'arrivera-t-il si, pour les choses nouvelles, ceux qui ont l'autorité et qui donnent les règles pour le langage, n'inventent pas des mots nouveaux ? Il admet aussi l'*arestum curiae* « l'arrêt de la court » (1); il dira même : *Reddemus cras de Virgilio* pour « nous ferons demain du Virgile », consacrant ainsi ces formations bâtarde contre lesquelles il écrit son livre.

D'autre part, il rejette les mots *ecclesia* (dans le sens de bâtiment consacré au culte), *missa* (2), *curatus*, *parochia* (3), que l'Eglise avait consacrés officiellement et les remplace par les termes classiques de *templum*, de *sacra*, de *curio* (4), de *curia*. Il substitue les mots *cœnobiorcha* et *Liberalia* aux termes hébraïques *abbas* et *Pascha* (5). Cependant, il termine son ouvrage par le mot *Amen*. Mais, en obligeant les élèves à parler comme Cicéron, il devait appliquer nécessairement des mots anciens à des choses nouvelles, c'est ainsi que dans le costume du xvi^e siècle, il verra une *toga*, une *tunica*, un *sagum*, une *tunica manicata*, une *subucula*, une *stola*, par quoi il entend la « robe de dessus a usage d'homme, le sayon qui est fait pour vestir soubz la robe, le sayon a manche ou la jaquette, la chemise de drap pour vestir soubz le pourpoint, la robe de dessus a usage de femme » (6).

On voit que Cordier était plutôt cicéronien : il le sera plus qu'Érasme, qui admettait quelques mots hébraïques ; cependant, sous l'influence de Budé, ou par distraction, il se permet certains néologismes. D'autres ont été encore plus puristes que lui, désignant le pape sous le nom de *flamen dialis*, les cardinaux sous celui de *patres conscripti* et la Vierge Marie sous celui de *Diana*. Ce n'est pas Cordier qui aurait évité le mot de *Christus* sous prétexte qu'il n'est pas dans Cicéron (7).

(1) Chap. *Decernendi*.

(2) *Missæ* n'est ni dans le *Thesaurus* ni dans le *Dictionariolum*.

(3) Sunt qui parochias inde appellatas esse censeant, quibus singulis sacerdotes sui destinati sunt, ab exhibitione scilicet sanctifici crustuli sacrosanctique panificii. Ego vero non parochias primum, sed parœchias appellatas esse censeo. Budæus.

(4) *CURIO*, Le curé, le prélat d'une des cures. Liv. (*Dictionariolum*). — Ung curé d'une paroisse. *Curio*, curionis, flamen curialis (*Ibidem*).

(5) Chap. *Religionis. Temporis*, art. 1 Cette identification des *Liberalia* avec Pâques semble une idée propre à Cordier ; elle n'a été suivie par personne. Cette fête étant célébrée par les Romains le 17 mars (*Ov. Fasti* III, v. 713-808), c'est-à-dire au commencement du printemps, notre auteur, dans le désir d'éliminer les mots hébraïques de la latinité (en quoi il est plus puriste qu'Érasme), en a pris le nom pour la fête de Pâques. HERMINJARD (t. III, p. 204, note) entend par *Liberalia* le dimanche *Esto mihi*, le dernier avant le carême, appelé aussi *Clericorum siue Dominorum Liberalia*.

(6) Chap. *Ad corporis ornatum*. — De nos jours, un essai analogue a été fait pour accommoder le latin aux choses contemporaines. Il est dû à un humaniste américain, qui se fait appeler Arcadius Auellanus (*Impressio proœmii ad versionem latinam INSULAE THESAURARIAE Roberti Ludouici Stevenson, etc.*, Brooklyn, New-York, 84, Lewis Avenue). Il a traduit entre autres œuvres dans sa collection *Mons Spei* le roman de R. L. Stevenson *Treasure Island* sous le titre de *Insula Thesauraria*. Ce travail l'a forcé d'étudier la manière de rendre des mots comme « avion, sous-marin, automobile, etc. » C'est un jeu comme un autre, où l'auteur se montre très ingénieux, mais cet exercice n'a rien à faire avec la science. Ce qui est moins innocent, ce sont les accusations d'ignorance qu'il prodigue contre des hommes beaucoup plus savants que lui. Tout cela est daté *Calendiis Martis (sic) 1922*.

(7) COMPAYRÉ, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le xvi^e siècle*. Paris 1879, p. 124.

Pour lui, comme pour Érasme, le latin est encore une langue vivante mais il se rendait bien compte que, de son temps, on ne pouvait se piquer d'originalité en l'écrivant et que l'on devait feuilleter les auteurs. « Dans les expressions figurées, dit-il, il faut un jugement qui ne soit pas celui d'un enfant. C'est pourquoi les enfants doivent imiter ceux qui parlent bien et ne pas inventer des choses nouvelles. » Au nombre de ceux qui parlent bien, il compte non seulement tous les auteurs de l'antiquité, mais encore quelques contemporains. Les écrivains du moyen âge sont absolument exclus.

Parmi les anciens, Cordier s'appuie naturellement en première ligne sur ceux qui de tout temps ont été considérés comme les maîtres incontestés du langage correct : Cicéron, dont il cite spécialement les épîtres, les discours et la *Rhetorica ad Herennium*, qu'il lui attribuait comme tout le monde alors, César, Tite-Live, Salluste, Quintilien, dont il connaît même les *Déclamations*, quoique leur authenticité lui semble douteuse, Térence, Plaute, Virgile, Horace (au moins les *Satires*), Ovide, Publius Syrus. Mais il va chercher des exemples dans des auteurs qui n'ont guère été étudiés dans les écoles, au moins dans les classes élémentaires : Valère Maxime, Lucain, Pline l'Ancien, Varron, Perse, Juvénal, Festus, Suétone, Columelle, Donat, Servius, Diomède, Priscien, Ausone, Aulugelle, Martial, Nonius Marcellus. Parmi les modernes, c'est à Budé qu'il donne la première place. Il cite l'emploi que celui-ci fait des mots *decussis*, *vigesis* (lisez *vicesis*), *centussis* pour dire « dix, vingt, cent sous » et il ajoute : « C'est ainsi que Budé décide qu'on peut employer ces mots, bien qu'ils eussent une autre signification chez les Romains. » (1) Tant il est vrai que les hommes de la Renaissance avaient de la peine à se souvenir que le latin était une langue morte et que les hommes les plus savants n'avaient pas le droit d'innover dans cette matière ! « Pourquoi craindrais-je, dit-il, de suivre un homme d'un jugement aussi exact ? » et ailleurs : « Dans notre présent ouvrage nous lui empruntons volontiers et ingénument un grand nombre de choses, et nous avouons que nous lui devons beaucoup. Plût au ciel que nous eussions eu le loisir de lire assidûment le fruit de ses héroïques veilles ! En effet, cet opuscule serait, je le sais assez, en bien des points plus correct et plus soigné. (2) » « Il ne le cite pas moins de douze fois. Les autres modernes sur lesquels il s'appuie sont Érasme, qui est cité à propos des jeux et des proverbes, Battista Spagnuoli le Mantouan, Hieronymus Vida (3). Il

(1) Ces mots avaient bien la signification donnée par Budé de « dix, vingt, cent as ». Mais *decussis* signifiait aussi une dizaine.

(2) Chap. *Facere*.

(3) Il est à noter que son poème sur les Échecs (*de latrunculis*) qui parut à Rome en 1527 était déjà connu de Cordier en 1530.

donne un souvenir amical à Claude Budin (1), malheureusement sans nous dire quel ouvrage il avait publié. Cette abondance d'autorités citées par Cordier montre quel soin il avait mis à la composition de son ouvrage et combien il s'était méfié de son propre instinct pour établir une latinité élégante. Du reste, dans toute sa vie, on le verra suivre l'autorité d'un homme plus fort que lui plutôt que manifester sa propre individualité.

A côté de ces autorités, il rappelle le souvenir de quelques savants de son temps, François du Bois qui enseignait le latin au Collège de Tournay (2), Danès, le grand helléniste, dont Calvin suivit les leçons, un autre helléniste, Guillaume du Maine (3), Roset qui « fantaisie, compose en son entendement toujours quelque chose de nouveau », son ami Robert Estienne, qui propage l'usage des caractères romains (4). Il signale la publication de la grammaire de Pellisson qui, dit-il, n'est qu'un abrégé de Despautère (5).

Pour l'enseignement de la grammaire, c'est en effet Despautère que Cordier avait pris comme guide. Nul doute qu'il ne fit apprendre à ses élèves les vers dans lesquels le savant flamand avait résumé toute sa doctrine. Il l'a même complété par un opuscule spécial et dans le *De corrupti* nous trouvons ces quatre vers qu'il avait lui-même composés pour fixer dans la mémoire des élèves la règle relative aux noms de villes :

Dic precor, vnde venis ? — Gabiis, Sulmone, Tarento.

Vbi cessasti ? — Romae, Carthagine, Baiis.

Quo, quaeso, properas ? — Laurentum, Tibur, Athenas.

Qua facturus iter ? — Veïis, Narbone, Lauino (6).

C'est donc à la mémoire qu'il s'adressait avant tout. De même qu'il faisait apprendre par cœur les vers de Despautère et les siens, il leur demandait de fixer dans leur mémoire les phrases qu'il leur dictait.

II

Mais ce n'était pas seulement pour enseigner le latin que Cordier avait publié son livre, c'était aussi pour faire œuvre religieuse et morale

(1) Voir plus haut p. 4 et *De corrupti*. Chap. *Prouerbia*.

(2) Chap. *Studii*. — Ce François du Bois était le frère de Jacques du Bois, qui fut lecteur royal de médecine et écrivit une grammaire française. Ils étaient nés à Lavilly, près d'Amiens. On cite de François un Art poétique, des Commentaires d'Ausone, de Cicéron, de Martial (voir Joecker *Allgemeines Gelehrter Lexicon*).

(3) Guillaume du Maine (en latin *Mainus*) était natif de Loudun en Poitou. Il fit d'abord l'éducation des fils de Guillaume Budé, son professeur de grec (voy. G. BUDAËI *Epistolae*. Basileae 1521, p. 116-120), puis il devint lecteur de Marguerite d'Angoulême et plus tard précepteur des Enfants de France. Il avait participé à la rédaction d'un lexique grec publié à Paris en 1523 (HERMINJARD, t. III, p. 220. *Bibliothèque française de la Croix du Maine*).

(4) Chap. *Studii*.

(5) *Rudimenta primae latinae grammaticae Iohanne Pellissone Condriensi auctore*. Lutetiae ex officina Rob. Stephani. Sans date, mais probablement de 1529. (Voir Renouard, p. 92.)

(6) Chap. *Interrogandi*. (*Oppidorum, etc.*)

et nous y retrouvons l'application des principes qu'il expose dans la préface et dans l'épilogue de son ouvrage. Nulle part, nous ne trouvons une attaque contre les dogmes de l'Église catholique ; tout au plus se permet-il de temps en temps une phrase un peu railleuse contre les prêtres ou plutôt contre certains prêtres. « La plupart, dit-il, se contentent de proclamer des jeûnes ; ils les observent rarement. » « Les religieux de nostre temps sont bien exorbitants (c'est-à-dire ont bien dégénéré) de la vertu et sainteté de leurs fondateurs et patrons. » « Sous l'ombre de son hypocrisie, il (qui cela ? il ne le dit pas) est parvenu à estre evesque. » Le morceau le plus intéressant dans ce genre est celui qui termine le chapitre sur la religion. Il s'agit de danses qui se faisaient dans les rues au jour de la Saint-Etienne.

Cette année, dit-il, ce fut, il est vrai, un spectacle très beau pour les yeux des sots, mais très triste pour les honnêtes gens. En effet, quel pieux adorateur de Jésus-Christ ne souffrirait pas en voyant le culte du Dieu éternel souillé par les sacrifices du démon ? Ce n'est pas par de tels cortèges ou de tels spectacles qu'est adoré notre Dieu, mais par la pureté du cœur, par l'intégrité de l'esprit, par une âme sincère, par de pieuses prières. Il ne demande pas des chœurs de bons danseurs qui en font ostentation, mais des assemblées de chanteurs qui psalmodient purement à sa gloire. Il aime les adorateurs qui ont le visage découvert, non les danseurs masqués. Si jadis, lorsqu'on adressait un culte aux démons, le sénat païen des Romains a supprimé les Bacchanales, pourquoi tolère-t-on dans l'Église de Dieu ces choses qui rappellent tout à fait les Bacchanales ? Veillez donc, jeunes gens, car c'est pour vous que j'écris, de peur que, trompés par les erreurs d'une foule ignorante, vous ne vous persuadiiez que ces choses appartiennent à la religion, parce qu'elles se font sous prétexte de religion. En réalité, ce sont des filets et des lacs du diable pour prendre les âmes des malheureux, pour les tourmenter d'une manière misérable. Et plaise au ciel que, par vos prières et celles de tous les hommes pieux, il arrive enfin que le très glorieux et très chrétien François, roi de France, averti par le Saint-Esprit au sujet de cette superstition abominable, supprime, chasse, extermine, abolisse ces Bacchanales, c'est-à-dire la nourriture des démons. Cet exploit sera certainement pour lui une gloire beaucoup plus grande et plus vraie que ne fut autrefois pour Pompée ou pour César la longue série de leurs victoires et de leurs triomphes. En effet, quelle chose aussi grande a été faite dans la guerre ? Quel triomphe est comparable à celui qui est remporté sur l'ennemi le plus orgueilleux de tout le genre humain et qui le dépouille d'un royaume aussi étendu ? Fasse le Dieu tout puissant que nous chantions bientôt le cantique du jour des Rameaux à l'occasion de cette victoire ! Et vous, excellents jeunes gens, écoutez en attendant la sentence de notre Sauveur contre des danseurs de cette sorte : Malheur à vous, dit-il, vous qui riez maintenant, car vous vous lamenterez et vous pleurerez. Luc, chap. vi (1).

C'est le passage le plus anticatholique que nous ayons relevé dans le *De corrupti* ; mais ce n'est pas le seul où l'Écriture sainte soit citée, dans ce singulier livre de grammaire. L'auteur ne perd pas une occasion de rappeler les vérités de la morale évangélique. Il blâme, par exemple,

(1) Chap. *Religionis*, à la fin.

les jeux de hasard. Le jeu de cartes est pour lui pernicieux et indigne de jeunes gens bien nés ; les enfants doivent s'en garder plus que des serpents (1). Et, sur le repos à donner aux élèves, il donne cette recommandation : « Il doit avoir moyen (mesure) es recreations des enfans ; de peur que en trop leur refusant, on leur face enhair l'estude, ou en trop souvent leur donnant, qu'on les face anonchalir tellement qu'ilz ne veuillent plus rien faire (2). » Il exhorte ses jeunes lecteurs à s'abstenir de tout jurement et invocation du malin. Cette parole : « Je le donne à tous les diables », dit-il, ne doit pas même être pensée par un chrétien (3). Par des plaisanteries bouffonnes, les enfants s'habituent à offenser Dieu (4).

Aucune imprécation n'est permise aux chrétiens, même en plaisanterie, car l'Apôtre, par l'Esprit de Dieu, leur a donné ce précepte : Que toute amertume, toute colère, toute indignation, toute clameur, tout blasphème soit enlevé d'au milieu de vous, ainsi que toute malice. Soyez bienveillants et miséricordieux les uns envers les autres, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné en Christ (Eph. 4), et, un peu plus loin : Que la fornication et toute impureté ou avarice ne soit pas nommée parmi vous, comme il convient à des saints ; de même pour les paroles honteuses, le langage des sots, les bouffonneries qui ne sont pas utiles ; mais usez plutôt d'actions de grâces (Eph. 5) (5).

L'auteur recommande aussi la miséricorde, la charité, le pardon des injures.

C'est l'ennemi du genre humain qui a appris à dire : Je m'en vengerai, si je vis. Mais notre doux maître, Jésus, a dit : Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux ; pardonnez et on vous pardonnera (Luc, 6), et, dans le même sens, l'apôtre déclare : Ne rendez à personne le mal pour le mal (Romains, 12). Dis donc, enfant, au lieu de ces mauvaises paroles : Je te pardonne de bon cœur tout ce que tu m'as fait. En ce faisant, mon enfant, mon amy, vous acquerrés la grâce de Dieu ; et ainsi il vous pardonnera vos offenses. (I Pierre, 3, I Thess, 5...). Quand il vous est dit : Soyez parfaits, n'estimez pas, enfants, et vous, jeunes gens, que ces paroles du Sauveur ne vous concernent en rien. Prenez garde de mépriser l'Évangile de Jésus-Christ, de peur qu'il ne vous méprise à son tour, que dis-je ? qu'il ne vous chasse tout à fait de son troupeau (6).

Et Cordier montre bien son esprit à la fois classique et chrétien quand, à propos du proverbe : « Endurer fault pour mieulx avoir », il rappelle le discours d'Énée à ses compagnons (Virg. Aen. I, 198-207) et ajoute : « Ces pensées seront beaucoup plus acceptables si on les applique à la Croix de Jésus-Christ, qu'il faut supporter patiemment

(1) Chap. *Ludendi*.

(2) Chap. *Facere*.

(3) Chap. *Conquerendi*.

(4) Chap. *Ineptiae pueriles*.

(5) Chap. *Euendi et redeundi*. Il faut remarquer que Cordier cite toujours l'Écriture d'après la Vulgate, que son ami Robert Estienne avait si souvent publiée.

(6) Chap. *Minandi*.

par l'espérance des récompenses futures. Car il ne faut pas toujours penser aux choses terrestres ; il nous faut élever quelquefois les yeux pour contempler les choses célestes. Autrement, c'est en vain et pour notre perte que nous lirons les monuments des païens. » (1)

Quelques-uns des exemples que Cordier nous donne sont intéressants, parce qu'ils nous initient à la vie des jeunes gens au xvi^e siècle ; il avait assez de tact pédagogique pour n'offrir à ses élèves que les sujets qui pouvaient les intéresser. Et d'ailleurs, puisqu'il s'agissait de leur apprendre à parler en latin, il fallait choisir des phrases se rapportant à leurs préoccupations ordinaires. Les événements publics ne sont guère touchés. Cependant, il déplore que les guerres d'Italie fassent périr la fleur de la noblesse de France (2). Les processions que le Parlement ordonne pour le roi, et dont il est question au chapitre sur la religion, sont celles du 11 octobre 1525 et du 1^{er} février 1526, pendant la captivité de François I^{er} (3). Enfin, en mentionnant le retour des princes de leur captivité d'Espagne (4), l'auteur nous apprend qu'il a travaillé à son ouvrage jusqu'au dernier moment. En effet, cet événement eut lieu le 1^{er} juillet 1530, et le livre parut le 1^{er} octobre de la même année.

C'est surtout la vie scolaire qui occupe l'esprit des élèves. La présence aux offices était exigée de chacun d'eux ; pour cela, on se rendait à la chapelle du collège. Quelquefois, il y avait prédication latine dans la grande salle que les élèves appelaient l'*aula*, mais que Cordier désigne sous le nom de *triclinium* (5). Les élèves, au moins les étudiants en théologie, devaient aussi dire leurs heures, et, pour cela, chacun recevait un compagnon, sans doute pour le surveiller (6).

Tous les actes de la journée étaient réglés par l'horloge de la Sorbonne, que l'on entendait très bien du Collège de Navarre. A cinq heures commençait la première leçon, qui durait une heure. Puis les élèves se rendaient à la messe. Aussitôt après, tous devaient se rendre dans leurs classes (7), tandis qu'à Sainte-Barbe, la messe était suivie d'un déjeuner. A dix heures, les leçons étaient interrompues par une heure d'étude. A onze heures, avait lieu le dîner (*prandium*) pendant lequel on faisait la lecture d'un chapitre de la Bible ou de la vie d'un saint. Le principal

(1) Chap. *Prouerbia*.

(2) Chap. *Confabulandi*. La phrase : « Le roy, en retournant de Vienne, a passé par Lyon, et, après y avoir séjourné quelque peu de temps, il est revenu tout droict à Paris » (Chap. *Interrogandi Oppidorum, etc.*) semble se rapporter au voyage de François I^{er} en 1523, tel qu'on se le représentait au quartier latin.

(3) *Le Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. p. Bourilly, Paris 1910, p. 221-230. « Les presidens et conseillers de la dicte cour avec les advocatz et procureurs d'icelle y estoient... et fut ce faict pour le roy de France et sa bonne prosperité, et par ce qu'on disoit que se traictoit sa delivrance de l'empereur et que le mariage de luy et de la seur de l'empereur se faisoit. »

(4) Chap. *Aduerbia*.

(5) Chap. *Ad Grammaticae Rudimenta*. (*Abusus, etc.*)

(6) *Ibidem*.

(7) Chap. *Aduerbia*.

profitait de ce moment pour faire ses admonestations. Puis venait un repos avec lecture de quelque orateur ou poète. Les classes recommençaient à trois heures et duraient jusqu'à cinq. Puis venait une nouvelle heure d'étude. A six heures, souper. Dans certains collèges, il y avait encore des exercices de mémorisation (*reparationes*) le soir. Mais Cordier blâmait cet usage (1). Un salut à la chapelle terminait la journée. Il n'y avait pas de récréation proprement dite, si ce n'est le mardi et le jeudi.

Dans les classes du matin, le maître faisait réciter leurs leçons aux élèves, puis il dictait un certain nombre de formules semblables à celles du *De corrupti*, que les élèves devaient apprendre par cœur. Ceux qui étaient absents ou qui avaient négligé d'en prendre note étaient obligés d'emprunter les cahiers de leurs camarades (2).

D'autres leçons étaient consacrées à la lecture des auteurs. La rareté des livres faisait que l'on recourait aussi dans ces explications au procédé de la dictée. Dans son enseignement, Cordier commentait les *Distiques* de Caton et des *Epîtres* choisies de Cicéron. Les éditions qu'il publia plus tard de ces ouvrages nous montrent quelle était sa méthode. Dans les classes supérieures, l'enseignement était plus scientifique ; nous en avons pu montrer une description satirique dans une poésie de Buchanan. Le professeur commentait un auteur qui passait pour contenir le dépôt de la science. Il faisait une analyse minutieuse de l'ouvrage, puis dégageait toutes les propositions susceptibles d'être discutées en sens contraire.

Un des exercices les plus fréquents était la discussion, la *disputatio* où même les plus jeunes devaient prendre part pour montrer leurs connaissances. Comme ces exercices se faisaient en latin, on comprend que les habitudes de jargon se soient particulièrement invétérées dans ce domaine et que Cordier ait cru devoir y consacrer un chapitre spécial. L'on procédait volontiers par questions que l'un des deux joueurs posait à son adversaire. Celui-ci pouvait les lui renvoyer, c'est-à-dire le forcer à y répondre lui-même (*Fecit mihi emendare meam quaestionem*) ou bien à son tour poser une question (*Habebo replicam in te*). Toutes les connaissances de ces jeunes ergoteurs étaient puisées dans leurs livres, mais il leur était défendu de rafraîchir leur mémoire pendant la discussion. Si cela arrivait, son adversaire pouvait s'écrier : *Aspexisti librum ; ad poenam libri* », ce qui signifiait que le délinquant devait montrer son livre. D'autres fautes, un solécisme, un barbarisme, un jurement, une expression d'irrévérence amenaient sur les lèvres de l'adversaire l'exclamation : *Carpo te*. Souvent le débat se faisait un contre deux,

(1) Chap. *Confabulandi*.

(2) Chap. *Contrahendi*.

ou deux contre deux et la maladresse d'un partenaire pouvait entraîner la défaite de l'autre. Finalement, on allait vers le maître (*Eamus ad regentem*) pour le prier de juger de l'exactitude d'une réponse ; ou bien la cloche du repas interrompait le débat et celui qui avait posé la dernière question était réputé battu (*habuit ultimum*). Le sujet de ces discussions était une définition, par exemple l'un des élèves demandait à l'autre : Qu'est-ce qu'un poète ? qu'est-ce que plaider ? ou bien des questions de grammaire dont Despautère faisait tous les frais. Cordier nous donne le récit d'un de ces débats, fait par un élève à son maître :

Je lui ai demandé : Quel verbe est *sum* ? Un verbe substantif, m'a-t-il répondu. J'ai ajouté : Comment le conjugue-t-on ? Comme il ne savait pas, il a renvoyé la question à son partenaire, qui a bien conjugué. Après cela, j'ai demandé : Combien *sum* a-t-il de composés ? — Onze, a-t-il dit, et il les a énumérés dans leur ordre. Je demandai ensuite : Combien *sum* a-t-il de constructions ? Comme mes adversaires l'ignoraient, ils me renvoyèrent la question. Maintenant, nous venons vers toi, afin que tu écoutes la solution que je donne à ma question.

On voit que ces discussions n'étaient guère que des répétitions auxquelles on encourageait les enfants (1).

Ceux des élèves dont Cordier s'occupait le plus étaient les pensionnaires, les portionistes ou *conuictores*, comme on les appelait couramment. Les jeunes gens des classes supérieures, les *supremi conuictores* ou *illi de magna portione* pouvaient même offrir à boire à leurs amis (2). Ces petites agapes dans les chambres étaient, comme on peut le comprendre, l'origine de désordres fâcheux (3). De temps en temps, le principal, que les élèves appelaient le *primarius*, et que Cordier veut que l'on nomme le *gymnasiarcha*, faisait une lecture solennelle des règles (*normae*) qui présidaient à toute la vie.

Les élèves, comme on peut le comprendre, s'affranchissaient volontiers de la règle de parler toujours latin et s'arrangeaient à ne pas être pris en faute. Dans les classes, chaque élève avait sa place déterminée (4). Chaque dortoir (*cubiculum*) était sous l'inspection d'un régent (5) ; on ne pouvait aller se coucher avant qu'il en eût donné la permission ; l'heure ordinaire était 10 heures (6), ce que l'on peut considérer comme une faute contre l'hygiène, puisque les élèves devaient se lever à 4 heures (7). On ne pouvait non plus sortir du bâtiment sans la permission du principal.

(1) Chap. *Disputandi* (*Formula, etc.*)

(2) Chap. *Facere*.

(3) Chap. *Ludus pilae palmariae*.

(4) Chap. *Confabulandi*.

(5) Chap. *Interrogandi*.

(6) Chap. *Ad grammatic. Rudim. (Abusus, etc.)*

(7) Voir QUICHERAT, *op. cit.*, p. 85. Remarquer que Brunfels, qui était médecin, considérait que, même pour un enfant, sept heures de sommeil suffisaient (*De disciplina et institutione puerorum paraenesis*).

Les fraudes scolaires étaient déjà en usage ; il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Un élève qui ne savait pas sa leçon implorait l'assistance de son camarade en lui disant : « Souffle moy par derriere ce que je doibs dire. » (1) D'autres simulaient une maladie dans l'espérance d'être renvoyés, car ils considéraient l'école un peu comme une prison (2), où ils ne trouvaient pas toutes leurs aises (3). De là, des révoltes : *Sifflauerunt regentem*, on a sifflé le régent. « Aulcune fois, ajoute l'auteur, les auditeurs chassent les lecteurs publiques a force de les taborder tant des mains que des piedz. » (4) Mais la répression était sévère. Souvent les régents se contentaient de faire inscrire les coupables sur un registre (les *tabellae delatoriae*, vulgairement le *rotulus*, en français le « roulet »), tenu par un élève appelé l'*obseruator* ; on le montrait au principal, et celui-ci punissait en conséquence. On y notait spécialement ceux qui s'étaient rendus coupables de parler français sans permission. Le châtiement ordinaire était les verges qui jouaient un rôle important dans l'école et dont Cordier déplorait l'abus, comme nous l'avons vu. On disait d'un élève châtié de cette façon : « Il a eu la sale ». En effet, cette exécution se faisait publiquement dans la grande salle au son de la cloche. Souvent plusieurs régents, dont le nombre allait jusqu'à sept, frappaient chacun à son tour le malheureux ; si bien qu'il avait le dos tout en sang et qu'il pouvait à peine se soutenir. Mais quelquefois, il ne se laissait pas faire, il s'enfuyait ou résistait de telle façon qu'il fallait l'intervention du principal (5).

Naturellement, les repas et les jeux devaient faire souvent le sujet des conversations des élèves. Il y avait quatre repas par jour dont les noms latins sont le *ientaculum*, le *prandium*, la *merenda* (lequel à Paris on appelle « reciner ») et la *cæna* (*sic*). On ajoutait la *comessatio* (*sic*) qui semble avoir été un petit « banquet » plus ou moins interdit. Le premier déjeuner, qui pouvait comporter un gros boudin, avait ceci de particulier que les élèves n'étaient pas assis, mais que chacun allait chercher sa pitance. Lorsqu'on arrivait trop tard, on trouvait la porte fermée. D'autre part, quelques-uns vendaient leur portion pour s'acheter des fruits. Au moins le *prandium* et la *cæna* étaient précédés d'un benedicté (6), après lequel seulement les élèves pouvaient s'asseoir. Nous ne pouvons croire que les élèves eussent une aussi grande variété de

(1) Chap. *Dicere, loqui*.

(2) Chap. *Facere*.

(3) Chap. *Prouerbia*.

(4) Chap. *Ad grammat. Rudim. (Abusus, etc.)*

(5) Chap. *Puniendi*.

(6) Voici le texte que nous donne Vivès (*Exercitatio linguae latinae* dans la *Refectio scholastica*) : *Pasce animos nostros, Deus, caritate tua, qui benignitate tua alis vitas omnium animantium : sancta sint, Domine, haec tua munera nobis sumentibus, vt tu, qui ea largiris, sanctus es. Amen.*

plats et bussent les vins que nous indique notre auteur (1). Il a sans doute voulu profiter de l'occasion pour fournir aux élèves les bons termes latins dont ils devaient se servir quand ils s'entretenaient de questions culinaires.

Le silence était prescrit à table et l'on exigeait des convives de se laver les mains avant de s'y présenter, mais il ne faut pas pourtant s'imaginer que la propreté et la tenue fussent irréprochables. Quelques-uns montraient un appétit indiscret. Vivès nous apprend qu'il était interdit de porter la main à son bonnet pendant le repas *ne quis capillus inuolet in patinas*. De même, Cordier parle de ceux qui ont toujours les doigts à la bouche ou qui lèchent le plat, et il s'écrie : *O vide, iste infamis habet semper manum in culo* (c'est-à-dire qu'il se gratte) *et venit ad discum sine lauando manus*.

Que les élèves se plaignissent souvent de la nourriture, cela n'étonnera personne ; l'un prétend qu'il n'a mangé que deux morceaux de pain, l'autre que le bouillon n'est que de l'eau, un troisième que le marmiton ne nettoie jamais ses écuelles (2).

Un autre sujet sur lequel Cordier insiste ce sont les jeux, il en donne un catalogue assez complet : la paume, la courte boule, la grande boule, la mouche (3), les barres, le cheval fondu (qu'il ne faut pas appeler *equus fundatus* mais *equuleus depressus*), la savate (4), le pot cassé (?), le saut, le jet des pierres, le palet, la claquette, les quilles, la crosse (5), les cartes et les dés (qui étaient interdits), les clefs (6), les jetons, la table, la vessie, les jonchets, les osselets, les tablettes, pair ou impair, les dames, les échecs, j'en suis (7), peloter, tricoter (8), le creux (9), les noix, la toupie (que les élèves confondaient avec le *trochus* des Grecs) (10). Il faut remarquer qu'il n'est pas question des billes. On voit que

(1) Sa liste est en effet bien plus riche que le menu qu'indique Vivès.

(2) Chap. *Epulandi*.

(3) Jeu d'écoliers, où l'un d'eux, choisi au sort, fait la mouche, sur qui tous les autres frappent comme s'ils la voulaient chasser. LITTRÉ.

(4) Une douzaine d'écoliers s'asseient en rond, levant les genoux et se serrant étroitement les uns contre les autres ; tous leurs genoux ainsi haussés et juxtaposés, ils font passer un soulier que l'un d'eux, debout au milieu du cercle, cherche à saisir au passage. Celui entre les mains de qui il est saisi, prenant la place de celui qui l'a saisi, cherche la savate à son tour. *Ibid.*

(5) Bâton recourbé avec lequel les enfants s'amusent à chasser une pierre ou une boule. *Ibidem*.

(6) Ce jeu, cité aussi par Rabclais, devait offrir certains dangers. Littré (s. v. *esse*) cite cet arrêt de la cour du Parlement, du 16 juin 1779 : La cour, sur le réquisitoire du procureur général, étant informée que, dans l'étendue de la justice de Chamarande, il se joue un jeu de clefs ou de esse, duquel il est résulté des inconvénients pour les spectateurs, qui en ont été blessés, défend à toutes personnes de jouer le dit jeu, à peine de 20 livres d'amende.

(7) Hic enim certatur uter aut quis (si multi sint) pilam excipiat : meliorque censetur eius conditio qui excipit quam qui mittit. Hic enim est tanquam minister : ille quasi dominus. Vnde qui pilae exceptorem detrusit solet dicere : Ego sum. J'en suis, c'est-à-dire : Je suis au jeu. Chap. *Ludendi*.

(8) Jouons à peloter, tricoter. *Ludamus pila datatim*.

(9) Ter pilam continenter in cauum misi.

(10) Chap. *Ludendi*.

nous sommes bien loin de la liste des 214 jeux que Rabelais énumère au chapitre xxii de Gargantua.

Comme on pouvait s'y attendre, Cordier cite surtout les « jeux d'écoliers ». Certains jours, les élèves, devant leurs maîtres et leurs camarades, jouaient des comédies, mais des comédies modernes, latines, telles, par exemple, de Ravisius Textor, ou des pièces dans le genre de cette satire qui fut jouée quelques années plus tard au Collège de Navarre contre la sœur du roi et contre son prédicateur maître Gérard Roussel. Quand il fut principal du Collège de Lausanne, Cordier devait faire jouer à ses élèves la première tragédie française, *Abraham sacrifiant*, de Théodore de Bèze.

D'autres réjouissances rompaient la succession monotone des classes. Ainsi, lorsqu'un des aînés recevait le bonnet de docteur, l'on envoyait les plus jeunes à la campagne : *habebunt campos* (1).

Pour écrire, on se servait généralement de plumes d'oie que, par tradition, on appelait *calami*. Le *De corrupti* nous apprend cependant qu'en Italie, on employait encore des calames, et qu'Érasme avait conservé cette habitude (2). Enfin, Cordier nous dit quelle était la pension du Collège de Navarre ; c'était vingt écus d'or au soleil qu'on payait par an au régent.

On voit par ces quelques exemples que, malgré ses défauts réels, malgré même l'erreur fondamentale de Cordier qui n'admettait chez les élèves d'autre langue que le latin classique, ce livre est intéressant, non seulement par la mentalité sympathique de son auteur, mais encore par le tableau qu'il fait de la vie scolaire de Paris, de ce monde d'écoliers du quartier latin où pénétraient quelques bruits de la vie publique, mais où l'on se préoccupait surtout des leçons journalières, des discussions, des repas, des jeux et des punitions.

III

La première édition du *De corrupti sermonis emendatione* parut anonyme (*nobis anonyma exciderat*), nous ne savons à quelle époque exacte, car il ne nous en est parvenu aucun exemplaire. En 1530, sur le conseil de ses amis, Cordier remania tout son travail qui souffrait de la confusion inhérente à un ouvrage improvisé, et le publia chez son ami Robert Estienne sous le titre : *De corrupti sermonis emendatione libellus, nunc primum per authorem editus. Dictabat suis Lutetiae in gymnasio Navarrae*

(1) De là l'expression « avoir ou donner campos ». Chap. *Habere*.

(2) Et, en effet, dans le fameux portrait qu'Holbein nous a laissé d'Érasme, celui-ci écrit avec un calame.

Maturinus Corderius, professor grammaticae. Ad minus candidum lectorem : Cur ducis vultus et non legis ista libenter ? Non tibi, sed parvis parua legenda dedi : Apud Rob. Stephanum MDXXX. Cal. Oct. cum priuilegio in gratiam authoris concesso (1).

Les soixante-six premiers feuillets ne sont pas chiffrés. Ils contiennent d'abord la préface que nous avons analysée précédemment, sous forme de lettre à la jeunesse chrétienne et au futur Collège de France. Au folio 6 est un avertissement au lecteur renfermant divers renseignements sur la composition de l'ouvrage, puis vient l'explication de certains artifices typographiques, intitulée *de accentibus et notis*, une exhortation (*obtestatio*) adressée aux enfants et aux jeunes gens consacrés aux études littéraires, et un *errata*. Au folio 9, commence un index comprenant les expressions fautives dont il est question dans l'ouvrage ; il n'a pas moins de 106 pages et 10 lignes. Au folio 63 se trouve un second index des chapitres (*loci communes*). C'est cette table que nous avons reproduite plus haut. Le texte est réparti sur 512 pages qui sont divisées chacune en trois parties A, B, C, correspondant aux notations du premier index.

Le tout est imprimé en caractères romains, sans faire de différence entre le latin macaronique, le latin classique et le français, ce qui devait induire quelquefois en erreur les lecteurs inexpérimentés.

Six éditions sortirent successivement des presses de l'imprimeur royal, en 1530, 1531, 1533 (3), 1534, et deux en 1536. Celle de 1533 et l'une de celles de 1536 sont des in-quarto, les autres des in-octavo (4).

Les éditions de 1530 et 1531 semblent avoir été assez semblables

(1) Herminjard croyait que l'édition anonyme était celle de 1530. C'est une erreur ; celle-ci porte bien le nom de Cordier et on y lit cette phrase dans la *Lectori brevis admonitio authoris* : *Editionem illam superiorem, quae nobis anonyma exciderat, amicorum consilio, ob rerum omnium tumultuariam confusionem, in totum retractauimus*. L'exemplaire d'Herminjard (aujourd'hui à la bibliothèque de la Faculté de l'Église libre du canton de Vaud, à Lausanne), qui a été dépouillé de son titre, appartient bien à la première édition de 1530, ainsi que l'a établi M. André Bovet, aujourd'hui directeur de la bibliothèque de Neuchâtel.

(2) Voir RENOARD, *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, 2^e édit. Paris 1843. M. G. Méautis, docteur ès-lettres et professeur à l'Université de Neuchâtel, a eu l'obligeance de comparer pour nous l'édition de 1530 et celle de 1531, qui, publiée le 20 mai, n'a paru que huit mois après la première. Il est évident que les pièces liminaires, soit la préface, la *Lectori brevis admonitio authoris*, le morceau intitulé *De accentibus et notis*, l'*Obtestatio* et les *Indices* ont été recomposés ; les abréviations sont beaucoup moins nombreuses dans la seconde édition ; en revanche, le premier index de la première édition est beaucoup plus copieux ; il comprenait 54 feuillets, tandis qu'il n'en remplit que 47 dans la seconde. Il n'en est pas de même pour le texte de l'ouvrage. Entre les deux éditions la ressemblance est si grande que l'on peut croire (quelque extraordinaire que la chose puisse paraître) que Robert Estienne a utilisé de nouveau la même composition. Certaines pages sont identiques ; dans d'autres, les corrections sont tout à fait insignifiantes ; chaque page commence et finit par le même mot dans les deux éditions. Les signatures seules ont été changées ; le typographe a employé pour numéroter les quatre premiers feuillets de chaque feuille tantôt des *i*, tantôt des *j* d'une manière tout à fait arbitraire. Mais pour la dernière feuille, c'est-à-dire depuis la page 503 jusqu'à 511, la disposition typographique n'est plus la même ni dans les pages ni dans les lignes. On doit en conclure que la dernière feuille a été recomposée. La seconde édition a ajouté un *errata* après le mot *amen* de la fin, tandis que l'*errata*, qui se trouvait en 1530 au 8^e feuillet, a été naturellement supprimé.

(3) D'après la *France protestante*, il existait au moins six éditions en 1533.

(4) A la fin de l'édition in-8^o de 1536, on lit : *Excudebat Rob. Stephanus Parisiis anno MDXXXVI, VII cal. septembr.* (Communication de M. N. Weiss.)

pour que Cordier lui-même ne les distinguât pas. En effet, l'édition de 1534 est appelée au titre *Tertia editio*. Mais l'œuvre eut un succès tel qu'elle suscita une ou plusieurs contrefaçons dues à quelques imprimeurs de Paris, « qui ne craignaient pas de profiter du travail d'autrui non seulement pour s'approprier un gain, de quelque façon que ce fût, mais encore par envie contre les bons artisans » (lisez : contre Robert Estienne). Ils se firent aider par un personnage dont le nom ne nous est pas parvenu et qui transforma toute l'œuvre de Cordier. Il fit disparaître son nom du titre ; il enleva les noms des auteurs cités et ôta à ce livre le caractère moral qui le distinguait d'une manière si frappante. La préface et les réflexions que l'auteur avait insérées çà et là furent supprimées ; à la place de l'épilogue on ajouta une compilation « qui ne convenait pas plus à ce livre que du parfum dans les lentilles, comme dit le proverbe ». Cette nouvelle édition anonyme semble avoir complètement disparu ; les détails que nous venons de donner nous sont transmis par Cordier lui-même dans une lettre-préface, destinée à l'édition de 1533, datée de Nevers, le 4 décembre 1532 (1). En même temps, il faisait subir à son livre des additions nombreuses, si bien qu'il estimait qu'il était augmenté environ d'un tiers. « Dorénavant, dit-il, il pourra servir de dictionnaire à la jeunesse studieuse, qui se passera de tant d'opuscules sur la construction, de tant d'abrégés, de tant de traités sur l'élégance, de tant de dictées des maîtres sur la signification des mots. » Ces augmentations (2) portaient surtout sur la traduction française des formules de bas latin, afin, disait-il, que les enfants apprissent à rendre convenablement le latin en français et le français en latin, et qu'ils eussent à leur disposition les tournures des deux langues (3) ; il va même jusqu'à dire qu'il ne craindrait pas que les maîtres leur permissent quelquefois de parler français plutôt que de tolérer leur habitude de corrompre la langue latine. Cette revendication timide des droits de la langue française doit être relevée. Il reconnaît qu'il y a deux langues distinctes qu'il ne faut pas confondre, mais que, pour la formation de l'esprit, il est très utile d'apprendre aux enfants à traduire de la manière la plus élégante et la plus exacte possible. Avant Cordier, l'école ne connaissait que le latin comme langue d'enseignement ; la grammaire de Despautère, dont il se servait, n'avait pas un mot de langue vulgaire. Il en résultait que les

(1) Voici le titre de cette édition : *Maturini Corderii De corrupti sermonis emendatione et recte loquendi ratione liber unus. Carmen paraeneticum et ad Christum pueri statim accedant. sunt duo vocabulorum indices, Gallicus a fronte, Latinus a tergo : quorum auxilio hic liber cationarioli cuiusdam vice pueris esse possit. Ad minus candidum, etc. Tertia editio. Parisiis, excusina Roberti Stephani MDXXXIII.*

(2) Parmi les exemples nouveaux, il faut probablement noter ceux du chapitre *Habere* sont nommés les imprimeurs célèbres du temps : Alde Bade (beau-frère de Robert Estienne), Linet (sic) et Robert Estienne lui-même.

(3) Comme exemple de français de collège, notons cette locution qui semble toute contemporaine : ils ont bonne portion à Navarre.

enfants, qui arrivaient de la maison, où on ne leur avait parlé généralement que le français, étaient désorientés et faisaient des confusions regrettables, jusqu'à ce qu'ils eussent appris à penser en latin. Pour obvier à cet inconvénient, Cordier recourt à la traduction, il montre comment on dit en latin une phrase française et ce que signifie exactement telle tournure latine (1). Ce fut toujours sa méthode comme nous le verrons plus tard ; il n'a point varié (2). Mais, s'il est vrai que sa quatrième édition contient plus d'exemples que la première, ce n'est point une preuve qu'il ait cultivé le français pour lui-même. Les rares morceaux de prose française qu'il a donnés montrent en lui « un écrivain pittoresque et charmant », mais il n'a pas publié de livre français, sauf quelques volumes de vers, qui ne le mettent pas au nombre des poètes éminents.

La nouvelle préface de 1533 est purement bibliographique et pédagogique. La partie morale et religieuse qui donne à la précédente un accent si sérieux et si éloquent, a disparu. Peut-être a-t-il eu le sentiment de ce qu'il y avait d'un peu naïf dans cette idée que la décadence du latin dans les écoles venait du mépris où était tombée « la religion chrétienne, je dirais presque Christ lui-même » ; peut-être un ami lui a-t-il fait observer qu'il y avait quelque bizarrerie à mêler ainsi la religion à la grammaire. Mais il n'avait nullement renoncé à donner à son ouvrage cette tendance qu'il considérait comme essentielle. Seulement, il en a fait l'objet d'un morceau spécial, d'une poésie exhortative dont le titre complet est ainsi conçu : *Vt ad Christum pueri statim accedant carmen paraeneticum in hanc ipsius Christi sententiam : Sinite paruulos venire ad me et ne prohibueritis eos. Talium est enim regnum Dei. Marc 10 et Math. item Luc. 18.*

La substitution de ce morceau de quarante-cinq distiques élégiaques à la préface de 1530 n'est pas heureuse. On est d'abord désorienté de trouver un sujet aussi grave traité sous une forme qui, dans l'antiquité, était réservé à des matières plus profanes. Cordier n'était pas plus poète en latin qu'en français ; la chaleur qui nous touche dans sa préface s'est évaporée dans ses vers. La versification est correcte, si ce n'est harmonieuse (3) ; sa latinité est très élégante, mais nous ne trouvons pas ces expressions heureuses, ces belles images qui constituent le style

(1) Avant lui, Guy de Fontenay (écrivant en 1517 son Glossaire) et Goulet (dans son Heptadogma) avaient employé des exemples français. Quicherat nous parle même d'une grammaire très ancienne écrite en français. Puech *op. cit.*, p. 57.

(2) *Ibidem*, p. 56

(3) On peut lui reprocher l'abus des élisions : il ne craint pas d'élider une longue devant une brève : *Hac nunquam nemo qui via aberret erit*. Ailleurs, il fait de *ei* un mot iambique, tandis que les poètes dramatiques et Catulle le comptent comme monosyllabique : plus tard, la versification, devenue artificiellement régulière, évite ce pronom et ne nous offre presque pas d'exemples de ce datif. Manilius fait *eidem* dissyllabique ». (BÜCHELER, *Précis de la déclinaison latine*, trad. p. L. Havet, Paris 1875, p. 185.)

poétique. D'ailleurs, la poésie n'est pas faite pour « exhorter ». Si l'on veut chercher la raison qui peut avoir poussé l'auteur à se servir de cette forme pour exposer ses pensées religieuses, on peut supposer qu'il désirait que son *carmen* fût appris par cœur par les élèves, qu'il devînt une sorte de catéchisme. En effet, nous y trouvons un exposé de la doctrine chrétienne, beaucoup plus dogmatique que dans les précédentes éditions. Il parle de sa propre conversion, « Nous, que le souverain précepteur a appelé aux choses du ciel », qui le pousse à chercher Dieu avant tout, tandis que les autres maîtres rapportent tout leur enseignement à la vie du monde. Il insiste sur le salut gratuit en Jésus-Christ et sur sa mort expiatoire, mais sans parler du péché; il appelle que, par son Fils, le Père céleste nous adopte comme fils, et nous fait avec lui héritiers et participants de sa grâce. Ce n'est que dans la seconde partie que l'auteur retrouve un peu de chaleur pour persuader son lecteur de prendre Jésus pour son modèle, pour son maître.

Sans lui, tout progrès ne sera que de la fumée. Il n'enseigne pas par des coups, ni par la crainte, même il se plaît à enseigner sans salaire... Il donne de l'éloquence aux langues, de l'art à l'esprit. Sa parole est plus brûlante que le feu : celui qui la recevra, ne peut rester froid... Il accueille tous les hommes, assiste avec amour quiconque s'approche de lui, il n'attend pas qu'ils viennent, il les exhorte, il leur tend la main... C'est aux enfants que s'adresse surtout cet appel, car c'est à ceux qui leur ressemblent qu'il promet son royaume (1).

Mais l'ouvrage de Cordier devait encore subir de nouveaux changements. En 1541, il paraît, toujours chez Rob. Estienne, sous un nouveau titre : *Commentarius puerorum de quotidiano sermone, qui prius Liber de corrupti sermonis emendatione dicebatur. Maturino Corderio auctore. Carmen paraeneticum, et ad Christum pueri statim accedant. Indices duo, Gallicus et Latinus. Parisiis. Ex officina Rob. Stephani typographi regii. MDXLI. Cum privilegio regis. in-8° XXXV ff.*

(1) Le *Carmen paraeneticum* fut traduit en français par un poète nivernois sous le titre de *Carme admonitoire, afin que les enfans viennent incontinent à Jesu-Christ, selonc la sentence : Laissez venir les petits à moy et ne les empeschez point. Car le Royaulme de Dieu est pour tels. Sainct Mathieu 19, Sainct Marc 10, Sainct Luc 18. Traduit de Latin en François. Jehan Marion Rondeaux et Vers d'amour publiés pour la première fois par Prosper Blanchemain, Paris 1873). L'éditeur identifie ce traducteur avec un Jehan Marion, qui fut échevin de la ville de Nevers en 1579 et 1580. Dans sa jeunesse, il aurait exercé la profession de maître d'écriture ambulante ; en effet dans son recueil nous trouvons quelques pièces de vers invitant les enfants à prendre la calligraphie sous sa direction. M. le comte de Soultrait voit dans notre poète un fils de Pierre Marion, orfèvre à Nevers ; il serait parti pour la Pologne, probablement à la suite du duc d'Anjou. Quoi qu'il en soit, cette traduction atteste la grande influence de Cordier à Nevers, où séjourna comme maître d'école de 1530 à 1533, et doit être considérée comme un écho de son enseignement. Si nous comparons ces vers aux différentes pièces publiées par M. Blanchemain, nous sommes frappés de leur vraie supériorité, non seulement pour leur inspiration, qui fait un contraste heureux avec la frivolité qui caractérise la plupart d'entre elles, mais aussi pour leur clarté et leur simplicité. Cette traduction est du reste plutôt une paraphrase, les exigences de la rime ayant gêné des développements quelquefois ridicules. C'est ainsi que ce vers sur Jésus-Christ :*

Indoctumque putas illum esse parumne disertum ?

devenu :

Le penses-tu indocte et non sçavant
Ou moins disert qu'Alexandre le Grand ?

Les 45 distiques de l'original sont devenus 157 vers français.

non chiffrés + 477 pages, XXXVI ff. non chiffrés. Au dernier folio on lit : *Excudebat Rob. Stephanus typographus regius Parisiis, anno MDXLI Prid. Cal. Decemb.*

Cette édition est en caractères italiques et romains. Mais ce n'était pas seulement le titre et l'apparence qui avaient été transformés ; l'ouvrage lui-même était complètement remanié, et Cordier s'en explique dans une troisième préface commençant par ces mots : « *Pudebat me aliquando librum de corrupti sermonis emendatione in vulgus edidisse.* »

Cette préface n'est pas datée. L'auteur se trouvait alors à Neuchâtel, en Suisse, et peut-être préférait-il que le public ne sût pas dans quel lieu il s'était retiré. Il avait, dit-il, honte d'avoir publié son livre, malgré les intentions louables qui l'avaient guidé. Cependant, quelques hommes sérieux l'avaient assuré que cet ouvrage était propre à donner aux jeunes gens les moyens de bien parler latin et encourageait les maîtres à corriger avec plus de zèle les fautes dont ses élèves émaillaient leur langage. Mais on lui reprochait une chose, c'était d'avoir mis en avant ces expressions fautives qu'il voulait extirper. « Les enfants, disait-on, (car la nature nous pousse généralement vers le pire) s'amuse plus souvent et plus volontiers, par amour de la risée et de la plaisanterie, à lire le langage corrompu et les locutions barbares qu'à apprendre le bon latin. » Cette constatation était un obstacle à la diffusion de l'ouvrage ; quelques maîtres en avaient même interdit l'usage à leurs élèves. Aussi Cordier, « vaincu par des reproches presque quotidiens », s'était-il décidé à transformer son manuel en faisant disparaître tout le latin macaronique qui faisait la joie des rieurs, mais affligeait les puristes, ses amis. C'est donc sous cette nouvelle forme qu'il présentait au public une quatrième édition. Si nous comptons bien, c'était la septième ; il faut en conclure que trois de ces éditions avaient été publiées à son insu ; il faut, du reste, se souvenir que, depuis longtemps, il avait quitté Paris.

Du reste, Cordier avait été devancé dans cette œuvre d'épuration par un étranger, Jean Friess, de Zurich, avait passé quelques années à Paris, où il avait probablement fréquenté la société des humanistes. De retour en Suisse, il enseigna la philologie classique à Bâle et ensuite fut appelé à la direction du Gymnase de Zurich. Il avait adopté, à l'usage des élèves allemands le *De corrupti sermonis emendatione*, et l'avait publié en 1537 chez Westhemer à Bâle sous le titre de *Maturini Corderii de Latini Sermonis varietate et latine loquendi ratione, liber vnus* (1).

(1) A son exemplaire, acheté à la vente de la bibliothèque de Jaques Adert (mai 1887) et qui se trouve actuellement à la bibliothèque de la Faculté de l'Eglise libre du canton de Vaud, Herminjard avait ajouté la note suivante : « Genève, le 11 juillet 1887. Il est certain que Jean Friess de Zurich fut l'éditeur de cette édition. Conrad Gesner (*Bibliotheca uniuersalis* 1545, fol. 418 verso) dit en effet : « Ioannes Frisius Helvetius Tigurinus amicitia mihi coniunctissimus, Galliam ante

Pour des élèves de langue allemande, le latin des collèges parisiens n'avait aucune utilité. Friess a cru bien faire de leur présenter l'ouvrage de Cordier complètement libéré des expressions qu'il condamnait ; le *Commentarius* et l'ouvrage de Friess sont donc analogues, puisqu'ils sont tous les deux des extraits du *De corrupti*, faits d'après le même principe. On peut même s'étonner que Friess ait si peu cherché à démarquer son modèle et lui ait conservé son caractère parisien. Bien qu'il ait souvent abrégé sa matière, nous retrouvons les phrases de son prédécesseur sur le roi François I^{er} et sur le retour des princes, sur les danses scandaleuses de la Saint-Etienne, sur le Collège de Navarre, sur les sçavants du quartier latin, sur Érasme en Allemagne, sur les monnaies françaises, sur le Parlement qu'il faut appeler *senatus*, etc. Dans un seul passage il est question de Bâle, dont le nom est substitué à celui de Chartres. Naturellement, une traduction allemande remplace la traduction française. Tantôt cette traduction est avant le texte latin correspondant, tantôt après, comme dans le modèle français. A partir du chapitre XIII, elle le précède ordinairement ; elle est tout à fait absente dans les chapitres sur les jeux et sur le jeu de paume en particulier, sans doute, parce qu'à Bâle les écoliers avaient d'autres divertissements que leurs camarades français.

Venons-en au *Commentarius* qui ressemble fort à cette traduction. Tout l'ouvrage est divisé en 2.500 *particulae* numérotées par chapitres. Sur 1800 expressions de latin corrompu, l'auteur avait donc ajouté 100 phrases qui, dans l'édition primitive, n'étaient présentées que sous leur forme française ou qui s'étaient peu à peu ajoutées dans les éditions postérieures. Le *De corrupti* commençait ainsi : « *Visum fuit mihi bonum, quod ego facerem tibi scire hoc.* » Il m'a semblé bon de vous avertir de cela. J'ai esté d'avis de vous faire sçavoir cecy ». Puis viennent les différentes manières d'exprimer cette idée en bon latin. Le *Commentarius* reproduit textuellement tout l'article sauf la phrase initiale en latin acaronique (1). Tout l'ouvrage est conçu sur ce modèle.

annos duodecim mecum ingressus, cum aliquot annos bonas litteras Lutetiae Parisiorum transisset, publico diligentiae ac eruditionis testimonio in celeberrima eius urbis Academia ornatus, in Germaniam rediit ac Basileae primum optimos vtriusque linguae autores aliquandiu processus, inde Tigurum reuocatus est, vbi nunc gymnasio puerorum trans Limagum in urbe nostra diligentissime praeest. Maturini Corderii vtilissimum opus Latinogallicum de corrupti sermonis emendatione Latinogermanicum edidit : quod impressum est Basileae apud Vuesthemerum. » Quoique le titre du présent volume diffère de celui de Cordier, cité par Gesner, il est facile de se convaincre que c'est bien celui-là que Friess a publié à Bâle chez Westhemer. La phrase de Cordier est la même, mot pour mot, sauf cinq ou six modifications peu importantes. Dans la très grande majorité des exemples cités sont identiques, les *loci communes* également. Friess a un peu abrégé çà et là et il a remplacé les phrases françaises par des phrases allemandes. Il a négligé les *Prouerbia*. » Nous ajouterons une autre différence : le traducteur a intercalé le chapitre *de pilae palmariae* à son rang alphabétique. Il en résulte que l'épilogue du livre avec sa forme chaleureuse et sa conclusion : *Gratia Dei et Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen* se trouve au milieu du volume, ce que Cordier n'aurait certainement pas désiré.

(1) Au chapitre 35, p. 105, Cordier a conservé sa sortie indignée sur *chiffrer* et *dechiffrer* à propos de la phrase « *Je me veux dechiffrer* ».

Le texte est précédé non seulement de la nouvelle préface, mais encore de l'ancienne, d'une *Authoris admonitio et quasi parasceue ad libri huius lectionem*, où il donne des indications sur la manière de se servir de cet ouvrage, insistant sur le fait qu'il a été écrit pour les commentants et que, par conséquent, on ne doit pas y rechercher les ornements de la rhétorique. Puis viennent l'avertissement sur les artifices typographiques, l'index français, la liste des 59 chapitres, l'*Obtestatio de christiana pietate* et un *Carmen in eandem sententiam* composé de 10 distiques où le poète expose cette idée que l'incorrection du langage est incompatible avec la piété : « Il n'est pas permis à un disciple de Christ de parler ainsi ». L'ancienne postface, le *carmen paraeneticum* et l'*index latinus* se trouvent à la fin du volume.

Il est difficile de dire si le but de Cordier a été atteint et si les élèves ont perdu l'habitude de parler ce langage bizarre, moitié français, moitié latin qu'il condamnait. Il semble que, malgré les efforts des humanistes, ils ont complètement abandonné l'emploi du latin dans leurs conversations. Le fait qu'après le xvi^e siècle, ce livre de notre pédagogue n'a plus été réimprimé semble marquer la faillite de son entreprise.

Quoi qu'il en soit, le *Commentarius*, avec sa liste d'expressions correctes empruntées aux meilleurs auteurs, n'a pas la même saveur que le *De corrupti*. De nos jours, l'ouvrage primitif est sans danger, et pour cause ; mais nous comprenons qu'il devait grandement amuser les collégiens qui y trouvaient un répertoire de leurs propres calembredaines.

Le *Commentarius* eut quatre éditions chez Robert Estienne, en 1541 (1), 1550 (2), 1558 et 1580. A ce moment, Rob. Estienne et Mat. Cordier étaient morts depuis longtemps, l'un en 1559 et l'autre en 1564. On comprend que Patisson, qui avait succédé à Estienne, se soit appliqué, dans un but tout mercantile, à effacer de l'ouvrage ce qui pouvait sembler trop protestant. Nous n'y trouvons plus la protestation contre les danses de la Saint-Etienne ni celle contre l'usage des étrennes, que Cordier considérait comme un reste de paganisme.

A côté de ces dix éditions, pour ainsi dire officielles, du *De corrupti sermonis emendatione* et du *Commentarius puerorum de quotidiano sermone*, nous trouvons un grand nombre de contrefaçons, qui attestent le succès extraordinaire de cet ouvrage. Dans la grande majorité des

(1) M. Buisson, dans son *Répertoire des ouvrages pédagogiques du xvi^e siècle*, signale une édition stéphanienne du *Commentarius* de 1542 dont il existerait un exemplaire à Sedan. Elle n'est pas mentionnée par Renouard et ne se trouve pas à la bibliothèque de Sedan.

(2) A la fin de cette édition, on lit : *anno 1551 pridie cal. decembr.* (Communication de la Bibliothèque d'Etat de Munich.) Cette édition, citée par Renouard, p. 35, mais omise p. 52, ne figure pas p. 75-78 dans la liste des impressions de Rob. Estienne en 1550. P. 248 elle est qualifiée *editio dubia*. Elle se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal, à celle de Mende, à celle de Bâle, à la Bibliothèque d'Etat de Munich.

as, c'est la première forme qui a servi de modèle à ces reproductions ; tantôt la préface de 1530, tantôt celle de 1532 l'accompagne. Dès 1532, nous trouvons une édition portant le nom de l'auteur et sortie des presses de Sébastien Gryphe, à Lyon (1). Elle fut suivie de six autres en 1535, 1536, 1538, 1540, 1541 et 1547. Ces impressions, remarquables par leur beauté typographique, présentaient sur l'édition *princeps* l'avantage qu'en employant les caractères romains pour le latin barbare et le français, et les caractères italiques pour le bon latin, la lecture était rendue plus facile. Les deux index français et latin sont omis. Mais l'exemple de Gryphe suscita de nouveaux concurrents lyonnais à Rob. Estienne. Ce fut d'abord Simon Vincent en 1536 et 1539, puis Thibaut Payen en 1537, Pierre de Sainte-Lucie (2) en 1538, Etienne Dolet en 1541, enfin le libraire Guillaume Rouville (3) en 1545 et 1546.

Des imprimeurs parisiens publièrent aussi des éditions de notre ouvrage, François Regnault en 1535 (4), Jean Petit en 1540 et Ambroise Girault en 1541. Les deux premières de ces publications se distinguent par les additions de Robert Duval, chanoine de Chartres, mort en 1567. Elles consistent en une nomenclature des monnaies et des poids de l'ancienne Rome et une longue liste des mots impropres et barbares employés par les jurisconsultes, avec la traduction en bon latin. En revanche, le chapitre des proverbes ne se trouve pas dans ces éditions (5).

Le *Commentarius* eut moins de succès. Les imprimeries lyonnaises de Vincent et de Frellon en publièrent des éditions nouvelles, l'une et l'autre en 1551, sous le titre de *Commentarius puerorum de latinae linguae elegantia et varietate* et Buon à Paris, en 1585, sous le même titre et avec le même contenu qu'en 1541.

L'ouvrage de Cordier répondait si bien à un besoin généralement senti qu'il passa bientôt la frontière du royaume. La première forme fut adoptée par les imprimeurs vénitiens, J. Antoine Sabiensis en 1537, in-8°, J. de Tridino en 1541, in-12, Nicolas de Bascarinis en 1545, in-8°, et Fr. Bindonus et Halph. Casinus en 1547. Nous avons parlé précédemment de la traduction que Friess publia en 1537 à Bâle. Job. Loeus à Anvers publia trois éditions (1546, 1551 et 1552) (6), avec traduction

(1) Séb. Gryphe, en latin *Gryphius*, en allemand *Greif*, né en 1493 à Reutlingen, près de Tubingen en Wurtemberg, mort à Lyon le 7 septembre 1556.

(2) Pierre de Sainte-Lucie, dit le Prince, en latin *Petrus Luceius* ou *Princeps*, né vers 1490, mort à Lyon en 1558.

(3) Guillaume Rouillé, plus connu sous le nom de Rouville, en latin *Rouillius*, alias *Rouilius*, vers 1518 à Dolus près Loches en Touraine, mort à Lyon en 1589.

(4) *De corrupti sermonis emendatione libellus cum perbreui accessione Roberti Vallensis, ab omnibus mendis repurgatus*, 1535. Ex officina Francisci Regnault, in via Jacobea sub signo Elephantis in-8°, viii p. + 250.

(5) Voir le *Bulletin du bibliophile* 1850, p. 795.

(6) *De quotidiani puerorum sermonis emendatione commentarius Mathurini Corderii cum explanatione galica et flandrica*.

française et flamande, et une traduction espagnole parut en 1549. à Louvain, imprimée par Saffenius pour la veuve d'Arnold Birkemann. L'édition de Buon, Paris 1585, semble avoir été la dernière. Il y en avait eu au moins quarante.

IV

L'autorité du *De corrupti sermonis emendatione* s'affirmait donc de plus en plus. La conséquence en fut qu'on ne se contentait plus d'en faire sans cesse de nouvelles éditions, mais que l'on en publiait des parties spéciales qui semblaient devoir être particulièrement utiles aux élèves. Les chapitres qui étaient jugés les plus importants étaient ceux qui étaient relatifs aux proverbes et ceux qui donnaient en latin l'équivalent des formules que les enfants employaient dans leurs jeux (1).

Ce fut un imprimeur nommé Mathieu David qui entreprit cette tâche (2). Son premier ouvrage porte le titre : *Sententiae prouerbiales, siue adagiales gallicolatinae ab authore auctae et recognitae. Formulae item nonnullae quae speciem aliquam prouerbii aut metaphorae insignioris habere videntur, selectae ad studia studiosae iuuentutis iuuanda, authore Maturino Corderio. Lutetiae. Ex typographia Matthaei Davidis, via amygdalina ad Veritatis insigne 1551*. Le colophon nous apprend que l'ouvrage fut achevé d'imprimer le 27 janvier 1551. Comme l'année commençait alors à Pâques, l'ouvrage parut en réalité en 1552.

Il débute par une observation d'Érasme : « Il faut se servir de ces sentences, non comme de nourriture, mais comme de condiments, c'est-à-dire non pour rassasier la faim du lecteur, mais pour lui faire plaisir. En outre, il ne faut pas les intercaler dans un passage quelconque : de même, en effet, qu'il serait ridicule de mettre une pierre précieuse dans certains lieux, de même il serait absurde d'employer un adage ou un proverbe dans un passage qui ne lui conviendrait pas. »

Les proverbes ou expressions proverbiales qui sont énumérées sont les mêmes que celles que nous trouvons dans le chapitre *Prouerbia* du *Commentarius*. Cependant le texte français a été quelquefois retouché. Cordier avait dit en 1530 : « Nul ne peult estre bon maistre, qui n'a esté bon varlet » ; les *Sententiae* de 1552 disent à leur tour : « Il ne peult estre bon maistre, qui n'a esté bon serviteur ». Cordier avait dit : « Ung homme n'est pas toujours sage. On n'est pas tousjours bien advisé » ;

(1) Je dois les renseignements qui suivent à mon excellent collègue M. Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neuchâtel et à Mlle Eugénie Droz, licenciée ès lettres et diplômée de l'Ecole des Hautes Études. Je leur en exprime toute ma reconnaissance.

(2) Il exerça de 1544 à 1570. Son atelier était d'abord au quartier du Collège Aue Maria, puis à la rue des Amandiers à l'enseigne de la Vérité. Sa marque est la *Veritas odiosa*. C'est une femme assise sur les épaules d'un guerrier debout et lui transperçant le cou avec une épée. Denys Dupré fut son successeur. (Renouard, *Imprimeurs*.)

le recueil de David tourne cette pensée de cette façon : « Il n'y a homme auquel il n'advienne de faillir quelquefois ».

D'après le titre, on s'attendrait à ce que la collection fût divisée en deux parties : d'une part, les proverbes proprement dits ; d'autre part, les expressions proverbiales. Il n'en est rien. Comme dans le recueil primitif, ces deux catégories ne sont pas distinctes. En revanche l'ordre est complètement changé. Dans le *De corrupti* et le *Commentarius*, la première sentence est : « A bon entendeur, il ne fault qu'ung mot » ; dans le recueil de David, c'est : « Beau parler n'escorche langue ».

Il est bien difficile de dire si ces changements doivent être attribués à Cordier lui-même en prenant au sérieux l'indication du titre : *ab auctore auctae et recognitae*. Dans ce cas, il faut constater que dans la préface des *Rudimenta*, où il fait l'énumération des livres qu'il a publiés depuis 1545, il n'a pas mentionné ce travail.

Cet ouvrage fut réédité par Gabriel Buon en 1560. (1)

Après les proverbes, ce furent les jeux dont David fit une édition spéciale ; mais pour composer son livre, il emprunta ses exemples non seulement à Cordier, mais encore à Érasme et à Vivès. L'ouvrage a pour titre : *Varii lusus pueriles ex D. Eras., M. Corderio et L. Viue separati in gratiam puerorum*. Parisiis. Ex typographia Matthaei Davidis, via amygdalina, ad Veritatis insigne 1555.

Dans la préface, l'imprimeur s'adresse au lecteur pour l'avertir que c'est dans son intérêt qu'il a fait ce recueil, car, dit-il, « les jeux sont en général désagréables, quand un mot n'accompagne pas, pour ainsi dire en jouant, l'esprit qui joue ». Les extraits de Cordier vont de la page 21 à la page 26. David nous y présente deux joueurs, Matthieu et René, qui jouent à la paume. C'est exactement le chapitre *Ludus pilae palmariae* du *De corrupti* avec la différence que Cordier ne désigne les joueurs que par les lettres A et B ; en outre David supprime les réflexions morales qui caractérisaient l'œuvre primitive, par exemple l'observation qu'entre écoliers il suffit de jouer pour la gloire et non pour couvrir les frais d'une séance bachique. Les *varietates*, c'est-à-dire les différentes manières de rendre la même idée sont reproduites, d'après l'original, mais en abrégé. La fin est différente ; dans Cordier, à la proposition de B de jouer « quitte ou double », A répond : « Je n'en feray rien ; nous jouerons seulement la moitié », tandis que dans le recueil de David, René répond en latin : « Je n'en ferai rien ; rentrons plutôt à la

(1) Ce libraire, qui eut, comme nous le verrons plus tard, une action si importante sur le texte des ouvrages de Cordier, demeurait « au clos Bruneau à l'enseigne Sainct Claude ». Il avait succédé en 1558 à la veuve de Maurice de la Porte (*Ibidem*). La France protestante connaît deux autres éditions des *Sententiae prouerbiales* : l'une publiée en 1549 chez la veuve de Maurice de la Porte et l'autre *ab auctore auctae et recognitae* en 1561 par Matthieu David. Nous ignorons où peuvent se trouver ces éditions.

maison pour sécher notre sueur devant un foyer bien clair et pour vaincre l'enrouement par un verre de bière écumante. » Puis, après des extraits tirés de Louis Vivès, David a transcrit l'épilogue du *De corrupti* sous le titre de *De computationibus vitandis inter scholasticos et bonis moribus prosequeendis M. Corderii admonitio*. Ensuite, il reprend le chapitre du *De corrupti* intitulé *Ludendi* jusqu'à la fin du jeu des échecs. A l'exemple de son modèle, il renvoie le lecteur à Jérôme Vida, dont il avait tiré quelques expressions. Le reste du chapitre, consacré au jeu de paume, a été supprimé comme faisant double emploi avec ce qui avait été dit plus haut. Ici aussi, le texte de Cordier est fortement abrégé. Ainsi, aux pages 65 et 66, nous retrouvons énumérés, avec des notes grammaticales, tous les jeux en usage dans les collèges de Paris, mais avec suppression d'expressions savoureuses que l'auteur avait recueillies dans les préaux des écoles, comme celles-ci : « Je te desfie à jouer à la paulme » ou bien « Veulx tu jouter à moi ? » ou bien « Jehan et Pierre ont eu sur le doz, pource que le regent les avoit trouvez jouans aux cartes ». Bien plus, les phrases de Cordier sont transcrites au mode infinitif ; ce ne sont plus des fragments de conversations, c'est une sorte de dictionnaire.

Des extraits d'Érasme remplissent la fin du volume.

Cet ouvrage est intéressant, parce qu'il est le premier d'une série où l'on a juxtaposé des extraits des trois grands pédagogues de la Renaissance, sans tenir compte de leurs différences religieuses.

La même année, parut une contrefaçon des *Varii lusus pueriles* sous le titre de *Lusus pueriles ex D. Eras., M. Corderio et L. Viue quibus adiecimus ex ipso Corderio de corruptis moribus inter scholasticos epistolam monitoriam, denique ex Erasmo dialogum de puero instituendo ad honestatem*. Parisiis apud viduam M. a Porta 1555 (1). Cette édition ne diffère de la précédente que par l'intercalation, entre l'épilogue du *De corrupti* et les extraits du *Ludendi*, du dialogue d'Érasme annoncé dans le titre. C'est le colloque intitulé *Monitoria paedagogica*. Les interlocuteurs sont un pédagogue et un enfant ; la matière de cet entretien est la tenue que doit observer un enfant en présence de ses supérieurs. On pouvait faire une comparaison intéressante entre l'idéal de Cordier et celui d'Érasme. En revanche, les extraits du grand Hollandais, qui constituent la première partie de l'édition de David, sont abrégés et ceux qui terminent le volume sont supprimés.

Lorsque Buon eut repris la succession de la veuve de la Porte, il

(1) La veuve de Maurice de la Porte, née Catherine Lhéritier, continua le commerce de son mari de 1548 à 1558. Sa marque, comme celle de son prédécesseur, était le philosophe Bias avec la devise *Omnia mecum porto* ; leur adresse était au clos Bruneau, à l'image de Saint-Claude. En fait c'était son fils Ambroise qui représentait sa mère de 1553 à 1555.

ajouta à cette série trois nouvelles éditions en 1569, 1571 et 1581, identiques à celle de 1555.

V

Le *De corrupti* ne fut pas le seul livre que Cordier publia en 1530. Il fit paraître la même année un opusculé d'une trentaine de feuillets intitulé : *De Syllabarum quantitate regulae speciales quas Despauterius in carmen non redegit. Authore Maturino Corderio, Grammatices professore.*

Jean Van Pauteren, plus connu sous son nom latin de Despauterius, ou sous le nom français de Despautère, était né vers 1460 à Ninove sur la frontière du Brabant et de la Flandre orientale, ce qui lui a permis d'ajouter à son nom l'épithète de « Ninivite ». On ne sait rien sur sa vie, sinon qu'il fut professeur à Louvain et à Bois-le-Duc. Il mourut à Comines en 1520. A peu près contemporain d'Érasme, il fut un des champions de la Renaissance et contribua à donner à Louvain sa grande réputation ; ce fut comme grammairien qu'il fut surtout célèbre. Il publia dans les années 1510 et suivantes une série de traités, qui étaient destinés à remplacer le *Doctrinale* de Villedieu, en proposant comme règle et modèle les auteurs anciens et en dépouillant la grammaire de toute considération étrangère à son sujet. Il la définissait, comme les anciens, l'art de bien parler et de bien écrire. C'était donc pour lui un enseignement doctrinal, fondé sur l'observation. Cependant, Despautère avait conservé du moyen âge la méthode de rédiger les règles en vers latins, afin de les fixer plus facilement dans la mémoire des élèves. Il est certain que ce procédé mnémotechnique est jusqu'à un certain point justifié, lorsqu'il s'agit de règles qui ne doivent leur origine qu'à l'usage et dont il serait difficile de donner une cause logique (1). Mais pour les règles où l'on doit faire appel au raisonnement de l'élève, cette méthode a plus d'inconvénients que d'avantages.

Les ouvrages de Despautère sont d'abord les *Rudimenta* (2) et la *Grammatica* de 1512. En tête de cette dernière, on lit la règle :

(1) Cette méthode n'est pas tout à fait abandonnée, au moins en Allemagne, et dans certains manuels on trouve encore des règles formulées de cette façon :

Auf s, davor ein Konsonant,
Sind männlich folgende benannt :
Fons, mons und pons und oriens
Dens, torrens, rudens, occidens.

On sait que toutes les sciences ont été mises en vers à l'usage des élèves. Les vers :

Le carré de l'hypoténuse
Est égal, si je ne m'abuse,
A la somme des deux carrés
Construits sur les autres côtés.

sont célèbres.

(2) L'épître dédicatoire est de 1514, mais on en a une édition de 1512.

*Omne viro soli quod conuenit esto virile,
Omne viri specie pictum vir dicitur esse* (1),

que M. Bobinet, précepteur du jeune fils de la Comtesse d'Escarbagnas voulait faire répéter à son élève comme « une petite galanterie ». Molière a retrouvé ces vers dans ses souvenirs de collège. Despautère a en outre publié une *Syntaxis* en 1513, une *Ars versificatoria* en 1510, un ouvrage *De figuris* en 1519. Ces cinq traités ont été publiés en 1537 par Robert Estienne, sous le titre général de *Commentarii grammatici*; plus tard, on y ajouta du même auteur une dissertation *De accentibus*, une autre *De carminum generibus*, une *Ars epistolica* et une *Orthographia*. Ces quatre derniers écrits ne présentent pas de règles en vers.

Despautère a régné en maître sur les écoles du xvi^e siècle, malgré les protestations de Ramus. Son œuvre fut condamnée par Malebranche et par les Jansénistes qui la remplacèrent par des grammaires écrites en français. On sait ce que Guyot, l'un des maîtres de Port-Royal (2), écrivait : « Tout desplaist aux enfants dans le pays de Despautère, dont toutes les règles leur sont comme une noire et espineuse forest, où, durant cinq ou six années, ils ne vont qu'à tastons, ne sachant quand et où toutes ces routes esgarées finiront ; heurtant, se piquant et chopant contre tout ce qu'ils rencontrent, sans espérer de jouir jamais de la lumière du jour. »

Dans l'*Ars versificatoria*, Despautère donnait une prosodie, manuel absolument nécessaire pour les exercices de vers latins alors en usage. Il fallait, en effet, des règles concernant la quantité des syllabes à des élèves qui ne connaissaient le latin que par l'école et qui souvent avaient perdu la tradition d'une prononciation correcte. Quelques-unes de ces normes reposent sur une base scientifique, par exemple celle qui établit que toute voyelle devant une autre voyelle est brève et que Despautère formule ainsi : *Vocalis ante vocalem in eadem dictione in Latinis corripitur* (3). Devant les consonnes, la question est plus compliquée : on sait, par exemple, que toute voyelle longue devant une consonne finale autre que *s* s'abrège (4). Mais en général l'influence de la consonne qui suit la voyelle est nulle, et les règles qu'on peut formuler à ce sujet sont purement empiriques. Néanmoins, les grammairiens examinaient successivement les cas où la syllabe était initiale, médiale ou finale, et devant quelle consonne se trouvait chaque voyelle. Comme autorité, ils ne craignaient pas de s'appuyer sur des auteurs chrétiens, comme Prudence. Despautère avait renoncé, probablement à cause de

(1) Tout ce qui convient à l'homme seul doit être masculin, tout ce qui est peint sous l'apparence d'un homme est censé être un homme.

(2) Cité par SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. III, p. 517.

(3) Voir NIDERMANN : *Précis de phonétique latine*, Paris 1906, p. 45.

(4) *Ibidem*, p. 54.

DE SYLLABARVM QVANTITA
TE, REGVLÆ SPECIALES, QVAS DESPAV-
terius in carmen non redegit. Authore Maturino
Corderio, Grammatices professore.



PARISIIS
Ex officina Simonis Colinaei,

1 5 3 0

FIG. 8. — Titre du *De Syllabarum quantitate*, Paris, 1530..

l'abondance de la matière, à mettre en vers les règles qu'il croyait pouvoir établir sur les syllabes initiales et médiales. C'est cette lacune que Maturin Cordier a cru devoir combler.

Son œuvre est purement grammaticale et technique. Il ne s'y trouve aucune réflexion morale, car son sujet ne pouvait guère lui en donner l'occasion. Nous ne trouvons pas même une préface qui pourrait nous indiquer l'intention qui l'avait guidé. Il se contente de dire, dans la première de ses observations, qu'il ne touche pas aux règles générales sur la position, sur les voyelles devant voyelles, sur les « créments » des noms et des verbes. Les règles sont accompagnées d'appendices où Cordier a consigné des exceptions relatives à des mots dont l'usage était plutôt étranger aux besoins des élèves.

Comme exemple, nous donnerons la première règle de Cordier relative à l'*a* devant *b* dans les syllabes initiales :

*Ante b (teste labor) breuiabis a. Protrahe labor
Deponens, flabra et labes, sic pabula, crabro,
Fabula cum tabum et tabes. Variato flabellum.
Vt labefacta probat, melius breuiato labare (1).*

Ce n'est pas plus poétique que cela.

Tous ces vers sont des hexamètres. Lorsqu'il arrive à Cordier d'exprimer sa pensée en un trimètre iambique, en un scazon, en un phaléuque, il l'indique.

Les règles de Cordier concordent, dans la grande majorité des cas, avec celles de Despautère. Il reproduit la plupart de ses erreurs. L'un et l'autre ont la tendance à multiplier les syllabes douteuses ; Cordier est encore plus libéral que son prédécesseur. L'un et l'autre admettent que l'*a* de *flabellum* (2), le premier *e* de *temetum* (3), le premier *i* de *pituïta* et de *criticus* (4), l'*o* de *obex*, et de *lotium* (5), l'*u* de *pugillar*, de *uter* (l'outre), l'*o* de *quandocumque*, l'*u* de *Venusium* sont douteux. Ils allongent l'un et l'autre le premier *a* de *agea* (6), et, d'après Martianus Capella, de *agalma*, l'*o* de *Mediolanum*. D'après Ausone, ils abrègent tous les deux l'*i* de *cinamomum*, (7) et le second *a* de *carti-*

(1) Devant *b* on abrège *a*, témoin *labor*. Il faut allonger le déponent *labor*, *flabra* et *labes*, de même que *pabula*, *crabro*, *fabula*, ainsi que *tabum* et *tabes*. *Flabellum* est tantôt bref, tantôt long. Il vaut mieux abrèger *labare*, comme le prouve *labefacta*.

(2) Dans les deux passages d'Ovide (Am. III, 2, 38 et Ars am. I, 161), sur lesquels s'appuient Despautère et R. Estienne pour prouver que l'*a* de *flabellum* peut être bref, il faut lire *tabella*.

(3) R. Estienne l'abrège. Quicherat l'allonge.

(4) R. Estienne considère le premier *i* de *pituïta* comme long et le premier *i* de *criticus* comme bref.

(5) Despautère et R. Estienne citent Laurent Valla pour prouver que l'*o* de *lotium* peut être bref, et Catulle pour prouver qu'il peut être long. Cordier, plus prudent dit : *Vix lo syllaba lotium brevis fit*.

(6) D'après une fausse lecture de Ennius, (492 Vahlen). Du reste, la leçon de ce vers est encore douteuse. Ce mot ne se trouve pas dans le Thesaurus d'Estienne.

(7) Fausse orthographe pour *cinnamomum*.

lago (1), et allongent le premier *e* de *phreneticus*, bien qu'il soit bref dans *phrenesis* (2). Cordier cite aussi *asilum* dans le même sens que *asilus* (3).

Que les grammairiens de la Renaissance aient hérité de l'orthographe fantaisiste du moyen âge, nous ne devons pas nous en étonner (4); mais, quelquefois, ces erreurs pouvaient fausser la prosodie, par exemple lorsqu'ils écrivent *caenodoxia*, *caenotaphium*, *arcaera*, *Arrabia* (5). Tous les savants du xvi^e siècle y compris Rob. Estienne confondent *cuculus*, coucou, et *cucullus*, capuchon.

L'ouvrage de Cordier n'a donc pas d'autre intérêt que celui d'une prosodie destinée à fixer dans la mémoire la quantité des syllabes.

La première édition parut chez Simon de Colines (Simo Colinaeus) à Paris. C'est un opuscule de 31 feuillets in-quarto. Cette maison en publia six éditions successives, à savoir en 1530, en 1537, en 1538, en 1540, en 1542, en 1543. Le format des cinq dernières est in-octavo. Après la mort de Simon de Colines, son ancien associé, Robert Estienne publia trois éditions in-octavo du *De Syllabarum quantitate*, en 1546, 1550, 1556. Ces deux dernières ne nous sont connues que par Renouard.

Enfin, nous devons signaler cinq contrefaçons, toutes les cinq de Paris. La première, de 1537 chez *Prigentius Caluarinus*, aux Deux colonnes, dans le clos Brunel (32 feuillets); la seconde, de 1543, chez Maurice de la Porte (31 feuillets); la troisième, de la même année, chez Jean Faезандат; la quatrième, de 1547, chez Reginald Calderius et son fils Claude (in-octavo); la cinquième, de 1551, chez M. David (in-quarto).

(1) R. Estienne le fait long.

(2) *Curta phrenesis erit: longum phreneticus esto*. Cord. Cette singulière erreur provient d'une fausse leçon de Martial xi, 28, 1, également citée par R. Estienne.

(3) Despautère et les dictionnaires donnent *asilus* (taon) et *asylum* (asile).

(4) Cordier écrit: *aegi*, *paegi*, *fraegi*, *caepi*, *iaeci* comme étant les parfaits de *ago*, *pango*, *frango*, *capiō*, *iacio*. *Anaesum* est une mauvaise orthographe pour *anesum*=*anisum* (voir le *Thesaurus linguae latinae* de Leipzig 1901).

(5) *Propter tot breues* (s. ent. *syllabas*) Desp.

CHAPITRE IV

Nevers et les Distiques de Caton

I. Départ de Paris pour Nevers. — Eloge de Cordier par Jean Launoy. — Histoire du Collège de Nevers. — Jehan Parent. — Séjour de Cordier à Nevers. — II. Les *Disticha de moribus nomine Catonis inscripta*. — Leur origine, leur morale, leur rôle dans l'éducation, leur histoire. — L'édition d'Érasme. — L'édition de Cordier. — III. Histoire de ce commentaire. — IV. Décadence du Collège de Nevers.

I

Nous ignorons totalement comment se terminèrent les relations de Maturin Cordier avec le Collège de Navarre. Mais les sentiments qu'il professait rendaient inévitable une rupture avec un établissement dont l'orthodoxie avait fait une de ses citadelles. En quittant ses élèves, il renonçait aussi à ses études de théologie et aux ambitions ecclésiastiques qu'il pouvait avoir nourries. Une place de principal était vacante à Nevers; on la lui offrit, il accepta (1). Cependant, sauf l'amertume que ses collègues durent éprouver en constatant sa défection, Cordier leur laissa un bon souvenir. Nous en avons la preuve dans le portrait que nous en a laissé Jean Launoy dans son histoire du Collège de Navarre (p. 699). Il insiste sur sa culture littéraire (*virorum litterate peritorum numerum augere iure merito debet*), sur son zèle en faveur d'une bonne latinité, sur sa piété et sa conscience. Il admire avec raison la supplication qu'on trouve en tête du *De corrupti*, dans laquelle Cordier exhorte les jeunes gens qui se consacrent aux études à suivre le culte des bonnes mœurs et celui des bonnes lettres. Cet ouvrage, où le souvenir du Collège de Navarre se retrouve si souvent, semble avoir été le seul de ses livres que Launoy ait eu en main.

Le Collège de Nevers existait depuis le commencement du xve siècle; il dépendait du chapitre, qui chargeait un de ses membres, l'« escolastre » (*scholasticus*), de s'occuper de toutes les questions concernant l'enseignement. L'Église en avait la direction générale et se réservait notamment la nomination du principal. Aucun traitement n'était affecté

(1) Toute l'histoire du Collège de Nevers et du séjour qu'y fit Cordier a été racontée par M. N. Weiss dans la *Revue de pédagogie* 1891, t. I, p. 400. C'est de cet article que nous avons tiré tous nos renseignements.

à l'entretien de celui-ci ; il devait vivre et payer ses collègues avec les écolages des élèves. Mais la ville de Nevers, par l'organe de ses échevins, donnait, en cas de besoin, des subventions, afin de soutenir une institution qu'elle estimait nécessaire au bien de la communauté. Nous la voyons intervenir spécialement pour aider le principal à payer « loaignes de la maison des escolles ». C'est précisément par les comptes de la ville que nous avons des renseignements sur l'histoire de ce collège. En 1521 eut lieu une réorganisation. On acheta dans le quartier du Château au prix de 170 livres la maison de Jehan Chevaul « pour construire les escoles de la ville et joindre à la maison de maistre Jehan Parent, escolastre, pour ce que, en ceste ville, il n'y avait ne n'a eu longtemps par cy devant nulles escoles de valeur ; au moyen de quoy, les habitans ont esté contrains envoyer leurs enfans aux escolles hors la ville ».

Ce Jehan Parent, auquel le chapitre de Nevers avait confié la direction de l'instruction publique, résidait à Paris et remplissait les fonctions de secrétaire du roi. M. Weiss attire l'attention sur des vers qui lui furent adressés par Jean Arnoullet. (1) C'est le dieu Pan qui parle :

Je garde avec constance les brebis et les bergers des brebis. Puissé-je t'enseigner par quelle loi tu peux diriger les âmes tendres et bien vivre, après avoir été convenablement instruit. Pour aller à Christ, la lumière des bergers, la première porte est la vraie foi, c'est elle qui t'apprendra à avoir sur Christ des pensées justes, non pas seulement de bouche, mais de tout ton cœur. Déroule les volumes de la loi nouvelle et ancienne ; ils affermissent la foi et assurent le salut. Cela te serait-il indifférent de vivre dans un monde si instable, comme si le Tartare ne réservait pas beaucoup de châtimens, comme si le royaume céleste n'attendait pas les saints ? (2).

Ces vers semblent indiquer que Parent avait des idées analogues à celles de Maturin Cordier. Nous y voyons, comme chez lui, Jésus-Christ intervenir dans l'éducation des enfans.

A partir de 1527, les allocations de la ville deviennent plus fréquentes. A la tête du nouveau collège nous voyons maître Pierre de la Foi, avec un traitement de 20 livres tournois par an. Mais, dès 1528, la maison qu'on avait acquise devint insuffisante et on l'échangea contre

(1) Joannis Arnoletti Nivernensis *Fides, ad eminentissimum I. Joannem Parentem, secretarium regium*. Ce poème se trouve dans *Poemata aliquot insignia illustrium Poetarum recentiorum hactenus a nullis ferme cognita aut visa...* Basileae anno MDXLIII per Robertum WINTER.

(2)

Qui tueor constanter oues ouique magistros,
Te doceam qua lege regas teneras animantes
Quaque prius pulchre doctus bene viuere possis.
Ad Christum, lumen pastorum, ianua prima est
Vera fides, qua tu recte sentire iuberis
De Christo, non ore tenus, sed pectore toto.
Vluas sacra nouae veterisque volumina legis ;
Illa fidem reddunt firmam faciuntque salutem.
Non te commoueat fluxo sic viuere mundo,
Complures usquam constant quasi non loca poenae
Tartara nec sanctis caelestia regna supersint ?



FIG. 9. — Le collège de Nevers au xvi^e siècle,
d'après une vue qui se trouve actuelle-
ment au Musée de l'Académie nivernaise
(communication gracieuse de M. le général
Taverna).

lle de messire Léonard du Pontot, bailli du Nivernais (1). Au poste principal se succèdent Martin Delaterre, Louis Flaul (ou Fleau), is Guillaume Maulguin, maître ès arts. Ce dernier n'avait été appelé e provisoirement et « jusqu'à ce qu'on eust adverti M. le scolastique rent, pour ce que maistre Louis Fleau, qui par cy devant en avoit la, arge, avoit du tout deslaissé l'escole et estoient les enfans vagans ». es 1529, Parent avait entamé des négociations avec Maturin Cordier, t pour le protéger contre les persécutions auxquelles il était exposé Collège de Navarre, soit pour répandre les vérités évangéliques dans cole de Nevers dont il avait la charge. Le nouveau principal entra dans s fonctions à la fin de 1529 ou au commencement de 1530, avec une emnité de 54 livres 4 sols tournois pour ses frais de voyage et d'in- allation. Mais il semble que, malgré le succès de son livre, il avait de peine à vivre et « vouloit entièrement deslaisser les escolles » et, s l'année 1530-1531, on dut lui donner d'abord 40 livres tournois, is 20 livres tournois « pour luy aidier à vivre, attendu la sterillité ». année suivante, il était découragé et avait quitté Nevers. Il fallut lui nner 12 livres tournois « allin de lui donner couraige et le mander de nir continuer la bonne œuvre par luy commancée ès dictes escolles », ce don fut suivi d'un autre de 6 livres.

Le 14 avril 1533, il était encore à Nevers. C'est ce que nous apprend lettre (2), adressée par lui à son ami Robert Estienne et qui accom- gnait le manuscrit d'un nouvel ouvrage. Celui-ci nous donne une idée son enseignement à Nevers, où certainement il devait être plus libre professer ses idées évangéliques que dans le Collège de Navarre. Il gissait d'une nouvelle édition des *Distiques* de Caton, qui parut la me année sous ce titre : *Disticha de moribus nomine Catonis inscripta n latina et gallica interpretatione. Epitome in fere singula disticha, ta sapientum, cum duplici quoque interpretatiuncula*. Parisiis, ex Rob. Stephani 1533, in-8°, 118 pages (3).

1) Cette maison était sise « devant le puits des Ardilliers, tenant par devant à la rue des Bour- as, par derrière à la rue Mirangron ». (Archives communales de la Ville de Nevers, GG 151). données répondent exactement à l'emplacement occupé par le lycée actuel. L'église de Saint- re, qui est adjacente, a longtemps servi de chapelle au collège. En 1528, Estienne de Maintenant, geois, et Jehanne Garnier fondèrent une messe à dire chaque jour de l'an « en la chapelle qu'on qu'ils ne puissent vaguer » (*Ibidem*. Communication aimable de M. le pasteur Alcais.)

2) Cette lettre est datée *postridie Liberalium* 1533. Or, comme nous l'avons vu (p. 47 n. 5) les *alia* sont pour Cordier le jour de Pâques. En 1533, le jour de Pâques tomba sur le 13 avril. it en erreur par HERMINJARD, t. III, p. 204, note, M. Weiss a interprété cette date comme éssant le 23 février 1534. M. DOUMERGUE (*Jean Calvin*, t. I, p. 63) l'interprète comme étant février 1534.

3) Le nom de Maturin Cordier ne nous est donné que par la lettre du 14 avril, qui sert de pré- L'adjonction des *Dicta sapientum* a été faite dès la première édition et non en 1536 seulement, ne l'indique la *France protestante*.

II

On sait que l'antiquité nous a légué les restes d'un recueil de sentences généralement connues sous le nom de *Distiques* de Caton, composés chacun de deux hexamètres. La collection est précédée d'une série de 57 préceptes très brefs en prose (*Breues sententiae*) (1).

Un manuscrit de Vérone du ix^e siècle est intitulé : *Dicta Marci Catonis ad filium suum*. D'après le manuscrit de Madrid du même siècle, le titre est : *Marci Catonis ad filium salutem* ; l'auteur ou, peut-être, un éditeur postérieur, voulait donc faire passer son œuvre pour le *carmen de moribus* que Caton l'Ancien avait composé pour l'éducation de son fils. Le cas ne serait pas isolé ; au iv^e et au v^e siècle, on écrivit aussi des récits de la guerre de Troie, qui prétendaient avoir été composés par le Crétois Dictys, compagnon d'Idoménée ou par le Troyen Dares, et dont le dernier aurait été traduit par Cornelius Nepos. Mais il suffit d'un coup d'œil pour constater la supercherie. D'abord, Caton n'a point fait d'hexamètres ; ensuite, sa morale est plus étroite, plus dure que celle qui nous est présentée dans cet ouvrage. C'était un paysan de Tusculum, dont l'idéal était borné. L'auteur des *Distiques* était inspiré par la philosophie stoïcienne et humanitaire qui avait prévalu sous l'empire et dont les maîtres ont été Sénèque et Marc-Aurèle. Un copiste, dont le manuscrit est à Montpellier, a même appelé l'auteur *Cato philosophus* ; un autre, cité par Jos. Scaliger, l'a appelé *Dyonisius Cato*, probablement parce que, dans le même *codex*, se trouvait la traduction latine de Priscien de la *Periegesis* de Dionysius (2).

La plus ancienne trace de cet ouvrage se trouve dans une lettre de Vindicianus (mort en 375), *comes archiatrorum*, à l'empereur Valentinien, qui raconte qu'un malade, souffrant d'un catarrhe oculaire, avait été saigné au bras droit quand son œil droit pleurait, et au bras gauche quand l'œil gauche était atteint. Il répétait en gémissant ce mot de Caton : *Corporis auxilium medico committe fidei*, qui, en effet, se lit au 22^e distique du livre II. L'ouvrage a donc été composé au iii^e ou au iv^e siècle et il porte en effet le caractère de cette époque. Il est même antérieur au triomphe du christianisme. Certainement, un chrétien n'aurait pas écrit ces vers (II, 2) : « Ne cherche pas à t'instruire sur la question de savoir s'il y a des dieux et s'ils gouvernent le ciel ; puisque

(1) *Prolegomene zu Dionysius Cato*. Erlangen 1890. Ces deux séries sont étroitement apparentées, dans ce sens que les *Breues sententiae* ne seraient que des titres destinés à une collection très analogue à celle que nous avons conservée.

(2) L'existence du manuscrit de Scaliger, qui aurait appartenu à un juriste de Limoges nommé Siméon Bosius, est mise en doute par Hauthal (*Catonis philosophi liber*. Berlin 1869). Voir Haupt (*op.*, t. I, p. 376), cité par M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Justinian*, 3^e partie, p. 32.

es mortel, occupe-toi des choses qui sont mortelles (1) ». Il n'aurait pas davantage donné ce conseil (I, 26) : « A celui qui donne de bonnes paroles et n'est pas un fidèle ami par le cœur, rends la pareille : c'est ainsi que la ruse est déjouée par la ruse (2) ». Il est contraire à la morale chrétienne de ne pas chercher à retenir son épouse, si elle commence à devenir désagréable, (III, 11), de dissimuler le délit d'un ami quand on est témoin devant un tribunal, autant que la pudeur le permet (II, 2), de dire que charité bien entendue commence par soi-même (III, 40) (3). S'il avait été un disciple du Christ, l'auteur n'aurait pas écrit : « Puisque tu es coupable, pourquoi une victime meurt-elle pour toi ? C'est une sottise d'espérer le salut par la mort d'un autre (IV, 14) (4). » Dans ces passages et dans d'autres, il parle d'un seul Dieu, il faut remarquer qu'il parle aussi souvent de la Fortune ; cette tendance monothéiste ne doit pas nous étonner à cette époque. Il en est de même de la sentence par laquelle il rappelle que les esclaves sont des hommes (V, 44). Le seul passage où l'on pourrait reconnaître un écho de l'Evangile est dans la 44^e des *Breues sententiae* : *Minime iudica*. « Ne juge pas ». C'est même le caractère banal et incolore de cette collection qui en a fait le succès.

Il ne paraît pas que ce livre ait été composé pour l'éducation des enfants. Nulle part nous n'y trouvons des préceptes spécialement concrus aux devoirs du jeune âge. Il est bien question de l'amour et de la subordination que les fils doivent à leurs parents (III, 23. IV, 6, *Breues sent.* 2). Mais on y trouve des préceptes sur la vie conjugale (III, 8; III, 11; III, 22; IV, 47) qui ne sont guère applicables à l'enfance, sur les fautes de la jeunesse dont le vieillard doit garder le souvenir (I, 16). L'auteur va jusqu'à conseiller d'user de l'amour avec modération (IV, 1). Cette collection a donc été faite dans un but général ; c'est un recueil de sentences morales destinées à tous les âges, comme les Proverbes hébreux qui portent le nom de Salomon. A un moment donné, on s'en est servi dans les écoles pour donner aux enfants des règles de sagesse utiles dans la vie (5). Qu'on se souvienne que la même fortune a été appliquée aux sentences que l'on avait tirées des mimes de Publilius

(1) An di sint caelumque regant, ne quaere docere ;
Cum sis mortalis, quae sunt mortalia cura.

Plus tard, on a substitué au premier vers celui-ci :

Mitte arcana dei caelumque inquirere quid sit.

(2) Qui simulat verbis nec corde est fidus amicus,
Tu quoque fac similes : sic ars deluditur arte.

(3) Dando semper tibi proximus esto.

(4) Stultitia est morte alterius operare salutem.

(5) Cum sis ipse nocens, moritur cur victima pro te ?

(5) BAEHRENS (*Poetae latini minores*, t. III Lipsiae 1881) lit avec le manuscrit B (*Breues sententiae* 11) *Magistratum melue*. Les anciens éditeurs lisent : *Magistrum melue*. « Crains ton regent avec reverence ». Il est possible qu'on ait changé *magistratum* en *magistrum* lorsque le recueil est entré dans l'usage des écoles.

Syrus, qui, dans leur origine, n'avaient guère de but pédagogique.

Cette morale, bien qu'elle mette en avant un culte épuré de la divinité, est essentiellement utilitaire. Le moraliste nous exhorte à la modestie et à la modération (I, 24 ; II, 13 ; II, 19) ; il nous engage à soigner avant tout notre santé, à ne pas craindre la mort, à pratiquer l'amitié, à éviter la colère, à montrer du courage dans l'adversité, à fuir l'avarice, à mépriser les richesses, à cultiver l'étude, à ne pas croire aux songes, etc. C'est donc une morale assez honnête, mais terre à terre, sans héroïsme, d'où l'idée du sacrifice est absente, et qui présente un caractère rationaliste évident.

Cependant, on trouve dans le nombre quelques pensées remarquables, sinon par leur profondeur et leur originalité, du moins par leur forme lapidaire, comme par exemple celle-ci : *Non metuit mortem qui scit contemnere vitam* (IV, 22). « Il ne craint pas la mort, celui qui sait mépriser la vie ».

Dans les écoles de grammaire de la décadence, les *Distiques* servaient de lien entre la culture ancienne et la vie nouvelle ; en les apprenant par cœur, les élèves non seulement meublaient leur mémoire de préceptes de morale, mais encore habitaient leur esprit à une langue meilleure que celle qu'on trouvait dans la plupart des écrivains du temps et à une versification qui rappelait à peu près les traditions classiques. Les chrétiens ne craignirent pas de se servir de cet ouvrage, qui était issu d'une doctrine autre que celle qu'ils professaient, mais qui, néanmoins, n'attaquait pas leur foi. C'est ainsi que saint Colomban fit un recueil de 207 sentences formant chacune un vers, où il associe sa propre sagesse avec celle qui portait le nom de Caton (1).

Lorsque Charlemagne fit refleurir les écoles, les *Distiques* reprirent leur rôle dans l'éducation (2). Le grand empereur cite lui-même, dans son ouvrage *Contra synodum*, ce passage : « Ne te soucie pas des songes ; car l'âme humaine voit, dans le sommeil, comme une réalité ce qu'elle souhaite dans la veille. » (II, 31) (3). Pendant tout le moyen âge et jusque dans les temps modernes, les *Distiques* ne cessèrent d'être lus et commentés dans les classes inférieures des collèges. On en fit des traductions françaises, italiennes, hollandaises, allemandes, anglaises, tchèques, polonaises, hongroises. Ils pénétrèrent même en Orient, et furent traduits au XIII^e siècle en grec par le moine Planude. D'après les bibliophiles les plus autorisés, l'édition *princeps* fut imprimée à Ulm par Johannes Zainer vers 1474 (4). On peut croire que Caton était étudié au XVII^e

(1) Cf. BAEHRENS, *op. cit.*, p. 213.

(2) *Ibidem*, p. 226.

(3)

Somnia ne cures, nam mens humana quod optat,
Dum vigilat, verum per somnum cernit id ipsum.

(4) HAUTHAL (*op. cit.*) estime que l'édition *princeps* est celle imprimée à Augsbourg en 1475 par Antoine Sorg. Il existe en outre dans la bibliothèque Spencer à Londres quatre feuillets imprimés en caractères gothiques sur parchemin, dont la date reste indéterminée.

ecole au Collège de Clermont, (plus tard Collège Louis-le-Grand), où Colière fit ses études. En tout cas, c'est de là qu'il tira cette citation, qu'il met dans la bouche du maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme* : « *Nam sine doctrina vita est quasi mortis imago...* Cela veut dire que, sans la science, la vie est presque une image de la mort. » C'est le second vers du premier distique du livre III.

Mais dans le siècle précédent, les pédagogues, qui s'étaient proposé de donner aux études une nouvelle vie, avaient entrepris d'accompagner le texte des *Distiques* d'un commentaire destiné à le rendre plus clair à l'esprit des élèves et plus propre à former leur conscience. En 1513, l'édition d'Érasme fit époque et devint la base de tous les travaux postérieurs. Après lui, les protestants cherchèrent à tirer de ces apophrygmes philosophiques une nourriture pour l'âme et l'esprit des élèves. Hardier, Jean Sturm (1565), Joseph Scaliger (1605) en donnèrent des éditions diverses.

L'édition d'Érasme, datée de Louvain, le 1^{er} août 1513, était destinée aux élèves du Collège des Liliani, l'un des quarante établissements dont se composait l'Université. Elle devait se substituer à deux commentaires, dont l'un était entaché d'une « rhétorique enfantine, l'autre d'une philosophie inepte (1) ». Ces critiques caractérisent Érasme. Le Commentaire consiste dans une scolie appliquée à chaque distique qui en termine le sens dans un latin clair et élégant. Dans plusieurs passages, il discute le texte, en s'appuyant sur les manuscrits les plus anciens, ou sur la signification exacte qu'il présente. Il porte en particulier sa critique sur la traduction que donnait Planude. Ces notes sont faites pour la jeunesse, car, dit-il, « la fleur de l'âge est exposée à ces dangers » (*Breu. sent.* 14). Voir aussi I, 28, etc.

Il explique les préceptes d'après les mœurs des anciens et ne se place pas à un point de vue chrétien, si ce n'est pour critiquer les usages de son temps. Ainsi, lorsque Caton (*Breu. sent.* 47) exhorte ses lecteurs à s'abstenir des jeux de hasard, il ajoutera que c'est l'habitude des païens chrétiens, et même le plaisir favori de certains prêtres. Lorsque le texte dit (IV, 38) : « Adore Dieu avec de l'encens, laisse le veau croître sur la charrue, ne crois pas que Dieu prenne plaisir à un sacrifice sanglant » (2), il en prend prétexte pour blâmer le luxe dans le culte chrétien. « On oublie, dit-il, que les saints ont méprisé ces choses, ou que, si les païens leur ont échoué en partage, ils les ont dépensées pour les pauvres. » C'est ainsi qu'il arrive quelquefois de limiter les enseignements de Caton ou de les

(1) L'un de ces commentateurs doit être Philippe de Bergame, l'autre Robert de Evremodio, de Clairvaux.

(2) Tu deum placā, vitulum sine crescat aratro:
Ne credas gaudere deum, cum cæde litatur.

généraliser, même d'en élever le point de vue. Ainsi, à propos du distique (II, 9) : « Ne méprise pas les forces d'un petit corps ; il l'emporte par la sagesse, celui à qui la nature a refusé la force » (1), il fait observer que cette sentence a une application plus étendue, à savoir qu'il ne faut pas estimer un homme pour sa taille ou la force de son corps, mais plutôt pour son âme. Caton dit : (I, 1) « Si Dieu est esprit, comme nous le disent les poèmes, il faut l'adorer avec un cœur pur. » (2) Érasme rappelle que, de son temps encore, beaucoup de chrétiens adorent Dieu par des cérémonies extérieures, tandis que le culte le plus agréable est la piété de l'âme. « Le Père, dit-il, cherche des adorateurs qui l'adorent en esprit, puisqu'il est lui-même esprit. » (Allusion évidente à Jean 4, v. 23-24.) Aucune piété n'est plus agréable aux saints que d'imiter leur vie, c'est-à-dire de pratiquer la tolérance, la douceur, la chasteté. A propos du distique II, 14 dans lequel il est recommandé de ne pas perdre courage quand on est condamné injustement, Érasme ajoute que Dieu revisera les jugements erronés des hommes.

Mais, en général, il conserve aux enseignements de son auteur leur caractère utilitaire. Il ne craindra pas de le commenter ainsi (I, 26) : « Envers celui qui te trompe, use de tromperie à ton tour, selon le proverbe : Fais le Crétois avec les Crétois. Il est quelquefois préférable de garder un ami fallacieux que d'en faire un ennemi découvert, ce qui arrivera si on lui montre que l'on s'aperçoit de sa tromperie. »

On voit bien que le commentateur est un humaniste, on peut constater qu'il est célibataire et qu'il doit lutter contre les difficultés de la vie et les misères d'une santé chancelante. Il insiste sur tous les passages qui exhortent les lecteurs à l'étude. A propos du fameux passage cité par Molière, il dit : « Sans la raison de bien vivre, la vie n'est pas une vie, mais le simulacre de la mort. Ce vers enseigne les leçons les plus utiles à la vie, si l'on s'efforce de les connaître ; mais si on les méprise, on se méprise soi-même, et non l'auteur de ce précepte, car il s'agit de notre intérêt et non du sien. »

L'humaniste aime à faire étalage de ses connaissances ; il cite Aristote, Hésiode, Pline, Plaute, Térence, Socrate, Solon ; il ne craint pas d'accumuler les mots grecs. Il rappelle des anecdotes et raconte que les gens trop économes étaient appelés *χυμνοπρίσται*, c'est-à-dire trafiquants de cumin, et qu'on leur appliquait ce proverbe : « Partage des figues. » (II, 19.)

Ne semble-t-il pas qu'il ait pensé à lui-même dans cette réflexion

(1)

Corporis exigui vires contemnere noli :
Consilio pollet, cui vim natura negavit.

(2)

Si Deus est animus, nobis vt carmina dicunt,
Hic tibi praecipue sit pura mente colendus.

I, 29) : « Le commun des hommes fait le plus grand cas des richesses et n'estime en rien la probité et la science », et quand il déplore l'usage qui veut que l'on mette ses enfants au service des riches et des princes, où ils apprennent deux grands maux : le luxe et l'oisiveté, tandis que pour les jeunes gens, aussi bien ceux qui sont fortunés que les pauvres, devraient apprendre un métier ? (I, 28). Avec Caton, il déclare qu'aimer l'argent pour s'en servir est le fait d'un homme sage (IV, 4). Il développe, sans protester, cette pensée que les femmes se servent volontiers de armes feintes pour dominer leur mari (III, 19), et déclare qu'il faut tout sacrifier quand il s'agit de la santé du corps (IV, 5).

Érasme était très satisfait de son ouvrage, et, comme Budé lui reprochait de s'occuper de travaux pour les enfants, il répondit que cette édition de Caton ne lui avait coûté qu'un jour de travail (ce qui était une forte exagération) et qu'elle était plus utile que tout ce que Scot avait écrit (1).

Le commentaire de Cordier sur la même œuvre est bien différent. Dans la lettre du 14 avril 1533, qui sert de préface, il écrit à Robert Estienne qu'il avait dicté ces notes à ses élèves de Nevers, non pas qu'il ait choisi cet ouvrage pour enseigner les premiers éléments du latin, car il estimait que plusieurs des enseignements qu'il renfermait étaient au-dessus de la portée des enfants qu'il avait à instruire, ou même contraires à la piété chrétienne. Mais il était forcé par l'usage de mettre le livre entre les mains de « ceux qui entraient dans l'apprentissage des lettres ». Il espérait même que cette coutume tomberait en désuétude ; car en 1556 il écrivait une nouvelle préface, où il déplorait le maintien de cet ouvrage au programme des collèges (2). Il avait cherché à substituer ses extraits des épîtres de Cicéron. Mais ce recueil, pas plus que celui de Caton, n'avait été écrit pour des enfants des temps modernes. Ce fut Cordier lui-même qui écrivit le livre qui devait, pendant au moins deux siècles, servir de fondement à l'étude du latin : ses *Colloques*, qui ne devaient être publiés que trente ans plus tard. Corneille admirait cependant l'élégance de la versification des *Distiques*. Il cherchait à expliquer par une mort prématurée de l'auteur la présence des *Breues sententiae* et l'absence d'une préface en vers en tête du premier livre ; l'ouvrage aurait été publié tel que son auteur l'avait laissé. Cette appréciation se trouve dans une note insérée dans l'édition de 1585, qui est probablement empruntée à une lettre de Cordier à Robert Estienne.

(1) *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami denuo recognitum et auctum per P. S. Allen A. Oxonii MCMX*, t. II, p. 254. C'est la lettre 421 adressée à Guill. Budé, le 19 juin 1516.

(2) Dans sa préface des *Rudimenta* (1558), il nous dit que les *Disticha* étaient destinés à la première classe du Collège de Lausanne.

En dictant son commentaire à ses élèves de Nevers, Cordier espérait ne pas y revenir, et que les cahiers passeraient de main en main à mesure que de nouveaux élèves succéderaient aux anciens. Mais cette manière de faire avait eu une conséquence déplorable; il en était résulté un texte chargé de fautes, de telle façon qu'à la leçon il fallait prendre beaucoup plus de peine à corriger qu'on n'en avait eu à dicter. C'est pourquoi, Cordier proposait à Estienne d'imprimer cet opuscule. Il le fait avec la modestie qu'il a toujours montrée. Son correspondant devra consulter quelques amis pour savoir si la chose est dans l'intérêt des enfants et dans le sien. S'il n'en est pas ainsi, il faudra brûler le manuscrit. Il ne craint pas les railleries que cet ouvrage lui suscitera : il s'est tellement consacré à travailler à l'avantage des enfants qu'il ne craint pas de descendre aux besognes les plus basses à cause d'eux. Érasme avait dit qu'il ne redoutait les reproches de personne, parce qu'il estimait qu'il ne faut rien mépriser de ce qui concerne les belles-lettres et la morale, et il rappelle les sentences de Theognis, de Phocylis et de Pythagore. On voit la nuance qui sépare les deux humanistes.

En outre, Cordier déclare que, dans la plupart des cas, il a suivi l'interprétation de son illustre devancier. Cependant, toutes les fois qu'il a pu, il a maintenu l'ancienne leçon, qu'Érasme avait corrigée en beaucoup de passages. Il ne prétend pas avoir consulté les manuscrits ; mais, d'instinct, il était conservateur, et cette tendance l'a gêné dans son désir d'offrir à ses élèves, non le texte authentique de l'auteur, mais un latin aussi clair que possible.

La plupart des distiques sont précédés d'un abrégé avec traduction française. S'il fait quelques exceptions à cette habitude, c'est pour les préceptes qui lui semblaient peu conformes à la morale chrétienne ou peu intéressants ou trop difficiles pour l'intelligence des enfants. Aux *Distiques* de Caton, il a ajouté, comme Érasme, les *Sentences des sept Sages de la Grèce* (1).

L'œuvre de Cordier était donc essentiellement éducative. On a vu quel goût il avait pour les proverbes. S'il a fait des *Distiques* de Caton une édition pour les classes, ce n'était pas seulement parce que cet ouvrage était, par tradition, un livre d'école, mais parce que, par sa forme même, il devait plaire à notre pédagogie et qu'il lui donnait l'occasion de moraliser à son tour. Comme il l'avait annoncé, il maintient quelquefois une leçon attaquée par Érasme. Par exemple dans III, 17 :

Multa legas facito ; perlectis, perlege multa :
Nam miranda canunt, sed non credenda, poetæ.

(1) Il s'agit d'une collection de sentences morales telles qu'on en trouve souvent dans les manuscrits, traduites en latin d'après la collection de Demetrius de Phalère.

conserve *perlege* contre la conjecture *perline* (1), c'est-à-dire « supprime », et donne cette traduction : « Quand tu auras beaucoup leu, toutesfoys tu ne debvras pas cesser que tu ne lises tousjours quelque chose », ce qui l'amène à traduire inexactement le vers suivant : « Et combien qu'il ne faille pas adjouster foy aux poëtes en tout ce qu'ils ont, toutesfoys la lecture d'iceulx donne fort grand plaisir, pour ce qu'ils ont escript des choses merveilleuses. (2) »

Pour en finir avec ces observations techniques, relevons une singulière bévue. Le mot *trochus*, qui désignait dans l'antiquité le jeu du cerceau, passait auprès des latinistes du xvi^e siècle pour se rapporter aussi au jouet nommé encore en français *sabot*, soit une toupie, que l'on fait tourner à coups de fouet (3). Cordier lui-même semblait avoir corrigé cette erreur dans son *De corrupti* aux derniers articles du chapitre sur les jeux, en substituant le mot correct de *turbo* au *trochus* d'une phrase d'écolier, et cependant il fait la même faute à propos de la 36^e des *Breues sententiae*, où il assimile le *trochus* au *turbo* et il nous dit : « Par la trompe ou sabot ou toupie faut icy entendre tout petit jeu d'enfants qui n'est point défendu. »

Il s'est quelquefois amusé à versifier les traductions qu'il donnait de son auteur. Le distique français ne correspond qu'à l'un des vers du distique latin. Voici les moins mauvaises de ces « devises » :

Ung tel refuse,
Qui après muse (II, 26).

Un avaricieux
Est toujours souffreteux (IV, 1).

Par plusieurs cas on pert les biens :
Mestier ne fault jamais aux siens (IV, 19).

Chaque distique ou chaque sentence est accompagné d'une traduction littérale où chaque mot est rétabli dans son ordre syntactique (*ordo declaratio carminis*), ce qui donne à l'ouvrage l'apparence de ces *lata* qui ont fait un si grand tort aux études classiques. Mais rappelez-vous que c'était une explication destinée aux débutants, et il est

(1) Baehrens et Hauthal lisent *neglege* d'après un vieux scoliaste.

(2) II, 5. Cordier lit *propere* qu'Érasme aurait voulu corriger en *prompte*, ce qui serait le naturel. IV, 43, il lit *suspectus caueas* en faisant de *suspectus* un substantif équivalent à *suspicionem* (ce qui semble impossible), tandis qu'Érasme lit *suspectus caue sis*, en donnant à *suspectus* le sens de « soupçonneux ».

(3) *Trochus*, *trochi*, m. g. *Turbo* quo lusitant pueri. Ung toupil ou toupie, ung sabot. A rota dictus, nam τροχῶν (sic) « curro » significat. Et « trochus » rota, reuolutio : quae reuolutio dicitur Acro) a ludentibus pueris seutica agebatur (R. Estienne. *Dictionarium* 1531. L'édition de 1533 ajoute l'exemple de Martial XIV, 168. Inducenda rota est ; das nobis vtile munus : trochus pueris, at mihi canthus erit. Cet exemple aurait dû montrer qu'il s'agit d'un cerceau et non d'une toupie.) Voir DAREMBERG et SAGLIO *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. *Trochus*. CAGNAT et CHAPOT. *Manuel d'archéologie romaine*, t. II, p. 480.

probable que Cordier n'eût pas appliqué le même système à des élèves plus avancés. A titre d'exemple, voici comment il interprète le premier distique dont le texte est ainsi conçu :

*Si Deus est animus, nobis et carmina dicunt,
Hic tibi praecipue sit pura mente colendus.*

Si) quoniam, Puisque.

Deus) Dieu.

Est animus) est une chose spirituelle.

Vt) sicut, ainsi comme.

Carmina) vaticinia, les prophéties.

Dicunt nobis) testantur nobis, nous tesmoignent.

Hic) pro is, *Deus scilicet*, iceluy, c'est à sçavoir Dieu.

Sit colendus) pro est colendus : *id est coli debet*, doit être servy, est honoré.

Tibi) pro a te, de toy.

Praecipue) principalement.

Pura mente) puritate mentis, de pureté et netteté de pensée et d'âme et d'esprit.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant dans ce petit volume, ce sont les *admonitiones*, les « avis », dont un grand nombre de distiques sont accompagnés. Conformément au titre de l'ouvrage, il semble que l'éditeur avait le projet de donner de chaque distique une double explication, l'une en latin, l'autre en français. Mais, pour des motifs qui nous échappent, il a abandonné son dessein après les premières pages et s'est contenté de rédiger ses annotations en latin.

Un certain nombre d'entre elles sont des explications grammaticales ou critiques sur le texte qu'il commentait. Mais les plus intéressantes de beaucoup sont celles où il expose ses idées morales en opposition à celles de Caton et même d'Érasme. Au numéro IV, 38, *Tu Deum placas*, où nous avons vu qu'Érasme se contente de blâmer le luxe dans le culte, il dit :

Ce n'est pas même avec de l'encens qu'on adore Dieu ; mais l'Église a conservé cette tradition des rites de l'Ancien Testament ; on doit cependant lui donner une autre signification. On ne saurait en effet penser que Dieu ordonne qu'on fasse venir pour lui de l'encens d'Arabie ; mais l'encens que Dieu demande de lui offrir et dont il agréé le parfum, ce sont les prières d'une foi sincère, d'un cœur pur et d'une bonne conscience ; c'est ce que Dieu reçoit comme un parfum de bonne odeur, c'est par là qu'il est charmé et qu'il est apaisé, quand il est irrité.

C'est le seul passage où Cordier montre de l'opposition à l'Église. En revanche, nous en trouvons de nombreux où l'auteur met ses jeunes lecteurs en garde contre la morale des païens, des *ethnici*, comme il les appelle, et lui oppose celle de l'Évangile. Tout le long de sa carrière, il eut la même attitude, et, dans les *Colloques*, il fait souvent allusion à quelques passages des *Distiques* pour en blâmer la tendance. Ainsi Érasme

épète la trente-neuvième des *Breues sententiae* « *Bono benefacito* » en ces termes : « Il ne faut accorder des bienfaits qu'aux gens de bien, autrement ils périssent » ; Cordier est d'un autre avis : « Pour l'amour de Dieu, dit-il, il faut bien faire, non seulement aux gens de bien et à ceux qui reconnoissent le bienfaict et à nos amis, mais aussi aux mauvais et aux ingrats et à nos ennemis : à fin que nous soyons vrayes enfans de nostre bon Père celeste qui faict lever son soleil sur les bons et sur les mauvais et pleut sur les justes et sur les injustes. »

De même, lorsque Caton (I, 11) prescrit d'aimer les hommes de manière « que neantmoins tu t'aymes principalement toy mesmes », il s'empresse de protester en disant : « C'est la doctrine des païens, mais on a été dit aux chrétiens : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Ton prochain, c'est tout homme, dit Augustin. » Et sur cette même question du prochain, il dira (I, 40), avec saint Paul : « Celui qui a charité (est-à-dire vraie amour selon Dieu) ne cherche pas son profit particulier » ; I, 26, quand il est dit qu'il ne faut pas se gêner de tromper les trompeurs, il ajoute : « Ce précepte est contraire à la charité chrétienne qui nous enseigne de ne pas rendre le mal pour le mal, mais, au contraire, de bien pour le mal et d'aimer tous les hommes vraiment et du fond de notre cœur. » Son amour de la paix est tel qu'il condamne toute discussion, même contre un homme injuste (IV, 34). Il note aussi que Caton (V, 8) est d'accord avec Salomon sur la question de la bienfaisance, cite Prov. III, 28 : Ne dis pas à ton ami : « Va et reviens, demain je te donnerai », quand tu peux donner aussitôt.

À propos des sacrifices de victimes innocentes (IV, 14), notre grammairien note qu'il est insensé d'immoler un animal pour son péché ; c'étaient les païens qui étaient adonnés à cette superstition. Comme son auteur (II, 31) invite les lecteurs à ne pas se soucier des songes, Corneille fait une exception pour ceux qu'on appelle des visions, qui viennent de Dieu. « On en trouve beaucoup d'exemples dans la Bible. » Enfin, deux fois, il rappelle que nul homme n'est sans péché (I, 5 et I, 46). « Ceux qui se réjouissent de la mort des pécheurs, dit-il, ne consentent pas à leur propre péché. Nully sans vice. »

Ce petit livre est donc tout à fait conforme à ce que Maturin Cordier nous a révélé dans le *De corrupti*. C'est une âme candide, profondément religieuse, nourrie des préceptes bibliques, s'inspirant dans son enseignement de la morale évangélique. Nous pouvons aussi, grâce à cette publication, assister pour ainsi dire à une leçon de Cordier. Il faisait son texte, ou le dictait, si les élèves ne le possédaient pas. Puis, il le faisait traduire mot à mot, en relevant toutes les observations grammaticales qu'il comportait, spécialement les expressions diverses qu'on pouvait employer pour rendre la même idée. Enfin, il ajoutait

quelques réflexions morales à la portée de son auditoire. Il les faisait en latin, mais, pour être sûr d'être compris, il les traduisait immédiatement en français.

III

Nous ne pensons pas que R. Estienne ait longtemps hésité à publier l'œuvre de son ami. Il l'imprima encore en 1533 sous les yeux de l'auteur (1).

Les éditions se succédèrent rapidement : 1534, 1536, 1541, 1544, 1556, 1561, 1567 (2).

D'après ce que nous avons vu pour les autres ouvrages de Cordier, nous ne devons pas nous étonner si d'autres libraires s'emparèrent de son édition des *Distiques* de Caton pour les publier à leur tour. A Lyon, Thibaut Payen en publia deux éditions, l'une en 1549, l'autre en 1576 (3), Michel Jovius une en 1557, la veuve de Melchior Arnoullet une en 1591 (4), C. Rivière deux en 1633 et 1648; — à Paris, nous trouvons une édition de David en 1551 et deux éditions de Buon en 1578 et 1598; — à Caen, une édition de Martin et Pierre Philippe en 1553; — à Genève, une édition de Jean Durant en 1583 (5); — à Troyes, une édition de Pierre Chevillot, typographe royal, en 1616; — à Périgueux, une édition de Jean Dalvy, typographe et libraire royal, en 1647. En 1588 à Lyon et en 1650 à Genève, chez Jacques de la Pierre, parurent des éditions où l'éditeur se vantait d'avoir ajouté à l'interprétation de Cordier et à ses observations morales « plusieurs pensées d'hommes très graves, pleins d'érudition, et qui n'ont pas été publiées jusqu'à présent ». Nous avons étudié attentivement l'édition de Genève et nous n'avons pas su découvrir

(1) En tête de son *Dictionariolum puerorum* (Genève 1557), Robert Estienne a inséré ces mots dans une lettre adressée à Cordier le 25 octobre 1556, au sujet de l'édition des *Distiques* de cette année : « Dedi operam vt tuae, quoad possem, rogationi satisfacerem. Commentarios enim tuos siue (vt ipse vocas) interpretationem in *Disticha* illa moralia Catonis inscripta nomine nuper abs te recognitam impressi, nec minore quidem, vt opinor, diligentia quam Lutetiae iam olim, te praesente ipso, feceramus; quemadmodum ex re ipsa tute perspicere poteris. »

(2) Il dut paraître une édition en 1556, citée par Renouard, (*Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2^e édition, Paris 1843, p. 118-119) pour laquelle Cordier écrivit une nouvelle préface, où il déplore la multitude des fautes d'impression qui avaient envahi son ouvrage, et c'est à cette édition qu'Estienne fait allusion dans la lettre citée plus haut. Mais aucune collection publique n'a conservé d'exemplaire de cette édition de 1556. Du Verdier prétend que le *Caton* de Cordier eut plus de 100 éditions. Ce chiffre nous paraît fortement exagéré. La *France protestante* compte 16 éditions. Nous n'avons trouvé les traces de 11 éditions sorties de chez les Estiennes.

(3) L'existence de l'édition de 1576 est attestée par la Croix du Maine et Du Verdier. Elle ne porte pas le nom du libraire.

(4) L'édition de 1591 nous est connue par une communication de feu M. L. Meunier, conservateur de la bibliothèque de Montbéliard. L'éditeur a supprimé de l'œuvre de Cordier toute la partie morale, c'est-à-dire la préface et les *animadversiones*.

(5) L'édition de Genève 1583 (Jean Durant) est citée par Herminjard dans le manuscrit de la *Correspondance des Réformateurs*, liasse de 1534. (Communication de M. Théophile Dufour).

ces pensées si savantes (1). Nous croyons que ce sont de simples réimpressions des éditions de Rob. Estienne. Même l'erreur sur le *trochus* (p. 83) y est reproduite, quoiqu'elle eût été relevée depuis longtemps par Scaliger.

De bonne heure, l'œuvre de Cordier se propagea en dehors des pays de langue française. Une édition allemande parut en 1537 à Bâle chez Westhemer et Brylinger, sous le titre de *Catonis Dionysii Praecepta moralia ed. Mathurinus Corderius*. Cette date et ces noms semblent indiquer que l'éditeur de cette nouvelle publication fut le même Jean Friess qui avait publié la même année une adaptation du *De corrupti sermonis emendatione*. Il avait évidemment conçu la plus vive admiration pour les idées pédagogiques de Cordier et se proposait de répandre ses livres dans la Suisse allemande. Dans ce nouvel ouvrage, il se contente de supprimer toutes les explications françaises de Cordier et ne conserve que la partie latine de ses annotations.

En 1540, l'imprimeur Knobloch, de Strasbourg, ne se contenta pas de réimprimer le texte latin de Caton et de Cordier. Il y ajouta une traduction allemande des explications françaises. Le livre parut sous le titre : *Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, cum Latina et Germanica interpretatione, Germanis hactenus non visa... Adiecimus ad finem libellum utilissimum de disciplina et institutione puerorum*.

La note sur le *trochus* est ainsi conçue :

Bei dem klos oder dopff soltn hie verstehn alle kinder kurtzweil oder spil, daz nit verboten ist.

Les vers qui se trouvent IV, 1 et IV, 21 sont sous cette forme :

Dem geitzigen mag nimmer genuog werden, hat alweg mangel.
Reichtumb mögen uff fil weg hinfallen, aber kunst ist wahrhaftig und bestendig.

L'*ordo et declaratio* est le même que dans l'édition originale.

L'appendice est un abrégé de l'opuscule *De disciplina et institutione puerorum* d'Otto Brunfels (2), dont la première édition a été publiée

(1) Au verso du titre de l'édition de Genève, on lit ces vers :

Exhortation à la jeunesse.
Enfans qui avez bon courage,
Perseverez de mieux en mieux,
Vous acquerrez un héritage
Dont serez grandement joyeux.
Car quand viendrez à estre vieux,
Lors jouyrez en grand liesse
Du fruit plaisant et gracieux
Du labour de vostre jeunesse.

(2) Otto Brunfels, médecin et botaniste allemand, né aux environs de Mayence vers la fin du xv^e siècle, mort à Berne le 23 décembre 1534. Fils d'un tonnelier, il s'adonna de bonne heure aux sciences naturelles et obtint le grade de licencié en théologie et en philosophie. Après un séjour dans un couvent de Chartreux, près de Mayence, il embrassa la cause de la Réforme et se fit prédicateur, puis fut pendant neuf ans maître d'école à Strasbourg et étudia en même temps la médecine. Reçu docteur à Bâle, il remplit pendant quelques années les fonctions de médecin inspec-

à Strasbourg en 1525. Cet ouvrage, qui a été très répandu au ^{xvi}^e siècle (nous en connaissons 17 éditions) est une « civilité », (c'est-à-dire un petit manuel destiné à apprendre aux enfants les bonnes manières), avec un caractère nettement érasmien. Il en est résulté qu'il a été considérablement modifié dans les éditions postérieures, afin de lui enlever tout ce qui aurait pu scandaliser des catholiques ou faire obstacle à la vente de l'ouvrage. Dans l'édition des *Disticha* qui nous occupe, on a retranché les parties suivantes :

1^o La seconde partie intitulée *Institutio puellarum ex Epistola Divi Hieronymi ad Laetam* et la troisième intitulée : *Generalia ex Socrate, Stobaeo, septem Sapientibus et caeteris*.

2^o A la fin du premier chapitre cette phrase : « C'est un péché pour un enfant chrétien de rapporter le salut aux saints et de les invoquer pour obtenir la science. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui veut être seul adoré et vénéré et qui seul donne tout à tous. »

3^o Le nom d'Érasme dans la liste des auteurs dont la lecture contribue à former l'éloquence, ainsi que dans le titre des paragraphes *Modus repetendae lectionis* et *Signa optima indolis*. Dans ce dernier paragraphe le nom de Politien est aussi omis.

Il a été fait des éditions anonymes de l'ouvrage de Brunfels ainsi mutilé, par exemple Leipzig *s. d.* ; Francfort-sur-Oder 1592 ; Brunswick 1603.

Nous trouvons une édition des *Disticha* à Gand en 1546, une autre à Eisleben en 1570, une autre à Londres en 1584. A Montbéliard, mais sans date (1), le libraire Foillet publia un volume portant le même titre que celui de Cordier *cum gallica et germanica interpretatione*. Cependant, dans ce texte, le français n'est pas celui de Cordier, et l'allemand n'est pas celui de l'édition de Strasbourg 1540. A propos du *trochus*, il dit : « Esba toy à petit jeu d'enfans. *Kurzweil und spil mit dem Dopff.* » Les vers du IV, 1 sont ainsi traduits :

Si tu veux estre en esprit bienheureux,
Des biens mondains ne sois pas amoureux.
Glückselig wirst hie seyn auff Erd,
Wann die Reichthumb nit hest zu werth.

teur à Berne et consacra les dernières années de sa vie à la botanique. Brunfels s'occupa du reste d'histoire, de littérature, de médecine et d'astrologie, mais acquit surtout de la célébrité en botanique, science dont il peut être considéré à juste titre comme le restaurateur au ^{xvi}^e siècle. Ennemi des médicaments exotiques et de la polypharmacie léguée par les Arabes, il préconisa les simples et les plantes indigènes. Son ouvrage le plus important est l'*Herbarum vivae icones ad naturae imitationem summa cum diligentia et artificio effigatae, una cum effectibus earundem... quibus adiectum est ad calcem appendix isagogica de usu et administratione simplicium*, (Strasbourg 1530, 1531, 1536, 3 vol. in fol.)

(1) D'après le catalogue des ouvrages imprimés à Montbéliard, par M. A. Roux, cet ouvrage aurait paru entre 1619 et 1646, (Communication de feu M. L. Meunier).

DISTICHA DE MORI-
BUS, NOMINE
CATONIS
in scripta, cum Latina & Germanica
interpretatione, Germanis
hactenus non uisa.

EPITOME in singula fere disticha
DICTA Sapientum cum sua quoque
interpretatiuncula.

Omnia recognita, nonnulla
adiecta, quaedam immutata.

MATRINO CORDE
RIO AVTORE.

Adiicimus ad finem libellum utilissimum
DE DISCIPLINA ET INSTI-
tutione puerorum.

AD MINVS CANDIDVM
Lectorem.

Cur ducis uultus, & non legis ista libenter?
Non tibi, sed paruis, parua legenda dedi.

FIG. 10. — Titre des *Disticha de moribus, nomina
Catonis in scripta*. Strasbourg, 1540.

et IV. 21 :

Appren science ou bon moyen de vivre ;
 Les biens s'en vont, cela te pourra suivre.
Die Reichtumb hie verderben gleich,
Die Kunst bleibt aber ewiglich.

Un ouvrage de ce genre doit nécessairement se répandre sous des formes différentes. De l'imprimerie de Robert Estienne sortit en 1561 une édition nouvelle in-quarto, accompagnée de la traduction grecque de Planude, malgré les erreurs qu'Érasme y avait signalées : « Souvent ce petit Grec, avait-il dit, ne rend pas le sens des vers latins. » Scaliger devait plus tard refaire cette traduction grecque. Rob. Estienne publia donc en 1561 deux éditions de Caton, l'une in-quarto avec la traduction de Planude, l'autre in-8° sans cet appendice.

Cette nouvelle forme de l'ouvrage de Cordier, qui devait initier les élèves à la fois à la langue grecque et à la langue latine, fut reprise dans les années 1576, 1580, 1585. D'autres libraires, après les Estiennes, mirent en vente des ouvrages faits sur le même modèle : tels furent Antoine Candid à Lyon en 1593 et Jean Chauvelot à Langres en 1621.

Dans sa modestie, Cordier avait averti les maîtres qui se servaient de son ouvrage que, si ses observations ne leur paraissaient pas suffisantes, ils pouvaient trouver des clartés supplémentaires dans l'édition d'Érasme. Aussi comprend-on que, de bonne heure, on eut l'idée de compiler le travail des deux humanistes et d'y joindre celui d'autres savants. Robert Estienne lui-même travailla dès 1538 à une édition où l'on trouvait non seulement le commentaire de son ami et celui d'Érasme, mais encore des notes de Josse Badius et de Nicolas Bonaspes.

D'autres éditeurs suivirent cet exemple. En 1547, nous trouvons une édition de Reginald Calderius et fils à Paris intitulée : *Erasmi et Cordierii in singula Disticha, etc.*

Mais, dans le cours du XVII^e siècle, les *Distiques* perdirent peu à peu leur vogue dans les collèges, au moins en France ; il en résulta que le commentaire de Cordier, qui était essentiellement destiné aux élèves, fut de plus en plus négligé. Après 1650, nous n'en trouvons plus de traces. Non pas que l'ouvrage ne fût plus publié ; mais c'étaient des éditions savantes, destinées aux lettrés. Érasme y gardait son rang, Cordier avait disparu. C'est ainsi que la belle édition d'Arntzenius (Amsterdam 1754) ne fait plus mention du pédagogue de Nevers.

IV

La lettre-préface que Cordier écrivait le 14 avril 1533 est la dernière trace qu'il ait laissée de son activité à Nevers. Il n'est plus question de lui dans les comptes de la ville ; de sorte que l'on peut croire qu'il a

quitté ce collège la même année pour retourner à Paris, où il surveilla l'impression de son ouvrage. Maître Parent mourut en 1532 ou 1533 (1). S'il est vrai qu'il partageait les idées religieuses de Cordier, on peut comprendre que son décès amena le départ de son protégé. Un document de 1540, découvert par M. Weiss, parle de la « diversité de doctrines, divisions et séditions » qui régnaient dans la ville à cette époque. Il est probable que c'est à ces maux que succomba le pacifique principal qui, de guerre lasse, abandonna la partie.

L'école tomba de plus en plus en décadence. Le 2 octobre 1540, l'échevinage de Nevers présenta à la Commission des Grands Jours, réunie à Moulins, un mémoire où il se plaignait de la création d'écoles indépendantes, qui faisaient concurrence à l'établissement municipal, et du mépris où était tenue l'autorité de l'escolâtre. Ces plaintes furent écoutées et un règlement du 29 octobre de la même année réorganisa le collège sur une base très cléricale. Toutes les écoles indépendantes de la ville furent supprimées.

(1) N. WEISS, art. cité, p. 408, note

CHAPITRE V

Retour à Paris. — Le Collège de Guyenne

I. Les prédications de Gérard Roussel. — La représentation du Collège de Navarre. — Condamnation du *Miroir de l'âme pécheresse*. — Le discours de Nicolas Cop. — Jehan Calvin. — La politique de François I^{er}. — L'affaire des placards. — II. Le Collège de Guyenne. — Tartas. — Jacques de Gouvea. — Zébédée. — Britannus. — Jacques de Teyve. — Grouchy. — Guérante. — III. Le *Dialogus longe facetissimus de temporum ac scientiarum mutatione*. — IV. Le séjour de Cordier à Bordeaux. — L'esprit du Collège de Guyenne. — V. La réconciliation de François I^{er} et de Charles-Quint. — Le départ de Cordier pour Genève. — Ses collaborateurs. — Budin. — Jehan Gelida. — Départ d'André de Gouvea. — Rivalité de Gelida et d'Antoine de Gouvea. — Georges Buchanan.

I

Il est probable que, de retour à Paris, Cordier entra en relation avec ses coreligionnaires. Il allait assister à des événements importants, qui devaient avoir pour lui-même et pour le protestantisme des conséquences capitales. Pendant son absence, les discussions religieuses avaient pris dans la capitale une acuité toujours plus grande. Les évangéliques, encouragés par la reine de Navarre, devenaient plus hardis. En 1533, le carême fut prêché au Louvre par son aumônier Gérard Roussel, et une foule considérable, qu'on évalue à quatre ou cinq mille personnes, se porta à ces prédications qui avaient lieu tous les jours. On fut obligé trois fois de changer de local. Mais, à ces sermons les adversaires répondirent par d'autres sermons. Leur inspirateur était Noël Bédier (*Beda*), principal du Collège de Montaigu et le principal orateur fut François Picard, l'ancien collègue de Cordier. Il est à croire que, dans ces homélies, la sœur du roi était assez vivement attaquée, car son mari, le roi de Navarre, prit sa défense et obtint que tous les combattants de l'un et l'autre camp reçussent l'ordre de ne pas sortir de leurs demeures jusqu'à ce que le roi de France, qui était absent, fût connaître sa décision. Celle-ci intervint le 28 mai. Bédier, Picard et d'autres ecclésiastiques du parti intransigeant furent condamnés à l'exil. Picard se rendit à Reims, où il fut rappelé en 1534 pour être emprisonné de nouveau à la suite de la publication d'un pamphlet qui contenait plusieurs propositions diffamatoires contre le roi. On voulut intenter un procès en hérésie à

Roussel, mais le roi avait renvoyé ses accusateurs au chancelier, et celui-ci à l'évêque Jean du Bellay, qui était plutôt partisan des idées nouvelles. Ils s'étaient aussi adressés au Parlement ; mais ils furent éconduits par le président Liset. Bref, le roi, à son retour, se moqua d'eux (*irrisit tanquam Arcadicorum pecorum*).

Pendant ce temps, le public était violemment agité dans les deux sens, surtout dans le monde des écoles. De nos jours, cette effervescence se manifesterait par des articles de journaux. Au xvi^e siècle, la presse commençait à jouer son rôle, mais sous la forme de placards, de libelles en français et en latin, en prose et en vers, affichés au coin des rues du quartier latin, et dirigés contre les uns ou contre les autres. Deux professeurs du Collège de Navarre furent persiflés de cette façon. L'un d'eux serait, d'après Herminjard, Lauret, docteur en théologie ; l'autre était Pierre Cornu (*de Cornibus*) (1).

C'est aussi au Collège de Navarre que, la même année, le 1^{er} octobre 1533, jour où la promotion des élèves de grammaire en rhétorique était célébrée par des représentations dramatiques, fut donnée une revue, comme nous dirions de nos jours, ou une « monture » pour employer un terme usité par les étudiants de la Suisse romande, qui mettait en scène une reine s'appliquant à filer et à coudre et une mégère approchant d'elle des torches, afin de lui faire abandonner sa quenouille et ses aiguilles. Après s'être défendue quelque peu, elle céda à la furie et recevait de sa main les Évangiles, qui la détournaient de tout ce qui l'occupait auparavant et la faisaient s'oublier elle-même. Elle s'abandonnait à la tyrannie et tourmentait par toutes sortes de cruautés des hommes misérables et innocents. Chacun reconnut la reine Marguerite de Navarre et, dans la mégère, maître Gérard Roussel, son prédicateur favori, et l'on en conclut que la reine de Navarre était responsable du bannissement de quatre docteurs de Sorbonne. Pendant quelques jours, on étouffa l'affaire ; mais la reine, qui avait été avertie, se plaignit, et la punition ne tarda pas à frapper les coupables (2). Le bailli-juge (3), qui avait été créé pour connaître des causes des privilégiés de l'Université, estima que la chose était d'un exemple fâcheux, et, suivi de cent agents, envahit les bâtiments du collège. L'auteur de la pièce, le *comicus*, semble lui avoir été connu ; il se trouvait à ce moment

(1) Voir sur ces événements les lettres de Pierre Siderander à Jaques Bédiot à Strasbourg, du 28 mai, et de Jean Sturm à Martin Butzer, du 23 août. HERMINJARD, t. III, p. 54 et 72.

(2) Lettres de Jean Sturm à Butzer et de Jean Calvin à Daniel et à ses autres amis d'Orléans. HERMINJARD, t. III, p. 93 et 106.

(3) Calvin se contente de le désigner sous le titre de *praetor* ; Herminjard nous dit qu'il se nommait Jean de la Barre. Mais le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 356 de l'édition Bourignyn, Paris 1910) nous apprend que ce personnage était mort la même année, au commencement de mars. Son successeur fut son gendre, nommé de Touthville. Il fut nommé le 3 mars 1534. Celui qui fit l'exécution au Collège de Navarre fut probablement un substitut.

dans la chambre d'un ami ; entendant du bruit, il gagna une cachette, d'où il s'échappa quand l'occasion lui en fut donnée. Le bailli, voyant son coup manqué, voulut mettre la main au moins sur les acteurs et, comme le principal, Jean Morin, s'y opposait, il s'en suivit une batterie, où des élèves lancèrent des pierres. Cependant, la force resta à l'autorité. Le grand maître du Collège (*magnus magister*), Lauret, fut emmené en prison, et le principal reçut l'ordre de rester chez lui pendant qu'on instruisait l'affaire.

Le roi ne se contenta pas de jeter la frayeur dans le Collège de Navarre. La Faculté de théologie avait fait saisir dans toutes les librairies le poème de Marguerite de Navarre, intitulé *Le Miroir de l'âme pécheresse*, et l'avait condamné. François I^{er}, irrité, se plaignit à l'Université. Or, il se trouvait qu'un nouveau recteur venait d'être élu en la personne de Michel Cop, fils du médecin du roi, bachelier en médecine et professeur de philosophie au Collège de Sainte-Barbe. Il est fort à croire qu'il était un ami de Cordier. Il réunit donc les quatre Facultés le 24 octobre et, après communication de la lettre du roi, il fit un discours très vif montrant l'injustice et l'imprudence commises par ceux qui attaquaient la sœur même du souverain. Les Facultés n'eurent pas le courage de confirmer la sentence de la Faculté de théologie et, malgré ses protestations, désavouèrent le curé de Saint-André, Le Clerq, qui avait été son agent dans cette affaire. Là-dessus, le recteur leva l'interdiction lancée contre le volume incriminé.

Mais le bruit fut bien plus grand une semaine après, lorsque le recteur fit à l'église des Mathurins sa harangue traditionnelle le jour de la Toussaint.

Le discours rectoral avait un caractère à la fois érasmien, car il y était question de la philosophie chrétienne, et luthérien, car plusieurs parties étaient empruntées à un sermon de Luther pour la Toussaint de 1522. Toutes les doctrines que les théologiens orthodoxes détestaient étaient exposées avec une netteté qui ne laissait rien à désirer. Aussi saisirent-ils cette excellente occasion de se venger de l'échec qu'ils avaient éprouvé quelques jours auparavant dans l'affaire de la reine de Navarre. Accusé devant le Parlement par deux cordeliers, Cop protesta et déclara devant les Facultés réunies qu'il n'était justiciable que du tribunal universitaire. L'assemblée, devant l'opposition des Facultés de théologie et de droit, se sépara sans rien conclure. Le Parlement, voyant de nouveau fait rechercher le recteur, celui-ci se mit en marche pour le Palais de justice. Mais, averti par une âme charitable qu'on allait l'arrêter, il s'éloigna précipitamment et, sans rentrer à son logis de Sainte-Barbe, s'enfuit jusqu'à Bâle, d'où sa famille était originaire, en emportant le sceau de l'Université. Quelques jours après, on remit de

sa part au principal de Sainte-Barbe la somme de 500 livres et 50 deniers, qui représentait l'état de la caisse au moment de sa fuite.

Ce scandale entraîna des poursuites contre l'ami de Cop, l'ancien élève de Cordier, Jehan Calvin. En effet, celui-ci était revenu à Paris depuis quelque temps, dans le but de suivre les cours des lecteurs royaux, spécialement ceux de Pierre Danès. Après avoir renoncé aux honneurs ecclésiastiques et à la carrière juridique, son ambition était alors de prendre rang parmi les humanistes et il venait de publier, en 1532, un commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque afin de défendre cet écrit contre les accusations d'Érasme. Celui-ci le trouvait bouffon et déclamatoire et avait reproché au philosophe son panthéisme et ses doutes sur l'immortalité de l'âme (1).

Quelle part Calvin avait-il prise à la composition de la harangue de la Toussaint ? Théodore de Bèze lui-même, dans sa *Vie de Calvin* de 1575, mais non dans les premières éditions, lui en attribue la paternité. Jules Bonnet a trouvé à la Bibliothèque de Genève un fragment de cette harangue de la main de Calvin (2). Néanmoins, on s'est demandé de nos jours si Calvin a pu être réellement l'auteur d'une œuvre aussi peu originale, surtout si l'on admet que sa « conversion » ne datait que de quelques semaines. La question reste ouverte (3).

Quoi qu'il en soit, des poursuites furent ordonnées et plusieurs personnes furent arrêtées. Le jeune humaniste put quitter Paris en secret, grâce à la protection de Marguerite de Navarre ; on a même raconté à ce sujet des détails romanesques, sur lesquels il n'est pas nécessaire d'insister. Ses livres et ses papiers furent saisis. Néanmoins, l'enquête fut abandonnée sur l'initiative de sa protectrice. Il revint à Paris, fut présenté à la princesse, qui le reçut avec beaucoup d'honneurs. mais, sentant que le séjour de la capitale n'était pas sûr pour lui, il partit de nouveau pour commencer une vie errante qui devait durer plusieurs années (4).

Il est fort probable qu'il avait revu, pendant son séjour à Paris, son ancien maître du Collège de la Marche, Maturin Cordier. Ils étaient dorénavant unis non seulement par l'amour des belles-lettres, mais par une foi commune, et les persécutions ne pouvaient que renforcer leur amitié. On aime à se les représenter se rencontrant aux assemblées religieuses qui réunissaient alors les « luthériens » chez le marchand Estienne de la Forge. Ils devaient se retrouver plus tard à Genève, où Calvin attira

(1) Voir Henri Lecoultré, *Calvin d'après son commentaire sur le De Clementia de Sénèque*, 1532, dans ses *Mélanges*. Lausanne 1894, p. 87.

(2) Voir HERMINJARD, *Correspondance*, t. III, p. 418-420.

(3) Voir KARL MÜLLER, *Calvin's Bekehrung* dans les *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologische-historische Klasse* 1905. 2^e Cahier, p. 224 et suivantes.

(4) Voir HENRI LECOULTRE *La Conversion de Calvin* dans ses *Mélanges*, p. 127.

celui qui lui avait appris le rudiment, pour en faire son collaborateur dans la réorganisation des études.

Pendant ce temps, François I^{er} observait une politique plutôt favorable aux novateurs. Au fond, la question religieuse lui était assez indifférente, pourvu qu'on ne le dérangeât pas dans ses habitudes. Nous avons vu qu'il laissait pleine liberté à sa sœur et que, lorsque celle-ci fut bafouée par les écoliers et attaquée par la Sorbonne, il prit sa défense. Il s'intéressait surtout à la Renaissance des lettres et à une plus grande diffusion des lumières, même si ceux qui représentaient cette tendance étaient suspects d'hérésie. Il protégea en particulier Robert Estienne, son imprimeur, contre toutes les attaques de la Sorbonne. Il fonda, en 1530, l'institution qui devait devenir le Collège de France, dont l'enseignement représentait l'esprit nouveau, en opposition avec celui de l'Université. Parmi les « lecteurs royaux » du xvi^e siècle, on trouve plus d'un évangélique ou ami des évangéliques.

En politique, son grand intérêt était la lutte contre Charles-Quint, et, comme l'empereur s'était fait le champion du catholicisme intégral, il s'efforçait d'arriver à la réconciliation des partis religieux, soit à l'extérieur, en proposant aux princes protestants une entente qui les aurait liés à sa cause, soit à l'intérieur, par une demi-tolérance, qu'on accordait aux croyances individuelles, tout en sévissant contre les actes publics d'hérésie. L'unité religieuse, tel était le but qu'il se proposait. C'étaient ses idées d'Érasme qui triomphaient.

Cette politique était inspirée par le groupe de ceux qu'un historien contemporain a nommés les réformistes (1) ; c'étaient des humanistes décidés à faire triompher dans l'État, dans l'Église et dans l'école, une forme qui fût une rupture avec les traditions du moyen âge, qui marquât l'avènement d'une science plus éclairée et d'une religion plus évangélique, mais sans aboutir au déchirement qui avait suivi la révolte de Luther. Les représentants de cette tendance dans le gouvernement étaient les frères Guillaume et Jean du Bellay, l'un, seigneur de Langey, négociateur habile et infatigable, l'autre, évêque de Paris. Un de leurs agents les plus actifs était l'Allemand Jean Sturm, qui séjournait à Paris. Il donnait des cours au Collège que le roi avait fondé, et devait plus tard s'illustrer dans la pédagogie. La lecture des ouvrages de Butzer avait gagné aux idées nouvelles ; la constance des martyrs lui avait inspiré pour les réformés de France une vive sympathie, qui ne se démentit pas pendant toute sa vie. Il fut chargé d'écrire à Melanchthon, celui des théologiens allemands qui était le plus accessible aux idées de conciliation que préconisaient les du Bellay. Celui-ci, après quelques hési-

(1) IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme*, t. III, l'Évangélisme, p. 497 et suivantes.

tations, accepta de jouer de nouveau le rôle dont il s'était chargé, mais en vain, à Augsbourg, celui de médiateur, et il rédigea un « Conseil » ou mémoire, où il exposa les divers points sur lesquels il estimait qu'une transaction était possible.

Mais ces essais, qui avaient été d'abord couronnés de succès, furent gravement compromis par l'affaire dite des placards (1).

Le 18 octobre 1534, au matin, on trouva affichés dans une quantité de lieux publics, non seulement à Paris, mais encore dans quelques villes de province, telles que Rouen, Orléans, Blois, Tours, Amboise, des placards intitulés *Articles veritables sur les horribles, grans et importables abus de la Messe papale inventée directement contre la Sainte Cène de Nostre Seigneur, seul Médiateur et seul Sauveur Jésus-Christ*. En outre, on « sema » partout des traités de controverse sur la même matière. Ces pièces, rédigées avec une violence extraordinaire, attaquaient en quatre points la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans le sacrement. Le roi, qui se trouvait alors à Amboise, trouva un de ces placards sur la porte de sa chambre à coucher et un traité dans la tasse où il avait coutume de placer son mouchoir. Cette attaque directe et indiscreète contre un dogme essentiel de l'Eglise le mit dans une violente colère et il ordonna immédiatement une enquête. C'étaient les idées de Zwingli qui apparaissaient pour la première fois en France.

D'après tout ce que nous savons du caractère de Maturin Cordier, il n'avait participé en aucune façon à cet acte imprudent, bien qu'il ait été poursuivi à cette occasion. On ne peut croire que ce maître d'école, qui ne s'était permis dans ses livres aucune attaque contre l'Eglise, quoiqu'il inclinât plutôt du côté des novateurs, eût approuvé une telle audace. Peut-être même partagea-t-il l'opinion de quelques-uns des modérés qui attribuaient la composition des placards aux chefs les plus violents du parti catholique, afin d'attirer le feu de la persécution en vertu de l'adage *is fecit cui prodest*. Marguerite de Navarre, vers 1541, écrivait à son frère : « Dieu merci nuls des nostres n'ont esté trouvés sacramentaires, combien qu'ils n'ont guères porté maindres peines, et je ne puis me garder de vous dire qu'il vous souviengne de l'opinion que j'avois que les vilains placars estoient faicts par ceulx qui les cherchent aux aultres. »

Mais, déjà à la fin de l'année (2), le bruit courait que les placards avaient été imprimés à Neuchâtel ; on les attribua à Farel et à un moine augustin, bien que le premier fût alors à Genève. Froment, qui devait

(1) Voir *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* 1904, p. 97, V.-L. BOURILLY et N. WEISS. *Jean du Bellay, les Protestants et la Sorbonne* (1529-1535). Voir aussi la lettre de Jean Sturm à Melancthon. HERMINJARD, t. III, p. 266.

(2) HERMINJARD, t. III, p. 236.

re au courant de cette question, atteste que les placards étaient d'ung Antoine Marcourt » (1) ou plutôt Antoine de Marcourt, pas- sur à Neuchâtel depuis 1531 (2). D'ailleurs, le texte des placards, ue nous connaissons par Crespin, est textuellement extrait de son *petit Traité de l'Eucharistie*, Neuchâtel 1534, et il revendiqua hautement nonneur de les avoir composés (3). Crespin nous apprend en outre ue ce factum avait été apporté de Neuchâtel par un nommé Guillaume erret, serviteur d'un apothicaire du roi, que quelques fidèles de Paris aient envoyé en Suisse pour « avoir un sommaire de ce qu'on donne- it à cognoistre au peuple pour instruction de la foy et religion chres- enne ».

Les ennemis de la Réforme profitèrent avec habileté de cette har- esse pour frapper l'esprit de la population. Dès le 22 octobre, le Par- ment fit une procession solennelle pour demander à Dieu la découverte es coupables; l'exemple fut suivi le 23 par l'Université. Le 24, un « cri » t prononcé pour inviter quiconque connaîtrait les auteurs de ce sacri- ge à les dénoncer. Cette invitation ne resta pas sans résultat. Bientôt terreur régna à Paris; les prisons se remplirent de suspects pris dans us les rangs de la population. Dès le 10 novembre commencèrent les ndamnations et les supplices. C'est à cette occasion qu'on généralisa e nouvelle manière plus raffinée de brûler les victimes, déjà inventée 1528 pour le supplice de Denis de Rieux, l'une des ouailles de Bri- nnet. On les suspendait par une corde ou une chaîne munie d'une pou- au-dessus du bûcher, et le bourreau tantôt les replongeait dans les mmes, tantôt les élevait pour prolonger le supplice. Le 22 novembre, chapitre de Notre-Dame fit une nouvelle procession pour remercier eu d'avoir révélé les coupables. En réalité, avait-on atteint aucun de ux-ci? Nous savons que l'auteur des placards était hors d'atteinte Ferret avait disparu en temps opportun. Les autres conjurés nous nt inconnus et le resteront probablement toujours. Mais il est pro- ble qu'on avait saisi cette occasion pour frapper indistinctement sur us ceux qui, par leur conduite et leur parole, manifestaient leur atta- ement pour les doctrines évangéliques. Le but des partisans de la dition catholique était de frapper l'imagination du peuple. Le retour roi à Paris permit de frapper un nouveau coup; le 21 janvier 1535

(1) *Ibidem*, p. 225. Ce nom a été transformé dans l'édition de 1854, p. 248, en celui de Marconod. et Herminjard qui a définitivement prouvé que les placards avaient Marcourt pour auteur.

(2) Ce Lyonnais, ancien docteur de Sorbonne, avait quitté la France dès 1528 avec Pierre Vingle à la suite des persécutions qui éclatèrent pendant la captivité du roi (N. WEISS. *Le réfor- eur Aimé Mégret, le martyr Étienne de la Forge et Jean Kléberg, dit le bon Allemand, notes sur éformation à Lyon et à Paris 1524-1546* dans le *Bulletin de la Soc. d'histoire du protestantisme* çais 1890, p. 254).

(3) HERMINJARD, t. III, p. 225 et 226. On trouvera ce texte dans la *France protestante*, t. X -6. L'étendue de ce document peut faire douter qu'il ait été réellement collé sur les murs. Mart dit : « Mis et attachez » (Herminjard, t. III, p. 226). Sturm : *Affixerunt* (*Ibidem*, p. 267).

eut lieu « la belle procession generale... que fit faire le Roy, où il estoit en personne avec toute la noblesse et y estoient la Royne et toutes les dames à cheval » (1). Six nouveaux bûchers furent allumés, trois à la Croix du Trahoir, rue Saint-Honoré, trois autres aux Halles. Tout le monde devait être bien convaincu que, dorénavant, le roi n'avait plus d'hésitations et était bien décidé à en finir avec l'hérésie. N'avait-il pas, lui, le père des lettres, interdit le 13 janvier d'imprimer aucun livre dans son royaume, reniant ainsi ce qui avait fait jusqu'alors la gloire de son règne ? N'avait-il pas fait brûler non seulement des « luthériens », mais de « grands sacs de livres de la faulce et mauvaise doctrine de Luther » ?

Le 25 janvier, une proclamation invita soixante-treize accusés « a comparoir en personne » ; « a faute de non comparoir », ils devaient « estre atteints du cas, bannis du royaume de France et leurs biens confisquez et condamnez a estre bruslez ». De ces soixante-treize proscrits nous avons conservé cinquante et un noms, dans deux listes incomplètes, dont l'une se trouve dans la *Chronique du roy François premier*, l'autre dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de Soissons. Nous y voyons le nom de ce Ferret, qui avait apporté les placards imprimés à Neuchâtel, et de Cordier, désigné dans une des listes comme « ayant tenu les escolles de Nantes », dans l'autre comme « M^e Mathieu Cordier, qui autrefois a tenu les escolles à Nevers ». Ces variantes nous montrent la légèreté avec laquelle ont été faites ces copies : d'une part on a confondu Mathieu et Maturin, d'autre part Nevers et Nantes. En tout cas, il n'était plus ni à Nevers, ni à Paris ; il avait quitté cette ville pour toujours. Nous le retrouverons à Bordeaux où, dit-il dans la préface des *Colloques*, il s'était retiré « étant chassé de Paris à cause de l'Évangile ». Nous trouvons encore dans ces listes le nom de quelques coreligionnaires qu'il connaissait peut-être à cause de leur profession ou qu'il devait retrouver en Suisse : Pierre Caroly (2), Clément Marot, maître Jehan Regnault, principal du collège de Tournay, maître Cholin (ou Choly

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er}*. Edition Bourigny, p. 358 Paris 1910.

(2) Pierre Caroly, natif de Rosay en Brie, fut dès 1521 un des premiers disciples de Briçonnet ; il prêcha le carême à Paris en 1524, en lisant le Nouveau Testament en français et en commentant dans un style simple et familier les épîtres de saint Paul. Persécuté, il devint aumônier de la duchesse d'Alençon et curé de la ville d'Alençon, où il montra un grand zèle en faveur du catholicisme officiel. Sa carrière, en effet, présente une extraordinaire incohérence. Impliqué dans l'affaire des placards en 1534, il se réfugia à Genève. A la Dispute de Rive (1535) il joua un rôle équivoque ; il accepta le rôle d'avocat du diable et argumenta de façon à ne pas paraître hostile à l'Évangile, mais de façon aussi à fermer la bouche, si possible, aux défenseurs de la Réformation et à pouvoir se glorifier de la victoire. Finalement, il refusa de signer les Actes de la Dispute et se retira à Bâle. Plein de ressentiment contre Viret et surtout contre Farel, il essaya déjà alors de rendre suspecte à Grynée l'opinion de Farel sur la divinité du Christ. Calvin (qui se trouvait à Bâle) lui répondit comme il pouvait le faire. La situation n'étant pas plus tenable à Bâle qu'à Genève, Caroly se fit nommer pasteur à Neuchâtel. Il s'y trouvait en avril ou mai 1536 et s'y mariait bientôt après. A la Dispute de Lausanne, il prit la parole plusieurs fois en faveur de la foi nouvelle, ce qui lui valut d'être nommé par le gouvernement bernois premier pasteur de Lausanne, où nous le retrouverons.

ou Solin) (1) et Jérôme Denys, relieurs de livres, André Vincard, libraire, maître Simon Dubois (2) et Jehan Nicolle imprimeurs, un individu surnommé Barbe d'orge, contrepourteur (3) de livres suivant la cour (4). Plus de vingt personnes montèrent sur le bûcher.

Mais, pour ce qui concerne les sentiments du roi, ce ne fut qu'un feu de paille. Se souvenant que l'intérêt de sa politique exigeait qu'il ne se brouillât pas avec les princes protestants de l'Allemagne, il leur écrivit une longue lettre ouverte pour se justifier et leur déclarer qu'il n'en voulait pas aux Allemands, mais aux « sacramentaires », par quoi il désignait ceux qui niaient la présence réelle dans la Cène. Les luthériens les abhorraient autant que les catholiques ; c'était opposer les deux fractions du protestantisme. Dès le commencement de la crise, les étrangers qui résidaient à Paris, surtout les étudiants, furent considérés comme justiciables de leurs souverains nationaux (5). Cependant Conrad Gesner et le libraire Weintgartner s'enfuirent à Strasbourg, ne voulant pas être témoins de si grandes atrocités (6). Jean Friess, de Zurich, les étudiants bernois Jean Steiger, Jérôme Fricker et Jérôme Manuel ne furent pas tracassés à cause de leur religion. Jean Sturm resta et reçut l'ordre d'inviter de nouveau Melanchthon à venir à Paris pour y exposer sa doctrine au roi et la soutenir devant la Sorbonne (7). Mais ce projet ne fut pas réalisé. L'électeur de Saxe n'autorisa pas le réformateur à faire le voyage de Paris, et les docteurs de la Faculté de Paris refusèrent toute discussion avec lui. Néanmoins, cette démarche montre que la colère du roi se calmait peu à peu. L'interdiction d'imprimer fut atténuée. Noël Bédier fut condamné à faire amende honorable et envoyé au Mont Saint-Michel, ce qui délivrait les réformistes d'un dangereux adversaire. En juin 1535, le roi ordonna au Parlement de faire cesser les poursuites, et le 16 juillet un édit daté de Coucy permettait aux fugitifs de rentrer, à la condition d'abjurer leurs erreurs. Ces mesures de clémence expliquent comment Cordier et les autres protestants qui s'étaient réfugiés à Bordeaux ne furent pas poursuivis.

Néanmoins, cette affaire des placards fut fatale à la cause du pro-

(1) Ce personnage fut encore poursuivi pour hérésie en 1542. (*Bulletin* 1885, p. 19.)

(2) Simon Dubois fut un des meilleurs imprimeurs de son temps. Il exerça son art à Paris de 1525 à 1529 et à Alençon de 1530 à 1533. Sa présence dans cette ville semble indiquer qu'il fut protégé par la sœur de François I^{er}. Il publia en particulier la première édition de son *Miroir de l'âme échêresse*. D'après M. N. Weiss, il aurait été un ami de Louis de Berquin et aurait imprimé les traductions que celui-ci faisait des traités de Luther et d'Érasme (*Bulletin* 1887, p. 669 ; 1888, p. 155, 32 et 500).

(3) Colporteur.

(4) Parmi les membres du corps enseignant, victimes de cette terrible répression, il ne faut pas oublier une maîtresse d'école de la paroisse de Saint-Séverin, communément appelée *la Catelle* qui fut brûlée le 23 janvier 1535 (Voir *Bulletin* 1904, p. 125).

(5) HERMINJARD, t. III, p. 268.

(6) *Ibidem*, p. 238.

(7) *Ibidem*, p. 266.

testantisme. D'abord, les protestants d'Allemagne en conjurent de la défiance contre le prince, qui, en même temps, les assurait de sa grande amitié et condamnait leurs coreligionnaires aux supplices les plus cruels. Ensuite, dans l'intérieur du royaume lui-même, les esprits timides, qui n'aimaient pas les violences, qui ne voulaient pas pactiser avec les révolutionnaires ni scandaliser les âmes pieuses, furent détournés de la cause de l'Évangile. Cela se manifesta surtout chez certains humanistes, qui avaient eu des velléités d'indépendance. Le type de cette catégorie d'hommes fut Guillaume Budé. Au début, ce savant éminent, dont on ne saurait nier la piété, avait salué la Réforme avec sympathie. Il s'efforçait, dans ses ouvrages, de concilier l'érudition avec la foi, de montrer dans le christianisme une philosophie supérieure à celle des anciens, à renouveler la théologie par l'application des méthodes de la Renaissance. Il ne craignait même pas de faire nommer lecteurs royaux des hommes comme Danès et Vatable, dont l'enseignement était suspect à la Sorbonne, et même de protester contre la cruauté des persécutions. Mais, lorsque l'évangélisme devint une hétérodoxie, lorsque les novateurs eurent recours à la violence et attaquèrent publiquement les dogmes de l'Église, lorsqu'à ces manifestations répondirent des supplices et des processions solennelles, il considéra que le plus sage était de rester dans la tradition, en suivant la voie que lui avait montrée Érasme, son ami. Dans son *De Transitu hellenismi ad Christianismum* (1535), il félicita le roi de sa présence à la procession du 21 janvier et l'exhorta dans la voie de la répression; l'intellectualisme l'emportait en lui, le détournait de tout ce qui pouvait être en désaccord avec le « bon sens », l'éloignait de la doctrine de la justification par la foi et de celle du serf arbitre. « Je crois, disait-il, que l'homme peut être sauvé par ses mérites, appuyés sur les fondements de la foi, comme l'esclave rachetait jadis sa liberté par son pécule ; mais, à proprement parler, ce pécule n'est pas à lui... Ainsi, il est permis à l'homme par la divine Providence d'user de la liberté qui lui est confiée pour son salut. » Il fut ainsi le père spirituel des nombreux humanistes français qui surent faire deux parts de leur vie et, soit par prudence soit par crainte des conséquences extrêmes de la Réforme protestante, se firent une religion épurée qui rompait avec l'« idolâtrie » du moyen âge, mais qui ne heurtait pas de front les enseignements de l'Église. Au xix^e siècle, le *cousinisme* devait prolonger cette attitude (1).

Quelques autres humanistes préférèrent continuer et développer l'évangélisme, tel fut Maturin Cordier.

(1) Voir IMBART DE LA TOUR, *op. cit.*, p. 279-288.

II

Le Collège des Arts, à Bordeaux (1), fondé en 1441, était en décadence, lorsque les « jurats », c'est-à-dire l'autorité communale, appelèrent pour le diriger un de leurs compatriotes, Jehan de Tartas, alors directeur du Collège de Lisieux à Paris, où Cordier avait autrefois été régent de grammaire. C'était un homme ambitieux, qui avait voulu donner un grand éclat à l'établissement qu'il dirigeait. Aspirant à en faire un rival du Collège royal, il avait installé dans son institution plusieurs chaires de grec et d'hébreu et se flattait d'en créer pour l'arabe et le chaldéen. Mais à ces vastes désirs il joignait des défauts, qui le forcèrent à quitter le poste qu'il occupait sur la montagne Sainte-Geneviève, malgré la prospérité du collège. On lui reprochait son indécatesse (2), son caractère tracassier et insupportable, sa fourberie et sa dissimulation, qui rendaient très difficiles les relations avec ses collègues. Pour les mêmes raisons, son séjour à Bordeaux fut de très courte durée. Dès l'année suivante, il fut destitué, sur la proposition de Jehan de Ciret, clerc-secrétaire de la ville, qui pendant de longues années ne cessa de s'intéresser au succès du collège et en devint le principal protecteur. Le court séjour de Jehan de Tartas avait cependant contribué à donner un caractère nouveau à l'institution. De tous les collèges de France, ce fut celui où la Renaissance triompha avec le plus d'éclat, si bien que son organisation peut être considérée comme une application des idées d'Érasme.

Pour marquer cette transformation, le Collège des Arts prit dorénavant le nom de Collège de Guyenne. Il occupait depuis le xve siècle un espace limité par la rue du Petit Cayffernan (aujourd'hui rue de Gourgues) et la rue de Guyenne. L'entrée principale se trouvait dans la rue de Guyenne, qui était étroite et mesquine (3). Le Collège était moins un édifice qu'une suite de constructions irrégulières ayant pour centre une grande cour. On y comptait quinze salles pour les leçons, deux salles d'étude, vingt-six chambres pour les professeurs et les domestiques, cinquante-six pour les « portionnistes », c'est-à-dire les pensionnaires. En outre, on y voyait un *auditorium magnum*, un réfectoire, une chapelle, un bâtiment spécial pour les petites écoles avec

(1) Voir ERNEST GAULLIEUR, *Histoire du Collège de Guyenne*, Paris 1874.

(2) Voir QUICHERAT, *op. cit.*, t. I, p. 220.

(3) L'édifice a disparu ; on n'en a conservé aucune reproduction. En 1909, on a retrouvé l'inscription qui en décorait l'entrée ; elle se trouve maintenant dans le vestibule de la Faculté des Lettres de Bordeaux. M. le professeur P. Courteault a eu l'obligeance de nous la communiquer :

An decuit Musas ulla magis vrbe locari

Quam quae Phœbigenam protulit Ausonium ?

Quare Burdigalam cole, plebs studiosa, patronam,

Ferque tuis multos civibus Ausonios.

Pos. anno 1543 mense iunio.

une salle d'étude. L'internat permettait d'avoir trois cent trente-six portionnistes logés six par six. Le personnel enseignant était composé d'un principal, d'un sous-principal, d'un chapelain, d'un procureur et de dix-huit régents.

Pour remplacer Tartas, les jurats firent appel à André de Gouvea, docteur en théologie, alors principal du Collège de Sainte-Barbe. C'était l'un des nombreux neveux de Jacques de Gouvea l'Ancien, dont nous avons parlé précédemment. Son éloquence, son ardeur pour les études, son talent pédagogique le firent appeler par Montaigne (1) « le plus grand principal de France » ; il sut continuer l'œuvre commencée par Tartas. Il arriva à Bordeaux le samedi 12 juillet 1534. Comme la plupart des professeurs engagés par son prédécesseur avaient quitté Bordeaux (2), son premier soin fut d'en recruter quelques-uns à Paris et ailleurs.

Le Flamand André Zébédée et Robert Britannus étaient probablement déjà dans le collège à l'arrivée de Gouvea. Le premier était un homme d'une érudition éprouvée. Sur son caractère, les contemporains ne sont pas d'accord ; il vint plus tard dans le pays de Vaud, où nous le retrouverons revêtu de diverses fonctions dans l'École et l'église. Le chroniqueur Pierrefleur (3), qui devait l'avoir vu souvent à Orbe, où il fut pasteur, le définit « un homme au poil roux fort fier et cholere », ce qui explique les démêlés qu'il eut avec Calvin, avec Cordier et avec le gouvernement. Déjà, à Bordeaux, il avait eu des ennemis et des détracteurs, ce qui n'empêche pas qu'il fut regretté, quand il partit pour l'Espagne en 1535.

En 1536, Britannus tomba malade et se rendit aux Pyrénées pour rétablir sa santé. De là, il écrivit plusieurs lettres à ses collègues, à Cordier le 11 juin ; à Gouvea le 14 juin ; à Jehan Goissin, docteur de Toulouse, qui fut emprisonné pour cause de religion, le 24 juin ; à Jehan Binet le 18 juin. Il était resté fidèle au catholicisme, mais il espérait qu'un concile général mettrait fin aux désordres dont l'Église était le théâtre. Le 16 juillet, il était de retour à Bordeaux ; mais, le climat de cette ville lui étant défavorable, il partit pour Toulouse, où il retrouva la santé, mais en regrettant les amis qu'il avait laissés au collège de Guyenne. Il était spécialement lié avec un Bordelais, nommé Jehan de Guilloche qui, devenu plus tard protestant, fut mis à mort à la Saint-Barthélemy. Ses lettres nous permettent de pénétrer dans l'intimité des relations aimables que les professeurs de Bordeaux entretenaient entre eux (4).

(1) Montaigne, *Essais*, livre I, chap. xxv.

(2) Entre autres Charles de Sainte-Marthe, que nous retrouverons à Genève.

(3) Mémoires publiés par A. Verdeil, Lausanne 1856, p. 186 et 201.

(4) Roberti Britannii *Epistolae*, imprimées à Toulouse par Nicolas Vieillard.

Gouvea avait amené quatre de ses collègues du collège de Sainte-Barbe : d'abord son frère Antoine de Gouvea, qui n'était alors que licencié en droit. Partout où il enseigna, à Paris, à Bordeaux, à Toulouse, à Cahors, à Valence, il montra un talent remarquable. De Thou le considérait comme un grand philosophe, un grand jurisconsulte, un grand poète. Il eut plus tard contre Ramus une vive polémique en faveur d'Aristote ; mais on l'accusait de manquer de persévérance.

Avec lui était venu Jacques de Teyve, Portugais comme les Gouvea, auteur de discours latins et d'une histoire de la conquête des Indes par les Portugais (1).

Le troisième des compagnons de Gouvea était Nicolas de Grouchy, né à Rouen vers 1509 ou 1510. Il était professeur de dialectique, et avait enseigné pendant un an à Sainte-Barbe. Il resta à Bordeaux jusqu'en 1547 et fut un des « précepteurs domestiques » de Montaigne. Attiré par le roi Jean de Portugal, il se rendit à Coïmbre, mais il n'y resta pas longtemps. Déjà à Bordeaux, il était protestant en secret ; il erra longtemps en France pour échapper aux persécutions. La paix de 1570 semblait devoir mettre un terme à ses tribulations. Il accepta une place à la Rochelle, mais, à peine arrivé, il mourut d'une fièvre, qu'il avait contractée en voyage (janvier 1572). Il avait épousé Louise Deschamps et fut père d'un Timothée de Grouchy.

Le quatrième était Guillaume de Guérante, compatriote et ami de Grouchy, qui fit des tragédies de collège, ainsi que ses collègues Buchanan et Muret. Dans sa jeunesse, Montaigne se plaisait à y « soutenir les premiers personnages » (2).

Mais le personnel du collège n'était pas encore suffisant au gré de Gouvea ; il retourna à Paris pour y faire de nouvelles recrues et en ramena cinq professeurs : Maturin Cordier et son ami Claude Budin, Jehan de Costa, le grammairien Junius Rabirius et Arnold Fabrice de Bazas.

III

Une comédie latine de collège, contemporaine et du même genre que celle qui avait été représentée le 1^{er} octobre 1533 au Collège de Navarre, illustre ce double exode (3). On y voit d'abord deux cuisiniers de collège, deux cuistres, qui veulent quitter leur métier pour la fonction littéraire. L'un d'eux s'appelle Cylindrus, nom emprunté aux *Ménech-*

(1) *Commentarii de rebus a Lusitanis in India gestis*. Romae 1601.

(2) Montaigne, *Essais*, livre I, chap. xxv.

(3) Manuscrit de la Bibl. Nat. de Paris 8439 du fonds latin n° 101. *Dialogus longe facetissimus de temporum ac scientiarum mutatione, disputationem praesertim Sophistici et Logodaedali complectens. Est autem de abiiciendis praecipue Sophistarum gerris, simul et de matrimonio praecipitoribus minus convenienti ob uxoris gravitatem et pondus.*

mes de Plaute, l'autre Ribaldus. Un libraire, nommé Triphon, comme celui de Quintilien, leur offre différents livres plus ou moins suspects. Ils assistent à deux leçons, dont la première est donnée par Sophisticus, partisan de l'ancienne scolastique, qui cherche à prouver par un raisonnement burlesque que dans un syllogisme *in barbara* la conclusion peut être fausse, quoique les prémisses soient justes. Il termine son exposé par ces mots : *Ego bene sciebam quod te facerem quinaudum*. Mais sa démonstration a peu de succès. Désespéré, il se consacre à la rhétorique, la science à la mode ; il se plonge dans l'étude de Quintilien, où il ne comprend rien. Les cuisiniers passent ensuite à l'enseignement de Logodaedalus, qui représente le nouvel esprit de la Renaissance. Il est marié et enseigne les conjugaisons grecques à sa femme. Puis il fait un discours commençant par ces mots : « Une boulette de viande, un plat à trois pieds, une cuillère, une assiette, une fourchette à trois dents, un gril », en faisant valoir que pour capter la bienveillance de son auditoire, il tire son exorde du mobilier culinaire. Sophisticus, jaloux du succès de son rival, intervient, et de là naît une querelle sur la philosophie, dont l'épouse de Logodaedalus donne cette définition : « La philosophie est la connaissance et la science des choses ; la sophistique (lisez « la scolastique ») n'est qu'une apparence vaine de la recherche scientifique ; en réalité elle ne sert à rien », et son époux ajoute que si l'on emploie trop de temps à la philosophie, elle devient une διαφθορά τῶν ἀνθρώπων, une corruption de l'humanité. Attiré par le bruit, arrive le censeur Naphlaeus, qui chasse de Paris, d'abord le libraire Triphon, à cause de sa mauvaise marchandise, puis Sophisticus, enfin Logodaedalus, non point à cause de la langue grecque qu'il enseigne, mais parce que, dit son adversaire, « il est marié, ce qui est une honte pour la ville de Paris et qu'il se joue quelquefois avec son épouse des choses divines pas moins que Momus chez les dieux ». Enfin survient Grammatophorus (lisez Gouvea), envoyé par Tartesius (lisez Tartas, mais l'auteur fait erreur), qui vient recruter des hommes de science pour le Collège de Guyenne. Celui-ci attire une foule d'écoliers de toute l'Aquitaine ; le collège est bâti dans un lieu agréable et magnifiquement élevé. Les cuisiniers recommandent à Grammatophorus les deux professeurs expulsés par le censeur ; mais il est effrayé à la vue de Logodaedalus, qui porte sa femme sur ses épaules. Cylindrus le rassure en lui disant que cette « charge », qu'il désapprouve, est compensée par la science de cet homme. Finalement le délégué consent à emmener le rhéteur, en promettant qu'on lui paiera ses frais jusqu'au dernier sou, ainsi qu'à son épouse. Les cuisiniers sont aussi engagés pour Bordeaux. La conclusion est celle-ci : « Chassé à cause de son épouse, le rhéteur s'en va, ainsi que le sophiste, pour que Vénus et la barbarie soient éloignées des Muses. C'est pour-

quoi, pardonne-moi, brillante assemblée, si ma pièce a été trop longue. Adieu. »

Cette comédie est donc dirigée à la fois contre la scolastique et le mariage des professeurs, qui était mal vu à Paris. Nous ne croyons pas qu'il faille y voir des allusions personnelles contre Cordier, bien que la femme de Logodaedalus s'appelle Coridia. En effet, Cordier n'était ni helléniste ni rhéteur, mais grammairien, et rien ne nous prouve qu'il ait été alors marié.

IV

Les nouveaux régents arrivèrent à Bordeaux entre le 12 et le 15 décembre 1534. Le séjour de Cordier ne fut pas de longue durée ; dès la fin de 1536, il prétendit avoir reçu une chaire à Orléans ; mais en réalité il quitta le collège de Guyenne pour une situation beaucoup plus modeste, à Genève. Il y était appelé par Calvin, son ancien élève, par Sonier et par Farel, soit en suite d'une démarche commune, soit en suite de lettres individuelles ; Cordier dut arriver à Genève en 1537.

On peut facilement se figurer quelles furent les raisons qui l'attirèrent à Bordeaux et celles qui lui firent préférer le séjour de Genève. Gouvea l'avait probablement connu ou avait entendu parler de lui au Collège de Sainte-Barbe. Il savait quel excellent pédagogue il était et ses ouvrages avaient montré avec quel zèle il cherchait à inculquer aux enfants la pratique d'une bonne latinité. Gouvea était, lui aussi, un partisan enthousiaste des préceptes de la Renaissance ; s'il avait accepté la direction du Collège de Guyenne, c'était pour faire triompher ses idées dans un milieu où les traditions du moyen âge et les partisans de la scolastique, si puissants à Paris, ne viendraient pas faire obstacle à son œuvre. Il réussit jusqu'à un certain point. « Il s'appliqua, dit Quicherat, à mettre en pratique la doctrine des humanistes, qui voulait que les jeunes esprits fussent familiarisés avec les formes oratoires de la pensée plutôt qu'exercés à la recherche de sa nature. » En d'autres termes, il voulait, conformément aux idées d'Érasme, substituer la rhétorique à la dialectique. Le Collège de Guyenne fut le premier qui réalisât le programme de l'humanisme. Déjà Tartas avait établi douze classes de grammaire, au lieu de dix, et trois pour les « artiens », c'est-à-dire pour les élèves les plus avancés. En revanche, Gouvea réduisit à deux ans le cours de philosophie qui était de trois à Paris, et il bannit des études littéraires tout exercice préparatoire sur la logique, si ce n'est que, par tradition, les disputes furent conservées : on y consacrait une demi-heure le matin dans les classes de grammaire. Chaque classe était divisée en plusieurs sections avec examens

et promotions régulières. L'on ne pouvait passer d'un degré dans un autre qu'avec l'autorisation du principal : « seront par iceluy examinez, pour selon monter, descendre ou demeurer dans la mesme classe », dit le règlement de 1583. D'après ces divisions, les élèves recevaient les noms de *primani*, *secundani*, etc., jusqu'à *decumani*. Les deux classes nouvelles étaient des subdivisions de la septième et de la sixième, c'est pourquoi on distinguait les *septimani maiores* et les *septimani minores*, les *sextani maiores* et les *sextani minores*.

On exigeait des élèves la propreté ; ils étaient assis en classe sur des escabeaux et non par terre comme dans les écoles du moyen âge.

Il y avait trois séries de leçons par jour : à huit heures, à midi, à trois heures. Le matin et le soir étaient consacrés à l'explication des auteurs ; la leçon de midi à l'exposé des principes ; à partir de la huitième, on faisait copier chaque jour aux élèves quelques lignes d'un auteur ou une règle du rudiment de Despautère, qui servait de texte à la leçon, et on leur faisait apprendre ce texte par cœur. On le traduisait, et on retournait la phrase de toutes façons, de manière à faire apprendre les différentes formes de chaque nom et de chaque verbe. « Le même mot est d'abord sujet, puis complément ; on passe du singulier au pluriel, de l'actif au passif. » De nos jours, une méthode analogue a été appliquée au Gymnase de Francfort-sur-le-Mein et s'est répandue dans beaucoup d'autres établissements secondaires. Les exercices écrits étaient des compositions latines en prose ou en vers.

Le samedi était consacré à une répétition générale ; ce jour-là, les disputes étaient remplacées par des examens écrits qui servaient à classer les élèves. Les premiers auteurs qu'on lisait étaient Caton, Cicéron, Térence. En cinquième, on commençait à composer en vers et on expliquait Ovide ; en seconde, on lisait Virgile, en première Horace. La rhétorique commençait en troisième. En seconde et en première, la leçon de midi était consacrée à l'histoire, sous la forme de lectures de Justin et de Tite-Live. L'étude du grec suivait un cours parallèle. Un professeur était spécialement attaché au collège pour « faire lecture publique d'auteurs grecs aux heures vagues ». Nicolas Grouchy expliquait Aristote en grec. Un de ses successeurs, nommé Dufour, ayant essayé de l'interpréter d'après le texte latin, les étudiants se révoltèrent et adressèrent une requête au Parlement. Finalement, le principal le destitua.

Si l'on compare ce programme avec celui des collèges de Paris quelques années auparavant, on peut constater que la Renaissance avait transformé les études, et l'on comprend que Cordier ait trouvé à Bordeaux un entourage conforme à ses idées, au moins pour ce qui concerne les *bonae litterae*. Mais la *pietas*, à laquelle il donnait une si grande valeur,

qu'en était-il ? Sans doute, il avait trouvé au Collège de Guyenne quelques collègues qui partageaient ses idées : Zébédée, qui était devenu protestant on ne sait où ni quand, Grouchy, Budin (1). Mais quel était l'esprit général de l'établissement ? Dans le règlement de 1583, il est dit : « Les écoliers seront religieux et craignant Dieu. Ils ne sentiront ni ne parleront mal de la religion catholique ou orthodoxe », et il est probable que, dès l'origine, il en fut ainsi. L'heure n'était pas encore venue de fonder un collège protestant en France. Gouvea lui-même n'était pas un pigot ; s'il l'avait été, il n'aurait pas appelé à lui des hommes dont il devait connaître les sentiments. Mais il est probable qu'il observait la même attitude qu'Érasme et que ceux qui redoutaient un schisme dans l'Église de France. La révolte des paysans et le mouvement des anabaptistes en Allemagne les avaient effrayés. En effet, comme le collège était dans une mauvaise situation financière, Jean de Plats, évêque de Bazas, vint à son secours en accordant à Gouvea plusieurs bénéfices et en le nommant chanoine et « segrestain ». Quant à Antoine de Gouvea, Calvin le met sur le même pied que Rabelais et que Bonaventure Desperriers, qui, après avoir goûté l'Évangile, furent frappés du même aveuglement. « Pourquoi ? si ce n'est parce qu'ils avaient profané ce gage sacré de la vie éternelle par l'effronterie de leurs rires et de leurs plaisanteries » (2).

Néanmoins, dès 1534, le protestantisme avait pénétré dans le Collège de Guyenne par la distribution de Bibles et de traités. Le principal fut interdit devant le Parlement, et on lui interdit de laisser lire par les élèves aucun ouvrage défendu par la Sorbonne. Plus tard, Briand de Vallée, membre du Parlement, qui inclinait en secret vers les idées nouvelles, fonda une lecture des Épîtres de saint Paul, qui devait se faire le premier dimanche de chaque mois. Cette institution fut interdite par le Parlement, probablement en 1540.

Parmi les élèves, nous en trouvons au moins un qui fut un agent actif du protestantisme. Ce fut Valérand Poullain, gentilhomme des environs de Lille, qui semble avoir été un élève de Cordier (3). Plus tard, il fut pasteur en Angleterre et fonda l'Église française de Francfort-sur-le-Mein.

Les temps étaient toujours plus mauvais pour les partisans de la concorde religieuse. Les efforts du parti réformiste avaient définitive-

(1) Il ne faut pas oublier Jean Colassus, directeur d'une « petite école », c'est-à-dire d'une école primaire privée, qui avait beaucoup de succès. Pour faire aimer l'Évangile à ses élèves (il en avait pas moins de 200), il leur en lisait chaque jour une portion en ajoutant quelques explications. Dès les premiers mois de 1538, il alla rejoindre son ami Cordier à Genève. Son désir de retourner à Bordeaux ne semble pas avoir pu se réaliser ; car nous le retrouvons plus tard pasteur à Ternier, près Genève (voir sa lettre à Farel du 2 septembre 1538, HERMINJARD, t. V, p. 98).

(2) Calvin, *De Scandalis*.

(3) DOUMERGUE, *op. cit.*, t. II, p. 362.

ment échoué devant l'intransigeance de la Faculté de théologie de Paris, devant l'attitude négative des Églises suisses, devant la froideur des luthériens. Melanchthon était désavoué par tous les protestants. En 1534 était monté sur le trône pontifical un homme d'une haute culture, animé du désir sincère d'unifier l'Église et de la réformer; c'était Paul III (1). Le moyen qu'il voulait employer pour arriver à son but était le concile général, dont on parlait depuis 1520. Mais il était trop tard. Les Églises protestantes s'étaient constituées; elles acceptaient une assemblée nommée par les différents princes de la chrétienté et réformant l'Église d'après la sainte Écriture, non un concile convoqué par le pape, où elles auraient comparu comme des hérétiques qu'il fallait faire rentrer dans le giron. Aussi, elles refusèrent à l'unanimité, malgré les efforts du pontife. C'était la faillite du réformisme. Le pape cependant, toujours fidèle à son projet entreprit de réconcilier les deux adversaires qui, depuis seize ans, se faisaient une guerre ouverte ou occulte, François I^{er} et Charles-Quint, le partisan des intransigeances et celui des compromis. La réconciliation se fit à l'entrevue d'Aigues-Mortes, le 14 juillet 1538.

Cet accord eut pour conséquence une concentration des forces du protestantisme d'une part et une recrudescence dans les persécutions d'autre part. Calvin songeait déjà à fonder à Genève un établissement d'instruction qui fût un centre intellectuel pour ses coreligionnaires de langue française, et c'est pour y travailler qu'il appela Cordier auprès de lui. En France, le jour allait venir où des mesures générales mettraient dans tout le royaume les hérétiques hors la loi. Les écrivains qui avaient soutenu le réformisme ne tardèrent pas à suivre le mouvement; ils mirent les uns et les autres une sourdine à leurs réclamations et à leurs railleries contre les superstitions. Une régression, quelques-uns l'ont appelée une palinodie, se manifesta dans l'humanisme.

Du reste, Cordier avait traversé, dans son séjour à Bordeaux, une « crise », qui l'avait poussé à ne plus se contenter du demi-protestantisme dans lequel il avait vécu jusqu'alors. On peut affirmer, sans risquer de se tromper, que l'origine de cette nouvelle conversion fut la lecture de l'*Institution chrétienne*, qui avait paru en 1535. Cet exposé, si solide et si complet, d'une nouvelle théologie, devait avoir deux effets contraires chez ceux qui avaient participé au mouvement dont Érasme et Lefèvre d'Étaples avaient été les initiateurs. Il effraya les uns, qui ne voulaient pas abandonner certaines doctrines, comme le libre arbitre, qu'ils considéraient comme le fondement de la morale; il en affermit d'autres,

(1) Voir dans IMBART DE LA TOUR, *op. cit.*, t. III, p. 579 et suivantes, un beau portrait de ce pape.

plus religieux que philosophes, dans le propos de se vouer complètement à la propagation de l'Évangile ; de ce nombre fut Cordier.

Nous n'avons pas conservé les lettres que lui écrivirent Calvin, Farel et Sonier ; mais nous ne doutons pas qu'ils lui firent comprendre qu'ils venaient de fonder une école qui serait consacrée, avant tout, à l'éducation religieuse des enfants, et où la vérité évangélique serait le premier des enseignements. Cordier a tenu à dire que c'était son vœu le plus ardent et que, s'il a quitté Bordeaux, ce ne fut pas par suite de la persécution religieuse, car il avait alors la pleine liberté de professer l'Évangile (1).

Notre intention n'est pas de raconter, après Gaullieur, l'histoire du Collège de Guyenne depuis le départ de Cordier. Il continua à représenter brillamment les idées de la Renaissance. Il devint même, pendant un temps, un centre protestant, surtout sous l'influence de Georges Buchanan et avec l'agrément du roi de Navarre, qui était devenu le gouverneur de Bordeaux. Nous nous contenterons de dire en quelques mots, puisque notre modeste héros quittait pour toujours la France, ce que sont devenus quelques-uns de ses collaborateurs.

Nous avons vu précédemment quel attachement unissait Cordier et Budin dès leur jeunesse, et combien l'un estimait l'autre. Budin était alors licencié en droit et maître ès arts ; cependant, il n'était ni orateur ni écrivain, mais avant tout professeur. Le célibat était exigé par l'Université de Paris de tous les régents, même laïques ; en revanche, dans toutes les autres écoles du royaume, le mariage était recommandé. Budin épousa Dominique du Rocher, demoiselle ; il en eut deux enfants, Pierre et Marguerite. D'après la lettre que Cordier écrivit au Conseil de Genève, Budin aurait voulu partir avec lui pour les pays protestants et ses sentiments le rattachaient à la doctrine évangélique. Néanmoins, son testament, daté du 27 août 1545, nous le montre mourant dans les dispositions d'un bon catholique : il recommande son âme « a Dieu nostre createur, a la benoiste et glorieuse Vierge Marie et a tous les saintz et saintes du paradis » ; il demande d'être enterré dans l'église de Saint-Juloy avec toutes les cérémonies traditionnelles. D'autre part, nous voyons qu'il est l'ami de M. de Candeley, il a pour exécuteur testamentaire M. de Geneste, il recommande à sa veuve de consulter l'avocat Guillaume Blanc. Ces personnages étaient trois protestants. On peut en inférer qu'il était, comme Grouchy, secrètement attaché au « luthéranisme », mais qu'à sa mort il voulut éviter à sa famille les tracasseries que leur

(1) Quum et plenior Euangelii cognitio deinde accessisset et liberior etiam, imo vero prorsus libera mihi esset eius professio, tum vero voti mei compos reddi vehementiore desiderio quamquam antea concupiui. *Préface des Colloques*. Remarquons une légère erreur que Cordier a commise. Il est certain qu'il n'est resté à Bordeaux que deux ans, du mois de décembre 1534 au commencement de 1537 ; il parle cependant d'un *triennium*.

aurait causées son hérésie. Six ans après, on fit des perquisitions chez sa veuve et l'on y saisit des livres calvinistes.

Quelques mois avant son départ, Cordier avait vu arriver à Bordeaux un ancien professeur du Collège de Sainte-Barbe, puis principal du Collège du Cardinal Lemoine, l'Espagnol Jehan Gelida. Son séjour à Bordeaux ne dura que quelques mois et il reprit la direction de son Collège de Paris. Néanmoins, il avait laissé de si bons souvenirs que, lorsqu'André Gouvea quitta la France, les jurats écrivirent au principal du Cardinal Lemoine pour lui demander de prendre la direction du Collège de Guyenne, bien que l'ancien principal eût probablement songé à laisser cette charge à son frère.

En effet, André de Gouvea n'avait pas rompu toute relation avec le Portugal, sa patrie. Déjà en 1543 et 1544 il avait fait un voyage à Lisbonne, et, pendant son absence, il fut remplacé par Fernandez de Costa ; dorénavant le roi Jean III ne cessa de le solliciter de revenir pour répandre dans son royaume les lumières de la Renaissance. Il ne s'agissait plus d'envoyer de jeunes Portugais à Paris ; il voulait avoir lui-même un collège qui pût rivaliser avec celui de Guyenne. Ce fut l'origine du Collège des Arts à Coïmbre, dont Gouvea fut nommé directeur. Après un second voyage en Portugal, André de Gouvea se disposa à quitter définitivement la France. Sur l'invitation du roi, il emmena avec lui ses principaux collègues : Costa, Vinet, de Teyve, Grouchy, Guérante, Bazas, Mendès, qui étaient liés entre eux par les liens d'une étroite amitié. Le départ de toute cette troupe lettrée eut lieu dans les derniers jours de mars 1547 ; malheureusement, cette expédition savante échoua. Après un heureux début, Gouvea mourut le 9 juin 1548 et fut remplacé par Jacques de Teyve. Les autres professeurs furent l'objet de persécutions de la part des Jésuites, qui, sans doute, suspectaient, et avec raison, leur orthodoxie, et finalement s'emparèrent du collège pour en chasser leurs rivaux.

Pendant ce temps, le Collège de Guyenne, déjà affaibli par cet exode d'hommes distingués, était encore agité par la rivalité de Gelida avec Antoine de Gouvea. C'étaient deux écoles opposées qui étaient en présence. Gelida, imbu des principes de la Renaissance, était opposé à la scolastique ; Gouvea, aristotélicien, continuait les méthodes d'autrefois. Il fallut se séparer ; Gouvea professa la jurisprudence avec éclat dans plusieurs Universités et mourut en 1565 à Turin, où il avait été appelé.

Le Collège reprit un peu de son ancienne splendeur par l'arrivée en 1550 du jeune Marc-Antoine Muret, l'un des plus illustres humanistes de l'époque. Néanmoins, les désordres qui ensanglantèrent Bordeaux, les pestes qui désolèrent la ville et qui obligèrent à fermer les classes et

renvoyer les élèves, les ennuis que l'on suscita à Gelida à cause de son mariage, attristèrent les dernières années de la vie du principal. Il mourut le 19 février 1556.

En 1539, Georges Buchanan, dont nous avons vu les débuts à Sainte-Barbe, apparut à Bordeaux. Bien qu'il n'ait jamais été, à proprement parler, le collègue de Maturin Cordier, il convient de dire quelques mots de cet Écossais éminent, qui enseigna deux fois dans des collèges où Cordier avait été professeur. C'était un protestant d'une espèce toute différente de son modeste et timide prédécesseur (1). Après avoir enseigné la grammaire à Sainte-Barbe pendant trois ans, il fut pendant cinq années précepteur d'un jeune comte écossais qu'il ramena dans son pays ; là, il fut chargé de faire l'éducation du comte Murray, fils naturel de Jacques V. Mais une petite élégie intitulée *Somnium*, où il racontait plaisamment un songe dans lequel saint François l'invitait à entrer dans son ordre, le brouilla avec les franciscains. Le roi, ayant appris que ceux-ci avaient fomenté une conjuration contre lui, demanda à Buchanan de les attaquer de nouveau dans ses vers : il fit deux poésies sur ce sujet. La plus forte, une longue satire (environ 950 vers) intitulée *Franciscanus*, lui valut la haine du cardinal Beaton, qui l'obligea à se retirer en Angleterre. La persécution l'aigrit davantage et le rendit « moins injuste envers la cause luthérienne ». Les bons souvenirs qu'il avait conservés de la France et des Français (2), l'engagèrent à retourner à Paris. André de Gouvea, apprenant qu'il s'y trouvait sans occupation, lui écrivit de venir le rejoindre. Son séjour au Collège de Guyenne, qui dura trois ans, fut particulièrement fécond. Il écrivit en effet quatre tragédies latines, destinées à être jouées par les élèves, afin de les détourner des « allégories » qui étaient alors à la mode et de les rapprocher de l'imitation des anciens. C'était dans l'ordre chronologique : *Le Baptiste ou la Calomnie*, *Médée*, *Jephté ou le Vœu*, *Alceste*. *Médée* et *Alceste* étaient des traductions d'Euripide. Les pièces bibliques, écrites du reste selon les règles de la tragédie classique, avec chœurs, confidents, récits, renfermaient aussi des traces des préoccupations confessionnelles de l'auteur. Dans *Jephté*, où l'on retrouve des réminiscences de l'*Iphigénie en Aulide* d'Euripide, il introduit un prêtre, qui, s'appuyant sur la théorie de la fin justifiant les moyens, conseille à Jephté de ne pas immoler sa fille pour accomplir son vœu ; dans le *Baptiste*, Hérode représente le roi de France qui, cédant à la calomnie des harisiens, c'est-à-dire du clergé, livre les protestants à la mort. Buchanan écrivit aussi, au nom de la *Schola Burdigalensis* une élégie adressée

(1) Voir la *Georgii Buchanani vita ab ipso scripta biennio ante mortem*, en tête de ses œuvres.

(2) *Vetus cum Gallis consuetudo et summa gentis humanitas*.

à François Olivier, chancelier de France, pour le prier de venir au secours de sa pauvreté ; une « silve » à l'occasion du passage de Charles-Quint à Bordeaux ; une ode saphique à la jeunesse de cette ville, « mère d'un vin délicieux » (1), où il l'exhorte à cultiver les Muses qui, seules, peuvent assurer l'immortalité, et d'autres pièces adressées à divers personnages. Mais la haine du cardinal Beaton poursuivit le poète jusqu'à Bordeaux, où sa mauvaise langue avait soulevé dans le clergé une animosité qui lui fit courir des dangers. Heureusement pour lui, averti par des amis il put s'enfuir à temps. Il trouva un asile chez le père de Michel de Montaigne, son élève particulier, alors âgé de sept ou huit ans. De là, il retourna à Paris et se rendit dans la famille du poète Mellin de Saint-Gelais, puis retrouva une place de régent au Collège du Cardinal Lemoine (1544-1547). Lorsque Gouvea transporta de Bordeaux à Coïmbre la troupe de savants qui devait éclairer le Portugal, il engagea de nouveau Buchanan à se joindre à lui. Buchanan accepta et amena avec lui son frère Patrice. De tous les membres de l'expédition, ce fut lui qui eut le plus à souffrir, car c'était lui qui était le plus hostile aux moines. Il fut emprisonné à cause de son ancienne satire sur les cordeliers ; on lui reprocha en outre d'avoir rompu le carême, de s'être permis des plaisanteries sur les ordres religieux, d'avoir prétendu que les protestants avaient suivi les opinions de saint Augustin. Un de ses anciens collègues de Bordeaux, le Normand Jean Tolpin et le Piémontais Jean Ferrier appuyèrent ces accusations de leur témoignage. Son procès dura un an et demi ; il ne fut pas condamné, mais on l'enferma dans un couvent dont les religieux, hommes bienveillants, mais peu instruits, furent chargés de le ramener dans l'orthodoxie. Il employa son temps à traduire les Psaumes en vers latins. Quand il en sortit, il n'eut rien de plus pressé que de quitter le Portugal, malgré les sollicitations du roi. Le navire crétois que prit Buchanan le transporta en Angleterre, où il trouva le pays livré aux désordres qui signalèrent le règne d'Edouard VI. C'est pourquoi il passa en France, où il arriva en 1552. A ce moment, une ode alcaïque, qu'il écrivit sur le siège de Metz, excita la jalousie de son ami Saint-Gelais, qui avait écrit une pièce sur le même sujet. Plus tard, il entra au service du maréchal de Brissac, qui lui confia l'éducation de son fils Timoléon. Il passa ainsi cinq ans, soit en France, soit en Italie, à la suite de son protecteur, et cultivant « spécialement les études relatives à la littérature religieuse, afin, dit-il, de pouvoir juger d'une manière plus exacte les controverses qui divisaient les hommes ». Ce fut dans ce temps qu'il commença son grand poème descriptif *De Sphaera*. « Lorsque les Écossais furent délivrés de la tyrannie des Guises », c'est-à-dire en

(1) *Blanda genitrix Lyaei*.

160, lorsque Marie de Lorraine, régente du royaume, mourut, Buchanan tourna dans sa patrie. Il trouva un protecteur puissant dans la personne de son ancien élève, le comte de Murray, qui le nomma principal du Collège de Saint-Léonard à l'Université de St-Andrews et modérateur de l'assemblée générale de l'Église d'Écosse. En 1565, il fut chargé, par les États d'Écosse, de l'éducation du fils de Marie Stuart, et, à la mort de Murray, nommé lord du Conseil et lord du sceau privé. Il avait pris part à la lutte contre Marie Stuart par un pamphlet intitulé *De Maria Scotorum regina* (Londres, octobre 1571). Lorsque Jacques VI prit en main les affaires, Buchanan dut se retirer. La dernière année de sa vie, il publia une Histoire d'Écosse sous le titre de *Rerum scoticarum historia* 1582, qui est considérée comme son meilleur ouvrage. À cette occasion, ses adversaires le citèrent devant le Conseil, mais il mourut avant le jugement, âgé de 75 ans, le 28 septembre 1582, « brisé par les maux de sa vieillesse ».

« Ses ennemis, récapitulant ce qu'il écrivit dans sa polémique contre le catholicisme, l'ont dépeint comme le démon de la médisance. Ils ont accusé d'avoir été de ceux qui immolent tout attachement, toute gloire, tout honneur au plaisir de lancer des mots piquants. Il a été vengé par un long temps de ce jugement passionné. Si son esprit fut incisif, son caractère fut sérieux ; ses amitiés furent tendres et solides ; il ne fut jamais rien qui allât contre ses principes en littérature et en philosophie. (1) » Cependant ce fut un homme bien différent de Cordier. L'Écossais était combattif, violent, haineux ; le Français donna l'exemple de la modération, de la bienveillance, de la douceur. Tous les deux furent maîtres d'école, mais l'un semble avoir vécu plus pour la littérature que pour l'enseignement, l'autre consacra toute sa vie à l'éducation de la jeunesse.

(1) QUICHERAT, *op. cit.*

CHAPITRE VI

Premier séjour à Genève.

Origine de l'instruction publique dans cette ville.

La politique bernoise. — La culture intellectuelle en Suisse. — Les écoles à Genève avant la Réformation. — Intervention de Farel. — Le vote du 21 mai 1536. — Antoine Sonier. — II. Arrivée de Maturin Cordier à Genève. — *L'Ordre et Manière d'enseigner en la Ville de Genève*. — III. L'exil de Calvin et de Farel. — Attaques contre Sonier et ses collaborateurs. — Leur exil. — Fin de la vie de Sonier.

I

Le pays que l'on nomme de nos jours la Suisse romande présentait au ^{xvi}^e siècle une grande bigarrure politique, dont les cantons actuels ont la conséquence. La république de Berne avait l'ambition d'assurer cette contrée. « Définitivement acquise à la Réforme en 1527, elle avait bien vite compris le parti qu'elle pouvait tirer de cet agent merveilleux. Protéger et diriger la doctrine nouvelle, soutenir et modérer à la fois ceux qui la prêchent, intervenir auprès des villes qui la repoussent, défendre la liberté de celles qui la reçoivent, devenir en un mot le centre des espoirs, des intrigues qu'éveille la révolution religieuse, et, sous ce zèle pour la vérité, servir ses ambitions, telle est l'attitude qui, par étapes, la mettra au premier rang. Entre elle et Farel l'accord fut vite conclu. Le missionnaire homme d'État et ces hommes d'État missionnaires étaient bien faits pour se comprendre. Farel n'avait qu'à venir, et on sait comment il osa. (1) »

Au ^{xvi}^e siècle, la religion jouait un peu dans la politique le rôle de pénétration qui est attribué de nos jours aux facteurs économiques. Le prédicant a été remplacé par le commis-voyageur.

Cependant, cette ambition des Bernois a rendu à la Suisse romande un immense service. En faisant la conquête des terres de Savoie qui entourent le lac Léman, en exerçant sur les autres parties du pays romand une influence souvent gênante, en favorisant, en imposant, le plus souvent, la foi nouvelle, ils assurèrent pour l'avenir l'indépendance de cette

(1) IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme*, t. III, p. 474.

région. La raison d'être de la Suisse romande, c'est le protestantisme.

Parmi les moyens que LL. EE. mirent en œuvre pour arriver à ce but, l'établissement des écoles protestantes fut un des plus importants.

Au moment où Cordier arriva à Genève, les efforts de la politique bernoise avaient presque atteint leur but, et avaient dépassé les limites de la Suisse actuelle. Les premières conquêtes de la Réforme furent le bailliage d'Aigle, que Berne possédait depuis les guerres de Bourgogne, les bailliages de Morat et de Grandson, dont la souveraineté était partagée entre Berne et Fribourg, les villes de Bienne et de la Neuveville, les vallées de l'Erguel et de Moutier-Grandval qui dépendaient de l'évêque de Bâle, et le comté de Neuchâtel où régnait alors Jeanne de Hochberg, épouse du duc Louis d'Orléans-Longueville.

Dans ces dernières contrées, la proclamation de la Réforme n'eut pas de conséquence politique ; les souverains restèrent catholiques et l'on vit, pendant deux siècles et demi, dans la contrée appelée de nos jours le Jura Bernois, cette situation paradoxale d'un évêque romain dont les sujets étaient en grande partie protestants. Mais la conversion du Jura était un résultat trop mince pour Berne et pour Farel. Neuchâtel, dont la comtesse résidait en France, ne pouvait guère devenir le centre du protestantisme français. On se contenta d'y installer une imprimerie, qui répandit d'abord une grande quantité d'ouvrages de propagande. C'est de là que devait sortir, avec les placards qui furent envoyés en France, la Bible d'Olivétan, qui parut en 1535.

Il en fut autrement de Genève, ancienne ville épiscopale, où la révolution religieuse du 8 août 1535 fut accompagnée d'une révolution politique : le prince-évêque s'enfuit et la ville fut constituée en république. Restait la majeure partie de la contrée, le Pays de Vaud, qui était alors sujet du duc de Savoie. Sous prétexte de venir au secours de Genève, menacée à la fois par la France et la Savoie, les Bernois envahirent cette contrée et conquièrent rapidement (1536) toute la région entre le Jura et le lac Léman, établissant leur domination même sur la rive méridionale. L'introduction forcée du protestantisme fut la conséquence de cette campagne. Dans la Suisse française, il ne restait plus à l'ancienne croyance que les terres qui appartenaient au Valais et à Fribourg (y compris Echallens, qui était bailliage commun entre Berne et Fribourg), et une partie de l'évêché de Bâle.

Avant la Réformation, la Suisse française était, pour la culture intellectuelle, bien inférieure à la Suisse allemande. Le concile de Bâle avait eu pour conséquence la fondation dans cette ville d'une université qui était devenue promptement un foyer de culture très vivant. Le séjour d'Érasme avait attiré sur cette ville l'attention de tout le monde savant. Lui-même y avait trouvé une société digne de lui. Il

venait au mois de janvier 1516 à Sapidus de Schelestadt, qui avait envoyé un poème au groupe des lettrés de Bâle :

« Je crois me trouver dans quelque cabinet de travail des plus agréables, car ne pas nommer tant d'érudits du plus rare mérite. Personne ici n'ignore le latin, personne n'ignore le grec, la plupart savent l'hébreu ; celui-ci excelle dans la connaissance de l'histoire, celui-là est fort en théologie, un autre est vaillant en mathématiques, un autre est zélé pour la connaissance de l'antiquité, un autre est jurisconsulte. Tu sais combien cela est rare. Nulle part, n'ai eu le bonheur de me trouver dans une société aussi heureuse. Mais, ne pas parler de ces choses, quelle candeur, quelle aménité règnent entre tous ! Je jurerai que tous n'ont qu'un cœur. » (1)

Et, en 1528, à la veille de la Réformation, il disait encore : « Il y avait ici une rare, mais brillante société : Beatus Rhenanus, Boniface Amerbach, Henri Glareanus. Tu les connais tous par leurs écrits, je pense ; c'est un triumvirat ; ils me nourrissent dans ma vieillesse par leurs propos. » (2) Par ses imprimeurs, aussi bien que par ses humanistes, Bâle était un des centres de la Renaissance. Ce mouvement comptait plusieurs Suisses parmi ses adeptes : Glareanus, Vadianus (Watt), Lupulus (Völflin), Collin (Ambühl), Manuel, Zwingli, pour ne citer que les plus illustres (3).

Rien de semblable dans la Suisse romande. Le Normand Martin Franc, prévôt du chapitre de Lausanne depuis 1443, et chanoine de celui de Genève, était un des hommes les plus érudits de son temps. Il était l'ami de l'humaniste François Philelphe et ses écrits prouvent qu'il connaissait bien l'antiquité. Mais il séjournait rarement en Suisse quoiqu'il y ait écrit son *Estrif de Fortune et de Vertu* et qu'il y ait pris part à la traduction de la Bible dite de Servion ; il ne semble pas avoir exercé aucune influence sur les riverains du « grand lac de Lozanne » (4).

L'installation d'une imprimerie à Genève dès 1478 est la seule manifestation de l'esprit nouveau (5). On dit que l'évêque Jean Alarmet de Cogny eut l'ambition de fonder dans sa ville une université, mais que le projet échoua devant le mauvais vouloir des citoyens. Tous les ouvrages qui furent écrits au bord du Léman au x^v^e siècle (6), portent le

(1) ERASMI Opera, t. III, col. 1581. NICHOLS, *The Epistles of Erasmus*, Londres 1904, p. 234 suivante.

(2) *Ibidem*, col. 1135.

(3) Il faut signaler spécialement Pierre Hasenfratz (Dasypodius), natif de Frauenfeld et les humanistes de Bischofszell, Johannes Nâgeli et, au temps de la Réformation, Jakob Auwil, bailli épiscopal, enfin Théodore Buchmann (Bibliander).

(4) Voir A. PIAGET, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*, Lausanne 1888.

(5) Dans les listes que nous donnent Eus. Gaullieur (*Études sur la typographie genevoise du xix^e siècle et sur l'introduction de la typographie en Suisse* dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. II, livre I) et M. H. Delarue (*La vie littéraire et les débuts de la typographie à Genève au x^v^e siècle* dans la *Semaine littéraire* 1924, n^o 1576 et 1577), nous ne trouvons aucune mention des ouvrages de l'antiquité. Dans le domaine de la philologie, un *Vocabulaire latin-français*, imprimé en 1487, est la seule œuvre d'érudition. C'est, du reste, le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié. Les genres qui semblent avoir eu le plus de vogue sont le roman (Melusine, Abras) et la poésie morale.

(6) Voir Ph. GODET, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel 1895, 2^e édit., p. 23 et suivantes.

caractère du moyen âge ; sauf dans Martin Le Franc, rien n'y rappelle le respect de l'antiquité et son imitation.

Nous ignorons complètement quelles institutions les évêques de Genève avaient fondées pour la formation des clercs ; il est probable qu'il y eut des écoles privées qui répandaient l'instruction selon le programme médiéval. Il est question, par exemple, d'un nommé Jean de la Ravoire, qui fut recteur des écoles de grammaire de Genève de 1392 à 1429. La première école publique fut fondée le 24 février 1428 par un décret du Conseil général, qui décida la construction d'une école au-dessous du couvent des Cordeliers de Rive. Mais il semble que cette décision ne fut pas suivie d'exécution ; car, l'année suivante, le 30 janvier 1429, le syndic François Versonnex fit don d'une maison bâtie à côté des murailles de la ville, probablement entre la porte de Rive et la Tour Maîtresse. L'édifice mesurait 94 pieds de long sur 34 de large. Dans l'acte de donation, il est dit que la discipline scholastique est une œuvre bienfaisante, parce qu'elle chassell'ignorance, dispose à la sagesse, forme les mœurs, inspire les vertus, facilite et favorise la bonne gestion des affaires publiques.

On devait enseigner dans cette école la grammaire, la logique et autres arts. L'enseignement était gratuit (1). Le personnel se composait d'un recteur et de deux bacheliers ou sous-maîtres. Dans ce nouveau collège, l'autorité appartenait au pouvoir civil ; c'est lui qui nommait le principal. Néanmoins, le Conseil, sentant son incompetence, avait décidé que le vicaire épiscopal examinerait celui qui serait élu et confirmerait sa nomination, s'il le reconnaissait comme suffisant. En 1518, l'évêque de Saint-Jean de Maurienne, chantre de la cathédrale, prétendant avoir la collation des grades, protesta contre la destitution de Claude Exerton. Le Conseil passa outre, constatant que le principal était haï de tous les citoyens.

La « Grande école », comme on l'appelle communément, avait un internat. La règle de gratuité qu'avait établie Versonnex tomba en désuétude ; car, en 1483, le maître d'école fut autorisé à percevoir six sous des élèves et douze sous des pensionnaires.

Un sujet perpétuel de discussion était l'existence d'écoles particulières qui faisaient concurrence à l'enseignement officiel. Aussi leur était-il défendu de dépasser les éléments ; la grammaire était réservée à la Grande école. Pour des élèves un peu avancés, les institutions privées n'étaient plus que des pensions. Le principal avait le droit de les sur-

(1) A. ROGET, *Annales scolaires genevoises* dans l'*Éducateur* 1883, p. 74, 117, 151, 232, 280, 325. CALIFFE *Genève archéologique*, Genève 1869, p. 253, 304 et suivantes. JULES VUÏ, *Notes historiques sur le Collège de Versonnex et documents inédits relatifs à l'instruction publique à Genève avant 1535*, Genève 1867, in-4°. Extrait du t. XII des *Mémoires de l'Institut national genevois*.

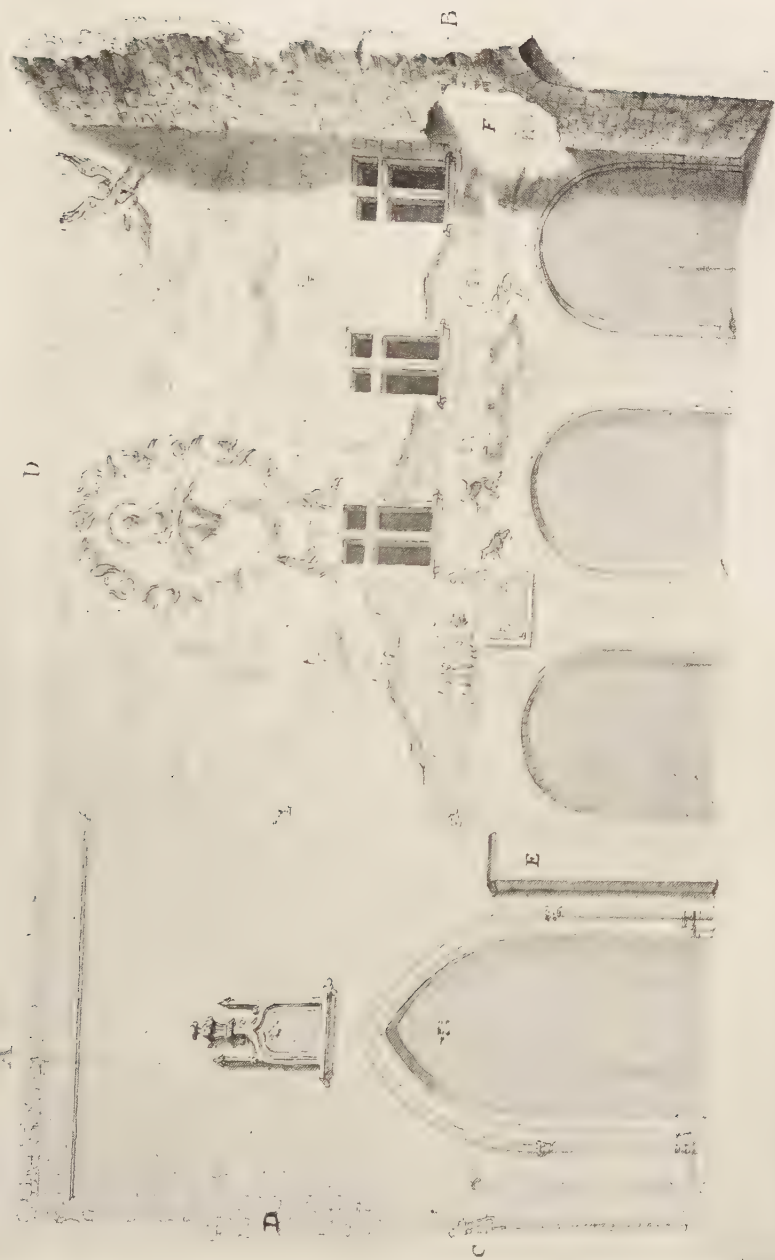


FIG. 11. — La Charpenterie de la Seigneurie, au Couvent de Rive, à Genève.

veiller et se plaignait sans cesse que leurs élèves ne vinssent pas participer à l'enseignement officiel. En 1527, des maîtres privés furent mis au *croton* pour avoir contrevenu aux règlements sur ce point. Il serait fort intéressant de connaître le programme de cette école. Malheureusement, les renseignements sont très rares. Claude Exerton fut nommé en 1513 pour enseigner la grammaire, la logique, la rhétorique et la poésie. Le notaire Messiez (1), qui fut élève de ce collège sous Jean Christin, entre 1526 et 1528, a noté dans son Mémorial qu'on se servait de la grammaire de Despautère, ce qui constituait un progrès, et qu'on y lisait Virgile, Ovide, Cicéron, Fauste (?). (2).

On voit que les principes préconisés par Érasme n'y étaient appliqués qu'avec parcimonie, aucune part n'y était faite à l'enseignement du grec, cette marque essentielle de l'humanisme. A côté de cet enseignement secondaire, on trouve quelques traces d'ambitions plus élevées. En 1506, le révérend frère Marchepalu, docteur en théologie, donna des cours de philosophie, de morale et de poésie, et, en 1510, il est question d'une soutenance de thèse. Naturellement, comme dans toutes les écoles du temps, les maîtres devaient veiller à ce que les élèves accomplissent strictement leurs devoirs religieux.

Le 23 avril 1528, Jean Christin donna sa démission, *quod nolebat amplius regentare*, plus probablement parce qu'il sentait passer dans la jeunesse des courants contraires à ses idées. Son successeur, Marqueti en fit autant le 3 janvier 1531. Au reste, les troubles qui agitèrent la ville de 1528 à 1535 n'étaient guère favorables aux études scolaires, et il est probable que les jeunes Genevois de ce temps étaient aussi sensibles que ceux de nos jours aux agitations du dehors. L'école fut fermée plus d'une fois.

Le 10 juillet 1534, le Conseil nomma comme principal Jean Martel, originaire de l'Orléanais, qui était favorable aux idées nouvelles. Il se plaignait de ce que les prêtres, et spécialement un certain don Bochut, opposassent l'enseignement de l'Église à celui qu'il voulait introduire. Il se plaignait aussi du local dans lequel il devait tenir ses classes. En effet, dès 1486, on avait abandonné l'ancienne maison de Versonnex ; l'édifice qui lui avait succédé dans le même quartier, avait probablement été démoli pour faire place aux nouvelles fortifications, et l'on avait consacré à l'enseignement le couvent que les Cordeliers venaient d'abandonner. Il se trouvait tout près de la porte de Rive ; la rue qui fut percée

(1) Voir le *Petit mémorial du notaire Messiez* publié par Th. Heyer dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. IX, p. 23.

(2) Faut-il entendre par ce personnage Faustus, évêque de Riez au ^v^e siècle, dont on a conservé un traité *De gratia Dei* (publié par Érasme en 1528) et des lettres de caractère dogmatique ? Il était de tendance pélagienne et écrivit contre la prédestination. Si c'est bien de ce Faustus qu'il s'agit, il faudrait croire que Jean Christin, qui semble avoir été un bon catholique, cherchait à rémunir ses élèves contre les doctrines qui commençaient à prévaloir.

plus tard au sud s'appelle encore «rue du Vieux-Collège». C'était un logis délabré et malsain (1). De guerre lasse, Martel donna sa démission au mois d'avril 1536 (2). Le Conseil embarrassé songea à faire revenir Jean Christin, qui avait laissé un bon souvenir. On lui faisait comme condition de vivre selon Dieu (c'est-à-dire d'adopter la foi nouvelle) et de se marier.

C'est alors que Farel sentit la nécessité de faire quelque chose de nouveau. Farel n'était pas un humaniste ni un pédagogue comme Calvin. Il considérait l'école essentiellement comme un moyen de propagande destiné à répandre les doctrines évangéliques. De même que les missionnaires estiment qu'un de leurs premiers devoirs est d'instruire la jeunesse, afin de créer par ce moyen une nouvelle mentalité dans les populations qu'ils veulent christianiser, de même le fougueux Dauphinois pensait que la transformation des écoles existantes était une conséquence nécessaire de la Réformation. Il fut lui-même régent à Paris et à Aigle. Ce que fut son enseignement, nous ne le savons pas, et nous pouvons soupçonner que son humeur vagabonde et combattive devait nuire à la régularité et au calme nécessaires à l'enseignement. Il a laissé, du reste, une indication de ses idées dans un chapitre de son *Sommaire*, intitulé *De l'Instruction des enfans*. Pour lui, la première chose «c'est de leur apprendre de craindre et aymer Dieu, leur enseignant les saintz commandemens de Dieu purement, leur monstrant les œuvres de Dieu, comment il a puni les mauvais et abattu les orgueilleux, tous ceulx qui ont eu fiance en leur force, vertu, sagesse, parens, amys ou en quelque creature qui soit ». Cet enseignement doit se fonder sur la sainte Écriture, qui «sert à tout et qui profite à tous, et sur l'exemple que doivent donner les parens ». Pour l'éducation intellectuelle, Farel recommande en premier lieu les langues principales, le latin, le grec et l'hébreu, ces deux dernières étant celles de la Bible, afin que, si les enfans sont appelés plus tard à évangéliser, ils puissent «boire en la fontaine et lire l'Escriture en son propre langage »; ensuite, l'histoire naturelle pour qu'ils puissent admirer les œuvres de Dieu, puis l'histoire et la politique. Dans une édition subséquente, Farel ajoutait la dialectique, «pour s'en servir, non point pour s'y arrêter »; la rhétorique et «les autres arts liberaux, comme l'arithmetique, géometrie, musique et astronomie ». Puis, se

(1) Nous donnons dans les figures ci-contre n° 11 et 12 la reproduction de vues se rapportant à l'ancien couvent des Cordeliers. Elles ont été exécutées en 1769 par Soubeiran, peu avant la destruction définitive du couvent et font partie d'un album appartenant à Madame Lucien Gautier. La première, d'après M. Louis Blondel, archéologue du canton de Genève, représente la Charpenterie de la Seigneurie, la seconde la face intérieure des bâtimens longeant la rue du Vieux-Collège.

(2) Nous le retrouvons pasteur à Épendes, village du Pays de Vaud, à 4 km 500 S-O. d'Yverdon.

souvenant de toutes les écoles qu'il avait fondées ou transformées, il recommandait d'entretenir celles qui existaient déjà, « en reformant ce qui a besoin d'estre corrigé et y mettant ce qu'il faut », et d'en établir là où il n'y en a point et « au lieu de la moinaille et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon sçavoir, qui aient grace d'enseigner avec la crainte de Dieu ». Et il terminait son chapitre par ces paroles : « Pères, puisque nostre Seigneur vous a communiqué son nom, voulant que soyez appelés pères, faictes que vos enfans ayent bons et fideles instructeurs, ou vous mesmes, les enseignez en la crainte et doctrine de nostre Seigneur. Et vous, enfans, obeissez à vos peres et meres, et en vraie charité, benignité et douceur, comme nostre Seigneur vous monstre. »

Aussi ne devons-nous pas nous étonner si, le 19 mai 1536, Farel se présenta au Conseil, accompagné de ses collègues de la Mare et Sonier pour recommander de mettre ordre aux écoles. Le gouvernement décida de porter la question d'abord devant le Conseil des Deux Cents, puis devant le Conseil général, c'est-à-dire l'assemblée de tous les citoyens. Pour la troisième fois, le peuple vota, le 21 mai, qu'il voulait dorénavant vivre « suivant la nouvelle Reformation » ; il fut en même temps résolu que l'on taiche a avoir homme a cela faire sçavant, et que l'on le sallarie tellement que il puisse nurrir et enseigner les paovres sans leur rien demander de sallaire ; et aussy que chascung soit tenu envoyer ses enfans a l'escholle et les faire apprendre ; et tous escolliers et aussi pedagoges soyent tenus aller faire la residence a la Grande escolle, ou sera le recteur et ses bacheliers (1) ». L'homme que Farel chargea d'organiser cette nouvelle école fut Sonier.

Antoine Sonier (c'est ainsi qu'il écrivait son nom) naquit à Moirans (département de l'Isère) en Dauphiné. On ne sait rien sur son éducation ; on ignore si, par sa naissance, il appartenait à la secte des Vaudois. à laquelle il témoigna par la suite une grande sollicitude, ou s'il fut gagné à la cause protestante d'une autre manière. Nous le trouvons en 1530 à Paris, où il fut arrêté au mois de février, sous prétexte d'avoir correspondu avec son compatriote Guillaume Farel, qui se montra par la suite son ami et son protecteur inlassable. Le Conseil de Berne ayant intercédé en sa faveur, il fut relâché après avoir été en captivité plus d'une année. Il se rendit alors en Suisse et fut envoyé par Farel à Payerne, où il prêcha l'Évangile. C'est là que nous le trouvons en 1532 ; le 9 juillet de cette année, il écrivait au nom de ses ouailles aux évangéliques de Genève pour les féliciter de leur attitude (2), et pour leur envoyer une chanson spirituelle » qu'il avait composée sur les dix commande-

(1) BUISSON « *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre* (1515-1563), t. I, p. 123.

(2) HERMINJARD, t. II, p. 426 et 431.

ments. Comme on pouvait s'y attendre, Berne le protégeait contre ses adversaires (1).

Cette même année, les Vaudois des Vallées du Piémont, se demandant s'ils devaient adhérer à la Réforme, avaient convoqué pour le 12 septembre une assemblée de leurs pasteurs (les « barbes », comme on les appelait) et des principaux membres de leur Église. Pour faire venir des ministres de la Suisse, ils avaient envoyé deux délégués. Farel invita Sonier à conférer avec ceux-ci à Grandson ; puis il se rendit aux Vallées avec lui et un troisième, qui était probablement Olivétan. On peut croire que Sonier avait été désigné à cause de sa connaissance du patois de cette contrée. A leur retour, les voyageurs prêchèrent l'Évangile secrètement à Genève, d'où ils furent expulsés le 4 octobre. Sonier et Olivétan repartirent bientôt après pour le Piémont en compagnie de deux Vaudois, Martin Gonin et un nommé Guido. Dans ses pérégrinations, Sonier avait pris le pseudonyme d'Adam, et c'est sous ce nom qu'il envoya à Farel un récit de son voyage (2). Il passa par le col Ferret ; il fut bien reçu par la majorité des Vaudois, qui avaient voté une somme de 500 écus d'or pour l'établissement d'une imprimerie, dans le but de publier une Bible française d'après les textes originaux, et des livres de propagande dans la même langue (3). C'est en cette année 1532 que Sonier avait traduit *l'Unio dissidentium in sacris literis locorum* sous le titre : *L'Union de plusieurs passages de l'Escriture sainte*. L'ouvrage parut l'année suivante à Anvers.

En 1533, Sonier fit un troisième voyage dans les Vallées, où les Vaudois, impatientes de ne rien voir sortir de l'imprimerie qu'ils avaient si largement contribué à établir, lui exprimèrent le vœu qu'il fût placé auprès de Pierre de Wingle, à Neuchâtel, pour le surveiller. Il retourna par le Dauphiné, passa par Gap et écrivit à Farel de sa maison paternelle à Moirans (4). Ces narrations de voyage, écrites en style de procès-verbal, l'une en latin, l'autre en français, ne donnent pas une haute idée du talent littéraire de l'auteur.

Il ne revint en Suisse qu'au commencement de 1535, et se trouva à Neuchâtel lors de l'achèvement de la Bible d'Olivétan (5). Il s'était, cependant, marié à Genève avec la fille d'un réfugié français nommé Carbonel (6) et nous le voyons collaborer avec Fromment et Marcourt à la préface d'un ouvrage de Farel sur les troubles de Genève (7).

Au mois de juillet, il était parti pour la quatrième fois pour les Val-

(1) HERMINJARD, t. II, p. 441.

(2) *Ibidem* t. II, p. 448.

(3) *Ibidem*, t. II, p. 452 et 454.

(4) *Ibidem*, t. III, p. 80.

(5) *Ibidem*, t. III, p. 288.

(6) *Ibidem*, t. VII, p. 16.

(7) *Ibidem*, t. III, p. 296.

lées en compagnie des deux frères de Farel, probablement dans le but de rendre compte aux Vaudois de l'achèvement de la Bible. Les voyageurs avaient l'intention de pénétrer en Italie par le Mont Cenis. Arrivés à Faverges (1), où ils devaient passer la nuit, ils furent assaillis par des agents de l'évêque de Genève, qui les avaient suivis de Peney (2) jusque là. C'était bien à Sonier qu'on en voulait, car ses compagnons purent continuer leur route jusqu'à Turin, après qu'on eut examiné leur bagage et qu'on leur eut extorqué quelques écus. Quant à lui, il se tint caché dans un champ d'avoine et rentra à Genève le 17 ou le 18 juillet (3), pour repartir aussitôt après. Arrivé au synode des Vaudois, il fut arrêté par un commissaire ducal, qui l'enferma dans la forteresse de Pignerol, d'où il fut transféré à Turin. Les protestants de Payerne, soutenus par le Conseil de Genève, invoquèrent l'intervention du gouvernement bernois en faveur de leur ancien pasteur, dont ils avaient conservé un excellent souvenir. Mais, le duc ayant prétendu que Sonier avait été arrêté par un commissaire du pape, les Bernois s'adressèrent au roi de France. Le duc mit alors comme condition à l'élargissement du prisonnier la mise en liberté par le Conseil de Genève du moine Furbiti, qui se trouvait dans les prisons de la Seigneurie. Cette condition fut acceptée et Sonier revint à Genève au mois d'avril 1536.

Il fut alors employé à une négociation délicate. L'année précédente, les Neuchâtelois avaient envoyé, sous la conduite du capitaine Wildermeth, en faveur de Genève attaquée par le duc de Savoie, un secours armé, qui fut très efficace. Cette troupe avait fait merveille au combat de Gingins, et les Genevois lui en avaient conservé une grande reconnaissance. Il s'agissait maintenant de payer ; car, s'ils avaient montré le plus grand enthousiasme pour la cause protestante, Wildermeth et ses hommes entendaient être indemnisés des dangers qu'ils avaient courus. Mais le trésor de la cité était vide. Il fallait faire prendre patience à ceux qui s'étaient généreusement avancés. Sonier se rendit donc à Neuchâtel, où il semble avoir réussi.

Il revint au commencement de mai et s'établit à Genève, où il remplit les fonctions de pasteur ou, pour mieux dire, de collaborateur de Farel, car l'Église n'était pas encore organisée. Nous l'avons vu se présenter au Conseil en cette qualité le 19 mai 1536 ; quelques jours après, il était nommé aux fonctions de directeur du collège, avec un traitement de cent écus d'or, à charge pour lui d'entretenir deux bacheliers (sous-maîtres) et de donner l'instruction gratuitement aux enfants pauvres, tandis

(1) Faverges, village de la Haute-Savoie, à 23 kilomètres au sud d'Annecy.

(2) Peney, au bord du Rhône, à 7 km. 500 à l'ouest de Genève. L'évêque possédait dans ce village un château fort où s'étaient réfugiés ses partisans pendant les troubles de la Réformation.

(3) HERMINJARD, t. III, p. 318 et suivantes.

que les autres ne paieraient que trois sols par trimestre. Cependant, il ne semble avoir accepté cette charge que provisoirement. En effet, au mois de juillet, ayant fait un voyage à Bâle pour solliciter l'appui des villes évangéliques en faveur des Vaudois, il profita de l'occasion pour chercher à faire venir un Suisse allemand à Genève. Conrad Pellican, auquel il s'était adressé, songea d'abord à Conrad Gesner, et celui-ci n'aurait pas demandé mieux, mais il rencontra le *veto* absolu des pasteurs de Zurich. On se retourna alors vers Jean Friess, l'ami de Cordier, qui était encore à Bâle. Il refusa (1). Sonier fut donc obligé de conserver ce poste. Il se donna comme collaborateurs Eynard Pichon et Gaspard Carmel.

Que fut Sonier comme pédagogue ? Nous ne pouvons guère nous en rendre compte, bien que Fromment assure qu'il « bouta au Collège bonne et honneste pollice » (2). Il semble s'être attaché à ses paisibles fonctions, si différentes de la vie agitée et vagabonde qu'il avait menée jusqu'alors. L'année suivante, Fabri, pasteur à Thonon, qui aurait voulu l'attirer auprès de lui pour répandre l'Évangile dans le Chablais, lui reprochait de se laisser trop aller à ses goûts particuliers (3). Il manifesta son attachement pour sa patrie adoptive en se faisant recevoir bourgeois, en même temps que les trois frères Farel (4). Néanmoins, il fit encore de nouveaux voyages en faveur de ses chers Vaudois ; d'abord en 1536, puis en 1538, où il poussa jusqu'à Strasbourg (5).

Mais, à ce moment-là, les troubles qui agitaient sans cesse la république et compromettaient gravement l'école fondée par Farel, allaient obliger le principal à la quitter définitivement.

II

C'est dans cette école de Genève que Maturin Cordier fut appelé en 1536 ; il est probable que Calvin, arrivé à Genève au mois de juillet, suggéra son nom, peut-être avec l'intention de le mettre plus tard à la tête de l'établissement de culture protestante qu'il rêvait déjà. Cette arrivée de Cordier fut un événement qui frappa les Genevois, ce qui prouve la grande réputation dont il jouissait. Le notaire Messiez signale le fait dans son mémorial et Fromment, dans ses *Actes et gestes merveilleux de la Cité de Geneve*, nous dit : « Pour ce que Maturin Corderius estoit homme expérimenté en telles choses, et, comme l'on

(1) *Ibidem*, t. IV, p. 78. Cet auteur pense que Sonier cherchait un bachelier, non un principal. Cependant, Pellican dit bien qu'il demandait un homme savant qui *praesit ipsorum scholae* ; plus loin, il parle du *munus scholarum moderandi*. Peut-être se trompait-il.

(2) *Les Actes et gestes merveilleux de la Cité de Genève*, p. 239.

(3) HERMINJARD, t. IV, p. 60 et 227.

(4) *Ibidem*, t. IV, p. 103.

(5) *Ibidem*, t. V, p. 149.

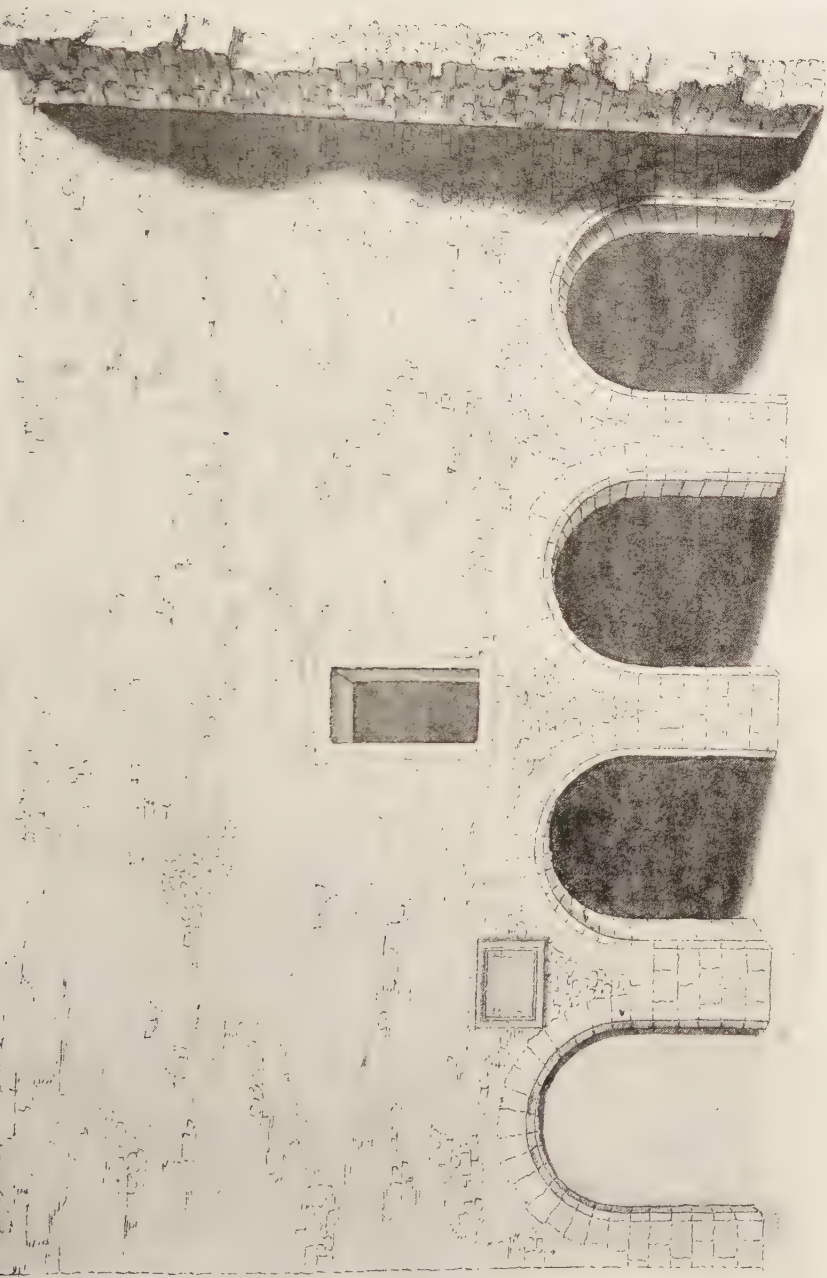


FIG. 12. — Face intérieure du bâtiment du Collège, au Couvent de Rive, à Genève.

dict, le plus apte et convenant à exercer escolles que homme de nostre temps ait esté en la langue François, fust envoyé querir en France, en une ville qu'on appelle Bourdeaux, dans laquelle estoit Regent, et amena beaucoup de gens sçavans avec luy. Lequel a aussi maintenu ce bon ordre déjà commencé, durant son temps, tellement que ce college prit grand bruit par la venue de Corderius. » Et pourtant, ce premier séjour de Cordier à Genève ne dura que deux ans à peine.

Vers la même époque, Farel reçut une lettre de Jean-Reymond Merlin, de Romans en Dauphiné, qui aurait voulu venir à Genève soit pour y prêcher, soit pour plaider devant les tribunaux, soit pour enseigner la rhétorique (1). La réputation du collège protestant s'était donc propagée jusqu'au midi de la France. En effet, le 12 janvier 1538, avait paru chez Jehan Gérard, à Genève, une sorte de prospectus de la nouvelle école en français et en latin, sous le titre de *Ordre et maniere d'enseigner en la Ville de Geneve* (2). Herminjard estime que ce texte a été composé par A. Sonier, et revu par Calvin et Cordier. Nous sommes d'accord sur cette collaboration, mais, malgré la grande autorité d'Herminjard, nous doutons que Sonier soit le principal rédacteur de cet opuscule. Le latin en est très correct et même d'une grande élégance : il ne rappelle en rien la sécheresse, nous dirons presque la barbarie de la lettre signée Adamus, qu'Herminjard attribue au futur principal. Sans doute, l'auteur avait pu se négliger dans une lettre particulière, tandis que dans un écrit destiné à attirer des élèves à son école, il devait soigner son style. Cependant, il serait bien étonnant qu'un homme qui pouvait écrire : *quo mæore me colera tam crudeliter inuasit et parum abfuit quod ab humanis non discesserim* ou *ob id fecimus conuenise consilium et communitatem*, pût produire un morceau d'un aussi bon style que l'*Ordo et ratio docendi Genevæ in gymnasio*. Nous trouvons dans la forme une élégance cicéronienne, dans le fond une bonhomie qui rappelle Cordier. Comme dans le *De corrupti sermonis emendatione*, il oppose *pronuntiare* dans le sens de « réciter » à *recitare* dans le sens de « lire à haute voix ». Sa description de l'enseignement et surtout des conversations familières qui suivent le souper des pensionnaires nous rappelle son désir de rester toujours à la portée des élèves et de tenir en éveil l'attention de chacun. D'autre part, on ne discerne pas la gravité et l'autorité de Calvin, telles qu'elles se manifestent dans les *Leges academicæ* de 1559.

Quoi qu'il en soit, ce prospectus est très remarquable ; on nous per-

(1) *Ibidem*, t. IX, p. 457.

(2) Le texte français a été publié en 1866 par E.-A. Bétant, en appendice de sa *Notice sur le Collège de Rive*, d'après un exemplaire qui se trouve dans la Bibliothèque de Zurich ; le texte latin a été publié, en 1872, par Herminjard à la fin du tome IV de la *Correspondance des Réformateurs* (p. 455 et suivantes). L'original se trouve dans les papiers Herminjard, au Musée de la Réformation à Genève. Voir un meilleur texte dans les pièces annexes.

mettra d'en donner une brève analyse. Les maîtres s'y engagent à donner aux enfants le meilleur exemple possible et à s'efforcer de les instruire dans les langues et les arts libéraux. Les parents, à leur tour, ne doivent pas perdre l'occasion de faire donner à leurs fils une bonne éducation « dont ils se pourront acquérir grand honneur et proufit particulier et a leur pays ung grand avancement pour le bien publique ». Les leçons commencent à cinq heures du matin et continuent jusqu'au dîner, qui a lieu à dix heures. Les heures de l'après-midi sont consacrées à la répétition de ce qu'on a lu le matin. La matière de l'enseignement est essentiellement « les trois langues les plus excellentes », le grec, l'hébreu et le latin ; mais notre opuscule ajoute qu'il ne faut pas oublier la langue française, qui « n'est pas du tout a mespriser ». Cette modeste mention du français, comme objet d'enseignement, marque une date importante. Jamais auparavant, croyons-nous, on n'avait soupçonné que la langue maternelle pût entrer dans un programme d'école. Nous allons voir quel rôle elle jouait au Collège de Rive. Pour le grec, on se contentait du Nouveau Testament ; pour la langue latine, Cordier ne rejette « nul auteur approuvé en icelle : mais toutefois avons tousjours Terence, Virgile et Cicéron pour les principaulx, et (par maniere de dire) capitaines : lesquels en lisant continuellement on peut apprendre a parler ung vray Latin et elegant ». Donc, en cette matière, le but de l'enseignement, c'est d'apprendre à parler le latin d'une manière correcte ; Cordier n'a jamais varié sur ce point, mais il faut constater que le Collège de Rive semble avoir renoncé aux *Distiques* de Caton qui, pendant tant de siècles, avaient été la base de l'enseignement du latin. Dans Cicéron, il est probable que l'on expliquait surtout des épîtres choisies, dont Cordier devait publier un volume quelques années plus tard.

Une gradation stricte était appliquée, il était de règle de ne rien enseigner que les enfants ne pussent comprendre, et, comme à leur entrée à l'école, ils ne pensaient qu'en français ou, pour mieux dire, en patois savoyard (1), on leur expliquait la grammaire en français. La langue maternelle était donc employée pour l'enseignement, et les ouvrages de Cordier, par exemple son commentaire des *Distiques*, nous montrent que, dans l'explication des auteurs, elle jouait un rôle essentiel. C'était précisément lui, avec un autre, qui était chargé des éléments du latin ; il dictait aux élèves des observations choisies et, en outre, « de petits exemples et manieres de parler tant en latin qu'en françois ».

Les exercices de discussion, consistant au fond dans une répétition mutuelle entre élèves, sont décrits dans le *De corrupti* ; ils étaient conservés ; on y consacrait une demi-heure le matin et une demi-heure l'après-midi.

(1) Encore au XVIII^e siècle, on recommandait aux régents du Collège de ne pas parler patois.

Sonier s'était réservé l'enseignement religieux, qui avait lieu en commun devant tous les élèves. Le commencement des leçons était marqué par une prière, la fin par une réunion de tous les écoliers dans la grande salle. L'un d'eux récitait à haute voix les dix commandements, en français, avec l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres. « Puis on s'en va soupper. »

Il semble que le collège comportait quatre classes, mais il n'est pas question d'examens et de promotion régulière. Dans la classe inférieure on apprenait à lire et à écrire, tant en latin qu'en français, ainsi que les déclinaisons et les conjugaisons, « le tout en gardant les accens : lesquelles choses sont les vrais fondemens de la langue Latine ». Les plus avancés étaient exercés à parler et à composer en latin.

A l'école était joint un internat, où les pensionnaires prenaient, suivant l'usage français, le nom de « portionnistes ». Le programme nous apprend qu'on pourvoyait à ce que leur temps fût utilement employé « à lire, à écrire et proprement parler ». Leurs compositions étaient soigneusement corrigées. Ils apprenaient aussi les premiers éléments de l'arithmétique. Les repas étaient précédés de la lecture d'un chapitre de la Bible, et à table chacun devait dire une sentence de l'Écriture, en diverses langues selon leur capacité. Lorsqu'on avait desservi, en guise de récréation, « pourtant qu'il nyust autant à l'esprit comme au corps de retourner à l'estude incontinent après le repas », chacun, selon ses connaissances, prenait un livre de la sainte Écriture dans une des diverses langues où il était écrit ; l'un des régents « délaissant ceste gravité ordinaire du maistre » en exposait familièrement quelque fragment, en en faisant l'analyse grammaticale, et le traduisait en latin ; à leur tour les élèves le traduisaient en français, ce qui leur permettait de comparer « la diversité des langues et des livres ; et mesme les enfans, sans estudier ne travailler, proufisent beaucoup en la sainte escripture ».

Les pédagogues de Genève avaient bien le sentiment que leur programme était incomplet ; ils espéraient qu'un jour viendrait où la rhétorique et la dialectique pourraient le compléter.

En outre, à Saint-Pierre, se donnaient deux leçons par jour qui formaient l'embryon de la Faculté de théologie ; toutes les deux se rapportaient à l'exégèse ; Farel, aidé d'un lecteur (1), était chargé de l'Ancien Testament, Calvin du Nouveau. De temps en temps, des discussions publiques avaient lieu, avec règle unique que rien ne fût avancé qui ne fût se fonder sur l'autorité biblique. Le but en était essentiellement de montrer si les candidats au saint ministère étaient capables d'enseigner le peuple ; quant à ceux qui désiraient « gouverner une escole », on

(1) Ce lecteur était Imbert Paccolet qui, vers le milieu de septembre 1538, se retira à Lausanne pour enseigner l'hébreu. (Voir HERMINJARD, *op. cit.*, t. IV, p. 459.)

les examinait non seulement au point de vue de la foi, mais aussi sur les sciences humaines.

Il y avait cinq sermons le dimanche et deux chacun des autres jours ; « et sont les heures distribuées de telle sorte qu'on peut facilement assister à tous les dessusdicts sermons l'ung après l'autre ».

Le programme se termine par une protestation contre les assertions de ceux qui prétendaient opposer la Réforme à la Renaissance et montrer que les bonnes lettres avaient été abolies par la religion nouvelle. « Car, combien que nous donnions le premier lieu à la Parolle du Seigneur, ce n'est pas a dire pourtant que nous rejettions la science des bonnes lettres, lesquelles peuvent bien suyvre et estre mises convenablement au second lieu. »

L'auteur avait raison. Si ce programme donnait la première place à l'étude de la Bible avec une insistance qui n'était peut-être pas sans danger, si la rhétorique avait été reléguée au rang des vœux pieux, le Collège de Rive n'en était pas moins un progrès sur celui de Versoignes. C'était, en petit, un collège des trois langues, et même des quatre langues. Pour la première fois depuis bien des siècles, on enseignait à Genève le grec, pour ne pas parler de l'hébreu ; cette étude était encore rudimentaire et trop strictement théologique ; l'aurore de temps nouveaux ne s'en était pas moins levée. Les auteurs du programme, négligeant ce qui se faisait auparavant, parlent « du collège qui fut l'an passé, par l'ordonnance du Conseil, levé et establi a Geneve ». Ils ont bien le sentiment qu'il fallait faire davantage, mais il est probable que les circonstances précaires où se trouvait la jeune République leur interdisaient de trop hautes ambitions.

La traduction française de ce programme est suivie d'une *Description de la ville de Geneve*, destinée à rassurer les parents qui hésiteraient à envoyer leurs enfants dans une « ville hideuse et quasi inhabitable, estant entre des rochers steriles et desers, plus enserrée que bastie ». L'auteur insiste surtout sur la beauté du lac et sur la fertilité de la campagne. Le principal avantage de cette cité, « c'est qu'il n'y a aucune des portes qui rende le moins qu'on puisse dire de mauvaise odeur, combien que toutes soyent quasi continuellement hantées, tant d'aller que de venir, de gens, de chevaux et charettes : mais tout incontinent à la sortie d'icelles, il se monstre ung beau plain pais et descouvert, qui n'est aucunement infect de boue ou d'autre ordure ».

III

On sait que le premier séjour de Calvin ne fut pas de longue durée.

En 1538, ses ennemis, le parti des articulants, obtinrent la majorité dans les Conseils (1).

Ce serait une grande erreur de voir dans cette victoire une réaction catholique, comme l'ont pensé certains historiens modernes, et comme se l'imagina sur l'heure le cardinal Sadolet, qui crut pouvoir en profiter. Les articulants n'étaient pas du tout disposés à rentrer dans le giron de l'Eglise ; la preuve en est qu'ils maintinrent dans toute leur rigueur les arrêtés contre ceux que l'on soupçonnait avoir quelque sympathie pour l'ancien culte : le gouvernement n'en prit pas davantage une occasion de retourner à la licence des mœurs qui régnait autrefois dans la cité.

La République de Berne, dès l'origine, n'avait pas vu sans déplaisir l'arrivée d'un jeune théologien, qui n'avait pas des vues identiques à celles de ses propres ministres et prétendait organiser l'Eglise de Genève autrement que celle dont elle voulait imposer le type à toute la Suisse. Calvin, dans son désir de maintenir l'unité religieuse, avait obtenu que tout citoyen signerait une confession de foi ; il demandait que tous ceux qui refuseraient leur adhésion fussent excommuniés. Mais il échoua sur ce dernier point et, par son insistance, il s'attira la haine des opposants. Un nouveau conflit allait amener sa chute. Dans son désir de spiritualiser le culte autant que possible, Calvin n'avait conservé que deux des fêtes de l'Eglise, Pâques et Pentecôte, parce que ces deux célébrations coïncidaient nécessairement avec un dimanche (2). En outre, il supprimait l'usage des fonts baptismaux et établissait que la cène serait distribuée avec du pain levé. Cela était contraire aux idées des Bernois, qui avaient conservé plusieurs des traditions catholiques. Berne voulait amener l'Eglise de Genève à se conformer à ses décisions ; elle fit comparaître Calvin et Farel devant un synode à Lausanne. On ne les écouta pas, et l'assemblée vota le maintien de quatre fêtes, à savoir l'Ascension, l'Incarnation (Annonciation), la Circoncision et Noël, l'emploi des fonts baptismaux et l'usage du pain azyme à la cène. A son tour, le Conseil de Genève décida qu'à la fête de Pâques, qui devait avoir lieu le 21 avril, on se conformerait aux décisions de Lausanne. Farel et Calvin ayant déclaré qu'ils ne pouvaient se soumettre à cette jonction, il leur fut interdit de prêcher. Malgré cette défense, les deux réformateurs montèrent en chaire le jour de Pâques et déclarèrent que, vu « les desordres et abominations qui regnent dans la ville tant en blasphemes execrables et mocqueries de Dieu et de ses Evangiles qu'en troubles, sectes et divisions », ils ne donneraient point la commu-

(1) A. ROGET. *Histoire du peuple de Genève*, t. I, 1870, p. 1-111.

(2) Il allait donc plus loin que les libres penseurs français, qui, lors de la séparation de l'Eglise de l'Etat, conservèrent, comme jours fériés, les quatre fêtes concordataires.

nion. Le surlendemain, le Conseil général, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, vota le bannissement des récalcitrants.

Calvin avait déclaré que ce n'était pas « à cause » du pain, chose indifférente qui est en la liberté de l'Église, qu'il avait résisté aux ordres de la Seigneurie, mais à cause des dispositions irrégulières qui s'étaient manifestées dans la population. Des lettres postérieures nous font bien connaître qu'un vent d'impiété avait passé dans le peuple, témoin les basses plaisanteries de ceux qui répétaient « Parole du Seigneur, parole d'Andrieu », allusion à André Zébédée, qui venait d'arriver à Genève, ou bien en assimilant cette Parole à une *petole* (*stercus caprinum*) (1). D'autre part, ce n'est pas pour une question de cérémonial que les Genevois ont exilé les Réformateurs. Calvin avait l'ambition, non de dominer Genève, comme on l'a dit, mais d'en faire la cité de Dieu, d'y faire régner, non seulement les bonnes mœurs, mais la foi, telle qu'il la concevait. Il fut victime de son ardeur religieuse et de l'erreur de tout son siècle, qui crut que la contrainte pouvait être exercée en matière religieuse. Il était alors jeune et inexpérimenté ; il avait affaire à un peuple qui fut toujours extraordinairement jaloux de son indépendance et qui trouvait mauvais qu'un étranger, entouré d'autres étrangers, vînt lui imposer des lois plus rigoureuses que celles dont il s'était affranchi trois ans auparavant.

Calvin quitta Genève sans désirer y retourner. Mais deux années ne s'étaient pas écoulées que les fluctuations de la politique ramenaient ses amis au pouvoir. Presque malgré lui, il vint reprendre sa tâche et parvint à mater les Genevois ; c'est le seul homme qui ait jamais pu les mater sans les flatter ou sans employer la force.

Sonier et ses trois collègues étaient restés à leur poste. Ils appartenaient tous au parti calviniste. Mais leurs adversaires, sachant combien Sonier était ami du repos, mirent tout en œuvre pour obtenir de lui qu'il se soumit ou qu'il se démit. Le Conseil voulut d'abord le forcer à prêcher ; on pensait qu'ainsi, on lui donnerait l'apparence d'approuver l'exil de Calvin et de ses collègues (2). Puis on lui reprocha son traitement élevé ; il fut question, au Conseil des Deux Cents, de cesser de donner « si gros gage » à un homme qui n'avait pas de prédication à faire ; puis on l'accusa de ne pas obéir aux magistrats et de ne pas donner de leçons de grammaire, se bornant à son enseignement religieux.

Ensuite, on s'en prit aux bacheliers Pichon et Carmel ; il faut remarquer que jamais on ne s'attaqua spécialement à la personne de Cordier. On accusait ses jeunes collaborateurs de reprendre publiquement les

(1) HERMINJARD, t. V, p. 218.

(2) *Ibidem*, p. 116.

nouveaux prédicateurs et de n'avoir pas communie à Pâques et à Pentecôte (1). Sonier dut céder à l'orage et les remplaça par Claude Vaultier et Jérôme Vindanssy.

En même temps, le collège fut partagé en deux divisions, dont une seule fut confiée à Sonier (2). Enfin, le Conseil, considérant que le nombre des pasteurs était réduit à quatre, décida que les régents seraient invités à les assister dans la distribution de la cène.

Sentant combien sa position était ébranlée, le principal se rendit au mois d'octobre à Strasbourg, non seulement pour solliciter les autorités en faveur des Vaudois du Piémont, mais encore pour consulter Calvin sur les affaires de Genève et sur son propre avenir. Les partisans des pasteurs exilés se demandaient s'ils devaient communier dans l'Église établie avec une foule de gens dont ils pouvaient à juste titre suspecter, non seulement la piété, mais même la sincérité. Pouvait-on accepter les nouveaux rites introduits ? Devait-on recevoir les symboles sacrés de la main de ministres considérés comme des intrus ? Sonier allait plus loin. Craignant de devoir quitter Genève, s'il persistait dans sa résistance, il aurait désiré céder aux sollicitations du gouvernement en montant en chaire et en administrant les sacrements. Sur la question de la cène, Calvin se laissa arracher une lettre où il recommandait à ses amis l'éviter le schisme avant tout et de ne pas refuser la communion. Cette lettre devait être montrée à Farel, pour qu'il fût au courant de la situation. Sonier négligea cette condition et la lettre de Calvin fit, malgré lui, de la peine à ses amis de Genève. Pour ce qui concernait Sonier personnellement, Calvin fut intraitable ; malgré toute son insistance, il lui interdit non seulement de rentrer dans le ministère, mais encore de prêter son concours à la distribution de la cène. Cette entrevue devait laisser un mauvais souvenir dans l'âme du grand Réformateur ; il ne parla plus du principal du collège sans un agacement visible (3).

La fête de Noël amena le dénouement de la crise. Le Conseil avait décidé que, conformément aux « cérémonies bernoises », on célébrerait cette fête, ce qui était contraire aux idées de Calvin, et qu'on y donnerait la communion avec du pain sans levain. Quelques jours auparavant, pour éviter d'y prendre part, Sonier avait demandé un congé, afin de retourner « en Allemagne », c'est-à-dire à Strasbourg. Le Conseil lui répondit que le jour de Noël, il devait « s'aider à la cène », s'il voulait être serviteur de la ville ; mais que, s'il ne voulait pas, il était libre de s'en aller ; et l'on décida de s'enquérir des intentions des bacheliers. Ceux-ci déclarèrent qu'ils suivraient leur conscience. Sonier eut un mo-

(1) HERMINJARD, t. V, p. 115.

(2) *Ibidem*, p. 116.

(3) *Ibidem*, p. 168, 169, 449 et suivantes.

ment de faiblesse et se décida à obtempérer à des ordres aussi catégoriques, malgré l'avis de tous les hommes pieux. Le dimanche 22 décembre, où la communion fut célébrée une première fois, il fut scandalisé par l'attitude des pasteurs Morard, Marcourt et de la Mare ; ils se moquaient en effet de ceux qui disaient ne s'être pas préparés à recevoir les sacrements et, dans la liturgie, ils sautèrent le passage qui excommunait « tous idolâtres... tous parjures, tous ceulx qui sont desobeissans à pere et mere... tous batteurs, noyseux... paillards, yvrognes ». Le jour de Noël, les quatre maîtres d'école ne parurent pas à la table sainte et, le lendemain, le Conseil leur signifia qu'ils eussent à quitter la ville dans le délai de trois jours. Sonier en appela au Conseil des Deux cents qui se réunit le 27. Il fit valoir qu'il avait été recteur de l'école, chargé d'entretenir deux bacheliers ; il en a eu quatre ou cinq ; il a rempli fidèlement sa charge, qui ne comportait aucune fonction ecclésiastique ; c'était par conscience que lui et ses collègues ne « s'étaient pas aidé à la cène » ; il était du reste prêt à obéir ; mais il ne pourrait quitter la ville, lui et sa famille, dans un délai de trois jours ; il avait en pension des jeunes gens « de grosse mayson » de Berne, de Bâle, de Zurich, de Bienne ; il craignait le voyage en plein hiver pour sa petite fille, âgée d'un an et demi. On lui accorda, ainsi qu'aux trois sous-maîtres, un délai de quinze jours, et le Conseil se chargea de trouver des pensions pour les « enfans d'Allemagne » qu'il avait chez lui.

Quelques jours après, Farel pouvait écrire (1) : « Il restait encore quelque espérance dans la jeunesse, mais maintenant elle s'est évanouie, le collège s'est dispersé, les pieux éducateurs ont été expulsés, Marcourt (2), qui a des sentiments aussi hostiles contre les lettres que contre la piété, ne voulait pas seulement qu'on les chassât, il voulait qu'on les perdît complètement. »

Le 15 janvier 1539, Cordier était à Neuchâtel, où Farel l'avait appelé à prendre la direction de l'école. Sonier était encore le 4 à Genève ; il se dirigea sur Strasbourg avec des députés des Vallées (3) ; il semble être resté quelque temps sans emploi ; il fut nommé le 5 mai 1539, pasteur de Rolle, avec résidence à Perroy (4). Comme il avait été question de l'envoyer à Avenches, Calvin blâma ce projet, vu qu'il aurait fallu déplacer Richard du Bois « qu'il preferait à plusieurs Soniers » (5). En 1542, il s'attira de nouveau les reproches de Calvin en se faisant inféoder

(1) *Ibidem*, p. 215.

(2) L'un des pasteurs qui avaient été appelés pour remplacer les exilés.

(3) HERMINJARD, t. V, p. 221.

(4) *Ibidem*, p. 313. *Rathsmanual* de Berne 267,200 (Communication de M. G. Kurz, archiviste.) Ce n'est que depuis 1662 que Rolle a eu son pasteur à elle. (Communication de M. le prof. Vuilleumier.)

(5) HERMINJARD, t. V, p. 313.

une terre ecclésiastique, à savoir le domaine de Bossey (1). Cette affaire, où il fut qualifié de Noble Antoine Sonier, montre qu'il avait de la fortune et de la vanité (2).

En 1547, il donna une nouvelle preuve de son esprit intéressé en demandant à la Compagnie des pasteurs de pouvoir troquer la cure de Rolle contre celle de Céligny (3), où il avait des propriétés. Les « frères » refusèrent d'autoriser cet échange, « Saulnier restant pour sa suffisance bien nécessaire à l'église de Rolle et y satisferait mieux que maistre Louys Trepereau » (4). Il est encore question de lui en 1553 (5). Dès lors on perd sa trace. Le doyen Bridel assure qu'il revint à Genève, où il mourut dans l'obscurité (6). D'autre part, un acte du notaire Ragueau signale la veuve de Spectable Sonier à Perroy en 1563 et un autre, du notaire Santeur mentionne son fils Samuel à Bossey près Céligny en 1568. Il y a donc tout lieu de croire qu'Antoine Sonier est mort pasteur à Perroy (7).

(1) Bossey, dans la commune de Bogis-Bossey, à 5 km 700 S.-O. de Nyon, domaine qui dépendait de l'abbaye de Bonmont.

(2) HERMINJARD, t. VIII, p. 217.

(3) Céligny, village à 17 kilomètres au N. de Genève, enclave du canton de Genève dans le canton de Vaud.

(4) Registre de la Compagnie A, p. 33, 6 mai 1547. Voir H. Heyer, *L'Église de Genève*, Genève 1909, p. 522.

(5) JEAN BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Pierre Viret*, Saint-Amans, 1911, p. 76.

(6) Voir A. DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, art. Saunier.

(7) Communication de M. Roch, sous-archiviste d'État Genève. Voir *Dictionnaire historique vaudois*.



CHAPITRE VII

Cordier régent à Neuchâtel

I. Origines de l'école de Neuchâtel. — Olivétan et la traduction de la Bible. — II. La politique de Berne à l'égard de Neuchâtel. — Jehanne de Hochberg. — La maison des classes. — Le traitement du maître d'école. — L'immixtion de la Classe dans l'instruction publique. — Les pensionnaires des Quatre ministraux. — III. L'école de Neuchâtel. — Les *Exempla*. — Le *libellus de pueris exercendis*. — IV. Histoire du Collège de Rive pendant l'exil de Calvin. — V. Estime dont jouissait Cordier auprès des autorités et des pasteurs. — Sa correspondance avec Calvin. — Sa reconnaissance envers les Neuchâtelois.

I

Nous ne savons absolument rien sur les origines de l'école de Neuchâtel (1). Elle existait avant la Réformation ; nous en avons la preuve dans quelques indications des comptes de la Bourserie (2). Déjà en 1430-1431, l'on donna au maître d'école par « grace espediale » quarante sous, et cinquante ans après, nous trouvons de nouveau la même gratification au même fonctionnaire (3). En 1517, il est délivré trente sous au magister pour « la translation tant de la bulle de la chapelle dès le latin en francoys que celle de la reconfirmation et pardons ouctroyez par Monseigneur de Lausanne » (4) ; ce qui prouve que ce magister savait le latin.

Sous le gouvernement des cantons suisses, et probablement par l'ordre du bailli, la ville organisa une école allemande. En 1519, Messieurs ordonnèrent de payer au maître la somme de 3 livres 11 sous et 8 deniers et un écu au soleil (5). La même somme fut donnée au fils Perrin Perrot « pour la peine qu'il prend a induire les enfans (6) ».

En 1521, cette fonction est occupée par Clément Perrin, que nous

(1) Pour tout ce qui concerne l'histoire du Collège de Neuchâtel, voir les articles de M. Borel-Favre dans le *Musée Neuchâtelois* 1867 et 1870 et l'*Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel 1914, surtout le chapitre sur le Collège latin de Neuchâtel (p. 385-438) dû à M. le Dr J. Paris.

(2) Will. WAVRE, *Extrait des comptes de la Bourserie de Neuchâtel*, publiés dans le *Musée Neuchâtelois*, 1905-1909. Une table alphabétique des matières et des noms propres contenus dans ce travail a été publiée par M. Georges Wavre à Neuchâtel en 1913.

(3) *Ibidem* 1905, p. 56 ; 1906, p. 33.

(4) *Ibidem*, 1906, p. 143.

(5) *Ibidem*, 1905, p. 134.

(6) *Ibidem*, 1906, p. 136.

retrouvons en 1534 comme vicaire de Motiers-Travers et en 1537 à Soleure. Le Conseil lui alloue 3 livres 25 sous 8 deniers « pour ses peines de recorder les enfans et affin qu'il soit myeulx enclin cy apres a endoc-triner (1) ».

Déjà en 1525, Farel songeait à se servir de cette école pour faire « lever quelque lumière sur la malheureuse France », et il voulait profiter de l'influence de Zwingli sur le bailli glaronnais de Neuchâtel, Bernard Schiesser, pour y placer un de ses amis, Jean Vedaste, de Lille. Celui-ci, après avoir été mis en prison pour cause de religion, allait monter sur le bûcher, quand il fut délivré par le peuple. Il s'était alors retiré à Strasbourg, où il vivait chez Capiton (2).

C'est pourquoi, on peut être certain que, lorsque la Réforme fut établie en 1530, l'un des premiers soins de Farel, comme plus tard à Genève, fut de travailler de toutes ses forces à développer l'école, et de mettre à sa tête un homme capable d'enseigner l'Évangile aux enfants qui lui étaient confiés. Le Réformateur se souvint alors d'un Français, natif de Noyon, nommé Louis Olivier, et qui, d'après Théodore de Bèze, aurait exercé sur Calvin, son parent, une grande influence. Il lui aurait conseillé de lire les Écritures, ce qui « commença à le distraire des superstitions papales ». En 1528, il faisait des études à Strasbourg; et Butzer, qui l'avait pris en grande amitié, en avait parlé à Farel comme d'un collaborateur qu'il voulait lui envoyer pour l'école d'Aigle. Au mois de novembre 1531, Olivier était à Neuchâtel (3). C'était un jeune homme pieux et tout à fait recommandable, qui estimait que la charge de prédicateur était au-dessus de ses forces, à cause « de sa difficulté à parler » (4). Il était aussi connu sous le nom de Pierre Robert, et il latinisa son nom en *Olivetanus*. Son séjour à Neuchâtel ne fut pas de longue durée; il partit dès la seconde moitié d'octobre 1532 (5), et l'on peut soupçonner que le maigre salaire qui lui était offert fut un des motifs de son départ. Il se rendit alors avec Antoine Sonier dans les Vallées Vaudoises du Piémont. Avant de partir il avait laissé ses hardes (*sarcinulae*) à François Martoret du Rivier, alors pasteur à Saint-Blaise.

Olivier (ou Olivétan) exerça dans les Vallées les fonctions d'évangéliste ou de maître d'école. Mais sa principale occupation fut la traduction de la Bible en français, d'après la décision des Vaudois. Il rappelle positivement dans sa préface qu'il n'eut d'autre aide que les maîtres muets, c'est-à-dire les livres. On a dit que ce travail n'avait coûté à l'écrivain qu'une année de labour. Cela paraît impossible, si l'on

(1) *Ibidem*, 1906, p. 163.

(2) HERMINJARD, *op. cit.*, t. I, p. 382 et 347.

(3) *Ibidem*, t. II, p. 377.

(4) *Ibidem*, t. II, p. 114 et 171.

(5) *Ibidem*, t. II, p. 451.

considère la « science prodigieuse » qu'il représente ; on peut en effet le considérer comme un « chef-d'œuvre ». On a supposé que, déjà longtemps avant de céder aux prières de Farel et Viret, qui lui demandaient d'imprimer une traduction de la Bible d'après les langues originales, Olivétan avait « traduit » l'Ancien Testament pour son usage personnel. Quant au Nouveau Testament et aux livres apocryphes, il s'est contenté de faire une révision du texte qu'avait donné Lefèvre d'Étapes ; aussi éprouva-t-il promptement le besoin de la corriger. Au printemps de 1535, Olivétan se trouvait de nouveau à Neuchâtel (1) où il resta probablement jusqu'à la publication de son œuvre, la Bible dite de Serrières (2), qui fut achevée d'imprimer le 4 juin 1535 par Pierre de Wingle. Il retourna ensuite aux Vallées, où il remplaça probablement Sonier pendant sa captivité à Pignerol (3). Il était de retour à Genève en 1536 ; Fabri, qui était son grand ami, aurait voulu le faire venir à Thonon, pour lui confier l'enseignement de la jeunesse à la place de « ces hommes rasés qui ne peuvent enseigner que la barbarie et l'impiété » (4). L'obscurité, qui enveloppe toute la vie d'Olivétan, s'augmente encore dans les dernières années. Il les passa à Genève, occupé à des travaux littéraires, qu'il publia chez Jehan Gérard (5). Ce sont des révisions partielles de sa traduction de la Bible et un ouvrage pédagogique intitulé *L'instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en francoys. Les dix commandemens. Les articles de la Foy. L'oraison de Jésus Christ. La salutation angelique*. MDXXXVII. Cet ouvrage est un recueil de passages disposés par ordre de matières, suivi d'un « avertissement » pour apprendre aux enfans une bonne prononciation. Il déplore le désordre dans lequel est tombée l'orthographe et s'en rapporte à l'autorité de Jacques Du Bois pour la réformer. Pour enseigner la lecture, il préconise la méthode employée de nos jours sous le nom de méthode Regimbeau, et qui consiste à indiquer aux enfans la valeur des consonnes avant de leur en dire le nom. « Quand tu voudras prononcer la lettre *s*, tu pourras ensuivre le son et sibilation du serpent ou oye, mais courte et subite sans queue (c'est-à-dire sans voyelle subséquente) ; pour *r*, la voix du chien rechignant ; pour *q* la voix de l'avette ou cane ; pour *z*, le son et bruit de la guespe ; et ainsi conséquemment des autres comme pourras feindre. » L'auteur attire l'atten-

(1) *Ibidem*, t. III, p. 348.

(2) Serrières, village à deux kilomètres au S.-O. de Neuchâtel. La tradition rapporte que c'est dans cette localité que se trouvait l'imprimerie de Pierre de Wingle.

(3) HERMINJARD, t. IV, p. 59. V. plus haut, p. 123.

(4) *Ibidem*, t. IV, p. 43.

(5) REUSS, *Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française* dans la *Revue de Théologie* de Strasbourg, troisième série, V^e volume 1867, p. 301 et suivantes. TH. DUFOUR, *Notice bibliographique* qui se trouve dans le *Catéchisme français* de Calvin publié par A. Rilliet et Th. Dufour, Genève 1878, spécialement en ce qui concerne J. Gérard, p. 174 et suivantes.

tion sur les signes nouveaux introduits par les imprimeurs, tels que l'accent aigu, la cédille et l'apostrophe. Si nous faisons abstraction du vocabulaire anonyme latin-français de 1487 (1), ce fut le premier manuel pour les écoles qui ait été écrit dans la Suisse française, où tant d'autres ont vu le jour. Le maître d'école de Neuchâtel n'avait pas abdiqué devant le traducteur de la Bible. Olivétan, qui fut toujours amateur des pseudonymes, avait pris, dans ses revisions partielles de la Bible, le nom hébreu de Belisem de Belimakon, ce qui signifie « Sans-Nom de Sans-Lieu »; dans l'*Instruction*, celui de Belisem d'Utopie, ce qui a le même sens.

Il mourut au mois d'août 1538 en Italie, où la légende raconte qu'il fut empoisonné (2). Avant de partir pour ce pays, il avait passé quelque temps à Thonon et y écrivit ses dernières volontés (3). Il légua la moitié de son petit avoir, qui consistait surtout en livres, à ses cousins Jehan et Antoine Calvin. Une demoiselle, nommée Jehanne, qui devait être la sœur ou la pupille de François Martoret du Rivier, pasteur à Moudon depuis 1536, se considérait comme sa fiancée, bien qu'il eût affirmé qu'il n'en était rien. Par un premier testament rédigé au moment de partir pour les Vallées (4), il lui avait cependant légué la moitié de son bien. Martoret estimait qu'il fallait donner à Jehanne quelque chose « à cause de sa fidèle attente », alléguant que ce n'était que par distraction qu'elle avait été laissée de côté dans le second testament (5). Ce dernier trait achève de peindre Olivétan : c'était un homme modeste, défiant de lui-même, reculant volontiers devant les grandes décisions. S'il a attaché son nom à une grande entreprise, c'est qu'elle lui a été imposée par ses amis Farel, Viret et Sonier (6).

II

Après le départ de Louis Olivier, en 1532, nous ne savons pas ce que devint l'école de Neuchâtel. Nous trouvons seulement dans les comptes de la Bourserie la mention d'un magister qui vint de Berne en 1536. « pour recorder les enfans ».

(1) GAULLIEUR, *Etudes sur la typographie en Suisse* dans le *Bulletin de l'Institut national Genevois*, t. II, p. 1855.

(2) HERMINJARD, t. V, p. 228.

(3) *Ibidem*, t. V, p. 232, note.

(4) *Ibidem*, t. V, p. 277, note.

(5) *Ibidem*, t. V, p. 505.

(6) C'est Herminjard qui a identifié Olivétan avec le *Ludovicus* qui avait été maître d'école à Neuchâtel. (*op. cit.*, t. III, p. 209, t. V, p. 279 et 306). Notre excellent et savant collègue, M. Piaget, a apporté une nouvelle preuve à l'appui de cette hypothèse par la découverte d'une lettre de ce maître d'école, signée Louys Olivier, dans laquelle il remercie les Quatre Ministraux, c'est-à-dire l'autorité communale de Neuchâtel, et les prie de régler sa situation aussi tôt que possible, (Arthur Piaget, *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*, t. I, p. 521).

Ce magister avait-il été envoyé par LL. EE. ? Cela est fort possible. On sait avec quelle ardeur le gouvernement bernois avait favorisé la diffusion de la Réformation dans le pays de Neuchâtel, dans des vues qui n'étaient pas toujours absolument désintéressées. En 1512, les villes de Berne, Lucerne et Fribourg, auxquelles se joignirent en 1514 les autres cantons, sauf Appenzell, avaient mis la main sur le comté. C'était le temps où les guerres d'Italie inspiraient aux Suisses des goûts de conquêtes. D'ailleurs, Louis XII les traitait avec mépris ; il avait envoyé à la Diète une ambassade à la tête de laquelle se trouvait son parent du côté gauche, Louis d'Orléans-Longueville, époux de la comtesse de Neuchâtel. Celui-ci, à la nouvelle de la victoire de Ravenne, jugeant que l'aide des Suisses n'était plus utile, rompit brusquement les négociations et quitta le pays « insolemment et sans avoir remercié » (1). Tel fut le prétexte qui fut mis en avant pour l'occupation du comté de Neuchâtel.

En 1529, sur les instances de la comtesse, qui, du reste, avait préparé les voies en répandant des sommes considérables dans les cantons (2), la souveraineté lui fut rendue. Son mari était mort en 1515, et les Suisses, battus la même année à Marignan, avaient fait leur paix avec François I^{er}. Berne avait poussé plus que tous les autres à l'abandon de ce bailliage commun, et la suite montra que son but était d'acquiescer le comté pour elle-même. Son ambition secrète était d'effacer les écussons que les douze cantons avaient fait peindre sur le mur du château de Neuchâtel, pour y substituer le sien seul : un ours avançant la patte.

La Réformation, qui venait d'être proclamée, lui offrait une arme dont elle sut profiter. Déjà en 1528, Messieurs avaient sécularisé la puissante abbaye de Saint-Jean (3), alléguant que ce couvent était situé sur leur territoire malgré les protestations des autres cantons. A peine la comtesse avait-elle recouvré sa souveraineté que Guillaume Farel apparut à Neuchâtel, et l'année suivante « l'idolâtrie était ôtée (4) ». Sans doute cette révolution fut essentiellement religieuse, et il serait injuste de ne voir dans Farel qu'un agent de Berne. Son zèle missionnaire, sa sincérité sont incontestables, quelques réserves qu'on puisse faire sur son caractère. Mais l'action de la puissante république, dans les années qui suivirent la Réformation, montre qu'elle ne se préoccupait pas uniquement de la gloire de Dieu. En favorisant l'établissement du protestan-

(1) DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. française d'Auguste Reymond, Lausanne 1912, t. II, p. 512 et 520. ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*. Berne 1900, t. I, p. 178.

(2) CHAMBRIER. *Histoire de Neuchâtel jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*, Neuchâtel 1840, p. 290.

(3) Ancienne abbaye de bénédictins fondée en 1090 entre les deux bras de la Thièle. Cette rivière était réputée faire la frontière du Comté de Neuchâtel. Les Bernois interprétaient cette tradition en leur faveur.

(4) Inscription de la collégiale de Neuchâtel.

tisme dans les terres de la comtesse Jehanne, qui resta catholique, Messieurs de Berne pouvaient espérer brouiller la souveraine avec ses sujets et provoquer des persécutions ou des révoltes, dont ils auraient profité ; ils détachaient surtout les Neuchâtelois des cantons catholiques, spécialement de Soleure, et les habitaient à une protection qui ressemblait fort à un protectorat.

Au moment où Cordier arrivait à Neuchâtel, de nouvelles ressources venaient permettre à la ville de développer l'enseignement public. Jehanne de Hochberg a été jugée sévèrement par les historiens (1). Elle était bonne, mais très faible. Ses sujets, aussi bien que les Bernois usèrent et abusèrent de son caractère pour lui arracher toutes les concessions possibles. « Toujours en besoin d'argent, dit le chancelier de Montmollin (2), parce qu'elle donnait à pleines mains et qu'elle était entourée de pillards, cette femme, je crois, aurait vendu sa chemise pour avoir de quoi dissiper. » Il s'en fallut de peu, à la fin de sa vie, qu'elle ne vendit tout son comté aux villes de Berne et de Fribourg. Elle avait elle-même le sentiment de cette situation. « Ils m'apportent, disait-elle, des lettres tout écrites, et puis me donnent à entendre ce que bon leur semble et me le font signer (3). » Ses prodigalités « la dissipation et dommageable administration » de ses biens finirent par amener son interdiction par le roi de France en 1540.

On peut donc considérer comme très fâcheux que la Réformation ait mis entre les mains d'une souveraine si peu économe les biens considérables que l'Église romaine possédait dans ce pays. Dès 1531, le marquis de Rothelin, second fils de la souveraine, vint à Neuchâtel et chargea ses officiers de saisir les biens d'Église restés vacants par l'expulsion des prêtres. Telle fut l'origine de la question des biens ecclésiastiques, qui fit couler au xvi^e siècle autant d'encre qu'au xix^e et au xx^e siècle. Ce fut une véritable curée.

Beaucoup de citoyens avaient espéré, en votant l'abolition de la messe, qu'ils rentreraient en possession des donations que leurs ancêtres avaient faites aux divers couvents du pays et qu'ils seraient affranchis de toutes les redevances qu'ils devaient payer à l'Église. Ils ne furent satisfaits qu'en partie. En 1533 fut institué un tribunal, dit de justice légataire, chargé de remettre les biens provenant de fondations ou de dons pieux à ceux qui prouveraient leur descendance des donateurs, en remontant jusqu'à la quatrième génération. Néanmoins, on prévoyait,

(1) Jehanne de Hochberg était la dernière descendante des margraves de Hochberg qui depuis 1457 régnaient à Neuchâtel. Elle avait épousé en 1504 Louis d'Orléans, descendant de Du-nois.

(2) Le chancelier de Montmollin, *Mémoires sur le comté de Neuchâtel*, t. I, p. 101 et 102. L'authenticité de ces mémoires est vivement attaquée de nos jours.

(3) CHAMBRIER, *op. cit.*, p. 311.

dans toutes ces mesures, le cas où l'Église reviendrait en son « pristin estat »; et ceux qui recevaient ainsi une part des biens de l'Église devaient déposer une caution en prévision de cette restauration.

Le reste de la fortune du clergé fut dévolu au souverain, à la réserve de ce qui dépendait des églises étrangères. Mais le caractère de la comtesse permettait d'obtenir d'elle de nouvelles faveurs. Heureusement qu'à Neuchâtel même, ses intérêts étaient représentés par un homme prudent et avisé, qui pouvait l'empêcher de céder toujours à tous les quémandeurs. C'était le gouverneur du comté, Georges de Rive, seigneur de Prangins, assisté du Conseil d'État.

Nous avons un exemple frappant de la situation créée dans le comté par la faiblesse de la souveraine, dans ses générosités envers son courrier et domestique, Pierre Pétremand, du Locle. Le 26 mars 1541, elle aliéna en sa faveur pour lui et les siens perpétuellement tous les biens dépendant de la cure et baronnie de Boudry, en ne faisant réserve que de la pension du pasteur de la localité. Puis, par une cédule du même jour, elle s'obligeait à son égard de la somme de 1050 livres tournois, 8 sous, 8 deniers pour son salaire et les fournitures qu'il avait faites. Enfin, le 11 avril de la même année, pour dédommager le même Pétremand, « de ses souffrances, des maladies et autres accidents qu'il avait endurés à son service, auquel il avait employé toute sa jeunesse », elle lui remettait tous les biens et revenus de l'abbaye de Fontaine-André, moyennant trente sous petits de Neuchâtel de cense annuelle et perpétuelle. Or l'abbaye de Fontaine-André était le plus riche et le plus considérable des domaines de l'Église dans le pays (1) « Il ne fallait », dit l'auteur des *Mémoires du chancelier de Montmolin* (2) « que se baisser pour emplir ses mains ». Mais ces donations ne furent pas homologuées par le Conseil d'État. On se contenta de donner à Pétremand une maison à Hauterive (3), avec des vignes franches de cense et de dîme (4).

Les largesses de la comtesse envers la ville de Neuchâtel eurent des conséquences plus importantes.

En 1538, elle lui avait vendu cette même abbaye de Fontaine-André pour cinq mille écus d'or, avec les biens du chapitre de Neuchâtel, du prieuré de Corcelles (5), des cures de Boudry et de Cornaux (6), pour la somme de trois mille cinq cents écus, enfin la mairie de Neuchâtel,

(1) L'abbaye des prémontrés de Fontaine-André fut fondée en 1143, sur l'emplacement d'une source miraculeuse, à 2 kilomètres au N.-E. de Neuchâtel.

(2) MONTMOLLIN *op. cit.*, t. I, p. 106.

(3) Village dépendant de l'abbaye de Fontaine-André à 4 kilomètres au N.-E. de Neuchâtel.

(4) JONAS BOYVE, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin*, t. II, p. 415 et suivantes.

(5) Village situé à 4 kilomètres au S.-E. de Neuchâtel. Le prieuré de Bénédictins avait été fondé en 1092.

(6) Village situé à 9 kilomètres au N.-O. de Neuchâtel.

pour deux mille écus d'or et une rente de quatre-vingts livres, ne se réservant que son château, « la haute seigneurie » et le droit de grâce (1).

Mais Georges de Rive qui, du reste, n'aimait pas les bourgeois de la ville, veillait au grain ; il se rendit auprès de la comtesse pour lui représenter le tort qu'elle faisait à l'État en aliénant des revenus considérables. Ces remontrances eurent leur effet, et la comtesse essaya de revenir sur son marché ; les bourgeois, qui estimaient avoir fait une bonne affaire, hésitaient à y renoncer ; on eut recours à un arbitrage qui fut confié aux conseillers d'État Jehan Merveilleux, Pierre Chambrier, Claude Baillods et Jehan Bareiller. D'après leur sentence, la comtesse revint sur les concessions qu'elle avait faites. Les Quatre Ministraux durent se contenter des biens de l'ancien chapitre de Neuchâtel, qui furent octroyés à l'hôpital, à certaines conditions stipulées avec le plus grand détail dans l'acte du 13 avril 1539, ratifié le 10 mai à Dijon. La comtesse conserva même les maisons que le chapitre possédait à Neuchâtel, sauf celles qui étaient affectées au logement des pasteurs et à l'école ; elle promit de ne choisir désormais le maire de Neuchâtel que dans le Conseil de la ville, qui, de son côté, renonçait à la mairie et aux autres biens de l'Église cédés l'année précédente. Naturellement, la comtesse s'engageait à leur rendre les sommes qu'ils avaient déboursées et qui furent estimées à 7.700 écus. Ce n'était pas ce qu'avaient espéré les bourgeois, et ce fut surtout une déception pour Farel, qui avait pensé que tous les biens ecclésiastiques seraient consacrés aux pauvres, à l'éducation de la jeunesse et aux autres affaires de ce genre. Il le regrettait pour Cordier, et écrivait déjà le 5 février à Calvin : « Les bourgeois ont des luttes violentes avec le prince sur les biens ecclésiastiques ; le résultat est que l'on n'a guère pensé à lui (Cordier). Je crains qu'il ne reste pas longtemps chez nous. Viret cherche à le gagner (2). » Il exprima sa mauvaise humeur dans des prédications virulentes, qui provoquèrent les plaintes de la comtesse sur ces « faulx et mauvais propos (3) ».

Il ne s'était pas trompé sur les intentions de Viret. Dès l'année 1540, celui-ci fit offrir à Cordier la direction du *Collegium*, par quoi il faut entendre un petit internat de douze pensionnaires qu'on appelait « les Enfants de Messieurs ». C'étaient des jeunes gens se destinant au saint ministère que LL. EE. entretenaient à leurs frais (4). Mais le Conseil de Neuchâtel refusa de céder son maître d'école.

Malgré ces réductions, la générosité de la comtesse procurait aux

(1) CHAMBRIER, *op. cit.*, p. 305. JONAS BOYVE, *op. cit.*, t. II, p. 385.

(2) HERMINJARD, *op. cit.*, t. V, p. 236.

(3) *Ibidem.* t. V, p. 327.

(4) *Ibidem.* t. VI, p. 308 et 340. Lettre de LL. EE. au bailli de Lausanne, Wattenwyl (*Berner Rathsmannual*, 1^{er} septembre 1540). Maturino N. die Ordnung und Besoldung der Schule zu Losen fürhalter und versuchen thum, ob er in söllichen meinen Herren dienen wolle.

Quatre Ministraux de nouvelles ressources, dont ils se hâtèrent de profiter.

D'abord, la ville obtenait une maison d'école ; jusqu'alors, elle avait dû se contenter de louer un bâtiment en ville (1). Par les accords avec la comtesse Jehanne, on lui remit dans ce but la maison de Saint-Guillaume, qui avait appartenu au chapitre (2). Mais, pour des raisons que nous ignorons, cet édifice ne leur convenait point pour y établir des classes. Aussi les Quatre Ministraux échangèrent cette maison contre une autre, située plus haut, « sous le cimetière », et appartenant en indivis à Pierre Gaberel, ministre de l'Évangile à Gléresse, et à Guillaume Hory, clerc, bourgeois et conseiller à Neuchâtel. C'est l'immeuble appelé « maison des Classes », qui porte actuellement les numéros 6 et 8 de la rue de la Collégiale (3). Elle faisait autrefois partie des biens d'Église ; mais Gaberel et Hory en étaient devenus propriétaires par un jugement de la justice légataire.

Les Quatre Ministraux, c'est à-dire l'autorité communale, acquéraient aussi les moyens de rémunérer le maître d'école un peu plus largement que jusqu'alors. Dès cette époque, nous voyons s'introduire une pratique qui fut suivie dorénavant assez exactement, et qui consistait à faire des revenus ecclésiastiques trois parts : l'assistance publique, l'Église, l'école. Dans l'acte du 10 mai 1539, on prévoit l'« estat » de trois pasteurs, à savoir ceux qui desservaient la paroisse de Neuchâtel, et celui de Fenin (4), du maître d'école et du marguillier. Les pasteurs de Neuchâtel recevaient dix-huit muids de froment, dix-huit muids

(1) Nous lisons dans les comptes de la Bourserie pour 1516: Délivré 40 sols à la femme Loys Esseller pour un cartemps de louhyer de leur maison que tient le magister d'escole. W. Wavre, *op. cit.*, 1906, p. 131.

(2) Cette maison devait se trouver au-dessus de la tour dite de l'Oriet de Belvaux, qui s'élevait dans le lac au pied du château, auquel elle était réunie par un mur. On arrivait à cette maison par la rue du Château.

(3) En voici la description d'après l'acte d'échange du 25 février 1539, (*Archives de la ville* t. I, n° 16), découvert par M. A. Piaget. « Leur maison... gisant en la dicte ville au chastel, au lieu dit Soubs le cymetiere joste la dicte place du dit cymetiere devers joran, la maison autrefois appartenant au chappitre d'ycy, que de present tient honorable homme Claudy Bailloids devers vent, la maison dessouls jadis appartenant au prieur de Fontaine André, que de present tient Guillaume Hardy, clerc, a cause de Barbely Meyer, sa femme, devers ouberre, et la ruette estant entre la dicte maison et celle ou de présent demeure maistre Guillaume Farel predicateur et ministre de l'Évangille de Nostre Seigneur, devers bize. » Dans le plan qu'a publié Alexis Roulet, *Statistique et banlieue de Neuchâtel en 1353, Neuchâtel 1893*, on constate qu'il y avait au xiv^e siècle deux rangées de maisons entre la rue du Château et la rue de la Collégiale. Il en était encore ainsi, au moins en partie, au xvi^e siècle. La maison des Classes était sous le cimetière, c'est-à-dire sur la rue de la Collégiale, celle de Guillaume Hardy sur la rue du Château. La façade du côté de la rue de la Collégiale a été refaite en 1690, celle du côté de la rue du Château en 1682. Malgré ces transformations, on peut très bien constater les traces de deux salles qui devaient servir de classes, l'une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage, auquel on accède par un escalier extérieur. La cuisine du rez-de-chaussée est probablement ancienne. Entre cette maison et celles qui portent les numéros 18 et 20 de la rue du Château est une courrette à laquelle aboutit un passage couvert, reste de la « ruelle » dont parle l'acte ci-dessus. On voit la porte par laquelle passait Cordier pour se rendre chez Farel. La partie supérieure de la ruelle a disparu ; elle devait déboucher « sous le cimetière » entre la maison des Classes et celle occupée par Farel. De l'autre côté, une autre « ruelle » devait séparer la maison des Classes de celle de Claude Bailloids.

(4) FENIN, village du Val de Ruz, à 5 kilomètres de Neuchâtel.

de vin, quatre muids d'avoine et quatre cents livres faibles en argent; le recteur de l'école, quatre muids de froment, quatre muids de vin, un muid d'avoine et cent livres faibles en argent, c'est-à-dire environ 55 francs de notre monnaie. Les uns et les autres étaient logés aux frais de la ville. Le maître d'école gardait pour lui les écolages, mais il avait à sa charge l'entretien d'un bachelier, c'est-à-dire d'un sous-maître.

Jusqu'alors, c'était l'autorité communale seule qui s'était occupée de l'instruction de la jeunesse. Mais, pendant le séjour de Cordier à Neuchâtel, nous voyons l'Église s'y intéresser avec une grande sollicitude, ce qui plus tard devait l'amener à la diriger complètement (1). Au synode de 1541, le clergé commence par déclarer « l'ordre des escholes comme le degré plus prochain et conjoint au ministère de la predication évangélique et gouvernement de l'Eglise ». C'est pourquoi il réclame l'institution d'un collège pour mieux instruire les enfants « tant à la préparation du ministère de l'Evangile de J.-C. qu'au gouvernement civil de la ville ». Même le synode, devançant les temps, semble élever son ambition jusqu'à la création d'un enseignement supérieur, car il parle de « leçons publiques ». Il faudra pour cela un lieu convenable et « un homme de bien, docte savant, propre et bien expert en tel affaire », assisté de plusieurs autres maîtres. Mais, si les revenus des biens ecclésiastiques ne permettent pas ces nouvelles dépenses, il faut recourir au plus pressé, qui est « d'accroistre la maison de l'escholle ou de la changer avec une autre plus commode et plus propre, pour retirer ce qui luy appartient (ce qui appartient au maître), au fait de son mesnage, semblablement chambres propres pour recorder les Latins et autres addonez aux langues, afin que le maistre et les enfans ne soyent pas ainsi pilez et foulez comme ils ont esté par cy-devant et encore sont de present, laquelle chose est cause de plusieurs et diverses maladies et povretez qu'endurent et souffrent les dicts maistres et enfans ». Et enfin, chose nouvelle pour l'époque, le synode demande la gratuité de l'enseignement, « en augmentant la pension du maistre, tellement qu'il puisse vivre honnestement et porter la charge de l'escholle, ayant sous lui les maistres et aides qui seront nécessaires » (2). Il est

(1) Olivier PERROT, pasteur à Neuchâtel de 1637 à 1655 a laissé un *Répertoire des choses qui regardent la Classe de Neuchâtel en ses ordres, droits et libertés*. Le manuscrit de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel. D'après Perrot (8^e cahier, p. 197) le premier maître « cherché et esleu par la classe », fut Maturin Cordier. Nous croyons que c'est une erreur et que l'auteur a supposé existant déjà, en 1539, des pratiques qui étaient en usage de son temps. En effet, nous avons vu que Louis Olivier avait été nommé par les Quatre Ministraux. Plus tard, lorsque Cordier fut rappelé à Genève, ce fut à cette autorité qu'il s'adressa pour obtenir la permission de quitter Neuchâtel. Enfin, c'est à elle qu'il recommande en 1550 Pierre Clément comme candidat au poste qu'il avait lui-même occupé. Il est donc très probable que Cordier fut nommé par les Quatre Ministraux.

(2) *Articles concernant la Reformation de l'Eglise de Neufchastel et de l'ordre qui se doit tenir et garder en icelle, dressez au mois octobre et novembre, l'an de grâce de nostre Seigneur courant 1541*. Cahier 78 des Archives de la Classe (Bibliothèque de la Société des pasteurs). La partie concernant



FIG. 13. — Vue de la Maison des Classes, à Neuchâtel.
rue de la Collégiale, nos 6 et 8.

permis de voir dans ces projets l'influence de Farel et de Calvin.

Cependant, ces beaux projets n'aboutirent qu'à un assez maigre résultat. Le seul événement qui ait marqué le développement des études dans cette période a été l'institution d'une sorte d'internat composé de quatre pensionnaires, dont les Quatre Ministraux assumaient toute la charge. Le 31 mai 1543, Farel, qui fit alors un long séjour à Strasbourg, écrivit au Conseil de la ville pour lui recommander, entre autres, l'instruction publique. Il lui fut répondu le 15 juin (1) :

Quant à instruire enfans aux escolles et estudes, soubz la main de bons et scavans personnages, affin que cy-après ils puissent servir au ministere de l'Evangile, veu la nécessité, d'autant que la moisson est grande, y avons pourveu, en ayant souvenance de vostre sainte inhortation et d'autres bons personnages, tellement qu'aujourd'huy sont norriz quatre enfans, au respect que dit est, soubz la main de maistre Mathurin Corderius, recteur de nostre escolle, pour le commencement de leur fondement, et des sa dite main plus outre entendons les poursuivre.

Ces « bons personnages » étaient les pasteurs. Le Conseil semble avoir été assez dur à la détente, car, le lendemain du jour où la lettre officielle avait été écrite à Farel, Thomas Barbarin, pasteur à Boudry, lui mandait de son côté, au nom de tous ses collègues : « Nous avons enfin obtenu des bourgeois quatre pensionnaires qui vivent (*qui agunt*) chez Cordier. Dieu a réchauffé les cœurs froids et endurcis de ces hommes du feu de sa charité (2). »

Cette institution n'était pas tout à fait identique à celle des Enfants de Messieurs, qui avait été établie à Lausanne. Les quatre pensionnaires de Neuchâtel ne furent que peu de temps sous la surveillance directe de Cordier. Choisis probablement parmi les élèves les plus avancés de l'école, le moment arriva bientôt où l'on ne put plus leur offrir sur place les moyens de continuer leurs études. Au mois de septembre, nous les trouvons à Zurich (3), et Farel exprimait à Bullinger et à Bibliander la reconnaissance des parents et des pasteurs

les écoles a été publiée par Borel-Favre, *op. cit.*, 1870, p. 47.

Il faut constater une ressemblance très grande entre ces articles et les Ordonnances ecclésiastiques que Calvin fit adopter à Genève la même année. Il est évident que ce dernier texte a été le modèle du premier. L'un et l'autre commencent ainsi : « Il y a quatre ordres d'offices que nostre Seigneur Jésus-Christ (ce mot est omis dans les Ordonnances), a instituez pour le gouvernement de son Eglise : asçavoir les Pasteurs, les Docteurs, les Anciens et les Diares (dans les Ordonnances on lit : les pasteurs, puis les docteurs, après, les anciens, autrement nommés commis par la Seigneurie, quartement les diares). Pourtant entendons que pour avoir (Ordonnances : si nous voulons avoir) l'Eglise bien ordonnée et l'entretenir en son entier, il nous est requis (Ordonnances : il nous faut) d'observer inviolablement (mot omis par les Ordonnances) cette forme de régime, etc. » Les divergences les plus notables dépendent des circonstances locales de Genève et de Neuchâtel. Le texte du serment des ministres est différent dans les deux Eglises. Dans l'un et l'autre il est question à propos des écoles d'un « lieu propre tant pour faire leçons que pour tenir enfans » et « d'un homme docte et expert ». (Voir le texte des Ordonnances dans H. Heyer, *L'Eglise de Genève*, Genève 1909.)

(1) HERMINJARD, *op. cit.*, t. VIII, p. 412.

(2) *Ibidem* t. VIII, p. 415.

(3) *Ibidem*, t. IX, p. 15.

« qui ont presque arraché de force » la permission de les envoyer dans la Suisse allemande, afin qu'ils pussent enfin servir l'Évangile. « Car, dit-il, si on n'y pourvoit pas, nous voyons que nous tomberons dans une vraie barbarie. » L'année suivante, les quatre jeunes Neuchâtelois, dont malheureusement nous ignorons les noms, sont à Strasbourg (1), sous la direction de Jean Sturm. Deux d'entre eux sont chez le professeur d'hébreu, Michel Delius, où ils avaient été placés à cause de sa piété et de la diligence qu'il montrait pour surveiller les études des jeunes gens. Cependant, le correspondant de Farel offrait de les mettre au *Collegium praedicatorum*, organisé pour les étrangers, si les autorités de Neuchâtel le préféraient. Delius demandait pour la pension 24 florins par an, un florin pour le lit et un demi-florin pour la peine de Madame. Les deux autres Neuchâtelois étaient chez Novesianus, qu'il faut probablement identifier avec Novesius, professeur de la huitième classe du Gymnase. Ces maîtres de pension correspondaient avec Cordier. Nous perdons ensuite la trace de ces boursiers, et cette institution ne semble pas s'être maintenue.

L'on peut même se demander si les Quatre Ministraux en ont jamais eu l'intention. Le 23 septembre 1543, Jehanne de Hochberg mourut, et déjà le 7 mars, ses enfants, la voyant s'affaiblir, s'étaient partagé son héritage. La souveraineté de Neuchâtel était réservée à son petit-fils, sous la tutelle de son grand-père maternel, le duc Claude de Guise. On pouvait craindre une réaction catholique, et ce n'est pas calomnier le Conseil de la Ville de Neuchâtel que de croire que le 15 juin, ayant eu vent de l'accord du 7 mars, il a fait au clergé protestant des concessions, dont il savait qu'elles n'auraient pas de lendemain.

III

Qu'est-ce que cette école, pour laquelle les pasteurs montraient une si vive sollicitude ? Nos renseignements sur ce point sont malheureusement très succincts ; nous sommes encore moins documentés que pour les collèges de Genève et de Lausanne à la même époque. Il n'y avait probablement que deux classes dont l'une était tenue par le recteur, l'autre par le bachelier, la troisième ne fut établie qu'en 1619 (2).

L'unique enseignement était celui du latin, car on apprenait à lire et à écrire en latin. Aussi, le manuel que composa Cordier à cette époque pour les commençants est-il précieux en nous renseignant sur la méthode

(1) *Ibidem*, t. IX, p. 272

(2) BOREL FAVRE, *op. cit.*, 1870, p. 48.

qu'il employait. Ce livre est intitulé *Exempla de latino declinatu partium orationis. Authore Maturino Corderio. Rogatu Iacobi Blanci, grammaticorum hypodidasculi in gymnasio Navarraeo. Parisiis. Ex officina Rob. Stephani, typographi regii. M. D. XL. Cum privilegio regis*. L'impression a été achevée le 5 décembre. Cet ouvrage a 157 pages in-octavo. Le titre prouve que Cordier avait conservé des relations avec son ami Robert Estienne, qui l'avait amené à l'Évangile et avec ses anciens collègues du Collège de Navarre.

Les *Exempla* ne sont qu'un recueil de paradigmes destinés à être appris par cœur. Au verso du titre, on lit ces trois distiques :

*Si cui non placeant huius praecepta libelli,
Is tamen hinc alios ne prohibere velit.
Dura videbuntur primo : sed molliet usus
Omnia, si sensus iudicis aequus erit.
Huc semel ingressus, doctus prudensque magister
Hanc facile[m] et rectam sentiet esse viam (1).*

Le premier livre, divisé en 8 chapitres, est consacré aux déclinaisons ; le second, qui comprend 11 chapitres, aux conjugaisons. Il faut remarquer que Cordier donne la traduction en français des têtes de chapitres, par exemple : « *Les principaux exemples de la déclinaison des noms* », est le titre du premier chapitre, qui donne comme paradigme de la première déclinaison *penna*, de la seconde *dominus* et *regnum*, de la troisième *pater*, *lumen* et *pars*, de la quatrième *sensus*, de la cinquième *glacies*. Les formes latines ne sont pas traduites : Cordier ne faisait donc pas décliner et conjuguer en français, au moins pour commencer. L'ordre des cas est : nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif.

Dans la *Summa declinationis*, il attirait l'attention sur les terminaisons des divers cas, qu'il distinguait en *terminatio recta* (c'est le nominatif) et *terminationes obliquae* (ce sont les autres cas). Puis, il insiste sur la distinction des syllabes et les compte exactement ; les quantités sont indiquées sur les terminaisons. « S'ensuyt diversité et exemples, pour plus amplement exercer et esbattre les enfants. » C'est le sujet des chapitres suivants, où sont donnés divers substantifs qui pouvaient prêter à des observations spéciales.

Le chapitre VII est consacré à des « exemples de noms imparfaitz, qu'on appelle communément *adjectifz* ». Les types sont : *potens*, *foelix*, *duplex*, *dulcis*, *dulcior*, *longus*, *pulcher*, *tener*, *ducenti*, *celer*.

Le chapitre VIII comprend les pronoms divisés en quatre déclinaisons : les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs, les pronoms

(1) Si l'on ne trouve pas son plaisir dans les règles de ce petit livre, qu'on n'en détourne cependant pas les autres. Elles paraîtront d'abord dures, mais la pratique facilitera toutes choses, si l'on a la mentalité d'un juge équitable. Entré dans cette voie, le maître savant et prudent comprendra qu'elle est facile et droite.

possessifs, et la quatrième qui comprend les mots *nostras* et *vestras*.

Les paradigmes des verbes sont *amo*, *doceo*, *audio*, *lego* et *capio*. *Audio* est donc le type de la troisième conjugaison, *lego* et *capio* de la quatrième, Cordier conjugue d'abord *in tempora*, c'est-à-dire qu'il indique la première, et éventuellement la seconde personne du singulier du présent indicatif, de l'imparfait, du futur, du subjonctif présent (qu'il appelle aussi « futur imparfait »), du subjonctif imparfait (qu'il appelle aussi « prétérit imparfait »), la seconde personne du singulier de l'impératif et l'infinitif ; ensuite *in personas*, c'est-à-dire qu'il donne les six personnes de chacun de ces temps. Des deux formes impersonnelles de l'infinitif et du supin, Cordier forme tous les temps de l'actif : d'une part le présent avec les temps dits de la première série et le parfait *cum progenie*, c'est-à-dire avec les temps qui en dérivent, d'autre part la conjugaison périphrastique avec auxiliaire au présent et la même avec auxiliaire au parfait. A chaque temps correspond la conjugaison « qu'on peut appeler muable (*inconstans*) et (par manière de parler) extraordinaire », dit-il. Il s'agit de ce que nous appelons le passif impersonnel : *itur in silvam* « on va dans la forêt » (1). En quoi est-elle « muable » ? c'est ce que l'auteur ne dit pas. Le passif vient ensuite ; il y distingue les temps simples, les temps composés (qui correspondent au parfait), l'adjectif verbal avec auxiliaire au présent, l'adjectif verbal avec auxiliaire au parfait. De là douze formes primordiales d'où dérivent toutes les autres :

I	<i>Amo</i>
II	<i>Amatur</i>
III	<i>Amaui</i>
IV	<i>Amatum est</i> ou <i>fuit</i>
V	<i>Amaturus sum</i>
VI	<i>Amandum est</i>
VII	<i>Amaturus fui</i>
VIII	<i>Amandum fuit</i>
IX	<i>Amor</i>
X	<i>Amatus sum</i> ou <i>fui</i>
XI	<i>Amandus sum</i>
XII	<i>Amandus fui</i>

Le chapitre neuvième est consacré aux verbes déponents et à ceux qui, par leur sens, ne sont pas susceptibles d'avoir toutes les formes, le chapitre dixième aux verbes impersonnels, le chapitre onzième aux participes.

On voit que ce système n'est pas d'une rigueur scientifique inatta-

(1) Voir Riemann *Syntaxe latine*, § 134.

Col. Caluomont. Soc. Mus. Card. Corderio.

Exempla de La-

tino declinatu partium orationis.

Authore Maturino Corderio, rogatu
Iacobi Blanci, Grammaticorū hy-
podidasali in gymnasio Nauarræo.



PARISIIS.
Ex officina Rob. Stephani typographi Regii.
M. D. XL.

CVM PRIVILEGIO REGIS.

FIG. 14. — Titre des *Exempla*. Paris. 1540.

quable. La théorie des verbes est trop artificielle et schématique. Sa notion de la conjugaison « muable », ou inconstante, distincte de la voix passive, prouve un manque d'analyse fâcheux, et il semble qu'elle devait apporter aux élèves plus de trouble que de clarté. C'était probablement une idée particulière de Cordier (1), ainsi que celle de ranger *lego* et *capio* dans la quatrième conjugaison et *audio* dans la troisième (2). Mais on doit noter son besoin de classification qui prouve le désir d'aider à la mémoire des enfants. Il faut relever aussi la distinction que l'auteur fait instinctivement entre la désinence et le radical. Sur l'accentuation, nous devons constater quelques erreurs. Il nous dira que dans *scriba* l'accent est toujours sur la seconde syllabe, et, à la troisième déclinaison, il constate qu'il change de place dans *grando*, ce qui semble indiquer qu'il est toujours sur la même syllabe dans *leo*, *ratio*, *timor*, *aetas*, *lodix*. On retrouve le pédagogue dans certains artifices typographiques, par exemple, en employant de grands caractères romains pour distinguer les mots qu'il considérait comme les *exempla generalia*, les types de la flexion latine.

L'ouvrage n'a pas de préface. En revanche, nous trouvons une postface où l'auteur exprime modestement l'idée que ces éléments permettront aux élèves d'aborder la lecture des auteurs. Cependant, *si Deus optimus maximus annuerit*, il se propose d'écrire un ouvrage spécial sur les anomalies morphologiques, ouvrage qui, du reste, n'a jamais vu le jour. Il recommande, en attendant, aux maîtres de se servir pour cette matière des phrases les mieux appropriées, c'est-à-dire ni obscures, ni compliquées, ni trop longues. « Mais, dit-il en terminant, on nous accusera peut-être à bon droit de sottise, puisque nous osons avertir les autres, nous qui usons beaucoup plus volontiers du conseil et des avertissements d'autrui. C'est pourquoi, sur toute cette question pédagogique, laissons à chacun son jugement. » Et il répète cette idée dans une « épigramme au lecteur » en sept distiques, par laquelle il termine son ouvrage.

Cordier est trop modeste ; en tout cas, les *Exempla* ne sont point un abrégé de Despautère, le grand grammairien de la Renaissance.

(1) PROBUS (*Grammatici latini*, t. IV, p. 156, 3^e édit. Keil) et DONAT (t. IV, p. 381,21) considèrent le passif impersonnel comme un mode, SERVIUS (t. IV, p. 412,15) comme un verbe spécial. SERGIUS (t. IV, p. 504,27) comme un *genus verbi*. PRISCEN (t. II, p. 425,30; 432,9) estime que les verbes impersonnels passifs sont des verbes dérivés de verbes neutres ou de verbes actifs avec une signification spéciale. Cependant, il fait observer avec Apollonius et Theoctistus que, dans les verbes impersonnels, est contenue une notion nominative (t. III, 231,17). Cordier aurait pu tirer parti de cette idée. Du reste, cette question se rapporte plutôt à la syntaxe qu'à la morphologie.

(2) PROBUS (t. IV, p. 33,15), DONAT (t. IV, p. 359,22), SERVIUS (t. IV, p. 413,19) et SERGIUS (t. IV, p. 506,20) n'admettent que trois conjugaisons, qui se distinguent par la terminaison de la seconde personne du singulier du présent indicatif : *as*, *es*, *is*. La troisième se divise en deux, suivant que l'*i* est bref ou long. Priscien admet les quatre conjugaisons qui sont restées en usage dans la grammaire élémentaire.

La modestie fut toujours le trait distinctif de notre auteur (1).

Nous avons dans les *Exempla* l'ouvrage que Cordier mettait entre les mains de ses élèves et qu'il leur faisait apprendre par cœur. Il serait intéressant de connaître la manière de s'en servir, d'avoir le livre du maître, où il exposait comment il faut initier les enfants aux premiers principes de la grammaire latine, d'autant plus que ce livre a été écrit.

Dans ses *Rudimenta*, nous trouvons (édition de 1558, folio 25 recto) cette phrase : « Nous avons parlé plus longuement de ce sujet dans le petit livre (*libellus*) *De pueris exercendis* ». Mais ce *libellus* a complètement disparu ; nous ne l'avons trouvé dans aucun catalogue de bibliothèque, dans aucune liste des ouvrages de Cordier. Nous pouvons cependant en fixer la date approximative et déterminer à peu près ce qu'il contenait.

En effet, les *Rudimenta*, sans être une nouvelle édition des *Exempla*, comme on l'a prétendu, en sont un remaniement, puisque, dans la première partie, il expose de nouveau les déclinaisons à l'usage des enfants. L'auteur a donc été amené à faire reparaître la postface de son premier ouvrage. Mais il n'en a réimprimé que les premières phrases ; il en a changé la fin, et c'est précisément à la fin de ce morceau que nous trouvons la mention du *De pueris exercendis*. On peut donc en conclure que ce *libellus* est postérieur aux *Exempla*, c'est-à-dire à 1540.

Dans ces mêmes *Rudimenta* (f° 40 verso) nous trouvons un morceau intitulé *De ratione tradendi pueris rudimenta*, qui expose en seize règles la méthode qu'il faut suivre pour enseigner les premiers éléments. Il est fort probable que nous avons là un abrégé de l'ouvrage perdu ; nous sommes forcés de nous en contenter. Or, dans un ouvrage français anonyme, publié en 1543 chez Robert Estienne (2) et intitulé « *Les déclinaisons des noms et verbes que doivent savoir entierement par cueur les enfans auxquelz on veult bailler entrée en la langue latine* », nous trouvons une troisième partie intitulée : « *La maniere d'exercer les enfans*

(1) Il n'existe plus à notre connaissance qu'un seul exemplaire des *Exempla* de Cordier conservé dans la bibliothèque municipale de Chaumont en Bassigny. Il fait partie d'un recueil artificiel composé de sept ouvrages se rapportant à la grammaire élémentaire de la langue latine : 1° les *Exempla* ; 2° les Déclinaisons des noms et verbes que doivent scavoir entierement par cueur les enfans ausquelz on veult bailler entrée a la langue latine. A Paris (Rob. Estienne) MDXLIII, 277 pages ; 3° la Manière de tourner en langue Françoise les verbes Actitz, Passifz, Gerondifz, Supins et Participes aussi les verbes impersonnels avec le verbe substantif nommé *sum* et le verbe *habeo*. Revue et corrigée en grande diligence. A Paris. De l'imprimerie de Robert Estienne, Imprimeur du Roy, M.D.LXIII, 32 pages ; 4° l'Accord de la langue Françoise avec la latine, par lequel se cognoistra le moyen de bien ordonner et composer tous motz desquelz est faicte mention au vocabulaire des deux langues. Parisiis. Apud Simonem Colinaeum 1540 (non paginé), 34 feuillets. 5° Joannis Lagreni Labinensis Rudimenta grammatices, omnia quae instituendis pueris vsui esse possunt, multa apertius et clarius atque alii libelli vulgo *dominus quae pars* inscripti complectentia. Parisiis Ex officina Simonis Colinaei 1539. Non paginé, 11 feuillets ; 6° Principia elementaria. iuuenibus maxime accomodata : quibus naturae verborum subnectuntur. Parisiis. Apud Simonem Colinaeum 1541 (non paginé) 8 feuillets ; 7° Les Principes et premiers Elementz de la langue latine, par lesquelz tous ieunes enfans seront facilement introduitz a la cognoissance d'icelle. Parisiis. Apud Simonem Colinaeum 1543 (non paginé) 8 feuillets.

(2) M. Buisson (*Répertoire des ouvrages pédagogiques du xvi^e siècle*, p. 259) estime que cet ouvrage est de Robert Estienne lui-même.

a decliner les noms et les verbes ». La méthode exposée dans ces pages est presque identique à celle que nous trouvons dans les *Rudimenta*. On ne saurait donc échapper à cette conclusion que l'auteur a emprunté ses procédés à Cordier. Mais ce n'est pourtant pas le *De pueris exercendis* ; en effet, Cordier n'aurait jamais écrit en français un ouvrage sur cette question ; ce n'est pas même une traduction, car nous trouvons un passage qui nous représente le maître enseignant à lire aux enfants : « Il les mettra en ordre autant qu'il en ha ; ou en plusieurs ordres, si le nombre est trop grand. Le premier appellera *Pa*, le second *ter*, le troisième *no*, le quatrième *ster*, le cinquième *qui*, le sixième *es*, en le faisant bien prononcer afin qu'il ne die *est* pour *es*, le septième *in*, le huitième *cae*, le neuvième *lis*. Ainsi des autres. » Ce passage ne peut être de Cordier. Jamais il n'aurait enseigné l'Oraison dominicale en latin en la détaillant syllabe par syllabe. Mais le plagiat était trop fréquent au xvi^e siècle pour que nous ayons scrupule à admettre que l'auteur ait reproduit la méthode de Cordier en se contentant de la désigner de cette façon : « Ceste maniere d'enseigner ont pratiqué personnages sçavans et fort anciens, qui tout le temps de leur vie n'ont cerché autre chose par long usage et exercice que le moyen comment les enfans pourroyent amoureusement et facilement parvenir a la cognoissance de la langue Latine. »

L'ouvrage dont fait partie cette dissertation ayant paru en 1543, il faut en conclure que Cordier a écrit le *De pueris exercendis* entre 1540 et 1543, c'est-à-dire dans la période neuchâteloise de sa vie.

Quant à la matière même de cet ouvrage, nous la trouvons dans les *Rudimenta*.

Il faut se rappeler que les enfants apprenaient à lire et à écrire en latin. La langue maternelle n'était l'objet d'aucun enseignement spécial ; nous avons vu le rôle que Cordier lui assignait. Il faudra donc commencer par leur inculquer une prononciation exacte, en tenant compte des accents aigus et circonflexes que les imprimeurs employaient pour appuyer sur certaines voyelles. Le maître en donnera lui-même l'exemple et les leur « montrera au doigt », ainsi que les ponctuations. Il fera aussi compter le nombre des syllabes en se servant pour cela des doigts. Ce n'est qu'après avoir habitué les écoliers à une bonne prononciation que l'on abordera la mémorisation des déclinaisons, ce qui ne se fera qu'au bout du premier mois. Il sera utile de n'apprendre qu'un paradigme par jour ou les temps d'un seul mode, mais en répétant le paradigme de la veille. Le samedi, on répétera ce qu'on aura appris pendant toute la semaine, et l'on renouvellera cet exercice pendant plusieurs mois ou semaines en donnant des tâches toujours plus longues. Pour faire réciter les déclinaisons, on disposera les écoliers en groupes de trois ; le premier

dira le nominatif : *haec mensa*, le second le génitif *mensae*, le troisième le datif *mensae*, le premier reprendra l'accusatif *mensam*, le second le vocatif *mensa*, le troisième l'ablatif *mensa*. Pour les verbes, on formera des groupes de cinq. Le premier dira le nom du temps, par exemple le subjonctif présent et la première personne du singulier : *audiam*, le second *audias*, le troisième *audiat*, le quatrième *audiamus*, le cinquième *audiatis* ; le premier reprendra *audiant*, le second dira le subjonctif imparfait *audirem*, le troisième *audires* et ainsi de suite. Ce procédé a pour but d'empêcher plus aisément les élèves de « quaqueter et jouer, cependant que les autres recordent ». Naturellement le maître pourra, quand il le jugera bon, demander toute une déclinaison ou tout un temps de verbe à un seul élève. Cordier insiste sur quatre conditions qui permettront à l'élève de s'assimiler les flexions : 1^o écouter attentivement le maître et les élèves qui déclinent ou conjuguent ; 2^o lire souvent lui-même les déclinaisons et les conjugaisons ; 3^o les répéter avec ses camarades ; 4^o copier tous les jours quelques paradigmes, ou décliner et conjuguer d'après ceux-ci des noms et des verbes qui lui auront été indiqués par le maître. Après qu'ils auront appris les déclinaisons et les conjugaisons en latin, on leur donnera la signification de chaque forme en leur faisant décliner et conjuguer les mots français, selon la même méthode que précédemment, par exemple, le maître pourra faire dire à un élève : *amo*, *amas*, *amat*, tandis qu'un autre lui répondra en français : « j'aime, tu aimes, il aime », ou en variant de plusieurs manières ces traductions.

Le but de Cordier était donc d'intéresser les élèves à leurs exercices : ce sera le but de tous les pédagogues.

IV

Soit qu'elles fussent convaincues par les résultats obtenus de l'excellence de la méthode qu'employait Cordier, soit qu'elles fussent fières d'avoir à leur service un homme aussi estimé, les autorités de Neuchâtel tenaient beaucoup à leur maître d'école.

Aussi, lorsque les Genevois songèrent à rappeler Maturin Cordier, les Quatre Ministraux s'y refusèrent absolument.

En effet, le Collège de Rive, comme l'Eglise de Genève, n'avait fait que végéter pendant l'exil de Calvin. Les Bernois avaient proposé comme successeur de Sonier un nommé Beatus ; les pasteurs s'y opposèrent et le Conseil décida qu'un « maystre d'escole d'Allemagne n'est pas fort convenable à Genève ». Le 17 avril 1539 on donna provisoirement la direction de l'école à Vigner de Thiez et l'on décida de faire des démar-

ches auprès d'un ancien principal d'avant la Réformation, Jean Cristin, nommé aussi De Petra. C'était un catholique, natif de Bonne en Faucigny. (1) Les Bernois intervinrent de nouveau, en présentant un autre candidat, dans la personne de Claude Chanissieu ou Chanissien, natif du Dauphiné. Mais on l'éconduisit, sous prétexte qu'il était novice et l'on en revint à Cristin (2). Au bout de quelques mois, celui-ci fut congédié et le Conseil de Genève, après plusieurs démarches infructueuses, obtint de celui de Berne qu'il lui cédât Agnet Bussier, alors pasteur à Prangins (3).

LL. EE. profitèrent alors de l'occasion pour adresser à leurs bourgeois de vertes remontrances, se plaignant qu'on eût aboli l'école et que l'on imprimât à Genève des ouvrages catholiques pour l'instruction de la jeunesse. Le Conseil répondit que si Sonier avait été renvoyé, c'est qu'il ne voulait pas se soumettre aux décisions du synode de Lausanne, que l'on n'avait pas pu trouver jusqu'alors d'homme propre à le remplacer et qu'en attendant, le Collège était en de bonnes mains (4).

Cependant, au mois d'octobre 1540, les élections mirent en minorité le parti opposé à Calvin. Celui-ci fut rappelé à Genève (1^{er} mai 1541) et Cordier lui adressa, à cette occasion, une lettre enthousiaste, où il l'exhortait, en termes chaleureux, à retourner dans cette Église pour laquelle il avait souffert même l'exil (5). Mais il se garde bien de dire qu'il en fera de même.

Avant l'arrivée de Calvin, qui tarda pendant un an entier, le nouveau Conseil s'efforça de restaurer le Collège. En effet, Bussier était d'une santé précaire et, devant prêcher à Vandœuvres (6), il ne pouvait vaquer à tous ses devoirs. Le 10 janvier 1541, il donna sa démission (7). Le Conseil le nomma pasteur à Satigny et, sur la recommandation de Viret, lui donna un successeur dans la personne de Charles de Sainte-Marthe, qui se trouvait alors à Genève.

Cet humaniste était le second des douze enfants de Ganelier de Sainte-Marthe, médecin du roi. Déjà dans sa jeunesse, il avait été chargé d'une classe au Collège de Guyenne, au temps où Tartas était principal (1533). Plus tard, sa vie avait été assez errante. En 1537, nous le trouvons à Poitiers avec le titre de professeur royal des lettres sacrées et, de là, il écrivit à Calvin pour lui marquer son attachement à l'Évangile, en se recommandant de Laurent de Normandie. Ses opinions l'obligèrent à

(1) Bonne, village de la Haute-Savoie, à 15 km 500 à l'E. de Genève.

(2) HERMINJARD, t. V, p. 285.

(3) *Ibidem*, t. VI, p. 152. Prangins, village du canton de Vaud à 1 km 600 au N.-E. de Nyon.

(4) *Ibidem*, t. VI, p. 158.

(5) *Ibidem*, t. VI, p. 318.

(6) Vandœuvres, village du canton de Genève à 4 km 500 au N.-E. de la ville. Il ne formait qu'une seule paroisse avec Cologny, à 3 km de Genève.

(7) HERMINJARD, t. VII, p. 15.

prendre la fuite ; arrêté à Grenoble, il fut en prison de 1538 à 1540 et n'échappa au bûcher qu'en simulant la folie. A Lyon, il publia en 1540 un volume intitulé *Poesie françoise* et devint l'ami d'Estienne Dolet. Puis il se rendit à Genève, où il fut nommé au Collège de Rive ; mais étant retourné en France pour chercher sa fiancée, il ne revint pas, ayant été de nouveau emprisonné. Cette seconde captivité ne fut pas de longue durée ; il acheva sa carrière à Alençon, où, par la protection de Marguerite de Navarre, il occupa les fonctions de lieutenant criminel (1).

Cordier fut probablement consulté pour son remplacement à Genève ; il recommanda vivement son ami Claude Budin, qu'il avait laissé à Bordeaux, et profita de l'occasion pour féliciter les magistrats de Genève de l'heureuse révolution qui s'était accomplie dans leur cité (2).

L'affaire n'ayant pas pu s'arranger, le Conseil songea à rappeler Cordier lui-même. Il lui écrivit dans ce but, ainsi qu'aux magistrats de Neuchâtel, les priant de lui céder leur maître d'école. Voici la réponse des Quatre Ministraux :

Très honorez Seigneurs, de bien bon cœur a vous bonnes graces nous recommandons.

Honorez Seigneurs, nous avons receut vostre rescription atouchant nostre tres chier et bien-aymez maistre d'escolle Corderius, et par icelle entendus que le désirés pour quelque temps a vostre Colège. Et pour ce que le dit Corderius a profité merueilleusement par cy-devant a instruire nostre jeunesse, joingt qu'il est de besoin qu'il persevere de jour en jour a nostre dicte escolle, vous prions de ne l'avoir a deplaisir ; car a nous n'est possible pour le present nous en deporter, pour les gros damages que nous en pourrions advenir. Et somes mary que en ce, ne vous pouvons grattifié sans nostre grans prejudise. Priant Dieu le Createur, honorés Seigneurs, qu'il vous donne l'entier de vous bons desir. De Neufchastel, le 9 Joingt 1541.

Les vostres bons amis et voisin,

Les quatre menistral et Conseil de
Neufchastel (3).

V

Cordier jouissait donc de la plus grande estime de la part des autorités. Les pasteurs ne l'honoraient pas moins. Il était l'ami et le voisin de Farel, qui le défendit tant qu'il put. Il signa le contrat de mariage de sa nièce, Catherine Farel, qui épousa en 1543 Gaspard Carriol (4). En 1544 un patricien bernois, Nicolas de Wattenwyl (5), ayant demandé

(1) *Ibidem*, t. VII, p. 91. Buisson, *Sébastien Castellion, Sa vie et ses œuvres*, Paris 1892, t. I p. 130 et suivantes.

(2) *Ibidem*, t. VII, p. 51. Voir p. 4 et 109 de notre volume.

(3) HERMINJARD, t. VII, p. 153.

(4) *Ibidem*, t. IX, p. 107.

(5) Nicolas de Wattenwyl, frère de l'avoyer Jean-Jacques de Wattenwyl, était né en 1492 à Berne. Il paraissait devoir fournir une brillante carrière ecclésiastique. Prévôt du chapitre de Lausanne, chanoine de Saint-Vincent à Berne, abbé de Montherond, camérier du pape, il était désigné

au Réformateur s'il estimait qu'il pouvait lui confier l'éducation de son fils, âgé de neuf ans, il lui répondit ce qui suit (1) :

Pour dire ce que je pense de Cordier, je ne crois pas qu'il y ait personne de plus propre à former un jeune homme dans des mœurs saintes et pures et dans la crainte solide de Dieu. En ce qui concerne les langues latines et françaises, tout en confessant mon ignorance (car je déplore le malheur qui m'a fait naître dans un siècle malheureux et qui m'a fait élever d'une manière encore plus malheureuse), j'oserais certainement lui donner le premier rang, tant on trouve de satisfaction dans ses écrits, sa parole et son enseignement. Mais, si je me défie de mon jugement, cependant je me plais à constater qu'il est d'accord avec celui d'hommes qui ne sont point à dédaigner, et autant je couvre d'éloges la piété de Cordier et j'admire son érudition, autant je souffre de voir que des élèves bien doués et persévérants ne répondent pas au talent de leur maître; il faut presque toujours recommencer, personne ne continue. Il méritait qu'on lui confiât des élèves bien nés, d'un esprit clair, qui s'appliquassent aux lettres. Mais nous avons lieu de rendre grâce à Dieu, car si le travail d'un si grand homme n'est pas suivi du résultat qu'il mérite, cependant ses efforts ne sont pas vains. En effet, il est impossible que celui qui met jour et nuit tout son zèle, toute son application, tout son travail à faire faire des progrès à ceux qui lui ont été confiés, travaille sans résultat. Mais de peur qu'en continuant à parler d'un si grand maître, je diminue ce qui existe plutôt que de recommander ce qui n'existe pas, essayez et, après expérience, vous trouverez beaucoup plus que ce que je dis.

Nicolas de Wattenwyl suivit le conseil de Farel et, le 11 mai, il arrivait avec son fils chez son frère à Colombier. Nous les retrouverons dans un chapitre suivant.

D'autres jeunes gens de la Suisse allemande (2), au moins des Bâlois, étaient attirés à Neuchâtel par la réputation de Cordier; nous avons vu que deux de ses ouvrages traduits en allemand avaient paru à Bâle.

Lorsqu'il s'agissait d'écrire une lettre en latin, la Classe des pasteurs s'adressait à lui pour la rédiger, et sa langue cicéronienne contraste avec l'idiome raboteux, incorrect, prolix et obscur de Farel. Voir par exemple la lettre du 29 ou 30 novembre 1541, adressée au nom des pasteurs de Neuchâtel à ceux de Bâle (3).

Dès les premiers temps de son séjour à Neuchâtel, il eut l'occasion de montrer son attachement à la foi protestante. On vit arriver dans cette ville un Napolitain, que Farel soupçonnait être un espion envoyé par la curie romaine. Il eut un entretien avec Cordier, qui, « malgré

comme le successeur probable de l'évêque, quand l'exemple de son père et de son frère l'entraîna vers la Réformation. Le 1^{er} décembre 1525, il se dépouilla de ses dignités et ne tarda pas à épouser une demoiselle de May, ex-religieuse de l'abbaye de Montherond. Il usait volontiers de son ascendant sur son frère, l'avoyer, pour protéger les ministres romands, et particulièrement Farel, qu'il avait en grande révérence (HERMINJARD, t. V, p. 9, n. 1). Nous le retrouverons, lui et son fils Petermann, dans les chapitres suivants.

(1) HERMINJARD, t. IX, p. 191.

(2) *Ibidem*, t. VIII, p. 40.

(3) *Ibidem*, t. VII, p. 361.

sa candeur et son habitude de juger les choses par l'extérieur », conçu une très mauvaise opinion de ce personnage (1).

Quelques-uns même songeaient à renvoyer Cordier à Bordeaux, afin d'y faire du Collège de Guyenne un centre protestant (2).

Il assista aux troubles de 1541 et 1542 et aux orages suscités par le zèle de Farel, mais sans y prendre part, si ce n'est pour demander à Calvin son avis sur la situation (3).

Il écrivait peu de lettres, même à Calvin, alléguant le temps que lui prenait son enseignement. Cependant à la fin de 1539, il s'adressa à son ancien élève pour l'exhorter à ne pas se charger d'occupations étrangères à son ministère (4). En 1541, il intervint en faveur d'un nommé Robert ; c'était un libraire, dont les affaires allaient très mal et qui désirait avoir un dépôt à Genève (5). En 1542, il envoyait à Calvin un jeune Neuchâtelois, qui désirait continuer ses études à Genève ; il le jugeait digne d'intérêt (6). C'était donc le désir de rendre service qui lui mettait la plume à la main. Cette même année 1542, il se rendit à Genève (7). C'est sans doute à cette occasion qu'il fit la connaissance de Sébastien Castellion ; il eut avec lui des entretiens pédagogiques, où ils déploiraient l'absence d'un livre qu'on pût mettre entre les mains des commençants pour les initier aux éléments de la langue latine (8). L'un et l'autre devaient chercher à combler cette lacune.

Cordier était reconnaissant de l'accueil qu'il avait reçu à Neuchâtel. A la lettre qui le rappelait à Genève, il répondit en ces termes :

Très honorez seigneurs, j'ay receu voz lettres, desquelles je vous remercie tres humblement, à cause de l'honneur qu'il vous a pleu de me faire en m'escrivant si humainement. Au surplus, Messeigneurs, quant à ce qu'il vous a pleu me mander, il me deplaist fort grandement de ce que je ne puis satisfaire à vostre mandement, lequel sans point de faulte est bon et honneste et selon Dieu. Mais vous povez sçavoir et entendre que je ne suis pas en ma puissance. Car, attendu l'humanité que me feirent Messeigneurs de ceste ville en me recepvant si facilement, alors que l'on nous donna congié en vostre cité, je ne pourroye sans grand reproche me absenter de leur escole, sans leur bon vouloir et consentement (9).

Plus tard, comme nous le verrons, il témoigna de la même reconnaissance, au moment même où les autorités le sacrifiaient à leurs intérêts.

(1) HERMINJARD, t. V, p. 236.

(2) *Ibidem*, t. VI, p. 209.

(3) *Ibidem*, t. VI, p. 252.

(4) *Ibidem*, t. VI, p. 163.

(5) *Ibidem*, t. VII, p. 250. Il faut cependant remarquer que cette période est celle dont nous avons conservé le plus de lettres de Cordier.

(6) *Ibidem*, t. VII, p. 442.

(7) *Ibidem*, t. VIII, p. 78.

(8) Voir la préface des *Dialogi sacri* de Castellion

(9) HERMINJARD, t. VII, p. 154.

CHAPITRE VIII

Le Départ de Neuchâtel

Histoire du Collège de Rive de 1541 à 1545

I. L'ambassade du seigneur de Puiguillon. — Intervention de la Classe. — Fermeture de l'école. — Intervention de Berne. — II. Histoire du Collège de Rive de 1541 à 1545. — Sébastien Castellion. — Charles Damont. — Cordier se décide à aller à Lausanne. — III. Histoire du Collège de Neuchâtel depuis 1545.

I

Les jours approchaient où Cordier devait dire adieu à son école, malgré le contentement qu'il trouvait dans le séjour de Neuchâtel.

La mort de Jehanne de Hochberg (23 septembre 1543) appela à la souveraineté du comté son petit-fils, François, fils de Louis II d'Orléans († 1537) et de Marie de Lorraine, frère utérin de Marie Stuart. C'était un enfant de huit ans ; il fallait donc recourir à une tutelle. Sa mère ne pouvait pas l'exercer, ayant épousé Jacques V, roi d'Ecosse. Aussi son aïeul maternel, le duc Claude de Guise, fut-il nommé tuteur du jeune comte. Le 5 décembre 1543, un de ses agents, Jehan de Beaucaire, seigneur de Puiguillon (ou Péguillon ou Pinquillon) maître d'hôtel et gouverneur ordinaire du souverain, prit possession du comté en son nom. Le chancelier de Montmollin (ou celui qui a écrit les *Mémoires* qui portent son nom) nous a laissé de ces « ambassadeurs », qui venaient de temps en temps inspecter les affaires du comté, une appréciation piquante : « Les ambassadeurs des princes, mauvais et dangereux usage, d'autant qu'il ne fut jamais question de les assermenter à l'Etat. C'estoient de vrais intrus, qui parfois vouloient régenter à leur teste, pendant que la régence légale ne pouvoit estre qu'ès mains du gouverneur et Conseil d'Etat : de là résultèrent souvent des discordances et mauvaises besognes, d'autant que quelques-uns des dits ambassadeurs, imaginant qu'on pouvoit tailler et rogner ici comme ils voyoient faire en France, ne pensèrent seulement pas à s'instruire des formes et de la constitution de l'Etat : la plupart certes n'y connurent rien » (1).

(1) Le Chancelier de Montmollin, *op. cit.*, t. I, p. 119.

Le seigneur de Puiguillon avait pour mission le renouvellement des alliances de combourgeoisie avec Berne, et, en effet, cette cérémonie s'accomplit le 11 mai 1544 ; il en fut de même à Lucerne, à Fribourg et à Soleure. Mais l'ambassadeur avait encore un autre mandat, celui de rentrer autant que cela était possible en possession de toutes les largesses qui avaient été arrachées à la faiblesse de la défunte comtesse. Le seigneur de Puiguillon invoquait comme motif de ces restitutions le fait qu'elle n'avait pas le droit de rien aliéner de ses biens, ayant fait une donation générale de toute sa fortune en 1519 en faveur de ses enfants ; elle n'en était donc que l'usufruitière. On aurait pu lui répondre que ces libéralités étaient faites sur les biens d'Église, qui ne lui avaient été remis qu'en 1531, et que ces biens appartenaient à l'État de Neuchâtel, non à la souveraine. Mais ces distinctions n'auraient pas été comprises au xvi^e siècle, et le mandataire du duc de Guise défendit les prétentions de son maître avec ténacité.

La Classe des pasteurs comprit le danger que courait l'Église et chercha à le prévenir. Dès l'arrivée de M. de Puiguillon, elle lui présenta un long mémoire sur l'emploi des biens ecclésiastiques. Dans cette pièce, dont la minute est de la main du pasteur Chaponneau (1), les pasteurs faisaient valoir que ces biens ne devaient pas être détournés de leur destination primitive. En premier lieu, il fallait maintenir la vraie doctrine évangélique et les prédicateurs devaient être entretenus par les biens d'Église.

2^o Et pourtant que les pasteurs ne peuvent tousjours vivre et si, après les bons pasteurs, ne succedoient et ne venoient des aultres pour continuer en saine doctrine, que deviendroit le peuple ? Ne viendrait-il point en une Turquie et barbarie fort espouvantable ? Par quoy, il convient qu'il y aie gens qui apprennent et soyent bien instruitz pour enseigner le peuple et que escolles et escolliers soyent entretenus et que, avec grand soing on pourvoye que bonne doctrine y soit donnée et enseignée. Et puis que cela est pour entretenir l'Eglise, les biens de l'Eglise doibvent en ce servir en partie.

3^o Ces biens devaient être employés pour l'assistance des pauvres ;

4^o Enfin ils devaient être affectés à l'entretien des lieux de culte, temples, maisons de pasteurs et d'école.

Les ministres protestaient contre la dissipation de ces biens, telle qu'elle avait eu lieu précédemment. Ils déclaraient qu'ils ne voulaient pas en être les administrateurs et demandaient qu'on instituât pour cette fonction « des gens pleins de foy et du Saint Esprit et propres a cela et esleuz saintement, comme furent au temps des saintz apostres. »

(1) *Supplication faite aux Seigneurs ambassadeurs de nostre souverain et très illustre prince par les pasteurs et prescheurs du Saint Evangile dans la congrégation de Neufchastel.* Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel. Liasse A. 50. Copie Gagnebin des pièces concernant la Réformation et l'histoire de l'Église du pays de Neuchâtel et Valangin.

Ils terminaient par un bref exposé de la doctrine protestante, en ayant soin de s'abstenir de toute attaque contre l'Église romaine.

Cette pièce semble n'être jamais arrivée entre les mains de M. de Puiguillon. En effet, quelques mois après, les pasteurs lui ayant demandé une audience, il leur déclara qu'il n'en avait « rien veu ni ouy » (1). Le gouverneur, Georges de Rive, avait pourtant promis de l'envoyer au duc de Guise; mais, dans toute cette affaire, il semble avoir agi sans loyauté à l'égard de l'Église, s'abstenant, en particulier, de transmettre à qui de droit les pièces dont il était chargé; il avait du reste des raisons d'en vouloir à Farel.

Dans cette audience, M. de Puiguillon feignit d'ignorer complètement ce qui en était des biens du chapitre, déclarant que ses maîtres voulaient qu'ils fussent employés « à l'honneur de Dieu et en saintz usages ».

Les pasteurs ayant mis la conversation sur la question des dîmes, l'ambassadeur déclara que le prince et lui « en sont innocens et en ont lavé leurs mains, que luy y a resisté plus de troys moys » et que l'on a dû céder à « l'instance et sollicitation de ceux la de ceste ville ». Cette phrase est assez significative. La grande préoccupation des Quatre Ministraux était l'affranchissement des dîmes sur les vignes; ils sacrifèrent l'école et le régent à cet avantage.

La démarche de la Classe avait donc échoué, au moins en ce qui concernait l'école. En effet, il fallut composer. La bourgeoisie dut renoncer à tout ce que la comtesse avait octroyé à l'hôpital; en revanche le duc affranchit les bourgeois résidant en ville des « prémices » et de la dîme des vignes qu'ils possédaient ou acquerraient dans la suite dans la mairie (2). Il consentit cependant à payer les frais de l'Église protestante :

Sera baillé et delivrey chacung aux deux ministres predicans de la dicte ville de Neufchastel et au sonneur de cloches leurs estatx ainsy qu'ils les ont prins par cy devant, assavoir aux dictz deux ministres predicans : froment dix-huit muydz, vin dix-huit muydz, avoine quatre muydz, argent quatre cent livres foible. Au predicant de Fenin, froment trois muydz, vin quatre muydz, argent vingt et cinq livres foible; au predicant de Budeviller quatre terriers froment; et au mariglier sonneur des cloches du dict Neufchastel : froment un muydz, vin deux muydz, argent dix livres foible, lesqueulx ministres predicans pour le temps advenir selon qu'ils decedront de ce monde en l'austre y sera pourveu par mon dict seigneur ou son lieutenant et gouverneur du dict conté de personnaiges souffizant qui seront approuvés par les aultres ministres de la classe du dict contey. Item demeure aus dictz Ministraux et Bourgeois du dict Neufchastel pour le maistre de l'escolle la maison joingnant celle où il demeure de present au dict Neufchastel par reservation aussi que, si l'eglise retourne en son premier estatx, la dicte maison sera remise et

(1) *Ibidem*. Liasse A. 51. Copie Gagnebin. Cette pièce semble être un procès-verbal d'une audience que les pasteurs avaient eue de l'ambassadeur de S. A.

(2) CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 319. Archives de Neuchâtel, T 8/11.

restituée comme elle estoit auparavant et sera entretenue en reparation par les maistres d'escolle.

Cet acte fut signé le 21 avril 1545 et ratifié le 17 août. Il porte tout à fait le caractère d'une cote mal taillée. On avait maintenu le traitement des pasteurs de Neuchâtel, de Fenin, tel qu'il avait été fixé en 1539 ; on y ajoute même celui de Boudevilliers (1) ; on n'avait même pas oublié le marguillier, sonneur des cloches ; mais le maître d'école se voit dépouillé de la maigre allocation qu'il recevait jusqu'alors ; on lui assigna seulement une maison, dont il devait avoir l'entretien à sa charge.

C'était donc réduire Maturin Cordier à se contenter des écolages que ses élèves lui payeraient. Comme en 1923, les écoles devaient pâtir de la situation financière de la ville. Le seigneur de Puiguillon ne pouvait pas prétendre que l'école occasionnât des frais trop considérables : les quatre muids de froment, quatre muids de vin, un muids d'avoine et cent livres faibles ne représentaient pas une somme comparable aux traitements des pasteurs. On peut donc se demander si M. de Puiguillon n'avait pas voulu complaire à son maître en ruinant l'école protestante, qu'il devait détester. Sans doute, l'Église catholique n'était pas rétablie, mais la position de Farel était ébranlée, et l'on parlait de son départ prochain pour Genève (2). On se contenta d'un commencement, on se débarrassa d'un maître d'école modeste, très bon protestant, célèbre dans le monde des grammairiens, mais peu connu des grands de ce monde.

Les Quatre Ministraux montrèrent-ils de leur côté toute l'énergie désirable pour défendre leur pédagogue ? On peut en douter ; Farel déplorait leur faiblesse. « Sauf erreur de ma part, on se prépare à rétablir le papisme et les chanoines, écrivait-il, personne n'ignore que c'est le vœu de ceux qui nous gouvernent » (3), et, le 4 février de l'année suivante, il expliquait la situation à Calvin en disant : « On n'a pas pu insister autant qu'il aurait fallu, car ils paraissaient tout faire pour la ruine du règne de Christ. Ils ont été insensés à l'égard de Cordier, ils se sont moqués d'Érasme Cornier, son successeur » (4).

Le gouvernement bernois ne pouvait pas ignorer cet essai de réaction et il ne négligea pas de faire des représentations aux Quatre Ministraux. Dès le 11 mai, il leur écrivait pour demander des informations (5). « Vous avez fait, disait-il, quelques commutations, en vigueur desquelles

(1) Boudevilliers, village du Val de Ruz à 5 kilomètres N.-O. de Neuchâtel. Cette localité formait une enclave du comté de Neuchâtel dans celui de Valangin.

(2) C. O., t. XII, col. 119, 124, 132, 133.

(3) *Ibidem*, t. XII, col. 90.

(4) *Ibidem*, t. XII, col. 267. Nous lisons dans la *Biographie Neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte (Le Locle 1863, t. I, p. 211), que Cordier reçut le droit de bourgeoisie de Neuchâtel en récompense de ses services. Nous n'avons trouvé aucune preuve de cette assertion. Du reste, cette biographie abonde en erreurs.

(5) Archives cantonales de Berne. Welsch Missiv. Buch C p. 54, v^o. Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel. Copie Gagnebin.

l'on a osté l'estat du maistre d'école » (et dans la minute, le nom de Cordier a été biffé). « On peut craindre qu'il n'en résulte des troubles et recoulement de l'Évangile ». LL. EE. demandent comment les choses se sont « passées et conclutés », offrant leur intervention pour entretenir la paix et l'union chrestienne et augmenter « l'honneur de Dieu ».

Cette lettre semble être restée sans réponse. L'école ayant été fermée, faute de recteur, le Conseil de Berne prit un ton plus sévère. Le 8 octobre, le jour même où il nommait Cordier principal du Collège de Lausanne, il écrivait à ses combourgeois de Neuchâtel (1) une lettre, en allemand, dont voici la traduction :

Notre salut affable avec tout ce que nous pouvons vous écrire de bon. Honorables, sages, particulièrement bous amis et fidèles chers bourgeois, nous sommes informés par un bruit qui court dans le pays, comme quoi, parmi vous, on voit quelque dissentiment, trouble et discorde par lesquels votre école est fortement détruite. En effet, vous n'avez pas de maître d'école. Nous ne savons pas si vous lui avez accordé un congé ou bien si, lui, il a pris un congé et il se peut que d'autres discordes arrivent encore, contraires à la parole divine ; cela nous fait de la peine. C'est pourquoi, nous vous exhortons de la manière la plus amicale et la plus pressante et nous vous prions instamment de bien considérer quelle mauvaise réputation s'ensuivrait et quel inconvénient en résulterait, si le moyen et le fondement pour l'avancement de l'honneur de Dieu que nous trouvons dans les écoles, où la jeunesse est instruite et élevée dans la Parole de Dieu et les bonnes mœurs, si ce fondement, disons-nous, doit être supprimé et négligé. Souvenez-vous de tout ce qui est écrit dans l'histoire de quelques tyrans qui ont osé supprimer l'Évangile ou même l'extirper entièrement, qui n'ont trouvé pour cela aucun meilleur moyen que la suppression des écoles latines. Et veuillez prendre soin de vous mettre en garde contre tout cela, pour qu'il ne soit pas dit sur votre compte, selon la vérité, que, chez vous, dans vos cœurs, l'honneur de Dieu et l'avancement de sa sainte parole se sont refroidis et que surtout l'un et l'autre sont tombés dans le mépris. Nous vous prions de changer d'avis, de rouvrir l'école, de vous unir de nouveau par le lien de la concorde chrétienne et de vivre à l'avenir comme auparavant les uns avec les autres dans la piété chrétienne. Cela servira à votre bien-être et sera pour nous une immense joie, et si nous pouvons vous être utiles à de telles choses, si nous pouvons vous prouver notre affection et amitié et notre fidélité chrétienne, nous vous assurons que nous ne manquerons pas de faire cela avec l'aide et les grâces du Tout-Puissant ; qu'il veuille nous garder dans son esprit, et, pour que nous puissions nous attendre à cela de votre côté, nous demandons votre réponse par ce messager envoyé pour cela seul.

Le Conseil de Neuchâtel, mis ainsi en mesure de s'expliquer (2), répondit que son intention n'était pas du tout de supprimer l'école, mais qu'il l'avait fermée provisoirement à cause de la peste, afin que les enfants ne fussent pas réunis. Pour cette raison, il avait donné congé « au vieux à cause de son habileté » (3) ; néanmoins, il avait fait des

(1) Archives cantonales de Berne. Deutsch Missiv. Buch, t. V, p. 858 et suivante.

(2) *Ibidem.* Rathsmニュアル, n° 294, p. 103.

(3) Nous pensons que les Quatre Ministraux ont voulu dire que le maître d'école était assez habile pour trouver une autre place.

démarches pour en trouver un autre, son dessein étant d'éduquer les enfants dans l'honneur de Dieu.

Messieurs de Berne, qui étaient parfaitement au courant de ce qui s'était passé, n'insistèrent pas sur le mensonge évident de leurs combourgeois. Ils répondirent qu'ils tiendraient compte de leurs assurances dans l'affaire du maître d'école, afin que l'honneur de Dieu fût avancé.

II

Dès le commencement de l'année, le bruit s'était répandu que Cordier allait quitter Neuchâtel. Les sollicitations recommencèrent pour l'attirer, soit à Genève, soit à Lausanne; on eût dit que ses services étaient à l'enchère (1).

Après le refus de Cordier, en 1541, le collège de Genève avait été confié, sur la proposition de Farel, à Sébastien Chatillon ou Chateillon, plus connu sous son nom latinisé de Castellion, natif de Saint-Martin de Fresne, dans le Bugey au S-O de Nantua (2).

Si nous en croyons Castellion lui-même, Calvin et Viret avaient contribué à sa nomination, mais il ne semble pas que le désir de Calvin ait été qu'il restât à ce poste. Il le connaissait, en effet, l'avait même eu sous son toit à Strasbourg, où l'avait rejoint ce nouveau prosélyte, gagné à l'Evangile par la lecture de l'*Institution chrétienne*. Calvin avait pu mesurer tout le dévouement dont il était capable, car il avait soigné d'abord un de ses domestiques, qui était tombé malade, puis, quelques mois après, plusieurs jeunes camarades, qui avaient été atteints de la peste; l'un d'eux mourut, et Castellion céda son propre lit à un autre. Mais Calvin dut aussi apprendre à connaître le caractère un peu ergoteur de son commensal, et l'on peut croire que, déjà à Strasbourg, commencèrent ces longues discussions qui furent plus tard reprises à Genève. En outre, Calvin n'avait pas perdu tout espoir de faire venir à Genève Maturin Cordier. Aussi, à sa première entrevue avec Castellion, il le remercia du dévouement qu'il avait montré envers son serviteur et ses pensionnaires, mais il recommença aussitôt ses démarches pour faire venir son vieux maître. Il n'avait pas abandonné ses ambitions; il

(1) Nous serions sans doute plus au courant de cette affaire, si nous connaissions la lettre que Cordier écrivit à Calvin le 18 février 1545. Cette lettre se trouve entre les mains de M. le comte de Sarrau à Bordeaux. Depuis plus de quarante ans, il annonce à toutes les personnes qui lui en demandent la communication qu'il est sur le point de la publier.

(2) Cet écrivain a été l'objet d'une étude admirable de M. FERDINAND BUISSON. *Sébastien Castellion, sa vie et ses œuvres*, Paris 1892, 2 vol. Voir aussi E. DUMONT, *Un apôtre de la tolérance au XVI^e siècle*, dans les *Discours prononcés le 28 octobre 1915 par E. Béguelin et E. Dumont*, Neuchâtel 1916. *Le Traité des Hérétiques* de Castellion a été réimprimé à Genève en 1913 par M. A. Olivet, avec une préface de M. E. Choisy.

voulait fonder un établissement qui devînt le centre des études protestantes en pays de langue française, semblable au gymnase de Strasbourg, avec une école de théologie ; les circonstances ne lui permirent de réaliser son projet que dix-huit ans plus tard, et il fut distancé par Lausanne. C'est pour mettre Cordier à la tête de ce nouveau collège qu'il voulait écarter Castellion de son poste de principal. Celui-ci en eut tout de suite le sentiment et parla de se retirer. Néanmoins, on le pria de rester jusqu'à ce que son successeur fût arrivé ; celui-ci ne semblait point pressé de se décider. Le 16 septembre (1), le recteur de l'école de Neuchâtel déclarait qu'il s'en remettait à la décision des pasteurs de Neuchâtel et ceux-ci, occupés du conflit qui avait surgi entre Farel et le pouvoir civil, avaient d'autres soucis. Il avait esquissé pour Calvin un plan d'études qui avait singulièrement souri au réformateur, mais qui lui semblait exiger des dépenses qu'il craignait de ne pouvoir faire accepter par la Seigneurie : « Plaise au ciel que nous puissions réaliser la dixième partie de ce qu'il propose » (2). Bien plus, Calvin se fit envoyer lui-même officieusement à Neuchâtel « pour havoyer maistre Corderius ». Tout fut inutile. Soit que les Quatre Ministraux et les pasteurs de Neuchâtel fissent une opposition invincible au départ de leur maître d'école, soit que lui-même ne se souciât pas beaucoup de se rendre à Genève, il fallut renoncer de nouveau à l'espoir de le mettre à la tête du Collège de Rive. Mais, comme nous le verrons, on revint encore à la charge. Castellion, maître Bastian, comme on l'appelait, fut donc confirmé le 3 avril 1542 dans ses fonctions et installé définitivement comme principal, avec un traitement de 450 florins et la charge d'entretenir deux bacheliers et d'aller prêcher dans le village de Vandœuvres « quand il pourra ». Ses deux collaborateurs étaient Routh et Pierre Mossard (ou Moussard), qui devint son beau-frère. Lui-même se maria pendant son séjour à Genève.

Les années 1542 et 1543 furent attristées par deux fléaux qui décimèrent la population de Genève et qui eurent pour l'école des conséquences fatales. D'abord la peste, et l'on sait quels ravages elle exerça, au xvi^e siècle, dans des villes où l'hygiène était si peu observée ; elle donna à Castellion l'occasion de montrer le même dévouement qu'autrefois à Strasbourg ; il s'offrit pour « consoler les pestiférés », c'est-à-dire pour s'enfermer avec les malades dans l'hôpital et leur donner les consolations de la religion à leurs derniers moments. Mais le Conseil n'accepta pas ses services, sans doute parce qu'on ne voulait pas laisser l'école sans directeur. A la peste succéda la famine, qui entraîna un renchérissement

(1) HERMINJARD, t. VII, p. 253.

(2) *Ibid.*, t. VII, p. 359. Encore vers le 4 décembre (*Ibid.*, p. 373), Calvin et Viret écrivaient à Farel : « Obsecro te, mi Farelle, ne patiaris Corderium detrectare hanc prouinciam quae offertur ». Calvin offrait même de prendre gratuitement Cordier chez lui pendant un ou deux mois.

extraordinaire des denrées de première nécessité. Castellion déclara qu'il ne pouvait pas pourvoir aux besoins de sa famille et payer ses deux collègues avec son traitement de 450 florins. Le Conseil refusa de lui allouer un supplément pour renchérissement de la vie et accepta sa démission. On lui avait trouvé un successeur dans la personne d'un individu, natif d'Arles, dont nous ne connaissons que le prénom, Philibert (1). Cependant, on songea à utiliser les connaissances de Castellion dans un autre domaine et à le nommer pasteur de Cologny et Vandœuvres. Calvin s'y opposa nettement.

Une mésintelligence sourde s'était déjà glissée entre ces deux hommes. Le Réformateur ne trouvait pas dans Castellion la déférence et la soumission auxquelles ses coreligionnaires l'avaient habitué. Il avait le dessein de publier une nouvelle traduction française du Nouveau Testament qui aurait fait concurrence à celle d'Olivétan que Calvin s'appliquait à corriger. Le maître d'école ne craignait pas de poursuivre le grand homme jusque dans son cabinet de travail, sous prétexte de lui demander des conseils, en réalité pour discuter avec lui sur la traduction de tel ou tel passage. « Je l'avertis, écrivait Calvin, que jamais, quand il me donnerait cent couronnes, je ne consentirais à me lier à des rendez-vous à heures fixes, et ensuite à disputer parfois pendant deux heures sur un seul mot » (2). On voit dans ces lignes l'agacement d'un homme extraordinairement occupé, contre un indiscret qui accaparait ses moments.

Mais, lorsque la question du pastorat de Castellion se présenta, Calvin et ses collègues l'ayant examiné sur ses opinions théologiques, ne purent, pour deux raisons, l'autoriser à entrer dans le ministère : il ne considérerait pas, en effet, le Cantique des Cantiques comme une allégorie dépeignant l'amour du Christ pour l'Eglise, mais, se rencontrant avec la plupart des exégètes modernes, il estimait que c'était un chant d'amour profane, et même « lascif et obscène », qui ne devait pas figurer dans l'Ecriture Sainte. En outre, il n'interprétait pas la descente de Christ aux Enfers comme étant un « frisson de conscience » qu'il éprouva devant le tribunal de Dieu, en transférant sur lui la peine et la malédiction que nous avons méritées. Ces deux points de doctrine furent donc cause que le directeur du Collège de Rive ne put transporter ses pénates dans la cure de Cologny. Mais on se séparait en bons termes et Calvin lui octroya un certificat attestant que sa conduite et ses connaissances étaient telles qu'à l'unanimité les pasteurs l'avaient jugé digne de prendre place parmi eux, que seules ces deux hérésies l'avaient

(1) HERMINJARD, t. IX, p. 108 et 115.

(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 124 et 125.

exclu des fonctions ecclésiastiques. Cependant, Castellion en conserva de l'amertume, et, par une sortie intempestive, il gâta encore sa situation.

On lui avait donné un successeur dans la personne d'un nommé Lévêque (1), qui était attendu pour Pâques 1544 ; celui-ci ne vint pas, et Castellion continua ses fonctions scolaires. Le 30 mai 1544, il assista à la réunion qui précédait chaque vendredi la séance de la Vénérable Compagnie. Cette réunion était évidemment celle qui était prévue par l'art. 13 des Ordonnances ecclésiastiques de 1541 : « Premièrement sera expédient que tous les ministres, pour conserver pureté et concorde de doctrine entre eux, conviennent ensemble un jour certain de la semaine pour avoir conférence des Escriptures, et que nul ne s'en exempte s'il n'a excuse légitime. Si quelqu'un y estoit négligent, qu'il soyt admonesté » (2). Dans cette réunion où étaient conviés, non seulement les pasteurs, mais tous ceux qui tenaient plus ou moins au clergé, un ecclésiastique, ordinairement Calvin, commentait un texte biblique ; après lui, d'autres assistants pouvaient présenter les réflexions que le sujet leur suggérait (3). Le texte étudié le 30 mai était II Cor., 6, 3-10, qu'Olivétan traduit ainsi :

Ne donnons en nulle part aucune offense, afin que nostre administration ne soit vituperée : mais rendons nous louables nous mesmes en toutes choses comme serviteurs de Dieu en mainte souffrance, en tribulations, en necessitez, en angoisses, en playes, en emprisonnemens, en seditions, en labeurs, en veilles, en jeunes, en chasteté, en science, en patience, en benignité, en saint esperit, en charité non feincte, en parolle de verité, en puissance de Dieu : par armes de justice à dextre et à senestre, par honneur et deshonneur, par diffame et bonne renommée. Comme deceveurs et toutesfois veritables : comme incogneuz et toutesfois cogneuz : comme mourans et voicy nous vivons : comme chastiez et toutesfois non mis a mort : comme tristes et toutesfois tousjours joyeux : comme paovres et toutesfois enrichissans plusieurs : comme ne ayans rien et toutesfois possedans toutes choses.

Devant soixante auditeurs, Castellion prit la parole et s'emporta violemment contre les pasteurs : « Paul, dit-il, était serviteur de Dieu, nous le sommes de nous-mêmes ; il était très patient, nous très impatients. Il passait les nuits pour se consacrer à l'édification de l'Eglise, nous passons la nuit au jeu ; il était sobre, nous ivrognes ; il était menacé par les séditions, c'est nous qui les excitons ; il était chaste, et nous débauchés ; il fut enfermé en prison et nous y faisons enfermer quiconque d'un mot nous a blessés. Il a usé de la puissance de Dieu, nous de celle d'autrui. Il a souffert de la part des autres, nous persécutons des inno-

(1) *Ibid.*, t. IX, p. 190.

(2) HENRI HEYER, *L'Eglise de Genève* 1909, p. 263

(3) Cette réunion prit plus tard le nom de « congrégation », et l'explication familière devint une véritable prédication publique. Depuis le XVIII^e siècle, ce service fut transféré au jeudi. Quant aux observations que la prédication pouvait faire naître, elles étaient renvoyées à la séance de la Compagnie, qui avait lieu le lendemain ; elles ne provenaient plus que des collègues du pasteur officiant. En 1862, cet usage fut aboli. HEYER, *op. cit.*, p. 65.

cents » (1). Ces paroles véhémentes n'étaient pas tout à fait injustes. Calvin semblait lui-même visé, mais surtout plusieurs de ses collègues dont la conduite laissait à désirer ; l'un d'eux, Louis Trepperaux, était précisément en ce moment sous les verrous, pour avoir joué aux cartes et aux dés.

Calvin ne répondit rien, mais alla se plaindre aux syndics. Ceux-ci ne voulurent pas prendre une décision sur-le-champ. Ils n'avaient pas voulu précédemment s'immiscer dans les querelles théologiques qu'avaient suscitées les opinions de Castellion ; maintenant on les requérait de punir son franc parler ; ils firent alors venir Viret de Lausanne, sans doute pour avoir l'avis d'un homme qui ne fût pas partie dans le débat. Castellion fut convaincu d'avoir « procédé autrement qu'il debvoyt » et « demis du ministère », ce qui signifie sans doute non seulement qu'on lui interdisait désormais d'aller prêcher à Vandœuvres, mais encore qu'il était invité à abandonner définitivement le collège. Le bachelier Raymond donna en même temps sa démission.

Castellion dut donc chercher ailleurs une autre place. Il avait déjà fait dans ce but un voyage à Lausanne. Il s'arrêta à Orbe, où il visita le ministre Zébédée, et à Neuchâtel, où il alla voir Cordier. Finalement, il accepta l'humble fonction de correcteur d'imprimerie dans l'atelier d'Oporin à Bâle. Nous ne le suivrons pas dans la fin de sa carrière ; elle a été racontée par M. Buisson avec une autorité telle que nous ne pourrions rien ajouter au tableau qu'il nous fait de cet « apôtre de la tolérance ». Car seul, ou presque seul, Castellion osa protester contre le supplice de Servet dans son éloquent *Traité des hérétiques*.

Qu'était devenu le collège de Genève sous sa direction ? Dans le provisoire perpétuel où l'on se trouvait alors, il n'est pas probable que le programme de 1538 ait été notablement changé. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1542, Calvin y fit introduire des leçons de chant ; naturellement, de chant religieux. Ce fut d'abord un nommé Servandi, puis, en 1543, Guillaume Franc, de Rouen, qui fut chargé de l'enseignement des psaumes de David (2). Celui-ci avait déjà obtenu en 1541 « licence de tenyr escole de musique ».

Nous n'avons guère de renseignements sur l'esprit que maître Bastian apporta dans son enseignement, si ce n'est par le livre scolaire qu'il écrivit alors, les *Dialogi sacri*, que nous étudierons plus tard en les comparant aux *Principia* de Cordier. Bornons-nous à constater qu'il était comme lui fidèle à l'esprit d'Érasme, et qu'il voulait comme eux faire fleurir dans les écoles la piété et les lettres.

Cependant, le 14 janvier 1544, le Conseil décidait à l'égard du régent

(1) HERMINJARD, t. IX, p. 265.

(2) BUISSON, *op cit.*, p. 149.

des écoles « qu'il lui serait adressé des remontrances afin qu'il exerçât sur ses écoliers une surveillance plus attentive ». On s'était donc plaint du manque de discipline dans le Collège de Rive et, si l'on rapproche ce texte du jugement que Calvin portait sur le directeur, on arrivera peut-être à se représenter approximativement ce qui en était. Il lui reconnaissait du talent et de la science, « mais, dit-il, je voudrais que l'un fût joint à plus de jugement, et que l'autre fût tempérée par la sagesse, que surtout on pût le guérir de cette confiance illimitée que lui inspire une instruction limitée » (1). Dans une lettre subséquente, il le juge « ambitieux et chercheur de difficultés » (2).

Il faut se rappeler que c'était l'avis d'un adversaire. Néanmoins, on peut se représenter Castellion comme un homme très instruit, mais s'occupant de beaucoup de travaux qui n'avaient qu'un rapport éloigné avec les écoles, comme ses études sur la Bible. Ses connaissances étaient étendues, mais il régnait un certain désordre dans son esprit, ce qu'on peut constater par l'incohérence du *Traité des Hérétiques*. Non seulement il était très indépendant de caractère, mais il avait aussi une certaine présomption, une certaine agitation qui devaient nuire à son enseignement. Il est probable qu'il négligeait quelquefois son école, ne sachant pas distribuer son temps d'une manière judicieuse et ne se consacrant pas absolument à sa tâche. Il n'aurait pas pu écrire, comme Cordier, à la fin de sa vie : « Je me consacrais tellement au bien de nos élèves que je ne profitais pas même des heures de relâche » (3).

Dès le lendemain de la sentence du Conseil, on s'occupa de trouver un successeur à Castellion. Le candidat proposé par Calvin se retira, parce que le Conseil ne voulait lui accorder que deux cents florins avec l'obligation d'entretenir deux bacheliers, mais avec l'autorisation d'exiger de chaque élève trois sous par trimestre. Finalement, le 10 juillet, on nomma Charles Damont, de Nevers, auparavant professeur à Orléans. Son traitement fut fixé à quatre cents florins, avec la charge des deux bacheliers et sans rien exiger des élèves.

Ce nouveau maître eut peu de succès. On se plaignit bientôt qu'il tolérât divers désordres dans l'école, qu'il était en discussion continuelle avec ses bacheliers, enfin qu'il s'était absenté sans raison valable. Ses démêlés avec ses subordonnés amenèrent son départ. Fabry, dit Libertet, sachant dans quel état précaire était l'école de Neuchâtel, suggéra à Calvin d'appeler Cordier pour le remplacer (4). Le Réformateur obtint

(1) *Ibid.*, p. 190.

(2) HERMINJARD, t. IX, p. 186. Théodore de Bèze, qui ne le connaissait pas personnellement disait de lui : Erat quidam ταπεινοφροσύνης specie, ineptissime ambitiosus ac plane ex eorum genere quos Graeci ἰδιογνώμονας appellant (*Vita Calvini*, 1575).

(3) Préface des Colloques.

(4) C. O., t. XII, col. 36.

du Conseil l'autorisation de faire les démarches nécessaires et l'en vota en sa faveur une augmentation annuelle de cinquante florins, avec une indemnité pour les frais de voyage (1).

Calvin songea même au successeur éventuel de Cordier à Neuchâtel. Il destinait la place soit à François Deathee, que nous retrouverons plus loin, soit à un pensionnaire de Fabry, nommé Jean, natif de Romans. Ce malheureux avait laissé sa femme en Provence, où elle fut brûlée : ses deux enfants furent conduits dans un cloître, et sa belle-mère ensvelue vivante (2).

Le 4 avril, Farel écrivait à Calvin qu'il ne pouvait satisfaire aux désirs des Genevois et qu'il les priait d'user d'un peu de patience (3). Malgré les prières pressantes de Calvin (4), Cordier refusa de nouveau, en disant que, pour le moment, il ne lui était pas possible de venir, vu que le prince de Neuchâtel avait envoyé ses agents, qui s'étaient emparés en son nom de tous les biens des Eglises ; en conséquence, le budget de l'école et de l'Eglise avait été supprimé : son honneur lui prescrivait de ne pas quitter la ville jusqu'à ce qu'on y eût mis ordre (5). En alléguant son honneur, Cordier entendait sans doute ses obligations envers la ville qui lui avait offert un asile. Cette lettre fut communiquée au Conseil de Genève, le 4 mai ; l'accord entre les bourgeois et le seigneur de Puiguillon avait été signé le 21 avril, mais il n'avait pas été ratifié et Cordier pouvait encore espérer « qu'on y mettrait ordre ». Néanmoins, le 1^{er} juin, il partait pour Berne avec une lettre de Farel (6), adressée à Nicolas de Wattenwyl, père de son élève et zélé protestant, afin de l'entretenir soit des affaires de l'Eglise, soit de celles de l'école ; puis, au mois de juillet, il alla faire visite à Viret à Lausanne. Précisément, on songeait à lui pour le mettre à la tête du Collège de cette ville (7), à la place de Jean Cornier, dont on voulait faire un ministre. Celui-ci mourut du reste au mois d'octobre. Il est probable que Cordier ne se décida à accepter cette place que lorsqu'il eut perdu tout espoir de rester à Neuchâtel. Le 27 septembre, il n'était pas encore présenté à Berne, mais Viret avait bon espoir que son projet aboutirait (8). Le 8 octobre, il était nommé. Cette fois, l'« honneur » n'avait pas empêché Cordier d'accepter, et l'on peut se

(1) BÉTANT, *op. cit.*, p. 15 et 16.

(2) C. O., t. XII, col. 37.

(3) *Ibid.*, t. XII, col. 58.

(4) *Ibid.*, t. XII, col. 63.

(5) Registre du Conseil. Le 4 mai 1540. L'en a esté advoyé comment mester Cordierus esant en deliberation de venir en Geneve pour mester ordre en l'escole. Le mandement que pour a present ne luy est possible d'y venir, causant que le prince de Neuchâtel a emparé ses biens, lesquels ont arresté avecques la ville, teste que tous les biens des Eglises sont esté layssés au dit Seigneur prince et par moïens de cels. L'en a esté ce qu'il conviendray laysser pour l'escole et pour les ministres et pour son honneur il ne oseroit bouger de là, jusques seyt mis ordre.

(6) C. O., t. XII, col. 90.

(7) *Ibidem*, t. XII, col. 119.

(8) *Ibidem*, t. XII, col. 177.

demander si réellement ce motif était le seul qui l'eût détourné de Genève. On se rappelle cette phrase de sa lettre de 1541 : « Alors que l'on nous donna congé en vostre cité », et l'on peut soupçonner, sans lui faire injure, qu'il conservait une certaine amertume de son bannissement. D'ailleurs, il est permis de croire que les luttes incessantes dont Genève était le théâtre effrayaient un peu le paisible pédagogue. A cette époque, Calvin écrivait : « Je commence à rapprendre ce que c'est que d'habiter à Genève, car je me trouve dans des épines extraordinaires » (1) ; et, si Calvin se plaignait des obstacles sans cesse renaissants, quelle impression devaient-ils faire sur un homme débonnaire, que l'âge avait déjà touché ? En outre, il n'était pas étranger aux questions d'intérêt. Jusqu'alors, et il avait 65 ans, il avait vécu dans la pauvreté, et deux villes à la fois lui faisaient des propositions séduisantes. Genève lui offrait 400 florins d'or, avec la charge d'entretenir deux bacheliers ; Lausanne, d'après les comptes du bailliage, ne lui promettait que deux cents florins, deux muids de froment et deux chars de vin, mais sans avoir de sous-maîtres à payer ; l'Etat se chargeait de ce soin (2) ; dans les deux villes, il avait un logement officiel. Cela était brillant en comparaison des cent livres faibles qu'il recevait à Neuchâtel. Peut-être que la perspective de n'avoir pas à discuter avec des subordonnés sur des questions d'argent fit pencher la balance du côté de Lausanne, et que la maison de M. Louis Burnet, tout près de la cathédrale, qu'on lui proposait comme logement était plus agréable que l'ancien couvent des Cordeliers de Genève, qui était renommé pour son insalubrité. En outre, si Cordier aimait et admirait son ancien élève Calvin, il est possible qu'à ces sentiments se mêlât un peu de crainte, car il savait que Calvin, qui ne fut point l'apôtre de la tolérance, s'ingérait volontiers dans les affaires de l'école, tandis qu'il pouvait espérer plus de liberté à Lausanne. Cette ville était alors un centre d'études plus important que Genève ; l'Académie existait depuis huit ans, et l'on songeait précisément à lui donner un règlement, où il pourrait faire triompher ses idées pédagogiques, cette *idea*, dont Calvin avait dit qu'on ne pourrait exécuter la dixième partie à Genève. Leurs Excellences avaient déjà attiré plusieurs Français lettrés, avec lesquels il pensait pouvoir faire un travail utile, et Viret était un homme des plus aimables.

III

Quant à Messieurs les Quatre, ils tinrent la promesse qu'ils avaient faite à leurs puissants combourgeois de Berne. L'école fut rouverte.

(1) HERMINJARD, t. IX, p. 262.

(2) Il s'agit du florin d'or, valant 11 fr. 50 de notre monnaie.

On mit à sa tête Érasme Cornier (en latin *Cornelius*), qui avait été régent à Montbéliard, homme d'un jugement très avisé (*iudicio acriori*) (1). Il fut nommé avant le 3 novembre ; le 28 du même mois, il était en fonction (2). Il ne semble pas avoir eu beaucoup de succès, bien que Farel l'eût pris en grande amitié. Dès le mois de février 1546, il quitta Neuchâtel pour prendre à Genève la place qu'avait refusée Cordier. Il fut remplacé d'abord par un nommé Schwarz, fils de Diebold Schwarz (*Theobaldus Niger*), pasteur à Strasbourg, qui, nous dit Farel, s'aperçut bien vite que l'école de Neuchâtel n'était pas à la hauteur de ses prétentions, puis par Guillaume Philippin (3). Pendant tout le règne de François d'Orléans ou, pour mieux dire, sous l'administration du duc de Guise, l'école n'eut qu'une vie languissante. Le Conseil de la Ville se vit obligé de subventionner de nouveau le régent et de pourvoir à l'entretien de la maison d'école (4).

Cependant, Cordier avait conservé un bon souvenir de son séjour dans le comté et, de Lausanne, il s'intéressait à l'instruction publique du pays. En 1549, il recommanda aux gens d'Auvernier, comme maître d'école, un vieillard nommé Feron (5). Le 9 mars 1550, il envoya à Neuchâtel un de ses anciens bacheliers, Pierre Clément, pour diriger l'école (6). Il avait prié les autorités de bien vouloir le défrayer de ses dépenses de voyage, vu sa pauvreté, et l'on obtempéra à son désir (7).

On trouve aussi quelques souvenirs de Neuchâtel dans les *Colloques* qu'il publia plus tard ; d'abord, plusieurs de ceux qu'il met en scène ont des noms neuchâtelois, ce sont Fatton, Barbarin, Pétavel, Carbon-

(1) C. O., t. XII, col. 451. Cette lettre doit être du 27 décembre 1545.

(2) *Ibidem*, t. XII, col. 193. *Ibidem*, t. XII, col. 207. *Ibidem*, t. XII, col. 201. *Ibidem*, t. XII, col. 223. *Ibidem*, t. XII, col. 266. W. WAVRE, *op. cit.*, 1907, p. 41.

(3) W. WAVRE, *op. cit.* 1907, p. 42 et 44. Viret lui-même s'intéressa à cette affaire et recommanda un jeune homme, qu'il ne connaissait que de réputation, ancien précepteur des neveux de Farel. JEAN BARNAUD. *Quelques lettres inédites de P. Viret*. Saint-Amans 1911, p. 19.

(4) C'est ce que prouvent les allocations de la boursierie à Guill. Philippin et au sous-maître d'école, ainsi que cette note de 1551 : Délivré à Jehan Vofve pour les fenestres de verrières, faites en la maison de l'escolle a la salle sur la rue (et non sur la « rive », comme imprime Wavre) 3 liv. *Musée Neuchâtelois* 1907, p. 71.

(5) C. O., t. XIII, col. 402 et 409. Auvernier, village au bord du lac, à 4 km. 500 de Neuchâtel.

(6) HERMINJARD, t. VII, p. 252-253. En 1541, il était question de mettre ce Pierre Clément à la tête d'une librairie à Genève. Viret s'intéressait beaucoup à ce personnage. Il avait été dissuadé de se rendre à Neuchâtel par quelques personnes dont le Réformateur n'estimait pas la sagesse. C'est ce qui ressort des passages suivants, que nous trouvons dans les lettres de Viret à Farel de 1550 : « 26 janvier, Petrus Clemens qui ad vos mittitur venit ad nos ornatus multorum virorum bonorum testimonio. Vixit inter nos inculcate. Si retinetur, spero rem vobis et ecclesiae bene cesuram. 9 mars. Petrus Clemens variis fuit distractus consiliis, sed eorum, nisi valde fallor, culpa, quibus non semper meliora placent consilia. 18 mars. Optarim ex te internoscere quomodo sit a vestris Petrus Clemens exceptus. Deprehendimus... eos qui ei fuerunt malorum consiliorum autores, de quibus alias audies latius ». L'original de ces lettres se trouve à Neuchâtel à la Bibliothèque des pasteurs, les copies d'Herminjard au Musée historique de la Réformation, à Genève.

(7) W. WAVRE, *op. cit.* 1907, p. 70. Délivrez au maître d'escolle, par l'ordonnance du M. B. qui fut renvoyez par maistre Mathurin (*sic*) Cordier, depuis Lozanne jusque icy, pour sa despense faicte en chemin, 2 livr. 3 s. 3 d. Plus par la d. ordonnance que dessus pour la despense qui fist en ceste ville, chiez Michoudz, 17 s. Voir la lettre de Cordier dans notre Appendice. Elle a été retrouvée par M. A. Piaget.

nier, Philippin, Quinche, Matthey, Hardy ou L'Hardy (1), et peut-être Vuitier, sans compter Dumont, Du Bois, Clerc, Châtelain et autres noms que l'on peut trouver partout. L'auteur, en faisant converser ensemble Fatton et Barbarin, pensait sans doute à ses amis de Neuchâtel. Il dit qu'il a pris pour interlocuteurs ses anciens élèves, probablement ceux dont il avait conservé le meilleur souvenir. Il fait également allusion à Pierre Du Bois, le tailleur de la rue de l'Hôpital (2), où Carbonnier va se faire prendre mesure pour un « saye » de drap noir.

A la fin de 1551 (les maîtres se succédaient rapidement, trop rapidement pour le bien des études) Pierre Clément fut remplacé par un homme très distingué, Maturin de la Brosse, qui arrivait sous les auspices de Calvin (3). Il était remarquable par sa piété et sa modestie. Bien qu'il fût un habile médecin, il s'était offert pour instruire les jeunes Neuchâtelois. Il était bien connu à Paris. Les deux lettres, d'un latin très élégant, que nous avons conservées de lui, inspirent de la sympathie pour leur auteur (4). Farel et Fabry, son collègue, le reçurent avec beaucoup d'empressement ; ce dernier lui offrit même l'hospitalité dans sa maison jusqu'à sa nomination, et l'autorité ne se prononça pas sur cette question avant que les pasteurs n'eussent agréé le candidat : premier pas dans la mainmise du clergé sur l'instruction publique. Huit jours après de la Brosse annonçait à Calvin son mariage avec une jeune personne (*uxorcula*) d'une singulière modestie, que ses protecteurs lui avaient proposée. Son motif pour cette union était qu'on lui avait demandé de prendre des pensionnaires et qu'il ne pouvait s'en tirer s'il ne prenait une ménagère pour lui aider (5).

Le bon accueil qui fut fait à ce jeune homme venait sans doute de ce que des jours meilleurs s'annonçaient pour l'école. François d'Orléans venait de mourir. On sait ce qui en résulta : trois candidats se présentèrent pour lui succéder : sa mère, Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, et ses cousins Léonor d'Orléans (représenté par Jacqueline de Rohan) et Jacques de Savoie. Ces trois candidats se présentèrent devant les Etats du comté, et, pour la première fois, l'on vit ce spectacle extraordinaire d'un tribunal appelé à trancher une question de succession à la souveraineté

(1) Sous le nom d'*Audax*, il faut probablement entendre Hardy, les membres de cette famille sont souvent désignés sous ce nom dans les textes latins.

(2) Nous trouvons un Pierre du Boz domicilié à Auvonnier, qui prit part à l'expédition envoyée en 1536 au secours de Genève (cf. PIAGET, *op. cit.*, page 235). Peut-être faut-il l'identifier avec Du Bois le Cosandier, mais alors il faut supposer qu'il aurait transféré plus tard son domicile à la Chaux-de-Fonds. (*Notice généalogique de la famille Du Boz, dite du Bois*, Neuchâtel 1910, p. 21.)

(3) C. O., t. XIV, col. 218.

(4) *Ibidem*, t. XIV, p. 220 et 231 ; t. XVI, col. 32.

(5) Sur la fin de la vie de Maturin de la Brosse, nous renvoyons le lecteur à l'article de Borel-Favre (*Musée Neuchâtelois* 1870, p. 72). Nous ferons seulement remarquer que Théodore de Bèze (*Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 397) dit positivement que Maturin de la Brosse, au moment du massacre de Sens (où il était pasteur) fut mis en sûreté par ses amis, et, par conséquent, il ne fut pas une des victimes de ces tristes journées.

du pays. Pour capter les suffrages des bourgeois qui siégeaient aux Etats, Jacqueline de Rohan rendit à l'hôpital tous les biens autrefois cédés par Jehanne de Hochberg, et qui lui avaient été enlevés par le duc de Guise. Cet acte, signé le 17 mai 1552, avait pour but non seulement « d'employer et satisfaire aux affaires d'iceluy hospital, mais aussi pour les ministres, diacres, escolles et toutes œuvres de piété ». L'on ne prévoyait pas, comme auparavant, le cas où l'Eglise catholique serait rétablie ; Jacqueline de Rohan, qui était une bonne protestante, déclarait que les choses resteraient dans cet état, même si le chapitre de Neuchâtel était rétabli (1).

Le résultat ne se fit pas attendre. Neuf jours après, les Audiences générales évinçaient Marie de Lorraine de la souveraineté et la déféraient à Léonor et à Jacques de Savoie, en les invitant à s'arranger entre eux pour désigner un seul chef de l'Etat.

Farel dut alors bénir le Ciel, qui écartait des affaires de Neuchâtel l'influence des Guises. Il dut encore le bénir en 1557, lorsque le gouvernement de Berne éliminait Jacques de Savoie en déclarant Léonor seul comte de Neuchâtel, et empêchait par là que le pays ne fût vendu au canton catholique de Soleure. C'était le protestantisme qui triomphait définitivement dans l'Eglise et dans l'école.

(1) Archives cantonales de Neuchâtel U 23/7. Cet octroi fut confirmé le 7 décembre 1558.

CHAPITRE IX

Origine et premiers succès de l'Académie de Lausanne

I. Les écoles du Pays de Vaud avant la Réformation. — Fondation de l'Académie de Lausanne. — Nomination du principal et des professeurs. — Jean Friess, Euander, Caroly, Viret, Imbert Paccolet, Conrad Gesner. — II. Les Enfants de Messieurs. — Bêat Comte, Celio Curione. — III. Jehan Cornier. — Nomination de Cordier et de Deothée. — Succès de l'Académie de Lausanne. — Elèves vaudois, français, allemands, suisses allemands. — IV. Pensions. — Variétés diverses dans les pensions. — Prix de pension. — Les pensionnaires de Cordier. — Tableau d'une pension d'après les *Colloques*. — Le sous-maître. — L'ordre journalier.

I

Il y eut des écoles dans le Pays de Vaud dès le ^{xiii}^e siècle. La plus ancienne mention d'un *rector scholarum* se trouve à Avenches en 1336 ; puis, nous en trouvons une à Vevey en 1337, à Grandson en 1345, à Moudon en 1363, à Romont en 1371, à Lausanne en 1381, à Payerne en 1395, à Lutry en 1404, à Yverdon en 1409, à Cossonay en 1418, à Orbe en 1421. Généralement, le magister, nommé par l'autorité civile, était un laïque. Lausanne avait deux écoles, l'une pour la Cité, l'autre pour la ville inférieure. Le régent de la première était nommé par le chapitre, le second par le Conseil. Celui des chanoines qui s'occupait plus particulièrement de l'école portait le titre de *magister scholasticus*, comme à Nevers. Ce titre existait dès 1220 (1). En outre, la Cité avait un Collège, dit des Innocents, fondé en 1419, par l'évêque Guillaume de Chalant, pour élever six enfants pauvres, nés d'un mariage légitime, bien faits de corps et sains d'esprit, destinés à entrer dans les ordres. Ils restaient dans cette institution depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de seize ans ; deux chapelains les instruisaient. On leur enseignait le chant liturgique et la grammaire, et même un peu de droit et de théologie. Le revenu de douze bonnes cures et chapellenies fut affecté à cette école (2). La maison des Innocents se trouvait au nord de la cathédrale ; son em-

(1) Maxime REYMOND, *Les écoles dans le Pays de Vaud avant 1536*, dans la *Bibliothèque universelle*, avril 1913. Voir aussi Charles ARCHINARD, *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud*, Lausanne 1870. Le chapitre premier de cet ouvrage, consacré à l'époque bernoise, est injuste envers le gouvernement de Leurs Excellences, au moins pour le début de leur autorité.

(2) GINDROZ, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne 1853, p. 4.

placement est aujourd'hui occupé par une cour derrière le bâtiment du Musée historiographique et de la Commission synodale, Cité-devant ; ce fut le domicile assigné au professeur de grec à partir de 1578.

Plusieurs des pédagogues qui enseignaient dans ces écoles venaient de Savoie, comme on peut le comprendre ; tels maître Jean d'Arnulphi, qui vint de Maurienne à Lausanne en 1436, et Guillaume Depierre, originaire de Murs en Savoie, qu'on voit arriver à Moudon en 1489. D'autres venaient de France, comme maître Jean de Chardonnet, maître ès arts du diocèse d'Autun, qui vint à Yverdon en 1491 et qu'on retrouve ensuite à Lausanne en 1500 et à Moudon en 1506.

En général, c'était la commune qui fournissait les locaux. A Lausanne, l'école était située au bord du Flon, là où se trouve de nos jours l'ancienne pharmacie Odot ; à Yverdon, on avait disposé pour les classes l'ancienne demeure seigneuriale des donzels de Colombier, au bord de la Thièle ; à Moudon, l'enseignement se donnait au Coudoz, entre le ruisseau de la Mérine et le mur de la ville. Tantôt le maître demeurait à part, tantôt il avait son logement dans l'école. Le salaire variait entre cinq et dix-huit florins. Ce maximum était atteint à Lausanne ; mais, en 1467, il fut supprimé et le maître n'eut d'autres ressources que la jouissance d'une maison d'habitation et les écolages qui furent portés à huit sols pour les petits et douze pour les grands.

L'école d'Orbe nous intéresse particulièrement, puisque c'est là que Pierre Viret a reçu les premiers éléments de son éducation. Le premier recteur mentionné dans les comptes est Jean Piéry. Les maîtres étaient recrutés à l'académie de Dôle et à Yverdon (1). Viret n'avait pas conservé un bon souvenir de son temps d'école :

Nous nous mocquons maintenant, dit-il (2), des maîtres d'eschole barbares que nous avons eus, qui ne nous savoyent lire que la *Doctrina* d'Alexandre et nous entretenoyent toute nostre vie, sans jamais nous faire goustier un bon autheur, tellement qu'on y trouvoit jamais point de fin.

Cependant il se souvenait avec reconnaissance de Marc Romain qui avait séjourné à Strasbourg. « Il a commencé, dit-il (3), à nous retirer en nostre jeune aage de la barbarie et sophisterie et nous a non seulement instruis ès bonnes lettres, quant aux lettres humaines, mais aussi a esté le premier qui nous a donné le goust de l'Evangile et nous a incités à y estudier et à le suivre ». Pierrefleur (4) nous a conservé le souvenir d'Anthoine Chollet, qui « en son commencement fut clerc et maistre d'eschole à Orbe par longtemps et puis alla à Paris demeurer cinq ans,

(1) F. BARBEY, *Orbe, notice historique illustrée*. Orbe, 1920.

(2) *Disputations chrestiennes*, 1544, p. 24-25.

(3) *Métamorphose chrestienne*, 1561, p. 496.

(4) *Mémoires*, p. 179.

où il passa maistre ès arts et puis revint au dit Orbe où il regenta les escolles. »

Au moment de la Réformation, le plus florissant des collèges du pays était celui de Vevey, où « régentaient » Jean Mimart, un des champions du catholicisme à la Dispute de religion. Il embrassa ensuite la foi nouvelle.

A peine les Bernois avaient-ils achevé leur nouvelle conquête, qu'ils établirent de force la religion dont ils s'étaient faits les propagateurs plus ou moins intéressés. On sait comment ils s'y prirent : ils convoquèrent à Lausanne une Dispute, où ils invitèrent tous ceux qui le voulaient à défendre l'ancienne Eglise contre les Réformateurs. La passe d'armes eut lieu au mois d'octobre 1536 dans la cathédrale. Les chanoines protestèrent, en appelèrent au concile et se retirèrent. Le résultat était prévu ; aucun théologien de quelque autorité ne fit opposition à Viret, à Farel et à Calvin. Le 24 décembre, un édit de réforme établit le nouveau culte dans tout le pays conquis.

Aussitôt, on parla de fonder un établissement central d'instruction dans le but de former des ministres pour la nouvelle Eglise. Le besoin était urgent : un territoire considérable de langue française allait être réformé ; pour commencer, on pouvait compter sur les réfugiés français et sur les prêtres vaudois qui avaient adhéré à la nouvelle confession ; mais il fallait arriver à trouver, dans le pays même, des hommes qui pussent continuer leur œuvre. Bien plus, il fallait profiter sans délai des circonstances pour fonder un centre de culture protestante française plus important et mieux doté que celui de Genève, afin d'y former pour la France des apôtres de la Réforme. On était plus puissant, on était plus riche aux bords de l'Aar qu'aux bords du Rhône (1).

Dès le 15 janvier 1537, le pasteur et professeur bernois Gaspard Grossmann, plus connu sous le nom de *Megander*, écrivait à ses amis Bullinger et Léon Jude de Zurich : « Nous instituons à Lausanne une école et un cours de théologie » (2). Pourquoi Lausanne ? Le gouvernement ne voulait pas que le Pays romand eût une capitale. Toute l'administration fut concentrée à Berne ; le pays fut divisé en treize bailliages dont les titulaires étaient égaux entre eux. L'Eglise fut partagée en six classes et, après quelques essais, il leur fut interdit de se réunir en synode général. Cependant on voulait une école centrale. A Romont, le *rector scholarum* était autrefois désigné par le souverain, le duc de Savoie ; cette école avait donc, avant la conquête, un caractère plus officiel que les autres. Mais les Fribourgeois s'étaient emparés de cette ville

(1) HENRI VUILLEUMIER, *Professeurs et étudiants au temps de la Réformation*. Conférence académique, Lausanne, 1917.

(2) HERMINJARD, t. IV, p. 166.

et l'on ne pouvait songer à elle. Sous la domination savoyarde, les Etats de Vaud se réunissaient à Moudon ; c'était donc le centre politique du pays. Néanmoins, dès l'origine, le gouvernement bernois préféra Lausanne. La présence d'un évêque et d'un chapitre, pendant des siècles, en avait fait le centre intellectuel de la contrée, et sa situation lui avait donné une prépondérance sur toutes les autres villes. Au reste, Lausanne ne fut pas la seule ville qui jouit de l'honneur d'avoir une école bernoise. Par un rescrit du 30 octobre 1540, le gouvernement enjoignit aux baillis de Gex, Vevey, Nyon, Morges, Cossonay, Lutry, Moudon, Yverdon, Payerne, Thonon et Avenches d'ériger une école dans leur district et il fixa le traitement que devait recevoir le principal, proportionnellement à l'importance de la localité. L'école la plus richement dotée était celle de Vevey. Néanmoins, la présence à Lausanne de l'Académie contribua grandement à la prospérité de cette ville, y développa des traditions littéraires et scientifiques, et, lorsque l'heure de l'indépendance sonna, tout le monde fut d'accord pour y établir la capitale du nouveau canton.

La juxtaposition d'une école et d'un établissement d'enseignement supérieur ne doit pas nous étonner ; au moyen âge, la limite entre les trois degrés d'instruction n'était pas aussi précise que de nos jours. C'est ainsi que les collèges étaient non seulement des établissements d'instruction secondaire, mais encore des lieux de séjour pour les étudiants et même pour les professeurs de Facultés. L'innovation fut de limiter l'enseignement supérieur à la théologie.

La lettre de Megander avait pour but de pressentir les pasteurs de Zurich au sujet de la nomination d'un principal de l'école inférieure. Le choix de LL. EE. s'était porté sur Jean Friess, cet admirateur de Maturin Cordier que nous avons vu à Bâle. Il avait l'avantage de savoir le français, qu'il avait appris à Paris ; mais il était question de lui pour diriger le collège de Zurich ; aussi Megander a-t-il grand soin d'ajouter : « à moins que vous ne nous le refusiez ». On lui promettait un traitement « digne de lui », savoir cent louis d'or (1150 francs de notre monnaie). Il est probable que le principal devait choisir et rémunérer ses bacheliers. En outre, on cherchait un professeur d'hébreu, on avait pour cela jeté les yeux sur Euander (1). Pour l'enseignement théologique, on pouvait se contenter des pasteurs de Lausanne, Caroly et Viret, dont l'un devait commenter l'Ancien Testament, l'autre le Nouveau, à raison d'une heure par jour. Dans ces leçons supérieures, le principal du collège devait interpréter les textes grecs au point de vue grammatical.

(1) Par ce surnom, on désignait Benedictus Gutmann, maître au Grossmünster de 1545 à 1547, puis directeur de l'*alumnat* du Fraumünster de 1547 à 1558.



FIG. 17. — Vue de la Tour de l'Evêché à Lausanne. L'habitation de Cordier devait se trouver sur l'emplacement des maisons qui sont au pied de la tour, à droite.

Peu de jours après que cette lettre fut écrite, Caroly suscitait, par ses accusations injustes contre les Réformateurs et par ses manifestations intempestives, un orage qui devait amener sa destitution. Il est probable qu'il quitta Lausanne avant d'avoir donné une seule leçon. Si nous en croyons Calvin, l'enseignement n'y perdit rien ; car les connaissances de Caroly, en langue hébraïque, n'allaient guère au delà de l'alphabet (1).

D'autre part, les deux jeunes Zuricois n'avaient pas répondu à l'appel qu'on leur avait adressé. Friess avait été nommé au *ludus Abbatissanus*, c'est-à-dire au collège de Zurich, du Fraumünster, ce que Megander n'avait pas appris sans un certain dépit (2), et Euander avait été aussi retenu dans sa ville natale. Au mois de juillet, on avait trouvé un professeur d'hébreu, qui ne resta du reste que quelques mois, pour faire place à Imbert Paccolet, que nous avons vu à Genève ; Viret donnait déjà ses leçons (3). Le mois suivant, on avait nommé un professeur de grec ; c'était encore un Zuricois, Conrad Gesner qui, plus tard, devait s'illustrer comme bibliographe, polyglotte et naturaliste, et mériter l'appellation de Pline de l'Allemagne. Il eut comme successeur, au bout de quatre ans, Jean Ribit, que les Genevois avaient déjà recommandé en 1537. Il était originaire de Sales en Savoie ; il avait appris, dit-on, le grec au collège de la Roche, sous la direction de Hubert Louis, et avait fait des études universitaires à Paris. Gesner lui ayant été préféré à Lausanne, il devint maître d'école à Vevey et c'est là que le gouvernement alla le chercher en 1541.

Mais laissons de côté l'enseignement supérieur pour nous occuper essentiellement du *ludus litterarius*, de cette école qui, plus tard, devait devenir le Collège cantonal (4).

Le 30 octobre 1540, le gouvernement écrivit au bailli de Lausanne une lettre qui confirmait ce qui était déjà établi (5). Le principal devait recevoir un traitement de 110 florins (1265 fr.) avec 2 muids de froment et 2 chars (tonneaux) de vin. Son logement serait dans la maison

(1) CALVIN, *Pro Farello et collegis eius aduersus Caroli calumnias. Defensio* N. Gallatii 1545, *Calv. opera*, t. VII, col. 395. Caroly accusait Calvin et Farel d'arianisme. Dans un synode tenu à Berne, du 31 mai au 5 juin 1537, il fut condamné en présence de tous les pasteurs de la campagne bernoise et du Grand Conseil. Destitué de ses fonctions, il s'enfuit en France, où il rentra dans le giron de l'Eglise catholique. Mais, en 1539, on le voit reparaître en Suisse, désirant redevenir protestant. Farel et Viret étaient disposés à lui pardonner ses incartades. Mais le gouvernement bernois fut inflexible. Abandonné de tous, il mourut, dit-on, à Rome, dans un hôpital. (DOUMERGUE, *op. cit.* t. II, p. 252 et suiv.)

(2) HERMINJARD, t. IV, p. 199.

(3) *Ibidem*, p. 263.

(4) L'histoire du collège de Lausanne a été écrite par M. Henri Vuilleumier, l'homme le plus compétent dans ces matières. Malheureusement, ce manuscrit n'a jamais été imprimé. L'auteur, avec une bonne grâce dont je ne saurais trop lui être reconnaissant, a bien voulu me le communiquer ; la plupart des renseignements qu'on trouve dans ce chapitre en sont tirés. Voir ARCHINARD-ROMAN, *Le Collège cantonal. Notice historique lue le 26 avril 1879, jour de l'installation du Collège au Valentin*, Lausanne, 1879.

(5) HERMINJARD, t. VI, p. 340.

de Louis Burnet, ancien chanoine qui n'avait pas accepté la Réformation (1). A côté du principal, il devait y avoir un bachelier (ou proviseur) avec un traitement de 30 florins (920 fr.), un muid de froment et un char de vin avec logement dans la maison d'un chapelain. L'école avait cinq classes.

II

Mais l'institution la plus intéressante due à la lettre souveraine de 1540 est un petit internat de douze pensionnaires, que le gouvernement fondait pour former une pépinière de jeunes gens où devait se recruter plus tard le clergé du pays romand. C'était un moyen de s'attacher le peuple conquis par les liens de la reconnaissance. Cette pension avait été proposée par les commissaires bernois, le 11 janvier 1537, et cette idée avait été accueillie par les pasteurs vaudois réunis à Morges ; ils avaient demandé que le Conseil de Berne entretînt à Lausanne dix ou douze garçons pour être initiés aux études de théologie (2). Viret et Matthieu de la Croix se rendirent à Berne, le 2 février 1540, comme délégués de leurs collègues, pour appuyer cette demande. Le Conseil avait déjà donné à cette mesure un commencement d'exécution, car le 2 février, le 15 mai et le 12 août, il avait désigné trois des bourgeois qui devaient faire partie de la nouvelle institution. L'un d'eux s'appelait Michel Mauritius ; nous ignorons les noms des deux autres. Le 27 mai, dans les instructions aux députés bernois envoyés à Lausanne, il était dit : « Il vous est ordonné d'établir une école pour douze garçons que Messieurs établiront à leurs frais. Vous ferez pour eux un règlement (*Ordnung*) et vous fixerez leurs gages d'après la forme qui existe ici aux Cordeliers, à Thoune, à Zofingue et à Brugg » (3). Il est probable que les délégués exécutèrent leurs ordres, et, le 30 octobre, une lettre souveraine était rédigée d'après leur rapport.

A la tête de cet internat était un directeur ayant le même traitement que les professeurs d'hébreu et de grec, c'est-à-dire 200 florins, 2 muids de froment et 2 chars de vin, et son logement dans la maison de M. Sapientis où habitait Jacob Daillens (4), ou celle de Brisset, où demeu-

(1) La vingt-deuxième maison capitulaire que tenoit messire Louis Burnet, sous l'Esveché, la charrière de Saint-Etienne à orient, le curtil de la veuve d'Estienne Duflon à vent, l'Esveché dessus. (*Reconnaissance* de 1545 de Claude Prélaz, communiquée avec la plus grande obligeance par M. Maxime Reymond, archiviste d'Etat interimaire du canton de Vaud). C'est dans cette maison, à la rue Saint-Etienne, sous l'Evêché, voisine de celle où habita Vinet, que Maturin Cordier eut probablement son domicile et logea ses pensionnaires. Plus tard, à une époque indéterminée, le principal fut logé dans la maison où a été établie la Bibliothèque cantonale.

(2) *Rathsmanual*, 29 mars 1539.

(3) *Instructionen Buch*, vol. C, f^o 385. Archives de Berne.

(4) Jacob Daillens était membre du Conseil de Lausanne (HERMINJARD). « La dix-huitième maison capitulaire que tenait Henri Sapientis, touchant la place où se tenait le samedi la cour

rait Bovard (1). C'est dans une de ces deux maisons que devait se trouver le Collège des XII, et le directeur était tenu de leur fournir, outre le logement, la nourriture et les vêtements. La somme de 12 couronnes, soit 250 francs par pensionnaire, lui était allouée dans ce but. Le bailli eut à faire arranger immédiatement ces maisons, les meubler et, en particulier, faire faire six lits complets pour les douze garçons.

Ces pensionnaires étaient examinés par le principal de l'Ecole (*Schulmeister*) et les deux pasteurs, en présence du bailli (2); naturellement, LL. EE. se réservaient la nomination définitive.

Ces « Enfants de Messieurs », comme on les appelait, avaient à se mettre à la disposition du gouvernement qui les nommait plus tard pasteurs ou maîtres de l'Ecole inférieure (3). C'étaient surtout des étudiants en théologie, conformément à l'idée primitive; mais il y eut aussi des élèves en belles-lettres et en philosophie, et même des élèves des classes secondaires. A l'origine, les Français, fils de réfugiés, étaient en majorité. Malheureusement, il ne nous a été conservé que très peu de noms. Les comptes du bailliage de 1541-1542 et de 1572-73 nous donnent ceux de Pierre Banquetaz de Payerne, Pierre Pourcelet d'Avenches, Pierre Reymond, qui fut quelque temps l'un des sous-maîtres de Cordier, Loys Jaquerod, Jehan Gondoz, Geoffroy Brun, Clément Minod, Loys Curtat, Daniel Colladon.

De semblables Collèges ou *alumnats* existaient, comme on l'a vu, à Berne, à Thoune, à Zofingue et à Brugg. Nous pourrions ajouter encore Zurich et Bâle (4). Ceux qui dépendaient de Berne étaient donnés comme modèles; mais aucun règlement de cette époque n'est parvenu jusqu'à nous. Tout ce que nous savons, c'est que le *Collegium maius* ou *superius*, installé dans le couvent des Cordeliers de Berne pour

du chapitre, la charrière à orient, la maison de Pierre Vuavre, notaire, dessus à bise, le mur de ville à occident, la maison de Jacques Neyret à orient. » *Reconnaissance* de 1545, communiquée par M. Maxime Reymond). Cette maison était probablement sur l'emplacement de celle qui a servi plus tard à l'habitation du principal et qui a été affectée ensuite à la bibliothèque cantonale (Cité devant, n° 8). En effet, une *reconnaissance* Chastellain de 1636 parle d'« une maison capitulaire, en la charrière du château de Saint-Maire à orient, laquelle tenait Henri Sapientis, sur laquelle on a édifié la maison du sieur principal du collège, avec un grand curtil et place en laquelle on tenait le samedi la cour du chapitre, la charrière entre deux d'orient, la maison de noble G. de Crousaz à bise, les murailles de bise à occident ». Nous savons du reste que « la place où se tenait le samedi la cour du chapitre » était un peu au nord de cet immeuble.

(1) Antoine Bovard appartenait à une famille lausannoise (HERMINJARD). Il s'agirait, semble-t-il, d'une des maisons démolies en 1877, qui bornaient la cour du collège au midi. Nous lisons, en effet, dans une reconnaissance de 1545: « La vingtième maison capitulaire que tenait Pierre Brisset, dessus le bornel de bois des cinq pommels, la charrière et la maison de messire Jean de Marsilly à orient, le curtil du chanoine Michel Barbey à vent, le mur de ville à occident ». La maison qui était la plus rapprochée de la fontaine des « cinq pommels » fut plus tard et pendant plusieurs générations à la famille Dapples.

(2) *Rathsmanual* du 30 octobre.

(3) Voir HENRI VUILLEUMIER, *Les douze écoliers de Messieurs, fragment d'histoire ecclésiastique* (extrait du *Semeur Vaudois*), Lausanne, 1886.

(4) Voir F. HAAG, *Die Hausordnung der Kollegianer im Barfüsslerkloster zu Bern im 16. u. 17. Jahrhundert* dans les *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, t. VIII, 1912, p. 177 et suivantes.

pensionnaires, formait une petite république à part, se régissant elle-même avec ses lois et règlements ; la discipline en était confiée aux élèves ; les fonctionnaires avaient des noms empruntés à la république romaine.

Si nous nous sommes étendus sur cette institution, c'est qu'il fut question d'en confier la direction à Maturin Cordier. Au commencement de 1539, le Petit Conseil de Berne écrivit aux Quatre Ministraux pour leur demander de lui céder leur maître d'école. Mais les Neuchâtelois, qui s'étaient convaincus de sa valeur, refusèrent d'entrer dans cette combinaison. Viret qui, probablement, avait suggéré cet appel, ne se tint pas pour battu et se réserva pour une autre occasion. La lettre souveraine du 30 octobre 1540 nous apprend qu'on s'adressa alors à Genève et qu'on écrivit au pasteur Marcourt d'entamer des négociations dans ce but avec le principal du Collège de Rive (1). C'était Agnet Bussier, ci-devant pasteur à Prangins. Sa mauvaise santé ne lui ayant pas permis d'accepter, on confia finalement cette charge au pasteur et médecin Beat Comte qui fut remplacé lui-même, vers la fin de 1542, par l'Italien Celio Curione (2). C'était un brillant humaniste, en l'honneur duquel on créa une nouvelle chaire, celle des « arts libéraux » ou de philosophie, à laquelle il donna un éclat tout particulier. Mais ni son caractère ni ses habitudes ne pouvaient s'accommoder à l'esprit rigoureux, au dogmatisme strict de la Cité de Lausanne. Il n'y resta que quatre ans et fut appelé à Bâle comme professeur d'éloquence, fonctions pour lesquelles il semblait mieux fait que pour mesurer la pitance des jeunes gens qui lui étaient confiés ; d'ailleurs ses mœurs n'étaient pas de celles qu'on attend d'un maître de pension. Sous son administration, le gouvernement émit, le 3 octobre 1544, un règlement concernant la nourriture des XII Enfants de Messieurs (3). Le prix de pension par an avait été porté de 12 à 15 écus (337 fr. 50 de notre monnaie). Chaque jour, les pensionnaires recevaient chacun une livre de viande, deux livres de pain, plus une soupe matin et soir. En outre, on leur donnait un *maas* de vin entre eux tous le matin (*zum Morgenbrod*) et autant le soir (*zum Nachtmal*). Quand il n'y avait pas de viande, il fallait la remplacer par du poisson ou telle autre nourriture de même valeur.

(1) Nous avons cette lettre. On la trouve dans HERMINJARD, t. VI, p. 339. Il est probable que c'est l'origine de la légende qui fait intervenir A. Sonier dans l'organisation des écoles de Lausanne (voir BÉTANT, *op. cit.*, p. 11). Mais alors il était déjà pasteur à Rolle.

(2) J. BONNET (*Nouveaux récits du seizième siècle*, Paris, 1870, p. 68, et *Récits du seizième siècle*, Paris, 1864, p. 250) se trompe en faisant de Curione le directeur du collège, mais il avait une sorte de surveillance générale (*scholarum praelecturam*) qui le mettait au-dessus du principal. HERMINJARD, t. VII, p. 120, note, et 133. Dans le *Rathsmanual* de Berne, il est appelé *Regent der Schule*. Nous ne voyons pas qu'il ait jamais rempli les fonctions de *ludi magister*.

(3) *Ordnung der XII Knaben die bym Italiener sind, ouch wie er sy mit spiss und trank halten soll*. Archives cantonales, mandats et ord. série, t. I, folio 33.

III

Les débuts de l'école où se donnait l'enseignement inférieur sont entourés de mystère. D'abord, dans quel local se tenaient les classes ? Il est possible que, dans les premières années, les leçons se soient données à Saint-François. Dans la lettre souveraine de 1540 il est dit : « Nous avons décidé que le local pour le Collège, le Colloque et les leçons publiques sera à la Clergié, dans la salle d'en haut ». Au commencement de ce document, le gouvernement désigne sous le nom de « Collège » la pension des XII enfants qu'il établissait, et sous celui d'« Ecole » l'institution qui devait donner aux enfants l'instruction primaire et secondaire. Il faudrait donc en conclure que cette pension était logée dans la Clergié. Mais d'autre part, nous avons vu que ces jeunes gens demeuraient chez leur directeur, soit dans la maison Sapientis, soit dans celle de Brisset, et il est fort probable que ces douze élèves suivaient les leçons avec leurs camarades chacun dans sa classe ; il n'est jamais dit qu'ils aient été l'objet d'un enseignement spécial. On peut donc se demander pourquoi leur réserver un local à la Clergié, et ne faudrait-il pas supposer que dans ce passage le « Collège » est ici mis pour l'« Ecole » et que c'est dans la Clergié que depuis 1540 ont été données les leçons de l'école inférieure.

Reste à savoir où était cette Clergié, ou maison des chapelains de la cathédrale. Herminjard y voit la maison du chapitre et la situe sur l'emplacement où s'élève actuellement la salle du grand Conseil. C'est une erreur manifeste. M. Vuilleumier (1) pense qu'elle a occupé une partie du terrain où sont situés les anciens bâtiments académiques, inaugurés en 1587. D'autres la placent à la Cité derrière.

Quel fut le premier directeur de l'Ecole, après que l'on se fut convaincu que Friess ne viendrait pas à Lausanne ? Dès 1537, on voit figurer en cette qualité un nommé Jehan Cornier ou Cornyer, qui était arrivé le 13 juillet de cette année (2). Il en est question dans la lettre souveraine de 1540 ; en 1538 son traitement avait été élevé de 100 à 110 florins et, en 1541, il fut mis sur le même pied que les professeurs de grec et d'hébreu. En latin, il se faisait appeler Cornelius et, dans leur correspondance, les Réformateurs le désignent toujours sous ce nom (3), ce qui fait qu'on l'a souvent appelé Corneille ou Cornille. En 1538 et 1539,

(1) H. VUILLEUMIER, *L'Académie de Lausanne, 1537-1890, esquisse historique* dans les *Discours et leçons prononcés à l'ouverture des cours du premier semestre de l'Université de Lausanne*, 1891, p. XI.

(2) Communication obligeante de M. Maxime Reymond, d'après les comptes du bailliage de Lausanne.

(3) HERMINJARD, t. VI, p. 203 et 229, C. O., XII, col. 141, 142, 146.

il fut assisté dans ses fonctions par son frère (1). Il est probable que celui-ci est identique à Érasme Cornille qui succéda en 1545 à Cordier comme maître d'école de Neuchâtel, et qui vint de là à Genève. La famille des Cornier était originaire de la Franche-Comté ; car le Parlement de Dôle saisit en 1538 leurs biens, ce qui amena l'intervention du Conseil de Berne (2).

La direction de Jehan Cornier ne semble pas avoir donné grande satisfaction ; peut-être la ma'adie dont il mourut avait-elle une influence fâcheuse sur ses fonctions pédagogiques. Viret apprit avec beaucoup de joie que, par suite des circonstances que nous avons relatées plus haut, on pouvait espérer que Cordier viendrait s'établir à Lausanne, et il s'appliqua dorénavant de toutes ses forces à faire accepter sa candidature par le gouvernement bernois (3). Mais, comme on n'avait pas de reproches graves à faire à Cornier, on ne pouvait le destituer sans lui donner une compensation ; on lui cherchait une position honorable dans le ministère, et déjà il était question de lui comme pasteur à Lutry, quand il mourut d'une manière très opportune.

Avant la conférence où il avait été décidé qu'on appellerait Cordier, raconte Viret (4), il tomba dans une frénésie horrible (5). Maintenant on désespère de sa vie. Il est privé de la parole et ne reconnaît plus personne. Donc, grâce au hasard, nous n'aurons pas beaucoup à travailler pour lui trouver cette position. Car il est écrasé par la main de Dieu. Il s'y ajoute que Comte, [qui était médecin] (tu sais quel est son caractère), pour lequel il a toujours combattu comme pour sa propre maison (*pro aris et focis*), l'a honteusement trahi dans la plus grande nécessité. En effet, quand Cornier était dans une folie furieuse, sa femme le fit chercher pour porter secours à son mari : il commença à se moquer d'elle en ces termes : « Es-tu du nombre des pieuses sœurs ? Trouves-tu ma femme bien habillée et bien élevée ? » De cette

(1) *Comptes du bailliage de 1538* : Item au frère du dict maistre d'escolle, auquel Messieurs ordonarent au synode 60 fl. par an et ung chars de vin et ung muis de froment, auquel j'ay delivré le 14^e d'avril, 1 char. Item le premier jour de may pour le quartemps d'après les Bordes, 15 fl. *Comptes de 1539* : Item livré au frère dud. maistre d'escolle pour le quartemps après les Bordes, en argent 15 fl. ; en froment, 3 coppes.

(2) *Rathsmanual*, 1^{er} août 1538 : Dem p[re]dikant] Cornelio ein furdernuss an das parlement de Dole, im das sin gnüglich lan verfolgen, dwyl er das mit kein sach verdient in das nit sölle werden. *Welsche Missivenbuch*, B. 81 ; fragment de lettre au Parlement de Dôle, 10 Août 1538 : Daventaige, Messieurs, avons tout a ceste heure receus la response que nous faictes sur nous lettres a vous escriptes en faveur de nostre Jehan Cornier, de laquelle nous contenterions vouldentier sy, pendant qu'attendes la response de l'impériale majesté, vous départés de attenter a ses biens et a ceux de son frère, de quoy vous prions très a certes et comme par avant désirons sur ce vostre response. HERMINJARD (t. VI, p. 203, 341, t. VIII, p. 83) croit que les deux frères Cornelius se succédèrent dans la charge de principal. Le premier serait Erasme, qui aurait été appelé ou rappelé à Montbéliard au printemps de 1541 et remplacé par Jehan. Mais le savant éditeur de la *Correspondance des Réformateurs* eut lui-même des doutes sur sa combinaison. Dans le vol. VIII, p. 336, il inséra cette note : « Nous craignons d'avoir confondu Erasme Cornille dans les vol. VI et VII avec son frère Jean ou avec Erasme Cornier. » L'étude du *Rathsmanual* de Berne et des comptes du bailliage de Lausanne montre qu'il n'y eut qu'un seul principal, de 1537 à 1545 à savoir Jehan Cornier, appelé en latin Johannes Cornelius. A. ROGET (*Louis Enoch ou un régent au seizième siècle dans les Etrennes genevoises*, 2^e série, Genève, 1878, p. 38) représente Louis Enoc comme ayant été à la tête du collège de Lausanne. Ce nom ne se trouve ni dans les comptes du bailliage ni dans la correspondance des Réformateurs de ces années.

(3) C. O., t. XII, col. 12 a.

(4) *Ibidem*, t. XII, col. 141, 142.

(5) Ce qui peut faire supposer un système nerveux héréditairement taré.

manière, il tourna cette femme en ridicule et n'apporta aucun secours au malheureux... Au moins, nos affaires vont bien en ce que nous espérons avoir Cordier. Car les Bernois l'approuvent, surtout Sulzer, qui nous a promis son aide, ainsi que beaucoup de conseillers que j'ai interrogés à ce sujet.

Quand le malheureux mourut, Viret redoubla d'efforts pour obtenir la nomination de son candidat (1). A ce moment (28 sept. 1545), il écrivait à Nicolas de Wattenwyl (2) : « L'état des choses chez nous, principalement de l'école, était tel que je ne pouvais guère espérer que votre fils en rapporterait une culture intellectuelle digne de lui et d'un père tel que vous. Mais, maintenant que j'espère voir Cordier préposé à notre école, j'ai tout lieu de croire que nous n'aurons jamais à nous repentir d'avoir confié notre jeunesse à un tel maître. »

Les efforts de Viret furent couronnés de succès. Le 8 octobre, Cordier était nommé avec le même traitement que son prédécesseur (3) ; le 12, il était déjà à son poste, et Viret pouvait écrire à Calvin : « Cordier est à nous et vous salue tous. »

Ce n'était pas tout, il fallait lui donner un collaborateur, un « bachelier », comme on disait. Là aussi, Viret marchait sur les brisées de Calvin. Depuis le mois d'août fonctionnait à Lausanne, en cette qualité, un nommé François Deothée, sur lequel le Conseil de Genève avait jeté les yeux pour le mettre à la tête du Collège de Rive (4). Il avait répondu favorablement à cette demande, car il était parti immédiatement pour Berne afin de solliciter son congé. Mais, à ce moment, Calvin et les Genevois n'étaient pas en bonne odeur auprès du gouvernement bernois et il refusa de céder à Deothée. Sans se décourager, les pasteurs de Genève s'adressèrent à leurs collègues de Lausanne, leur demandant d'intervenir en leur faveur (5). Ceux-ci se prêtèrent à ce désir, mais attendirent pour faire leur démarche que Cordier fût nommé (6). Finalement, le Conseil de Berne nomma Deothée bachelier à Lausanne à la fin de novembre (7).

(1) C. O., t. XII, col. 146 ; col. 164 ; col. 178.

(2) *Theol. Studien u. Kritiken*, 1863, p. 555, et suiv. Lettre publiée par Ruetschi et qui se trouve dans les *papiers Herminjard*. (Musée historique de la Réformation à Genève).

(3) *Rathsmanual*, 8 octobre 1545. Maturin Cordier angenommen zum Schulmeister gan Losen und Besoldung wie der abgestorben gehapt.

(4) Deothée avait même été nommé par le Conseil le 21 août 1545. « R. C. Maître d'escole. Sur ce que monsieur Calvin a dictz à monsieur le Sindieque que maistre François [Deothée] est plus convenable que maistre Charles [Damont,] par quoy, requisant que le dict maistre François soit retenu, ordonné qu'il soyt retenez maistre François et que monsieur le trésorier doibge conte avec luy. » On a confondu François Deothée, C. O., t. XII, col. 195, note) avec le chantre Guillaume Franc, qui était parti le 3 août. Mais certainement, le secrétaire n'aurait pas désigné un homme qui avait vécu quatre ans à Genève et dont il avait été plusieurs fois question dans les séances du Conseil par cette expression : « ung nommé maistre François qui est fidelle » (17 août 1545).

(5) C. O., t. XII, col. 160.

(6) *Ibidem*, col. 164 et 170.

(7) *Ibidem*, col. 219. Nous ne savons rien du caractère de Deothée, sinon qu'il semble avoir eu le défaut de prêter une oreille trop complaisante aux doléances des élèves. On le vit en effet, ainsi que sa femme, intervenir d'une manière malencontreuse entre Farel et ses neveux. L'un de

A la même époque apparaît à Lausanne le chantre Guillaume Franc, qui fut chargé d'enseigner le chant des psaumes. Ce musicien était natif de Rouen. Il était arrivé à Genève avant le rappel de Calvin ; le 17 juin 1541, il était autorisé à ouvrir une école. Du 6 juin 1542 au 3 août 1545, il fut chantre dans les églises de Genève. Mais, faute d'un traitement suffisant, il partit pour Lausanne, où il mourut en 1570. Il a publié *Les psaumes mis en rime françoise, avec le chant de l'Eglise de Lausanne*. Rivery 1565. Dans ce volume, répondant aux vœux des Lausannois qui demandaient que chaque psaume eût sa mélodie en propre, il pourvut d'un air signé de son nom 27 psaumes qui, à Genève, se chantaient sur le même air que d'autres. En outre, il substitua aux airs de Genève 19 mélodies, qu'il dit avoir empruntées aux recueils contemporains (1).

De 1546 à 1550, nous voyons se succéder comme sous-maîtres de l'école plusieurs pensionnaires du Collège des XII ; c'étaient des jeunes gens qui, ayant fini leurs études de théologie, consacraient quelques mois ou quelques années à l'enseignement avant de se charger d'une cure. Tels furent Nicolas Pinagier, Jaques Huart, Pierre Reymond. Pour les suppléances temporaires, on recourait au diacre commun.

Les espérances de Viret se réalisèrent brillamment. Grâce à la réputation de Cordier, grâce aussi à l'autorité des professeurs de la haute école, surtout de Théodore de Bèze, qui arriva en 1549, Lausanne devint un centre où accouraient les élèves. C'est un fait constaté non seulement par Viret, qui pouvait y voir sa propre œuvre, au moins en partie, mais encore par les étrangers, comme Th. de Bèze lui-même, qui vantait (2) la grande libéralité avec laquelle de nombreux étudiants étaient traités, ainsi que la tranquillité dans laquelle ils pouvaient être éduqués, et comme Farel (3) qui rappelait, parmi les bienfaits de la république de Berne envers la Réformation, les frais qu'elle avait faits à Lausanne pour faire fleurir les bonnes lettres. C'est, en effet, la reconnaissance envers le gouvernement qui inspirait les Réformateurs en cette matière, même lorsqu'ils avaient à s'en plaindre sur d'autres points. Le 28 septembre 1547, Viret écrivant (4) à Bullinger à Zurich pour lui recommander le fils du conseiller genevois Roset, exprime la crainte de voir sa patrie retomber dans la barbarie dont elle est à peine sortie et qu'il avait déplorée quatre ans auparavant. Car si Dieu ne

ceux-ci avait reçu de son oncle une admonestation qu'il avait estimée injuste. Il s'en plaignit à Deothée, qui s'en plaignit à Viret (BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Pierre Viret*, Saint-Amans, 1911, p. 31).

(1) O. DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 608.

(2) C. O., t. XVI, col. 41.

(3) *Ibidem*, XV, col. 153.

(4) *Ibidem*, XII, col. 59.

poussait pas dans son pays des hommes savants des peuples étrangers, surtout de la France, les Eglises et les écoles seraient privées de pasteurs et de maîtres, et les études périliteraient. C'était aux persécutions qu'on devait la présence à Lausanne d'un si grand nombre de savants et l'on devait la plus grande gratitude à l'illustre Conseil de Berne de ne pas mépriser les études et de s'appliquer en tout premier lieu à les encourager. « C'est pourquoi, dit-il, j'espère que notre école produira les plus grands fruits, car elle est maintenant pourvue de beaucoup d'hommes honorables et savants, et tous les jours leur nombre s'accroît ». Et il termine sa lettre en sollicitant l'appui de Bullinger en faveur du Collège de Lausanne.

Cependant, Viret voyait bien des ombres au tableau; « mais, disait-il (1), nous nous appliquerons tous les jours à combler nos lacunes. Nos écoles se développent de jour en jour par le nombre des hommes savants et des étudiants. Nous voyons briller une grande espérance d'un progrès plus fécond ». Cette note optimiste se répète comme un refrain dans les lettres de Viret, surtout pendant l'année 1549.

Les habitants de Lausanne étaient fiers de leurs écoles. Comme Myconius de Bâle avait voulu y placer un jeune homme de sa connaissance « en change », c'est-à-dire en prenant en échange un jeune Lausannois, personne ne voulut entrer dans cet arrangement, tous les habitants déclarant que, lorsqu'on avait de si bonnes écoles, on n'envoyait pas ses enfants à l'étranger. Seul un aubergiste acceptait d'entrer dans la combinaison, ce qui paraissait fâcheux à Viret. A Genève, on aurait pu trouver une famille convenable, mais Viret ajoutait que, bien que le principal du Collège de cette ville fût son ami, et que les écoles de Genève ne fussent pas à dédaigner, il était obligé de faire remarquer que celles-ci n'étaient pas aussi fréquentées que celles de Lausanne.

Ce succès était dû avant tout au fait que la *Schola Lausannensis* était la seule organisation complète d'instruction protestante en pays de langue française. Le rêve de Calvin et l'arel était réalisé, mais sans qu'ils pussent y jouer un rôle actif : un centre de culture évangélique avait été créé pour ceux qui parlaient le français.

Il faut bien dire que le gouvernement bernois, guidé par Viret, eut la main heureuse dans ses choix. Nous avons vu quels avantages et quels inconvénients présentait Curione ; plus tard, on vit paraître Ribit, Quintin, Th. de Bèze. Mais celui qui semble avoir eu la plus grande influence et la plus grande autorité, ce fut l'humble principal du collège, Maturin Cordier. Cinquante ans après sa mort, le Conseil de la Ville de Lausanne avait oublié les noms des professeurs « qui enseignaient dans

(1) *Ibidem*, XIII, col. 430.

les leçons publiques », mais se rappelait, en 1615, « la peine et le labeur que faisoient jadis Monsieur Corderius et ses contemporains pour dresser la jeunesse » (1). Et lorsque la calomnie s'attaqua aux Français établis à Lausanne, Cordier partagea avec Th. de Bèze l'honneur d'être en butte à ses coups.

Enfin, si nous voulons avoir un dernier témoignage de l'esprit sérieux qui régnait dans le monde des écoles, voici celui de Hotman qui écrivait de Strasbourg à Bullinger le 11 janvier 1557 : « Je pense souvent à votre fils, mon cher voisin. Si j'avais à choisir et que je fusse à votre place — vous qui connaissez la discipline de l'école de Lausanne —, j'aimerais bien mieux qu'il passât son jeune âge dans cette ville, où l'on voit briller partout des exemples admirables de piété et de vertu, qu'ici, où l'on tolère toutes sortes de choses. » (2).

Les professeurs étaient pour la plupart des Français, auxquels se mêlèrent de temps en temps des Italiens, des Anglais et des Belges. Nous ne ferons pas après Auguste Bernus (3) le tableau de cette société, à la fois inspirée par la piété et par l'amour des belles-lettres, qui avait pour centre Théodore de Bèze. Ces hommes se rencontraient périodiquement en des réunions fraternelles appelées « colloques » et lorsque ceux-ci furent supprimés en 1549, ils surent bien trouver l'occasion de se rassembler pour parler de choses religieuses et profanes.

Parmi les élèves, nous voyons d'abord des Vaudois, mais, semble-t-il, en nombre relativement moindre qu'on n'aurait pu le souhaiter. Le Pays de Vaud a toujours été essentiellement agricole, et l'on sait que les paysans ont de la peine à renoncer à cultiver leurs champs ; d'ailleurs, il y avait des écoles dans d'autres villes de la contrée et quand ces fils d'agriculteurs se décidaient à devenir pasteurs, ils n'arrivaient à Lausanne qu'en qualité d'étudiants dans les études supérieures.

Cependant, nous trouvons dans les *Colloques* de Cordier, où il désignait comme interlocuteurs ceux de ses élèves dont il avait conservé le meilleur souvenir, des noms authentiquement vaudois ou savoyards : Carrard, Cholet, Clavel, Dessinanges (4), Espaulaz (*Spatula*), Garbin, Troillet. En revanche, beaucoup de Français y figurent : c'étaient des jeunes gens que leurs familles avaient envoyés en Suisse pour les soustraire aux écoles catholiques, ou des fils de réfugiés, qui abondaient déjà dans

(1) LE COULTRE, *Mœurs académiques au dix-septième siècle*, dans la *Bibliothèque universelle* t. LXII, 1913, p. 549. Cependant Cordier ne reçut pas la bourgeoisie de Lausanne, bien qu'une sentence judiciaire de 1560 lui en attribue le titre.

(2) La discipline semblait laisser à désirer à Strasbourg : « Solus enim Dasypodius cum auctoritate disciplinam tuetur », écrivait Butzer à Hedio, le 12 février 1546.

(3) Auguste BERNUS, *Théodore de Bèze à Lausanne*, Lausanne 1900.

(4) Isaac Dessinanges (ou Designianges), de Thonon, reçut de MM. de Berne une pension de 50 florins par an depuis la St-Michel 1555 jusqu'au 1^{er} juin 1560. Plus tard, il fut pasteur à Ollon de 1564 à 1572 (Communication de M. le professeur Vuilleumier).

notre pays. Tels furent les cinq écoliers de Lausanne, qui payèrent de leur vie à Lyon leur fidélité à leur foi (1555) : Pierre Navihère, Bernard Seguin, Martial Alba, Pierre Escrivain et Charles Favre. Avaient-ils été élèves de Maturin Cordier ? On peut l'affirmer pour Pierre Escrivain, « gascon, homme d'esprit vif, auquel le Seigneur donna bouche magnifique à laquelle les ennemis de vérité n'ont pu résister, mais sont demeurez confus » (1). En effet, Escrivain figure au *Colloque III*, 25 (*Præceptor, pater te*) sous le nom de *Scriba*. En outre, Bernard et Claude sont les personnages du premier de nos dialogues. Faut-il voir à cette place d'honneur Bernard Seguin et Claude Monnier, qui fut aussi brûlé à Lyon en 1551 ?

Les enfants de Robert Estienne, que leur père avait envoyés à Lausanne, avant de quitter lui-même Paris (2), furent de même parmi les élèves du Collège de Lausanne. Nous trouvons encore dans les *Colloques* les noms d'un Du Quesnoy (*Quercetanus*), d'un Quintin, d'un Du Moulin (*Molinaeus*).

Nous savons aussi que Robert de Renaud, fils de Jacques de Renaud, seigneur d'Alen, gentilhomme d'Arles, fut élève de Cordier ; en 1548, il passa de Lausanne aux cours libres de Nîmes ; il fut pensionnaire de Baduel et retrouva le même enseignement qu'à Lausanne, c'est-à-dire une haute culture littéraire alliée à la piété la plus pure (3).

Il y eut aussi des Allemands, notamment les deux principaux auteurs du *Catéchisme d'Heidelberg*, *Olevianus* (Olewig) et *Vrsinus* (Baer) ; mais les noms qui se retrouvent le plus souvent dans la correspondance des Réformateurs, ce sont ceux de Suisses alémaniques, surtout de Berne et de Zurich. Ils venaient avant tout pour apprendre le français. Les patriciens bernois, en particulier, comprenaient que leurs fils, destinés aux charges publiques, devaient savoir la langue de leurs sujets ; on trouve un Wattenwyl, un Grafenried, un Kammerer, un Marcuard, un May dans le nombre des écoliers de Lausanne, dès les premiers temps où y résida Cordier. De Zurich sont venus un Goldschmid (*Chrysopæus*), un Friess (*Frisius*), un Schatzmann (*Quæstor*), un Pistorius, un Keller (*Cellarius*), un Rübli, de Bâle, un Stehlin, un Myconius. Mais, au collège, on ne donnait pas de leçons de français ; cette langue ne s'apprenait que par l'usage, et il ne faut pas s'étonner si les lettres que les parents des élèves leur demandaient d'écrire en français présentent un jargon assez hétéroclite. En revanche, les professeurs de la Suisse allemande souhaitaient de voir venir à leurs cours des jeunes gens du pays romand ; ce n'est donc pas seulement aujour-

(1) CRESPIN, *Histoire des Martyrs*, p. 201.

(2) Voir RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2^e édition, 1843, p. 319-323.

(3) Voir GAUFRÈS, *Claude Baduel et la Réforme des études au seizième siècle*, Paris, 1880, p. 197.

d'hui qu'on préconise les échanges d'étudiants entre les deux parties de la Suisse.

Il est difficile de fixer le nombre des élèves de l'Académie ; il a dû varier beaucoup. Des calamités publiques comme la peste ou la disette amenaient souvent une baisse considérable ; c'est ainsi que la peste de 1551 amena la fermeture des écoles. Puis, la prospérité renaissait. Bèze nous donne une indication ; il nous dit qu'au mois d'avril 1558 (1), il avait 700 élèves à examiner ; comme il n'y avait pas d'examen périodique dans l'école supérieure, il faut en déduire que le Collège inférieur avait 700 élèves. Cordier lui-même (2) dit : « Il y a plus de silence dans notre collège de 600 élèves que dans ces écoles communes de quarante ou même de trente enfants ».

IV

Où habitait toute cette population scolaire ? Nous avons vu qu'à Genève, le Collège de Rive avait un internat, au moins dans les commencements ; c'était probablement une tradition du moyen âge qui avait survécu. Mais cette institution était incompatible avec l'esprit du protestantisme. Farel rendait le père et la mère responsables de l'éducation des enfants : « Ils doivent tascher que leurs enfans... aient cognoissance de l'Ecriture... ils doivent donner l'exemple à leurs enfans d'aimer, craindre et honorer Dieu » (3). Les instituteurs ne sont que les mandataires et les substituts des pères de famille. C'est pourquoi l'éducation morale doit se donner dans la famille ; rien ne peut remplacer à cet égard la tendresse d'une mère ou l'affection d'une sœur. Si, par suite des circonstances, la famille doit pour un temps plus ou moins long se séparer des enfants, il faut les placer dans une autre famille où on veillera à leur éducation et où ils trouveront les soins matériels qui leur sont nécessaires. Telle était évidemment l'idée des Réformateurs français en Suisse ; lorsque Calvin réalisa son plan d'établir une Académie à Genève, il renonça entièrement à organiser un internat. Le système qui prévalut en Suisse fut donc celui de la pension. Même les « douze pensionnaires de Messieurs » devaient loger chez un directeur dont la tâche était de les « surveiller » et de les guider non seulement dans leurs études, mais encore dans toute leur vie morale. Il est vrai que Cordier conserva à cet égard les préjugés du quartier latin de Paris ; il

(1) C. O., t. XVII, col. 149.

(2) *Colloques*, IV, 25. (*Nescis quid mihi.*) Nous citons les *Colloques* d'après les éditions genevoises en y ajoutant, pour éviter toute confusion, les premiers mots du texte.

(3) FAREL. *Summaire et briefve déclaration*, p. 109 et suiv. de l'édition de 1534.

ne donnait guère à la maîtresse de pension et même à la mère de famille que le rôle de ménagère ; sa place était à la cuisine. Pourquoi ? parce qu'elle ne savait pas le latin et que les jeunes gens ne devaient s'exprimer que dans cette langue. Nous lisons dans les *Colloques* : « Vous ne parlez donc jamais français ? demande Eusèbe à son camarade Dumont. — Seulement avec notre mère, et cela à une heure déterminée, quand elle nous fait appeler. — Et comment faites-vous avec la valetaille ? — Nous ne parlons que rarement avec la valetaille, et seulement en passant ; cependant, les valets eux-mêmes nous parlent latin. — Et les servantes ? — S'il est besoin que nous leur parlions, nous nous servons de la langue française, comme nous le faisons avec notre mère » (1). Mais la famille de Dumont devait être particulièrement bien stylée. C'est ainsi que les choses se passaient chez Robert Estienne, à Paris.

Le pensionnat, comme « industrie » nationale de Lausanne est donc une chose ancienne, et déjà alors, c'étaient spécialement les pasteurs et les professeurs qui l'exerçaient, ajoutant ainsi un appoint aux maigres émoluments de leur charge. Tous ceux qui étaient mariés avaient des pensionnaires : Cordier, Viret, Valier, Ribit, Bèze, Bérauld, Quintin Albiac, seigneur du Plessis, poète français, et bien d'autres. Les lettres de ces hommes si graves et les *Colloques* de Cordier sont remplis de détails sur ces questions de pensionnaires, et nous pouvons ainsi nous représenter l'intérieur de ces maisons studieuses. Toutes les pensions n'étaient pas également bonnes ; celles que recommandaient Viret ou Th. de Bèze devaient être excellentes ; mais certaines personnes croyaient pouvoir se contenter d'offrir un logement et la nourriture à leurs pensionnaires sans les surveiller et sans se soucier d'exercer sur eux une influence morale. Tel était en particulier le cas de beaucoup d'étrangers réfugiés pour cause de religion ; quelques-uns étaient des négociants, qui ne pensaient qu'à leur commerce, tandis que leurs femmes ne s'occupaient que de leur ménage. D'autres fois, c'étaient des étudiants allemands qui servaient de précepteurs à de plus jeunes élèves et les initiaient souvent à leurs mauvaises mœurs (2). Souvent le pensionnaire était seul de son espèce et ne pouvait parler à personne de ses études et le directeur du collège, instruit de ces inconvénients, ne voulait pas intervenir de peur d'avoir l'air de travailler dans son propre intérêt en attirant dans sa maison le malheureux jeune homme (3). Viret se plaint dans une lettre à Gualter, de Zurich, que les jeunes gens qu'on lui recommande ne viennent pas lui remettre leurs lettres, ou ne les lui apportent qu'après avoir fait choix d'une pension, ce qui pourrait le faire accuser de négligence.

(1) *Colloques*, II, 50. (*Quot annos habes ?*)

(2) BARNAUD, *op. cit.*, p. 64 et suiv.

(3) *Colloques*, IV, 36. (*Quam doleo me.*)

Il y avait, du reste, plusieurs types de pensions. Les unes, et c'étaient les plus sérieuses, offraient aux jeunes gens le vivre et le logement ; leurs clients s'appelaient des *domestici* ou *conuictores* ; d'autres n'avaient des hôtes que pour les repas ; d'autres ne faisaient que fournir des chambres à des locataires ; dans ce cas, la nourriture était envoyée par les parents ; on appelait cette catégorie de jeunes gens, en latin des *inquilini*, en français des « archers », parce qu'ils avaient une arche ou coffre, où ils serraient leurs provisions. Ils allaient eux-mêmes acheter leur viande au marché (1).

Comme de nos jours, les prix variaient suivant les exigences des parents. Le taux moyen d'une pension distinguée, de celles que fréquentaient les jeunes patriciens bernois (*eorum qui paulo liberalius volunt educari*), était de 20 écus (soit 227 francs). Quintin, maître des XII, n'exigeait que 16 écus (181 frs, 60).

Si le prix que demande Bérauld, écrivait Bèze à Bullinger le 12 février 1556 (2), vous paraît plus fort que vous ne comptiez, il y a surtout deux choses à expliquer au père du jeune homme ; la première, c'est que, cette année-ci, le prix du vin a triplé et que le blé est également un peu plus cher que l'année dernière ; la seconde, c'est que nous (les étrangers) nous ne retirons rien des revenus annuels dont bénéficient les bourgeois, mais qu'il nous faut tout racheter au marché argent comptant (3). Mais soyez certain que Bérauld n'est pas un homme à rechercher le lucre ; toute son ambition sera d'entretenir honnêtement le jeune homme, sans être en perte, et de l'instruire de manière à gagner votre approbation.

Une lettre de Cordier à son vieil ami Friess nous indique le détail des prix qu'il exigeait de ses pensionnaires. Il en avait deux catégories : les uns mangeaient à sa table ; il leur demandait 16 écus (181 frs, 60), comme Quintin ; les autres mangeaient à part et payaient 12 écus (136 frs, 20). Avec la nourriture, il fournissait le lit, le bois et la chandelle. En outre, il était d'usage de remettre un teston, soit sept batz (un franc) à madame Cordier.

Mais Cordier pouvait même aller dans les grands prix. Le 18 octobre 1555, il reçut une lettre de son ancien collègue Curione, qui lui manifesta beaucoup d'affection. Les deux humanistes ne s'étaient pas vus depuis neuf ans, mais le professeur de Bâle avait conservé du principal de Lausanne un excellent souvenir. Cette lettre lui était apportée par un jeune Bâlois de bonne famille qui cherchait une pension ; il était escorté par un petit Lausannois, orphelin de père, alors domestique chez le

(1) *Ibidem*, IV, 11. (*Vnde redis ? — A foro*), 14, (*Nunc demum redis*) ; III, 19 (*Praeceptor, licetne cras*) ; I, 6, (*Vbi hodie cibum*).

(2) C. O., t. XVI, col. 27.

(3) On sait, en effet, qu'en Suisse, les bourgeois, s'ils étaient domiciliés dans leur commune, recevaient des répartitions souvent considérables en bois, beurre, fromage et autres denrées des parties de la Suisse.

libraire Mechlin, qui servait d'interprète ; car le Bâlois ne savait pas le français et fort peu de latin. Comme il devait être traité avec distinction et que son ignorance faisait prévoir que son éducation serait laborieuse, Cordier demanda 25 écus. Le Bâlois trouva ce prix trop élevé ; le principal lui dit alors d'aller voir chez François Bérauld qui allait succéder à Hotman à la tête de la première classe. Mais il ne s'y rendit pas et le Lausannois le conduisit chez un nommé Marchand, maître de troisième, qui recevait des pensionnaires pour 22 écus. On s'arrangea pour ce prix. Cependant, vingt-cinq jours après, le Bâlois n'avait pas encore paru à l'école, il disait qu'il voulait auparavant vendre son cheval ; il passait toute la journée dans l'oisiveté, à se promener ou à jouer avec un épervier apprivoisé.

Nous ignorons si le jeune Friess, le jeune Schatzmann et le jeune Rübli furent les hôtes de Cordier ; mais ils furent ses élèves, nous trouvons leurs noms dans les *Colloques* (1). On peut aussi se demander si Cordier a reçu chez lui des fils de Robert Estienne. Avec quelle joie le vieux pédagogue vit arriver les enfants de son ancien ami, qui devaient lui rappeler le temps où ils avaient vécu et travaillé ensemble au quartier latin de Paris. Il est évident que ce sont eux qui sont désignés dans les *Colloques* (2) sous le nom de Stephanio et de Stephanus. Pour le premier, le *praeceptor*, c'est-à-dire Cordier lui-même, montre une sollicitude extraordinaire, puisqu'il lui fait réciter ses mots latins à une heure très matinale, avant le premier déjeuner. Une lettre de rémission et de main-levée en faveur des héritiers mineurs de Robert Estienne nous dit que son fils Robert était en pension chez un nommé Rabicus (lisez probablement Ribitus) « lequel l'institua en hébreu et l'envoya au collège », que Charles était chez un précepteur « qui l'instituait ès lettres grecques » et que François, Jehan et Jehanne étaient chez un nommé de Bellenove lequel « les instituait en grammaire, en la langue du païs ». Le premier renseignement nous est confirmé par une lettre inédite du jeune Josué Pistorius à Bullinger du 28 août 1549 (3), dans laquelle l'étudiant rend compte de ses études et exprime sa satisfaction et sa reconnaissance d'avoir été placé à Lausanne. « Tous les jours, dit-il, un monsieur Ribit me donne une leçon particulière d'hébreu, ainsi qu'à son parent Jehan et à Robert Estienne, fils de l'imprimeur royal ». Le 5 septembre suivant, Viret (4) nous dit que Cordier a fait soigner les jambes de Robert par un chirurgien. Donc, s'il n'était pas son pensionnaire, il était au moins sous sa surveillance spéciale.

(1) *Colloques*, II, 35 (*Salve Frisi*) ; 39 (*Quid fecisti regula*) ; IV, 36 (*Quam doleo me*).

(2) *Colloques*, I, 2 (*Salve praeceptor*) ; II, 30 (*Quota hora surrexisti*).

(3) *Papiers Herminjard* (Musée historique de la Réformation à Genève).

(4) *Ibidem*.

En tout cas, nous avons les noms de deux jeunes gens qui certainement ont habité dans la maison de Cordier, ce sont deux jeunes Bernois, Antoine Kammerer et Hans Schleiff (1). Le premier, fils d'un membre du petit Conseil de Berne, mais orphelin de père et de mère, avait pour tuteur Jehan Rudolf d'Erlach. La famille avait du bien, mais non en telle quantité que tous les enfants pussent « estre et vivre comme gros maistres de leurs rentes et revenus ». Aussi Erlach avait-il eu l'idée de retirer le jeune Antoine de chez Cordier, où il se trouvait, pour le mettre en apprentissage chez Jehan Fauche, apothicaire à Lausanne. Le jeune homme avait « un tres bon commencement ès lettres, laquelle chose en le dict mestier est fort requise ». Dans sa lettre à Jehan Fauche, Erlach le prie, dans le cas où il prendrait chez lui le jeune Kammerer, « quand il n'aurait affaire de luy en la boutique, de vouloir lui permettre et le compeller de aller aux lextions au collège, afin qu'il devienne toujours plus perfect en la langue latine et en bonnes lettres ». L'arrangement ayant été conclu, il fallut liquider le compte de Cordier. Selon l'usage, le jeune homme avait lui-même noté toutes les avances que lui avait faites son maître de pension depuis le 5 juin jusqu'au 26 décembre 1550, tandis que ce dernier en avait de son côté établi la somme (2). Ce compte est intéressant, parce qu'il établit les menues dépenses d'un jeune homme de ce temps pour sa toilette, spécialement pour ses chaussures, et pour ses études. A noter que si Cordier fournissait la chandelle employée à la maison, il faisait payer à part celle que les jeunes gens devaient apporter en classe. Erlach écrivit de nouveau à Fauche pour lui recommander son pupille. « Quant à luy defendre, dit-il, la compagnie d'Allemands qui sont trop debauchés, me ferés ung grand plesir de le thenir de court, sans le laisser vagabonder avecques Allemands ny autres ».

Hans Schleiff nous est connu aussi par un compte de pension et par une lettre adressée à son beau-père où il se plaint des difficultés que son maître lui fait pour lui donner son argent de poche. On n'a jamais vu de maître dont aucun élève n'ait dit de mal.

Ribit et le pasteur Valier avaient aussi des pensionnaires. Le 3 novembre 1549, le premier s'adressait au seigneur Stehlinn, à Bâle, pour lui demander de lui avancer le prix de la pension fixée à 14 écus. Il fait

(1) La mère de Schleiff avait épousé en secondes noces Hans Rossé, originaire de l'évêché de Bâle, notaire à Berne ; ses affaires l'appelaient souvent à faire le voyage de Lausanne, où il avait placé son beau-fils pour son éducation ; cette circonstance avait fait de lui l'intermédiaire entre les Bernois qui avaient des enfants à Lausanne et leurs maîtres de pension. Plus tard, Rossé devint secrétaire de la Neuveville ; cela explique que les archives de cette ville renferment plusieurs pièces relatives à ces jeunes gens. L'archiviste, M. Ad. Gross, a eu l'obligeance de me les communiquer spontanément avec la plus grande complaisance ; je lui en exprime toute ma reconnaissance.

(2) *Colloques*, I, 26.

(3) Voir les pièces annexes.



Fig. 14. Bâtimens académiques de Lausanne construits en 1587. Au fond le château.
Vue prise de la tour de la cathédrale.

valoir le renchérissement de la vie et le fait que Johannes, son fils, a été promu dans une classe supérieure. Il remercie en même temps madame Stehlinn des remontrances qu'elle fait à son fils et pense « qu'il a pris tel courage qu'il fera grand fruit soit en latin, soit en françois » (1).

Nous avons vu précédemment le tableau d'une mauvaise pension. Les *Colloques* nous permettent de nous faire une idée de ce que devait être, selon Cordier, une bonne pension. Le nombre des pensionnaires était assez considérable, puisque le chef de la maison était assisté d'un sous-maître. Cordier lui-même se présente sous le nom de *praeceptor* ; mais, comme il était en même temps le principal de l'école (*ludi magister*), il lui arrive quelquefois de confondre ces deux fonctions. S'il est sévère dans l'école, c'est parce qu'il doit contenir la foule des écoliers. La discipline scolaire a pour but de protéger les élèves studieux contre les extravagances des mauvais sujets. En revanche, chez lui, le maître est beaucoup plus indulgent, il ne procède pas par fouettées, mais en traitant les enfants « honnêtement et libéralement », en leur montrant de la bienveillance, de la complaisance, en leur donnant l'exemple de la vertu et de l'amour des études. Il obtient ainsi l'obéissance et l'affection. Il est sévère pour les polissons qui ne craignent ni Dieu ni leurs parents. Sa tâche est de protéger les bonnes mœurs, de corriger ou d'expulser les mauvaises. Il cherche surtout à encourager les pensionnaires à s'adresser à lui, non seulement pour des questions scolaires et des difficultés de grammaire, mais encore pour des questions religieuses, comme des explications de l'Écriture sainte (2) ; avec le sous-maître il fait répéter les leçons, il cause avec les jeunes gens pendant le repas. Il donne une bonne nourriture. Que l'on ne croie pas que Cordier fasse son propre éloge en manière de prospectus pour se procurer des pensionnaires ; il publiait ce morceau longtemps après avoir renoncé à ses fonctions (3).

Nous l'avons dit, le rôle de la maîtresse de pension était très effacé. Elle a les clefs de la dépense et distribue le goûter, lorsque le *famulus* ne peut le faire (4). Elle est aussi chargée de veiller sur les vêtements des élèves, de les raccommorder et de les nettoyer de la vermine. Elle avait une servante pour cet office. Mais il pouvait arriver que, par honte, les élèves préférassent se rendre dans leur famille pour ces soins intimes (5). Ce n'est pas que Cordier fût un misogyne, qui

(1) Lettre de Jehan Ribit au seigneur Stehlinn, du 3 novembre 1549 ; Viretus Gualtero, 9 août 1549 ; Josua Pistorius Bullingero, 28 août 1549 ; Viretus Farello et Liberteto, 5 septembre 1549. La copie de ces quatre lettres se trouve dans les *Papiers Herminjard*, Musée historique de la Réformation à Genève.

(2) *Colloques*, III, 31 (*Praeceptor licetne pauca ?*) ; t. IV, p. 30 (*Non satis mirari*).

(3) *Ibidem*, IV, 25 (*Nescis quid mihi*).

(4) *Ibidem*, III, 12 (*Vbi est Martinus ?*)

(5) *Ibidem*, III, 18 (*Licetne prodire ?*)

méprisât les femmes ; il rappelle le commandement du Décalogue, celui des *Distiques* de Caton et celui de saint Paul sur le respect qu'un enfant doit à sa mère (1).

En revanche, un personnage important était le sous-maître, l'*hypodidasculus* ou *subdoctor*. Cordier en parle sans cesse et il a consacré tout un colloque à nous décrire quels étaient ses devoirs (2). « Il devait assister au lever des pensionnaires. Il n'était pas chargé cependant de les réveiller ; cette fonction était dévolue à un *excitator hebdomadarius*, sans doute un élève chargé pour une semaine de ce soin ; il frappait avec violence à la porte des chambres et allumait à sa lanterne celle de ses camarades (3). Dans d'autres pensions, les élèves se réveillaient les uns les autres (4) ou ils étaient réveillés par une servante, qui oubliait quelquefois son office. Ensuite, le sous-maître devait présider au déjeuner en se promenant dans la salle un livre à la main. Sa seconde fonction était d'accompagner trois fois par jour les pensionnaires à l'école, qui devait être fort rapprochée, d'abord de grand matin, c'est-à-dire à six heures (excepté pour ceux de la classe inférieure, qui, en hiver, n'y allaient qu'à sept heures), à onze heures et à trois heures après midi. Une fois les élèves réunis dans la salle commune, il devait attendre les divers régents, faire faire l'appel et faire dire la prière, si le principal était absent, l'aviser dans le cas où l'un des régents faisait défaut et remplacer l'absent. En troisième lieu, le sous-maître surveillait les élèves en dehors des leçons, enseignait à lire et à écrire aux petits, faisait réciter les leçons, usait des verges si cela était nécessaire (5) ; nous le voyons, par exemple, dicter dans la cour des versets du Nouveau Testament aux élèves les plus jeunes (6). Quatrièmement, il conduisait les enfants au sermon les dimanches et jours de fête et les ramenait ensuite à la maison. Le maître de pension les interrogeait à leur retour avant le dîner ; s'ils ne pouvaient rendre compte de ce que le prédicateur avait dit, ils étaient punis des verges (7). La cinquième tâche du sous-maître était de les surveiller dans leurs récréations. La sixième, d'être l'intermédiaire entre les élèves et le maître pour leur fournir de l'argent, du papier, des plumes, de l'encre et autres choses semblables. C'était au maître qu'on s'adressait quand on avait besoin de tout cela ; il renvoyait le solliciteur au sous-maître qui administrait la provision et notait ses avances sur un livret ; le mercredi et le samedi, jours de

(1) *Colloques*, IV, 29 (*Pater tuus, ut accepi*).

(2) *Colloques*, IV, 35 (*Quid, quod hisce*).

(3) *Colloques*, II, 60 (*Hodie mane quota*).

(4) *Colloques*, I, 2 (*Salve praeceptor*) ; II, 30 (*Quota hora surrexisti ?*)

(5) *Colloques*, I, 58 (*Salve praeceptor*).

(6) *Colloques*, II, 4 (*Quid agis ?*).

(7) *Colloques*, II 38 (*Hodie te non*) ; III, 2 (*Adjuistine hodie concioni*).

congé à cause du marché, étaient spécialement consacrés à cette besogne (1). En septième lieu, il devait surveiller tout ce qui concerne les livres, les vêtements et l'hygiène des enfants, surtout des plus jeunes. Huitièmement, il devait remplacer le *praeceptor* dans sa classe, ainsi que les autres régents, quand ceux-ci étaient empêchés de donner leurs leçons, sauf dans les trois classes supérieures. Enfin, il devait suppléer le maître de pension, soit à la maison, soit dans ses affaires particulières. C'est ainsi que nous le voyons quelquefois accorder des permissions de sortie (2).

La surveillance était aussi exercée par l'*obseruator*, c'est-à-dire par un élève chargé de noter ceux de ses camarades qui enfreignaient quelque une des règles de la discipline. Nous le voyons dès le matin, par exemple, noter ceux qui babillent ou qui polissent au déjeuner et au goûter (3). Il doit surtout veiller avec le plus grand soin à ce que les élèves ne parlent jamais entre eux qu'en latin ; un manquement à cet égard pouvait entraîner de sévères punitions. L'*obseruator* est donc une sorte d'espion ; on le compare même à l'oiseleur qui tend des pièges aux pies et aux geais (4) ; les autres élèves sont invités à dénoncer leurs camarades qui usent de la langue française (5). C'est un point du système de Cordier qui appelle des réserves.

Enfin, parmi les habitants de la maison, il ne faut pas oublier le *famulus*, étudiant peu fortuné, chargé des achats au marché et de la distribution du déjeuner et du goûter (6). Chez Cordier, un nommé Martin remplissait ces fonctions ; il en est souvent question (7). Mention doit être faite des *pædagogi* qui accompagnaient les jeunes gens riches et s'occupaient de leurs études et de leur santé, leur faisant répéter leurs leçons ; ils assistaient aussi au dîner. Les enfants leur donnaient ordinairement le titre de *praeceptor* (8) ; quelquefois ils fatiguaient les élèves par des leçons particulières, ou donnaient la permission de jouer au lieu de travailler.

Il est assez facile de se représenter l'ordre journalier de la pension Cordier. Été comme hiver, on se levait à cinq heures, sauf les plus jeunes qui avaient le privilège de dormir une heure de plus en hiver. La toilette des pensionnaires permet à l'auteur des *Colloques* d'indiquer le nom latin des différentes pièces du vêtement. Nous voyons par là que les

(1) *Colloques*, I, 26 (*Meministin me tibi*).

(2) *Colloques*, II, 18 (*Vbi est Petrus ?*) ; III, 5 (*Praeceptor, quid reddemus*).

(3) *Colloques*, II, 6 (*Atat ! ecce nunc*) ; II, 60 (*Hodie mane quota*).

(4) *Colloques*, II, 5 (*Quid vos hic*).

(5) *Colloques*, IV, 13 (*Adjuisti matutinae precationi ?*).

(6) *Colloques*, IV, 12 (*Fuistine hodie in foro ?*) ; III, 12 (*Vbi est Martinus ?*) ; II, 60 (*Hodie mane quota*).

(7) *Colloques*, III, 3 (*Praeceptor, nemo est*) ; 6 (*Heus, Martine*) ; 12 (*Vbi est Martinus ?*).

(8) *Colloques* I, 4 (*Esne paratus ad reddendam*) ; 8 (*Praeceptor, licetne pauca*).

écoliers portaient en Suisse la robe (*toga*) comme à Paris (1). Après s'être vêtu, l'enfant allait se laver dans la cour en prenant l'eau d'un seau, sans négliger la bouche et les dents. Une petite cloche l'appelait à la salle particulière du pensionnat, où l'on faisait la prière. Le *praeceptor* n'assistait pas toujours à cet acte pieux ; lorsqu'il y était, il en profitait pour faire des exhortations spéciales, surtout sur l'emploi du latin dans la conversation (2). Ensuite, chacun se livrait quelques instants à l'étude, probablement pour repasser les leçons qu'il avait à apprendre, jusqu'à l'heure du déjeuner (3) qui était distribué dans la salle à manger. Il consistait en un morceau de pain. Par exception, on pouvait avoir du pain blanc et des figues sèches (4). Pendant ce temps, la cloche de l'école appelait tous les élèves à six heures dans la grande salle commune. Ils revenaient de l'école à huit heures ; on dînait (*prandium*) entre dix et onze et l'on retournait en classe à onze heures pour y rester jusqu'à une heure. A une heure et demie, on recevait un goûter (*merenda*), composé de pain accompagné soit de fromage, soit de fruits ou même de viande. Ce repas se faisait souvent en plein air ; si le temps le permettait, les jeunes gens s'installaient pour le manger sous un arbre ou dans la cour (5). Il arrivait même quelquefois que les pensionnaires allassent acheter au marché quelque victuaille à leur goût ; mais il leur était interdit d'acheter des fruits (6). A trois heures, on rentrait en classe pour en sortir à cinq. On soupait au retour de l'école (7), quelquefois plus tard, mais toujours avant six heures (8). C'était le repas principal de la journée ; le menu ordinaire était du bouillon gras, de la viande ou du poisson et des légumes hachés (*minutae ex oleribus*). Après le souper, Cordier restait avec les jeunes gens et instituait un « concours pacifique des études » (*placidum studiorum certamen*), par quoi il faut entendre une sorte de jeu où l'on parlait toujours latin. Ceux qui perdaient n'avaient d'autre peine que la honte, les vainqueurs avaient une récompense (9).

Nulle part on ne nous dit à quelle heure on devait se coucher.

On voit que les pensionnaires n'avaient pas trop de temps entre les classes pour faire leurs devoirs, pour apprendre leurs leçons et pour jouer. On ne pouvait sortir sans la permission du directeur ou du sous-maître.

(1) E. van Muyden a commis une erreur archéologique dans ses jolies gravures qui représentent, soit Calvin dans la cour du Collège de la Marche, soit le même Calvin visitant, avec les syndics, le Collège de Genève, en montrant les jeunes gens vêtus du même costume que les laïques adultes.

(2) *Colloques*, IV, 13 (*Adjuisti matutinae precationi ?*).

(3) *Colloques*, III, 1 (*Salve praeceptor. — Salus*).

(4) *Colloques*, I, 2 (*Salve praeceptor. — Saluus sis*).

(5) *Colloques*, I, 66 (*Audistine horologium ?*) ; IV, 23 (*Tityre qui patulae*).

(6) *Colloques*, II, 23 (*Vnde venis ? — A foro*).

(7) *Colloques*, I, 68 (*Quo properas ? — Eo*).

(8) *Colloques*, II, 8 (*Frater tuus venitne*).

(9) *Colloques*, IV, 25 (*Nescis quid mihi*).

Si l'on s'en passait, on s'exposait à être fouetté et ceux qui s'attachaient trop au dehors étaient privés de leur goûter (1). Les prétextes pour sortir étaient nombreux ; le plus fréquent était d'aller chez le barbier pour se faire tondre ; ou bien, le père de l'élève passait en ville et avait donné rendez-vous à son fils à l'hôtellerie ; on allait aussi chez le tailleur ; on alléguait la nécessité d'acheter des couteaux de table, car la pension ne les fournissait pas, ou bien on allait tout simplement se promener (2). Si un élève avait été chez ses parents, il devait rapporter un témoignage écrit de sa visite (3). Quand il le jugeait bon, le maître refusait sa permission (4).

Les moyens de chauffage étaient primitifs. Les classes n'étaient pas chauffées. Dans la pension, il y avait bien un poêle (*hypocaustum*), mais les vapeurs du fourneau faisaient mal à la tête, et les jeunes gens préféraient se réfugier à la cuisine, ce qui était interdit (5).

Quelquefois le chef de pension réclamait, dans les heures libres, les services des élèves pour le ménage, par exemple, il leur demandait d'aller cueillir les légumes au jardin, ensuite de les éplucher (6).

De temps en temps, on allait se baigner les pieds au lac (7).

Certains élèves avaient leur chambre dans la pension sans y prendre leurs repas ; ils pouvaient même avoir des tonneaux de vin dans la cave du directeur. On comprend que cette organisation ait prêté à de graves abus. Un jour, deux de ces « locataires », qui avaient reçu de leur famille des friandises, imaginèrent d'inviter un pensionnaire nommé Basile à participer à une beuverie, qui eut lieu de grand matin en guise de déjeuner. Les délinquants avaient compté que le maître de pension serait allé à une réunion de collègues. Tout à coup il arriva et, comme il avait toutes les clefs, il ouvrit la porte. Il ne se fâcha point, mais, en souriant, il leur dit : Je veux prendre ma part à ce banquet. Et disant cela, il s'en alla. Comment l'histoire finit, nous ne le savons. C'est Basile qui la raconte à son ami Florentin, et celui-ci lui conseille de prévenir la punition en allant vers le principal pour lui demander humblement pardon de sa faute (8).

On voit que tout n'était pas parfait dans le pensionnat de Maturin Cordier, et que, de temps en temps, il fallait sévir.

(1) *Colloques*, III, 13 (*Demiror vnde nunc*).

(2) *Colloques*, III, 10 (*Praeceptor, licetne nobis*) ; 11 (*Praeceptor, accersor a patre*) ; 15 (*Praeceptor, licetne prodire* ?) ; 16 (*Praeceptor licetne, pauca* ?) ; 17 (*Praeceptor, licetne prodire* ?).

(3) *Colloques*, III, 9 (*Licetne mihi exire*).

(4) *Colloques*, II, 48 (*Quid tecum cogitas*).

(5) *Colloques*, II, 35 (*Salve, Frisi*).

(6) *Colloques*, IV, 10 (*Vbi fuisti hodie*).

(7) *Colloques*, I, 56 (*Visne venire mecum*).

(8) *Colloques*, IV, 26 (*Quid est quod*).

CHAPITRE X

L'enseignement à Lausanne au temps de Cordier

I. L'enseignement à Berne depuis la Réformation. — La *Ratio Studii litterarii Bernensis*. — Simon Sulzer. — II. Les Frères de la Vie commune. — III. Jean Sturm et le gymnase de Strasbourg. — Le *De litterarum ludis recte aperiendis*. — IV. Le Collège des Arts de Nîmes. — Claude Baduel. — V. Les *Leges scholae lausannensis*. — VI. Chute de Sulzer. — Johannes Haller. — L'organisation des études à Berne. — VII. La vie scolaire à Lausanne d'après les *Colloques*. — VIII. Les collaborateurs de Cordier. — François Hotman. — IX. Appréciation générale de l'organisation des études à Lausanne.

I

Nous avons fort peu de détails sur la marche de l'Académie de Lausanne dans les premières années de son existence, lorsque Jean Cornier dirigeait l'école inférieure. Il est probable que l'on se conformait aux règles qui prévalaient à Berne depuis 1528. Malheureusement, l'ordonnance qui les avait établies ne nous est pas parvenue. Le gouvernement avait confié la direction de l'instruction publique au Réformateur Berchtold Haller.

Dès cette époque, des bourses appelées *Musshafen* étaient accordées à douze, puis à seize jeunes gens, à savoir dix de Berne, deux de Thoune, deux de Zofingue et deux de Brugg. Afin de surveiller plus exactement leur conduite, on les obligea, dès 1535, à habiter ensemble dans l'ancien couvent des Cordeliers sous la surveillance d'un directeur spécial. Ce fut cette institution qui servit de modèle au Collège des douze enfants de Messieurs à Lausanne (1).

A Zurich, l'école avait été organisée par Zwingli et de cette ville étaient venus trois savants qui devaient à leur tour établir à Berne le système qui convenait à la Réformation de l'Eglise. C'étaient Kaspar Grossmann (*Megander*), Johann Müller (*Rhellikan*) et Sébastien Hofmeister. Ce dernier ne resta pas longtemps. Le seul programme connu est la *Ratio studii litterarii Bernensis*, qui fut imprimée comme supplé-

(1) FLURI, *Die bernische Schulordnung von 1548*, dans les *Mittheilungen der Gesellschaft f. deutsche Erziehung und Schulgeschichte* XI, Berlin 1901. HAAG (Fr.) *Die hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtlichen Entwicklung von 1528 bis 1834*, Bern., 1903.

ment à un ouvrage de Megander (1). Nous apprenons par là que l'institution bernoise avait des degrés. Dans la haute école, Megander et Rhellikan interprétaient l'Ancien Testament avant le dîner, Megander étant spécialement chargé de l'explication du texte hébreu et de son utilisation religieuse, Rhellikan s'occupant du texte latin et du texte grec. Après le dîner, Rhellikan expliquait les livres d'Érasme *De utraque copia* (c'est-à-dire les *De duplici copia verborum ac rerum commentarii duo*) et les histoires de Salluste pour « commencer brièvement les éléments de la dialectique et de la rhétorique », et enfin, vers trois heures, le même Rhellikan expliquait le Nouveau Testament. L'école inférieure ou école latine qui existait déjà, au moins depuis le x^v^e siècle et qui nous intéresse plus spécialement, était divisée en cinq classes, mais trois maîtres seulement y donnaient des leçons : Johannes Entzisberg ou Endsberg (*Telorus*) qui avait succédé à Albrecht Burer comme maître d'école, jeune homme instruit dans les trois langues, c'est-à-dire le latin, le grec et l'hébreu ; Pierre Huber, proviseur, qui enseignait le latin et le grec, et un troisième chargé des éléments du latin. En 1538, le corps enseignant s'était augmenté d'un membre, un *locat*, qui ne recevait aucun traitement, mais seulement une gratification de Messieurs. Chaque mardi, les théologiens donnaient une interprétation publique des passages difficiles des Ecritures.

A partir de 1539, il est fréquemment question d'examens des élèves en présence des autorités scolaires et ecclésiastiques ; mais il n'est pas dit qu'une promotion régulière de classe en classe en fût la conséquence.

Le 8 janvier 1543 mourut Telorus, le principal de l'école inférieure. C'était un homme savant qui écrivit plusieurs préfaces. Il fut remplacé par Hans Heinrich Meyer qui mourut en 1546. A sa place, on nomma Eberhard von Rumlang.

En 1547, le Conseil décida de procéder à une réforme générale des écoles de ses Etats ; il commença par Lausanne. Il faut remarquer en effet que le gouvernement montra beaucoup plus de sollicitude pour les écoles du Pays romand que pour celles de l'ancien canton. La raison en est claire : on voulait fonder en pays de langue française un établissement qui servît de centre aux protestants de l'autre côté du Jura. Dans l'intérêt de la propagande, on devait y former des pasteurs non seulement pour le pays, mais aussi pour tout le royaume voisin, et, par conséquent, on devait organiser une instruction particulièrement solide. A Berne, en revanche, on usa dès l'origine de la ressource des pays

(1) GASPARIS MEGANDRI, Tigurini, nunc Bernae a concionibus *In Epistolam Pauli ad Galatas commentarius. Una cum Ioannis Rhellicani Epistola et Epigrammatis in quibus ratio Studii litterarii Bernensis indicatur*. Tiguri ex officina Froshoviana, mens. Mar., An. MDXXXIII (voir FLURI, *op. cit.*, p. 173).

allemands ; on n'admettait pas que l'on pût terminer ses études à Berne. Les étudiants qui semblaient en être dignes étaient « envoyés plus loin » (*die man witer schickt*), c'est-à-dire dans les Universités étrangères. On choisit d'abord Wittenberg et Strasbourg ; plus tard, quand on s'aperçut qu'ils pouvaient être infectés de l'« hérésie » luthérienne, on les plaça à Bâle, à Zurich ou à Marbourg.

Ce fut Simon Sulzer qui fut chargé de rédiger des « lois » régissant la *Schola Lausannensis*.

Il était Bernois, né en 1508, fils naturel d'un ancien curé de Meiringen qui était devenu le prévôt du couvent d'Interlaken. En 1530, le jeune homme avait été envoyé à Strasbourg, puis à Bâle pour son éducation. Pour pourvoir à sa subsistance, il exerçait le métier de tondeur, puis de correcteur d'imprimerie chez Herwagen ; il céda cette dernière fonction à Platten pour se mettre à la tête d'une école. Il donna même des cours de logique à l'Université. Les Réformateurs de Strasbourg, Capito et Butzer, dont il avait suivi les cours, le recommandèrent chaudement au gouvernement de Berne. Il rentra ainsi dans sa patrie en 1533, à la fois comme professeur, comme directeur du Collège des Cordeliers et comme prédicateur. Son influence fut très grande dans l'instruction publique. Dans son Commentaire sur les Ephésiens, Megander fait son éloge à propos de cette parole (4, 11) : « Il a donné aux uns d'être apôtres... à d'autres d'être pasteurs et docteurs », disant qu'il ne savait pas ce qui était le plus grand en lui de sa prudence ou de sa science. Peu de mois après son installation à Berne, il fut chargé de faire un voyage d'inspection dans les Etats de LL.EE. et il essaya, mais en vain, d'introduire le grec et l'hébreu à Berthoud. En 1536, il fut envoyé en toute hâte à Strasbourg pour y chercher un successeur à Berchtold Haller, décédé. De 1536 à 1538, il fit une nouvelle absence : on l'envoya à Bâle aux frais de l'Etat, surveiller les études de six jeunes gens, afin qu'ils y fussent mieux instruits qu'ils ne pouvaient l'être à Berne. A son retour, il ne reprit pas ses fonctions de directeur du Collège des Cordeliers, mais devint professeur dans cet établissement à la place de Megander et de Rhellikan ; ceux-ci avaient dû quitter leurs fonctions à cause des querelles théologiques qui divisaient le clergé bernois en deux camps : les zwingliens et les luthériens. Les élèves de Sulzer furent envoyés à Strasbourg dans le collège que Jean Sturm venait de fonder.

Le 25 août 1547, le texte des nouveaux statuts de l'Académie de Lausanne fut arrêté (1).

(1) Voici l'arrêté tel qu'il est relaté dans le *Rathsmanual* de Berne : Reformation der Schul zu Losen gefertigt. Placuit wies m. h. Venner v. Graffenried, Steiger und Sulzer geordnet haben. Geratten das Sulcer ein latinische Copy und eine tütsche hinder dem Schulmeister zu Losen und dem Vogt und hinder m. h. ein tütsche lege. Am Vogt vonn Loszen, alles was sy das gehandelt der Schulordnung und hüszern halb volstrecke, was von nödten bessere.

Sulzer, dont Viret vantait la bienveillance, se rendit à Lausanne au mois d'octobre 1547, dans le but d'introduire la nouvelle organisation (1). Ce séjour fut pour lui un temps de paix au milieu de toutes les agitations théologiques dont Berne était le théâtre. Il repartit le 22 ou le 23 octobre, accompagné du pasteur Valier.

II

Si nous remontons à la source où Sulzer puisa ses inspirations pédagogiques, nous arrivons, chose remarquable, à une école ecclésiastique des Pays-Bas.

La communauté des Frères de la Vie commune ou Hiéronymites avait été fondée vers la fin du ^{xiv}^e siècle par Gerhard Groote (*Gerardus Magnus*) à Deventer. Bonet-Maury (2) distingue trois périodes dans la vie de cette institution : l'âge mystique (1371-1400), l'âge scholastique (1400-1505), l'âge littéraire et humaniste (1505-1600). Les écoles de cette communauté se multiplièrent dans le Nord et jusqu'en Prusse. On en comptait 18 ou 20 dans les Pays-Bas (3).

Parmi les nombreux documents de l'enseignement des Frères de la Vie commune, il faut relever les témoignages, en apparence contradictoires, de deux pédagogues éminents, Erasme et Sturm, qui furent tous les deux leurs élèves. Le premier avait été mis à l'école de Deventer dès l'âge de 4 ans, en 1471, et y resta 9 ans. La *Schola*, a-t-il dit dans son autobiographie (4) était alors encore barbare. Les études y avaient un caractère très médiéval. Les frères gagnaient leur argent en élevant des enfants. Leur but principal était d'en faire des moines et ils y arrivaient en brisant la volonté des jeunes gens par des coups, des menaces, des objurgations (5). Erasme fait cependant une exception en faveur d'Alexandre Hagius et de Zinthius (ou Synthenius), qui commençaient à introduire quelques éléments d'une meilleure littérature. Il exprime même dans les *Adagia* (cent. IV n° 39) une reconnaissance filiale envers Hagius. Sturm fut l'élève des Frères, à Liège, de 1521 à 1524, et il conserva d'eux un souvenir si favorable qu'il prit plus tard

(1) C. O., t. XII, col., 599, 604 et 605. On remarquera le fait que, dans ce document, il est question des Colloques hebdomadaires, qui furent abolis en 1549, et des étudiants extraordinaires; or ils disparurent entre 1572 et 1576.

(2) BONET-MAURY, *De opera scholastica fratrum vitae communis in Nederlandia*. Lutetiae Parisiorum, 1889. — A. RENAUDET, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, Paris, 1916, p. 68-72.

(3) On sait que l'*Imitation de Jésus-Christ* a été l'expression de la pensée et de la piété des Frères de la Vie commune. Cet ouvrage est sorti de la maison de Wendesheim, couvent de chanoines réguliers fondé par Gerhard Groote.

(4) *Vita Erasmi, Erasmo auctore*.

(5) *Erasmi opera*, ed. Clericus Lugduni Bataurorum, 1703, t. III, pars 2, col. 1882.

cette école comme modèle de celle qu'il fonda à Strasbourg (1). Ces deux témoignages ne sont pas si contradictoires qu'il paraît. Les choses devaient être différentes à Deventer entre 1471 et 1480, c'est-à-dire dans la période scholastique, et à Liège cinquante ans plus tard. C'était un temps de réformes rapides et profondes. De plus, s'il est vrai qu'Érasme fut une autorité incontestée en matière pédagogique, si c'est lui qui a défini avec la plus grande éloquence la *pietas litterata*, nous avons plus de confiance en Sturm, au point de vue de l'organisation des écoles, que dans son illustre prédécesseur. Celui-ci avait pour l'habit monacal une telle haine qu'il embrassait dans la même réprobation tous ceux qui le portaient.

L'école de Liège, fondée en 1496, inspirée par la Renaissance, essayait de « former ses élèves plutôt à la vie pratique qu'aux vaines disputes de la scholastique ». Elle substituait au *Doctrinale Alexandri* des grammaires plus rationnelles, comme celle de Despautère qui visait à enseigner une bonne latinité et non à charger la mémoire de définitions philosophiques. L'enseignement du grec y tenait une place considérable. « Les premiers peut-être en Europe », ils avaient partagé tout l'enseignement en degrés nettement séparés, et l'on ne pouvait passer d'une classe à une autre sans avoir fait la preuve du profit véritable qu'on avait tiré de l'enseignement ; une promotion régulière de classe en classe devait être plus tard un des éléments de la pédagogie nouvelle. Afin d'éviter tout reproche de partialité, les élèves non promus pouvaient examiner eux-mêmes leurs camarades plus heureux, et si ceux-ci ne pouvaient répondre aux questions qui leur étaient posées, leur promotion était invalidée.

L'école était divisée en huit classes : dans la plus basse, qu'on appelait la première, on apprenait à lire et à écrire, à décliner et à conjuguer ; dans les classes suivantes, on complétait les connaissances grammaticales et on lisait quelques auteurs ; en même temps, les élèves étaient exercés à écrire en latin ; dans la quatrième (qui serait la cinquième d'après notre manière de compter), on commençait le grec ; les classes suivantes étaient surtout remplies par des leçons de dialectique et de rhétorique, complétées par la *ratio imitandi*, c'est-à-dire les règles à suivre pour l'imitation des anciens. En septième (seconde), on lisait l'*Organon* d'Aristote et quelques dialogues de Platon ; on donnait des éléments de mathématique d'après Euclide, avec quelques notions de droit ; la classe supérieure était une préparation à la théologie.

Chaque classe (elles comptaient jusqu'à 200 élèves), était divisée

(1) *Consilium Joannis Sturmii curatoribus scholarum Argentorati propositum*, publié par Bonet-Maury, p. 89.

en décuries de 8 à 10 écoliers à la tête desquels se trouvaient des décurions, chargés de surveiller la conduite de leurs camarades et de faire un rapport au recteur, qui infligeait les punitions.

La discipline était sévère, mais l'application était stimulée par des récompenses, consistant en livres.

De temps en temps, les élèves jouaient des pièces de théâtre, soit anciennes, soit modernes. Sturm lui-même joua le rôle de Geta dans le *Phormion* de Térence.

Le principal mérite des Frères de la Vie commune est d'avoir réalisé les premiers la *pietas litterata*. « Ils ont des écoles, disait-on d'eux, et ils apprennent à leurs disciples non seulement les lettres, mais encore à bien vivre » (1).

III

Nous venons de nommer Jean Sturm. Cet ancien élève des Hiéronymites avait conservé un si bon souvenir de l'enseignement reçu à Liège qu'il fit passer les principes des Frères dans l'école protestante. On peut même dire que la pédagogie de Sturm est le lien qui rattache les idées d'Érasme à celles qui prévalurent à Lausanne et à Genève. Elle fut formulée en premier lieu dans le rapport qu'il présenta, en 1538, aux scolarkes de Strasbourg (2). Il ne devait être un inconnu ni pour Maturin Cordier, ni pour Simon Sulzer. Celui-ci n'avait pas été son élève, car Sturm n'était arrivé à Strasbourg qu'en 1536. Mais nous avons vu combien Sulzer était aimé et apprécié dans cette ville, et il a dû suivre d'un œil attentif le développement qu'y avaient pris les écoles.

Jean Sturm était né à Schlieden, dans l'ancien duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1507. Vers 1521, son père l'envoya au Collège de St-Jérôme à Liège. Après y avoir terminé ses études, il se rendit (1524) à l'Université du Nord où les idées de la Renaissance avaient reçu leur application la plus étendue, à savoir au *collegium trilingue* de Louvain. Il y suivit les leçons de Conrad Gockelen, de Rutger, de Ressen, qui lui apprit le grec, et de Cleynaerts (*Clenardus*). Puis, tout enthousiasmé des doctrines qu'il y avait entendu professer et des lectures qu'il avait faites, surtout dans les œuvres de Cicéron, il se rendit à Paris (1529). Les hommes de ce temps étaient universels. Aussi ne devons-nous pas nous étonner si Sturm hésita pendant un certain temps entre la méde-

(1) BONET-MAURY, *op. cit.*, p. 87.

(2) Charles SCHMIDT, *La vie et les travaux de Jean Sturm*. Strasbourg, 1855; L. KÜCKELHAHN, *Johannes Sturm, Strasburgs erster Schulrector*. Leipzig, 1872; Walter SOHM, *Die Schule Johann Sturms und die Kirche Strasburgs*. München u. Berlin, 1912.

cine, la jurisprudence et la philologie. Ce fut la philologie qui l'emporta. Il avait été accueilli avec faveur par les humanistes de la capitale, spécialement par Guillaume Budé, et même il accepta de donner des leçons dans le nouvel établissement que François I^{er} venait de fonder pour répondre aux besoins nouveaux, dans ce qui devait devenir plus tard le Collège de France. Il y enseigna la dialectique et y expliqua les *Partitions oratoires* de Cicéron et le discours pour Roscius Amerinus. En même temps, la prédication de Roussel au Louvre et la lecture des livres de Butzer le rattachèrent aux doctrines évangéliques. Toute sa vie, il fut le fidèle champion des réformés de France et manifesta son dévouement en cherchant à rapprocher les luthériens d'Allemagne de François I^{er}. Mais, découragé de voir l'insuccès des « réformistes », il quitta Paris (1536) pour accepter l'offre que lui adressait le Conseil de la ville de Strasbourg de réorganiser l'instruction publique de cette ville.

Sturm avait-il fait la connaissance personnelle de Cordier ? Il est difficile d'admettre que ces deux hommes, ayant les mêmes opinions religieuses et le même amour pour les belles-lettres, ne se soient pas rencontrés en 1533 ou 1534, alors que les écoles de Paris étaient profondément remuées par les passions du moment et que les hommes de même croyance se rapprochaient volontiers les uns des autres. Mais l'un et l'autre ont gardé un silence absolu sur les relations qu'ils ont pu avoir.

Arrivé à Strasbourg, le jeune humaniste (1538) présenta aux scolares Jacques Sturm, Nicolas Kniebs et Jaques Meier un rapport *de litterarum ludis recte aperiendis* qui est un exposé complet de ses idées pédagogiques. Le Conseil approuva ce plan d'études le 7 mars et la nouvelle école s'ouvrit le 22 mars 1538. Sturm est un disciple fidèle d'Érasme, au moins en pédagogie, et son système n'est guère que l'application à l'organisation scolaire des idées de l'illustre écrivain.

Pour lui, la base de l'instruction est la connaissance des faits, la *rerum cognitio* ; c'est pourquoi, dans les classes inférieures, l'enfant aura entre les mains des vocabulaires (*ephemerides*) raisonnés donnant le sens de tous les mots, et le maître devra lui en faire un commentaire à la portée de son âge. L'enfant apprend ainsi à connaître la nature et la vie par des définitions et par des divisions. Mais cela ne suffit pas : « Sans l'élégance du langage, la science est ordinairement barbare et hideuse » (1). Il faut donc inspirer aux enfants, dès le premier âge, le respect de la langue. Ici, Sturm se montre l'élève direct de Cicéron et

(1) Barbara et fœda. VORMBAUM, *Die evangelischen Schulordnungen des sechzehnten Jahrhunderts*, t. I, p. 658.

de Quintilien. Le vrai but de l'éducation est l'*eloquentia* ; ce qui l'avait frappé, dans la science du moyen âge, c'est la grossièreté de la forme, c'est l'absence d'un vocabulaire assez riche, d'une méthode agréable à l'esprit. Si l'on compare sa doctrine avec celle de Melanchthon, on constatera que Sturm est beaucoup plus rapproché de l'idéal antique ; pour lui, l'orateur est vraiment *vir bonus dicendi peritus*, tandis que le théologien se contentait de dire : « L'éloquence est la faculté de parler avec sagesse et élégance ». Pour lui, c'est un moyen qui sert à l'interprétation de la Parole de Dieu ; pour Sturm, c'est un but. Mais si la vie est en opposition avec la science et la littérature, à quoi sert l'éducation ? L'éloquence peut être mal employée, car notre auteur ne va pas jusqu'à dire avec Quintilien qu'elle est une vertu. Il faut donc, dans les écoles, tenir compte non seulement de la science, mais aussi de la religion, qui est la source de la morale. « Que dans les premières années on combine l'éducation de la parole et de la vie, afin que les enfants arrivent plus facilement à ce qu'ils doivent acquérir plus tard : une bonne doctrine et la religion » (1). Et, plus loin, l'auteur revient sur cette idée : « Nous avons pris, comme premier et seul but des études, la piété lettrée... Elle ne se manifeste pas seulement chez les théologiens, mais encore chez les juristes, chez les médecins et dans toute profession. Instruire celui qui ignore la religion, défendre l'innocent, soigner le malade, sont du ressort de la charité et de la religion chrétiennes. Les ignorants sont moins nuisibles, s'ils sont vertueux, que les savants s'ils négligent la vertu » (2). Et ailleurs, Sturm dit : « Nous ne séparons pas la sagesse de l'éloquence et nous ne souffrons pas qu'il y ait divorce entre le cœur et la parole » (3) ; dans ce passage, la sagesse est ce qu'il appelle ailleurs la piété.

Nous voici donc ramenés à la *pietati coniuncta eloquentia* d'Érasme, à cette union intime entre l'éducation religieuse et l'éducation littéraire qu'il préconisait. Sturm a aussi voulu faire un portrait du bon écolier, mais combien il est différent de celui que Cordier a tracé ! Il est vrai qu'il s'adresse aux magistrats et non aux élèves ; mais il ne dit rien des exhortations par lesquelles le maître doit faire naître cette *pietas litterata* qu'il envisage comme le but de l'éducation. Il insiste surtout sur le *cultus* et l'*oratio*, la civilité et le langage ; l'écolier doit avoir un costume approprié à sa profession ; sa manière de parler doit être aussi loin d'une lenteur barbare que d'une rapidité inconsidérée. La politesse, la modération dans le sommeil, le repos et le jeu sont les signes auxquels on reconnaît un bon écolier (4). Le but de Sturm est

(1) *Coniuncta sit linguae primis annis vitaeque moderatio, vt, quae post comparanda sunt facilius assequantur, excellentem doctrinam et religionem. Ibidem.*

(2) *Ibidem*, p. 671.

(3) *De amissa dicendi ratione*, libri II, Strasbourg, 1538, p. 2, cité par Sohm.

(4) VORMBAUM, *op. cit.*, t. I, p. 658.



FIG. 19. — Portrait de Jean Sturm, d'après le tableau de TOBIAS STIMMER, qui se trouve dans la Salle des séances du chapitre de St-Thomas, à Strasbourg.

de faire un orateur chrétien, celui de Cordier de former un chrétien lettré.

Aussi, tout le plan d'études de Strasbourg est subordonné à cet idéal. Les études embrassent un cycle de quatorze années ; neuf classes sont consacrées à l'éducation secondaire, cinq à l'éducation spéciale. Dans les sept premières, l'élève devra acquérir un langage correct et clair, qualités nécessaires du style ; dans les deux classes suivantes, qui terminent le *gymnase*, on apprendra au jeune homme à se servir d'un langage orné (*oratio ornata*). Dans les études spéciales, il devra apprendre à parler d'une manière conforme au sujet (*oratio apta et congruens*). Dès la quatrième classe, les élèves étudieront les *partitiones oratoriae* de Cicéron. La religion elle-même ne peut que gagner à être expliquée dans un latin aussi parfait que possible, d'où tout hébraïsme sera écarté. Un orateur éloquent donnera aux vérités divines plus d'éclat et empêchera que l'amour et la crainte de Dieu ne se refroidissent.

L'importance de Sturm consiste dans sa méthode, où il a surpassé tous les hommes de son temps (1). Pour lui, les anciens étaient les seuls modèles ; il ne fait aucune exception en faveur d'Erasme et de Budé, comme Cordier était disposé à le faire.

Sturm exige avant tout de l'élève de la bonne volonté, et il s'applique à le stimuler. Il cherche à se rendre compte des diverses capacités ; sa marche va du simple au compliqué, de la pratique à la théorie. Il insiste sur la nécessité de procéder par des questions bien dirigées et d'user de beaucoup de répétitions. Les objets essentiels de l'enseignement au collège sont : la grammaire, la dialectique et la rhétorique. Les quatre exercices fondamentaux sont : la mémorisation des mots, la lecture, la formation du style (*stylus optimus dicendi magister*), les discours de difficulté croissante, que l'on impose aux élèves pour leur apprendre à parler latin.

IV

Le manifeste de Jean Sturm et la fondation du gymnase de Strasbourg firent un grand bruit dans le monde des écoles. Dès 1540, nous trouvons une institution qui s'inspira des idées nouvelles. Ce fut l'*Vniuersitas artium* de Nîmes, que François I^{er} avait fondée l'année précédente, à l'instigation de sa sœur, la reine de Navarre. Cette même princesse y fit nommer, comme premier recteur, Claude Baduel, né à Nîmes en 1491 (2). Ce n'était donc plus un jeune homme. Il avait

(1) Sturm ist einer der grössten Methodiker. KÜCKELHAHN, *op. cit.*, p. 58.

(2) GAUFRES, *Claude Baduel et la Réforme des Etudes au xvi^e siècle*. Paris 1880.

beaucoup voyagé. Sa passion pour l'étude l'avait poussé jusqu'à Wittenberg; Melanchthon dirigea ses études et le recommanda à Marguerite de Navarre. En revenant d'Allemagne, il avait séjourné de 1537 à 1539 à Strasbourg, où il retrouva Jean Sturm, qu'il avait vu à Paris; il y avait fait la connaissance de Butzer et de Calvin; il avait donc assisté à la fondation du Gymnase, et, lorsqu'il suivit l'appel de ses compatriotes, il apporta les idées religieuses et pédagogiques qui avaient prévalu dans ce milieu. Dans le prospectus qu'il écrivit en 1540 et dans le règlement qu'il établit en 1548 pour le nouveau foyer de lumière que la Renaissance avait établi, nous retrouvons les mêmes principes et la même organisation que nous avons étudiés précédemment. Ainsi, il établissait rigoureusement les deux degrés des leçons dites nécessaires et des leçons libres, les premières étant soumises à une promotion régulière, fondée sur des examens. Baduel prescrit aussi que, dans l'étude du latin, il faut d'abord rechercher la clarté et la correction, puis l'élégance, enfin un style correspondant au sujet que l'on traite. Souvent il se sert des termes mêmes du *De litterarum ludis recte aperiendis*. On entrait à l'école à cinq ou six ans, pour rester dans les classes inférieures jusqu'à quinze. De quinze à vingt ans, les élèves suivaient les leçons publiques et s'initiaient aux sciences et aux arts. Ce n'est qu'à partir de la vingtième année que le jeune homme était en état d'aborder la médecine, le droit, la théologie, mais ces études spéciales se faisaient hors de Nîmes (1). Une très forte culture classique était donc le but de cet enseignement.

Les débuts du Collège des Arts furent orageux. Baduel avait fait appeler comme professeur de philosophie un nommé Guillaume Bigot, dont l'humeur brouillonne amena la zizanie dans le monde lettré de Nîmes. Il fit une guerre acharnée aux principes de Baduel, opposant la science à la littérature et à la rhétorique. Mais le débat était plus profond. Bigot était catholique ou plutôt assez indifférent en matière confessionnelle; Baduel était protestant. Dans ses manifestes scolaires, la question religieuse n'est pas touchée; mais nous savons qu'il correspondait avec Calvin et qu'il était le pasteur de la petite congrégation évangélique de Nîmes. Dans son enseignement, il cherchait à éveiller la piété dans le cœur de ses élèves. D'autre part, il sollicitait pour son collège les générosités des évêques et consentait à avoir « un banc au chœur de l'église cathédrale ». Il appartenait donc à ceux que Calvin appelait les Nicodémites. Aussi, lorsque Bigot l'accusa formellement d'hérésie, il comprit qu'il devait sacrifier sa position à sa foi. Il gagna

(1) Dans le programme de Nîmes, nous trouvons un changement assez important, qu'on peut attribuer à l'influence de Calvin: il excluait Térence des auteurs que l'on faisait lire en classe.

Genève en 1551, après un séjour d'un an à Lyon. Calvin le fit nommer pasteur de Russin et de Dardagny (1), puis de Vandœuvres, enfin, en 1561, professeur des arts à l'Académie ; il mourut la même année.

Le premier directeur du Collège des Arts à Nîmes fut donc protestant, mais son école n'avait pas le caractère strictement évangélique que le gouvernement bernois voulait donner à l'Académie de Lausanne.

V

On ne peut pas douter que Simon Sulzer n'ait eu connaissance du programme de Strasbourg. Mais Sturm avait des vues plus ambitieuses que le gouvernement bernois ; il voulait édifier un ensemble qui dépassait de beaucoup les traditions du moyen âge : prévoyant le développement que devait prendre la Faculté des Arts, il ajoutait à la théologie, à la jurisprudence et à la médecine six autres facultés : les mathématiques, l'histoire, la poétique, la dialectique, la rhétorique et la grammaire. Les Bernois étaient plus modestes, ou du moins plus pratiques ; leur principal but était de créer un séminaire pour former des pasteurs de langue française ; s'ils avaient ajouté aux professeurs de théologie un professeur des arts, c'était une première et nécessaire concession à la culture générale. Sept classes seulement composaient l'enseignement primaire et secondaire ; la durée des études de théologie n'était pas fixée par le règlement ; elle dépendait des aptitudes du candidat ; les professeurs jugeaient du moment où le candidat pouvait se présenter à l'examen *pro ministerio*. On était bien loin, en tout cas, des quatorze années du système strasbourgeois ; la durée des études secondaires pouvait même être abrégée pour des élèves particulièrement bien doués.

Mais ce que les rédacteurs des *Leges Scholae Lausannensis* ont emprunté à Sturm, c'est la règle absolue, dans l'enseignement inférieur, de ne laisser passer un élève dans une classe supérieure que s'il a montré par ses progrès et ses connaissances qu'il est capable de profiter d'un enseignement plus avancé. C'était un héritage de l'école des Frères de la vie commune de Liège. A Strasbourg, cette promotion se faisait tous les ans. Elle était entourée d'un certain éclat et avait lieu le 1^{er} octobre, en présence des magistrats, des pasteurs, des parents et amis des élèves ; les deux premiers de chaque classe recevaient des récompenses. A Lausanne, les promotions avaient lieu deux fois par an, ce qui permettait à certains élèves de ne pas rester toute une année dans la même classe.

(1) Russin, village à 10,5 kilomètres, Dardagny à 12 kilomètres à l'ouest de Genève. Ces deux villages sont séparés par le ruisseau de l'Allondon (ou de la London) que le registre de la Vénérable Compagnie représente comme un torrent fort dangereux (GAUFRES, *op. cit.*, p. 283).

Cependant, la plupart faisaient un stage d'un an ou davantage. L'idée d'un examen est plus nettement accentuée qu'à Strasbourg ; les professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement inférieur se réunissaient, ils examinaient chaque classe en commençant par la première et choisissaient « avec un jugement sincère et sans acception de personne » ceux qui étaient capables d'aborder un degré supérieur (*idoneos ad altiora prouehendos*). Le jour de la cérémonie, en présence de M. le bailli ou de son châtelain, des ministres et des professeurs, le principal lisait les nouvelles listes ; les plus savants recevaient une récompense de sept florins des mains du recteur, et celui-ci leur adressait un discours de félicitations et d'exhortations. A leur tour, ils présentaient, la main tendue, leurs remerciements à M. le bailli ou à son représentant. Puis l'auditoire entendait quelques déclamations ou quelques poésies d'élèves de première ou de seconde ; et la cérémonie se terminait par la lecture des statuts et par une exhortation à l'obéissance, qui était faite au nom des Magnifiques Seigneurs.

Naturellement, chaque fois qu'un nouveau venu se présentait pour entrer à l'Académie, il subissait un examen d'entrée, à la suite duquel les professeurs ou le principal déterminaient dans quelle classe il devait entrer, ou même s'il était apte à suivre les leçons publiques. Mais cet examen n'était obligatoire que pour les bourgeois de Berne, pour les sujets de LL. EE., et pour ceux qui se proposaient d'entrer dans le Collège des Douze. Les autres en étaient dispensés et pouvaient suivre les cours qu'ils voulaient. On comprend quel désordre en résultait. Les professeurs avaient beau représenter aux jeunes gens leur propre avantage ; ils répondaient que « les lois étaient faites pour les Enfants de Messieurs ». C'étaient surtout les Zuricois qui manifestaient cette indépendance, et Bèze crut devoir écrire à Bullinger pour faire intervenir l'autorité du Conseil des pasteurs de Zurich (1). En 1550, Calvin vint assister aux promotions de Lausanne (2).

Les élèves du collège inférieur de Lausanne se rendaient en classe trois fois par jour : de six heures à huit, hiver comme été, de onze à une heure, et de trois à cinq. Ils avaient donc six heures de leçons par jour. La septième classe, celle des petits, avait le privilège de n'aller à l'école en hiver qu'à sept heures, pour n'en sortir qu'à neuf. Chaque séance commençait par la prière et le chant d'un petit cantique. Pour les plus avancés, la première demi-heure de la seconde séance était consacrée à des exercices de chant d'église sous la direction du *musicus*.

Les seigneurs de Berne n'avaient pas spécifié quel était l'âge normal

(1) C. O., t. XIV, col. 318.

(2) *Ibidem*, t. XIII, col. 553.

pour entrer en septième. Sturm fixait le commencement des études à 5 ou 6 ans. A Lausanne, on devait débiter à 6 ou 7 ans. Le programme de cette classe des commençants comportait la lecture et l'écriture. Chaque élève devait être pris à part, dans les heures du matin, et exercé en présence de ses camarades à lire, à voix « claire et distincte ». Donc, abolition des chœurs d'enfants épelant le texte tous ensemble. A onze heures, avait lieu une leçon d'écriture, au moins pour ceux qui étaient capables de s'y appliquer. Une certaine écriture officielle leur était enseignée, c'est pourquoi on avait besoin d'un calligraphe à la tête de cette classe. Ces exercices de lecture et d'écriture étaient continués dans les heures de l'après-midi. Déjà dans cette classe, les enfants étaient habitués à la pratique de la langue latine, à l'école et en dehors de l'école. Pour cela, chaque jour on leur donnait à apprendre quelques mots classés méthodiquement, selon la méthode d'Érasme et de Sturm. C'est ainsi que Stephanio était venu vers le principal pour lui réciter les quatre mots qui désignent la tête et ses diverses parties. Une autre fois, le sujet de la leçon était les objets du mobilier, ou bien les victuailles (1). Cependant, par réaction contre l'usage catholique, les éléments de la religion étaient enseignés en langue vulgaire, à la fin de chaque séance. Sulzer et ses collègues insistaient pour que tout ce qui concerne les bonnes mœurs et la piété fût enseigné dès ce jeune âge d'une manière aussi claire que possible.

La sixième classe était consacrée à l'étude des déclinaisons et des conjugaisons. On y commençait la lecture des *Distiques* de Caton avec l'interprétation en français ; Cordier pouvait y appliquer la méthode qu'il avait exposée dans ses éditions de cet auteur. De même, on y lisait le Nouveau Testament en français. Les exercices d'écriture continuaient et l'élève devait rester dans cette classe jusqu'à ce qu'il pût suivre facilement la dictée du maître. Il faut se souvenir que cette méthode était fréquente au seizième siècle, où les manuels étaient encore rares et coûteux.

Si nous comparons ce programme à celui de Sturm, on est frappé combien l'école de Lausanne consacrait de soin et de temps à ces éléments. A Strasbourg, on lisait déjà des lettres de Cicéron en neuvième et les *Eglogues* de Virgile en huitième ; Caton n'y était pas prévu. Il faut reconnaître l'influence de Cordier dans cette sollicitude pour les débutants ; on la retrouve dans la part qui est faite au français, à la *vernacula lingua* ; car on ne peut douter qu'il ait été consulté. Il se met en présence de la réalité, du fait que le latin n'est pas la langue maternelle de l'enfant ; pour s'assurer qu'il a compris, il faut toujours lui faire traduire les textes. Sturm n'a que dédain à l'égard

(1) *Colloques*, t. I, 2, 53.

de la langue vulgaire. Il ne l'admet que pour l'étude du catéchisme.

Ce n'était du reste pas la première fois que Cordier travaillait à l'élaboration d'un programme d'études. Nous avons vu qu'en 1542, à l'occasion d'un voyage à Genève, il en avait proposé un à Calvin; le Réformateur y prit un grand intérêt; mais la république de Genève ne pouvait fournir les sommes qu'il exigeait. Il fallut y renoncer et le projet lui-même a disparu (1).

La cinquième classe était consacrée à l'étude de la grammaire de Jehan Rivius, jusqu'au genre des noms et jusqu'aux supins et au passé des verbes. En même temps, on commençait la lecture des lettres choisies de Cicéron, probablement d'après les *Principia latine loquendi*, quand ceux-ci furent publiés, selon la méthode spéciale de notre pédagogue, que nous étudierons plus loin. Le texte devait en être appris par cœur. On donnait aussi aux élèves des thèmes français à traduire en latin. Les heures du matin étaient consacrées à la répétition de Cicéron et aux exercices de style, celles du milieu de la journée à l'explication de la grammaire, celles de l'après-midi à l'interprétation et à l'étude grammaticale de Cicéron.

Ces trois classes inférieures étaient divisées, comme à Liège, en « décuries », à la tête de chacune desquelles se trouvaient des « décurions », chargés de surveiller la conduite et les études de leurs camarades. Ce sont probablement ceux que Cordier appelle dans ses *Colloques* les « observateurs ». Ces divisions avaient pour but de faciliter les promotions, qui étaient faites, non « d'après l'âge et l'arbre généalogique » mais d'après « les progrès et la probité » des élèves. Comme à Strasbourg, la mémoire jouait un rôle prépondérant dans ces études.

Dans la quatrième classe, on continuait, au milieu du jour, l'étude de la grammaire de Rivius jusqu'à la syntaxe. On lisait alternativement le *De amicitia* de Cicéron, le catéchisme latin (2) et les comédies de Térence (3). On y ajoutait des compositions un peu plus longues que précédemment et des exercices oraux sur des sujets simples.

En troisième, on étudiait la syntaxe latine et la prosodie. Comme lecture, on avait les *Tristes* et les *Lettres ex Ponto* d'Ovide, l'*Enéide*, le *De Officiis* de Cicéron et les *Commentaires* de César, avec exercices de mémorisation. Les élèves commençaient à faire des vers latins et continuaient à s'exercer à des compositions latines.

(1) C. O., t. VIII, col. 78.

(2) Il s'agissait du catéchisme de Calvin, remplacé en 1552 par celui de Berne, malgré les réclamations de la Classe.

(3) Les autorités scolaires se rendaient bien compte des inconvénients que présentait Térence pour la culture morale des élèves; mais elles le maintenaient, ainsi que Sturm. On chercha à l'amender et il fut question de publier un *Terentius christianus*; mais il ne semble pas qu'il ait jamais vu le jour.

En seconde, on commençait le grec avec la grammaire de Clénard. Les *Dialogues des Morts* de Lucien, la *Table* de Cébès, ou les *Fables* d'Esope étaient les lectures de début, avec déclinaison sans cesse renouvelée des noms. La poésie latine était représentée par Horace. De temps en temps, un élève était chargé de faire une « déclamation », disons un discours, sur un sujet de nature générale, proposé par le professeur. Le texte en était soigneusement examiné, tandis que les camarades du jeune orateur étaient exercés à écrire des lettres et des poésies. A ces débuts dans l'éloquence correspondait la lecture de la *Rhetorica ad Herennium* et les *Partitions oratoires* de Cicéron.

La première classe accentuait encore ce caractère rhétorique. La littérature grecque y était représentée par Hérodien, Xénophon ou Plutarque. On y étudiait les éléments de la dialectique dans Rivius ou dans Gaspard Rodolphe. On y lisait les discours de Tite-Live et de Cicéron les plus faciles et les plus corrects (1). On faisait alterner, chaque semaine, des déclamations avec des exercices de discussion sur des sujets simples de grammaire, de rhétorique, de dialectique ou autres. Dans ces discussions, les élèves avaient à déterminer eux-mêmes la forme des arguments et le point à discuter. Ces déclamations et ces discussions se faisaient le samedi après-midi en présence du principal et des autres maîtres. En outre, les plus âgés des deux premières classes devaient assister le plus souvent possible aux exercices publics qui avaient lieu dans la grande école sous la présidence du professeur des arts.

Au moment d'entreprendre les études supérieures, le jeune étudiant de Lausanne n'était donc guère plus avancé dans ses études qu'un élève actuel sortant du Collège de Neuchâtel ou de Lausanne, ou de la troisième du Collège de Genève. Même pour le grec, il l'était moins puisqu'il n'avait pas abordé Homère. En latin, il s'était arrêté aux discours les plus faciles et les plus courts de Tite-Live et de Cicéron. A Strashbourg, les deux années qui s'ajoutaient au programme permettaient de compléter les études secondaires d'une manière très utile. Déjà en quatrième, on avait lu de l'Homère ou du Démosthène. Naturellement, ces auteurs étaient continués dans les classes supérieures. On y joignait des ouvrages d'Aristote et de Platon. L'ambition de Sturm était qu'en sortant des classes, c'est-à-dire à seize ans, le jeune homme eût acquis une *oratio ornata*, un style lettré, embelli de toutes les ressources de la rhétorique. L'étudiant de Lausanne n'était certainement pas aussi avancé. A certains égards, il était en retard sur ses camarades de Genève, car on ne lui

(1) Pierre Nevelet, sieur de Dosches, dans la *Vita* qui est en tête des œuvres de Fr. Hotman, nous dit que celui-ci, quand il était régent de première à Lausanne, commentait les discours de Cicéron par les lois romaines, comme il élucidait celles-ci en s'appuyant sur des textes de Cicéron.

avait jamais donné aucune leçon d'arithmétique, même sur les principes élémentaires ; tandis qu'à l'extrémité du Léman, dans cette ville où devait se développer « l'art de Barème », on y avait pourvu dans une certaine mesure. C'est pourquoi l'on organisa, dans les leçons publiques, c'est-à-dire dans l'enseignement supérieur, deux auditoires, l'un des « arts », l'autre de théologie. Le premier, en se développant, devait devenir le Gymnase ; mais, en 1547, on n'en était pas encore là. Le professeur des arts devait enseigner les éléments des mathématiques, et ses leçons devaient avoir lieu aux heures où les étudiants étaient libres, à huit heures du matin et à une heure de l'après-midi.

En revanche, les *Leges* prévoyaient des discussions oiseuses, héritage de la scolastique, non seulement en première, mais encore dans toutes les classes, sauf en septième. Elles avaient lieu chaque jour à midi ; dans les classes inférieures, elles devaient avoir le caractère d'enseignement mutuel que nous avons constaté dans le *De corrupti*. Nous les retrouvons encore au *xvii^e* siècle. En les faisant alterner, en première, avec les déclamations, on tempérerait les traditions du moyen âge par la rhétorique, que la Renaissance avait remise en honneur.

La même organisation se retrouve à Strasbourg. Sturm parle aussi de déclamations et de discussions, mais il ne prévoit celles-ci que dans l'enseignement supérieur, et les régleme de façon à les rendre vraiment utiles (1), tandis qu'il cultive d'une manière intense la rhétorique dans les classes, conformément à son idéal pédagogique. « Dès la cinquième, le maître doit », dit-il, « habituer les enfants à faire des discours, même sans les écrire » (2). Dans les classes supérieures, on aborde, il est vrai, la dialectique, mais sous forme d'un commentaire d'Aristote, avec application à l'analyse d'un dialogue de Platon ou de Cicéron. On enseigne la *ratio disputandi*, la méthode de discuter, on ne fait pas encore de discussions (3).

Le programme des classes est suivi, dans les *Leges Scholae Lausannensis*, d'un paragraphe concernant les devoirs du principal (*De Moderatore ludi*) et des sous-maîtres. Lui-même devait être un homme grave, instruit et de bonne réputation auprès de tous ; on attendait de lui qu'il exerçât une autorité paternelle sur toutes les classes, qu'il surveillât ses subordonnés et remplît toute sa charge de façon à pouvoir en répondre en conscience devant Dieu et à mériter l'approbation du Magnifique Conseil de Berne. Les maîtres de classe, dont le premier a le titre de *prouisor*, comme à Berne, devaient être fidèles dans l'instruction qu'ils donnaient aux enfants. Ils exerçaient la discipline avec une gravité

(1) VORMBAUM, *op. cit.*, t. I, p. 676.

(2) *Ibidem*, p. 668.

(3) *Ibidem*, p. 670.

modérée, mais ils se référaient dans tous les cas graves au directeur ; ils n'innovaient rien sans sa permission. Celui-ci était chargé de choisir ses collaborateurs et consultait pour cela les pasteurs et les professeurs. Pour un remplacement provisoire, il recourait aux étudiants extraordinaires, c'est-à-dire à ceux qui avaient achevé leurs études, mais n'avaient pas encore de cure.

Le principal n'était pas nécessairement le régent de première. Nous avons déjà vu que, dans sa modestie, Cordier s'était chargé de la quatrième au Collège de la Marche, à Paris. A Genève, il eut la cinquième. A Lausanne, il semble, d'après la préface des *Principia latine loquendi*, avoir dirigé la même classe.

Au-dessus du principal était le recteur (*praeses totius scholae*) qui intervenait fréquemment dans les affaires de l'école inférieure. Il devait par exemple assister aux examens semestriels, ce qui n'était pas une sinécure. Une commission, composée des deux pasteurs de Lausanne, des autres ministres du Colloque et des professeurs, s'occupait des intérêts de l'école et faisait des propositions à la Classe de Lausanne. Celle-ci, composée de tous les ecclésiastiques des bailliages de Lausanne, de Chillon et d'Aigle, avec un certain nombre de laïques, intervenait pour nommer le principal et le proviseur. Le premier en faisait partie, ainsi que le directeur du Collège des XII enfants de Messieurs. C'est ainsi que nous trouvons la signature de Cordier et de son successeur dans les manifestes que ce corps adressa au gouvernement dans la période agitée qui aboutit à la crise de 1558.

Le traitement du *ludi moderator* était de 200 florins (1), plus deux muids de froment et deux chars de vin, ce qui représentait, d'après le coût moyen du vin et du froment, une somme de 1275 francs. Il avait en outre : 1^o un logement avec jardin, suffisant pour avoir des pensionnaires ; 2^o l'écolage des élèves compté à un sol, soit 35 centimes par mois ; 3^o la pension des jeunes gens qu'il recevait dans sa maison.

Le proviseur recevait 156 florins, 2 muids de froment et un char de vin, ce qui représentait 969 francs. Il doit aussi avoir été logé.

Le traitement des autres régents a varié. Il faut se souvenir qu'au xvi^e siècle, l'argent avait une valeur au moins triple de celle qu'il avait avant 1914.

Dans le règlement commun à toutes les classes, nous relevons quelques points intéressants. Les seules punitions étaient l'admonestation et les verges. L'exécution avait lieu après chaque leçon. Les verges étaient appliquées à ceux qui s'étaient absentés sans excuse, à ceux qui avaient montré de l'indiscipline, à ceux qui avaient été notés comme des ânes

(1) Il s'agit du florin de Savoie, dit de petit poids, qui, entre 1537 et 1542, valait environ 4 fr. 25 (voir HERMINJARD, t. VI, p. 105).

(*asini retinentes notam*), c'est-à-dire les paresseux (1). L'exécuteur de ces punitions était le principal, donc Cordier lui-même.

Hors des leçons, les élèves devaient observer une bonne tenue ; personne ne pouvait sortir de l'école sans la permission du maître. Dans la rue, ils devaient montrer l'honnêteté et la bienséance convenables à des jeunes gens studieux. Ils devaient fuir les mauvaises compagnies.

Le samedi matin, le maître de chaque classe faisait passer un examen sur toutes les matières apprises pendant la semaine. On peut soupçonner que cette prescription fut insérée à la demande de Cordier. Les meilleurs élèves, « les vainqueurs de la semaine », comme on disait, recevaient à cette occasion quelques petites récompenses, par exemple une bonne plume de Hollande (2) ou une douzaine de noix (3). Mais Cordier disait à ce propos : « On donne le prix pour l'honneur, non pour le gain ».

Le mercredi, où avaient lieu les séances du Colloque de Lausanne, toute l'école avait congé, sauf à la première leçon. Il en était de même le samedi après-midi, sauf pour la première et la seconde classe (4).

Trente heures de leçons, et trente-deux pour les deux classes supérieures étaient donc la ration hebdomadaire des élèves ; le règlement insiste pour que les heures de congé ne soient pas perdues dans la licence et dans un vain repos, mais consacrées à des exercices de style sur des sujets proposés et à la méditation. Calvin estimait que ce total était excessif (*pueros lectionum multitudine obrui*). Il espérait qu'on supprimerait deux leçons de l'après-midi (5), à l'occasion de l'arrivée de Théodore de Bèze.

Du reste, si l'on attendait des enfants que les heures libres fussent consacrées à l'étude, beaucoup les considéraient comme uniquement destinées à l'amusement (6).

Les élèves devaient assister le dimanche au sermon, et le vendredi à la prière publique (*contio supplicatoria*). Cependant, s'il faisait froid, les élèves de septième pouvaient être autorisés par leur maître à sortir.

Les seules vacances étaient celles des vendanges ; elles duraient quinze jours. Leur importance était grande dans une ville qui avait encore un caractère rural. Les *Colloques* de Cordier en parlent souvent (7). Les élèves étaient peu exacts à rentrer au jour fixé ; souvent les parents

(1) Il y avait deux espèces de notes : la *nota asini* et la *nota sermonis solæcismi*. Celle-ci ne se donnait qu'à partir de la quatrième.

(2) *Colloques*, I, 50.

(3) *Colloques*, I, 52.

(4) Le *Colloque*, II, 32, nous dit que le mercredi et le samedi, il y avait trois heures de congé.

(5) C. O., t. XIII, col. 432.

(6) *Liberæ quidem sunt sed ad lusus destinatae, deputatae, attributae, assignatae*. *Coll.*, II, 32.

(7) *Colloques*, III, 28 ; IV, 16 ; IV, 28.

les retenaient pour les aider à rentrer les récoltes ; les bons élèves constataient qu'ils avaient perdu le fruit de plusieurs leçons ; ils essayaient de réparer le temps perdu en copiant les cahiers de leurs camarades. Une année, il arriva que, huit jours après la rentrée, le quart des élèves étaient encore absents. Pendant ce temps, on avait fait les examens ; ceux qui n'y avaient pas assisté ne pouvaient compter sur aucun prix aux promotions.

Les foires amenaient aussi des congés, octroyés par le principal, avec la permission du recteur (1). On recommandait aux élèves de ne pas abuser de ce temps de loisir. Les élèves sages s'enfermaient dans leurs chambres ; tout au plus, se permettaient-ils une promenade au bord du lac.

Les *Leges scholae Lausannensis*, que nous avons conservées, étaient accompagnées de *leges scholasticae*, sorte de règlement intérieur, dont l'application dépendait de l'équité et du bon plaisir du principal ; car c'était lui-même qui l'avait institué. Elles sont perdues ; mais il est question dans les *Colloques* de deux prescriptions qu'elles renfermaient. L'une d'elles établissait que l'élève qui avait laissé traîner un livre dans la classe devait être noté, ce qui pouvait lui attirer une punition (2). Un autre article interdisait aux enfants de rien vendre, acheter, changer ou aliéner en quelque autre manière sans la permission de leurs parents, sous peine du fouet, parce qu'ils ne sont pas « en leur liberté, mais sous puissance paternelle » (3).

VI

Revenons à Berne. Les *Leges scholae Lausannensis* furent la dernière œuvre de Sulzer dans sa patrie. En 1548, ses opinions théologiques (il était luthérien) et son intervention en faveur de Viret dans la controverse avec Zébédée amenèrent sa destitution. Ce fut la dernière victime de la dispute sur les sacrements. Bâle était sa seconde patrie ; il s'y rendit et y mourut le 24 juin 1585 après une carrière très remplie. Il fut remplacé à Berne par Jean Haller, né le 18 janvier 1523 à Amsoldingen, pasteur à Augsbourg, puis retiré à Bülach (Zurich), où son père, mort à Cappel aux côtés de Zwingli, avait été pasteur. Haller conquit la confiance du Conseil, qui le chargea de compléter l'œuvre de Simon Sulzer en faisant une Ordonnance pour les écoles de Berne. Elle fut sanctionnée le 16 août. Haller était d'un tout autre

(1) *Colloques*, IV, 39.

(2) *Colloques*, I, 38. *Nonne tiber hic.*

(3) *Colloques*, IV, 32, *Vis emere hoc.*

caractère que Sulzer ; il était plus homme de gouvernement que de science, et n'avait pas subi l'influence de l'école de Strasbourg (1). Il avait une grande méfiance à l'égard des Français, et il est probable que, s'il était entré quelques années auparavant au service du gouvernement de Berne, Viret n'aurait pas pu faire appeler Maturin Cordier à Lausanne ; les débuts de l'Académie de Lausanne eussent été très différents. Plus tard, Haller devint plus conciliant et chercha à apaiser les conflits entre le Petit Conseil et les pasteurs romands.

Le règlement dont il est l'auteur porte comme titre : *Ordnung der Schulen in miner gnädigen Herren statt und uf der Landschaft. Zu frucht und nutz der Kilchen und jugent... dienende*. Il y est en effet question des écoliers de Thoune (2), Zofingue et Brugg, tandis que dans le pays romand, les écoles des petites villes n'avaient aucune relation avec celle de Lausanne. Ces collèges n'étaient que des écoles inférieures ; chacun était dirigé par un régent assisté d'un proviseur, nommés par les scolarques et salariés par le Petit Conseil. Les élèves boursiers ne pouvaient les quitter que pour suivre à Berne les leçons publiques, après un examen approfondi et impartial des scolarques. Les collèges étaient composés de trois classes. Au moins une fois par an, il y avait un examen en présence d'un inspecteur venu de Berne ; cet examen devait se faire par surprise, sans que les maîtres ou les élèves fussent avertis d'avance.

A Berne, nous retrouvons le collège inférieur, avec ses cinq classes et ses quatre maîtres auxquels il était particulièrement recommandé de ne rien changer à la doctrine. Toutes les semaines, un des prédicants faisait une inspection. Il était surtout prescrit que les élèves ne fussent admis aux leçons publiques qu'après en avoir été jugés dignes. Les promotions d'une classe à une autre étaient décidées par le Conseil des professeurs. Le directeur n'avait pas le droit de nommer lui-même ses collaborateurs ; ceux-ci étaient désignés par les scolarques assistés d'autres savants, c'est-à-dire des pasteurs et des professeurs.

Quant au programme de chaque classe, il n'en est pas question. Il était fixé par le Conseil des pasteurs et professeurs de la haute et de la basse école (3). Les fonctions de chacun des trois « lecteurs » du *Parfüsser Kollegium* ne sont pas non plus déterminées exactement comme elles l'étaient à Lausanne. Enfin, nous ne voyons pas à la tête de toute l'école un recteur qui en ait surveillé régulièrement tout le fonctionnement. Ce qui intéressait surtout Haller, c'était le nombre des boursiers et la discipline qui leur était imposée ; même ceux qui étudiaient dans les Universités étrangères aux frais du gouvernement

(1) FLURI, *op. cit.*, p. 209.

(2) A. SCHÄER-RIS, *Die Geschichte der Thuner Stadtschulen* (1266-1803). Berne. 1919, p. 32.

(3) HAAG, *op. cit.*, p. 244.

devaient rendre compte de leurs dépenses. Il leur était à tous défendu de se marier sans la permission de Messieurs ; cette prescription se trouve aussi dans le règlement de Lausanne ; c'est presque la seule prescription commune aux deux documents.

L'ordonnance de 1548 avait donc pour but de conserver ce qui avait été acquis, de lui donner un caractère légal et d'écarter tous les obstacles qui, dans l'avenir, auraient pu entraver le développement des études (1), tandis que les *Leges scholae Lausannensis* ont établi un état de choses nouveau et sont le point de départ d'une nouvelle période.

VII

Les *Colloques* que Cordier publia plus tard nous permettent de compléter le tableau de la vie scolaire à Lausanne, telle que nous l'avons esquissée d'après les *Leges*. Nous assistons, en particulier, au commencement de la journée. Tous les élèves se réunissent dans la salle commune (2) et les *nomenclatores* (sorte de sergents-majors qui doivent tenir les listes au complet), font l'appel. Puis le principal monte en chaire et, après avoir exhorté les collégiens à l'attention, il prononce la prière. Chacun se rend ensuite dans sa classe. Le maître s'enquiert des absents et commence la leçon, qui consiste en une répétition de ce qui a été expliqué la veille dans l'après-midi. Les élèves récitent trois par trois le texte appris par cœur, c'est-à-dire que sur trois élèves désignés, chacun à son tour articule un mot du texte ; puis le premier reprend le quatrième mot, le second le cinquième et ainsi de suite. Ensuite, on passe à l'interprétation. Quelques-uns des moins avancés la donnent en lisant mot par mot ; puis un élève prend chaque membre de phrase dans son ordre syntactique, et trois autres successivement en donnent l'explication de mémoire. Puis le maître demande la signification des mots en français, et l'on termine par l'analyse grammaticale du morceau. Enfin, le maître indique ce qu'il faut préparer pour la leçon suivante, qui aura lieu après le dîner. Au coup de huit heures, il commande à un des enfants de terminer par la prière, et renvoie la classe après l'avoir exhortée au devoir (3). Ce tableau doit être celui de la première leçon de la cinquième classe, que Cordier lui-même dirigeait. Nous trouvons dans cette description la méthode que nous avons déjà constatée dans son édition des *Disticha* et dans le *Libellus de pueris exercendis* ; elle consiste à

(1) *Ibidem*, p. 26.

(2) *Ad solitum locum conueniunt* disent les *Leges*. *In aulam communem*, disent les *Colloques*. II, 61.

(3) *Colloques*, II, 61.

étudier un texte dans tous ses détails et à intéresser tous les élèves, en empêchant les esprits de s'endormir dans l'inattention. Cordier n'avancait pas très rapidement ; les *Principia latine scribendi*, qui furent écrits à Lausanne, nous montrent que la première lettre du quatorzième livre des Epîtres de Cicéron exigeait quatorze leçons, et la seconde dix leçons, ce qui suppose quatre ou cinq lignes (édition Teubner) par jour. On aura déjà remarqué le rôle important que jouait la répétition dans le système de Cordier. Chaque jour on répète ce qui a été étudié la veille. Le samedi, petit examen sur ce qui a été fait pendant la semaine. Deux fois par an, examen général de la classe. C'était un moyen de tenir sans cesse les enfants en éveil. Un autre moyen pour obtenir le même résultat était de les exhorter à s'exercer les uns les autres ; c'est ainsi qu'à l'école, en attendant le maître, sous les yeux de l'observateur, au lieu de « se corrompre par des paroles oiseuses ou des conversations ineptes », ils faisaient une petite répétition des leçons qu'ils avaient à apprendre.

Les sept derniers *Colloques* du premier livre sont des modèles destinés à montrer aux enfants comment ils devaient s'y prendre. Ils s'exerçaient d'abord dans la seconde déclinaison, puis dans la quatrième, puis dans la troisième ; ensuite, ils abordaient l'adjectif *prudens*, pour passer ensuite aux conjugaisons. Ils mettaient même des mots « en oraison », c'est-à-dire qu'ils en formaient de petites phrases ou des membres de phrase.

Nous avons nommé les observateurs. Il y en avait dans les pensions (*observatores domestici*), il y en avait à l'école (*observatores publici*). Ils étaient au nombre de cinq pour toute l'école, ils restaient en fonction un mois. Leur installation se faisait avec une certaine solennité, devant toute l'école réunie dans la grande salle. La cérémonie commençait et se terminait par la prière ; le principal adressait à tous les élèves une exhortation sur la crainte de Dieu et sur les mœurs qui conviennent aux écoliers, ensuite il proclamait le nom de cinq élèves qu'il avait choisis en consultant les meilleurs de chaque classe. Le lendemain, il leur adressait en particulier une nouvelle allocution, qui montre toute l'importance qu'il attachait à cette fonction (1).

Ne pensez pas, leur disait-il, que c'était un jeu ou une plaisanterie que cette action où le nom de Dieu fut invoqué avec tant de zèle. Mais, bien que des hommes ignorants et arrogants puissent trouver cette fonction vile et abjecte, croyez que ce service est non seulement honorable, mais même saint. Si vous avez une autre opinion, il est impossible que vous vous acquittiez bien de votre charge. C'est pourquoi, je vous exhorte, autant que je peux, et je vous conjure au nom de Jésus-Christ, qu'avec la crainte et le respect de Dieu, vous montriez de l'application dans tout ce que vous estimerez être de votre devoir. Abstenez-vous donc de toute faveur, de toute haine, de tout cré-

(1) *Colloques*, III, 6.

dit, de toute passion de vengeance et choses semblables qui poussent les hommes hors du bon chemin et qui corrompent la sincérité de leur jugement. Ne craignez pas les menaces des méchants, qui, d'ordinaire, détournent de leur devoir les jeunes gens pusillanimes. En effet, quelle puissance ont-ils sur vous ? Craignez plutôt celui qui est votre Seigneur, qui est le maître de la vie et de la mort. Que toujours, dis-je, la crainte de ce grand prince soit devant vos yeux. Je sais bien que vous serez exposés à la haine de quelques méchants, mais l'amour et la charité de votre Père Céleste doit avoir pour vous plus de poids que les inimitiés de tous les hommes. Souvenez-vous toujours de cette parole par laquelle notre Sauveur et notre grand instituteur exhortait ses disciples à la constance : « Si le monde vous hait, disait-il, sachez qu'il m'a hait avant vous. » Vous donc, à cause de Christ, ne tenez aucun compte des menaces, des offenses, des injures des mauvais sujets, pourvu que vous puissiez être fidèlement au service de la gloire de Dieu.

Il est fâcheux que nous n'ayons pas conservé le *commentariolus*, le petit règlement, que Cordier avait écrit pour déterminer les devoirs positifs des observateurs. Mais, d'après d'autres *Colloques*, nous voyons que leur fonction était de surveiller leurs camarades entre les leçons et au sermon (1), et de veiller à ce que tout se passât avec ordre, spécialement que, dans leurs conversations, les jeunes gens ne se servissent que de la langue latine. Toute infraction, en particulier l'absence à la prière du matin (2), devait être dénoncée au principal. Le rôle des observateurs était donc identique à celui des décurions que nous avons vus fonctionner à Liège dans l'Ecole des Frères de la Vie commune. L'on comprend tous les inconvénients que présentait ce système, auquel on a, du reste, promptement renoncé.

VIII

Nous sommes fort peu renseignés sur les collaborateurs de Cordier. François Deothée continua à être son proviseur jusqu'en 1557. Il se retira en même temps que lui. Nous avons déjà signalé Guillaume Franc, le maître de musique, et Jehan Mimart, ancien régent à Vevey. A côté d'eux, nous relevons jusqu'en 1559 les noms de Nicolas Pinagier, Jacques Huart ou Rustard, Pierre Clément que nous avons vu à Neuchâtel, Pierre Reymond, Loys Brocard, Loys Jaquerod, François Hotman (1549-1555), Marchand, François Bérauld (3), qui succéda à

(1) *Colloques*, IV, 4.

(2) *Colloques*, III, 33.

(3) François Bérauld, natif de Paris (tous les auteurs de nos jours font venir Bérauld d'Orléans ; néanmoins dans le livre du recteur de Genève, il a signé *Franciscus Beraldus Parisiensis*), fils de Nicolas Bérauld, précepteur de Coligny et de ses frères et ami d'Erasmus, s'était réfugié à Montbéliard en 1554 et y avait été principal ; de là, il vint à Lausanne, où nous le trouvons dès 1555. Il y fonctionna comme principal pendant deux ans et se rendit en 1559 à Genève, où il fut nommé lecteur public de grec. Il n'y resta que trois ans et retourna dans sa patrie ; il fut principal (pour la troisième fois) à Montargis et professeur de grec à La Rochelle en 1571. Il avait traduit en latin les parties de l'*Histoire romaine* d'Appien qui nous sont parvenues (II. Estienne, 1560 et 1592). (Cf. BORGEAUD, *Académie de Calvin*, p. 65-66, 69).

Hotman, comme régent de première, et à Cordier, comme principal, Jean Randon qui prit la place de proviseur après Deothée, Estienne de Longueville, Barthélemy Caffer, François Buet, Quintin le Boiteux, Jehan Visinet, Simon du Rosier, Claude du Moulin.

Celui de ces régents qui a laissé le plus de souvenirs est François Hotman (*Ottomanus*) (1), seigneur de Villiers-Saint-Paul. Cet illustre humaniste et jurisconsulte était, comme l'indique son nom, d'origine allemande ; son ancêtre, noble silésien de Breslau, était venu en France à la suite d'Angelbert de Clèves, comte de Nevers, au commencement du xvi^e siècle. Néanmoins, la famille s'était complètement et sincèrement naturalisée, et le régent de Lausanne considéra toujours la France comme sa patrie, bien qu'il ait quelquefois mis sa qualité de protestant au-dessus de celle de Français. Il était né à Paris le 23 août 1524. Son père était conseiller au Parlement de Paris et destinait son fils à suivre la même carrière. C'est pourquoi, après des études au Collège du Plessis, il l'envoya étudier le droit civil à Orléans. De retour à Paris avec le grade de licencié, il commença à donner des cours aux « escolles du décret », c'est-à-dire à la Faculté de droit de Paris. Il eut ainsi comme élève le célèbre Estienne Pasquier, qui mettait cette rencontre parmi les plus grands bonheurs de sa vie. En 1547, il publia son premier ouvrage *De gradibus cognationis et affinitatis libri duo*. A ce moment, une crise religieuse, provoquée sans doute par la lecture des ouvrages de Calvin, pour lequel il manifesta toujours une très grande vénération, se produisit dans la vie du jeune professeur. Aussi, il partit en cachette pour Lausanne, déjà converti à la doctrine dont il devait plus tard devenir un si ardent et, quelquefois, si imprudent champion. Il semble qu'il désirait alors donner, dans l'Académie, qu'on venait de réorganiser, des cours de littérature et de droit, et se fit recommander dans ce but par Viret et par Calvin (2). Mais il ne réussit pas dans ses démarches et quitta Lausanne dans les premiers mois de 1548. Il y avait au moins trouvé une épouse, dans la personne de Claude Aubelin, fille d'un réfugié. Il se rendit à Lyon (3), et il n'est pas douteux qu'en passant à Genève, il soit allé faire visite à Calvin. Celui-ci, voyant son enthousiasme, l'avertit par lettre de tous les dangers qui l'attendaient dans la profession de l'Evangile, tout en déclarant « qu'il aimerait mieux le conduire à une mort heureuse que de l'abandonner dans une vie misérable ». Hotman profita alors de l'occasion pour lui ouvrir son cœur. Il avait, répond-il,

(1) Voir DARESTE, *François Hotman, d'après sa correspondance inédite*, dans la *Revue historique*, I, t. II, 1876, p. 1-59, et VUILLEUMIER, *Le séjour de F. Hotman à Lausanne, 1549-1555*, dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1901, p. 125.

(2) C. O., t. XII, col. 579. Cette lettre de Calvin à Viret est du reste très obscure, parce qu'il y est fait allusion à des faits que nous ignorons.

(3) C. O., t. XII, col. 717 et XIII, col. 20, 36, 59.

communiqué la lettre de Calvin à plus de vingt personnes ; quand celui-ci le connaîtra mieux, il verra combien il est sincère ; il proteste contre les calomnies répandues contre lui à Lausanne par des personnes dont il parle à mots couverts ; son plus grand désir, depuis le jour où il a été instruit de la vraie religion (*pie vivere didici*), est de vivre, au moins de passer un hiver, auprès du Réformateur ; seul le manque d'argent l'empêche de faire le voyage. Il est probable qu'Hotman gagnait sa vie à Lyon dans une imprimerie. Il y publia une traduction française de *l'Apologie de Socrate*.

Quand Hotman put gagner Genève, Calvin l'accueillit avec empressement. Il le reçut dans sa maison (1) et recourut à ses services comme secrétaire, quand la maladie l'empêchait d'écrire (2).

Mais comme Hotman n'avait aucune ressource et que l'on ne pouvait lui faire une position à Genève, son protecteur songea à le renvoyer à Lausanne, où il le recommanda à Viret. « Il est riche en talent, lui écrivait-il, il a beaucoup de science et d'autres dons qui ne sont pas méprisables. Son but est de consacrer ses forces à l'Eglise » (3). Calvin aurait voulu qu'on le nommât diacre commun. Mais, Hotman n'ayant pas été agréé par le gouvernement (4), Calvin en conçut un dépit assez naturel. En revanche, il fut nommé au poste de régent de la première classe du Collège de Lausanne (5). Dans la lettre où il annonçait cette nouvelle (12 février 1550), Viret faisait valoir que le traitement de Hotman, jeune régent, était de trois écus par mois, plus une coupe de froment ; jusqu'alors aucun titulaire de cet emploi n'avait reçu des honoraires aussi considérables. Hotman resta six ans dans ces fonctions. Il suivait le programme que nous avons exposé ci-dessus, s'appliquant surtout à l'interprétation des discours de Cicéron, qui fut toujours son auteur de prédilection. Lorsque Th. de Bèze s'absentait, ce qui arrivait souvent, il le suppléait et expliquait « dans les leçons publiques » Platon et Aristote. Même, lorsque Bèze était trop occupé, Hotman écrivait des lettres pour lui. Cela représentait un grand labeur et toute sa correspondance avec Calvin est remplie de plaintes sur « les veilles et les travaux qu'il doit supporter » (6). Le découragement et l'ennui semblent même le gagner quelquefois. Il n'en témoigne pas moins toujours le plus grand attachement, la plus grande reconnaissance et la plus grande considération pour Calvin ; tout ce que décide le grand homme est pour lui parole d'Evangile. Il le consulte même

(1) *Ibidem*, t. XIII, col. 548.

(2) *Ibidem*, t. XIII, col. 167.

(3) *Ibidem*, t. XIII, col. 265.

(4) *Ibidem*, t. XIII, col. 451, 494. Il est possible que la recommandation de Calvin ait plutôt desservi Hotman.

(5) C. O., t. XIII, col. 522.

(6) *Ibidem*, t. XIII, col. 548, 611 ; XIV, col. 343, 356, 396, 413 ; XV, col. 675.

pour l'interprétation d'un texte de Suétone (Caligula 26), qui n'a aucun rapport avec la théologie ni avec la pédagogie. Enfin, en 1555, il prit le parti de quitter Lausanne. Déjà en 1552, il avait eu un vague projet de se rendre à Bâle ; maintenant, c'était Strasbourg qui l'attirait. Il alléguait qu'en fixant sa résidence dans cette ville impériale, il serait plus à même de revendiquer les biens que son frère défunt lui avait laissés et qui avaient été mis sous séquestre ; cependant, on peut croire qu'il entrevoyait à Strasbourg une situation plus brillante. Ce juriste éminent était las d'expliquer Cicéron, Tite-Live et Xénophon ; il avait l'occasion de reprendre l'enseignement du droit, il ne voulait pas la manquer. Ayant reçu une lettre de Sleidan (1), il se rendit à Genève pour consulter Calvin. Celui-ci lui remit une recommandation pour Jean Sturm (2), Pierre Martyr et Sleidan, dans laquelle il leur faisait l'éloge du jeune savant, qui « par quelques travaux avait fait preuve de science et de bon goût ». Avant d'aller à Strasbourg, Hotman se rendit à Zurich, où il fit la connaissance de Bullinger, avec lequel il resta longtemps en correspondance (3). A Strasbourg, il fut bien reçu et il retourna immédiatement à Lausanne pour y chercher sa famille (4). S'il avait connu à Lausanne la misère, la fatigue et l'ennui, il n'en conserva pas moins le souvenir d'écoles bien organisées ; comme nous l'avons vu, il estimait que celles de Lausanne étaient mieux tenues que celles de Strasbourg. Il y fut remplacé, comme régent de première, par François Bérauld de Montbéliard. Pendant son séjour à Lausanne, Hotman avait publié, à Lyon, une édition d'Asconius (1551) et un commentaire des discours de Cicéron (1553).

Nous ne nous arrêterons pas davantage à raconter ses pérégrinations postérieures. Il fut dorénavant professeur de droit ; sa volumineuse correspondance nous le montre chargé par différents princes et spécialement par l'électeur palatin et le landgrave de Hesse de les tenir au courant des événements. Bien plus, après la mort d'Henri II, il devint un véritable agent politique au service des chefs protestants français, s'efforçant de gagner à leur cause les sympathies des princes allemands. En 1563, la paix d'Amboise lui permit de rentrer en France ; il y professa la jurisprudence à Valence et à Bourges. Mais la Saint-Barthélemy lui rouvrit le chemin de l'exil. Bien accueilli à Genève, il y reprit avec Bonnefoy (5) l'enseignement du droit, qui avait été inauguré

(1) *Ibidem*, t. XV, col. 728.

(2) Sur les démêlés de Hotman et de Sturm après la conjuration d'Amboise et sur le rôle du premier dans cette affaire, voir H. NAEF, *La Conjuration d'Amboise et Genève*, Genève 1922, chap. IV, et DARESTE, *op. cit.*

(3) C. O., t. XV, col. 684 et 687.

(4) *Ibidem*, t. XV, col. 836.

(5) BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin*, Genève, 1900, p. 128.

quelques années auparavant par Scrimger et Charpentier, mais qui avait été interrompu par l'insuffisance du premier et le départ du second. La colère qu'il avait éprouvée en assistant au massacre de ses compatriotes lui inspira dès 1573 sa *Franco-Gallia*, « le manifeste politique des huguenots », dans lequel, avec une netteté parfaite et une érudition prodigieuse (quoiqu'en abusant quelquefois des textes), il mettait le droit du peuple au-dessus de celui du roi et plaçait la souveraineté dans les Etats-Généraux (1).

Mais Hotman ne restait jamais longtemps au même endroit. En 1578, les menaces dont Genève était l'objet de la part du duc de Savoie l'engagèrent à quitter cette ville pour Bâle, où il ne trouva que déceptions. En 1584, il revint à Genève, mais sa place était prise par Godefroy ; il dut se contenter de donner des leçons particulières et refusa plus tard les offres du Conseil. Appelé alors comme professeur à Bâle, il fut longtemps empêché par sa pénurie d'argent de se rendre à son poste. En 1589, il put enfin faire le voyage, mais il mourut à Bâle le 12 février 1590.

Hotman fut le fondateur du droit démocratique, proclamé de nouveau de notre temps par le président Wilson. C'est une gloire pour Genève d'avoir inauguré l'enseignement juridique de son Académie en le nommant professeur ; c'est un honneur pour Lausanne d'avoir été la première étape de sa carrière agitée et dramatique.

Le souvenir de son séjour dans cette ville resta dans l'esprit de Viret, qui a certainement pensé à lui quand il écrivit les propos qu'il a mis dans la bouche de Hiérone, dans ses dialogues du *Monde à l'empire*. Ce personnage n'est pas seulement un « humaniste au cœur pieux », comme l'a appelé Philippe Godet, c'est un juriste et un historien qui raconte longuement à Tobie les exemples de l'histoire grecque et romaine. Il cite la loi Cincia, la loi Fannia, la loi Oppia, la loi Licinia, la loi *de repetundis*, les lois somptuaires, il fait l'éloge de l'institution des censeurs romains, il esquisse, d'après Aristote, la théorie des trois formes de gouvernement, il fait même entendre des principes démocratiques tels que celui-ci : « Les princes et les magistrats doyvent estre sujets aux loix et moderer leur gouvernement selon icelles ; car ils sont non pas maistres des loix, mais ministres d'icelles, comme ils sont ministres de Dieu, duquel toutes bonnes loix procèdent » (2). Hotman n'aurait pas mieux dit.

(1) DOUMERGUE, *Jean Calvin et son temps*, t. V. *La pensée ecclésiastique et la pensée politique de Calvin*, Lausanne, 1917.

(2) VIRET, *Le monde à l'empire*, 1561, p. 86. Il est possible que Viret ait pensé à Cordier en attribuant à Hiérone la manie de citer à tout propos des fragments de poètes latins traduits en « vers rudes ». Nous savons en effet, par les *Distiques* de Caton, qu'il traduisait volontiers les poètes latins en vers français dans une langue assez peu poétique ; mais nous ignorons s'il les débitait ainsi à tout venant.

IX

Sturm avait appliqué les principes d'Erasme à toute l'instruction publique en envisageant les carrières différentes où un jeune homme pouvait s'engager. L'école de Lausanne n'était guère qu'une école préparatoire à la théologie. Toutes les disciplines qui pouvaient paraître inutiles au pasteur, tel qu'on se le figurait au ^{xvii}^e siècle, étaient éliminées. Il est vrai qu'une place était faite, dans ce plan d'études, à la langue maternelle, non pour préparer les jeunes gens à la connaître, à la parler et à l'écrire avec élégance, mais pour obtenir une compréhension plus exacte du latin.

La prière et tous les exercices religieux jouaient aussi un grand rôle, peut-être même un trop grand rôle, car, pour l'esprit volontiers frivole des enfants, ces prières pouvaient facilement dégénérer en vaines redites. Il faut nous souvenir que ce plan a été établi par le pasteur Sulzer, par Viret et par Cordier, et que la *pietas litterata* était le but des éducateurs de ce temps.

Néanmoins, la *Schola Lausannensis* a marqué le commencement de l'enseignement secondaire et supérieur dans la Suisse française. Elle avait plus de valeur que le Collège de Genève et que les deux écoles de Berne ; on peut s'en convaincre, non seulement par la satisfaction de ceux qui en faisaient partie ou qui y avaient enseigné, mais encore par l'étude de son organisation.

Le collège inférieur de Lausanne comportait sept instituteurs, ce qui fait supposer plus de rigueur et d'exactitude dans les études que les quatre maîtres qui enseignaient au Collège de Rive, et les quatre de l'école latine de Berne. Un jour devait venir où cet enseignement secondaire sortirait de ses cadres étroits, où il aurait pour but, non la formation des pasteurs, mais la culture générale, commune à toutes les carrières et désirable même pour ceux qui ne se destinaient pas aux études supérieures. Mais cet avenir était encore lointain et il fallut des siècles pour le réaliser.

CHAPITRE XI

Heur et malheur d'un maître d'école

I. L'affaire de Pierre de Wattenwyl. — L'affaire Goldschmidt. — Les ennemis de Cordier. — II. André Zébédée. — Il blâme les châtimens corporels. — Son conflit avec Viret. — L'affaire de Louis Corbeil. — Zébédée quitte Lausanne. — III. La famille de Cordier. — Cathelan et le *Passevent Parisien*. — La plupart des allégations de Cathelan sont mensongères. — IV. La peste de Lausanne. — Dispersion de l'école. — Maladie de Th. de Bèze. — La *Querela peste laborantis*. — La *Plainte de l'homme chrestien pressé de vehemente maladie*. — Le 18^e Cantique de Cordier. — V. Les amis de Cordier. — *Abraham sacrifiant*. — Les représentations théâtrales à Genève. — Allusions contenues dans *Abraham*. — VI. Démission de Cordier. — La préface des *Rudimenta*. — VII. Le conflit entre Calvin et le gouvernement bernois. — Les rapports entre l'Eglise et l'Etat. — La crise de 1558 et 1559. — Les consistoires. — Démission des pasteurs et professeurs français. — Départ de Cordier.

I

Tel est le titre d'un roman célèbre de Jérémias Gotthelf, telle est en résumé la vie de tous ceux qui ont passé par l'enseignement ; Maturin Cordier a connu l'heur et le malheur. Comme tous ses collègues, il éprouva de la résistance de la part d'élèves qui ne comprenaient pas le dévouement et l'affection qu'il leur portait. Ces histoires d'écoles du xvi^e siècle ressemblent extraordinairement à celles de nos jours.

Nous avons vu précédemment (1) qu'à Neuchâtel Cordier avait eu sous sa direction, peut-être même en pension, le jeune Pierre (Petermann) de Wattenwyl, fils de Nicolas de Wattenwyl. Ce jeune homme était né en 1535. En 1555, il devint membre du Conseil des Deux Cents et en 1563 du Petit Conseil. En 1566, nous le voyons bailli de Lausanne, banneret en 1560. Il mourut le 20 mai 1581 (2).

Après le séjour que son fils avait fait à Neuchâtel, Nicolas de Wattenwyl avait songé en 1544 à l'envoyer à Lausanne, mais Viret lui fit observer que, sous la direction de Jean Cornier, il ne pouvait lui recommander l'école de cette ville, où il craignait que l'enfant ne trouvât

(1) Voir ci-dessus, p. 154, note 5.

(2) HERMINJARD, t. V, p. 9, n. 1. — Jean BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Viret*. Saint-Amans, 1911, p. 13.

pas l'éducation digne de lui et de son père. Mais les choses allaient changer. Cordier était sur le point d'arriver à Lausanne et un nouvel espoir brillait aux yeux du Réformateur, de sorte qu'il n'hésita pas à conseiller à Nicolas de Wattenwyl d'y envoyer son fils. Quant à la pension, il recommandait aussi celle de Cordier, étant lui-même trop chargé d'occupations pour pouvoir s'occuper des enfants qu'on lui confiait.

Les parents de Wattenwyl avaient-ils un mauvais souvenir du ménage de Cordier ? Nous l'ignorons. Cordier lui-même avait-il du mauvais vouloir envers cet enfant ? Cela nous étonnerait fort.

Quoi qu'il en soit, Pierre fut mis en pension chez Viret, mais il entra dans la classe de Cordier. Là, il se rendit coupable d'une infraction à la discipline de l'école. Ce n'était pas un délit qui méritât une peine infamante ; Cordier avait prescrit à ses élèves une règle qui n'avait rien d'importun ni de tyrannique. Quelques élèves, dans le nombre desquels était Pierre, transgressèrent cette règle. De quoi s'agissait-il au juste ? Nous ne le savons pas. Peut-être s'étaient-ils entretenus en allemand ou en français. Cordier lui assigna pour quelque temps un rang inférieur.

Le jeune patricien de onze ans, neveu d'un avoyer, en fut très humilié. Il écrivit à son père une lettre indignée, se plaignant de l'injustice dont il était victime, sans en rien dire à Viret, qui l'avait prié de l'informer toutes les fois qu'il se croirait lésé. Malheureusement, le père prit ces plaintes au sérieux et en écrivit à Viret, qui, après une enquête exacte de toute l'affaire, lui répondit le 8 mai 1546 une longue lettre, modèle de toutes celles qu'on devrait écrire aux parents qui prennent trop à cœur les droits de leur progéniture, lettre d'autant plus remarquable que la mort de sa femme venait de le plonger dans un deuil profond, et que, pendant qu'il l'écrivait, on lui annonça la mort d'une tante maternelle.

Croyez-moi, disait-il, Cordier aime votre fils autant que ses propres enfants, à moins que mon sentiment et toutes mes appréciations ne me trompent fort. Vous savez avec quelle fidélité il enseigne et dirige tous ses élèves, surtout ceux qui demeurent chez moi, par affection pour moi, pour vous et pour les parents qui me les ont confiés. Je vous adjure donc de bannir de votre esprit toute supposition fâcheuse, si vous en avez conçu au sujet de Cordier...

Je n'ai jamais vu d'homme plus saint et plus incapable de nuire à autrui. Presque toute la France et surtout les Académies de Paris et de Bordeaux rendent témoignage à son honorabilité et à son désintéressement ; elles sont si convaincues de sa science, de sa foi et de son honnêteté qu'elles l'estiment plus encore que ne font ceux qui ont appris à connaître à fond son caractère et son savoir. Comment se fait-il qu'il soit si décrié chez nous ? Ou c'est lui qui a changé ou ce sont nos gens qui sont plus difficiles à contenter. Des hommes de grande réputation, qui ont observé son caractère, me disent qu'il est toujours le même. Je vous écris ceci en ami, parce que je sais votre amitié pour lui et je n'ignore pas que vous avez toujours pris énergiquement son parti contre ceux qui le calomniaient. Je crains que vous regrettiez ce que vous avez fait et ne voudrais pas vous voir abandonner la conduite que vous

avez eue jusqu'à présent; car prendre le parti de Cordier, ce n'est pas seulement défendre son honneur et ses intérêts, mais les bonnes études elles-mêmes.....

Vous croyez que Cordier en veut à votre fils, parce que vous ne l'avez pas mis en pension chez lui, mais soyez bien persuadé qu'il n'a pas supporté de plus mauvais gré que moi que vous m'avez jugé votre ami, digne de recevoir dans sa famille le fils du meilleur des pères.

Si les maîtres n'ont pas le droit de sévir contre leurs élèves, de quelque rang qu'ils soient, quel homme de cœur pourra s'acquitter de cette fonction ? (1).

Il serait intéressant de savoir quelle fut la fin de cette histoire. Il est à croire que Viret put convaincre son correspondant du bon droit de Cordier. En tout cas, le jeune Pierre fut laissé à Lausanne. L'année suivante nous l'y retrouvons encore (2).

Othon Goldschmidt (*Chrysopæus*) de Zurich donna aussi lieu à des plaintes. Dans les premiers temps, il s'était montré studieux et docile, mais plus tard il semble avoir rejeté tout souci de la piété, comme il le témoignait par sa manière d'être. Il avait une tenue qui le faisait prendre plutôt pour un soldat que pour un écolier : toque rouge, cape espagnole, des chausses tailladées, un visage tordu. Il était sourd à toutes les représentations et à toutes les objurgations. Il ne fréquentait plus l'école, alléguant que Cordier l'en avait exclu, ce qui n'était pas vrai. Mais, après avoir envoyé un billet doux, avec un présent, à une jeune personne de bonne famille, il avait déserté l'école, plutôt que de demander pardon de sa faute dans la crainte d'être puni. Cordier, « vieillard excellent et tout à fait saint », lui voyant des mœurs si dépravées lui conseilla, s'il ne voulait pas corriger sa manière d'être, de s'abstenir de l'école, au lieu d'infecter ses camarades de cette nuisible contagion. Tel est l'incident que Th. de Bèze raconte à Bullinger (3).

Il est à croire que les collégiens qui habitaient chez leurs parents à Lausanne, Vaudois ou Français, causaient parfois des soucis à leur vieux maître par leur paresse et leurs espiègleries. Mais comme la chose n'était pas l'objet d'une correspondance, aucun souvenir ne nous en est resté (4).

« Un certain Français, homme de bien », avait prédit à Wattenwyl ce qui était arrivé, l'avertissant de ne pas nourrir grand espoir que son fils « retirât du fruit de l'enseignement et de l'école de Cordier, parce qu'il

(1) C. O., t. XII, col. 306. On trouvera la traduction de la plus grande partie de la lettre dans SCHNETZLER, VUILLEUMIER et SCHROEDER, *Viret d'après lui-même*, p. 71 et suiv.

(2) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 22.

(3) HERMINJARD (*Prospectus et spécimen de la Correspondance des réformateurs*, 1864) publie cette lettre, traduisant *Chrysopæus* par « Goldmacher », mais au xvi^e siècle il n'y avait pas de Goldmacher à Zurich; en revanche, il y avait déjà des Goldschmidt. (Communication des archives de l'Etat de Zurich.)

(4) Nous ne savons pas de quelle nationalité étaient les deux cousins, dont l'un avait commis un acte contre les mœurs. Il devait être puni selon les lois scolaires; mais le suppléant du bailli n'avait pas encore eu le temps d'examiner l'affaire. (BARNAUD, *idem*, p. 47).

avait eu vent de l'aversion qu'il nourrissait à l'égard de cet enfant » (1). Cordier avait donc des ennemis, même parmi ses propres compatriotes, dont quelques-uns, sans doute, étaient jaloux de sa réputation et de son avancement. On lui reprochait d'être vindicatif. Tous ses écrits le montrent, au contraire, comme plein de mansuétude et de patience, mais on ne peut être bon pédagogue sans employer quelquefois les punitions. Nous avons vu que les parents peuvent en prendre de l'ombrage. Nous allons voir que même ses collègues lui en voulaient de sa sévérité.

II

En arrivant dans le pays de Vaud, Cordier y retrouva son ancien collègue de Bordeaux, le Flamand André Zébédée. En effet, celui-ci était devenu protestant et sa conversion était due à la lecture des ouvrages de Zwingli. En 1538, nous le trouvons à Genève, malade et désireux d'aller voir Farel, qui était alors à Neuchâtel. La même année, il fut agrégé au clergé du Pays de Vaud (2).

On peut se demander jusqu'à quel point Cordier fut enchanté de retrouver une connaissance dont le caractère était si opposé au sien. L'homme « au poil roux, fort fier et cholère » avait commencé par être pasteur à Orbe, où il avait succédé à Elie Corault. Cette ville était dans le bailliage d'Echallens, qui était commun entre Berne et Fribourg, et il avait été convenu que les deux cultes seraient célébrés dans l'église de la ville. Mais pour qu'une pareille situation pût être durable, il aurait fallu, pour représenter la foi nouvelle, un homme plus tolérant et plus conciliant que Zébédée. Le chroniqueur Pierre-fleur nous a laissé de son ministère un tableau assez pittoresque, où il le dépeint tel qu'on le retrouva plus tard à Lausanne. En 1542, le jour des Rameaux, il interrompit le vicaire catholique au moment où celui-ci exhortait les fidèles à « recevoir leur Créateur », pour entamer une discussion sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Le vendredi saint, il se mit à « sermonner son sermon » depuis sept heures jusqu'à onze, afin d'empêcher le culte catholique de se célébrer, tandis que les ordonnances prescrivaient que le prêche aurait lieu, en hiver, de sept à huit et, en été, de six à sept. Le gouverneur fut obligé de le faire descendre de chaire et le fougueux prédicant fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Un jour, il partit pour le Brabant, sans avoir de congé, afin de revoir

(1) C. O., t. XII, col. 306. — *P. Viret d'après lui-même*, p. 73.

(2) HERMINJARD, t. V, p. 98, n. 7.

sa famille. En 1545, il fut déplacé et nommé pasteur à Yverdon. On comprend que le gouvernement était un peu embarrassé de cet enfant terrible. D'autre part, il était ambitieux et intéressé et il souhaitait une paroisse plus importante et un traitement plus gros (*orbis celebritas et conditionis pinguioris illecebra*) (1).

Le séjour à Yverdon ne ne lui plut pas; il appelait son ministère un moulin auquel il était attaché. Il semble avoir ambitionné d'aller à Genève. En 1546, lorsque Curione quitta Lausanne, il vint solliciter sa succession auprès de Viret. Cette place de maître des XII enfants de Messieurs et de professeur des arts lui avait été déjà offerte en 1540, mais il l'avait refusée. Viret fit tout ce qu'il put pour lui procurer ce poste, pour lequel ses lumières semblaient le désigner; mais il eut lieu de s'en repentir. Zébédée n'avait pas encore pris la direction de ses pensionnaires, il n'avait encore donné qu'un petit nombre de leçons, qu'il proposa, dans un colloque, la suppression des peines corporelles. Peut-être les désapprouvait-il réellement; il aurait été alors fort en avance sur son temps. Viret nous dit que son but était de se faire bien voir des élèves, comme un roi qui décrète une amnistie à son avènement. Quoiqu'il en soit, sa proposition ne fut pas agréée.

Il en fut fort vexé et à la première exécution, il s'interposa et arracha des mains de Cordier, au grand scandale des assistants, les enfants qui devaient être fustigés pour leur mauvaise conduite (2). Nous savons quelle était l'opinion du vénérable pédagogue sur l'usage de la verge, et l'on ne peut pas croire que le principal ait abusé de son autorité. Comme Érasme, il ne pensait pas que la fustigation fût le dernier mot de l'éducation, mais il la croyait quelquefois nécessaire; on s'en servit encore pendant longtemps. Par là, Zébédée se mit en contradiction avec les pasteurs et les professeurs de Lausanne, et il commença une campagne d'opposition extraordinairement pénible pour Viret et ses amis.

Dans cette lutte, il était appuyé par le gouvernement, dont il soutenait le point de vue strictement zwinglien, tandis que les pasteurs partageaient les vues de Calvin. Il s'agissait essentiellement de la théorie de la cène et du pouvoir des clefs, c'est-à-dire de l'autorité d'excommunier les fidèles que l'on considérait indignes de participer au sacrement. Nous ne relèverons dans ce débat que les faits touchant aux écoles.

A l'examen de Guillaume Houbraque, le récit que saint Luc a laissé de l'Ascension de Jésus-Christ fut l'occasion d'une altercation entre Viret et Zébédée (3).

L'affaire de Louis Corbeil fut plus grave. Sa conduite ayant paru peu

(1) C. O., t. XIII, col. 254.

(2) C. O., t. XIV, col. 256-7.

(3) C. O., t. XII, col. 661-662. — BARNAUD, *P. Viret*, p. 332.

convenable à ses professeurs, il avait été exhorté par Viret, au nom de ses collègues, à ne pas s'approcher de la sainte cène, à Noël 1548, jusqu'à ce qu'il fût revenu à des sentiments meilleurs. Il fut sans doute excité par Zébédée à se plaindre en haut lieu. Il accusa Viret et ses collègues de l'avoir excommunié, et le Conseil de Berne prêta une oreille complaisante à ses doléances. Non seulement Viret, mais aussi Valier et plusieurs professeurs, parmi lesquels Cordier, furent cités à Berne (1) pour rendre compte de leur conduite, puis on envoya à Lausanne un conseiller, assisté du pasteur Haller, pour faire une enquête. Corbeil fut convaincu de faux témoignage et de calomnie (2). Mais, malgré les protestations de Viret, on se contenta de lui donner un avertissement et d'exiger qu'il demandât pardon aux professeurs et pasteurs. Dans sa bonté, le pasteur, averti que Messieurs de Berne attendaient de lui qu'il pardonnât à ce jeune homme, acquiesça finalement à la sentence. Il fut dorénavant interdit aux étudiants de courir à Berne accuser leurs professeurs avant que le bailli eût entendu leurs plaintes.

Pendant ce temps, Zébédée ne cessait d'attaquer Viret, cherchant à le faire passer aux yeux du gouvernement pour un luthérien, s'appuyant pour cela sur des citations tronquées du livre qu'il venait de publier, *De la Vertu et usage du ministère de la Parole de Dieu et des sacrements despendans d'icelle*. On comptait sur le synode général pour trancher la question. Il eut lieu à Berne du 20 au 25 mars 1549, et le gouvernement, impatienté des discussions qui furent soulevées, prononça brusquement sa dissolution. Quelques mois après, Zébédée fut renvoyé à Yverdon comme maître d'école. Il n'y resta pas longtemps ; il rentra dans le clergé et fut nommé pasteur à Bière, puis à Nyon (3). Nous l'y retrouvons. Son successeur, comme directeur des XII, fut Quintin le Boiteux.

III

Maturin Cordier fut aussi en butte à des attaques calomnieuses du dehors. Cela nous donne l'occasion de dire quelques mots de sa vie privée, bien que nous soyons malheureusement très peu au courant de ces questions. Nos sources sont des pièces notariées, à savoir son testament, le contrat de mariage de sa fille, une cession de biens de 1563, qui se trouvent aux archives d'Etat de Genève, et une lettre de 1561 qu'on lira plus loin. Une chose curieuse, c'est que jamais les Réformateurs amis de Cordier ne parlent de sa famille. Sans cesse, nous rencontrons dans les

(1) C. O., t. XIII, col. 162.

(2) C. O., t. XIII, col. 201.

(3) C. O., t. XIII, col. 383. — BARNAUD, *Quelques lettres*, 30 septembre 1549.

lettres de Calvin à Viret l'annotation *Saluta Corderium*, jamais il n'ajoute *et uxorem eius*. On peut en conclure que Mme Cordier était une personne très modeste, presque inconnue, qui se tenait volontiers dans sa cuisine ; c'est du reste l'attitude que Cordier donne dans ses *Colloques* à la femme du *praeceptor*. Quand eut lieu ce mariage ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir ; il est probable qu'il faut le placer pendant ou avant le séjour du pédagogue à Neuchâtel, car nous avons vu que Cordier recevait des pensionnaires chez lui (1). Sa femme était la veuve d'un nommé Endeline ou Endelin, née Thomasse Pelée (Pelé, Pelet, Peleus ou Pellieux). Elle avait deux frères qui furent tous les deux pasteurs, l'un Brunet Pelé, dit du Parc, à Pully (2), l'autre, Loys, à Massongy (3), d'où il fut chassé par la réaction catholique, et deux fils du premier lit, Samson et Guillaume Endeline. Ce Guillaume était cordonnier et partit vers 1559 pour Rouen (4) où Maturin Cordier lui écrivit en 1561. Du mariage de Cordier et de Thomasse Pelée naquit au moins une fille, Suzanne Cordier, qui épousa, en 1567, Phil. Crespin, régent au Collège de Genève. En outre nous trouvons encore d'autres personnes qui lui sont apparentées : un cousin Blaise, qui fut emprisonné, probablement en France, pour cause de religion (5), une Michèle qui semble avoir été la femme de Guillaume Endeline ; et un Michel Pousin (6), qui figure dans un acte de 1563, comme le gendre de Cordier (7) ; si cette désignation est exacte, ce Pousin aurait épousé une fille aînée du principal, ou une fille de sa femme, sœur germaine de Samson et de Guillaume Endeline, qui serait morte avant 1563.

Cordier semble avoir vécu dans les meilleurs termes avec ses beaux-frères et beaux-enfants, sauf peut-être avec le pasteur de Pully, qui, plus tard, montra peu de générosité envers son vieux beau-frère, quand ce dernier fut dans la misère.

(1) *Minutes* de Jean RAGUEAU, t. V, p. 1326 ; t. IX, p. 297, et de F. VUARRIER, t. VI, p. 16, conservées aux Archives de Genève.

(2) L. MASSEBIEAU (*Les Colloques scolaires du seizième siècle et leurs auteurs*, Paris 1878, p. 229) nous apprend que Cordier « se maria deux fois, peut-être à Bordeaux, où le célibat des régents n'était pas en faveur, comme à Paris ». Jusqu'à présent, nous n'avons trouvé aucune confirmation de cette assertion.

(3) Massongy, village du Chablais, près de Douvaine (départ. de Haute-Savoie), à 19,5 kilomètres N.-E. de Genève. Ne pas confondre avec Massongex, dans le Valais.

(4) La *France protestante* (art. Cordier) indique Endeline, le premier mari de Mme Cordier comme bourgeois de Lausanne, mais les archives de cette ville ne contiennent aucune trace de ce nom (communication de M. Notz, archiviste). A cette époque, beaucoup de Français protestants venaient s'établir en Suisse, mais nous ne voyons guère de Suisses de cette confession aller en France. On ne peut donc s'expliquer le voyage de Guillaume Endeline que par des circonstances spéciales. Il se peut que les Endeline fussent rouennais d'origine. Ce nom est encore porté à Rouen par plusieurs familles sous la forme d'Edeline (communication de M. H. Labrosse, directeur des Bibliothèques et des Archives de la ville de Rouen).

(5) Voir *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1910, p. 494.

(6) Faut-il identifier ce Michel Pousin avec le Michel Poussin que nous trouvons en 1564 comme régent de sixième au Collège de Genève ?

(7) Il faut remarquer que le notaire Vuarrier avait d'abord écrit « bon fils » et biffa ces mots pour les remplacer par « gendre ».

En 1553, un cordelier albigeois, en rupture de ban, Antoine Cathelan (ou Cathalan) arriva à Genève, en compagnie d'une femme qu'il faisait passer pour son épouse. Il cherchait à se mettre au service de la Seigneurie en s'offrant à « enseigner les enfants en arithmétique et chiffre ». On ne tarda pas à se rendre compte de ce qu'il était, et on l'expulsa. Il se rendit alors à Berne, où il obtint, malgré son âge, une place parmi les étudiants extraordinaires de Lausanne, dans les rangs desquels on choisissait éventuellement des remplaçants pour le collège inférieur. Théodore de Bèze, alors recteur, voulut néanmoins se rendre compte de ses connaissances, et lui fit faire un thème latin. Le candidat prouva son ignorance en signant son travail de ces mots : *Per me Antonius*. « Tous les noms propres ne sont-ils pas indéclinables ? » disait-il pour se justifier, ce qui lui attira une verte réprimande du recteur, qui le menaça même de la verge. Finalement, il fut banni des terres bernoises. Rentré dans le giron de l'Eglise catholique, il se fit agréger dans le clergé séculier et mérita son pardon par deux pamphlets anonymes, dont le plus important pour nous est intitulé : *Passevent Parisien respondant à Pasquin Romain. De la vie de ceux qui sont allés demeurer à Genève et se disant vivre selon la reformation de l'Evangile au pays jadis de Savoye et maintenant soubz les Princes de Berne et les Seigneurs de Genève, faict en forme de dialogue*, 1556. in-16 (1).

Ce pamphlet eut pour modèle un opuscule en latin macaronique de Théodore de Bèze intitulé : *Epistola magistri Benedicti Passavantii responsiua ad commissionem sibi datam, a venerabili D. Petro Lyseto, nuper Curiae Parisiensis praesidente, nunc vero Abbate Sancti Victoris prope muros*. Publiée en 1553, l'œuvre de Bèze est remarquable par sa verve et, dans quelques passages, par son éloquence ; cette œuvre rappelle les *Epistolae obscurorum virorum* et parfois les *Provinciales* de Pascal. Liset, ancien président du Parlement de Paris, devenu abbé de St-Victor, avait publié contre les protestants un volumineux ouvrage. L'auteur du pamphlet feint d'avoir été envoyé par lui à Genève pour savoir ce que l'on pensait de son livre. L'*Epistola* est son rapport. De même le *Passevent Parisien* raconte ce qu'il a vu à Lausanne. Car, malgré le titre, il s'agit uniquement de Lausanne et de ses professeurs. Calvin

(1) Cet ouvrage a joui d'une grande vogue parmi les catholiques. Il en a été fait, la même année 1556, à Paris, à Lyon et Toulouse, cinq éditions au moins. Voir la réimpression publiée en 1875 par M. Isidore Liscux à Paris. En attribuant à Cathelan la paternité du *Passevent parisien*, nous suivons l'opinion d'AUG. BERNUS. (*Théodore de Bèze à Lausanne*, Lausanne 1900.) Il admet que l'opuscule de Calvin de 1556, *Reformation pour imposer silence à un certain béliste Anthoine Cathelan, jadis cordelier, Albigeois*, est une réponse que le Réformateur fit au pamphlet anonyme pour ce qui le concernait personnellement. La chose est possible, surtout si l'on tient compte de l'aveu que fait Calvin de n'avoir pas lu lui-même l'ouvrage en question, mais il nous dit que celui-ci était dédié aux syndics de Genève. Or cette dédicace avait déjà disparu à la troisième édition. Les deux premières sont introuvables. (Communication de M^{lle} Eugénie Droz, licenciée ès lettres, diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes.) La question reste ouverte.

y est bien nommé et ses mœurs y sont attaquées, mais à propos d'un voyage à Lausanne et à Neuchâtel, comme si l'auteur voulait bien faire constater qu'il était un témoin oculaire.

La ressemblance entre les deux ouvrages s'arrête là. Le *Passavantius* de Bèze est une critique théologique assez serrée, l'opuscule de Cathelan est surtout une avalanche de racontars, évidemment calomnieux, sur la vie privée des réformateurs. Ce n'est pas que l'auteur ne se soit pas informé pendant son séjour à Lausanne. Il sait qu'en 1554, la messe a été abolie à Orbe et que Viret a publié la traduction latine de son ouvrage sur la *Vertu et usage du ministère de la Parole de Dieu*. Il nomme même ses informateurs ; ce sont Héretier et Liénard Camuset, auxquels il ajoute des personnes de l'entourage de Béat Comte : son secrétaire, Barthélemy Causse, ministre de Lucens, et Jean Flamen de Toulon, son factotum. Il a assisté à un sermon de Viret sur l'entretien de Jésus avec la Samaritaine, où le prédicateur a comparé l'antagonisme des Juifs et des Samaritains avec celui des protestants et des catholiques. La liste qu'il donne, pour 1556, des pasteurs et professeurs de Lausanne est exacte. Il a noté que les trois hommes les plus marquants dans l'Eglise protestante étaient Calvin, Viret et Farel et que Calvin prévalait par sa science, Viret par son éloquence et Farel par son zèle. Théodore de Bèze disait aussi de Calvin : « Nul n'a enseigné avec plus d'autorité » ; de Farel : « Nul n'a tonné plus fort que lui » ; de Viret : « Nul n'a plus de charme quand il parle » (1).

Mais le but évident de l'auteur est de divulguer, sur ses adversaires, toutes les histoires scandaleuses que l'on colportait dans les cabarets de Lausanne.

Les deux hommes qu'il a le plus vilipendés sont Bèze et Cordier, précisément parce qu'ils furent ses examinateurs lorsqu'il postula une place dans l'enseignement. Sur le premier, il ajouta aux faits bien connus de sa jeunesse, une anecdote dont l'authenticité nous semble, à bon droit, plus que douteuse. Pour Cordier, il nous révèle quelques faits, qu'il importe d'examiner. D'abord il nous fait de la famille un tableau tout différent de celui que nous avons indiqué plus haut. Il ne connaît ni sa femme, ni sa fille, Suzanne qui devait être, à cette époque-là, une enfant. En revanche, voilà ce qu'il dit de ses beaux-frères et de ses beaux-fils :

Iceluy [Cordier] est allé à l'Evangile avecques trois nepveux et une niepce (ou bien mieux à la vérité, les nepveux à ses frères), et pour couvrir mieux la chose, l'un d'eux se fait nommer Brunet et les autres deux avecques la niepce se font appeler Pelaiz. Ils sont donc ses fils et bastards, ce néanmoins se font nommer de divers surnoms pour tromper ceux-là du pais et autres. Le plus

(1) H. VUILLEUMIER, *Notre Pierre Viret*, Lausanne, 1911.

vieux et aagé, nommé Brunet, est ministre de Pully, à une lieue de Lausanne, et le second est cordonnier en Lausanne, et la fille est remariée en secondes nocces en Lausanne avec un apostat Carme, nouvellement venu en leur loy. Et le plus jeune, de nom Loys Pelay, comme le mignon du père oncle, estoit toujours au collège, jusques à ce qu'il a voulu imiter et estre aussi homme de bien que son oncle père.

Passevent ajoute que, pendant son veuvage, celle qui devait devenir l'épouse du carme, avait une école de jeunes filles.

L'existence des deux Pelé et des deux Endeline est attestée par les actes d'une manière absolue. Le pasteur de Pully se faisait appeler Brunet Pelé, Brunet étant un prénom. Il a signé de ce nom un manifeste de la Classe de Lausanne (1).

Tout ce que l'on peut retenir des propos de Cathelan, c'est que Cordier, ou peut-être M^{me} Cordier, lorsqu'elle était M^{me} Endeline, avait eu une fille, plus âgée que Suzanne, qui aurait été mariée deux fois. Ce Pousin, que nous voyons figurer dans l'acte de 1563, serait son second mari, ancien carme. Maintenant, les rapports de Cordier avec les Pelé et les Endeline étaient-ils réellement tels qu'ils sont indiqués dans les actes ? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Nous ne savons rien de la vie privée de Cordier avant son arrivée en Suisse, et il faut remarquer que, dans ses cantiques, il s'accuse d'une manière toute spéciale du péché de sensualité. Néanmoins, pendant tout le temps qu'il a été à Genève, à Neuchâtel et à Lausanne, nous ne trouvons rien qui puisse justifier les accusations de Cathelan.

Dans ce qu'il raconte de la vie de Calvin, de Viret et de Bèze, nous ne trouvons qu'un tissu de calomnies infâmes. Il est probable que ses insinuations à l'égard de Cordier sont du même acabit.

Peut-être Cordier se faisait-il appeler oncle, ou même père, par ses beaux-frères et ses beaux-enfants, qui étaient certainement plus jeunes que lui. Cathelan s'est empressé de saisir toutes les apparences qui prêtaient à une interprétation fâcheuse pour distiller son venin.

Nous trouvons une autre accusation dans le *Passevent*. Cathelan l'accuse d'avoir sans cesse « conqesté et acquis » des maisons à Lausanne et des terres dans le Pays de Vaud, sous le nom de ses beaux-frères et beaux-enfants. Il se serait procuré l'argent nécessaire à ses achats en retenant le sou de l'écolage mensuel, que les parents de chaque élève devaient payer aux régents du Collège. Sur le premier point, Cathelan était bien informé. Pendant son séjour à Lausanne, Cordier fit de bonnes affaires ; il employa ses revenus à acheter plusieurs immeubles. Lorsqu'il quitta cette ville, il avait 1^o une maison « à la banlieue de la cité prez du

(1) Archives cantonales vaudoises, *Kirchen und Academie Geschaeften*, t. I, p. 109.

grand temple » ; 2^o deux pièces de terre acquises en commun avec son « gendre » Pousin, de Michel Garbin en la seigneurie de Cossonay, avec faculté de rachat ; 3^o un bien acheté à Jehan, fils de Jaques Bovey de Corevon, dans le bailliage de Moudon. En revanche, nous nous refusons à croire que Cordier ait fait ces acquisitions par des moyens déshonnêtes. Certainement, les régents frustrés de leur casuel auraient réclamé auprès du bailli ou auprès du recteur. L'affaire aurait fait un certain bruit ; or nous n'en trouvons aucune trace dans la correspondance du temps. Il est plus probable que c'est surtout par ses pensionnaires que le principal avait accru ses revenus.

Enfin, Maturin Cordier est accusé d'un acte abominable ; il aurait versé, pendant son sommeil, « de l'argent vif » dans les oreilles d'un de ses pensionnaires, le fils d'un pasteur Guillaume de Dompierre (1), pour se venger de son père. L'enfant en serait devenu sourd « comme un muet ». Il est parfaitement vrai qu'à cette époque, la paroisse de Dompierre était desservie par un nommé Guillaume (2). Mais nous ne pouvons croire que Cordier ait pu se rendre coupable d'une pareille cruauté. Les Bernois avaient un trop grand intérêt à maintenir une bonne justice pour laisser impuni un acte pareil, s'il avait jamais été commis, et, s'il y avait eu plainte, nous en serions informés autrement que par un écrit mensonger.

Cathelan accuse aussi Loys Pelé d'avoir séduit la chambrière du collège. Cela aussi est possible. Il ajoute que Cordier et les autorités ecclésiastiques montrèrent, à cette occasion, une indulgence coupable. Le vieillard, dit-il, prit un gros bâton et, sans le toucher, « pour peur de lui faire mal », le chassa du collège en présence de tous les écoliers. Qu'aurait-il pu faire de plus ? L'affaire se termina devant le consistoire.

Nous ne pouvons donc prendre au sérieux les allégations de Cathelan contre le principal du Collège ; mais il reste toujours quelque chose de la calomnie. La preuve en est la satisfaction avec laquelle l'éditeur contemporain, M. Isidore Liseux, a exhumé ce pamphlet. Si Cordier en a eu connaissance, il est probable qu'il en a éprouvé une grande amertume. Peut-être est-ce après l'avoir lu qu'il écrivit son Cantique 16^e, qui est accompagné de cet avertissement : « Il y a en ce livre plusieurs autres cantiques, lesquels un chacun (selon qu'il aura le cœur touché) peut appliquer à soy ; mais celui qui les a tous faits entend cestuy de soy-même en particulier ».

(1) Dompierre, village à 8 kilomètres N.-E. de Moudon.

(2) Probablement Guillaume Bourdellot que nous trouvons dans cette paroisse dès 1538.

IV

Un souci bien plus grand vint frapper le cœur sensible de Cordier en 1550 et 1551. Il ne s'agissait pas de son autorité ni de son honneur personnel, mais de la prospérité du Collège. Une de ces épidémies de peste, qui ravagèrent si souvent les villes au moyen âge et au xvi^e siècle, faillit ruiner son école. Les lettres de Viret et de Théodore de Bèze nous en font un récit des plus dramatiques.

La maladie avait éclaté dans une famille au mois d'août et déjà Viret avait tremblé pour sa chère école (1). Les premiers froids semblaient avoir fait disparaître la contagion, mais l'année suivante, dès le mois de janvier, elle reparut avec la plus grande violence, frappant surtout les intellectuels : « Peu de gens mouraient, mais des gens de bien et de saintes femmes » (2). Cependant les médecins n'étaient pas d'accord sur le nom qu'il fallait donner à cette maladie, qui se manifestait par l'apparition de bubons dans le bas-ventre. Le bourgmestre de Lausanne, Jacques de Praroman, fut un des premiers atteints (3). Plusieurs familles disparurent complètement. Jehan de Bétencourt, pasteur de Montbéliard, que les troubles de l'Intérim avaient amené à Lausanne, fut enterré le même jour que sa femme, laissant deux orphelins. Un autre réfugié de Montbéliard, Dominique de Brussy venait d'être nommé pasteur à Prilly (4), et sa femme avait récemment fondé une école de jeunes filles, qui avait beaucoup de succès; l'un et l'autre succombèrent, et Viret eut beaucoup de peine à trouver une nourrice pour le petit enfant qui leur survivait (5). Le Flamand van Schore, que Haller voulait attirer à Berne, homme remarquable par sa science et sa piété, mourut avec sa femme et sa petite fille (6). Les autorités prenaient des mesures très rigoureuses. Dès qu'une personne tombait malade, toute la famille était séquestrée. Le pasteur Valier, ayant eu successivement deux servantes pestiférées, fut longtemps paralysé dans son activité, laissant toute la charge de la paroisse à son collègue Viret (7). Celui-ci dut envoyer sa fille à Orbe, de crainte d'être arrêté dans son ministère, si elle était alitée (8).

La caisse des pauvres était mise à réquisition pour nourrir les familles privées de leurs chefs.

(1) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 49.

(2) C. O., t. XIV, col. 130.

(3) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 51.

(4) Prilly, village à 2 kilomètres 500 N.-O. de Lausanne.

(5) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 53.

(6) C. O., t. XIV, col. 130-131.

(7) *Ibidem*, t. XIV, col. 103.

(8) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 54 et 55.

Le 20 avril (1), Théodore de Bèze conseillait au père d'un de ses pensionnaires de faire revenir son fils : « S'il lui arrivait quelque chose, disait-il, je ne pourrais lui procurer aucun secours, sauf de le consoler à l'article de la mort. Car ici, il n'y a nulle humanité, pour ne pas parler de piété et de charité. Jusqu'à présent, M. Cordier se porte bien, ainsi que sa famille, et se recommande aux prières de votre Eglise, ce que je fais aussi pour ce qui me concerne ». Le 2 mai (2), Viret estimait que Farel devait confier ses neveux à quelque maître d'école ou à quelque pasteur dans un pays plus salubre, afin qu'au moins ils ne perdissent pas leur temps. En effet, toute l'école était dispersée, les maîtres étaient restés à leur poste, mais la plupart des élèves étaient partis et les professeurs donnaient leurs leçons dans le désert.

Bèze, lui-même, faillit succomber à l'épidémie. Le 20 juin, au moment où il allait partir pour Berne, avec Viret, afin de solliciter le gouvernement de prendre des mesures propres à conserver, chez les pestiférés, des sentiments chrétiens, il fut pris pendant le sermon du soir (le culte n'était pas suspendu) de souffrances affreuses, indice du mal (3). Viret fut aussitôt dans la plus grande inquiétude et en fit part à Calvin, qui partagea son angoisse (4). Quel malheur pour l'Eglise, pensaient-ils tous les deux, si elle perdait cette recrue, qui venait de lui consacrer ses jeunes forces et lui apportait le concours de son talent, de sa science et de son amabilité. Beaucoup de prières s'élevèrent alors à Lausanne, à Neuchâtel et à Genève, pour que cette lumière ne fût pas éteinte. Le 1^{er} juillet (5), Viret, passant par Morat en revenant de Berne, écrit à Farel qu'à son départ Bèze allait plus mal et que Ribit semblait aussi menacé. Cependant ces deux professeurs furent conservés à l'Évangile.

Le 4 septembre (6), Bèze était rentré dans la vie publique, après avoir passé son temps de convalescence à Baden, où il s'était lié d'amitié avec Bullinger (7). Pendant sa maladie, il avait strictement refusé toute visite, même celle de Viret et du messenger que lui avait envoyé Calvin, ne voulant avoir la responsabilité d'aucune contagion.

Après diverses fluctuations, la peste disparut de Lausanne. Le 21 décembre 1552 (8), Viret pouvait écrire : « La peste est en décroissance, elle nous a donné une trêve de trois ou quatre semaines ». Mais elle reprit l'année suivante (9) ; puis il n'en fut plus question.

(1) C. O., t. XIV, col. 103 et 104.

(2) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 55.

(3) C. O., t. XIV, col. 134.

(4) *Ibidem*, t. XIV, col. 144.

(5) *Ibidem*, t. XIV, col. 146.

(6) *Ibidem*, t. XIV, col. 175.

(7) *Ibidem*, t. XIV, col. 191.

(8) *Ibidem*, t. XIV, col. 439; BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 69.

(9) BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 73.

La peste a joué un grand rôle dans la littérature. Celle d'Athènes a été racontée par Thucydide, celle d'Egine par Ovide, celle de Florence par Boccace, celle de Londres par De Foë, celle de Milan par Manzoni, celle des animaux par Virgile et La Fontaine.

L'épidémie dont nous venons de parler a laissé trois souvenirs poétiques, écrits par les victimes mêmes du fléau. De son lit de douleur, Bèze adresse une touchante élogie latine à son ami, Salmon Macrin, le nouvel Horace, comme on l'appelait, l'un des meilleurs poètes latins de ce temps. Au moment où Bèze avait quitté la France, il en avait reçu des vers d'adieu, auxquels il n'avait pas répondu. Sur le point de mourir, il s'acquitta de ce soin dans la *Plainte d'un pestiféré*. Dans ces vers, il fait l'éloge de sa fidèle épouse, qui ne quitte son chevet « ni jour, ni nuit », et il lui demande de lui apporter les lettres de ses amis, puisqu'il lui était défendu de mourir dans leurs bras.

Voici, dit-il, tes vers se présentent à moi ; ils ont été écrits quand mon exil était récent, mais je les ai lus trop tard. Au nom de Macrin, les fureurs de Phébus s'enflamment en moi et mon ancienne chaleur me revient. Mon épouse s'étonne de cela, je m'étonne moi-même de voir accourir des mots liés par la mesure. Car, ô Macrin, ton cœur renferme de grandes forces et une puissance jointe à ton nom agit en moi. C'est pourquoi, quand Bèze est haletant, vaincu par le poids de la maladie, quand il est dévoré par la peste cruelle, quoique mourant, il écrit des vers sans art, dons rustiques en retour de ton gracieux présent, dons cependant d'un Bèze reconnaissant, qui donne en mourant les petits cadeaux qu'il n'a pu donner pendant sa vie. Tu me demandes ce que je fais. Je vais mourir, je suis haletant. Je ne me plains pas de succomber dans l'exil et avant le temps, je ne suis touché ni par l'exil, ni par la pauvreté, qui a succédé à des biens assez considérables. Ce n'est pas le remords d'aucun crime qui m'a chassé de ma patrie, mais l'amour de la vraie religion. Sortant spontanément de mon pays : « Que ta patrie, ô Bèze », ai-je dit, « soit là où l'on écoute le Christ. Il a enseigné à vivre de peu à quiconque cherche de tout son cœur les richesses célestes. » C'est ainsi qu'assuré d'une vie meilleure, je me hâte d'arriver au ciel ; une espérance certaine ne peut pas tromper (1).

Puis vint en français une *Plainte de l'homme chrestien pressé de véhémence maladie et se complaignant des ennemis de Dieu*.

Seiché de douleur,
Tout cuit de chaleur,
Seigneur, tu me vois.
Si te veux-je encore,
O Dieu que j'adore,
Louer une fois.

.....

(1) *Salmonio Macrino Iuliodunensi, Querela peste laborantis, anno Domini 1551* (dans THEODORI BEZAE *Poemata*, editio secunda 1569), p. 77.

Adieu, France ! adieu !
 Qui estes le lieu
 Qui premierement
 Au monde me vistes
 Et premier ouystes
 Mon gémissement.

O mon pays doux !
 Je meurs loing de vous,
 Voire et volontiers,
 Puisqu'en toy, ô France,
 Font leur demourance
 Des saints les meurtriers.

Adieu, region,
 Nouvelle Syon (1)
 Tres heureuse, las !
 Pourveu que cogneusses
 Et bien tu receusses
 Les biens que tu as.

Adieu, cœurs unis
 Des pauvres bannis, (2)
 Qui, seuls en ce temps,
 Malgré toute envie,
 Passez ceste vie
 Heureux et contens.

Adieu, vrais bergiers, (3)
 Qui, prompts et legiers,
 Veillez nuicts et jours;
 Que Dieu vous benie,
 Si qu'en paix unie
 Demouriez tousjours.

Ô Dieu, si tu veux,
 Je sais que tu peux
 Me tirer d'icy,
 Mais, si pour cette heure
 Tu veux que je meure
 Je le veux aussi. (4)

Bien différents sont les vers que le fléau inspire à Maturin Cordier, quand il écrivit le dix-huitième de ses cantiques. Il n'avait pas été frappé par la maladie. Mais son école avait été dispersée ; bien plus, il avait vu mourir un de ses pensionnaires. Deux autres furent malades ; l'un d'eux est désigné par Viret comme étant le fils de Calesus (5).

(1) Lausanne.

(2) Les réfugiés français à Lausanne.

(3) Viret et ses collègues.

(4) H. L. BORDIER, *Chansonnier huguenot du xvi^e siècle*, Paris 1870, p. 378.

(5) Lettre du 21 mars 1551 de Viret à Farel citée par BAUM, *Beza*, t. I, p. 151, note (C. O., t. XIV, p. 147). Peut-être était-ce le fils de Georges Grivaz d'Orbe, surnommé Calleys, ministre à Grandson, puis à Avenches (*Mémoires de PIERREFLEUR*, p. 262), qui lui aussi était mort la même année de la peste.

Le sommaire.

Les fidèles estans visités de la verge du Seigneur recognoissent que c'est pour leurs pechés et ainsy humiliés par vraye penitence lui requièrent mercy et délivrance de l'affliction qui les presse. Ce cantique fut composé par un temps de peste, alors que nostre escole estoit désolée :

O Seigneur Dieu, converti nous a toy
Converti nous par vraye et vive foy.
Car maintenant, nous sentons ta vengeance
Pour nos pechés et desobeissance.

Nous avons fait, avons dit et pensé
Encontre toy et t'avons offensé
Incessamment et provoqué ton ire
Trop plus que nul ne peut penser ne dire.

A toy, Seigneur, à qui rien n'est caché,
Nous confessons que tous avons peché,
Peché avons ensemble avec nos pères,
Voire en plusieurs et diverses manières.

Las ! quantes fois, par nostre iniquité,
O Seigneur Dieu, nous t'avons irrité.
Las ! combien est grande la multitude
De nos péchés et nostre ingratitude !

Ou est ta loy ? ou est ton mandement,
Que nous avons rompu si laschement ?
Ou sont tes biens et tant de benefices ?
Oubliés sont par nos enormes vices.

Si n'eust esté ta grand' compassion,
Ou fussions-nous ? Las ! en perdition.
Si tu n'estois remply de toute grace,
Qui eust porté la fureur de ta face ?

Toy donc, Seigneur, tout benin et tout dous,
Fay nous mercy, destourne ton courroux :
Converti nous par ta miséricorde,
Pardonne nous et à toy nous accorde.

Nous ne pouvons sans toy nous retirer
De nos pechés, mais plustost empirer,
En amassant, selon nostre nature,
Tout mal sur mal, ordure sur ordure.

Delivre nous, o Dieu, par ta mercy,
De tous les maus qui nous pressent ainsy ;
Assiste nous, Seigneur, et ne nous laisse,
Car nous avons fiance en ta promesse.

Promis nous as qu'en nos afflictions,
Necessités et tribulations,
En t'invoquant, confessant nostre vice,
Tu nous serois père dous et propice.

Maintenant donc, o père gracieux,
Exauce nous de ton haut lieu des cieus :
Souviens-toy du troupeau de tes hommes,
Voy par pitié en quel estat nous sommes.

Ta main nous a justement chastiés.
Ta verge aussi nous a humiliés.
Reste qu'en toy nous avons confiance
Que par ton Fils nous feras delivrance.

Alors de bouche et de cœur te rendrons
Toute louange, aussi te servirons
Par ton Esprit, qui en diverse sorte
L'infirmité des tiens aide et supporte.

On voit la différence entre les deux poètes. L'un et l'autre étaient chrétiens sincères et pieux, mais le plus jeune, frappé personnellement par la maladie, pense non seulement au salut de son âme, mais aussi à ses amis de France et de Suisse, à son ancienne et à sa nouvelle patrie. L'autre est moins littéraire, mais plus religieux ; voyant son œuvre gravement compromise, il en tire un cantique de contrition, demandant à Dieu de convertir les pécheurs.

V

La carrière d'un maître d'école n'est pourtant pas composée seulement de déboires causés par la mauvaise conduite des élèves, par le mauvais vouloir des adversaires, les calomnies des ennemis ou les ravages d'une épidémie. Elle a aussi ses joies, et Cordier les a connues. Il jouissait d'abord de l'amitié et de la confiance de Viret, il appartenait à ce cercle pieux et savant qui se groupait autour de lui ; l'un des hommes les plus marquants de ce cercle était Théodore de Bèze. Avec lui, il faut compter Jean Ribit, professeur de théologie, originaire de Savoie, Jean-Reymond Merlin, professeur d'hébreu, originaire de Romans, en Dauphiné, François Bérauld, Eustache de Quesnoy, qui fut directeur des Douze, François Hotman, Augustin Marlorat, de Bar-le-Duc, Raoul dit Antoine Le Chevallier, le bailli Jérôme Manuel. Comme nous l'avons vu, Cordier écrivait rarement des lettres ; cependant il était en correspondance avec Robert Estienne, *amicorum integerrimo*, qui, depuis 1550, s'était réfugié à Genève. En 1557, celui-ci publiait une nouvelle édition du *Dictionariolum puerorum latino-gallicum*, qu'il dédiait à son ancien ami en le remerciant des conseils qu'il en avait reçus pour améliorer son ouvrage.

Nous n'avons aucun témoignage de l'opinion qu'avait le gouvernement bernois au sujet du principal du Collège, si ce n'est que, lorsqu'il se retira, on lui témoigna beaucoup de reconnaissance. Nous avons mon-

tré précédemment que son souvenir se perpétua longtemps à Lausanne, pour la bonne tenue qu'il avait imposée à ses élèves. Ce fut certainement aussi pour lui une grande joie de recevoir la dédicace du *Commentaire sur l'Épître aux Thessaloniens*, que Calvin lui adressa le 17 février 1550. Ce souvenir de temps éloignés, ce témoignage de la part d'un homme dont l'autorité était si grande, durent le toucher tout particulièrement.

Parmi ses élèves lausannois il en est beaucoup dont il eut à se louer. Il avait conservé leurs noms dans sa mémoire au moment où il publia ses *Colloques*. Nous n'avons guère d'autres souvenirs des bons élèves, au moins de ceux dont les parents habitaient Lausanne. Parmi ceux de la Suisse allemande, il faut retenir le nom du Zurichois Keller (*Cellarius*), sur lequel nous avons une lettre intéressante de Viret à Gualther (1). Il s'excuse de n'avoir pas pu s'occuper autant qu'il aurait voulu de ce jeune homme. Celui-ci a fait des progrès notables dans la langue française; pour le grec et le latin, les professeurs de Zurich n'auront qu'à l'examiner, son esprit n'est point obtus, mais très apte aux études, il est doux, paisible, docile; il aime la piété et les bonnes lettres, ce qui était le but de toute la pédagogie de Cordier.

Ce fut aussi une joie pour Cordier que d'assister en 1550 à la représentation d'*Abraham sacrifiant*, tragédie que Théodore de Bèze avait composée pour l'enseignement du peuple et de ses élèves.

Malheureusement, nous n'avons aucun renseignement sur cette représentation; nous ne savons pas si les tréteaux furent dressés sur la place de la Palud, comme le veut la tradition, ou dans la cathédrale (2). Cette année-là, les promotions eurent lieu le jeudi 1^{er} mai, et ce jour a dû être choisi pour ce spectacle. Calvin était arrivé la veille; il est donc probable qu'il y assista; il repartit le lendemain avec Viret pour Neuchâtel. Grâce à cette circonstance, nous ne savons pas ce que les trois Réformateurs ont pensé de l'œuvre de leur jeune collaborateur (3). Que la pièce ait été composée pour une représentation, ce n'est pas douteux. Dès les premiers vers, l'auteur s'adresse à un public :

Dieu vous gard' tous, autant gros que menus,
Petits et grans, bien soyez-vous venus.
Long temps y a, au moins comme il me semble,
Qu'icy n'y eut autant de peuple ensemble.
Que pleust à Dieu que, toutes les semaines,
Nous peussions voir les églises si pleines !
Or çà, messieurs et vous dames honnestes, etc.

(1) J. BARNAUD, *Quelques lettres*, p. 39.

(2) Les vers que nous citons dans le texte semblent indiquer que la représentation eut lieu dans la cathédrale, selon l'usage des mystères du moyen âge. Cependant ils n'ont rien de concluant. Ni les manaux du Conseil, ni les comptes de la ville de Lausanne, ni ceux du bailliage ne font mention de cet événement.

(3) C.O., t. XIII, col. 553.

Les circonstances dans lesquelles se donna la représentation étaient bien différentes de ce qui s'était passé à Genève en 1546. Là, des comédiens étrangers avaient sollicité l'autorisation de jouer une moralité intitulée : *La Bataille des puissances de Hercules et aultres antiques héros*. Le Conseil refusa. Ils revinrent à la charge en proposant les *Actes des Apôtres*. Calvin fut consulté. Il était plutôt disposé à ne pas accorder l'autorisation demandée, mais il sentait qu'il ne fallait pas aller trop loin et que l'on ne pouvait refuser tout amusement au peuple (1). Il déclara qu'il voulait consulter ses collègues. Parmi ceux-ci, il s'en trouva qui ne partageaient pas son esprit de modération. Michel Cop, l'ancien recteur de l'Université de Paris, qui était devenu pasteur à Genève, fit deux prédications dans lesquelles il s'emporta avec une ardeur telle contre les comédiens qu'il s'en fallut de peu qu'une émeute n'éclatât. Son principal grief était que des femmes montassent sur la scène, s'exposant ainsi aux regards impudiques des spectateurs. A la séance du Conseil, une foule menaçante entourait l'Hôtel de Ville et l'on dut retenir Cop, qui s'y était rendu, de peur qu'il ne fût écharpé par la foule, tandis qu'elle manifestait beaucoup de respect pour Calvin. Finalement les *Actes des Apôtres* furent joués le 4 juillet, à la place de Rive. Mais cette représentation n'eut pas de lendemain ; le 12 juillet, les ministres demandèrent que l'on n'accordât plus de permissions semblables et, vu la dureté des temps, le Conseil acquiesça à cette demande.

Mais si l'on était sévère pour les pièces jouées par les comédiens, on était plus indulgent pour celles que montaient, de temps en temps, les « escoliers » sur un théâtre improvisé ; on les encourageait même, au moins si elles étaient en latin. Viret était venu exprès à Genève pour assister à la représentation du 4 juillet ; il serait intéressant de savoir ce qu'il en pensa et quelle part il prit à la représentation d'*Abraham* en 1550. Nous savons qu'il était assez partisan des comédies que les étudiants avaient l'habitude de jouer à l'occasion des promotions. Il assurait à Farel (2) qu'il n'y avait jamais rien vu d'obscène, rien que personne pût blâmer à juste titre. « Si Paul, dit-il, s'est fait tout à tous pour gagner tous les hommes à Christ, il nous faut prendre toutes les formes pour allumer son amour dans le cœur de tous ». Dans ces occasions, on pouvait, pensait-il, juger mieux que par tout autre moyen du caractère des enfants et en même temps intéresser le public aux études. Cependant, il ne fallait pas en abuser.

A Genève, le 17 mars 1546, le Conseil alloua deux écus à un maître

(1) *Ibidem*, t. XII, col. 347 et 355. — ROGET, *Histoire du peuple de Genève*, t. II, p. 234 et suiv.

(2) Viret à Farel, le 12 décembre 1548. *Papiers Herminjard*, Musée historique de la Réformation.

d'école demeurant en la terre de Berne, pour avoir composé à l'honneur de Genève une histoire, qui fut représentée sur le pré de Rive, dépendant du Collège.

Le 17 juin 1547, les élèves du Collège demandèrent la permission de jouer un « dialogue latin » sur l'histoire de Joseph. Le Conseil les renvoya à leur régent pour le lieu et la date de la représentation et résolut d'y assister.

Le 1^{er} avril 1549, le principal, Erasme Cornier, fit donner par ses élèves, avec la permission de Messieurs, une comédie de Térence en latin, « afin de les habiliter ».

Le 29 août 1552, Louis Enoc annonce l'intention de faire réciter par les collégiens une « histoire ». Le Conseil l'y autorise et ordonne de dresser « un petit chaffault, afin que la chose puysses estre myeulx entendue ». Chaque fois, le Conseil payait à souper aux jeunes acteurs (1). Enfin le 6 janvier 1558, le même Enoc, devenu pasteur, avait proposé que les ambassadeurs bernois, qui devaient venir pour renouveler le serment de combourgeoisie, fussent régalez par la représentation « d'une poésie et d'une allusion d'une fable de Jupiter qui aimoit Europe, ... qui prend son argument des armoiries de ceste cité [de Berne] et semblablement d'une tragédie des cinq escoliers exécutés à Lyon »; il avait des enfants qui pouvaient la jouer. Cette fois il fut décidé qu'on s'en référerait à Calvin. Nous ne savons ce que celui-ci répondit et nous doutons un peu qu'il ait approuvé ce mélange de la fable de Jupiter et d'Europe avec le supplice des cinq écoliers.

Enoc avait imité Th. de Bèze; car c'était aussi une tragédie que celui-ci avait fait représenter, « une tragédie française », la première pièce qui ait été ainsi désignée. Il est probable que Bèze choisit les interprètes de son drame parmi ses élèves et ceux de Maturin Cordier. Il le composa en vers français, rompant avec la tradition car, ou bien on jouait une comédie de Plaute ou de Térence, ou bien on traduisait en latin une tragédie grecque, ou bien on faisait une pièce nouvelle dans cette langue (2). Professeur de grec, Bèze n'a pas manqué de rappeler sa qualité au public; il introduisit dans sa pièce un chœur, tantôt chantant et tantôt dialoguant avec les acteurs; nous trouvons aussi un prologue, comme dans les comédies de Térence, et un « cantique » chanté par Abraham et Sara, qui rappelle les parties lyriques que les Grecs intercalaient dans leurs drames; mais il se hâte de dire : « Je n'ay usé de strophes, antistrophes, epirrhèmes, parecbases, ni autres tels mots,

(1) THUDICHUM, *Calvin als Pädagoge*, Genf, 1915, p. 62.

(2) Voir, par exemple, le *Philargyrus*, comédie écrite en 1530 par Petrus Dasypodius, pour l'école de Frauenfeld, récemment publiée par M. Bucler dans le programme de l'Ecole cantonale de Thurgovie, 1919-1920.

qui ne servent que d'épouvanter les simples gens, puisque l'usage de telles choses est aboli et n'est de soy tant recommandable qu'on se doive tourmenter à le remettre sus ». Bien plus, on retrouve dans *Abraham* des réminiscences d'Euripide. Entraîné par l'analogie des sujets, l'auteur a emprunté à *Iphigénie en Aulide* quelques traits, qu'il a mis dans la bouche d'Isaac, dans la prière qu'il adresse à son père.

Cependant *Abraham sacrifiant* conserve encore des traces de l'ancien mystère médiéval. L'auteur, en effet, a maintenu le personnage de Satan, personnage en marge, pour ainsi dire, car il est invisible aux autres acteurs ; il est vêtu d'un froc de moine ; c'était un vêtement traditionnel, mais Bèze en a tiré quelques réflexions prophétiques.

Habit encor' en ce monde incognu,
Mais qui sera un jour si bien cognu
Qu'il n'y aura ne ville ne village
Qui ne le voye a son tres grand dommage.
O froc, o froc, tant de maux tu feras
Et tant d'abus en plein jour couvriras !
Ce froc, ce froc un jour cognu sera
Et tant de maux au monde apportera
Que, si n'estoit l'envie dont j'abonde,
J'auroy' pitié moy-mesme de ce monde.

L'esprit du mal cherche naturellement à détourner Abraham d'obéir à l'ordre divin, mais il se console en pensant que, si le sacrifice d'Isaac s'accomplit, les promesses qui sont attachées à sa descendance seront anéanties. La conclusion du drame, c'est le triomphe de la foi, car Théodore de Bèze n'était pas seulement un professeur de grec, mais encore un proscrit, pour cause de religion, et il ne manque pas de se comparer lui-même, ainsi que plus d'un de ses collaborateurs, à Abraham son héros.

Depuis le temps que tu m'as retiré
Hors du pays où tu n'es adoré,
Hélas ! mon Dieu, est-il encor un homme
Qui ait reçu de biens si grande somme ?
.

Mais quel bien peut l'homme de bien avoir,
S'il est contraint, contraint, dis-je de voir,
En lieu de toy, qui terre et cieux a faits,
Craindre et servir mille dieux contrefaits ?
Or donc sortir tu me fis de ces lieux,
Laisser mes biens, mes parents et leurs dieux.

Bien plus, s'il a choisi pour sujet Abraham sacrifiant son fils, c'est qu'il voulait faire de sa tragédie un enseignement, l'enseignement de la justification par la foi, ce dogme que Luther et Calvin avaient mis à la base de leur doctrine. Aucun sujet n'était plus digne d'être représenté par les élèves de cette Académie qui devait être le foyer d'une nouvelle

culture ; la Renaissance et la Réforme y faisaient chacune entendre sa voix (1).

Cette représentation ne fut pas renouvelée. Bèze aurait voulu traiter de la même manière des faits tirés de l'histoire de Moïse et de David, mais il abandonna ce projet. Nous ne voyons pas ce qui s'opposa à ce qu'on continuât la tradition. Peut-être Calvin trouvait-il que ces spectacles publics offraient plus d'inconvénients que d'avantages. L'année qui suivit sa mort, les étudiants de Lausanne donnèrent une *Suzanne* sur la place de la Palud. Cette pièce eut un succès extraordinaire. Elle fut jouée, nous dit-on, en français, en allemand, en latin et en grec.

VI

Au mois de septembre 1557, Maturin Cordier, âgé de soixante-dix-sept ans, donna sa démission. Le 13, le Conseil de Berne ordonna aux ministres de voir si François Bérauld, régent de première, était capable de le remplacer (2). Le rapport fut favorable, et François Bérauld fut nommé principal du Collège de Lausanne. Le 14, le Conseil vota une pension au vieux pédagogue qui avait servi l'Etat et l'école pendant douze ans. Cette pension fut fixée à 200 florins par an, plus 18 mesures de froment, 6 d'avoine, un char de vin (3).

Le premier soin de Cordier fut de prendre congé de ses élèves. Il le fit, en leur dédiant, chose bien caractéristique, de nouveaux *Rudimenta* de la grammaire latine. Nous les examinerons en leur lieu ; pour le moment, nous nous contenterons d'analyser la préface, datée du 6 avril 1558, qui nous fait connaître les sentiments de ce vieillard, au moment où il prenait sa retraite.

Après avoir énuméré les ouvrages qu'il avait écrits à Lausanne pour ses élèves, il s'excuse, auprès de ceux qui appartiennent aux classes supérieures, de ne leur offrir qu'un ouvrage élémentaire. Mais, dit-il, ils seront peut-être appelés à donner des leçons élémentaires à un frère, à un cousin, à un ami ; n'auront-ils pas besoin d'un ouvrage de ce genre ? Et d'ailleurs, il en est parmi eux qui ne sont pas suffisamment instruits sur les éléments de la langue latine, ayant été promus trop rapidement, grâce aux sollicitations de leurs parents. Et, après tout, cet ouvrage pourra être utile à leurs enfants. Quoi qu'il en soit, il les exhorte à pro-

(1) Voir Henri WARNERY, *Une représentation d'étudiants au xvi^e siècle*, dans le *Foyer Roman d'étranges littéraires pour 1895*, Lausanne, 1894.

(2) *Rathsmanual*, n° 341, p. 299. *Ministri alhie debent Franciscum Beraldum, so an Corderii statt erweldt worden, die Schul zu Losen ze versehen, examinieren, m(in) h(eren) berichten.*

(3) *Ibidem*, An velt von Losen, dass m. h. Maturino Corderio ein Lybding sin läben lang gesan wyu 1 vass.

fiter de ce petit livre, ainsi que de tous les biens qui viennent du Père céleste, pour son honneur et sa gloire et de reconnaître avec une sincère piété et charité tous les bienfaits dont ils ont été les objets. Enfin, il leur demande de prier pour les Magnifiques princes de Berne, grâce auxquels ils jouissent de la paix et de la tranquillité, dans la lumière et la prédication de l'Évangile, à tel point qu'on pourrait se croire dans la cité céleste. Pour lui, il a pour le gouvernement une reconnaissance indicible, car il a pourvu avec abondance au repos de ses vieux jours. « Adieu, dit-il en terminant, jeunes gens studieux, et souvenez-vous de joindre toute votre vie le zèle de la vraie piété, comme je vous y ai si souvent exhorté, avec l'étude des humanités. Encore une fois, adieu, âmes qui m'êtes si chères. Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus soient avec vous tous ».

Cordier est tout entier dans ces quelques pages. En prenant congé de ses chers élèves, il les exhorte à être à la fois pieux et cultivés; pour lui les deux choses sont indissolubles; même les déclinaisons et les conjugaisons doivent être étudiées pour la gloire de Dieu.

Il se retirait, après avoir achevé sa tâche, sans oublier la reconnaissance qu'il devait aux autorités qui avaient bien voulu lui permettre de jouir du repos qu'il avait si bien mérité. Il pensait jouir en paix, dans la petite maison qu'il avait acquise à la Cité, non loin de son école, entre sa femme et sa fille, des dernières années de sa vieillesse. Il ne comptait pas les passer dans l'oisiveté. Il parle dans sa préface de « loisir littéraire ». Peut-être songeait-il déjà à publier ses *Colloques*, dont il avait une collection considérable. Mais les Magnifiques princes de Berne devaient déranger ses projets.

VII

Nous ne raconterons pas en détail, après MM. Schnetzler, Barnaud et Vuilleumier (1), la crise qui amena le bannissement de Viret et le départ de la plupart des Français qui habitaient Lausanne. L'opposition qui fut la cause de cette catastrophe est d'ordre théologique et politique; ce n'est que par contre-coup que les écoles en souffrirent. Bornons-nous à rappeler quelques faits. Le conflit était celui du zwinglianisme et du calvinisme, il est même le résultat de l'antipathie personnelle que le gouvernement bernois avait contre Calvin, depuis le jour où le Réformateur avait affirmé sa volonté dans la ville de Genève; mais il n'éclata

(1) SCHNETZLER, *Pierre Viret et le conflit ecclésiastique avec Berne au milieu du XVI^e siècle* dans la *Revue historique vaudoise*, 1907, p. 366; BARNAUD, *Pierre Viret*, p. 439 et suiv.; VUILLEUMIER, *Notre Pierre Viret*, Lausanne, 1911.

ouvertement qu'en 1542, lorsque Viret revint de Genève, où il avait été plusieurs mois à l'école de Calvin.

Les Bernois avaient introduit la doctrine nouvelle dans les terres qu'ils avaient conquises sous la forme qu'ils avaient adoptée eux-mêmes; mais, pour accomplir leur œuvre, ils s'étaient servis de disciples et d'amis de Calvin, qui continuait à exercer sur eux une influence active, soit par correspondance, soit par de fréquentes visites. Sans cesse, il encourageait Viret et Théodore de Bèze à maintenir les principes qu'il avait mis à la base de sa conception ecclésiastique. Un conflit devait donc surgir une fois ou l'autre.

La question principale, mais non unique, qui mit en opposition les pasteurs, au moins ceux de la Classe de Lausanne, avec les seigneurs de Berne, est celle des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Calvin enseignait que les deux corps devaient être unis, mais non identiques, que l'Eglise était autonome, non subordonnée à l'Etat. Celui-ci devait la protéger et subvenir à ses besoins, mais ne devait pas la dominer. La discipline ecclésiastique était entièrement du ressort de l'Eglise. Calvin entendait que les mœurs de tous les membres du peuple chrétien fussent conformes à la parole de Dieu, et il avait institué un tribunal, à savoir le Consistoire, chargé de juger tous les péchés scandaleux et de frapper les coupables de l'excommunication. En effet, chaque chrétien est un membre du corps de Christ, et si ce membre est gangrené, il doit être retranché, séparé de la communauté de ses frères.

Tout autre était la conception de Zwingli. Pour lui, l'autorité suprême, même dans les matières religieuses et morales, c'est le magistrat civil. C'est lui qui dirige l'Eglise, comme un évêque dirige son diocèse, c'est lui qui doit veiller à ce que les mœurs soient pures et conformes à l'idéal chrétien; les pasteurs et les consistoires sont ses agents, mais il leur refuse d'une manière absolue le droit d'excommunication.

Ces deux manières de voir sont des conséquences logiques d'un principe que les temps modernes ont abandonné, à savoir la confusion entre la société civile et la communauté des chrétiens, confusion en vertu de laquelle tout citoyen est réputé membre de l'Eglise et, par conséquent, un croyant; car il n'était pas question d'Eglise sans confession de foi.

D'autres questions surgirent, qui montrèrent l'opposition entre le calvinisme et le zwinglianisme. Telle fut celle de la sécularisation des biens ecclésiastiques. Viret, inspiré par Calvin, aurait voulu que ces fonds fussent affectés directement à des œuvres pies, à l'entretien de l'église et des écoles, ainsi qu'à l'assistance publique. LL. EE. assumaient ces charges, elles le faisaient même avec générosité, mais elles se refusaient

absolument à créer un budget spécial des cultes, de l'instruction publique et de l'assistance, dont les revenus auraient été fournis par la vente des terres qu'avaient possédées les couvents ou les fonds qui avaient appartenu à l'Eglise.

Telle fut la question des synodes généraux ; Viret et ses amis auraient voulu qu'au moins une fois par année tous les pasteurs du Pays romand se réunissent pour délibérer sur les intérêts de l'Eglise ; le gouvernement, après quelques essais, s'inspirant du principe : *Divide et imperes* se contenta des assemblées de Classes, dont chacune ne représentait qu'une fraction du pays. Il en résulta que, si l'opposition se manifesta nettement dans la Classe de Lausanne et se propagea dans celles de Payerne et de Thonon, les autres étaient, dans la plupart de leurs membres, les fidèles servantes de Messieurs de Berne.

Telle fut encore la question de la prédestination. Cette doctrine était commune à tous les Réformateurs ; tous opposaient à l'enseignement catholique, qui tendait à faire l'homme auteur de son propre salut, la libre et souveraine grâce de Dieu en Jésus-Christ. Calvin, emporté par sa logique, en avait fait le centre de son système théologique, tandis que Luther et Zwingli cherchaient à en atténuer la rigueur. Viret et Th. de Bèze étaient de fidèles disciples du maître, mais Jérôme Bolsec, ayant prétendu que Calvin interprétait les Ecritures à l'aveugle, avait trouvé dans le clergé vaudois quelques partisans. Zébédée, en particulier, prêcha à Nyon contre la prédestination et contre Calvin. Celui-ci se plaignit auprès du gouvernement bernois. Il fut appuyé par Viret, mais la sentence qui fut rendue à cette occasion ne dut pas le satisfaire. Bolsec fut, il est vrai, banni des terres de LL. EE., mais Zébédée ne fut pas même blâmé (1). Au fond ces discussions ennuyaient les magistrats ; ils y voyaient surtout une occasion de trouble et d'agitation ; ils s'en tenaient essentiellement à la Réformation bernoise, c'est-à-dire aux articles de 1528 et de 1532, et voyaient de mauvais œil une autorité étrangère contrecarrer celle de leurs propres ministres. Aussi prirent-ils le parti d'interdire d'une manière absolue aux pasteurs de prêcher sur ces questions difficiles et de « disputer des secrets imperscrutables de Dieu ». Même, pour bien montrer que c'était à Calvin lui-même qu'ils en voulaient, ils mirent ses livres à l'index ; l'*Institution chrétienne*, qui était la base de l'enseignement à l'Académie, fut interdite

(1) Nous n'avons presque aucun renseignement sur les dernières années de ce turbulent ministre. Les registres de la Classe de Morges nous apprennent qu'en 1570, il avait été de nouveau (*iterum*) nommé pasteur de Nyon, ce qui indique que, pendant un certain temps, il quitta cette paroisse. Il doit être mort en 1572 ou 73 (communication bienveillante de M. le professeur Vuilleumier). Avant sa mort, il se repentit de ses violences contre Calvin. Il convoqua les principaux citoyens de Nyon, reconnut spontanément la vérité qu'il avait attaquée, et, maudissant ce qu'il avait fait, fit brûler devant lui tous ses écrits. (TH. BEZÆ, *Vita Calvini*, C. O., t. XXI, col. 152.)

et, chose plus grave, il fut défendu à tous les sujets de l'Etat d'aller communier à Genève, « juxte les cérémonies calvinistes ».

Ainsi, dans toutes ces matières diverses, le Petit Conseil de Berne tenait à montrer qu'il était le maître, non seulement de l'Etat mais aussi de l'Eglise.

Quelle attitude Maturin Cordier observa-t-il dans cette lutte ? Il est impossible de le déterminer, les protocoles de la Classe de Lausanne ne remontant pas jusqu'à cette époque. Mais on peut affirmer, sans se tromper, qu'il était du parti de la majorité des ministres. Le 18 août 1557, quelques semaines avant sa démission, il signa, avec ses collègues de la Classe, une adresse aux ministres bernois pour les prier d'appuyer leur demande d'avoir un synode général; et son amitié pour Viret et pour Calvin devait le ranger parmi les partisans de l'indépendance de l'Eglise. Mais il faut remarquer que la crise n'éclata qu'après sa retraite, et l'on peut se demander s'il n'a pas exercé une action modératrice. Son caractère, son âge et l'intérêt de l'Académie ont pu le pousser à tempérer l'ardeur de ses amis.

Chaque fois que Viret devait administrer les sacrements, sa conscience se révoltait contre l'obligation de distribuer la cène soit à des enfants, incapables de comprendre le sérieux de cette cérémonie, soit à des hommes ignorants de la signification profonde de cette sainte action, soit même à des pécheurs notoires dont la conduite était en scandale à leurs frères. Aux approches de la fête de Pâques de 1558, Viret et ses collègues, le pasteur Jaques Valier et le diacre Armand Banc, s'adressèrent aux autorités communales de Lausanne, pour leur demander la permission de procéder, avant la communion, à un examen des vicieux et des ignorants, afin d'éloigner de la table sainte tous ceux qui en étaient indignes; ils menaçaient même, en cas de refus, de ne plus distribuer la cène. Les Conseils, auxquels ils s'adressèrent, se montrèrent très embarrassés et répondirent qu'ils s'en tenaient à la Réformation de Berne, c'est-à-dire qu'ils se déclarèrent incompetents sur la question. Force fut donc aux requérants d'adresser leur mémoire au souverain. Viret n'était pas sans inquiétudes sur l'issue de cette affaire.

Cité à Berne, il fut néanmoins bien reçu et traité avec égards. Evidemment, on voulait le ménager. On lui promit de répondre à son mémoire, mais comme on n'avait pas le temps de l'examiner immédiatement, on l'invita à ne rien changer pour le moment aux habitudes. Il céda. La réponse fut envoyée le 27 mai. Le Conseil s'y montra conciliant; il annonça la résolution d'établir un consistoire dans chaque paroisse, car jusqu'alors il semble qu'il n'en existait qu'à Lausanne et dans les principales villes. Même à Lausanne, il en existait deux, un pour la Cité, qui avait succédé à l'ancienne juridiction épiscopale, et l'autre pour

reste de la ville. Mais le Conseil réservait la punition à l'autorité civile. Quant à l'excommunication, il demandait un nouveau « pourget ». Celui-ci ne se fit pas attendre ; le 22 juin, la Classe de Lausanne, prenant, en l'absence d'un synode général, une initiative qu'on peut considérer comme usurpée, présenta un projet de constitution ecclésiastique, appliquée évidemment sur le système en vigueur à Genève. La base en était la parole de Dieu, à laquelle doyt faire place toute sagesse et prudence humaine ». Naturellement, l'excommunication y était réclamée d'une manière positive. Malheureusement, Viret et onze pasteurs et professeurs de Lausanne joignirent à ce mémoire deux missives, qui devaient diminuer encore les chances de succès de leurs démarches. C'étaient des protestations d'une part contre une ordonnance qui prescrivait la lecture à la chaire de l'édit concernant la prédication sur la prédestination, d'autre part contre différents abus dans le gouvernement de l'Eglise.

Théodore de Bèze et Viret furent délégués pour appuyer ces demandes. Mais ils furent prévenus par un ordre, qui citait à Berne les douze signataires des protestations adjointes au mémoire. Le ton sur lequel on leur parla fut bien différent de celui qu'on avait pris au mois de mars. Evidemment les « princes de Berne » commençaient à être impatientés des pétitions répétées sur des questions qui diminuaient leur autorité. Ils déclarèrent que rien ne pouvait être changé à l'organisation des consistoires, et Viret et ses compagnons furent invités nettement à se soumettre et à se démettre. Sur le conseil des ministres de Berne, ils se soumirent. Ce fut la seconde faiblesse de Viret. Mais deux professeurs se démissionnèrent ; ce furent Théodore de Bèze et Jean-Reymond Merlin (d'après Bernus, Jean Reymond-Merlin), professeur d'hébreu. Ils n'étaient pas suisses et par conséquent ce n'était pas pour eux une question de patriotisme de rester à Lausanne. Le premier était un calviniste convaincu, il avait blâmé l'envoi des protestations, qu'il avait signées par esprit de solidarité, mais, une fois qu'on était allé aussi loin, il pensait qu'on n'aurait pas dû reculer. Ce fut un amer chagrin pour Viret, qui vit dans ce départ une trahison et s'en plaignit à Calvin. Ce fut aussi un malheur pour l'Académie, où Bèze avait enseigné avec une grande autorité et où il s'était fait hautement apprécier. Les deux démissionnaires prirent le chemin de Genève, où Calvin les reçut avec joie. Il blâmait vertement toutes les concessions qu'avait faites Viret. Le pasteur de Lausanne reprit la lutte, excité par les instances de son impétueux ami, qui ne cessait de lui répéter que l'honneur de Dieu était en jeu. Il était décidé à ne pas célébrer les fêtes de Noël dans les mêmes conditions qu'auparavant. C'est ce qu'il déclara le 27 novembre, en demandant une réponse au projet que la Classe avait présenté le 22 juin. Le 28, l'EE., le citèrent alors à Berne, avec Valier et Banc. Ils ne s'y

rendirent pas. Viret alléguait sa santé, Valier son grand âge. « Nous attendons, mes compagnons et moi, disait Viret dans sa lettre, la déclaration qu'il vous plaira de nous faire plus ample de votre bon vouloir en continuant toujours à prescher selon la grace que Dieu nous a donnée, jusques à ce qu'il nous soit défendu, s'il plaist à Dieu que la chose en vienne jusques là et qu'il n'y ait autre provision par le moyen de laquelle nous puissions administrer les sacrements au plus grand repos de nos consciences (1) ».

La Classe, qui avait toujours pris le parti de son chef spirituel, et le Conseil de Lausanne, qui craignait de voir le pasteur, que la population aimait malgré ses sévérités, obligé de quitter sa patrie, intervinrent auprès de Messieurs de Berne. Ceux-ci se laissèrent fléchir. Ils envoyèrent un mandat qui autorisait les consistoires à citer devant eux, avant la communion « les ignorants et les idiots », non pour les examiner, encore moins pour les exclure de la table sainte, mais pour les instruire. Malheureusement cette autorisation n'arriva que la veille de Noël, trop tard pour que les citations pussent se faire avant la communion. Viret prit le parti de demander aux Deux-Cents de retarder la communion de huit jours (2), afin de pouvoir exhorter à leur domicile ceux qui étaient considérés comme indignes du sacrement. Après une discussion orageuse, le Conseil adopta cette proposition. Le gouvernement, immédiatement averti par le bailli, estima que la mesure était comble. Il interdit que la cène fût distribuée le 1^{er} janvier 1559 et envoya une commission chargée : 1^o de déposer Viret et ses collègues ; 2^o de convoquer la Classe pour leur donner des successeurs ; 3^o de menacer d'incarcération les ministres récalcitrants ; 4^o d'adresser des représentations au Conseil de Lausanne, pour avoir différé la célébration de la cène.

Le 20 janvier 1559, la Classe ayant refusé de nommer de nouveaux pasteurs de Lausanne, la commission fit incarcérer pendant deux jours au château ballival tous ceux qui en faisaient partie et, le troisième jour, les renvoya, en les assignant à Berne pour le 23 février, devant le Conseil. Là, les huit pasteurs vaudois firent leur soumission, tandis que la plupart des Français persistèrent dans leur opposition et préférèrent donner leur démission, ce qui entraînait pour eux leur bannissement. Les professeurs Jean Ribit, Jean Tagaut et Jean Randon, le principal François Bérauld et d'autres régents du collège firent cause commune avec les prédicants ; on leur accorda leur congé, à la condition qu'ils continueraient leurs leçons jusqu'à la Pentecôte. L'hébraïsant Jean Le Comte fut le seul professeur qui resta dans sa chaire. Viret, ayant

(1) *Revue historique vaudoise*, 1907, p. 375.

(2) Il faut se souvenir que le 1^{er} janvier, jour de la Circoncision, était un jour de fête, d'après les usages bernois.

refusé d'aller à Berne pour s'expliquer avec le Conseil, fut condamné à la proscription perpétuelle. Plusieurs pasteurs des autres Classes se joignirent aux démissionnaires. C'est ainsi que l'Eglise dut renoncer à quarante de ses serviteurs, exode semblable à celui qui la frappa en 1845 dans des circonstances assez semblables; mais, de fonder alors une Eglise libre, il ne pouvait être question. L'Académie fut réorganisée par une commission composée de deux membres du Petit Conseil, des professeurs Musculus et Aretius et du pasteur Haller. Des essais de conciliation furent tentés, mais en vain. Le 1^{er} avril, Haller pouvait écrire à Bullinger : « Toutes les classes sont de nouveau pourvues de régents. Chaque jour, arrivent des gens doctes de Genève ou d'ailleurs, de sorte que nous espérons que cette secousse non seulement ne nuira pas à l'école, mais, au contraire, lui sera en définitive profitable. Car, s'il y en a qui ne veulent pas servir les nôtres, il en est aussi qui ne veulent pas servir les Genevois » (1).

L'espoir de Haller ne se réalisa pas. Il est vrai que les guerres de religion amenèrent à Lausanne un grand nombre de réfugiés qui suscitérent une renaissance du collège, il est vrai que, dans les siècles qui suivirent, on vit, à l'Académie, des hommes d'un grand mérite, mais jamais, sous l'ancien régime, cet établissement ne retrouva l'éclat dont il avait joui pendant les années qui précédèrent 1559.

On dit qu'un millier de Français, établis à Lausanne, suivirent leurs pasteurs et quittèrent le pays. Maturin Cordier fut du nombre. Après avoir touché le trimestre de sa pension, à la fin de mars, il abandonna la ville où son action avait été si féconde et où ses conseils auraient pu encore être écoutés. Il devait être dur pour un vieillard de 79 ans de reprendre le chemin de l'exil, d'autant plus que, par son départ, il renonçait à sa pension et se trouvait en face de la misère. Ce qui pouvait le consoler, c'est qu'il allait retrouver à Genève des amis : Viret et la plupart de ceux qui avaient fui Lausanne, Calvin et Robert Estienne.

LL. EE. de Berne avaient-elles prévu que leur intransigeance aurait des résultats si funestes ? Les instances qu'elles firent auprès des professeurs pour les prier de continuer leurs services montrent qu'elles regrettaient la tournure que prenaient les événements. Cependant la démission de Théodore de Bèze et de Merlin aurait dû les avertir que les partisans de Viret suivraient leur maître jusqu'au bout. D'ailleurs, si Berne se montra intransigeante, ses adversaires ne le furent pas moins. Deux principes étaient opposés l'un à l'autre : celui de l'indépendance de l'Eglise et celui de l'autorité de l'Etat. L'un devait nécessairement céder à l'autre. Les Bernois voulaient avant tout rester les maîtres et, malgré toutes les

(1) C. O., t. XVII, col. 495, et suiv.

concessions qu'ils faisaient à leurs sujets du Pays de Vaud, ils ne voulaient pas abandonner une parcelle de leur autorité. Ils n'admettaient pas que leur nouvelle conquête fût gouvernée autrement que leurs terres allemandes. « Les nôtres, écrivait Jean Haller à Bullinger, le 1^{er} septembre 1558, veulent avoir partout l'uniformité dans l'organisation des Eglises qui leur sont soumises. » Ils renonçaient donc, par *Realpolitik*, à l'ambition de faire de Lausanne un centre de culture protestante à l'usage de la France. L'expérience leur avait montré que, pour obtenir ce résultat, ils devaient accueillir trop d'étrangers comme professeurs et comme pasteurs et que ces étrangers s'appuyaient sur l'autorité d'un homme qui contrecarrait les idées admises à Berne. *Omnes Galli!* s'écriait Jean Haller. Comme l'a fait observer très justement M. Vuilleumier, si Calvin avait été à la place de Viret, la crise aurait éclaté quinze ans plus tôt, non seulement parce que celui-ci était de caractère conciliant, mais encore parce qu'il redoutait de voir arriver le jour où il devrait quitter « le pays de sa nativité », et qu'il couvrirait de sa personne les Français qui l'entouraient.

La plupart des exilés se réfugièrent à Genève. Leur arrivée permit à Calvin d'accomplir le projet auquel il pensait depuis longtemps, de fonder à son tour une Académie, qui reprit le rôle que celle de Lausanne avait joué, une école qui attirât des étudiants de toute la France pour les lui renvoyer inspirés par l'Evangile.

CHAPITRE XII

Les Epistres chrestiennes et les Cantiques spirituels

I. Les ouvrages de Cordier à Lausanne. — Les *Epistres chrestiennes*. — Elles ont dû être écrites entre 1545 et 1556. — Nous n'en avons pas le texte primitif. — Analyse des *Epistres*. — II. Les *Cantiques spirituels*. — Ils sont de 1557. — Ils doivent être considérés comme un appendice des *Epistres chrestiennes*. — Ce sont les seuls cantiques inspirés par la Réforme française. — Ils étaient destinés à être chantés au culte. — Plusieurs ont un caractère plus didactique que lyrique. — Cantique adressé aux étudiants français. — Cordier attaque souvent le catholicisme. — Cantiques composés à l'occasion de circonstances spéciales. — Cantiques où Cordier exprime des sentiments personnels et surtout la repentance que lui inspirent ses péchés. — Le cantique seizième. — Forme de ces cantiques.

I

Dans la préface de ses *Rudimenta*, datée du 6 avril 1558, Cordier énumère les ouvrages qu'il avait écrits à Lausanne pour ses élèves :

D'abord nous écrivîmes pour vous un petit livre en vers français sur l'éducation et la discipline scolaire : cet ouvrage pourrait vous être utile à tous, soit pour vous rappeler votre devoir, soit pour vous enseigner les premiers rudiments de la religion chrétienne. Ensuite, nous avons extrait, d'après notre jugement, quelques-unes des lettres de Cicéron que l'on appelle ordinairement lettres familières, pour autant qu'on pouvait en composer un volume de médiocre format ; après les avoir expliquées, comme on le fait dans les écoles, et traduites dans notre langue, nous les avons fait imprimer à part pour servir aux exercices quotidiens de la cinquième et de la quatrième classe. Enfin, en troisième lieu, nous avons repris, à l'usage de la sixième classe, notre interprétation de ce petit livre qui porte le nom de Caton et que nous avions publié autrefois à Paris, et nous en avons fait une édition presque nouvelle. Car, à mesure que les années s'étaient accumulées, notre travail avait été mutilé et déformé d'une manière si abominable par la plupart des typographes ou pour mieux dire des *cacographes*, que nous reconnaissons à peine notre œuvre. Après avoir pris tous ces soins pour votre avantage et votre intérêt, il manquait encore à notre école des rudiments de grammaire.

Cette liste est évidemment incomplète. Il y manque les *Sentences extraites à l'usage des enfans hors de l'Escriture sainte* (à supposer que Cordier en soit l'éditeur), les *Sententiae prouerbiales gallicolatinae*, les *Cantiques spirituels*, les *Varii lusui*, qui, certainement, ont été imprimés pendant que Cordier était principal du Collège de Lausanne. Mais il pouvait considérer les *Cantiques* comme un appendice de ses *Epistres chrestiennes*, qu'il dit avoir été le premier ouvrage qu'il ait écrit à Lau-

sanne pour ses élèves ; et, d'ailleurs, les *Cantiques* ne sont pas spécialement écrits pour les enfants ; et, quant aux autres ouvrages, on peut se demander s'ils n'ont pas été publiés à l'insu de leur auteur.

La *France protestante* nous apprend que les *Epistres chrestiennes* parurent d'abord en latin, en 1557, sous le titre de *Conciones sacrae*. Cela est en contradiction flagrante avec le texte que nous venons de traduire. Cette préface est en latin, et il serait extraordinaire que l'auteur y désignât son ouvrage non par son titre latin, mais par l'expression de *libellus carmine gallico*. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'exemplaire de ces *Conciones sacrae* et, jusqu'à nouvel avis, nous devons admettre que ce livre a été écrit en vers français, sous le titre d'*Epistres chrestiennes*. L'erreur de la *France protestante* doit provenir de quelque ancienne bibliographie latine. Il faut remarquer que Gester désigne les *Cantiques* par ces mots : *Cantiones sacrae viginti sex Gallice*. De là peut-être la confusion.

Par l'extrait que Cordier nous dit avoir fait des « lettres dites familières de Cicéron » il faut évidemment entendre les *Principia latine loquendi scribingue*, publiés en 1556. Donc la première édition des *Epistres chrestiennes* doit avoir paru entre 1545 et 1556, et non en 1557. Il est d'ailleurs évident que cet ouvrage a précédé le recueil des *Cantiques* ; car, dans plusieurs passages, celui-ci se réfère aux *Epistres*, comme nous le verrons plus loin.

Le troisième écrit dont Cordier parle dans la préface des *Rudimenta* est la nouvelle édition des *Disticha Catonis* de 1556, que nous avons signalée précédemment.

L'édition primitive des *Epistres chrestiennes* a complètement disparu ; il en est de même de la seconde édition. L'une devait être in-octavo, l'autre in-seize (1). Nous ne connaissons cet ouvrage que par un exemplaire conservé à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, sous le titre : *Les Epistres chrestiennes de Maturin Cordier mises en lumière par G. M. L. et G. G. S. G.* Hebr. 10 : Tenons la confession de nostre esperance sans varier : car celui qui a promis est fidele. M.DC.XXV (2).

Nous sommes très porté à croire que l'édition de 1625 n'est qu'un

(1) La *France protestante* cite en effet l'inventaire après décès de l'éditeur et propagandiste Laurent de Normandie de 1569, qui mentionne 60 *Epistres chrestiennes* de Corderius, in-8° à 2 deniers tournois la pièce et 170 autres, in-16 à 1 denier.

(2) Cet exemplaire a été signalé par L. MASSEBIEAU : *Nouvelle communication sur Maturin Cordier. Un exemplaire des Epîtres chrétiennes. Revue chrétienne*, 23^e année, 1876. Cette édition ne porte l'indication d'aucun lieu. Les éditeurs se sont cachés sous des initiales. La marque d'imprimeur est très semblable 1^o à celle que nous trouvons dans l'*Histoire des Albigeois en Vellai*, réduite en quatre livres par Jean Chassanion de Monistrol, imprimée [à Genève] chez Pierre de Saintandré en 1595. Le cliché n'est pourtant pas le même ; les caractères d'imprimerie sont différents ; l'édition des *Epistres* est plus soignée ; 2^o à celle qui se voit en tête des *Epistolae Ioannis Ravisii Textoris*. Coloniae Allobrogum. Typis Iacobi Stoer M.D.CXXXIII. Ces indications semblent prouver que l'exemplaire des *Epistres chrestiennes* dont nous parlons a été imprimé à Genève. Le nom de cette ville a été omis dans les trois cas, et comme cela se faisait très souvent, parce qu'il éveillait les soupçons.

LES
EPISTRES
CHRESTIENNES
DE
MATVRIN CORDIER

Mises en lumiere

Par G. M. L. & G. G. S. G.

H E B R. 10.

Tenons la confession de nostre esperance
sans varier: car celuy qui a
promis est fidele.



M. DC. XXV.

FIG. 21. — Titre des *Epistres chrestiennes*, 1625.

extrait, un abrégé de l'ouvrage primitif. La *France protestante* compte vingt-six épîtres, tandis que nous n'en avons plus que six ; mais cette contradiction ne nous arrêtera pas, car nous avons constaté déjà des erreurs dans la partie bibliographique de l'article sur Cordier. Mais l'auteur nous dit lui-même que le sujet en était l'éducation et la discipline scolaire (*de institutione et disciplina scholastica*), tandis que le texte qui nous a été conservé est purement religieux. Le recueil, qui avait un caractère proprement pédagogique, est devenu un livre d'édification, publié au moment où les guerres de religion recommençaient. Une autre raison est la présence, dans l'exemplaire de l'Arsenal, d'une sixième épître, d'un caractère assez différent des autres, adressée à « ceux qui tiennent taverne ou hostellerie ». Nous reconnaissons ici la « *Rime sur l'Ordonnance des hostes* » que, le 21 décembre 1553, Cordier avait demandé au Conseil de Genève la permission d'imprimer (1). Ce morceau avait donc été primitivement publié comme une plaquette séparée ; il n'a été réuni aux *Epistres* que plus tard. Enfin, le Cantique dix-septième nous renvoie au « petit traité de la différence de l'homme charnel et du spirituel. Le dit petit traité est imprimé avec les *Epistres chretiennes* de l'Authœur ». Il faut entendre évidemment par là une dissertation en prose sur cette question ; elle a disparu de la dernière édition, il est probable qu'elle accompagnait la première épître.

Faute de mieux, nous devons nous contenter de ce qui nous reste. Si l'édition primitive a entièrement disparu, c'est non seulement parce que les livres de classe subissent généralement ce sort, à cause de la négligence des enfants qui les perdent ou les gâtent, mais encore parce que le style ne le recommandait pas au respect de la postérité. Il semble que l'auteur ait eu le sentiment de son infériorité littéraire et qu'il ait voulu, par son humilité, désarmer la critique. Dans sa préface, il avertit « le lecteur de bon vouloir » de ne pas prendre garde « à son langage et composition » :

Car il n'y a grace d'invention
 Ny elegance aucune poetique.
 En veux-tu, brief, la resolution ?
 Ce n'est mon art, mestier, ne practique,
 Mais si ton cœur de bon vouloir s'applique
 A recognoistre un seul Mediateur,
 Lors tu diras : Qu'est-ce de rhetorique,
 Sans cognoissance avoir du Createur ?
 Je ne me say poete n'orateur,
 Et n'estudie à farder mon langage.

1) Archives de Genève, Reg. des affaires particulières, vol. VII, fol. 199 v^o : « Du jeudi 21 décembre 1553. Jaques Berthet et Maturin Cordier. Ayant veu la supplication des dictz tendant à l'effaict de permectre imprimer certaine rime sus l'ordonance des hostes, composée par le dict Maturin Cordier, etc. Arreste que ilz luy soit permys et qui doibve mectre les armoyrie de Genève au des-soubt ou dessus » (communication de Théophile Dufour).

Nous n'avions pas besoin de cet avertissement. Cordier n'est point poète, il est même un mauvais versificateur et l'on peut se demander ce qui l'a poussé, lui qui écrivait une prose latine si élégante et dont le style français ne manquait pas de saveur, à recourir à la poésie française pour initier ses élèves à la piété. Nous ne pouvons trouver d'autre explication sinon qu'en donnant à ses exhortations une forme métrique, il espérait les fixer dans la mémoire des lecteurs.

L'auteur a ordinairement employé, dans ses épîtres, des vers de huit syllabes, qui sont les plus faciles à faire, mais les moins propres à traiter les graves sujets qu'il exposait. Cet humaniste aurait dû se souvenir combien les anciens insistaient pour qu'à chaque genre correspondît une versification spéciale, et il appartenait à cet admirateur d'Horace de ne pas croire qu'en reconnaissant un seul Médiateur on peut se passer de rhétorique. Prolixité, platitude, monotonie, déplorable facilité, tels sont les fâcheux caractères de cette poésie.

La première épître a pour sujet le renoncement :

Renonce à toy, si tu veux suivre
Ton roy Jesus et en lui vivre ;
Renonce à toute vanité
Monstre ta foy par charité.

Et sur ce thème il fait « un sommaire des principaux points de la doctrine chrestienne », nous dirons plutôt de la morale chrétienne, « après avoir cogneu et entendu la verité d'un seul Médiateur et Advocat, nostre Seigneur Jesus, à la louange duquel est faite la conclusion de ceste Epistre ».

Peuple de Dieu, qui veux entendre
La vérité, pour la comprendre,
Reçoy pour consolation
Ma petite admonition,

dit-il pour commencer. En réalité, cette épître est composée de deux morceaux différents ; le premier seul a pour sujet le renoncement. C'est l'exemple de Jésus que le chrétien doit suivre :

Apprens de luy benignité
Bonté, douceur, humilité...
Regarde en quelle patience
Il a porté toute insolence
Et pour toy s'est humilié
Devant qu'il fust glorifié.

Le chrétien doit renoncer à lui-même, abandonner ses passions, mortifier sa chair, ne pas chercher sa propre volonté mais celle de Dieu.

En ton pouvoir ne t'adventure
Mais en Dieu seul fiche ta cure.

Non seulement le renoncement, mais tous les autres points de la vie chrétienne, tels que les enseignaient les Réformateurs, sont touchés successivement avec de fréquentes réminiscences bibliques et sans un ordre bien strict. Il se souvient de l'austérité que prescrivait le gouvernement :

Le vestement trop somptueux
Ne convient a gens vertueux.
Ne mets ton cœur en choses vaines,
Grans bastimens, pompes mondaines ;
Car tout cela est deffendu
Qui par excès est despendu.
Pareillement, quant aux viandes,
Advise que tu n'en gourmandes.

On aurait pu reprocher à l'auteur de retomber dans la doctrine du salut par les œuvres ; aussi se hâte-t-il d'ajouter une seconde partie à son épître, où il montre que

Quant au surplus, nul ne peut plaire
A Dieu sans foy, n'un seul bien faire :
Sans foy en vain nous travaillons,
Car en tout bien nous défailons.

Les œuvres ne doivent donc être que le fruit de la foi ; la sanctification est la conséquence nécessaire de la conversion :

Charité vient de la racine
De vive foy et est le signe
Que l'homme est tout renouvelé
Et que par Dieu est appelé...
Mesme la foy sans œuvre est morte,
Comme arbre sec qui rien ne porte (1).

Cette charité consistera à instruire, à « comporter », à conseiller, à reprendre, à exhorter, à « enluminer les ignorans et abusez », à visiter les prisonniers et les malades, à réconcilier « ceux qui discordent », à s'abstenir de médisance, à rendre le bien pour le mal, à faire bon poids et bonne mesure, à aimer de cœur ses ennemis, à

Rendre aux Seigneurs obeissance,
Car du Seigneur vient leur puissance :
Mais en ce qui est contre Dieu
Ce commandement n'a point lieu.

L'Écriture nous montre que tous les hommes sont pécheurs.

Si du péché tu sens la charge
Tu as Jesus qui t'en descharge.
.....
Confesse au seul Dieu tout-puissant
Tout ton péché, en gémissant...

(1) Comparer cette doctrine à celle de Viret dans l'*Instruction chrestienne*, 1564, t. I, p. 54-56.
C. SCHNETZLER, H. VUILLEUMIER. A. SCHREDER, *Viret d'après lui-même*, 1911, p. 286-288.

Pour faire fin à ceste lettre,
Je te supplie, ne veuille mettre
En l'Eglise autre fondement
Que Jesus-Christ tant seulement.

C'est le seul passage de cette épître où l'on trouve une intention de controverse.

Cette seconde partie se distingue de la première, non seulement par le sujet, mais encore par la forme, en ce sens que les vers de huit syllabes se groupent en strophes de quatre vers, ce qui ne donne pas un caractère plus lyrique à son œuvre.

La seconde épître, en strophes de quatre vers de dix syllabes, est dirigée, d'après la préface, contre ceux qui ont pris une liberté charnelle, en s'affranchissant de l'Antechrist, mais sans changer leur vie. D'après cet énoncé, on pourrait s'attendre à une invective contre ceux, et ils étaient fort nombreux, qui n'avaient vu dans la Réformation qu'une occasion de se libérer de certaines contraintes extérieures, sans se convertir réellement. Mais l'auteur ne fait allusion aux doctrines qui avaient transformé la chrétienté que d'une manière très générale. A quoi sert, dit-il, d'avoir la connaissance des vérités évangéliques sans avoir la repentance ? Il s'adresse

Aux gens charnels qui, sous la couverture
De Jesus-Christ, se sont abandonnez
A leurs plaisirs, comme desraisonnez.

Propos assez de Jesus-Christ ils tiennent
Mais par leurs faits du tout y contreviennent.
De l'Évangile ils parlent à souhait
Mais il n'en vient, sinon bien peu d'effet.

Si le péché domine encore en nous, c'est un signe que nous n'aimons guère Jésus. La foi implique une conversion complète de toute notre vie :

Et penses-tu qu'il faille en Jesus croire
Tant seulement comme on croit une histoire ? (1)

Ils sont nombreux ceux

Qui vont disant : Je crois de Jesus-Christ
Ce qui en est ès saints livres escrit.
Helas ! hélas ! il faut bien autre chose
Car nostre foy n'est pas ainsi enclose
En parchemin, en livres et papiers,
Mais ès vrais cœurs fideles et entiers.

(1) Quand l'Écriture parle de la foy au regard des hommes envers Dieu, elle ne comprend pas seulement une créance par laquelle nous croyons que ce que nous entendons et ce qui nous est dit est véritable, comme quand entendons raconter quelque histoire (VIRET, *Instruction chrestienne*, 1564, t. II, p. 419, cité dans *Viret d'après lui-même*, p. 285). On peut croire que c'était une formule dont Viret se servait souvent dans son enseignement.

La foi, nous ne l'avons pas « de nature », mais

C'est Dieu qui fait qu'en Jésus nous croyons,
Par sa parole.

Nous ne devons donc pas nous fonder sur nos mérites, mais mourir entièrement à nous-mêmes et dire à Dieu :

O Seigneur Dieu, mon Dieu, pardonne moy.

Partant de cette idée, Cordier expose de nouveau toute la morale chrétienne, insistant spécialement sur l'amour des ennemis, l'obéissance aux autorités supérieures et l'acceptation de la volonté de Dieu.

Les quelques citations que nous avons faites montrent que cette épître est d'un style moins plat que la précédente ; l'auteur parle avec plus de chaleur ; il cherche évidemment à donner à sa piété une expression plus éloquente.

La troisième épître, en strophes de quatre vers de huit syllabes, est une exhortation aux fidèles de persévérer dans la foi et de choisir plutôt la mort que d'abandonner Jésus. Elle commence par les exemples bibliques des trois jeunes gens dans la fournaise et de Daniel dans la fosse aux lions, qui doivent montrer au lecteur que Dieu protège ceux qui le craignent lui seul :

Si par dehors en aucuns signes
A rien fors qu'à Dieu tu t'enclines,
Tu n'es point vray adorateur
Mais un bigot, faux et menteur.

Il faut servir Jésus de corps et d'âme, se donner entièrement à lui et le confesser en toute occasion. Il ne faut pas se contenter de dire : « Je crois à l'Évangile ». Il faut rompre avec les traditions

De l'homme et ses inventions,
Inventions diaboliques,
Traditions trop tyranniques
Contre l'honneur et le renom
De Christ, duquel tu tiens ton nom.

Mais si tu hantes les services
Des faux pasteurs, pleins de tous vices,
Est-ce bien Dieu glorifier
Et son haut Nom sanctifier ?

Je m'en rapporte aux bons et sages,
Si tu n'es homme à deux visages :
Hors du danger tu es 1 Christ
Mais en danger à l'Antechrist.

On peut soupçonner dans ces vers une allusion aux humanistes de Paris, qui avaient accueilli avec faveur les nouvelles doctrines, mais pour

diverses raisons n'avaient pas rompu avec les « traditions » catholiques. Il faut suivre l'exemple de Jésus, qui a subi la mort de la croix, nous montrant ainsi la voie de l'humilité.

Il est vendu comme une beste,
Pour te mettre en franchise honneste :
Tu le vois tant humilié,
Et tu seras magnifié ?

Tu le vois couronné d'épines,
Faut-il qu'en plaisir tu chemines ?
Tu le vois navré haut et bas :
Pour luy, tu ne veux faire un pas.

Chacun le mocque et le mesprise,
Tu veux que l'on t'honore et prise ;
Tu vois l'Agneau entre les loups,
Et tu veux estre aydé de tous.

Tu ne peux souffrir qu'on te chasse,
Mais veux de tous avoir la grace :
Jesus pour toy s'est fait maudict,
Ainsi que saint Paul nous a dict.

Il est réputé comme infame
Tu ne veux souffrir un seul blasme.
Tu vois qu'il est jugé à tort,
Pour toy qui as gagné la mort.

La rédemption par Jésus-Christ doit nous exciter à faire le bien :

Faut-il par vie infecte et orde,
Mespriser sa miséricorde ?

La mort est inévitable :

La mort des Saints est bien-heureuse
Car elle est chere et pretieuse,
Devant celui qui en ses mains
Garde l'esprit de tous ses Saints.

La mort des Saints est une porte
Par où Dieu leurs ames transporte
Au ciel, et n'est qu'un changement
De mort à vie en un moment.

La mort des Saints, c'est leur victoire,
C'est leur couronne, aussi leur gloire :
Ils ont repos de tous labeurs,
Plus n'est question de douleurs.

Le chrétien ne doit donc pas craindre la mort, mais plutôt s'en réjouir, puisqu'elle donne les biens du ciel. En tout temps, il faut veiller, prier et « s'adresser à l'Ecriture ».

La quatrième épître, sur le même modèle que la précédente, mais

beaucoup plus courte, est « une petite exhortation aux pauvres ignorans » qui cherchent le salut en dehors de Jésus-Christ.

La cinquième est la plus importante. Elle traite de la question essentielle du protestantisme, de la justification par la foi, mais sans aucune trace de controverse contre le catholicisme. La question y est exposée avec la plus grande clarté, mais avec plus de logique que de poésie.

L'auteur montre d'abord combien est répandue l'erreur de ceux qui croient que l'homme a son « franc arbitre » pour pouvoir se sauver. Il ne prétend pas discuter, il ne se donne pas pour un théologien, mais pour un simple chrétien. En effet, le bon sens n'est pas de l'homme, mais de Dieu ; il confond l'orgueil des « grans docteurs qualifiez », afin que personne ne mette sa confiance « au sens charnel ». Par la foi, nous sommes faits enfans de Dieu.

Vray est qu'élection certaine
Et éternelle en est fontaine.

.

J'entens la foy qui est formée
Au cœur de l'homme et imprimée
Par l'esprit que Dieu a donné
A un chacun prédestiné.

C'est la seule allusion que Cordier se permette dans cet ouvrage à ce dogme qui a joué un rôle si considérable dans la théologie du xvi^e siècle. La foi produit dans le cœur de l'homme le désir de faire le bien et de rompre avec le péché.

Car l'homme, avant qu'il soit bon arbre,
A le cœur aussi dur que marbre :
De faire bien il n'a vouloir,
Ains en tout mal se fait valoir.

L'homme est tout plein de punaisie,
De faux semblant, d'hypocrisie :
A brief parler, ce n'est que fard,
Sous la couleur de beau regard.

Les bonnes œuvres ne « peuvent être que le fruit de la foi », elles ne constituent aucun mérite devant Dieu.

Si ton œuvre te justifie,
Pourquoy mettoit Jesus sa vie ?
Pourquoy fut-il en croix pendu ?
Pourquoy fut son sang expandu ?

Outre plus, qu'avait-il à faire
De tant de bonnes œuvres faire ?
Estoit-ce pour soy acquitter,
Ou pour salut nous meriter ?

Alors à quoi servent les bonnes œuvres ?

Je te respons en premier lieu
Qu'on les fait pour servir à Dieu.

.....
Puis que de mort Dieu te deslivre,
Tu dois à luy, non à toy vivre :
Et puis qu'il t'a acquis à soy,
Tu es à luy, non pas à toy.

En second lieu, les œuvres sont un « tesmoignage » qui établit devant les autres hommes que l'on n'est pas « chrestien en vain », tandis que celui qui fait le bien pour montrer ses bonnes œuvres au monde et en tirer gloire « est chrestien faux et desguisé ».

As-tu rien bon qui t'appartienne ?
As-tu bien qui de Dieu ne vienne ?
Si ton bien est de Dieu venu,
De quoy est-il à toy tenu ?

C'est l'Ecriture sainte qui doit guider l'homme dans sa vie, c'est elle qu'il doit suivre partout en toute humilité.

L'oblation et vraye offrande,
Que le Seigneur Dieu nous demande :
C'est luy offrir le cœur ouvert,
Et jusqu'au fonds tout decouvert.

Vraye humilité, qui procede
D'un cœur brisé, est le remede
Pour impetrer remission,
Sans aucune autre oblation.

.....
Ceste doctrine est vraye et pure
Selon le sens de l'Ecriture :
Ainsi je l'entens et le croy,
Et veux mourir en ceste foy,

Priant au Seigneur qu'il m'envoye
Plutost la mort que je desvoye
De ce propos qu'il a escrit
En mon cœur par son saint Esprit.

La sixième épître est, comme nous l'avons dit, toute différente des autres, non seulement pour la forme (elle est écrite en strophes de quatre vers de dix syllabes et ne contient que vingt-huit vers), mais encore pour le fond. Elle traite de la police des hôtelleries. Cet écrit, assure l'auteur, peut servir à « tous pères de famille et chefs de mesnage ».

Maturin Cordier avait rêvé de donner, sur la tenue des auberges, des règles non point fondées sur le bon ordre, mais sur l'Evangile.

Tout ton mesnage instrui en toute crainte
Du Seigneur Dieu et sa parole sainte.

Pour cela, l'aubergiste ne doit point loger « gens de meschante vie », il ne doit souffrir aucun blasphème :

Que la parole aussi tant renommée
De Jesus-Christ ne soit d'aucun blasmée.

Tout repas doit être précédé et suivi d'une action de grâce ; le patron doit être honnête dans ses comptes, ne permettre aucuns « jeux meschans, et non licites », et ne pas tenir « table ou repas » dans les heures avancées de la nuit.

Telle sera l'auberge chrétienne.

Une piété sincère et ardente, une fidélité absolue à la doctrine dont Calvin avait établi les principes, une naïveté touchante dans la foi, une gaucherie souvent choquante dans l'expression caractérisent les *Epistres chretiennes* de Cordier, au moins dans ce qui nous en reste. Nous nous figurons que Calvin dut sourire en lisant ces vers si conformes à sa pensée et si différents de sa prose éloquente. Ils rappellent plutôt la bonhomie de Viret. Sous son influence directe et dans sa collaboration, il avait pris un peu de son genre.

II

Passons aux *Cantiques*. La *France protestante* en connaît trois éditions. La première aurait paru à Lyon, chez Thibaut Payen en 1554, en appendice des *Sentences extraites à l'usage des enfans hors de l'Ecriture sainte* ; la seconde dans la même ville, en 1552, sous le titre de *Hymnes spirituels* ; la troisième, toujours à Lyon, en 1560, chez J. Cariot, sous le titre de *Cantiques spirituels en nombre vingt-six*.

La première de ces indications est manifestement erronée. Un exemplaire des *Sentences* se trouve à la Bibliothèque publique de Besançon, et l'on peut constater qu'il ne se trouve aucun cantique à la fin du volume (1), mais ces vers français qui forment la conclusion de l'ouvrage dans toutes les éditions :

Espère en Dieu et fay bonté
Ayes toujours Dieu dans ta mémoire,
Tu ne seras point surmonté :
Mais en tous maulx auras victoire,

suivis d'une série de six passages en latin tirés des Psaumes. Les éditions de Grandin, dont nous parlerons plus tard, n'ont que le premier passage : *Spera in domino et fac bonum : et inhabita terram, et pascaris in diuitiis eius*. Psal. 36, 3.

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. le professeur Mathiez.

D'ailleurs, nous avons, dans le texte même des *Cantiques*, un point de repère historique. C'est le numéro 18, qui est relatif à la peste de Lausanne. Or, nous avons vu que cette épidémie se déclara au mois d'avril 1551. La publication fut évidemment postérieure au fléau, ce qui fait que la date de 1551 donnée par la *France protestante* est au moins douteuse.

Les *Hymnes spirituels* de Lyon 1552 nous sont inconnus. Nous reparlerons tout à l'heure de l'édition de 1560.

Nous avons conservé un exemplaire d'une édition de 1557 intitulée : *Les Cantiques spirituels de Maturin Cordier, pleins de toute bonne doctrine et consolation*. De l'imprimerie de Jean Gerard [Genève] (1). Avec l'épigraphie : I Cor. 14, 26 : « Toutes les fois que vous vous assemblés, selon qu'un chacun de vous a Pseume ou doctrine ou revelation ou langage ou interpretation, que tout se face en edification ». Cette édition n'est pas signalée dans la *France protestante*. Il est à croire que c'est de là que venaient « les 75 Quantiques de Cordier, in-8° à 4 deniers tournois » qui sont signalés dans l'inventaire de Laurent de Normandie. Il faut remarquer que le titre ne porte aucune indication qui nous permette de voir dans ce volume une réimpression. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons cette édition comme l'édition originale. Elle est aussi la seule indiquée par la *Bibliothèque universelle* de Gesner augmentée par Frisius (1583).

En 1560, parut à Lyon, chez Jean Cariot, un volume intitulé : *Divers cantiques extraits du vieil et nouveau Testament et mis en rime françoise par Accasse Dalbiac, dit du Plessis. Ensemble les Cantiques de M. Cordier et autres autheurs nommez en leur lieu*.

Ces deux éditions des *Cantiques spirituels* sont les seules que nous connaissions (2).

Nous avons déjà dit que les *Cantiques* de Cordier sont en relation intime avec les *Epistres*.

(1) Voir sur cet imprimeur les renseignements donnés par Th. DUFOUR, *Notice bibliographique dans le Catechisme françois* de Calvin, publié par A. RILLIET et Th. DUFOUR, Genève, 1878, p. CLXXIV et suiv. — Cet exemplaire des *Cantiques* qui se trouve à la bibliothèque de Bes-singe appartenant à M. Tronchin, provient de la bibliothèque de Théodore de Bèze. J'en ai eu la communication par la bienveillante intervention du regretté Alfred Cartier, directeur des Musées de Genève.

(2) Onze des cantiques de Cordier ont passé avec de légères variantes, mais sans nom d'auteur, dans les *Chansons spirituelles à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain*, reveues et corrigées de nouveau avec une Table mise à la fin, M.D.LXIX, sans lieu d'impression, in-16, 402 pages, plus 8 pages de table, contenant 211 chansons et cantiques (Bibl. de l'Arsenal, catal. de La Vallière n° 13.909). Ce sont les numéros : 3. A toy, Seigneur, je me vien rendre ; 4. Nettoyons-nous, lavons nos consciences ; 5. Efforçons-nous à louer nostre Dieu ; 6. Approche-toy de mon souspir ; 9. Advienne ce qu'à Dieu plaira ; 11. Je ne me tien ne meilleur ; 12. Vien, Redempteur, o Jesus-Christ ; 13. En douleur et tristesse ; 16. Mon Dieu, je te prie, escoute ; 22. L'enfant qui a de Dieu la crainte ; 23. Dieu tout-puissant, à qui servent. On voit donc que, si l'Eglise n'a pas adopté les *Cantiques* de Cordier, plusieurs de ceux-ci sont devenus le bien public des huguenots. H. L. Bordier a réimprimé, toujours sans nom d'auteur, le cantique 13, *En douleur et tristesse*, dans son *Chansonnier huguenot du XVI^e siècle*, Paris (librairie Tross), 1870, p. 37, en lui donnant la date de 1550.

LES
CANTIQUES SPIRITUELS DE MATVRIN
CORDIER,
Pleins de toute bonne doctrine, & consolation.



1. Cor. 14.

Toutes les fois que vous vous assemblez, selon
qu'un chacun de vous a Pseaume, ou doctrine,
ou reuelation, ou langage, ou interpretation: que
tout se face en edification.

De l'Imprimerie de Jean Gerard.

M, D LVII.

FIG. 22. — Titre des *Cantiques spirituels*.
Genève, 1557.

Nous y retrouvons les mêmes défauts et les mêmes qualités ; mais la grande piété de Cordier s'accommodait mieux de la forme lyrique que de la forme didactique. L'auteur, faisant des vers destinés à être chantés, était plus à son aise quand il s'agissait d'exprimer ses sentiments personnels ou ceux du peuple chrétien que lorsqu'il devait exposer en vers la doctrine évangélique. Ces sentiments étaient parfaitement sincères, ils faisaient le fond de l'âme du poète, on comprend que l'expression en prenait une chaleur et une intimité toute particulière. Sans doute, nous y retrouvons beaucoup de maladresses : la dogmatique y tient encore une place disproportionnée, la controverse, qui est plus abondante que dans les *Epistres* (au moins dans ce qui nous en reste), amène des expressions qui n'ont rien de poétique ; le style est quelquefois plat et prosaïque, mais la lecture n'en est pas moins réconfortante et même émouvante.

Cette entreprise est à noter dans l'histoire du protestantisme de langue française. C'est le seul recueil de cantiques protestants originaux que nous trouvons dans notre langue jusqu'à Bénédict Pictet et François Térond au XVIII^e siècle.

Ce que dit saint Augustin est vrai, écrit Calvin dans la célèbre préface de sa liturgie du 10 juin 1543, que nul ne peut chanter choses digne de Dieu, sinon qu'il ne l'ayt receue d'iceluy ; parquoy, quand nous aurons bien circui par tout pour chercher çà et là, nous ne trouverons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire que les psaulmes de David, lesquels le saint Esprit luy a dictés et faits. Et pour tant, quand nous les chantons, nous sommes certains que Dieu nous met en la bouche les paroles, comme si luy-mesme chan-toit en nous pour exalter sa gloire.

Les Psaumes, en effet, avaient été par excellence l'expression de la piété des Juifs ; ils avaient fait la base du culte catholique ; ils étaient donc tout désignés pour continuer à jouer ce rôle chez les protestants. Marot avait rimé quarante-neuf psaulmes, ainsi que le cantique de Siméon et les dix commandements. Comme on sait, Théodore de Bèze compléta peu à peu le psautier, qui reçut sa forme définitive en 1562 (1).

On avait déjà exprimé des regrets que ce recueil ne contînt qu'un seul cantique tiré du Nouveau Testament, et l'on peut même croire que l'on fut scandalisé que des chrétiens célébrant leur culte en commun fissent si peu mention de Jésus-Christ et de la rédemption dont ils avaient été l'objet. Ce fut une des conséquences de la doctrine de l'inspiration plénière des Ecritures, que professaient Calvin et ses amis, tandis qu'elle était beaucoup moins précisée chez Luther. Dès l'origine, en Allemagne, on employa dans le culte soit d'anciennes

(1) Acasse Dalbiac, dit du Plessis, avait aussi versifié, en 1552, *le livre de Job* et en 1556, *les Proverbes de Salomon*, avec la musique de François Gindron, ancien chanoine de la cathédrale de Lausanne.

hymnes du moyen âge, soit des cantiques nouveaux inspirés par la foi réformée. On sait quelle floraison magnifique s'en suivit. Mais la conséquence en fut que les prédicateurs allemands donnèrent souvent à leurs cantiques à peu près autant d'autorité qu'à l'Ecriture.

Les essais analogues que l'on fit dans les pays de langue française avortèrent. Le seul dont nous ayons conservé le souvenir est celui de Maturin Cordier.

Depuis longtemps, il s'occupait de chant sacré. En 1539, à Neuchâtel (1), il avait recueilli et copié quelques psaumes dont Calvin désirait avoir communication.

Le psautier n'était pas achevé en 1557, et l'on peut croire que Cordier espérait que ses cantiques pourraient en faire partie. Plusieurs d'entre eux devaient être chantés sur les mélodies de Louis Bourgeois. Le vingt-troisième est considéré comme étant propre à être chanté pendant la cène ; le vingt-cinquième est une « prière pour toute l'Eglise, à l'exemple de celle que fait le ministre au dimanche, à la fin du premier sermon ». Même la plupart des cantiques sont évidemment destinés à être chantés au culte (2); les fidèles y expriment leur reconnaissance pour les bienfaits dont ils ont été l'objet, comme au cantique cinquième :

Efforçons nous à louer nostre Dieu
Chacun à part, et ensemble au milieu
De la Sainte assemblée :
Levons en haut tout nostre sentement,
Pour louer Dieu de tout l'entendement,
De toute la pensée.

Mettons nos sens, et tout nostre pouvoir
A louer Dieu, qui est tout nostre espoir,
Toute nostre assurance.
Chantons à Dieu, le Dieu qui nous a mis
Hors de la main de tous nos ennemis,
Par sa grande puissance.

Donnons tout los, toute gloire et honneur
A l'Eternel, puissant et haut Seigneur,
Nostre Dieu pitoiable :
Glorifions d'un cuer prompt et joyeux
Le Nom de Dieu, qui est tant gracieux,
Tant dous, tant amiable.

Cette reconnaissance se manifeste spécialement au sujet de la rédemption par Jésus-Christ :

Par mon péché ord et infect
J'estoye en malediction :
Satan m'avoit rendu subject
A sa maudite affection :

(1) HERMINJARD, t. XI, p. 58.

(2) Voir l'Appendice sur la musique des *Cantiques* de Cordier.

Mais par la mort et passion
De Jesus Christ, mon vray Seigneur,
Je suis hors de damnation,
Et suis remply de tout bonheur. (*Cant.* 9)

Le fidèle est par là incité à proclamer la confiance qu'il a dans la bonté de Dieu :

Le Seigneur Dieu, qui mon cœur touche,
Me veuille aussi ouvrir la bouche
Faisant que par luy sois induit
A le louer et jour et nuit.

De qui me vient soulas et joye ?
N'est-ce pas Dieu qui la m'envoye ?
D'où me vient toute aide et support ?
De toy, ô Dieu tout bon, tout fort. (*Cant.* 15).

Le cantique 23, que Cordier avait composé pour être chanté pendant l'agape, est un hymne de louange en l'honneur de Jésus-Christ.

Dieu tout puissant, a qui servent tous Anges
Qui nous remplis de grans et riches dons,
Reçois de nous les graces et louanges
Que pour ton Fils Jésus nous te rendons.

C'est ton vray Fils, ta gloire et ton image,
A qui tu veus que soyons conformés.
Donc te faisons par luy foy et hommage,
Reconnoissans que tu nous as formés.

Cependant, le sentiment qui a surtout inspiré l'auteur, c'est la repentance et l'horreur du péché ; il montre une véritable et touchante humilité :

C'est l'avocat qui jour et nuit supplie
Vers toy, o Dieu, pour faire nostre accord :
A toy luy seul nous presente et allie,
Et envers toy n'avons autre support.

C'est le soleil qui tous nous illumine,
Nous conduisant a toy sans fourvoyer :
Si qu'en la nuit celui-la ne chemine
Qui par Jesus se laisse convoyer.

C'est le chemin, le sentier et l'adresse,
Par où il faut tout droit a toy venir :
Car si par luy vers toy on ne s'adresse,
Aucune grace on ne peut obtenir.

A brief parler, c'est la seule esperance
De tous pecheurs qui se sentent chargés :
Car tous ceus-la qui ont en luy fiance,
Sont recueillis par toy et deschargés.

C'est le Pasteur, tout bon, tout amiable,
Qui a donné sa vie pour les siens :
Et d'avantage il est tant charitable
Qu'il leur depart tous les jours de ses biens.

C'est le patron, c'est le vray exemplaire,
 Auquel devons en tout temps regarder :
 Afin qu'a toy, Seigneur, nous puissions plaire
 Et le suyvens, de peché nous garder.

C'est le seul chef de la saincte assemblée
 De tes esleus, qu'il a sanctifiés :
 Pour estre en luy (apres la grand'journée)
 En ame et corps par toy glorifiés.

Tu l'as donné pour nous faire agreables
 A toy Seigneur : combien que nous fussions
 Tes ennemis, maudits et execrables :
 Car sous peché tous vendus nous estions.

C'est l'agneau pur, en qui tout bien abonde,
 Qui s'est pour nous voulu sacrifier,
 Pour effacer les pechés de ce monde,
 Et en son Sang nos cueurs purifier. (*Cant. 23*).

Entens a moy, je te supplie,
 Las! Seigneur Dieu, tant il m'ennuye !
 Ennuyé suis de mon peché :
 Mon Dieu, mon Salut et ma vie,
 Lave mon cœur si entaché.

Seigneur, à qui me puis-je rendre,
 Si n'est ton plaisir de me prendre ?
 Prend moy, ô Dieu, en ta mercy
 Pour ton Saint Nom : et sans attendre
 Change mon cœur tant endurey.

Le cœur me faut et la parole,
 Si ton Esprit ne me console ;
 Console donc par ton appuy
 Mon cœur navré qui se desole,
 Craignant que t'esloignes de luy. (*Cant. 1*).

Mais ce n'était pas pour rien que l'auteur était maître d'école, et l'on ne doit pas s'étonner que l'exhortation s'introduise fréquemment au milieu de ces effusions lyriques. Le poète, malgré toute sa piété, cède la place au magister qui exhorte ses frères ou ses élèves à l'exercice des vertus chrétiennes. Le cantique dix-septième « contient les principaux points de la foy des vrayes chrestiens et des fruits qui viennent d'icelle foy ». Comme nous l'avons dit, c'est le développement poétique d'un petit traité qu'il avait écrit antérieurement. Il présente la plus grande analogie avec la première *Epistre*, c'est le même développement, souvent les mêmes expressions ; c'est plutôt une exhortation morale qu'un cantique. Il commence par insister sur la doctrine de la justification par la foi :

Mais par la foy à Dieu s'adresse,
 Pecheur devant luy se confesse,

Et ne se va justifiant,
Ains de soy tout se deffiant.
Ne pretendant qu'aucun merite
Pour se sauver rien luy profite,
Sinon de la puissante mort
De Jesus Christ, et son support.

Puis il énumère les « fruits » de la foi, c'est-à-dire qu'il fait le tableau de la vie chrétienne. Il ne craint pas d'entrer dans les détails :

Son argent ne preste à usure,
Mais par raison et par mesure
Aux indigens il en fait part,
Selon que Dieu luy en depart.

Le cantique dix-neuvième « admoneste chacun de suivre le Seigneur Jesus » et Cordier nous avertit qu'il « fut composé spécialement pour ceux qui venoient du pais de l'idolatrie à l'escole de Lausanne en la seigneurie des Très redoutés et Magnifiques Princes, Messieurs de Berne ». C'est donc un sermon adressé aux protestants français qui venaient achever leurs études dans l'Académie que LL. EE. avaient érigée au bord du lac Léman. Le thème en est l'exemple de Jésus-Christ :

Luy qui estoit Seigneur et Maistre
Comme servant a voulu estre
Jusqu'à la mort obeissant
A Dieu son Père tout-puissant.

Cet exemple doit encourager les réfugiés à endurer

Pour son saint Nom toutes injures
Reproches et detractions,
Haynes et maledictions.

.

Invoke Dieu, et ne te fie
Aus Saints passés de ceste vie :
Car depuis qu'ils ont fait leur cours,
En eus n'y a plus de secours.

Invoke Dieu en toute crainte,
Sans demander ne Saint ne Sainte,
Sinon Jesus, le Saint des Saints,
Le seul Advocat des humains.

.

Delaisse donc, si tu es sage,
Ta messe et tout autre bagage
De Romme et de son Antechrist,
Et vien par foy à Jesus-Christ.

Et pour conserver son caractère à cette prédication, il la termine par « Ainsi soit-il ». Tel était l'enseignement que les cinq écoliers, venus de Lausanne en 1552 et arrêtés à Lyon, rapportaient de leur séjour en Suisse.

On voit que Cordier ne craignait pas de faire de la polémique. Aussi, dans le cantique 20, il s'adresse aux « ignorans et abusés », c'est-à-dire aux catholiques, pour les exhorter à renoncer aux « traditions humaines » :

Que cherchés-vous en ces traditions
De l'Antechrist et de tous ses semblables ?
Ne sont-ce pas fausses inventions,
Pour ruiner les peuples miserables ?

et dans le cantique 13, il ne craint pas de dire :

Destruy ce sacrifice
Meschant et mal-heureus,
Qui est contre l'office
De ton Fils bien-heureus.
Destruy ceste grand'beste,
Qui tient les ignorans :
Debrise luiz la teste,
Et a ses adherans.

Dans le cantique 21, il invite les « mondains » à abandonner « les choses vaines et transitoires de ce misérable monde et à se convertir à Dieu par une vraie repentance, en leur proposant d'une part la grace de Dieu, envers les pecheurs qui reçoivent sa parole, et d'autre part son ire et sa vengeance sur les obstinés ».

Que gagnes-tu, povre infidèle,
À te tuer l'ame et le corps
Pour la viande corporelle,
Qui entre en toy, et sort dehors ?

Travaille aussi pour la viande
Qui ne pourra jamais perir,
Celle que ton ame demande,
Pour la consoler et nourrir,

Ce caractère pédagogique se manifeste surtout dans le cantique 22, que Cordier appelle lui-même « un discours sur les commandemens, qui est propre pour esbatre les enfans à chanter en lieu de ces vieilles chansons meschantes ou folles, afin qu'ils redressent souvent en memoire les principaus poincts de la loy du Seigneur Dieu et qu'en ce faisant, ils apprennent à cheminer en sa crainte et à se garder de l'offenser ». Ici, il apprend à ses élèves à conserver dans leur mémoire et dans leur cœur les règles de la morale chrétienne qu'il expose en paraphrasant le écalogue dans un sens chrétien et protestant.

L'enfant qui a de Dieu la crainte,
Travaille en la Parole sainte :
Afin qu'il puisse à l'advenir
Tousjours de Dieu se souvenir,

Et que, sans nulle hypocrisie,
Il serve à Dieu toute sa vie,
En esprit, et en vérité,
Par bonne vie et sainteté.

Il insiste sur la sanctification du dimanche :

Le jour du repos ordinaire,
Il est soigneux, sur tout affaire,
De venir au temple écouter
Le sermon, pour y profiter.

En ce faisant, il ne mesprise
De se trouver avec l'Eglise,
Pour faire à Dieu confession
De vraie foy, sans fiction ;

Et pour prier Dieu qu'il luy face
De ses pechés pardon et grace,
Et pour le louer, comme doit
Tout fidele ayant le cuer droit ;

Aussi pour apprendre à bien vivre,
A craindre Dieu, et à le suyvre,
En gardant, sans nul contredit,
Tout ce qu'il commande et qu'il dit.

Après le sermon, ne gourmande,
Mais tout cela qu'on luy commande
Il fait d'un bon cuer et joyeus,
En ayant Dieu devant les yeus.

Voilà comment, toute sa vie,
Le saint repos il sanctifie,
Craignant tousjours Dieu offenser
A mal faire ou dire ou penser.

Un tel souci de sainteté dans la vie avait nécessairement pour corollaire la prière demandant à Dieu de bénir les efforts du fidèle pour arriver à une vie qui lui fût consacrée. C'est ce que nous retrouvons surtout dans les cantiques 2 et 3. L'auteur s'adressant à son Créateur constate qu'il est « incapable de faire aucun bien ».

Quant est de moy, je suis tant miserable,
Qu'à te prier ne suis en rien capable :
Car aucun bien de moy ne peut venir,
Qui devant toy me puisse soustenir.

Je say qu'en moy n'y a point de merite,
Et si sens bien que ma foy est petite ;
Helas ! comment serois-je suffisant
De rien penser qui fust à toy plaisant ?

Il demande à Dieu de lui enlever du cœur « tout son charnel désir », et pour cela de ne pas lui épargner les afflictions.

O Seigneur Dieu, qui es ma droite guide,
Tien moy de court, sans me lascher la bride,
Me visitant par tes corrections,
Que ne perisse en mes affections. (*Cant. 2*).

Humilie, o Dieu, brise et froisse
 Mon cuer, afin qu'il se cognoisse ;
 Haste toy, mon Dieu, mon support,
 De m'assister en tout effort. (*Cant.* 3).

L'auteur nous apprend, dans quelques-uns de ses avertissements, que plusieurs de ses cantiques se rapportent à des circonstances déterminées. Mais, conformément au modèle des psaumes, le texte se tient dans des termes très généraux qui ne donnent aucun détail spécial. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger le cantique dix-huitième dont nous avons déjà parlé, « composé par un temps de peste, alors que nostre escole estoit désolée ». S'il ne nous le disait pas, nous ne devinerions pas quelle était la « verge » qui avait frappé l'Eglise ; car il ne s'attarde pas à décrire la désolation qui avait envahi l'école de Lausanne dans cette année terrible ; c'est seulement pour lui une occasion de confesser les péchés du peuple et de demander la délivrance que Dieu lui a promise.

A quel événement doit-on rattacher le cantique dixième ? « C'est une confession de resjouissance en la personne de l'Eglise, laquelle ayant mis toute sa fiance au vray Dieu tout puissant, recognoit icy que par luy elle est gardée et défendue au milieu de tant d'ennemis et mesme de ceus qui, sous ombre de beau semblant, taschent à la ruiner ». Il est probable que l'auteur l'a écrit à la nouvelle des succès de l'Evangile en 1557, lorsque le Pré-aux-Clercs retentissait du chant des Psaumes de Marot. C'est ce qui inspire à Cordier un cantique de combat qui rappelle celui de Luther :

Contre Satan j'auray victoire,
 Puis que j'ay Dieu en la memoire.
 Que me feront tous les humains,
 Si le Seigneur y met les mains ?
 Mon Seigneur Dieu partout me garde,
 C'est ma defense et sauvegarde :
 C'est mon espée et mon bouchier,
 Qui est plus fort que nul acier.

Plus loin, il ajoute :

Leur capitaine a tant brassé
 Qu'il est desja presque lassé.

Ce « capitaine » doit-être Satan.

Le cantique treizième est « la prière des povres persecutés pour le nom de Jesus-Christ (1) ».

(1) Ce cantique treizième présente une particularité curieuse. Il a été évidemment composé sur le modèle d'une chanson d'amour qui devait être très populaire. En voici la première strophe :

*En douleur et tristesse
 Languiray je tousjours,
 Si je pers ma maistresse,
 Ma dame par amours.*

En douleur et tristesse
 Languirons-nous toujours ?
 Las ! Seigneur, tout nous presse
 D'aller à ton secours.
 Ouvre-nous quelque voye
 D'eschapper vaillamment
 Ou fay qu'en toute joye
 Nous mourions constamment.

En revanche le cantique douzième « contient le soupir et le regret de ceus qui cognoissent la vérité, mais pour éviter la croix, ils temporisent et s'entretiennent encore en Babylone et neantmoins ils s'adressent au bon Seigneur Jesus, en luy confessant leur infidélité et soupirant pour avoir delivrance et augmentation de foy ».

Vien, Redempteur, o Jesus Christ,
 Vien faire en nous nativité,
 Pour renouveler nostre esprit,
 Qui est plein d'infidélité.

Helas, hélas ! nous vieillissons
 En misère et captivité :
 En conscience languissons,
 Pressés en toute extrémité.

.
 O bon Jesus, tout-puissant Roy,
 Regarde a nostre infirmité ;
 Enflambe nous par vive foy,
 Pour confesser ta vérité.

Ces derniers cantiques montrent que, dans sa retraite de Lausanne, Cordier s'intéressait encore aux luttes que ses coreligionnaires et compatriotes poursuivaient en France pour faire triompher l'Evangile.

Mais les plus touchantes de ses poésies sont celles où il exprime ses sentiments personnels et où il parle en son propre nom. Malheureusement, là aussi, les expressions trop générales empêchent de déterminer quels sont les faits qui l'inspirent. Le sentiment qui domine dans ces poésies et dans toute sa vie était l'humilité, et il ne cesse de parler avec la plus grande contrition des péchés dont il se sent coupable. Par exemple, le cantique seizième est une « lamentation et prière de l'auteur pour estre délivré d'une certaine affliction spirituelle » et il nous avertit que « il y a en ce livre plusieurs autres cantiques lesquels un chacun (selon qu'il aura le cueur touché) peut appliquer à soy ; mais celui qui les a

*M'amour luy ai donnée
 Jamès ne l'oubli-ray ;
 En parle qui qu'en groingne,
 Tousjours la serviray.*

(Voir *Société des anciens textes français. Chansons du x^e siècle* publiées par Gaston Paris et A. Gevaert, Paris 1875). Sauf erreur, c'est le seul cas d'une transformation semblable dans les cantiques de Cordier.

tous faits entend cestuy de soy mesme en particulier », ce qui ne l'empêche pas d'introduire ces poésies parmi les cantiques. Voici du reste ce cantique seizième en entier ; nous le transcrivons pour que le lecteur se rende compte du style de l'auteur et du mouvement général de son lyrisme :

Mon Dieu, je te prie, escoute
Ma prière, et ne reboute
Le cri de ton serviteur,
Toy qui es mon redempteur.
À toy, o Dieu, me retire,
Mon esprit à toy souspire :
Tu sais mon affliction,
Tu vois mon affection.

Tu vois en quelle destresse
Je suis jour et nuict sans cesse :
Je t'invoque à tout propos,
Et si n'ay point de repos.
En toy est mon esperance,
Et n'ay point d'autre assurance,
Seigneur Dieu, sinon de toy,
Qui m'as donné cette foy.

Mais mon angoisse est trop forte,
Et si est de telle sorte
Que plus ne puis resister,
Si tu ne viens m'assister.
Vray est que point ne me laisses,
Mais par trop fort tu me presses ;
Car je sens que jour et nuict,
O Dieu, ta main me poursuit.

Fay, Seigneur, je te supplie,
Que cette angoisse j'oublie :
Fay moy tant humilier
Que je vienne à l'oublier.
Oste-la de ma pensée
Que tu vois tant empressée :
Garde moy pour l'advenir
De jamais m'en souvenir.

Mon cueur, o Dieu, se tormente,
Ma douleur tousjours s'augmente ;
Quand sera-ce, o mon Sauveur,
Quand sentiray ta faveur ?
La chose que je demande,
Quant à toy, n'est pas fort grande :
Mais moy, qui moins que rien puis,
Plus ne say là où j'en suis.

Seigneur, regarde en la face
De ton Fils, et me fay grace ;
Delivre mon povre esprit
Par ton cher Fils Jesus-Christ.

Il est assis à ta dextre ;
Tu l'as ordonné pour estre,
Envers toy, un seul pour tous,
Advocat pour entre nous.

Pecheur suis, je le confesse ;
Mais pour ta sainte promesse,
A quoy tousjours je m'attens,
Ayde moy, car il est temps.
Tu es mon Dieu et mon Père,
Ne permets que me despère,
Et que mon cueur abbattu
Defaille en toute vertu.

Ma douleur spirituelle
Soit changée en corporelle ;
Afflige moy en mon corps,
Et me mets cecy dehors.
Las ! veux-tu que je t'offense,
Et que mal de toy je pense ?
Seigneur Dieu, fay moy mourir
Plustost que de le souffrir.

Helas ! tant ma peine est dure ;
Souffriras-tu que j'endure
Tant que vienne à murmurer
Quand plus ne pourray durer ?
Fay moy en prison descendre
Et mon corps soit mis en cendre,
Pourveu que sans t'offenser
Je puisse mes jours passer.

Toute chose t'est possible,
Mais à moy tout impossible :
Un seul grain de ta mercy,
M'ostera ce grand soucy.
Toutefois, si mon affaire
A ton vouloir est contraire,
Plaise à toy de m'allegier
Ce mal et moins m'affliger.

S'il te plaist que plus j'attende,
Fay que ma playe s'amende :
Vueille moy fortifier
Pour plus en toy me fier.
Je n'ay plus le cueur de vivre,
Si mon Dieu ne me delivre :
Seigneur, tu sais mon desir,
Mais soit fait ton bon plaisir.

Il semble par là que l'auteur avait conservé le sentiment très vif de son péché ; c'était pour lui une véritable obsession et, même après sa conversion, il n'avait pas retrouvé « la paix complète », son infirmité et sa nonchalance l'entraînant sans cesse vers le mal. Il était dans l'état

de saint Paul s'écriant : « Je ne fais pas ce que je veux, au contraire, ce que je déteste, voilà ce que je fais » (Romains, 7, 15).

Ce même esprit se retrouve dans le cantique vingt-sixième, où il fait une sorte de résumé de sa vie, en témoignant de sa reconnaissance envers Dieu, qui l'a sauvé de tant de dangers, avant qu'il connût l'Evangile, et de sa repentance pour ses nombreuses défaillances ; ensuite, il se rappelle toutes les promesses qu'il a faites et qu'il n'a pas tenues à cause de « son lasche cœur » et de « sa paresse maudite ».

Quant au surplus, de toutes choses bonnes
Pour cette vie abondance me donnes :
Tu entretiens et moy et ma famille,
Par ta faveur, sans qu'aucun robbe ou pillè.
Si que je puis chanter, sans nulle faute :
Mon Dieu me paist sous sa puissance haute.

Cordier était donc satisfait de sa position matérielle. Il l'exprime aussi dans le cantique onzième :

Tu m'as voulu eslever en honneur
En me donnant estat en ton service.

Mais il s'avoue indigne de ces faveurs, et constate que ses meilleures actions sont entachées de péché :

Je ne me tien ne meilleur ne plus fort
Pour tous mes faits et à rien ne les compte
Je n'en attens ne salut ne support :
Mais y pensant j'en ay horreur et honte.
De cueur entier je le dy et le croy,
Et devant toy, Seigneur, je le confesse ;
Car je ne puis faire aucun bien sans toy,
La verité à dire ainsi me presse.

Il se trouve trop heureux, et demande au Seigneur de participer aux souffrances des chrétiens :

Aussi me fais aus tribulations
Communiquer ; en quoy je me confie
Que j'auray part ès consolations
De ton Royaume au bout de cette vie.

Peut-être faut-il entendre par là les difficultés sans cesse renaissantes entre la Classe de Lausanne et le gouvernement bernois ; Cordier ne fut que trop tôt exaucé sur ce point.

Le cantique sixième est de même inspiration. L'auteur « recorde ses infirmités et imperfections et se desplaisant en soy mesme, il en gemist et souspire avec ardante prière ». Il déplore ses « ennuis », par quoi il faut entendre ses angoisses morales.

« Povre je suis et non savant », dit-il dans son humilité, et sa prière a pour but un perfectionnement toujours plus grand.

Delivre moy d'empeschement
 Pour te servir tout franchement :
 Delivre moy et me descharge
 De tout peché qui tant me charge.

Pour tous ses cantiques, Cordier a indiqué sur quelle mélodie ils devaient être chantés. Sept d'entre eux étaient composés sur des psaumes connus, les dix-neuf autres sont accompagnés d'airs originaux, étudiés dans un Appendice de cet ouvrage. Souvent il arrive que cette mélodie s'étend sur deux quatrains, ce qui a pour conséquence un nombre pair de strophes. Mais il n'en est pas toujours ainsi ; le cantique second a 29 quatrains, le septième en a 7, le dixième en a 13, le onzième en a 11. Cette irrégularité se retrouve dans le Psautier huguenot.

Nous trouvons aussi deux cantiques abécédaires, c'est-à-dire composés de 19 strophes commençant chacune par une des lettres de l'alphabet ; ce sont les n^{os} 3 et 6. Même pour le cantique 3, la lettre initiale de chaque strophe commence aussi le troisième vers.

Au premier cantique, dont les strophes sont de cinq vers, le premier et le troisième ramènent des expressions du vers précédent, par exemple :

Entens a moy, je te supplie,
 Las ! Seigneur Dieu, tant il m'ennuye !
 Ennuyé suis de mon peché :
 Mon Dieu, mon salut et ma vie,
 Lave mon cuer si entaché.

Lave mon cuer de toute ordure,
 Seigneur, je suis ta creature:
 O createur, Dieu tout-puissant,
 Et tout benin de ta nature,
 Regarde mon cuer languissant.

Un autre artifice fut emprunté par Cordier au psaume 136, où chaque vers est suivi de la phrase parallèle. « Car sa miséricorde dure à toujours ». En effet, au cantique huitième qui est un cantique « pour esmouvoir tousjours les fidèles a recognoistre les bienfaits du Seigneur et, pour ce, le louer, le craindre, le servir et honorer sur toutes choses », Cordier emploie le refrain :

O que son nom est gracieus et dous !
 Vivons à Dieu sans regarder à nous.

Ce qui fait un effet assez heureux :

Employons-nous de tout nostre courage
 A louer Dieu, tout-puissant et tout sage.
 O que son nom est gracieus et dous !
 Vivons à Dieu, sans regarder à nous :
 Benissons Dieu en toute creature,
 Louons son nom par sus toute nature.

et il exhorte les chrétiens successivement à bénir Dieu, à l'honorer, à se souvenir de ses œuvres, à lui obéir, à le servir loyalement, à suivre Jésus, puis de nouveau à bénir Dieu et à rendre honneur et gloire à l'Eternel.

Il est donc fâcheux que les cantiques de Cordier soient tombés dans l'oubli. Leur versification laisse sans doute à désirer, elle est moins gracieuse que celle de Marot ou de Bèze, moins personnelle que celle de la reine de Navarre. Mais si l'Eglise avait encouragé ses essais, on aurait vu fleurir une poésie protestante qui aurait pu exprimer les souffrances et les triomphes du peuple chrétien, et parler directement au cœur de chaque fidèle. Il a fallu attendre jusqu'au Réveil du xix^e siècle pour avoir une abondante moisson de cantiques en français ; la popularité que beaucoup d'entre eux ont acquise promptement et les changements heureux que le culte a subis ont bien montré que les protestants de langue française avaient besoin d'une poésie qui fût réellement l'écho de leurs espérances et de leurs angoisses.

CHAPITRE XIII

Les publications de Grandin

I. *M. T. C. Aliquot epistolae.* — Louis Grandin. — II. *M. Tul. Ciceronis Epistolarum familiarium liber II.* — III. Troisième publication sur le même sujet. — IV. *Sententiae Latinogallicae ex diuinis litteris selectae.* — V. *Formulae, siue sententiae latinogallicae.*

I

En 1542, parut à Paris un opuscule de 70 pages, portant le nom de Cordier. C'était un choix de lettres de Cicéron sous ce titre (1) : *M. T. C. Aliquot epistolae cum Latina simul et Gallica interpretatione. Maturino Corderio authore.* Parisiis. Ex officina Prigentii Caluarini ad geminas Cypas in clauso Brunello M.D.XLII.

A la dernière page, nous trouvons un colophon ainsi conçu : *Excubabat Ludouicus Grandinus Parisiis. Anno. M.D.XLII. III cal. Nouem.*

L'imprimeur était donc Louis Grandin ; plus tard, nous le retrouvons comme libraire (2).

La préface qu'il a mise en tête de ce volume nous apprend que, dans son enfance, il avait été élève de Cordier, probablement au collège de Navarre, et qu'il avait gardé ses cahiers d'écolier, d'où il avait extrait ce commentaire de « quelques lettres de Cicéron ». Nous verrons que Grandin puisa plus d'une fois à cette source. Ce n'était du reste pas la première fois qu'un élève abusait ainsi de l'enseignement dont il avait joui. Déjà Quintilien (*Proemium* 7) se plaignait que ses disciples eussent publié un cours sur l'art oratoire, qu'il n'avait pas revu et qu'il désavouait, au moins dans la forme qu'on lui avait donnée. Cordier lui-même avait eu déjà une aventure semblable. La première édition de son *De corrupti*

(1) Je dois les renseignements qui suivent à M. Robert Moll, licencié ès lettres, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Je lui en suis très reconnaissant.

(2) Sa marque, que nous trouvons déjà dans le volume en question, représente un homme saisissant une sphère qui lui est offerte par une main céleste, tandis qu'un autre homme lui arrache une autre sphère qui se brise. La légende est : *Confidere in Domino bonum est quam confidere in homine. Psal. 117.* Grandin fut en activité de 1542 à 1558 près St-Etienne-du-Mont, à l'enseignement du Coq (*iuxta diuum Stephanum Montanum in signo Galli, e regione gymnasii Mariani ou e regione Collegii Remensi rue des Sept voies*). Il eut en 1552 Pierre Guymier comme associé.

portait *nunc primum per authorem editus*, ce qui semble indiquer que son ouvrage avait été une première fois publié par d'autres.

L'authenticité de l'œuvre imprimée par Grandin est hors de doute. Nous savons que Cordier considérait les lettres de Cicéron comme une lecture très propre à introduire les enfants dans la latinité ; ils y trouvaient les formules du langage familier, qu'ils pouvaient faire passer dans leurs propres compositions. En outre, le commentaire qui est donné après chaque lettre est fait exactement d'après la même méthode que celui des *Distiques* de Caton. On en jugera par l'échantillon suivant ; il est emprunté au commencement de la lettre II, 18 (1).

Ego vehementer gaudeo) magnopere laetor
officium meum) beneficium a me tuo nomine collatum
erga Rhodonem) in Rhodonem, amicum tuum
caeteraque mea studia) caetera officia
quae ego praestiti tibi ac tuis) quae ego in te et in tuos contuli
esse grata homini gratissimo) placere tibi vtpote qui es homo gratissimus.
Id est, beneficiorum maxime memor ideoque dignus in quem beneficium
conferatur.

Je suis fort joyeux que tu as pour agreable le plaisir que j'ay faict pour l'amour de toy à Rhodon et aussi les aultres que je t'ay faict à toy et aux tiens.

On voit que l'interprétation française consiste dans une traduction. Il est probable que Grandin a abrégé ce qu'il avait conservé dans ses cahiers.

Il faut en effet observer qu'on ne trouve dans le petit volume aucune de ces *animaduersiones* avec réflexions morales, qui donnaient tant de saveur au commentaire des *Distiques* de Caton. Il est probable que Grandin ou le libraire Calvarin, qui tenaient à ce que leur livre se vendît, les ont supprimées pour ne pas avoir affaire à la censure ecclésiastique. Il faut cependant remarquer que *dii* est traduit par « Dieu ». Ainsi II, 2 *Tibi, patrimonium dii fortunent* est rendu par « Dieu vous vueille sauver vostre patrimoine et vous en faire joyeux ». Le commentaire renferme quelques indications historiques.

Ces quelques lettres de Cicéron sont au nombre de dix, toutes prises dans le second livre. Ce sont les lettres 1, 2, 4, 6, 11, 12, 14, 15, 18, 19. D'un style très correct et facile, elles étaient bien choisies pour intéresser des élèves déjà un peu versés dans la langue latine.

La préface est un nouveau témoignage de la grande admiration que les savants avaient pour Cordier, quand il enseignait dans les collèges de Paris, et du souvenir qu'on avait conservé de lui. « De même, dit Grandin, que Cicéron ne le cède à aucun auteur dans la langue latine,

(1) Tout le texte est imprimé en caractères romains.

(2) Cordier semble avoir hésité sur ce point. Dans ses *Principia latina loquendi scribendique*, il écrit dans la même phrase tantôt « Dieu, » tantôt « les Dieux ».

de même celui dont nous avons reçu ces enseignements tint dans son temps, au jugement des hommes les plus compétents, le premier rang dans l'interprétation des bons auteurs en latin et en français, et quelques-uns assurent qu'en cette matière il eut un esprit des plus heureux ». Mais Grandin parle toujours de lui au passé. Cette lumière n'éclaire plus les écoles de Paris ; il ne dit pas qu'elle soit éteinte. Savait-il qu'elle éclairait un autre pays ? il est impossible de le déterminer.

II

L'entreprise de Grandin semble avoir réussi, car, en 1549, il publia un ouvrage analogue sous le titre *M. Tul. Ciceronis Epistolarum familiarium Liber II. Item aliquot epistolae selectae ex caeteris libris, cum Latina et Gallica interpretatione, Maturino Cordierio Authore*. Parisiis. Ex officina Lud. Grandini, quae est e regione gymnasii mariani, sub insigne galli, 1549, cum privilegio.

Grandin était donc devenu éditeur et continuait à puiser dans les cahiers de sa jeunesse. Dans la préface qu'il mit en tête de son nouveau volume, il nous donne un renseignement intéressant sur la méthode de Cordier : ces lettres ou ces fragments de lettres de Cicéron, qu'il dictait et commentait à ses élèves devaient servir de modèles à des compositions épistolaires qu'il leur imposait.

Ce recueil est tout autre que le précédent. Comme le titre l'indique, la première partie se compose de toutes les lettres du second livre, sauf la troisième. A la suite se trouvent des lettres choisies tirées du premier livre, à savoir les lettres 3, 6, 7, 8, 9, 10 — du troisième, à savoir les lettres 1, 2, 3, 4, — et du treizième, à savoir les lettres 2, 3, 4, 5, puis quelques lettres à Atticus, à savoir les lettres I, 4 et 7, II, 8, XI, 17, et 19, enfin les lettres I, 5 et 2 de Sénèque.

Le commentaire est plus copieux que celui du premier recueil. On en jugera en comparant celui que nous avons reproduit plus haut avec le suivant. Il s'agit du commencement de la lettre II, 18 :

Vehementer gaudeo magnopere laetor, *Je suis fort joyeux*. Officium meum erga Rhodonem) beneficium a me tuo nomine collatum in Rhodonem, amicum tuum, *que le plaisir que j'ay fait à Rhodon, ton amy*. Caeteraque mea studia) et caetera officia *et les autres miens services* quae praestiti tibi ac tuis) quae ego in te et in tuos contuli, *que j'ay fait à toy et aux tiens*.

Esse grata tibi homini gratissimo) placere tibi, utpote qui es homo gratissimus, id est beneficiorum maxime memor ideoque dignus in quem beneficium conferatur *sont agreables singulierement à toy, qui es ung homme bien recognoissant et sans aucune ingratitude*.

Tantôt il traduit le tutoiement latin, tantôt il emploie le « vous »

moderne, même en s'adressant à la même personne (voir la lettre II, 4). Il rend *respublica* par « la seigneurie » (II, 12, 1 — 15, 3) ou par « la république » (II, 16, 5), *consulatus* par « l'office » (II, 6, 3), *liberalitatem naturae* par « la franche et libérale nature », en ajoutant qu'il faut rendre le génitif du substantif par un adjectif comme s'il y avait *naturalem (id)*, *quaestorem* par « thésorier » (II, 15, 4), *munera* par « dons de joueurs d'espée par recreation » (II, 3, 4).

Il est probable que cette interprétation est bien celle que Cordier avait jadis donnée à ses collégiens.

L'imprimeur a employé des caractères italiques pour le texte français, ce qui facilite la lecture.

Sous cette forme, cet ouvrage fut reproduit en 1553 par Matthieu David (que nous avons déjà vu à la même époque publier les *Sententiae Prouverbiales* et les *Varii lusus pueriles*) et en 1555 par Charles Estienne, typographe royal (1). Cette dernière édition est tout à fait digne de la maison dont elle est sortie ; elle est remarquable par la netteté et la régularité de l'impression. En revanche celle de David est beaucoup moins soignée, le papier en est très grossier. Dans l'une et l'autre, la première lettre de chaque épître est historiée.

Quant au fond, ces éditions ne diffèrent presque pas de celle de 1549. David a inséré la lettre II, 15 à sa place normale, tandis qu'elle manque dans le texte de Charles Estienne.

III

En 1558, Grandin donna une troisième forme à sa publication des lettres de Cicéron (2). Ce nouveau recueil renferme les deux premiers livres de la collection. La préface déplore la négligence des maîtres qui ne songent qu'à leurs aises et à leurs intérêts ; l'éditeur nous apprend qu'il publie pour la première fois le premier livre, tandis qu'il ne nous donne qu'une nouvelle édition du second livre. Le texte de Cicéron n'est rappelé que par les premières lignes de chaque lettre ; l'élève devait donc avoir une autre édition reproduisant exactement le texte original. Le commentaire du second livre nous est déjà connu par les publications antérieures. En revanche, la méthode employée dans le premier livre est différente. L'éditeur s'est contenté de changer la construction et d'ajouter la traduction phrase par phrase. Ce n'est

(1) Son frère Robert Estienne s'était réfugié à Genève dès le mois de novembre 1550.

(2) Le seul exemplaire que nous connaissions de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque publique de Genève. Il est mutilé du titre, mais la date et le nom de l'imprimeur nous sont donnés par le colophon.

✂ M. Tul. Ciceronis
Epistolarum Fami-
liarium Liber II.

ITEM,

Aliquot epistolæ selectæ ex cæteris li-
bris, cum Latina & Gallica interpretatio-
ne, Maturino Corderio auctore.



PARISIIS.

Ex officina Lud. Grandini, quæ est è regione gym-
nasij Mariani, sub insigni galli.

1549.

CUM PRIVILEGIO.

FIG. 23. — Titre du livre II des lettres
de Cicéron. Paris (Grandin), 1549.

qu'à partir de la sixième lettre (le livre n'en a que dix) que nous trouvons quelques explications, beaucoup plus générales que dans le second livre, introduites par un *hoc est* ou *id est* ou même simplement indiquées par le signe), par exemple 6, 2 *secundo loco me consolatur recordatio meorum temporum*) Deinde *memoria calamitatum quae mihi acciderunt, cum exulare coactus sum, facile consolatur me*) *temporum meorum scilicet*.

Nous doutons fort que Cordier ait jamais choisi le premier livre pour le faire lire à des enfants. Son tact pédagogique l'aurait détourné d'interpréter avec eux ces longues lettres à Lentulus, où il s'agit des intrigues interminables qu'avait fait naître à Rome la question de savoir si l'on rétablirait sur son trône le roi d'Egypte et qui serait chargé de ce soin. Nous verrons comment Cordier avait traité ce livre dans ses *Principia*. Il est donc probable que Grandin n'a pas trouvé ce commentaire dans ses cahiers d'écolier, mais qu'il a cherché à imiter la manière de son ancien maître, sans y réussir.

On ne peut pas croire que Cordier ait ignoré la publication de ces lettres de Cicéron, qui paraissaient sous son nom et peut-être sans qu'on lui en eût demandé la permission. L'apparition des deux premiers recueils a été, pensons-nous, un des motifs qui l'ont poussé à publier les *Principia*. En revanche, il est probable que Grandin a ignoré la publication des *Principia*.

VI

En 1550, le même Grandin publia un recueil de passages de la Bible, sous le titre de *Sententiae Latinogallicae ex diuinis literis selectae in gratiam puerorum. Sentences extraites de la sainte escripture pour l'instruction des enfans*. Parisiis, Ex officina Ludouici Grandini a regione Gymnasii Rhemensis, 1550.

Ces 259 passages de la Bible, en français et en latin, étaient évidemment destinés à être appris par cœur par les enfants. Le premier est Luc 11, 28. « Bienheureux sont ceux qui escoutent la parole de Dieu et qui la gardent, c'est-à-dire, qui la mettent en effect. »

Le commentaire se borne à une explication, introduite, comme précédemment, par un « c'est-à-dire » traduit par *id est* ou *hoc est*. Les livres apocryphes, spécialement le livre de la Sagesse de Salomon et l'Ecclésiastique de Jésus, fils de Sirach, ne sont pas exclus.

Les premières pages contiennent des passages divers, qui se suivent sans qu'on puisse discerner un plan général ou une suite logique. A partir du 174^e verset, l'auteur établit de courts chapitres : du respect des fils envers Dieu ; du respect envers leurs parents ; des devoirs des pères envers leurs fils ; l'amour envers notre père ne doit pas

nous rendre désobéissants envers Dieu, le Père suprême ; de la puissance des princes et de l'honneur qui leur est dû ; du respect dû aux vieillards ; du respect des serviteurs envers leurs maîtres ; il faut fuir le faux témoignage, le mensonge et la médisance ; de l'homicide ; du travail ; de la convoitise ; il faut fuir l'adultère et la débauche.

Cet opuscule n'est accompagné d'aucune préface, qui pourrait nous éclairer sur ses origines. Le texte latin est d'après la Vulgate ; le texte français n'est pas conforme à la traduction d'Olivétan. On pourrait en conclure que ce recueil est d'origine catholique. Cependant, si on examine les textes de plus près, on constate l'absence de tout passage sur les sacrements, sur l'autorité de l'Eglise et autres dogmes spécialement catholiques. En revanche l'auteur nous donne de la foi cette définition tirée de saint Augustin (c'est même la seule citation qu'il se permette en dehors des Ecritures) : « La foi consiste à croire en Dieu, c'est-à-dire à l'aimer en croyant en lui ; à aller à lui en croyant en lui ; à avoir confiance en lui ; à s'attacher à lui et à s'incorporer dans ses membres ». En outre nous trouvons les passages classiques sur la justification par la foi (Rom. 4, 24 ; Rom. 10, 4 ; Jean 6, 40), et ceux qu'on leur oppose en faveur du mérite des œuvres sont omis. Il faut remarquer aussi la haute estime qu'il a pour le mariage, au point de répéter deux fois, probablement par inadvertance, le passage Hébr. 13, 4 qu'il traduit avec Calvin : « Entre gens de tous estats, le mariage est honorable ». De sorte qu'on peut très hardiment donner à ce recueil une origine protestante.

La plupart des bibliographes, se référant à l'autorité de Du Verdier, pensent même qu'il est de Cordier (1). On peut se demander si un partisan aussi convaincu d'une bonne latinité aurait fait apprendre aux enfants des textes comme ceux-ci : *Ego autem dico vobis quia omnis qui irascitur fratri suo reus erit iudicio*. (Matth. 5, 22) ou *Non cesses audire, fili, doctrinam nec ignores sermones scientiae* (Prov. 19, 27). Cependant Cordier avait lu la Bible dans le texte de la Vulgate et son esprit devait en avoir retenu les formules. Plus tard, dans les *Colloques*, il cite les Ecritures de mémoire, en corrigeant la Vulgate ; ce qui ne l'empêche pas de présenter la parole de Jean 15, 18 sous cette forme : *Si vos odit mundus, scitote quod* (la Vulgate dit *quia*) *me quoque prius odio habuerit*.

Mais si ce recueil remontait à Cordier, Grandin l'aurait dit ; cela aurait fait acheter son livre.

En 1551, une seconde édition de cet opuscule parut à Lyon chez Th. Paganus et en 1558 une troisième chez Grandin, ce qui prouve que l'ouvrage eut du succès.

(1) Il faut remarquer que Gesner ne cite pas cet ouvrage

V

Enfin, en 1558, la même année où il publiait son troisième recueil de lettres de Cicéron et une troisième édition des *Sentences tirées de la sainte écriture*, Grandin reprit ses cahiers pour en extraire un nouveau volume. Il est intitulé *Formulae, siue sententiae latinogallicae ex Budaeo, Cicerone, Terentio, Plauto, Horatio, Persio, Ouidio, Virgilio pluribusque aliis. Prouerbia Latinogallica. Miscellaneorum libellus cum Latinitatis, cum elegantiae refertus, nunc primum in lucem editus. M. Corderio auctore. Parisiis Ex officina Ludouici Grandini e regione Gymnasii Rhemensis 1558.*

Comme l'indique son titre, ce volume de quarante feuillets est composé de trois parties. La première est une collection d'expressions latines tirées des auteurs les plus divers, la seconde un recueil de proverbes et la troisième un assemblage assez incohérent de règles de grammaire, d'expressions diverses, d'observations de synonymie. L'ouvrage est précédé d'une préface de l'imprimeur, qui se vante de fournir aux élèves un livre dont ils tireront autant de plaisir et d'utilité que de la lecture des auteurs eux-mêmes. Quant à la troisième partie, le *miscellaneorum libellus*, il nous dit positivement que c'est un extrait qu'il a conservé de l'enseignement de Maturin Cordier (*M. Corderio dictante, me exceptus*). Il faut en conclure que le nom de Cordier mis en vedette sur le titre ne concerne que cette troisième partie. Examinons de près cette question en étudiant chaque partie.

Nous avons vu précédemment que l'éditeur avait été l'élève du pédagogue sous l'autorité duquel il s'est placé. Or, dans les *Formulae* de Grandin, nous en trouvons un grand nombre que l'on peut lire dans le *De corrupti* et il faut se souvenir que cet ouvrage représentait l'enseignement de Cordier au Collège de Navarre. Ainsi, dans celles qui sont tirées de Cicéron, on trouve dans l'un et l'autre ouvrage cet exemple : *Albus aterne sit ignoro. Je ne scay quel est cet homme. Je n'y cognois rien (1)* » ou bien encore : « *Latine haud pessime loquitur. Il parle assez bon latin (2)* ». Dans le paragraphe consacré à Plaute nous relevons cette expression : « *Suum quaestum colit. Il pense tousjours à son prouffit (3)* ». En revanche, beaucoup de formules ne se retrouvent pas dans Cordier, spécialement celles que l'auteur dit avoir trouvées dans Budé, bien que Cordier et Grandin eussent de ce grand humaniste une idée si élevée qu'ils lui donnaient une autorité aussi grande qu'aux anciens. Mais Budé

(1) *De corrupti*, cap. *Cognoscendi*.

(2) *Ibidem*, cap. *Dicere, loqui*.

(3) *Ibidem*, cap. *Curae, sollicitudinis, etc.*

était parti en guerre contre le bas-latin des juristes ; on comprend que son nom soit moins souvent cité. Nous devons donc conclure que Grandin a ajouté aux observations qu'il devait à l'enseignement de Cordier ou qu'il avait copiées dans le *De corrupti* un certain nombre d'expressions qu'il avait extraites de ses lectures. On peut même constater des erreurs que nous hésitons à mettre sur le compte de Cordier ou de Budé, par exemple « *Admittere equum, id est conscendere*. Monter sur un cheval (1) ». Le tableau suivant donnera une idée de la mesure dans laquelle l'auteur a usé de ses sources : Budé 5 feuillets, Cicéron 6 feuillets, Térence 5 feuillets, Plaute 6 feuillets et demi, Horace 1 feuillet et demi, Virgile 1 feuillet, Perse 8 formules, Ovide 27 formules, Martial 3 formules, Juvénal 4, Sénèque 10, Stace 3, Pline 32, Tite-Live 17, Salluste 11, Suétone 7, Quintilien 19, Caton *De re rustica* 8, Columelle 8, Varron 5, César (I livre) 34.

La seconde partie porte un titre incompréhensible : *Prouberbia aliquot latinogallica ex optimis quibusque authoribus selecta, quae speciem aliquam videntur habere prouerbii*. Le sens de cette phrase devient clair, quand on la compare au titre du chapitre de Cordier qui traite des proverbes : PROVERBIA. *Quae speciem aliquam videbantur habere prouerbii aut metaphorarum insignioris nec ullum peculiarem locum sub titulis superioribus inuenerant, ea huc ad calcem operis reiecit. Meminerint tamen lectores multa eiusmodi prouberbia per totum opusculum dispersa inueniri*. « Proverbes. Nous avons rejeté ici, à la fin de notre ouvrage, tout ce qui pouvait avoir quelque apparence de proverbe ou de métaphore remarquable et qui n'avait pas trouvé une place spéciale dans les chapitres précédents. Que les lecteurs se souviennent cependant que beaucoup de proverbes de cette sorte sont dispersés dans tout notre opuscule ». En copiant la première proposition de l'avertissement que Cordier avait mis en tête de son chapitre des *Proverbes* et en la réunissant au titre, Grandin a avoué qu'il ne se proposait pas de faire une œuvre originale ; il refait donc ce que Matthieu David avait fait en 1552. Si nous examinons sa collection de 75 proverbes, nous constatons qu'elle est un extrait de celle de Cordier (2) et qu'il n'a pas cherché à en donner une meilleure traduction. La seule différence est dans l'ordre où il les présente ; pour dissimuler son plagiat, il a mis en tête ceux qui sont les derniers dans son modèle.

Comme nous l'avons dit, Grandin déclare que la troisième partie est un extrait de ses cahiers de classe. Nous y retrouvons en effet la méthode que nous avons appris à connaître par le *De corrupti*, notam-

(1) R. Estienne rend bien cette expression par *conscitare*.

(2) Le *De corrupti* a 231 proverbes, le *Commentarius*, 282.

FORMVLAE, SIVE
Sententiæ Latinogallicæ

EX

Budæo, Cicerone, Terentio, Plauto, Horatio,
Persio, Ouidio, Virgilio, pluribûsque aliis.

Prouerbia Latinogallica.

Miscellaneorum libellus cûm Latinitatis, tum ele-
gantix refertus, nunc primûm in lucem editus.

M. Corderio authore.



PARISIIS,

EX officina Ludouici Grandini, è regione
Gymnasij Rhemensis.

I 5 5 8



FIG. 24. — Titre des *Formulae sine Sententiæ*
Latinogallicæ, Paris, 1558.

ment son souci de donner plusieurs synonymes pour une même expression, par exemple nous relevons, f^o 35, v^o cinq manières différentes pour traduire « le caractère » : *natura, ingenium, vita, mores, institutum*. De même, pour traduire la phrase : « Comme disent les naturels », on a le choix entre dix expressions : *Vt aiunt physici, et tradunt, et dicunt, et testantur, et docent, et volunt, et sentiunt, et opinantur, et physicis placet, et est physicorum sententia vel opinio*.

Nous voyons reparaître les vers hexamètres par lesquels Cordier fixait dans l'esprit la règle relative aux noms de villes et qu'il avait placés dans le chapitre *Interrogandi*, de même la *formula* qu'il met dans la bouche d'un élève racontant à son maître (*praeceptor*) sa discussion sur ce qui concerne le verbe *sum*. Nous relevons l'habitude qu'il avait de signaler certaines observations par des titres spéciaux : *Oppidorum nomina in quibus casibus aduerbialiter poni debeant. Substantiui in adiectiuum commutatio. Adolescentis ingenui officia duo ex Platone*. Ce dernier titre nous rappelle le grand rôle que jouait la morale dans l'enseignement de notre pédagogue.

Cependant toutes les *formulae* de Grandin ne sont pas dans le *De corrupti*, dont le but spécial était d'extirper le jargon macaronique des écoliers. Mais nous y reconnaissons l'esprit de Cordier. Grandin nous communique deux *Alexandrini* « très utiles pour se souvenir de la formation de l'impératif ».

*Ante te, tote, mini, minor, a dat prima, sequensque
E longam, ique brevem dat tertia quartaque longam.*

Il traduit « chapelains » par *flamines*, « drapier » par *vestiarius*, « j'ay des cerises confictes » par *habeo cerasia condita saccaro* : Cordier avait dû donner ces indications à ses élèves. Grandin nous donne même à propos d'une citation de Térence (*Hécyre* 95) une remarque sur la loquacité des soldats, qu'il a pu recueillir dans une leçon.

Le désordre même dans lequel ces formules sont présentées nous rappelle celui qui caractérise le *De corrupti* ; elles se suivent dans un pêle-mêle qui n'a rien de scientifique.

La conclusion est que dans toutes les parties de ce volume, on trouve des réminiscences de l'enseignement de Cordier. Il est probable que, dans la première partie, Grandin a ajouté à ses propres extraits quelques observations qu'il devait à son maître. Les *Prouverbia* sont un abrégé d'un chapitre du *De corrupti*. Le *miscellaneorum libellus* est bien le cahier qu'il avait écrit à l'école sous la dictée de Cordier.



CHAPITRE XIV

Les « Principia » et les « Rudimenta »

I. Les motifs qui ont engagé Cordier à publier les *Principia latine loquendi scribendique*. — Les *Dialogi sacri* de Castellion. — II. Les *Principia* sont destinés à mettre sous les yeux des enfants des modèles de latinité. — Pièces liminaires. — Transcription de 48 articles tirés de J. L. Vivès. — Choix de lettres de Cicéron avec commentaire purement grammatical. — Editions des *Principia*. — III. *Rudimenta Grammaticae*. — *Appendix*.

I

Les publications de Grandin nous ont appris que, déjà à Paris, Maturin Cordier interprétait les épîtres de Cicéron en les mettant à la portée de l'enfance. On peut même soupçonner que ces éditions faites à Paris sous son nom, mais sans son assentiment, l'engagèrent à offrir à ses élèves de Lausanne un livre de lecture à la portée des commençants, qui fût conforme à ses idées actuelles, et à faire part au public de quelques-uns de ses principes pédagogiques.

Une autre raison semble avoir engagé Cordier à faire cette publication. Dans les conversations que Sébastien Castellion avait eues avec lui, quatorze ans auparavant, où les deux maîtres d'école déplorèrent l'absence d'un livre qui pût être mis entre les mains des novices, il semble qu'il y eut un malentendu. Si Cordier préconisait l'usage des *Colloques*, tels que ceux qu'Érasme avait écrits, mais qu'il aurait voulu plus simples, il estimait que le but de ces écrits était de former les commençants à la conversation latine ; c'est ce qu'il devait réaliser plus tard dans ses propres *Colloques*. Castellion l'avait précédé dans cette voie dès 1542, mais ce fut pour publier ses *Dialogi sacri*, dédiés à son ami, dans lesquels il a mis en latin les principaux dialogues que contient l'Écriture sainte, depuis celui de la chute jusqu'à celui du jugement dernier. Le but de Castellion n'était donc pas d'habituer les enfants à parler en latin, mais de les initier graduellement à la lecture des auteurs et d'élever en même temps leur âme par les applications que comportaient ces textes. Sans doute, l'idée était bonne et Cordier l'avait approuvée, si nous en croyons l'auteur. Cependant, on peut se demander si des récits n'eussent pas mieux valu, le style narratif étant plus à la portée

du jeune âge que celui de la conversation, dans lequel la rhétorique joue nécessairement un grand rôle, d'autant plus que quelques-uns de ces dialogues sont de véritables monologues, des discours tenus par des personnages bibliques, par exemple celui de Josué prenant congé du peuple (Josué c. 24) ou celui d'Etienne devant le sanhédrin (Act. c. 7).

Ces 137 dialogues, divisés en quatre livres, suivent de près le texte sacré avec tout le dramatique qui le caractérise. Chacun est suivi de courtes réflexions morales. Naturellement, Castellion a laissé de côté ses hérésies ou, s'il les manifeste, c'est par omission, puisque le Cantique des Cantiques ne lui fournit aucun texte, tandis que Tobie, Judith, l'Histoire de Suzanne, le III^e livre d'Esdras sont autant de sources auxquelles il a puisé pour l'édification et l'instruction de ses jeunes lecteurs.

Quant à la latinité, elle est claire et même élégante. Cependant les puristes ont pu froncer les sourcils en lisant certains passages. L'auteur emploie le mot *Jova*, pour traduire le *Yaveh* hébreu, et il s'en excuse en disant qu'il n'y a pas en latin de nom propre pour Dieu, « si ce n'est, dit-il, Jupiter; mais celui-ci est profané; cette innovation pourra paraître un peu dure au commencement; mais la pratique la rendra plus facile ». Il ne craint pas d'employer les impératifs négatifs : *ne facite, ne metue, ne delete*; il dira *non possis* : « tu ne pourrais pas », etc. Il donne au mot *satum* (I, 3) le sens de « mesure »; ce qui est plus grave, ce sont des expressions où la proposition infinitive est remplacée par *et* et le subjonctif, par exemple : *audiuit ut tonsuram facias* (II, 12). (1)

Il avait l'intention d'user, dans le premier livre, d'un style parfaitement simple, pour appliquer aux suivants une syntaxe plus élégante, partant plus compliquée. Mais cette gradation n'est guère apparente. Dès la première page nous lisons une phrase qui a dû casser la tête à plus d'un élève : *Deus nobis interdixit ea arbore quae est in medio pomario, ne vesceremur fructu eius, neue etiam attingeremus, nisi vellemus mori*. Nous ne voyons pas que les derniers livres offrent plus de difficultés que le premier. Cordier avait approuvé l'idée de Castellion; nous doutons fort qu'il ait été satisfait de l'exécution et qu'il ait employé les *Dialogi sacri* dans son enseignement.

Un dernier motif peut avoir poussé Cordier à publier son choix de lettres de Cicéron. Castellion avait déclaré dans sa préface que le grand orateur est bien la source la plus limpide et la plus abondante de la latinité, mais qu'il est trop difficile, même dans les passages faciles, pour que les esprits encore « gonflés de lait » des enfants puissent se l'assimiler. Cette assertion était contraire à la conviction et à l'expérience du vieux péda-

(1) Les mots *Egone ut celem?* (I, 3) = cacherai-je? mis dans la bouche de l'Eternel, dans son dialogue avec Abraham (Gen. 18, 17) sont empruntés à Plaute, Bacch, 375. Cette réminiscence d'une comédie licencieuse dans une pareille scène est choquante.

gogue. Il voulut démontrer que, dans les lettres de Cicéron, on pouvait trouver des passages qui, par leur forme et par leur fond, se prêtaient tout à fait à un enseignement élémentaire.

II

Pour bien indiquer que son but était d'enseigner le latin, de donner aux enfants des modèles à imiter, Cordier intitula son ouvrage : *Principia latine loquendi scribendique siue Selecta quaedam ex Ciceronis epistolis ad pueros in Latina lingua exercendos, adiecta interpretatione Gallica, et (ubi opus esse visum est) Latina declaratione*.

Les pièces liminaires de ce volume sont particulièrement intéressantes. D'abord, l'autorité de Cicéron est proclamée par ce double distique : « Des auteurs de tout genre, approuvés par leur science, peuvent, il est vrai, fournir des mots latins; mais s'il faut chercher la règle exacte du parler latin, personne ne l'emportera sur Cicéron » (1).

Dans la préface, datée du 23 février 1556, nous retrouvons les mêmes inspirations qui ont rempli toute la carrière de notre pédagogue. Le sentiment qu'il s'approchait du terme de la vie (il avait alors environ 76 ans) n'avait fait qu'augmenter son zèle pour l'enseignement et pour les progrès de la jeunesse. Il éprouvait une grande reconnaissance envers Dieu, grâce auquel, malgré la diminution de ses forces, son courage croissait de jour en jour, de telle sorte qu'il n'avait rien plus à cœur que de rendre des services à la littérature. Mais il était, dit-il, le moindre des humanistes; il ne pouvait faire autre chose que s'occuper de « ces matières puériles » qu'il avait déjà traitées à Paris et en d'autres lieux. A son Caton, il ajouterait une édition des Lettres de Cicéron à l'usage des élèves. Il ne fait aucune allusion aux publications qui avaient été faites sous son nom à Paris en 1542, 1549, 1553 et 1555.

Le but que Cordier se proposait en publiant ce nouveau manuel était d'éviter les dictées, qui prenaient un temps si considérable dans l'enseignement au xvi^e siècle. Il était lui-même excédé de ce procédé. Son *De corrupti sermonis emendatione*, il l'avait dicté aux écoliers du Collège de Navarre; les explications de Caton, il les avait dictées à ceux du Collège de Nevers. Mais la science du professeur ne consiste pas à dicter des « synonymes »; sa tâche sera d'abord d'expliquer le sens de l'auteur dans une conversation familière, puis d'insister sur la signi-

(1)

Omnigeni authores, docta ratione probati,
Verba latina quidem suppeditare queunt;
Si quaerenda est Romana recta loquendi
Regula, qui praestet Tullius unus erit.

fication des mots; en troisième lieu, de donner des notes grammaticales. La chose principale sera de faire des observations exactes sur les locutions les plus remarquables que présente le texte. Si le temps le permet, il fera faire des compositions d'imitation très courtes, ou des traductions improvisées de formules françaises, pour comparer le génie des deux langues. Ici Cordier se permet, contre toutes ses habitudes, une pointe satirique; il compare les professeurs qui emploient une ou deux heures à leurs dictées, accompagnées de cris et d'éclats de voix, à Barthole expliquant les Pandectes du haut de sa tribune. Ces dictées n'ont que de mauvais résultats : les élèves sont trop peu habiles à écrire; ils ne rapportent chez eux que des cahiers pleins de lacunes et d'erreurs. Il est vrai que cet exercice les habitue à écrire, mais à mal écrire. On atteindra plus facilement le but qu'on se propose en leur faisant copier les leçons d'après un texte imprimé; la mémorisation sera ainsi facilitée.

Cette préface est suivie d'*Observations importantes sur l'éducation des enfants* :

1° On doit avoir soin, avant tout, de leur inculquer des principes religieux, une bonne discipline et des mœurs honnêtes;

2° Il ne faut pas charger les enfants de leçons trop nombreuses et trop longues;

3° Il faut, pour commencer, leur mettre dans les mains des prosateurs;

4° Ils doivent avoir peu de livres, mais de bons;

5° Il faut procéder par gradation. Ceux qui, dès le commencement, font apprendre des choses difficiles, comme les définitions, font fausse route;

6° D'après le précepte de Quintilien (I, 4, 22), le fondement de l'instruction est la connaissance des déclinaisons et des conjugaisons;

7° Il faut apprendre, non seulement des mots, mais encore des locutions, autant que possible;

8° Dès l'enfance, les élèves doivent s'habituer à bien prononcer, en observant l'accentuation et l'aspiration;

9° Les maîtres doivent donc corriger les défauts de la parole;

10° Il faut avoir le plus grand soin de l'orthographe.

Puis vient la transcription de 48 articles de l'ouvrage de Jean Louis Vivès *Introductio ad sapientiam* (1). Cet éminent pédagogue était ins-

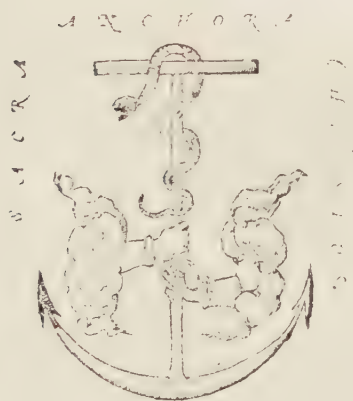
(1) J. Louis Vivès (1492-1540), le principal des humanistes espagnols, fut professeur à Louvain, puis à Oxford, et devint un des instituteurs de Marie, fille d'Henri VIII. Ayant blâmé le divorce de ce prince, il subit six mois de prison et dut quitter l'Angleterre. Après un voyage en Espagne, il vint s'établir à Bruges, où il mourut. Il était étroitement lié avec Erasme et Budé. Il a publié des *Colloques* qui ont été réunis à ceux de Cordier. L'ouvrage intitulé *Introductio ad sapientiam* a été écrit à Bruges en 1524. Dans l'édition de Lyon 1532 il a 90 pages in-8°. C'est un recueil de 604 sentences sur la philosophie morale. La doctrine de Vivès est très élevée et très analogue à celle d'Erasme; elle témoigne d'une piété éclairée. Pour lui, la religion est *cognitio et amor et veneratio*.

PRINCIPIA
LATINE LOQVENDI,
SCRIBENDIQUE,

SIVE,

SELECTA QVÆDAM EX CICE-
ronis epistolis, ad pueros in Latina lingua exer-
cendos, adiecta interpretatione Gallica, & (vbi
opus esse visum est) Latina declaratione.

Authore Maturino Corderio.



APVD IO. CRISPINVM,
ANNO M. D. LV. I.

FIG. 25. — Titre des *Principia latine loquendi
scribendique*. [Genève], 1556.

piré du plus pur esprit érasmien. « Les études, disait-il, assaisonnent la joie, adoucissent la tristesse, retiennent les élans impétueux de la jeunesse, allègent les ennuis et les lenteurs de la vieillesse ; dans notre maison, au dehors, en public, en particulier, dans la solitude, dans la foule, dans le repos, dans le travail, elles nous accompagnent, que dis-je ? elles nous dirigent, elles nous secourent, elles nous aident ». Mais à cet enthousiasme pour la science, l'auteur avait joint des observations psychologiques qui ont dû frapper le principal du Collège de Lausanne.

L'érudition, disait son prédécesseur, s'acquiert par le talent naturel, la mémoire, l'application. Le talent naturel est aiguë, si on l'exerce ; la mémoire, si on la cultive. L'attention est une chose indispensable ; c'est du temps perdu que de lire ou d'entendre quelque chose, sans y faire attention. L'humilité est nécessaire, il ne faut pas avoir honte de demander ce qu'on ignore ; pour paraître savant, il faut l'être. Il faut avoir la plus grande confiance dans son maître et tenir pour vraies ses paroles. On trouvera toujours du profit à écouter ce qui se dit, soit à table, soit ailleurs ; les sages nous apprendront à devenir meilleurs, les sots à devenir plus prudents. Le jeune homme fera bien de noter sur un cahier toutes les paroles remarquables qu'il entendra.

Vivès se plaît à insister sur la maxime de Cicéron : *Stilus optimus dicendi magister*. c'est en écrivant qu'on apprend le mieux à parler. Il prescrit à ses élèves d'écrire une lettre tous les deux ou trois jours et de la faire corriger par leur maître. La mémoire est aussi l'objet de remarques intéressantes ; l'auteur avait observé que le sommeil opérait dans le cerveau une sorte de tassement : la conséquence en est que l'on se souvient beaucoup mieux des choses qu'on a apprises avant de s'endormir.

Il est probable que Cordier avait lu l'opuscule de Vivès peu auparavant et, bien que les observations qu'il en a tirées n'eussent pas un rapport direct avec l'objet de son livre, il avait cru devoir les communiquer à ses jeunes lecteurs pour leur discipline intellectuelle, en leur rappelant qu'elles avaient l'érudition pour seul but.

La dernière des pièces liminaires est une épigramme en six distiques de Louis Enoc, adressée aux enfants qui apprennent le latin. Elle prouve qu'entre le principal du Collège de Genève et celui du Collège de Lausanne il y avait des relations amicales. Cordier ou son imprimeur avait soumis le manuscrit à l'examen d'Enoc. Voici ce qu'il répondit :

Jusqu'à présent chacun savait que c'était une chose d'un immense labeur pour l'enfant que de commencer à apprendre des mots latins. Le maître répète mille phrases commençant par *id est* ; sans retard, toute la troupe les recueille, mais en vain, étouffée par ces mille définitions. Ensuite, quand elle a passé ainsi neuf années, elle ne peut rien dire, si ce n'est des définitions. Maintenant, Cordier apporte aux enfants des Gaulois des lettres de Cicéron, pour faire disparaître ce défaut. Oh ! quels avantages tu en retireras, pourvu que tu y mettes du zèle, jeunesse à qui l'on jette la semence sur un sol si bien cultivé. C'est de tels commencements que naît, splendide, la facilité de parler une langue brillante, jointe à de bonnes mœurs.

Le sous-titre des *Principia* en indique le contenu. C'est, en effet, un choix de lettres, dites familières, de Cicéron, tout à fait analogue à son édition des *Distiques* de Caton et à celles des lettres de Cicéron qu'on avait publiées à son insu à Paris, et conforme à la doctrine de Sturm, qui avait lui-même publié un choix de lettres du même auteur (1). Il destinait ce recueil aux élèves de la cinquième classe, celle qu'il dirigeait lui-même. Considérant que le devoir du maître est de faire faire de petites compositions en imitant les textes que lisent les élèves, et que Cicéron est l'auteur classique par excellence, il ne pouvait proposer de modèle plus approprié à l'âge de ses lecteurs que les pages où le grand orateur se présente comme un bon père de famille ; c'est là que les enfants devaient trouver les *principes de l'art d'écrire et de parler en latin*. Il leur donne en effet le texte et le commentaire de tout le quatorzième livre, contenant la correspondance du grand orateur avec sa famille. Ce sont généralement des lettres très courtes et d'un style très simple. Puis viennent quinze lettres choisies dans le seizième livre, où Tiron, le secrétaire et affranchi de Cicéron, avait réuni les lettres qui lui avaient été adressées spécialement ; enfin, « pour compléter un volume de moyenne grandeur », l'éditeur a ajouté quelques lettres ou fragments de lettres pris dans les onze premiers livres (2). Dans une postface, datée du 8 février, Cordier nous explique qu'il avait eu l'intention de continuer son recueil pour les derniers livres, mais que ses occupations avaient interrompu son travail. Du reste, son projet était de publier un autre choix de lettres, tirées de celles adressées à Quintus Cicéron et à Atticus ; ce volume aurait été destiné à des élèves d'un degré inférieur ; il aurait donc été le livre des commençants et aurait été appelé à remplacer les *Distiques* de Caton, dont Cordier constatait les inconvénients. Ce volume

principis parentisque universitatis mundi huius. Toutes ses définitions sont parfaitement orthodoxes, mais on ne saurait dire s'il est protestant ou catholique ; il a manifestement évité de toucher aux points controversés ; il ne parle ni de l'autorité de l'Eglise, ni de l'intercession des saints, ni du salut par les œuvres, ni de la présence réelle dans l'eucharistie, ni des autres dogmes attaqués par Luther ou Zwingli. Cordier a dû déplorer qu'il insistât si peu sur le péché et sur la médiation de Christ. Des 604 sentences de Vivès, il a copié les numéros 145 à 206, qu'il a trouvés dans le chapitre *De Animo*, en en laissant neuf de côté. Ces préceptes omis étaient faits pour des jeunes gens plus libres que ceux de Lausanne, qui pouvaient, par exemple, choisir leurs commensaux ou se promener après souper.

(1) *M. T. Ciceronis epistolarum libri tres, a Joanne Sturmio puerili educationi confecti*. Argentorati in Aedibus Wendelini Rihelii M.D.XL. Préface à son frère Jacques du 30 janvier 1539. Bien que Cordier et Sturm soient partis de la même idée, leurs deux anthologies sont très différentes. Celle de Sturm contient pour chaque lettre le texte intégral ; il n'admet pas des fragments de lettres. En outre, il n'accompagne la prose de Cicéron d'aucun commentaire. Dans sa lettre-préface, il établit son programme, qui consiste à procéder par gradation. C'est pourquoi il compose son premier livre de petites lettres, sur un sujet facile, tirées du recueil dit *ad familiares*, le second de lettres analogues, qu'il a trouvées dans la collection des lettres à Atticus. Enfin, le troisième renferme 8 lettres plus longues et plus difficiles, notamment celle adressée à Luccius, V, 12.

(2) Ce sont les lettres, I, 2, 5, 7, 8, 9, 10 ; II, 1, 2, 7, 8, 14, 15, 17, 18 ; III, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 ; IV, 1, 2, 10, 15 ; V, 11 ; VI, 12 ; VII, 4, 7, 10, 13, 19, 21, (Mendelssohn) 22 (*idem*), 23 (*idem*), 26 (*idem*), 27 (*idem*), 30 (*idem*), 31 (*idem*) IX, 1, 2, 23 ; X, 2, 13, 14, 16, 19, 20, 27, 29 ; XI, 1, 4, 5, 6, 12, 14, 15, 16, 23, 24. Le livre VIII est laissé de côté, vu qu'il ne renferme aucune lettre de Cicéron. Cependant les lettres XI, 1, 4 et 23 sont de Decimus Brutus.

semble n'avoir jamais paru ; le jour n'était pas éloigné où l'éditeur devait renoncer à l'enseignement et peut-être s'aperçut-il que, dans les *Principia*, il avait précisément publié les lettres de Cicéron le plus à la portée de l'enfance. Il est fâcheux à cet égard que le livre XIII ait été laissé de côté ; il aurait fourni de nombreuses et élégantes formules de recommandation, dont les élèves auraient pu meubler leur mémoire pour leur carrière future.

Cordier semble s'être servi du texte d'Alde Manuce ou de l'un des éditeurs qui l'ont suivi, par exemple VII, 31 (30), 3, il écrit, comme l'imprimeur vénitien (*cum = quom*), tandis que le manuscrit *Mediceus* porte *quomodo*.

Le choix et le commentaire des lettres que renferme le volume sont strictement subordonnés au but que se proposait le pédagogue : apprendre aux débutants les éléments du latin. C'est pourquoi, toutes les questions historiques que soulevait le sujet sont éliminées ; sauf dans le quatorzième et le seizième livres, Cordier n'a choisi presque aucune lettre complète de Cicéron. Il n'a pas jugé que les questions compliquées qui remplissent le premier livre fussent à la portée des enfants ; il a supprimé toute la politique de ces lettres politiques. Il ne fait lire et apprendre que les fragments qui se rapportent aux rapports personnels des deux correspondants ; il ne retient que les offres de service de Cicéron, ses déclarations de dévouement, ses condoléances, ses félicitations et autres choses de ce genre.

Cordier évite aussi tous les passages où une latinité compliquée aurait été au-dessus de la portée des enfants. C'est pour cette raison qu'il laisse de côté la plus célèbre peut-être des lettres de Cicéron (V, 12), celle où il sollicite Luceius d'écrire une histoire de son consulat, non seulement parce qu'elle le montre sous un aspect plutôt déplaisant, mais surtout parce qu'il s'y est appliqué à déployer toutes les ressources du style périodique.

De même, il laisse de côté la plupart des phrases qui renferment des mots grecs, parce que le grec n'était pas encore étudié en cinquième. C'est cette raison qui lui a fait supprimer les dernières lettres du livre seizième (1).

En revanche, il conserve beaucoup de passages se rapportant aux campagnes militaires de Cilicie, qui étaient plus accessibles à ses jeunes lecteurs soit par leur matière, soit par leur langue simple et facile. Il

(1) Si nous comparons ce commentaire avec celui des éditions du second livre que Grandin avait publiées à Paris sous le nom de Cordier, nous constatons d'abord que le choix, quand il y a choix, est différent, ensuite que le commentaire présente des divergences de traduction évidentes, bien qu'il soit fait d'après les mêmes principes. Cela est une preuve que Cordier a fait deux fois au moins le commentaire de ce livre : une fois à Paris à l'usage de ses élèves (c'est celui qui a été publié par Grandin), plus tard à Lausanne. C'est ce dernier qu'il a imprimé sous le nom de *Principia latine oquendi scribendique*.

pouvait ainsi fournir aux enfants tout un vocabulaire d'expressions convenables pour leurs compositions et plus tard pour leur correspondance personnelle.

Le commentaire rappelle celui des *Distiques* de Caton ; il est purement grammatical. Comme exemple, nous donnerons la première leçon :

Marcus Tullius Cicero salutem plurimam dicit Terentiae et Tulliolae et Ciceroni suis) i. sibi charissimis, *Cicero se recommande bien à sa très chère femme et à ses enfants bien-aimés, Tulliola et Cicero : c'est-à-dire Ma très chère femme et mes bien-aimés enfants, je me recommande à vous de très bon cœur.*

Perfertur ad me) i. mihi nuntiat, *On m'apporte nouvelles*

Et literis multorum tant par les lettres de plusieurs, quis cz.ad me scribunt) qui m'écrivent sz.ad

Et sermone omnium), *que par le commun bruit*

Tuam virtutem et fortitudinem esse incredibilem) *que la vertu et force de ton courage est incroyable, c'est-à-dire fort merveilleuse :*

Teque nec animi nec corporis laboribus defatigari) *et que tu ne te lasses point d'aucuns labeurs ne d'esprit ne de corps.*

Nous ne trouvons aucune explication historique ou géographique. Cordier laissait au maître le soin d'expliquer les absences de Cicéron, son exil, son proconsulat, son départ pour l'armée de Pompée. Il se borne à la traduction littérale du texte. Il n'a pas craint d'employer des mots modernes pour exprimer des idées anciennes. Pour lui, la *res-publica* est « la Seigneurie », les tribuns de la plèbe « les conservateurs du populaire », les prêteurs « les prévôts », les tribuns des soldats « les caporaux » (VII, 8, 1), le *iureconsultus*, « le docteur en droit » (VII, 8, 2), le sénat « le conseil ou le parlement », les sénateurs, « les seigneurs du conseil ». Les indications géographiques sont généralement exactes (1).

Nous ne trouvons plus dans ce recueil aucune de ces *animadversiones* que nous avons signalées dans les *Distiques* de Caton, tant aucune réflexion morale. Si nous n'avions pas les autres ouvrages qu'il écrivit à la fin de sa vie, surtout ses *Colloques*, on pourrait se demander si l'auteur avait conservé dans sa vieillesse la foi et l'ardeur qui l'animaient dans son âge mûr. Il faut plutôt conclure qu'il se réservait de donner lui-même, de vive voix, les exhortations morales ou les explications que le texte pouvait lui suggérer.

Quelquefois, il supplée à cette absence par de brèves observations introduites par un « c'est-à-dire », un *i.* (*id est*) ou un *sz.* (*scilicet*). Ainsi XIV, 4, 2, il traduit *sceleris* par « de meschanceté » en ajoutant « *quia sz. bellum gerit contra patriam* pour ce qu'il a fait la guerre contre son

(1) Il identifie Samarobriua avec Cambrai (VII, 15, 3), tandis qu'il faut entendre plutôt Amiens sous ce nom. Pour expliquer le passage XIV, 2, 2 *quemadmodum a Vesta ad tabulam Valerium ducta esses*, il s'en tire un peu trop facilement en traduisant : « Comme tu avois été menée à la table de Valerius et sz. bonorum nostrorum auctiori interesses, a savoir pour voir crier et vendre publiquement nos livres II, 17 (16), 4, Cordier traduit, *teruncium* par « un seul denier » ; il faudrait « un quart ».

pays » (les guerres de religion n'avaient pas encore commencé en France), et il rappelle dans le même paragraphe que Labienus était lieutenant de César.

Le commentaire lui-même n'est pas à l'abri de toute inexactitude. D'abord, il rend toujours le passé du style épistolaire par le passé français, au lieu d'employer le présent. C'est plus littéral, mais cela est moins exact. Les opinions religieuses de Cordier l'ont induit à traduire *fatum* (XIV, 1, 1) par « la volonté divine », et *castissima* (XIV, 4, 1) par « en toute sainteté de vie ». Il rend toujours *velim* (XVI, 9, 3; I, 9, 24; I, 10; II, 14; III, 1, 2; III, 8, 10) par « je veux » ou « je désire », et *vellem* par « je voudrois ». Cependant, II, 15, 3 *possum* est bien traduit par « je pourroye ». Il n'a pas vu que *cibum cepisti* (XVI, 3, 1) signifie « ton estomac a pu supporter la nourriture », etc.

Certainement, ce système ne peut être admis sans quelques réserves. Est-il normal de faire lire à des enfants des textes dont on enlève la partie essentielle, de leur faire étudier, par exemple, les lettres à Lentulus sans les mettre au courant des affaires d'Égypte ? N'est-ce pas tomber dans le reproche qu'on a adressé à Sturm, de ne considérer les œuvres de Cicéron que comme une mine où les élèves devaient s'approvisionner de phrases toutes faites, sans les faire entrer dans le fond des œuvres qu'ils étudiaient ? Cordier voulait enseigner à ses jeunes élèves les éléments de la langue latine et non l'histoire. Son idée de substituer aux *Distiques* de Caton un choix de lettres de Cicéron était excellente. Mais il a eu le tort, pour obéir à des raisons purement matérielles, de comprendre dans son recueil des lettres qu'il a dû mutiler au point de les rendre méconnaissables, afin de les faire servir à son but.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater qu'en 1556 Cordier avait les mêmes idées pédagogiques qu'en 1530 et en 1553. Il voulait toujours se consacrer aux commençants, il voulait abolir les dictées qui prenaient un temps considérable et n'aboutissaient qu'à un piètre résultat, il voulait présenter aux enfants une latinité puisée aux meilleures sources et les initier, par une pratique rigoureuse, au mécanisme de la langue.

Les *Principia* furent publiés en 1556 à Genève, chez Jehan Crespin (1). Le volume, d'une netteté typographique admirable, compte 8 feuillets et 312 pages. Le livre eut du succès ; car, la même année, il en parut une contrefaçon à Paris, chez Amb. a Porta. Cordier en publia, en 1557, une

(1) Jehan Crespin, né à Arras dans les premières années du xvi^e siècle, mort à Genève en 1572, avait été attiré à la Réforme à Louvain, où il étudiait la jurisprudence. Plus tard, il fut impliqué, dans sa ville natale, dans un procès d'hérésie et parvint à gagner Genève en 1548. Il avait l'intention d'y fonder une imprimerie avec Théodore de Bèze ; mais, celui-ci ayant quitté Genève pour Lausanne, Crespin fut seul à la tête de son entreprise. Dès 1550, il publia une édition latine du Catéchisme de Calvin et, dans les années suivantes, plusieurs autres ouvrages du Réformateur sortirent de ses presses. Il fut aussi auteur ; le plus célèbre de ses ouvrages fut le *Livre des Martyrs* depuis *Jehan Hus* jusqu'à ceste année présente. Genève, 1554.

nouvelle édition corrigée (*secunda editio ex ipsius recognitione*) chez Jehan Rivery, à Lausanne (1). Le colophon porte la date du 15 novembre 1557. L'impression en est beaucoup moins soignée que celle de la précédente édition. Les changements apportés par Cordier sont peu importants ; on retrouve les mêmes lettres, la même postface et les mêmes pièces liminaires sauf les vers d'Enoc, ce qui nous fait soupçonner qu'ils avaient été insérés à l'insu de notre pédagogue dans la première édition et que, par modestie, il les avait supprimés dans la seconde. Les corrections du texte ont pour but de le rendre plus clair aux élèves. Nous en donnerons quelques exemples au hasard : III, 8, 9 *per se* est traduit dans la première édition par « de soy », dans la seconde par « de par soy et sans autre chose » ; XIV, 16, nous lisons dans l'édition de Crespin : « *tempora nostra* nos affaires de ce temps icy *sint eiusmodi* soyent de telle sorte *et nihil habeam*) i. *ut nulla sit mihi causa* que je n'ay nulle cause *quod*) i. *propterquam* pour quoy *expectem litteras* (dans le texte, il y a *litterarum*) je doive attendre lettres » ; dans l'édition de Rivery : « nos affaires de maintenant soyent en tel estat *et nihil litterarum habeam* que je ne sache aucune sorte de lettres *quod expectem*) i. *expectare debeam* que je doive attendre (2).

A Crespin succéda son gendre Eustache Vignon. Il publia deux éditions des *Principia*, l'une en 1574, l'autre en 1584, avec l'annotation : *Postrema editio ex ipsius recognitione*. Une dernière réimpression parut à Genève chez Jean de Tournes et Jacques de la Pierre en 1635, ce qui prouve qu'on estimait encore la valeur pédagogique de cet ouvrage. Les éditions de Genève sont les seules qui renferment les distiques d'Enoc.

En 1575 parut une adaption anglaise due à un nommé T. W. Ce fut le premier ouvrage de Cordier qui parût en Angleterre, où son nom devait plus tard devenir très populaire dans les écoles. Le traducteur insiste dans le titre, qui est moitié en anglais, moitié en latin, sur l'utilité de cet opuscule (*a very necessary and profitable entrance to the speaking and writing of the Latin tongue*).

III

Comme nous l'avons dit, Cordier, lorsqu'il se sépara du collège qu'il avait dirigé pendant douze ans, laissa à ses élèves comme souvenir une

(1) Voir sur les Riverys, la brochure d'Auguste BERNUS, *L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du xvi^e siècle*. Lausanne, 1904, p. 12.

(2) Dans sa première édition, Cordier avait simplement substitué *litteras* à *litterarum*. Dans la seconde, il avait rapporté arbitrairement *litterarum* à *nihil*. Au xviii^e siècle, ce mot paraissait suspect à Ernesti.

PRINCIPIA

LATINE LOQVENDI,

SCRIBENDIQUE,

SIVE,

SELECTA QVAEDAM EX

Ciceronis epistolis, ad pueros in Latina
lingua exercendos. adiecta interpreta-
tione Gallica, & (vbi opus esse visum est)
Latina declaratione.

Authore Maturino Corderio.

Secunda editio, ex ipsius recognitione



LAUSANNAE,

Apud Ioannem Riuerium.

M. D. LVII.

FIG. 26. — Titre des *Principia latine loquendi*
scribendique. Lausanne, 1557.

grammaire élémentaire intitulée *Rudimenta grammaticae de partium orationis declinatu*.

Outre la préface, que nous avons analysée plus haut, l'ouvrage porte en tête cette touchante prière en vers latins :

Au Père céleste, auteur unique de tous biens. Prière.

O Père tout-puissant, sans la volonté sainte duquel tous les efforts et les travaux variés des hommes périssent en leur temps et s'évanouissent dans les airs comme une fumée, sans que rien reste stable, bénis, je t'en prie, cette entreprise et remplis-moi de ta faveur, afin que j'achève sous ta conduite ce que je commence maintenant et que, par ton inspiration, la troupe des enfants qui portent le saint nom de Christ et qui t'est consacrée puisse monter plus rapidement par ces humbles degrés aux enseignements sublimes que nous donnent les volumes sacrés et qu'ainsi ton honneur, largement répandu dans tout le monde, soit célébré et que ta gloire croisse partout. Donc, ô Père souverain, exauce nos vœux au nom de notre Seigneur Jésus, qui règne avec toi et qui, envoyé par ton ordre du haut de la citadelle céleste, a voulu nous apporter le salut par sa mort (1).

Comme autrefois, Cordier ne pouvait séparer la grammaire de la piété.

Cet ouvrage n'est pas, nous l'avons déjà dit, une nouvelle édition des *Exempla*. Ainsi, il a éliminé de son nouveau volume sa théorie aventureuse sur la « conjugaison muable », qui, probablement, n'avait pas rencontré l'approbation générale. Les paradigmes sont différents : pour les substantifs, ce sont *mensa, Andreas, magister, puer, dominus, lanius, Antonius, regnum, pater, lumen, rupes, messis, pars, sedile, vectigal, laquear, sensus, res, facies, glacies*, pour les adjectifs *prudens, felix (sic) dulcis, dulcior, pulcher, tener, iustus*, pour les verbes, qu'il expose dans leur ordre traditionnel, *amo, doceo, lego, audio*. Il faut remarquer qu'il omet la conjugaison dite troisième *bis (capio)*.

Comme il le disait dans sa préface, cette grammaire élémentaire était destinée aux jeunes gens qui donnaient des leçons particulières ;

(1)

AD PATREM CAELESTEM
omnium bonorum vnicum auctorem

PRECATIO.

O Pater omnipotens, sine cuius numine sancto
Omnes conatus hominum varique labores
Tempore dispereunt et, tanquam fumus, in auras
Vanescunt penitus nec stat durabile quicquam,
His precor aspires cœptis proprioque fauore
Sic me implere velis vt quae nunc molior illa,
Te duce, perficiam, teque inspirante, tenelli
Turba gregis sancto Christi de nomine dicta,
Quae tibi sacrata est, citius conscendere possit
His gradibus parvis ad tam sublimia vitae
Dogmata quae nobis diuina volumina pandunt ;
Inde tuus toto late diffusus in orbe
Concelebretur honos et gloria crescat vbique.

Ergo age, summe Pater, nostris pius annue votis
Per Dominum nostrum, qui tecum regnat, Jesum
Quique tuo iussu, caelesti huc missus ab arce,
Morte sua voluit nobis affere salutem.

on peut la considérer comme une application de ce *libellus de pueris exercendis* qu'il avait écrit autrefois. Aussi, ce qu'il y a de plus intéressant dans cet ouvrage, ce sont les *admonitiones*, les notes où il attire l'attention des jeunes maîtres sur les questions de méthode et les *formulae*, modèles de leçons, ou pour mieux dire, de répétitions.

C'est ainsi que, dès le début, il insiste sur la nécessité de conserver l'ordre qu'il propose. Cet ordre consiste à enseigner d'abord les cinq déclinaisons des substantifs ; lorsque les enfants sauront leurs paradigmes, Cordier les applique à d'autres substantifs en faisant décliner en même temps le substantif type et un autre, en variant les combinaisons, par exemple en prenant deux substantifs de même genre et de même terminaison comme *mensa* et *charta*, puis deux substantifs de genres différents, comme *mensa* et *scriba*, puis deux substantifs de genres et de terminaisons différentes, comme *mensa* et *Andreas*. « Cet exercice, dit l'auteur, est amusant et facile, mais il ne faut pas trop le prolonger ; il formera la mémoire, non seulement pour les déclinaisons, mais pour les mots eux-mêmes. Il ne faut pas interroger les élèves sur les genres, les nombres et les cas, jusqu'à ce qu'ils soient plus avancés, sauf si l'on a des élèves particulièrement intelligents. La chose essentielle est d'apprendre des mots et des déclinaisons ». Et Cordier cite Varron *De lingua latina* (VII *initio*) et Quintilien (I. O. I, 4, 22) à l'appui de sa doctrine.

L'auteur passe ensuite aux adjectifs, qu'il fait décliner d'abord isolément, puis joints avec des substantifs de même terminaison. Il faut réserver à plus tard les déclinaisons d'adjectifs et de substantifs de terminaisons différentes. « Car », dit l'auteur, « dans tout genre d'éducation, il faut prendre garde que les enfants ne soient chargés au delà des forces de leur esprit ». C'est pour la même raison qu'il fait ajourner l'étude des déclinaisons anormales et difficiles.

Puis l'auteur passe aux verbes actifs et passifs. Dans cette étude, il conviendra d'apprendre les quatre types de conjugaison active, avant d'étudier le passif, vu la difficulté que présente cette voix. Il faudra insister tout particulièrement sur la première conjugaison active et passive, qui donne la clef des autres.

Après avoir indiqué les déclinaisons des pronoms, Cordier estime que, pour commencer, ces rudiments suffiront ; cette étude durera quelques mois ; le reste pourra être rapidement appris, si l'enfant s'est bien inculqué ces exemples et si, pendant cette étude, il s'est exercé tous les jours oralement et par écrit. Il pourra alors aborder la lecture des épîtres choisies de Cicéron, c'est-à-dire des *Principia* de Cordier. Mais il continuera ses exercices en étudiant « la déclinaison latine et française, c'est-à-dire la manière de tourner en françois les noms latins ». Jusqu'alors,

Rudimenta Grammaticæ De
partium orationis declinatu,

Ab authore Maturino Corderio reco-
gnita & aucta.

Appēdix eiusdem Corderii ad
suū Rudimētorum libellum,

Nunc primū in lucem edita.

Quintilianus,
Parua existimari non debent, sine quibus magna
constare non possunt.



OLIVA HENR. STEPHANI.
M. D. LXVI.

FIG. 27. — Titre des *Rudimenta*. [Genève], 1566.

l'élève n'avait appris les différentes formes latines qu'en elles-mêmes, sans se préoccuper de leur équivalent français ; c'est de cela qu'il s'agit maintenant. Pour cela l'auteur s'en réfère au *Traité de la grammaire française* que Robert Estienne publia en 1559 (1). Cet ouvrage reconnaissait quatre conjugaisons françaises, dont les paradigmes sont « aimer, voir, cognoistre et bastir », tandis que Cordier préférait prendre comme types « porter, lire, ouïr et savoir ». Les deux grammairiens faisaient précéder leurs quatre conjugaisons de celle des verbes auxiliaires « avoir » et « estre ». A propos du passif, Cordier fait observer qu'à côté de la conjugaison « je suis porté, tu es porté, etc. », il existe « une autre manière, voire plus usitée et plus commune » à savoir la tournure par « on » : « on ne porte, on te porte, etc. ». Cet essai encore timide et maladroit de formuler une grammaire française à l'usage des écoles est intéressant.

Les deux derniers chapitres des *Rudimenta* sont consacrés à ces répétitions que le principal prescrivait aux collégiens pour les détourner des conversations oiseuses et obscènes. Ils répètent, comme ils le feraient devant le maître, c'est-à-dire que chacun dit une forme à son tour. Voici une de ces conversations où nous ne trouvons que deux interlocuteurs : l'un fait le maître, l'autre l'élève :

« Le maître va arriver, répétons. — Qu'ai-je besoin de répéter ? J'ai suffisamment répété tout seul ; je sais tout. — Quoi donc ? plus tu répéteras, mieux tu sauras. — Tu as raison, je te remercie. — Commence ; le temps s'en va. — Quatrième déclinaison. — Tu te trompes, Daniel ; il faut commencer par le paradigme d'hier. — N. S. *sedile*. G. *sedilis*, etc. (jusqu'à la fin). On décline les noms de la quatrième déclinaison sur *ensus*. N. S. *sensus*, etc. ».

Les fautes de français sont relevées. Un élève a dit « une haute roche » sans aspirer l'*h* selon l'habitude franco-provençale (*more patrio*) (2). Son camarade lui marque une faute pour cela.

L'auteur termine par ces mots : « C'est par des exercices semblables qu'on extirpera la barbarie qui s'est propagée soit par le vice des temps, soit par l'ignorance des maîtres. Il ne faut pas charger la mémoire des enfants et suivre l'erreur de ces pédagogues qui donnent chaque jour des pages à apprendre. Le reste sera donné dans un autre traité ».

Enfin, Cordier ajoute une série de recommandations à l'usage des maîtres inexpérimentés, intitulée *De ratione tradendi pueris rudimenta* et que nous considérons comme un abrégé de son *libellus de pueris exercendis*. Nous en avons parlé plus haut.

Ce volume dut paraître en 1558. Nous ignorons quand le supplément

(1) Les *Rudimenta* de Cordier ayant paru en 1558, cette référence a dû être ajoutée dans une édition postérieure.

(2) Cf. le *se k'ç le-n-o*, des Genevois.

qu'il annonçait vit le jour et si Cordier le publia lui-même ; c'est évidemment l'*Appendix* que nous trouvons dans le seul exemplaire que nous connaissions des *Rudimenta*, sous ce titre : *Rudimenta grammaticae. De partium orationis declinatu, ab authore Maturino Corderio recognita et aucta. Appendix eiusdem Corderii ad suum Rudimentorum libellum, nunc primum in lucem edita*. Quintilianus : Parua existimari non debent sine quibus magna constare non possunt [Genevae]. Oliva Henr. Stephani, M.D.LXVI, in 8°, 80 pages. Or en 1566 Cordier était mort et n'a pu « revoir et augmenter » cette édition. Ou bien il a paru une seconde édition entre 1558 et 1564, dont on a copié le titre dans celle qui nous a été conservée, ou bien les additions et corrections, ainsi que l'*Appendix*, ont été ajoutées d'après les papiers qu'avait laissés l'auteur.

Quoi qu'il en soit, cette *Appendix* est la suite des *Rudimenta*. Elle traite d'abord des « accidents » du nom, soit le genre, le nombre, la déclinaison, l'espèce, la figure, la comparaison. Il y a deux espèces : la primitive (*bonus*) et la dérivée (*bonitas*) et deux figures : la simple (*felix*) et la composée (*infelix*) ; on voit que Cordier, comme tous les grammairiens de son temps, confond la morphologie et la formation des mots. Dans les exemples de noms propres, nous trouvons des réminiscences du pays qu'il habitait : le Rhône, le Léman, le Jura. Dans les chapitres suivants, nous apprenons à connaître les accidents du pronom, du verbe et du participe. Nous y lisons qu'il y a deux sortes de pronoms, les démonstratifs et les relatifs ; les premiers sont *ego, tu, hic, iste, meus, tuus, noster, vester, nostras, et vestras* ; les seconds sont *is, suus, ipse, sui* ; *ille* est tantôt démonstratif, tantôt relatif. Dans les verbes, Cordier reconnaît le caractère impersonnel de *amatur* : « on aime », Il compte cinq modes : l'indicatif, l'impératif, l'optatif, le conjonctif et l'infinitif, en reconnaissant que l'optatif et le conjonctif sont semblables. Puis il passe aux mots invariables, où nous trouvons plusieurs interjections comme *heus, hem, edepol, castor, eia, age* parmi les adverbes.

Cordier insiste pour que les enfants apprennent par la pratique ; il simplifie afin de se mettre à la portée des enfants. Par exemple, il prescrit de les habituer à dire *eamus intro* et non *intus* ; ce n'est que plus tard qu'on leur dira pourquoi. « Je préfère dans un enfant », dit-il, « la correction du langage sans théorie à une théorie sans correction ». Il suffit pour lui de savoir distinguer les différentes parties du langage.

Les derniers chapitres complètent ce qui a été dit dans les *Rudimenta* sur les déclinaisons et les conjugaisons, traitant non seulement des noms et des verbes irréguliers, mais aussi des noms de la troisième déclinaison qui n'ont pas été étudiés précédemment (ceux en *a, atis ; as, atis*, etc.).

Enfin l'éditeur a profité des dernières pages pour donner cinq spécimens de la méthode de Cordier, empruntés à ses *Principia*.

Tout ce qui reste de théorie dans son ouvrage, Cordier l'a emprunté directement ou indirectement aux *Rudimenta* de Despautère, qui sont aussi sous forme de questions et de réponses. Mais son ouvrage est précieux, parce qu'il nous montre mieux que tout autre sa méthode et son insistance pour une bonne progression. Despautère avait déjà quelque velléité de procéder du simple au compliqué. Dans la première partie de ses *Rudimenta*, qui correspond à ceux de son successeur, il aborde, dès la première page, les accidents des différentes parties du discours ; en revanche, il néglige presque absolument les déclinaisons et les conjugaisons ; il ne donne par exemple qu'une seule déclinaison des substantifs, celle de *poëta* ; ensuite vient une seconde partie, renfermant quelques règles de syntaxe élémentaire, puis une troisième partie « contenant des matières plus hautes et plus difficiles pour ceux qui comprennent ce qui a été dit plus haut ». Cordier est bien plus pédagogue ; il se plie bien mieux aux exigences d'un esprit enfantin.

Cependant, on doit faire des réserves sur son idée d'enseigner les déclinaisons et les conjugaisons sans faire comprendre aux élèves, au moins par une traduction, ce que représentent les différentes formes d'un même mot. Il en résulte que ces exercices élémentaires sont purement mécaniques et ne disent rien à l'intelligence. Il est vrai que Cordier les abrégait autant que possible et au bout de quelques mois montrait aux enfants ce que signifient les cas, les genres, les personnes, etc.

CHAPITRE XV

Les derniers temps du Collège de Rive et la fondation de l'Académie de Genève. Les dernières années de Cordier

I. Érasme Cornier. — Loys Enoc. — Sa vie. — Ses grammaires. — François Le Gay de Boismorand. — Loys Bourgeois. — Jehan Barbier. — Jehan Du Perril. — II. L'insalubrité du Collège de Rive. — Acquisition des Hutins Bolomier. — Intérêt de Calvin pour les questions scolaires. — Dès son arrivée à Genève il avait le désir de fonder un grand établissement d'instruction. — Son premier but est de pourvoir au bien de l'Eglise. — L'*Ordre du Collège de Genève*, et les *Leges Scholae Lausannensis* offrent une analogie frappante. — L'auteur de l'*Ordre du Collège de Genève* est Calvin. — IV. Personnel primitif de l'Académie de Genève. — V. Dernières années de la vie de Cordier. — Sa mort.

I

En revenant à Genève, Cordier trouvait une ville bien différente de celle d'où il avait été banni vingt et un ans auparavant. Son ancien élève, Calvin, était tout-puissant, il avait pu imposer silence à tous ses ennemis et il allait en profiter pour donner aux écoles un développement nouveau ; la débâcle de l'Académie de Lausanne lui permettait de réaliser son ambition de faire de Genève le centre des lumières pour les protestants de langue française.

C'est pour nous une occasion de raconter rapidement ce que le Collège de Rive était devenu depuis le départ de Damont. Calvin avait en vue plusieurs candidats : Cordier, Deothée, Érasme Cornier ; tous les trois lui échappèrent, les deux premiers ayant été nommés à Lausanne, le troisième à Neuchâtel. Dans son impatience de voir le collège pourvu d'un directeur, Calvin parlait d'en faire venir un de Strasbourg (1). Pendant ce temps, l'école allait de mal en pis. Elle était dirigée par les deux bacheliers Étienne Roph et Pierre Mossard, dont l'insubordination avait fait partir Charles Damont. Cet état de choses jetait Calvin dans la plus grande perplexité. « Nous devons souffrir, écrivait-il à Viret le 13 octobre (2), qu'aucune discipline ne puisse maintenir les enfants, et que la faible espérance que nous avons (de trouver un principal)

(1) C. O. t. XII, col. 193.

(2) *Ibidem*, t. XII, col. 188

doive être abandonnée. Pour moi, je me console en pensant que l'on ne peut en rien me rendre responsable de ce mal ; mais c'est une maigre consolation, qui ne peut apporter aucun soulagement au mal. » Il n'osait même pas sévir contre Mossard, jugeant qu'il serait préférable que le futur principal eût la liberté de choisir qui il voudrait (1).

Finalement, Erasme Cornier, après un séjour de trois mois à Neuchâtel, n'ayant pu obtenir un traitement des Quatre Ministraux, quitta cette ville et fut nommé directeur du collège au commencement du mois de février 1546.

Il fut un bon principal. Néanmoins, il ne put se défaire de Pierre Mossard, quoique celui-ci fût d'une brutalité scandaleuse, même dans ce temps où la verge jouait un rôle souverain dans l'éducation. Le 13 décembre 1547, on se plaignit qu'un enfant était mort à la suite de ses mauvais traitements, et le 2 août 1548 qu'un autre enfant était tombé malade. Une enquête fut ordonnée, mais demeura sans résultat. Evidemment, Mossard avait des amis en haut lieu. Cependant, à cette époque, il fut question de donner au bachelier du degré inférieur un aide pour apprendre à lire et à écrire aux enfants. De son côté, Calvin se plaignait de la mauvaise conduite des élèves qui se battaient entre eux au lieu d'aller au catéchisme. Bien qu'on eût élevé le traitement de Cornier à 450 florins, il mourut si pauvre que le Conseil dut payer pour lui les médicaments employés dans sa maladie (avril 1550) (2).

Son successeur, Loys Enoc (3), était un homme d'une personnalité très marquée et qui a exercé une influence notable. Il était natif d'Issoudun en Berry. Déjà, avant d'arriver à Genève, il avait publié à Paris un ouvrage qui avait attiré l'attention sur lui ; c'était une grammaire élémentaire grecque, latine et française (*Prima infantia linguae graecae et latinae simul et gallicae*, in-4°, Parisii 1546, apud Jacobum Bogardum, 2^e ed., 1555). Cet essai d'une grammaire élémentaire comparée des langues grecque, latine et française est intéressant. En 1549, Enoc arrive à Genève avec sa femme, née Minet ou Mine. Il se rendit de là dans le Pays de Vaud. Au mois de mai 1550, il fut rappelé à Genève pour remplacer Erasme Cornier (4). Les démêlés avec les bacheliers recommencèrent ; mais cette fois, le principal fut le plus fort. En avril 1551, il se plaint de maître Leger, qui a répandu sur lui des propos calomnieux, « chose qu'il pense estre faite pour desboscher l'escole et divertir les enfans de leur obéissance ». Le Conseil arrête qu'on mettra la paix entre

(1) *Ibidem*, t. XII, col. 193 et 194.

(2) BÉTANT, *op. cit.*, p. 17 et 18.

(3) Peut-être l'orthographe primitive de ce nom était-elle « Hénoc ». Notre grammairien signait « Enoc ». On écrit ordinairement « Enoch ».

(4) Quelques auteurs prétendent qu'avant de venir à Genève, il fut principal du Collège de Lausanne. C'est une erreur ; on ne trouve aucune preuve qu'il ait fonctionné en cette qualité.

les deux pédagogues. Le 7 juillet de la même année, les bacheliers se plaignent de leur directeur et le Conseil leur donne audience. Le 5 juillet 1552, Enoc reprend l'offensive et demande qu'on lui donne assez d'autorité pour tenir les bacheliers en sujétion. Le 30 septembre 1552, maître Colinet fut destitué pour avoir signé une lettre en rappelant sa qualité de prêtre, afin d'obtenir plus facilement un héritage. Il avait, néanmoins, été autorisé à tenir une pension. Le 6 août 1553, il écrit à Castellion pour lui raconter ses mésaventures. Elles sont dues, dit-il « à un maistre d'escole, grand hypocrite et grandement adonné aux personnes que vous cognoissés, voire jusqu'à dire que les commentaires de l'un d'entre eux est (*sic*) pur Evangile (1) ». Le 28 décembre 1553, Enoc accuse ses sous-maîtres de ne pas accompagner les enfants dans leurs demeures après les classes, ce qui a pour conséquence qu'ils vont « follant et se battant ». Le 22 mars, il déclare qu'il ne peut plus souffrir Mossard comme bachelier et, cette fois, celui-ci dut se démettre. Mais Enoc était aussi dur pour les élèves que pour les bacheliers, si bien que le 27 décembre 1554 il fut invité « à traiter les enfans plus humainement ». Il était aussi dur envers lui-même, car, le 2 septembre 1555, il réclame le service du guet pour lui et ses collègues, « ce qui n'estoit de coutume ». Le 21 janvier 1556, il demande la bourgeoisie, qui lui fut donnée gratis, et le 1^{er} mai de la même année, sur la proposition de Calvin, il fut nommé pasteur de la ville. Dans ses nouvelles fonctions, il montra la même intolérance que précédemment. Ainsi, ayant en 1559 aperçu dans la rue trois pèlerins qui venaient de St-Jacques de Compostelle, il leur fit enlever, par un officier de Messieurs, leurs chapeaux et les « cursilles qui y estoient attachées, dont il est grand bruit par tout le pays des Suisses ».

Enoc continua à s'intéresser aux affaires de l'école. En 1558, il faisait partie de la Commission chargée d'étudier la question de l'emplacement du nouveau collège (2). Sa qualité d'ancien principal le désigna en 1562 aux suffrages de la Vénérable Compagnie pour suppléer, puis pour remplacer Th. de Bèze dans le poste de recteur de l'Académie. Il essaya de se dérober à cet honneur, mais le Conseil l'obligea à remplir ces fonctions qui le remirent en contact avec d'anciens collègues. En 1567, il obtint la permission de faire un voyage en France pour soigner sa santé et régler des affaires d'intérêt. Il semble que la mort de Calvin, au testament duquel il avait appose sa signature, lui ait enlevé un protecteur, et que le Conseil ne lui ait plus marqué autant de bienveillance. En effet, étant tombé sérieusement malade, il écrivit plusieurs lettres de démission. Il était appuyé par Renée

(1) C. O. t. XIV, col. 499; t. XIV, col. 505.

(2) BERGEAUD. *L'Académie de Calvin*, p. 34, n.

de France, duchesse de Ferrare, qui « vouloit se servir de ses conseils » pour organiser l'église de Montargis. Mais la Compagnie, considérant cette manière d'agir comme incorrecte, lui ordonna de venir lui-même demander son congé et décida qu'on écrirait à la duchesse de ne pas se servir « de luy pour conseiller, attendu qu'il n'est de jugement, ni tel qu'elle l'estime ». Il est probable qu'il est mort peu après 1568, sans s'être conformé aux désirs de ses anciens collègues.

Si Enoc avait indisposé les Genevois par ses vivacités, il dut cependant rendre des services à l'instruction publique, car c'était un homme savant et même un bel esprit. Nous avons déjà vu qu'il avait composé, quand il était pasteur, une tragédie sur le supplice des cinq écoliers de Lyon, qui, malheureusement, ne nous a pas été conservée. Le jour où la bourgeoisie lui fut accordée, en 1556, il débita devant le Conseil une harangue, où il faisait allusion aux armoiries et à la devise de Genève. Il y disait que cette cité, « après plusieurs ténèbres », avait reçu grande lumière, que l'aigle était l'oiseau qui regarde le soleil, et que la clef signifiait « ouverture de chose désirable », ce qu'il avait éprouvé en recevant le droit de cité.

Ses grammaires avaient un caractère plus scolastique. Il en fit deux à Genève. La première était une grammaire latine, intitulée *Partitiones grammaticae Lodoici Enoci Vxellodunensis*, 1551, chez Jean Crespin. L'ouvrage eut du succès, car, en 1563, il était arrivé à sa quatrième édition, publiée chez François Perrin. La dédicace, adressée au Sénat et au peuple de Genève, est assurément curieuse. Sans doute, cette cité fut de tout temps l'objet de louanges plus ou moins intéressées ; mais jamais, croyons-nous, elle ne fut célébrée dans des périodes plus pompeuses. Enoc était un zélé cicéronien ; nous l'avons constaté à propos des *Principia* de Cordier. Il a puisé abondamment à cette source pour magnifier la ville qui lui avait donné un asile. Il admire la sécurité dont jouit la République au milieu des orages qui agitent l'Europe. Elle le doit à la protection de Dieu, qui a voulu faire de Genève un lieu où son culte serait célébré dans toute sa pureté. En un seul jour, elle a rejeté tous les monstres issus de Rome. De là, l'auteur passe à l'éloge de Calvin : « Qui ne connaît pas, par ses écrits, cet illustre professeur de l'Evangile, et, quand il l'a connu, ne le porte pas aux nues par ses louanges ? Qui, en entendant un si grand homme, ne se sent pas aussitôt volontiers attiré à l'amour des choses divines ? Qui ignore que l'Eglise genevoise du Christ, instituée et formée par ce pasteur, a été proposée à toutes les autres nations comme un modèle pour adorer Dieu en toute vérité et toute pureté ? » Enoc fait aussi l'éloge des institutions démocratiques de Genève : « Nulle part, les citoyens ne sont retenus dans leur devoir avec une plus grande prudence et un plus grand soin, nulle part, des magistrats, qui,

par leur autorité, dirigent la politique de l'Etat, ne sont aimés avec plus de passion ». Afin de préparer pour l'avenir des hommes capables de succéder à ceux qui sont à la tête de la république, il faut retenir les enfants dans les écoles aussi longtemps qu'il est nécessaire. Quand on remarquera en eux les vertus qui font les bons magistrats, ils seront admis dans les conseils. Pour marquer sa reconnaissance, Enoc offre sa grammaire à Messieurs. Ceux-ci, à leur tour, lui octroyèrent quelques écus comme gratification (1^{er} sept. 1551).

La quatrième édition de cette grammaire était divisée en trois parties. Enoc fit précéder les deux dernières de nouvelles préfaces. Il s'adresse d'abord à son fils Pierre pour exciter son zèle à l'étude (1). Son maître, Gervais [Hérault] « devait l'y aider, pourvu qu'il montrât par son travail et son savoir-faire qu'il était le fils de Loys Enoc ». Il lui propose l'exemple des jeunes Sarasins, savants en grec et en latin, et surtout de leur sœur Louise. Il serait honteux pour Pierre Enoc, né à Genève dans une famille lettrée, de se laisser surpasser par une jeune fille de huit ans, enfant d'un médecin, née à Lyon (2). L'humilité n'était pas la vertu dominante du pasteur Enoc.

La troisième préface, adressée au lecteur, en tête de la partie où il étudie la prosodie, se borne à faire valoir le rôle transcendant que joue l'imitation dans les arts, spécialement dans la poésie ; c'est à ce point de vue que l'auteur s'est mis pour fournir aux jeunes gens, non pas tant des préceptes « nus » que des exemples choisis dans les meilleurs auteurs.

La grammaire grecque est intitulée *De puerili Graecorum literarum doctrina liber*. Elle a été publiée à Genève, en 1555, par Robert Estienne, avec les fameux caractères grecs dont il faisait usage (3). La préface, adressée par l'auteur aux jeunes Genevois et à ses autres élèves, nous informe que cet ouvrage était destiné à remplacer des tableaux que le maître employait dans l'enseignement, chaque élève étant obligé de les copier, ce qui entraînait souvent des erreurs.

Cette observation doit probablement s'appliquer à toutes les grammaires d'Enoc. Nous en trouvons en particulier des traces dans la première édition des *Partitiones*. Jamais on n'a vu un pareil luxe d'accollades

(1) Ce Pierre Enoc fit une carrière dans la littérature mondaine. Sous le pseudonyme de Pierre de la Meschinière, il publia des *Opusculs poétiques* (Genève 1572), une *Cécylie contenant 151 sonnets, odes, chansons, elegies, bergeries* (Lyon 1578), des *Sonnets mis en musique nouvellement par Jean Castro, le tout à trois parties* (Douai 1611) et sous son nom des *Tableaux de la Vie et de la Mort* (France protestante s. v. Enoc).

(2) Il s'agit de Jean-Antoine, de Théophile et de Louise Sarasin, enfants de Philibert Sarasin, de St-Aubin en Charollais, docteur en médecine à Lyon, qui fut reçu habitant de Genève le 24 août 1550 et bourgeois en 1555. Louise, née à Lyon en 1551, phénomène célèbre de précocité littéraire, savait à huit ans le latin, le grec et l'hébreu. Elle épousa, 1^o Noble Marc Offredi ; 2^o le sire Jean l'Archevêque (GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. II, Genève, 1530). Ce fut chez le Dr Sarasin qu'Agrippa d'Aubigné fut mis en pension en 1564 et 1565.

(3) L'impression ne fait pas honneur à cette maison fameuse. Au titre du chapitre sur les Adverbes dérivés (f. 71) nous lisons DB AD VREBIIS.

pour parler, non seulement à l'esprit, mais encore aux yeux de l'élève. En voici un exemple emprunté au chapitre des interjections :

<i>Interiectiones aliae seruiunt</i>	<i>Dolori</i>	}	<i>exprimendo</i>	<i>O, Heu, Hei, Hoi, Proh</i>
	<i>Timori</i>			<i>Ah</i>
	<i>Risui</i>	}	<i>exprimendae</i>	<i>Ha, ha, he</i>
	<i>Laetitiae</i>			<i>Euah</i>
	<i>Admirationi</i>			<i>Papae</i>
	<i>Laudationi</i>	}		<i>Euge</i>

Le but d'Enoc, comme celui de Cordier, était de simplifier la grammaire, de ne donner aux commençants que les éléments les plus indispensables. C'est ce qu'il exprime en six distiques dont voici la traduction : « Chacun publie une grammaire ; pourquoi en publions-nous aussi une ? C'est afin que, dans celle-ci, l'ordre et la brièveté nous soient en aide. Je sais beaucoup de règles que j'ai passées sous silence à dessein, pour ne pas donner aux petits enfants de grands poids à porter. Que celui qui mélange tout, pour ne pas avoir l'air de rien ignorer, soit son propre grammairien pour ne nuire à personne ».

Cependant, la clarté et la simplicité qui caractérisent Cordier ne se retrouvent pas chez Enoc. Il a évidemment voulu donner aux élèves une image des langues anciennes moins compliquée que Despautère ; pour cela, il a renoncé aux vers que celui-ci faisait apprendre aux enfants ; comme l'avait fait Cordier dès 1540, il a donné des paradigmes clairs des noms et des verbes ; il n'a pas craint de le suivre en les habituant, dans l'édition de 1565, à décliner et conjuguer à la fois en français et en latin. Mais enseigner les règles d'une manière schématique, au moyen d'accolades, est une idée plutôt malencontreuse, d'autant plus qu'il a conservé l'habitude de procéder par interrogations. Ajoutons cependant que, dans l'édition de 1563 et dans la grammaire grecque, qui sont des volumes in-octavo ne permettant pas des tableaux de grande dimension, il a dû renoncer en grande partie à cette méthode et cela pour le plus grand avantage des écoliers. Dans la grammaire grecque, la confusion est augmentée par le fait que l'auteur ne tient pas seulement compte du dialecte attique, comme les grammaires modernes, mais aussi des autres dialectes, même de la κοινή, la langue commune (1). Enoc se vantait de faciliter l'étude du latin en y apportant de l'ordre (*ordo*) ; cet ordre n'est guère apparent, l'impression générale est plutôt celle du désordre ; il a du reste varié ; ainsi les notions élémentaires, la définition de la grammaire, les lettres, les syllabes, les mots, les phrases ne se trouvent dans la première édition qu'à la

(1) Il dira même que le génitif de la seconde déclinaison est λόγου dans la κοινή et λόγοιο dans le dialecte attique.

page 32 ; il est vrai qu'elles sont revenues dans la quatrième édition à leur place normale, c'est-à-dire au commencement.

L'auteur ne craint pas les procédés mnémotechniques. Ainsi, pour rappeler les huit accidents du verbe qui sont la conjugaison, la figure, le genre, le mode, le nombre (*numerus*), la personne, l'espèce (*species*) et le temps, il les distingue par des lettres CFGMNPST et le « symbole » CONFIGEMONVPERSTEM.

Ajoutons encore quelques exemples rappelant bien l'homme, le pays et le temps où il vivait : *Maximus Gallorum Budaeus. Vixit Geneuae. Eo Lausannam. Geneua nobis cis lacum Lemani sita est. Geneua Basileam petenti Lausanna fere eundum est. Geneuae docet Euangelium Calvinus, Lausannae Viretus, Farellus Neocomi. Profectus est cum Beza Lausannam. Hodie, cum de rebus diuinis haberetur concio, non fuit ad diui Petri, ad Geruasii, ad Magdalenes (sub. aedem). Ἐν τῇ Γενέῳ βασιλεύει ὁ Χριστός, ἐν τῇ Ρώμῃ ὁ ἀντίχριστος.* « Budé, le plus grand des Français. Il vécut à Genève. Je vais à Lausanne. Genève est pour nous située en deça du lac Léman. Quand on va de Genève à Bâle, il faut généralement passer par Lausanne. A Genève, Calvin enseigne l'Évangile, à Lausanne Viret, à Neuchâtel Farel. Il est parti pour Lausanne avec Bèze. Aujourd'hui, quoiqu'il y eut sermon, il n'a pas été à St-Pierre, ni à St-Gervais, ni à la Madeleine. A Genève régne le Christ, à Rome l'Ante-christ ».

Malgré les réserves que nous avons faites, et malgré leur apparence pédante, les grammaires d'Enoc sont des ouvrages qui ont dû être utiles et qui sont certainement supérieurs, au point de vue pédagogique, à ceux dont on se servait généralement dans l'enseignement. Elles donnent une idée avantageuse des leçons du Collège de Rive ; on voit par là qu'Enoc était resté fidèle au programme de la Renaissance : cultiver les bonnes lettres et la piété. Car Enoc ne perd pas une occasion de rappeler ce dernier point. Après avoir donné une analyse grammaticale des vers d'Horace : « L'enfant, qui désire toucher à la course la borne souhaitée supporte et fait beaucoup de choses ; il sue, il endure le froid, il s'abstient de l'amour et du vin » (A. P. 412), il ajoute : « Après avoir examiné chaque partie du langage, chacun de nous n'a plus qu'à renoncer courageusement à toutes les tentations de la volupté, en répétant dix fois cette belle sentence, et à cultiver avec diligence le genre de vie que Dieu nous a proposé. Pour faire cela, Horace nous avertit qu'il ne faut pas seulement s'abstenir de l'amour, mais aussi de Bacchus, son compagnon » (1).

(1) Senebier nous apprend qu'Enoc avait publié, en outre, des commentaires de Cicéron. Il semble que c'est une erreur ; en tout cas, il n'en reste plus aucune trace.

En 1554, un hébraïsant étranger, François Le Gay de Boissnormand, s'étant établi à Genève, Enoc sollicita son concours pour enseigner l'hébreu au collège. Il demanda au Conseil de lui accorder une chambre commode et l'exemption du service militaire.

Le chant sacré fut enseigné par Guillaume Franc jusqu'en 1545 ; il fut remplacé par Guillaume Fabri, de Genève, en 1547 par Loys Bourgeois et, enfin (29 mars 1556) par Pierre Dagues. Le plus distingué de ces maîtres fut Loys Bourgeois. Né à Paris au commencement du xvi^e siècle, il s'attacha à Calvin, qui le fit venir, dès 1541, comme chantre. En 1547, il reçut le droit de cité, « attendu », dit le Registre, « qu'il est homme de bien et qu'il sert volontiers pour apprendre les enfans ». Mais le Conseil lui rognait bientôt ses maigres appointements et, malgré l'intervention de Calvin, on refusa de rapporter cet arrêté. En 1551, on le mit en prison pour avoir changé « sans licence » le chant de quelques psaumes. Calvin prit de nouveau son parti et le fit relâcher au bout de vingt-quatre heures. En 1547, il avait déjà publié deux psautiers avec musique à plusieurs parties qui changeaient les mélodies employées antérieurement.

En outre, Bourgeois introduisit un système nouveau pour l'enseignement de la musique. Il l'exposa dans un ouvrage paru à Genève en 1550, intitulé *Le droict chemin de musique, avec la manière de chanter les psaumes par usage ou par ruse comme on cognoistra au XXXIV de nouveau mis en chant et aussi le cantique de Simeon*. Cette méthode fut adoptée par les protestants de France et se répandit ensuite dans toutes les écoles françaises de musique. En 1557, Bourgeois quitta Genève et retourna à Paris ; il y était encore en 1561, car, à cette époque, il y publia un recueil de quatre-vingt-trois psaumes de David. On ne sait quand il est mort (1).

Le successeur d'Enoc, en 1556, fut Jehan Barbier, qui, depuis trois ans, était bachelier avec Pierre Le Duc et Jehan Du Perril, le premier maître d'école originaire de Genève. Ce dernier, appelé aussi Du Perrier, fut nommé le 31 octobre 1555, parce que « jusques icy a assez bien estudié et est bon filz et paisible et lequel pourroit servir aux escolles et à l'advenir en l'Eglise ». En effet, nous le trouvons plus tard pasteur à Bossey-Neydens, à deux reprises, et à Vandœuvres (2). Les

(1) BOVET, *Histoire du Psautier huguenot*. Neuchâtel, 1873. DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot*. Paris, 1878. COURTOIS, *La musique sacrée dans l'Eglise réformée de France*. Paris, 1888. M. Douen considère Bourgeois comme une victime de l'intolérance de Calvin. Mais celui-ci a pris deux fois la défense du chantre contre le Conseil. Il faut plutôt attribuer le départ de Bourgeois, comme celui de G. Franc, à la pauvreté et à la parcimonie du gouvernement. Voir l'article de M. MONASTIER-SCHÖDER sur la *Musique des Psaumes huguenots* dans le numéro de janvier 1924 de la *Bibliothèque universelle*.

(2) H. HEYER, *L'Eglise de Genève*. Genève, 1909, p. 459, . — Bossey, village à 6 kilomètres au sud de Genève, dans le département de la Haute-Savoie.

services de Barbier furent appréciés, puisque nous le retrouvons en 1559 comme principal du nouveau Collège.

II

En effet, le jour approchait où Calvin devait réaliser le rêve qu'il avait formé depuis longtemps.

En attendant, un changement de local devenait de plus en plus urgent : le couvent des Cordeliers, où le collège était installé depuis 1535, laissait beaucoup à désirer. En 1548, on démolit les cellules et l'église du couvent ; les orgues et les stalles furent transportées à St-Pierre ; la place laissée vide fut *abergée*, c'est-à-dire louée à long terme à des particuliers pour y bâtir des maisons. Le reste du couvent fut en partie aménagé comme classes ; mais ces changements ne semblent pas avoir été heureux. Le chauffage était spécialement défectueux. Enoc insista à plusieurs reprises pour qu'on fit de nouvelles réparations, il représenta que plusieurs élèves étaient morts et d'autres tombés malades par suite de l'insalubrité du bâtiment. Le 9 août 1552, la Seigneurie acquit la maison dite Bolomier, un peu au-dessus du couvent ; elle servit d'abord de grenier à blé ; en 1556, une partie en fut consacrée à l'enseignement (1).

Mais cela ne suffisait pas ; la construction d'un nouveau bâtiment dans un quartier plus salubre s'imposait ; le souvenir de la saleté et de l'insalubrité du Collège de Montaigu devait hanter Calvin. Dès l'année 1557, le Conseil s'en préoccupa. Mais les événements de Lausanne, que Calvin suivait avec la plus vive attention, donnèrent une nouvelle activité et une nouvelle ampleur à ces projets. Le 28 mars 1558, l'emplacement du nouveau collège fut définitivement adopté. C'était aux Hutins Bolomier, sur le coteau de St-Antoine.

Calvin était un humaniste éminent. Son premier écrit, à savoir un commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, atteste une érudition prodigieuse chez un jeune homme de vingt-trois ans (2). Il n'en fallait pas davantage pour éveiller en lui l'intérêt le plus vif à l'égard de ce qui se rapportait à l'éducation. Sous la direction de Maturin Cordier, au Collège de la Marche, il avait goûté ce qu'était une bonne méthode, et au Collège de Montaigu, il avait fait l'expérience des traditions

(1) Cette maison était en bordure de la rue Verdaine. Plus tard, elle fut habitée par le médecin Philibert Sarasin, puis par Emilie de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne ; elle y mourut en 1629.

(2) Il ne cite pas moins de 57 auteurs latins, 22 grecs (bien qu'il n'eût commencé l'étude de cette langue que depuis 3 ou 4 ans, avec Melchior Volmar), 7 Pères de l'Eglise, 10 humanistes contemporains. (Voir H. LECOULTRE, *Calvin d'après son commentaire sur le De Clementia de Sénèque*, dans le volume *Mélanges*, par Henri Lecoultre, Lausanne, s. d., p. 124).

médiévales. A Strasbourg, il était rentré en relations avec Jean Sturm, dont il avait sans doute fait la connaissance à Paris, et l'on peut penser avec quel intérêt il avait vu la naissance de ce « gymnase » qui devait renouveler la pédagogie. Il y a lui-même donné des leçons de théologie qui furent vivement appréciées (1). En 1556, de passage à Strasbourg, il ne manqua pas de visiter l'école et de s'entretenir longuement avec Sturm sur les développements qu'elle avait pris. A Genève, dès l'origine, nous le voyons sans cesse intervenir dans les affaires du collège; c'est lui que le Conseil consulte toutes les fois qu'il s'agit d'une nomination ou d'un changement quelconque. Nous avons vu précédemment avec quelle insistance il s'était efforcé d'attirer Cordier auprès de lui et avec quel intérêt il avait lu l'*idæa*, le plan idéal d'un collège, que celui-ci avait tracé à son intention. Comme l'a très bien fait observer M. Thudichum (2), il a répondu lui-même à ceux qui ont prétendu qu'il avait de l'aversion pour la philosophie grecque, par ce passage de l'*Ordre du Collège de Genève* : « Que le professeur de grec... expose quelque livre de Philosophie qui concerne les mœurs; le livre sera d'Aristote ou Platon ou de quelque philosophe chrestien. »

Mais cet humaniste était en même temps un chrétien d'une foi ardente et profonde; on peut donc s'attendre à trouver en lui un pédagogue qui devait avoir, plus qu'Erasme, plus que tous les hommes de la Renaissance, la ferme volonté de développer chez les enfants les bonnes lettres et la piété, et c'est sur le dernier point qu'il devait insister le plus. A peine était-il arrivé à Genève qu'il écrivait au Conseil, au mois de janvier 1537, au nom de tous les ministres : « Il est fort requis et quasi nécessaire, pour conserver le peuple en pureté de doctrine, que les enfans, dès leur jeune eage, soyent tellement instruits qu'ils puyssent rendre raison de la foy, afin que on ne laisse pas deschoyr la doctrine evangelique, ains que la sentence en soy[t] diligemment retenue et baillée de main en main et de père en filz (3) ». L'instruction a donc pour but d'apprendre aux enfants à rendre raison de leur foi évangélique. C'est pourquoi l'enseignement de la religion est la chose essentielle dans l'école; c'est pourquoi aussi l'enseignement doit dépendre uniquement de l'Eglise, dont la mission est d'enseigner la vérité, aussi bien par les prédications et les admonestations des pasteurs que par les leçons des docteurs.

L'office propre de docteur, est-il dit dans les Ordonnances de 1541, est d'enseigner les fidelles en saine doctrine, affin que la pureté de l'Evangile ne soit corrompue ou par ignorance ou par mauvaises opinions... Le degré le plus prochain au ministère et le plus conjoint au gouvernement de l'esglise est la lecture de theologie, dont il sera bon qu'il y en ait au vieil et nouveau

(1) M. THUDICHUM, *Calvin als Pädagoge*. Genf, 1915, p. 27 et 28.

(2) *Ibidem*, p. 70.

(3) HERMINJARD, t. IV, p. 299.

testament. Mais, pour ce qu'on ne peut proufiter en telles leçons que premièrement on ne soit instruit aux langues et sciences humaines et aussi est besoing de susciter de la semence pour le temps advenir, afin de ne laisser l'esglise deserte à nous (*sic*) enfans, il faudra dresser college pour instruire les enfans, afin de les préparer tant au ministère que gouvernement civil.

Donc, dix-huit ans avant la fondation de l'Académie, Calvin avait déjà l'idée de fonder à Genève un système complet d'études, consacré avant tout à « l'enseignement de la saine doctrine ».

Pour lui, l'école avait pour première mission de préparer des étudiants en théologie et, s'il a ajouté que le « gouvernement civil » était aussi un des buts de l'organisation scolaire, on peut supposer que cette adjonction fut une concession faite au Conseil de la ville. Du reste, Calvin estimait que l'Etat devait, lui aussi, travailler à la gloire de Dieu. En 1541, il avait demandé « qu'il n'y eust aultre escolle par la ville pour les petitz enfans, mais que les filles ayent leur escolle a part, comme il a esté fait ci-devant ». En effet, en 1546, il y avait encore plusieurs écoles privées. Calvin demanda 1^o que le nombre de ces écoles fût réduit (en effet, le Conseil n'en autorisa que six); 2^o que ces petites institutions ne fussent fréquentées que par ceux « qui ne sont point encore capables pour estre enseignés en latin »; 3^o que tous les mercredis les maîtres de ces écoles conduisissent leurs élèves à la grande école de Rive et que, là, il se fit quelque enseignement commun; 4^o que l'on examinât ces maîtres et qu'on leur fit des remontrances sur les points où ils sembleraient au-dessous de leur tâche. Toutes ces mesures avaient pour but de faire dépendre de l'Eglise tout l'enseignement de la jeunesse. Lorsque Calvin put réaliser son projet, il exigea que tout le corps enseignant, depuis le recteur jusqu'au dernier des régents, fût nommé par la Vénérable Compagnie, le Conseil devant se contenter d'accepter et de confirmer les candidats.

III

Nous ne raconterons pas, après MM. Thévenaz (1), Borgeaud (2) et Thudichum, l'histoire de la fondation du Collège de Genève (3). Il est cependant un point qui semble avoir échappé aux historiens, c'est

(1) L. J. THÉVENAZ, *L'Ancien Collège, de sa fondation à la fin du XVIII^e siècle, précédé d'une introduction sur l'instruction publique au Moyen âge* dans l'*Histoire du Collège de Genève*, Genève, 1890.

(2) Ch. BERGEAUD, *L'Académie de Calvin*, Genève, 1900.

(3) Nous remarquons que dans sa requête du 7 août 1559, Calvin demande au Conseil que les professeurs et régents « soient bien logés et si commodement qu'ilz puyssent tenir des pensionnaires veu que ceux (ci) en profiteront doublement ». On renonçait donc définitivement à un internat, tel que nous l'avons vu dans les débuts du Collège de Rive. Il est probable que, depuis longtemps, on avait aboli cette pratique, à cause de l'insalubrité de l'ancien couvent. On y substituait le système des petites pensions particulières, comme à Lausanne.

la ressemblance évidente entre l'Académie de Genève et celle de Lausanne. M. Borgeaud (p. 29 et 30) estime que les *Leges scholae Lausannensis* n'ayant jamais été imprimées, elles n'ont pu avoir aucune influence sur le mouvement de réforme des études au dehors. Une comparaison attentive entre ce document et l'*Ordre du Collège de Genève* amène à un résultat tout opposé. En rédigeant le texte latin de l'*Ordre*, Calvin a dû avoir sous les yeux une copie du règlement de Sulzer apportée à Genève soit par Théodore de Bèze, soit par Maturin Cordier, soit par un autre des exilés de 1559 (1).

Les deux institutions sont presque identiques ; l'une et l'autre se composent de deux écoles superposées : une école secondaire (*schola priuata*), et un enseignement supérieur, destiné essentiellement aux théologiens ; la première, composée de sept classes, dirigées par un principal, le second, comportant quatre chaires, à savoir le grec, l'hébreu, la théologie et les arts. Les deux Académies sont des réductions du projet grandiose de Sturm avec ses neuf classes secondaires et ses huit facultés. Mais on ne peut guère admettre que ce soit par hasard que les auteurs des deux programmes soient arrivés à des résultats si semblables. Quelques exemples appuieront notre affirmation.

Sulzer et Calvin ont tous les deux emprunté à Sturm l'organisation des décuries, c'est-à-dire des groupes d'élèves dans chaque classe avec des « décurions » chargés de surveiller leurs camarades ; mais tous les deux ils demandent avec insistance que cette répartition soit faite d'après le progrès et la conduite des collégiens, non d'après leur âge ou leur position sociale.

La liste des auteurs scolaires et leur gradation sont presque les mêmes. A Lausanne, nous trouvons les *Distiques* de Caton, les lettres de Cicéron avec thèmes d'imitation (2), le *De amicitia*, Térence, Ovide *Tristia* et *De Ponto*, Virgile (*Enéide*), le *De officiis*, César, Horace, la

(1) Un autre collège s'était déjà inspiré des *Leges scholae Lausannensis* ; c'était celui de Pinczow (à 60 kil. au N. de Cracovie). Dans cette ville avait été fondé en 1551 un établissement scolaire, dirigé dans l'esprit de la réforme helvétique. En 1556, il fut réorganisé par un Français, envoyé par Calvin, Pierre Statorius de Tonneville (près Rouen), ancien boursier de LL. EE, qui avait passé à Genève. S'inspirant de l'enseignement qu'il avait reçu à Lausanne, il publia en 1558, sous le contrôle de Jean Laski (*a Lasco*) et de Lismanin, une *Gymnasii Pinczovinensis Institutio*. Ce gymnase était divisé en quatre classes et, dans l'intention de l'auteur du programme, devait servir de base à une Académie où l'on enseignerait « les hautes sciences », entre autres celles qui sont nécessaires à de futurs ministres de l'Evangile. Comme Cordier, il insistait sur l'usage de la *lingua vernacula*, à côté du latin, et avait introduit l'étude du grec. Les manuels prescrits étaient ceux qu'on employait à Lausanne. Pour la méthode pédagogique, le *pensum* des différentes classes, les jours et heures des leçons, etc., ce sont principalement les *Leges* de Lausanne qui ont servi de modèle, parfois jusque dans le détail de la terminologie et les tours de phrase. (Cf. Kott, professeur à l'Université de Cracovie, *La première école protestante en Pologne*, dans le premier fascicule (1921, p. 15 à 34) de la revue *Reformacja w Polsce* de Varsovie. (Communication aimable de M. le professeur Vuilleminier).

(2) Nous lisons dans les *Leges* de Lausanne, pour la cinquième classe : *Vernacula themata ad imitationem convertenda proponuntur* ; dans celles de Genève, à propos des mêmes lettres de Cicéron, mais dans la quatrième classe : *Ad quarum etiam imitationem brevia et facilia themata proponuntur*.



Le Collège

FIG. 28. — Vue du Collège de Genève, d'après une gravure sur bois d'Escuyer.

Rhétorique ad Herennium ou les *Partitiones* de Cicéron, les discours les plus faciles de Tive-Live et de Cicéron, pour le latin; les *Dialogues des morts* de Lucien, la Table de Cébès, les *Fables* d'Esopé, Hérodien, Xénophon, Plutarque, pour le grec. A Genève : les *Bucoliques* de Virgile, les *Epîtres* de Cicéron, Ovide (*Tristia* et *De Ponto*), le *De amicitia*, le *De senectute*, *Enéide*, César, Tite-Live (au point de vue historique), les *Paradoxes* et les « Oraisons de Cicéron les plus petites », puis « les plus artificielles » pour le latin : Isocrate, Xénophon, Polybe, Hérodien, les *Olynthiennes* et les *Philippiques* de Démosthène, Homère, pour le grec.

A Lausanne, le principal doit être un homme grave, savant et de bonne réputation : le soin de toute l'école lui sera confié comme à un père ; il surveillera l'activité de ses collaborateurs. A Genève, il doit être « un homme craignant Dieu et pour le moins de moyen sçavoir, surtout d'un esprit debonnaire et non point de complexion rude ni aspre ». Son office sera « outre l'ordinaire d'enseigner et de gouverner sa classe, d'avoir l'œil sur les mœurs et la diligence de ses compagons ».

A Lausanne, les régents doivent s'en rapporter au principal pour toutes les choses qui seront au-dessus de leurs forces, ne rien innover sans son autorité et lui montrer de l'obéissance ; à Genève, il ne leur est licence « de rien attenter de nouveau sans le sceu et congé du principal ». Les deux programmes notent que c'est à ce dernier à pourvoir aux remplacements.

Dans les deux villes, chaque jour à onze heures a lieu une leçon de chant sacré, qui dure une demi-heure à Lausanne, une heure à Genève. Le samedi matin est consacré à une répétition générale de toutes les matières étudiées pendant la semaine. Tous les quinze jours ont lieu des exercices de déclamation dans les première et seconde classes à Lausanne, dans la première seule à Genève.

Les vacances principales ont lieu dans les deux Académies au moment des vendanges ; elles durent quinze jours à Lausanne et trois semaines à Genève.

Nous avons vu que la promotion de classe en classe avait lieu à Lausanne tous les six mois, à la suite d'un examen. A Genève, on ne passait régulièrement dans une classe supérieure qu'une fois par an, à la suite d'un examen consistant en un thème latin proposé par un des professeurs publics ; il devait se faire en cinq heures, trois semaines avant le 1^{er} mai, sous un contrôle très sévère pour éviter toute fraude. En outre, on procédait à des interrogations orales. C'était le recteur qui décidait des promotions d'après le rapport des jurés. La cérémonie avait lieu à St-Pierre, le 1^{er} mai ou le lendemain, si cette date tombait sur un dimanche. Cette fête, qui est restée jusqu'à nos jours une des réjouissances les

plus populaires de Genève, a été instituée sur le modèle de Lausanne. A la place du bailli fonctionnait un syndic ou un membre du Petit Conseil. On lisait l'*Ordre du Collège*. Les deux meilleurs élèves de chaque classe recevaient une « petite estraine » désignée par le mot *praemium* à Lausanne, par celui de *praemium* à Genève. Puis, après que les lauréats avaient « remercié Messieurs avec reverence », le recteur leur adressait ses félicitations, « afin que les autres, à l'exemple de ceux-là, soyent incitez à bien estudier ». Enfin, venaient, comme à Lausanne, des déclamations et des poésies récitées par des élèves des deux classes supérieures. Le reste du jour, tout le collège avait congé.

Cependant, si, dans le cours de l'année scolaire, les régents s'apercevaient que tels ou tels de leurs disciples étaient assez intelligents ou assez avancés pour suivre les leçons de la classe supérieure, ils les signalaient au principal, et celui-ci au recteur qui décidait en dernier ressort de ce qui devait être fait. Ces promotions extraordinaires avaient lieu spécialement le 1^{er} octobre.

Si nous étendons notre comparaison aux « leçons publiques », c'est-à-dire à l'enseignement supérieur, nous constaterons de nouveau la grande ressemblance des deux règlements. Dans chacun d'eux, le programme des quatre chaires est rigoureusement établi ; les professeurs doivent donner deux leçons par jour, une le matin, l'autre l'après-midi, excepté le *theologus* qui « n'exposait les livres de la sainte escripture » que trois fois par semaine (1).

Les fonctions du recteur, élu dans chaque école pour deux ans, par le colloque des professeurs et ministres à Lausanne, par la Vénérable Compagnie à Genève, sont déterminées dans des termes presque identiques. A Lausanne, il doit être un homme illustre par son autorité et sa piété ; à Genève, on désignera un homme « doué de crainte de Dieu et de bon sçavoir ». Il est chargé de recevoir les inscriptions des étudiants, de surveiller la marche de toute l'Académie, de rappeler à leur devoir les professeurs ou les étudiants qui montrent de la paresse, d'apaiser les querelles qui pourront s'élever entre les étudiants, soit par son autorité, soit en faisant appel à l'aide d'autres personnes (2).

Cependant, Calvin a laissé sur son œuvre pédagogique la marque de sa personnalité. Pour la forme, le texte de son règlement, grâce à sa belle latinité, s'impose avec une autorité plus forte que celui de Sulzer. En

(1) En 1559, il y avait deux professeurs de théologie à Genève, Calvin et Th. de Bèze, qui alternaient de semaine en semaine.

(2) Le texte de Lausanne porte : *Hunc studiosi undecumque aduenientes lectionibus scholae fructuri adeunto nominaque sua ei danto. Hic in totius scholae administrationem attendito ; cessantes professores aut studiosos officii commoneto. Lites subortas inter studiosos aut sua autoritate aut aliorum etiam opera adhibita componito.* Le texte latin de l'*Ordre du Collège* est copié sur celui des *Leges scholae Lausannensis* avec quelques variantes provenant des circonstances locales. Calvin a spécialement accentué l'autorité du recteur sur les régents du Collège inférieur.

outre, au Collège de Genève, l'enseignement religieux était beaucoup plus développé ; non seulement les jeunes gens étaient tenus d'assister au culte public « à sçavoir les mercredis au sermon du matin, les dimanches aux deux sermons du matin et d'après-midi et au catechisme », mais encore leur présence était strictement contrôlée. Pour cela, ils étaient divisés en quatre « bandes », et ils devaient aller au temple de leur quartier, où une place leur était réservée. Un régent était chargé de les surveiller ; le sermon fini, il faisait l'appel et notait les « absens et ceulx qui avaient esté nonchalans a escouter la parolle de Dieu : lesquelz le lendemain estoient (s'ils se trouvaient coupables) publiquement chastiez au collège suivant leur demerite ». La semaine qui précédait la Cène, un des ministres faisait dans la salle commune une explication familière de cette cérémonie avec exhortation. En outre, l'étude du Nouveau Testament grec était commencée déjà au collège inférieur. Tous les « escoliers publics devaient signer de leur propre main la confession de leur foy », c'est-à-dire un résumé de la doctrine calviniste qui ne comprend pas moins de huit pages in-quarto de l'*Ordre du Collège*.

D'autre part, l'enseignement théologique était, à Genève, plus indépendant du pouvoir civil qu'à Lausanne, ce qui correspond aux principes ecclésiastiques de Calvin. Les devoirs du *theologus* étaient indiqués en détail par Messieurs de Berne ; à Genève, on se contentait de dire que les deux professeurs chargés de cet enseignement interprétaient l'Écriture sainte ; l'article relatif aux discussions théologiques ne contient que quelques règles générales.

Dans la distribution des disciplines du collège inférieur, Calvin a introduit quelques matières dont l'origine doit être cherchée dans la doctrine de Sturm, ou dans sa propre pensée. Dès la cinquième, on lisait à Genève les *Bucoliques* de Virgile, dès la quatrième les *Tristes* et les *Pontiques* d'Ovide. On commençait le grec en quatrième, ce qui permettait de lire du Démosthène en première et de l'Homère en seconde. Les petits Genevois étaient donc plus avancés en grec que les Lausannois. Caton, Térence et Horace n'entraient pas dans le programme de Saint-Antoine ; pour le premier, le Réformateur avait suivi l'opinion de son maître Cordier ; pour le second et le troisième, celle des pédagogues qui estimaient que ces auteurs ne convenaient pas à l'adolescence chrétienne. Il insistait, plus qu'on ne le faisait à Lausanne, sur la dialectique, dont les éléments étaient commencés déjà en seconde. En revanche, il avait une certaine défiance à l'égard de la rhétorique ; il ne la faisait commencer qu'en première. L'enseignement de ces deux branches était essentiellement pratique « prenant le patron des auteurs qui sont leus ».

D'autres différences proviennent des circonstances locales. Genève

était une ville plus grande que Lausanne, et Calvin y faisait régner une sévère discipline. Les leçons commençaient à six heures en été, à sept heures en hiver pour toutes les classes ; les élèves se rendaient directement dans leurs salles, et c'était là que se faisaient les prières. La première classe durait jusqu'à neuf heures, avec un intervalle d'une demi-heure pour le déjeuner en été, tandis qu'en hiver ce repas se prenait pendant la leçon elle-même. A onze heures, les collégiens revenaient pour la leçon commune de chant sacré, qui durait une heure ; ensuite ils rentraient dans leurs classes respectives jusqu'à une heure de l'après-midi. L'heure suivante était employée « en partie à gouter sans tumulte et, après avoir prié Dieu, en partie aussi à écrire ou à vaquer à leurs études ». Les leçons reprenaient ensuite et finissaient à quatre heures. A ce moment, la cloche appelait tout le monde dans la salle commune où les délinquants étaient punis en présence du principal. Trois élèves récitaient en français l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôtres et les Dix commandements ; puis, l'assemblée était congédiée après avoir reçu la bénédiction du principal. Il n'y avait donc que deux classes par jour, tandis qu'à Lausanne il y en avait trois. Les élèves étaient ramenés dans leurs maisons, en escouades dirigées par deux régents des quatre classes inférieures.

Le mercredi, les élèves de Lausanne avaient congé, sauf en première ; à Genève, ce jour-là, les collégiens allaient au sermon le matin ; de onze à midi avaient lieu dans chaque décurie ces discussions dont nous avons parlé précédemment. Cet exercice était suivi d'un « congé de s'esbattre jusques à trois heures ». De trois à quatre heures avait lieu, deux fois par mois, une déclamation des élèves de la première classe devant « l'assemblée commune du Collège ». Les autres mercredis, les élèves faisaient des compositions latines que l'on corrigeait le lendemain. Le samedi après-midi avait lieu une discussion d'une heure, puis « vacation » jusqu'à trois heures. L'heure suivante était consacrée à une nouvelle discussion, ensuite les élèves des classes inférieures recevaient une leçon élémentaire sur les matières qu'on devait traiter le lendemain au catéchisme, tandis que les deux classes supérieures lisaient l'une l'Evangile de saint Luc en grec, l'autre une épître apostolique.

Ces constatations nous amènent à nous demander quel fut l'auteur de l'*Ordre du Collège*. La tradition l'attribue à Calvin. Mais M. Berthault (1) croit y voir l'œuvre de Cordier. Son principal argument est que le Réformateur avait alors trop d'occupations diverses pour se livrer à la rédaction d'un programme scolaire. A. Roget et M. Borgeaud ont réfuté facilement cette opinion, qui paraît étrange à quiconque connaît

(1) E.-A. BERTHAULT, *op. cit.*, p. 35 et suiv.

la merveilleuse puissance de travail du chef de l'Eglise genevoise. M. Berthault prétend en outre que Cordier fut le premier principal du nouveau collège. S'il avait lu la rédaction latine de la *Promulgation de l'Ordre du Collège*, il aurait vu que ce fut Barbier, régent de troisième. Comme nous l'avons vu, Cordier venait d'arriver de Lausanne au printemps de 1559; âgé de 79 ans, il ne songeait qu'à rédiger ses *Colloques*, suivant le conseil que lui avait donné Robert Estienne. On peut croire que Calvin a eu quelques conversations avec son ancien maître sur l'organisation de la nouvelle institution. Mais celui-ci n'a pas pu faire prévaloir partout son opinion; il n'aurait certainement pas introduit la lecture des *Bucoliques* de Virgile en cinquième, avant celle des Lettres choisies de Cicéron, et il n'aurait peut-être pas exclu Térence des auteurs scolaires. L'auteur de l'*Ordre du Collège de Genève* est donc bien Calvin lui-même, inspiré essentiellement par les *Leges Scholae Lausannensis*.

IV

Le personnel que Calvin avait sous la main en 1559, et avec lequel il inaugura la nouvelle Académie le 5 juin, venait en grande partie de Lausanne. C'étaient des Français, enveloppés avec Viret dans la tempête qui avait amené son bannissement. Théodore de Bèze était déjà à Genève depuis le mois de septembre 1558. Dès son arrivée, il donna des cours de grec et fut confirmé, comme lecteur en grec, par la Compagnie, le 15 octobre; il continuait ainsi son enseignement de Lausanne. Mais, sur son désir de se vouer au ministère de la parole, il fut nommé pasteur l'année suivante et cumula cette charge avec celle de recteur et de suppléant de Calvin pour l'enseignement de la dogmatique. La chaire de grec fut donnée à François Bérauld, l'ancien principal de Lausanne. Jean Tagaut eut la troisième chaire, celle des arts, qu'il avait occupée à Lausanne de 1556 à 1559 (1). Antoine Chevalier (*Cavallerius* ou *Cevallerius*) fut nommé professeur d'hébreu. Pour cette chaire, Calvin avait eu de grandes ambitions. Il avait entamé une correspondance avec Mercier, successeur de Vatable, comme lecteur royal à Paris, puis avec Tremellio, recteur du Collège d'Hornbach, qui venait

(1) Jean Tagaut était né à Paris, fils du médecin et chirurgien Jean Tagaut, d'Amiens. Réfugié à Genève vers 1548, il y refuse le poste de pasteur. Son enseignement, soit à Lausanne, où il fut appelé en 1556, soit à Genève, se concentra essentiellement sur les mathématiques. Il mourut subitement en 1560. Il a laissé deux poèmes latins: le *Votum Deo optimo, max. servatori consecratum*, éloge des martyrs et diatribe contre Rome, et un *Protrepticon ad Hieropolim*, panégyrique enthousiaste de Genève, dédié au Sénat et au peuple de cette ville. Ces deux pièces se trouvent en tête du *Martyrologe* de Jehan Crespin (BORGEAUD, *Académie de Calvin*, p. 66-68, 69-72).

d'être fondé par le duc de Deux-Ponts. N'ayant pu obtenir ni l'un, ni l'autre, il fit désigner par les ministres le gendre de Tremellio, qui se trouvait depuis quelques années dans le Pays de Vaud (1).

Celui qui fut appelé à diriger la première classe de l'école privée était aussi un Français venu de Lausanne (2), Jehan Randon, de Paris, qui avait exercé les mêmes fonctions à Lausanne. Il mourut en 1560 et fut remplacé par Ribit, l'ancien professeur de théologie, successeur de Viret, qui abandonna Genève en 1562 pour exercer les fonctions pastorales à Orléans. Sur onze professeurs et régents, cinq venaient donc de Lausanne.

Le corps enseignant du Collège de Rive passa à celui de Saint-Antoine. C'étaient : 1^o Jean Barbier (*Barbirius*), natif de Baillecourt en Artois, qui conserva sa charge de principal et devint régent de troisième (3) ; 2^o Pierre Duc, régent de cinquième (4) ; 3^o Jehan du Perril, régent de sixième jusqu'en 1561 ; 4^o Jehan Laureati, régent de septième (5). Pierre Dagues, de Montricourt en Quercy, fut confirmé dans ses fonctions de maître de musique.

Les classes de seconde et de quatrième furent confiées à des réfugiés qui se trouvaient à Genève : 1^o Charles Maubué (ou Maubuel ou Maubuet), originaire de Blanc en Berry (6), 2^o Gervais Herault ou Esnault (*Enaltus*), natif de Sées en Normandie (département de l'Orne) (7). Il faut ajouter à ces noms celui de Jérôme Vyart, de Noyon, en Picardie, qui fut appelé, le 8 septembre 1559, aux fonctions de régent de huitième. En effet, la classe de septième ne comptait pas moins de 280 élèves.

(1) Natif de Vire en Normandie, Antoine Raoul Chevalier avait été l'élève de Vatable ; de Paris il avait été en Angleterre à Oxford pour continuer ses études. Il fut le précepteur français de celle qui devait devenir la reine Elisabeth. La réaction qui suivit l'avènement de Marie Tudor le chassa d'Angleterre et il vint se réfugier à Lausanne. Le gouvernement lui donna une petite pension, puis une place de pasteur à Montreux. Il venait d'être nommé en cette qualité à Lausanne, quand les événements de 1559 l'amènèrent à Genève, après un court séjour à Strasbourg. Bien qu'il fût peu sympathique à Calvin, il y resta jusqu'en 1566 ; à cette époque, il rentra en France, comme pasteur à Caen. De là, il retourna en Angleterre, comme professeur à Cambridge, puis rentra en France d'où la Saint-Barthélemy le chassa. Il mourut à Guernesay, en 1572.

(2) Voir la *Promulgatio Legum* qui précède les *Leges Academiae Genevensis* et E. A. BÉTANT, *Tableaux chronologiques des principaux et des régents du Collège de Genève* dans le *Bulletin de l'Institut genevois* n^o 18 (1859) p. 98 et suiv.

(3) Il disparaît en 1563.

(4) Pierre Duc, ou le Duc, fils d'Etienne et petit-fils de Pierre, de Saint-Didier dans les Dombes, après avoir desservi pendant sept ans le Collège de Genève, fut nommé en 1561 pasteur à Russin et en 1562 à Vandœuvre. Il fut ensuite « accordé » à l'Eglise des Dombes. Son successeur au Collège fut Maturin Cordier.

(5) Ce dernier eut une carrière éphémère et très énigmatique. Il était de « Moieily, pays d'Humanie », désignations géographiques difficiles à identifier. Il avait été nommé le 18 avril 1559, sur la recommandation de Virte, en remplacement de Thomas Lhuillier, qui « s'en est allé » ; mais il mourut peu de temps après l'inauguration de l'Académie. Le 31 juillet 1559, il fut remplacé par Claude Bardet.

(6) Il naquit vers 1539 ; en 1557, il fut nommé ministre de l'Hôpital ; après avoir été un an régent de seconde, il fut envoyé comme pasteur à Moëns (village aujourd'hui dans le département de l'Ain, à 7,75 kilomètres au N.-O. de Genève), puis revint en cette qualité, en 1564, à Genève, où il mourut le 1^{er} juillet 1566. (Henri MEYER, *L'Eglise de Genève*, 1909, p. 488).

(7) Il fut promu en troisième en 1566 et devint alors principal. Il mourut en 1574.

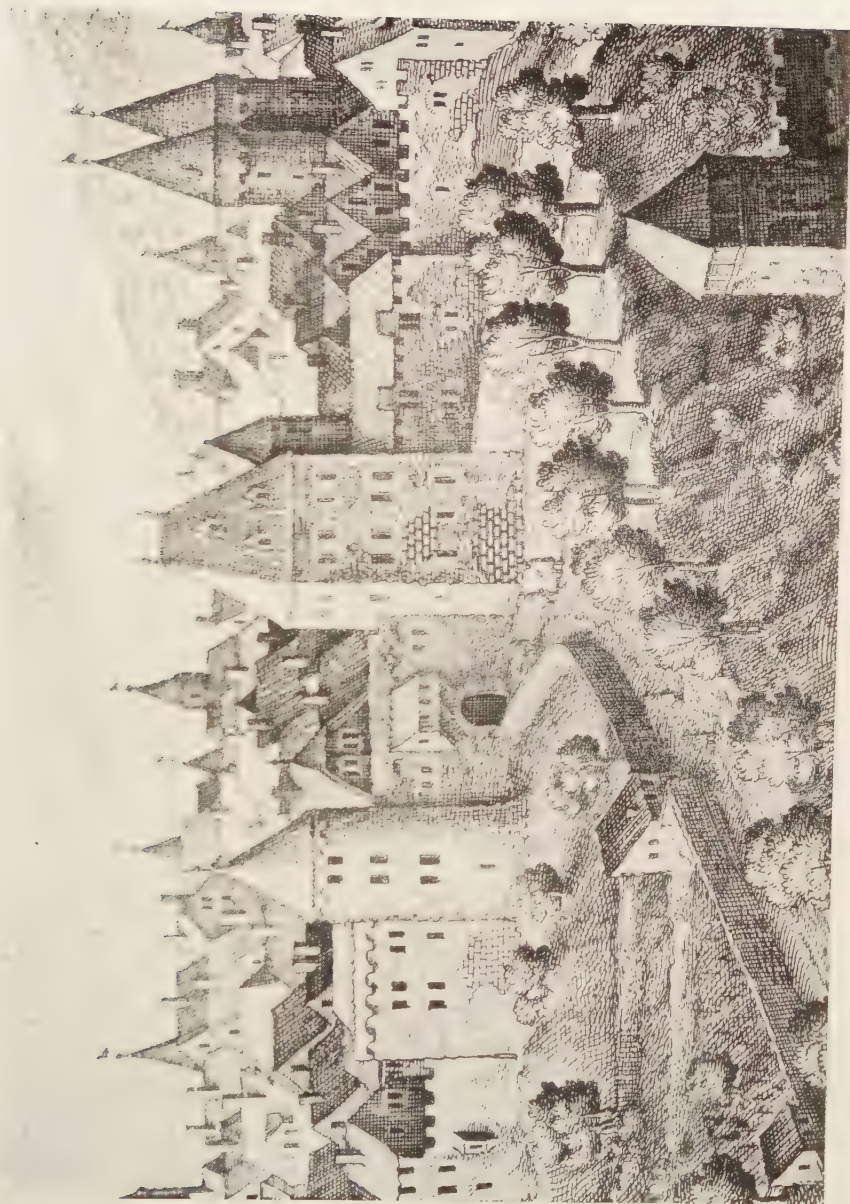


FIG. 29. — La porte de la Treille (ou porte Baudet), d'après la vue gravée par MERIAN. A droite de la porte, on voit la tour Baudet, à gauche le château St-Aspre, où Maturin Cordier a séjourné de 1559 à 1561.

Pour décharger Bardet, le successeur de Laureati, on créa une huitième classe, qui n'était pas dans le programme primitif (1).

En 1559, Jehan Du Perril était le seul ancien Genevois du corps enseignant ; le second fut Job Verat, nommé en 1562 régent de première. On ne peut pas douter que Calvin ait eu depuis longtemps le projet de cette Académie qui devait faire briller l'Evangile dans les pays de langue française. Aussi, lorsqu'il vit périlcliter celle de Lausanne, il se hâta d'en recueillir les débris en donnant des places à plusieurs de ses compatriotes, qui avaient dû fuir devant l'orage ; il accepta même, dans ses traits essentiels, l'organisation de l'établissement qu'avait fondé le gouvernement de Berne. C'était un secret hommage rendu à ses adversaires, dont il continua l'œuvre, on sait avec quel succès.

V

Cordier se fit inscrire comme « habitant » de Genève le 3 avril 1559, deux mois avant l'inauguration du nouveau collège (5 juin) (2). Cette cérémonie, à laquelle il assista sans doute, dut l'émouvoir profondément. Il vit peut-être dans les enfants qui remplissaient la cathédrale de Saint-Pierre quelques-uns des fils de ses anciens élèves du Collège de Rive. Surtout, il pouvait se dire que l'œuvre à laquelle il avait collaboré à Lausanne n'avait pas péri ; qu'un nouveau foyer de culture s'était allumé pour les protestants de langue française. Son grand âge lui interdisait de prendre part à ce nouvel enseignement, il n'y portait pas moins le plus vif intérêt.

Il avait complètement oublié l'amertume ressentie à la fin de l'année 1538, alors qu'il fut banni des terres de la Seigneurie : « Mon bon Père, dit-il dans la préface des *Colloques*, ayant eu pitié de ma vieillesse, m'a ramené dans cette ville, comme dans un port très sûr, après des labeurs infinis et beaucoup de dangers ».

Il retrouvait à Genève, non seulement Viret, son compagnon d'infortune, et plusieurs de ses anciens collègues de Lausanne, mais encore deux amis qui lui étaient restés fidèles depuis les temps où il enseignait la grammaire au Quartier latin de Paris, Calvin et Robert Estienne ; ce dernier le reçut à bras ouverts. Comme le vieux maître d'école retournait dans sa tête comment il pourrait le mieux servir le Dieu « qui pendant toute sa vie l'avait accompagné avec tant de bonté et l'avait délivré de tant de labeurs et de dangers », Estienne, qui l'avait souvent

(1) Reg. du Conseil, vol. 55, folio 33, v^o, folio 76 (communication aimable de M. Théophile Dufour).

(2) Communication aimable de Théophile Dufour.

exhorté à écrire pour la jeunesse, lui suggéra de se remettre à l'œuvre ; « il lui promit même de lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire et lui procura un secrétaire à ses frais ». Mais cette activité ne tarda pas à être interrompue. Le 7 septembre, Robert Estienne rendit le dernier soupir dans son logis de Rive. Ce fut un nouveau malheur et un grand chagrin pour le vieillard. Dépouillé de la pension que lui avait accordée le Conseil de Berne, ne tirant probablement aucun revenu de ses immeubles au Pays de Vaud, il présenta à Messieurs de Genève une requête pour obtenir un logement, « narrant comme Dieu luy a fait la grace de le faire venir icy dans l'Eglise de Dieu », et « suppliant luy assigner quelque logis à Rive pour y demeurer (1) ». En demandant un logis dans cet ancien couvent, où il n'y avait plus de classes, Cordier voulait retrouver l'habitation qu'il avait eue en 1537 et 1538, à ses débuts dans l'enseignement hors de France. Cet immeuble était humide et inconfortable ; il servait d'habitation aux étudiants pauvres, vu que « par ce moyen, il serait mieux entretenu que s'il estoit destitué d'habitans ». Le Conseil fit mieux qu'on ne lui demandait ; il octroya au vieillard, à sa femme et à sa fille (2) un logement au haut de la ville, dans le château St-Aspre (3), où il succéda à la veuve de maître Pierre, « le fortificateur » (19 février 1560). Là, il se trouvait en agréable compagnie ; il était le voisin de Viret et de François Bonivard. La conversation de ces trois champions de la Réforme devait être des plus piquantes. Viret y apportait sa piété souriante et son ironie sans fiel, Cordier sa bonhomie et sa candeur, Bonivard ses propos de haute graille. Le logement de Cordier était spécialement confortable ; il s'y trouvait, en effet, un poêle. On était là bien plus tranquille qu'à Rive, où le bruit des chars des paysans qui se rendaient au marché devait souvent troubler le repos des gens studieux ; même le Conseil, par égard pour la santé de Viret, avait interdit tout travail bruyant sur la Treille.

Cependant, la misère continuait à tourmenter l'ancien principal. Des créanciers le poursuivaient et avaient saisi les biens qu'il possédait avec son « gendre » Pousin, dans le bailliage de Moudon. Ces terres furent vendues aux enchères et rachetées par son beau-frère le pasteur Brunet Pelé du Parc ; celui-ci, à son tour, exigea que les anciens propriétaires les lui cédassent « en considération des grans frez, costes et missions » qu'il avait faits (4). Pour subvenir à l'entretien du malheureux vieil-

(1) Registre du Conseil, le 13 octobre 1559. Cette requête, suivant immédiatement la mort d'Estienne, semble indiquer qu'il demeurait chez son ami. Cependant, il ne figure pas parmi les témoins au testament que l'imprimeur avait fait le 5 septembre. Voir RENOARD, *op. cit.*, p. 578-582.

(2) Cordier avait avec lui sa femme et sa fille Suzanne ; la première vivait encore au commencement de 1561 ; elle mourut avant son mari.

(3) Le château St-Aspre s'élevait à côté de la porte de la Treille, sur l'emplacement où se trouve actuellement le n° 16 de la rue des Granges.

(4) Voir l'acte de cession du 4 septembre 1563 aux Archives d'Etat de Genève. *Minutes de F. VUARRIER*, vol. VI, fo 16, v°.

lard, on organisa en sa faveur une collecte, « parce qu'il estoit pauvre des biens de ce monde » ; Messieurs y contribuèrent pour la somme de dix florins (18 novembre 1560). Néanmoins, il gardait la même piété sereine que jadis. C'est ce qui ressort de la seule lettre que nous ayons conservée de lui pendant ces années (1). Il n'y fait aucune allusion à sa triste situation, mais ses soucis se rapportent à sa seconde patrie, menacée d'une guerre avec le duc de Savoie. Il songeait aussi à la France, qui traversait alors une crise dont le protestantisme pouvait sortir vainqueur.

En attendant, Cordier ne restait pas oisif ; il travaillait à quelque, opuscules dont nous parlerons plus loin. Le 16 février 1562, le Conseil voulut lui accorder une nouvelle marque de bonté : il l'appela au poste de régent de cinquième, à la place de Pierre Duc, qu'on avait nommé pasteur. Cordier avait alors 82 ans, et l'on peut se demander si le Conseil ne sacrifiait pas, dans cette nomination, les intérêts de l'école à la pitié qu'inspirait un vétéran de l'enseignement. Quoi qu'il en soit, il accepta cette tâche avec courage et la remplit consciencieusement. Mais c'était renoncer à toute activité littéraire. « Je perdis tout courage, dit-il dans la préface des *Colloques*, je n'espérais pas avoir jamais le temps de publier quelque chose. En effet, je me donnais entièrement à mes élèves, même dans les heures de relâche. Beaucoup de personnes cependant insistaient auprès de moi pour que je misse en lumière quelque œuvre à l'usage des enfants ; elles ne pouvaient me persuader de donner un travail dont je ne fusse pas satisfait. » Le Conseil vint de nouveau à son secours en lui donnant, en 1563, un suppléant chargé des leçons du matin. C'est ainsi qu'il put reprendre « ses vieux papiers, qui dormaient depuis trois ans dans son cabinet d'études. » Il arriva de la sorte à mettre la dernière main à ses *Colloques*, fruit de toute une vie consacrée à l'éducation de la jeunesse. Il les montra à quelques hommes doctes, probablement ses collègues du Collège, qui l'encouragèrent à faire imprimer son travail. Dans sa préface, il se vante, en toute modestie, d'avoir pu procurer aux enfants un livre qui leur enseignât à « unir la piété et les bonnes mœurs avec l'élégance des lettres ». Il ne se dissimule pas que d'autres livres pourront les amener au même but ; au moins, celui-ci les habituera dès leur jeune âge à « fuir les conversations deshonnêtes qui corrompent les bonnes mœurs, comme dit l'apôtre, d'après Ménandre » (I Cor. 15,33). En terminant, Cordier souhaite que les jeunes gens lisent son livre dans le même esprit qu'il a été écrit ; s'ils en tirent quelque

(1) Cette lettre, du 27 janvier 1561, est adressée à son beau-fils Guillaume Endeline, qui s'était établi depuis quelque temps à Rouen comme cordonnier. Le messenger, Philippe Barré, colporteur de Bibles et de catéchismes, fut arrêté à Dijon et soumis à un interrogatoire. (Communication aimable de M. André Bovet, directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel).

profit, ils en rendront grâce à Celui qui a fourni à l'auteur le courage et le moyen de l'écrire et ils prieront Dieu « pour l'auguste sénat et les très prudents magistrats de la cité, grâce auxquels ils vivent dans la tranquillité et poursuivent leurs études pour sa gloire ».

Lorsqu'il écrivait cette préface, Cordier n'était plus au château St-Aspre. En 1561, il demanda à retourner au Vieux-Collège (21 novembre 1561). Sa demande fut agréée. Nous ne savons pas quels furent les motifs qui ramenèrent Cordier dans le couvent délabré des Cordeliers. Peut-être le départ de Viret avait-il ôté son charme à la belle vue dont il jouissait du château St-Aspre, et voulait-il mourir dans une maison qui lui rappelait tant de souvenirs. Peut-être l'humilité, dont il fit preuve toute sa vie, lui suggérait-elle ce sacrifice.

C'est le sort de ceux qui arrivent à un âge avancé de voir mourir successivement leurs contemporains et même de plus jeunes. C'est probablement à cette époque que Cordier dut se séparer de sa femme, qui avait été sa compagne dans les bons et les mauvais jours. Le 27 mai 1564, la mort de son ancien élève, Calvin, plus jeune que lui de vingt-neuf ans, lui rappela, s'il l'avait oublié, la fragilité de notre vie. Quelques mois auparavant, il avait écrit son nom avec émotion dans la préface de ses *Colloques*, se souvenant du temps bien lointain où le petit Picard était entré dans sa classe au Collège de la Marche, à Paris. Plus tard, Calvin, se rappelant les bonnes leçons qu'il avait reçues, l'avait fait venir à Genève en 1537, et, en 1550, il lui avait donné un témoignage public de reconnaissance dans la préface du commentaire de l'Epître aux Thessaloniens. Ce fut donc avec mélancolie que le vieillard vit le Réformateur, *praestantissimus ille vir*, le précéder dans ce cimetière de Plainpalais où il devait le rejoindre quelques mois plus tard.

Depuis un an, se sentant « detenu de maladie corporelle », il avait mis ordre à ses affaires ; après avoir fait à son beau-frère Brunet Pelé la cession de ses terres dans le bailliage de Moudon, il convoqua dans sa chambre du Bas-Collège le notaire Ragueau et lui dicta son testament. Après quelques phrases pieuses, où il atteste sa reconnaissance envers Dieu de l'avoir appelé à la connaissance de son saint Evangile, et « d'autant que les maladies desquelles il plaist à Dieu nous visiter en ce monde nous doibvent servir d'avertissement pour nous préparer à laisser ce monde et comparoir devant luy mesme quand elles sont jointes avec vieillesse, qui est une continuelle maladie en l'homme », il institue sa fille unique, Suzanne Cordier, son héritière universelle et lui donne tous ses biens « et mesmes ses livres, ses meubles et ustensiles de menage, une maison qu'il a acquise à Lausanne, deux pièces de terre », qu'il avait achetées à Michel Garbin en la Seigneurie de Cossonay avec facilité

de rachat (1). Dans le cas où Suzanne Cordier mourrait sans enfants, son père lui substituait ses frères utérins Samson et Guillaume Endeline. Les exécuteurs testamentaires étaient Michel Cop, Nicolas Colladon, pasteurs à Genève, avec le beau-frère du testateur Loys Pelé du Parc. Il n'est pas question de Brunet Pelé, peut-être parce que Cordier lui avait ôté sa confiance. Les témoins étaient maîtres Gervais Hérault, Job Verat, Anthoine de la Faye, Abraham Maire, Henry Desprez, Jacques Perrin et Julien Pinguot, tous régents du Collège, ce qui prouve l'esprit de bonne collégialité qui régnait dans l'établissement.

Le vendredi 8 septembre 1564, donc trois mois et demi après Calvin, « mourut le bonhomme Corderius », nous dit le registre de la Vénérable Compagnie, « en grand aage, heureusement et ayant servi jusques à la fin en sa vocation d'enseigner les enfans et conduyre la jeunesse en toute sincerité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait receue du Seigneur » (2). Cette simple oraison funèbre du secrétaire Nicolas Colladon (on ne lui en fit pas d'autre), montre dans quelle estime on tenait ce vaillant champion de la *pietas litterata*, qui avait combattu jusqu'à la fin le bon combat de l'éducation chrétienne. Les ministres s'adressèrent au Conseil pour qu'on fît à Cordier des funérailles publiques. « Estant proposé, lit-on dans le Registre du Conseil, que Cordier est mort et non point de maladie contagieuse (on était alors en temps de peste), à la requeste des ministres, arrêté qu'on fasse honneur à sa sepulture ». La dépouille mortelle du pédagogue fut donc accompagnée à sa dernière demeure, non seulement par les régents et les élèves du Collège, mais encore par les magistrats et les pasteurs.

(1) Lors du mariage de Suzanne Cordier avec le régent Philippe Crespin, en 1567, elle possédait encore ces immeubles ; en outre, elle apportait à son mari la modeste somme de 600 florins petit poids, monnaie de Genève, représentée par les livres et autres meubles que lui avait laissés son père et par une créance de deux cent soixante-cinq francs due par feu Spectable Brunet Pelé, son oncle ; il est probable que c'était un reliquat de la cession de 1563. — Ce Philippe Crespin n'est pas le fils de l'imprimeur Jehan Crespin, mais d'Adam Crespin. Il naquit à Pesmesan, comté de St-Pol, en 1535, fut reçu bourgeois de Genève en 1537, mourut au Collège le 8 juillet 1599, laissant plusieurs enfants qui paraissent s'être établis dans le Pays de Vaud. Voir la *France protestante*, art. Crespin, et *Contrat de mariage* de RAGUEAU, vol. 9 f^o 297, aux Archives d'Etat de Genève.

(2) M. Doumergue nous dit qu'il avait encore tenu sa classe trois jours avant sa mort ; nous ignorons où il a trouvé ce renseignement.

CHAPITRE XVI

Le Miroir de la Jeunesse et les Civilités attribuées à Cordier

I. *Le Miroir de la Jeunesse*. — Traductions de la Civilité d'Érasme. — *Les Instructions très utiles qu'on doit diligemment noter*. — *La Doctrine que Aristote envoya au Roy Alexandre*. — Analyse du *Miroir de la Jeunesse*. — Seconde édition avec la préface originale. — II. *La Civile Honnesteté* de Calviac. — *La Civilité honneste* dressée par un missionnaire. — *La Civilité puérile*.

I

Dans la préface de ses *Colloques*, Maturin Cordier nous dit que, dès son arrivée à Genève, Robert Estienne l'avait exhorté, comme il l'avait fait autrefois, à écrire des ouvrages pour la jeunesse, et le vieillard se mit à composer « quelques opuscules qu'il espérait devoir contribuer aux progrès des enfants ». Le premier fruit de cette activité fut, croyons-nous, un livre qui parut encore en 1559 à Poitiers chez les frères Pierre et Jean Moynes sous le titre de « *Le Miroir de la Jeunesse pour la former à bonnes mœurs et Civilité de vie, onquel sont adjoinets les Devis et Exemples moraux que les enfans doivent escrire pour Patrons en leurs papiers d'escolle*. Composé par M. M. Cordier, avec cette épigraphe :

Si vous voulez, enfans, selon Dieu vivre,
Devant les yeux ayez ce présent livre.

Un exemplaire de ce précieux ouvrage, que l'on considère généralement comme perdu, est conservé à la Bibliothèque bodléienne d'Oxford. C'est un petit volume de 70 feuillets, non chiffrés, petit in-octavo, dont l'impression laisse beaucoup à désirer, soit pour la netteté, soit pour la correction (1).

Le volume se compose de quatre parties. La première n'est pas autre chose qu'une traduction française du *De ciuilitate morum puerilium*

(1) Par exemple : « poison » pour « poisson », « modeste pour « modestie », etc. Le typographe avait sous les yeux : « Que l'enfant tranche par menuz morceaux sa chair sur son assiette et, adjoustant incontinent du pain, qu'il la masche quelque espace » ; il a imprimé le dernier membre de phrase comme suit : « et, adjoustant incontinent du pain qu'il a masché quelque espace ». L'imprimeur de Poitiers n'avait pas de caractères grecs ; aussi, lorsqu'il rencontre dans le manuscrit des mots de cette langue, les laisse-t-il tout simplement de côté. Erasme avait écrit : *quam ob id Graeci, συγχρόστιον* appellant, nous lisons « à raison de quoi les Grecs l'appellent... » et la phrase reste suspendue.

d'Érasme, sous le titre de *La Civilité puerile pour endoctriner les enfans* et, en titre courant : *La forme de vivre des Enfans*.

Ce n'était pas la première fois que l'opuscule d'Érasme était présenté en langue française. En effet, il formait la matière d'un ouvrage dont la première édition est intitulée : « *Declamation concernant de la manière bien instruire les enfans des leur comencement, avec ung petit traicté de la civilité puerile. Le tout translaté nouvellement du Latin en François par Pierre Saliat*. On le vend à Paris en la maison de Colines, demourant au Soleil d'or, rue St-Jean de Beaulvais 1537 ». La seconde édition, portant simplement le titre de *Civilité puerile*, parut en 1544 à Lyon, chez Jean de Tournes, avec une vignette représentant « Era. Rot ».

On y lit une petite préface dans laquelle il est dit que la nation française se distingue « en toute honnesteté, contenance, gestes, mœurs, et pour faire brief en toute manière de faire et dire gracieuses, humaines et civiles », mais que, néanmoins, le traducteur « met en lumière » ce petit traité, vu que tous les enfans de France n'ont pas ces qualités qui distinguent les classes supérieures de ce pays.

Cette traduction est reproduite avec la préface en tête du *Miroir de la Jeunesse*. Mais l'éditeur est protestant, aussi supprime-t-il toutes les prescriptions d'Érasme sur les signes de croix, les génuflexions devant les images saintes et les prières qu'il faut faire au commencement du repas, ainsi que le soir au moment du coucher. Bien plus, au chapitre « *Comment il faut se maintenir à l'Eglise* », il en substitue un autre, intitulé « *Comment il se fault maintenir à la Religion chrestienne*. »

C'est chose propre au jeune enfant d'aymer et craindre Dieu sur toutes choses et le prier incessamment ; dire l'Oraison Dominicale, chanter Psalmes et Hymnes en recognoissance des biens de nostre Dieu ; l'invoquer en adversité ; esperer totalement en luy, comme en celui duquel depend et provient toutes choses bonnes. Aussi qu'il est impossible à l'enfant de profiter en aucune chose s'il n'a sa confiance, attente et recours à son vray Dieu et père. Et ne doit pour aucune chose contrevenir aux commandemens de Dieu, voire fust-il admonesté de ce faire par ses Pere et Mere, ou autres ses amys. Car, comme dit l'Escripture, il vaut mieux plaire à Dieu qu'aux hommes.

S'il te faut aller à l'Eglise, ou à la predication, pour prier ou pour entendre le saint Evangile, tu dois en toute modestie te humilier et prier Dieu devotement avecques l'assemblée, ouyr ententivement la Predication, pour icelle mettre en effect : recevoir les saintz Sacremens quand tu seras en eage capable, et non seulement te fault ouyr la parolle de Dieu, et recevoir les saintz Sacremens, mais te fault oultre mener une vie conforme à la parolle de Dieu, à l'efficace des dictz sacremens.

Cependant, nous trouvons encore quelques traces de catholicisme ; ainsi, le traducteur a conservé ce passage : « Les anges sont toujours présens, auxquelz est fort agréable es petitz enfans la honte, compaignie et garde de pudicité ». Il est probable que l'éditeur s'est cru autorisé par ces modifications à supprimer le nom d'Érasme et à se substituer à

LE MIROIR

DES ESCOLIERS ET PA-

reillement aussi de toute la Jeunesse:

auquel est décrit la différence des

mœurs du bon enfant, &

du peruers.

*Livre tres-belle, & fort propre pour
le temps present.*



R. Paris,

7
De l'Imprimerie de Leon Sauellat, rue
S. Jean de Latran: au Siphon
d'argent.

M. D. LXXXII

FIG. 30. — Titre du *Miroir de la Jeunesse*.
Paris, 1582.

l'auteur ; il a, de même, laissé de côté le nom d'Henri de Bourgogne, fils d'Adolphe, seigneur de la Vère, auquel l'original est dédié, tout en conservant le préambule, où il est question de Maximilien de Bourgogne, frère d'Henri (1).

Au reste, la traduction laisse bien à désirer ; elle est prolix et ne rend pas la spirituelle concision de l'original.

Le second morceau du volume (f° 32) est intitulé *Instructions très utiles qu'on doit diligemment noter*. C'est évidemment ce qui était désigné dans le titre général par *Devis et Exemples moraux que les enfans doivent escrire pour Patrons en leurs papiers d'escolle*. C'est une série de cent vingt-quatre morceaux indiquant en quatre lignes quatre choses nécessaires à la vie, ou quatre conséquences des vertus et des vices, ou quatre qualités indispensables à certaines conditions sociales comme celles du roi, du juge, de l'avocat, du plaideur, du notaire, du gouverneur de cité, du gouverneur de ménage, de l'homme d'armes, de la femme, de l'homme de bien, du chef de guerre, du capitaine, du conservateur du pays, du prince, du valet, du médecin, du marchand, etc. Une seule série présente huit éléments, c'est celle des choses qui gouvernent le monde, à savoir « le peuple en bon ordre, le saige avecques l'œuvre, le riche loyal, le jeune obéissant, le prestre honeste, le vieux sage, le paovre humble, la femme en vergogne ». Cette série est suivie (f° 34. 2°) de 16 vers moraux, détestables au point de vue poétique.

Nous avons évidemment affaire à un rajeunissement abrégé de l'ouvrage du xve siècle intitulé : « De quant de natures contient l'homme en soy, selon Aristote », ou « le Traité des quatre choses », renfermé dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (2). C'est dire qu'il est complètement étranger à Maturin Cordier. Le nom d'Aristote ne doit point nous abuser ; au moyen âge, on lui attribuait volontiers tout ce qui pouvait avoir quelque rapport avec la science et la morale.

Cordier n'aurait point approuvé la doctrine utilitaire et terre à terre qui inspire le recueil de ces *Instructions*. Ce pédagogue chrétien aurait-il pu recommander aux jeunes gens, pour être copiés dans leurs cahiers, des enseignements où, s'il est question de la science, il n'est jamais fait mention de l'étude ? leur aurait-il fait apprendre des axiomes comme ceux-ci.

Quatre choses sont tres-joyeuses à l'homme :

Avoir enfans sages,
Acquerir grandes dignités,
Avoir grandes richesses et honnestes,
Avoir vengeance de ses ennemys.

(1) Ces jeunes gens, morts de bonne heure, descendaient d'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, fils de Philippe le Bon.

(2) Fr., 572, f° 209, v° — 216 et 983, f° 55. Voir Paulin Paris, *Les manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Paris, 1836-48, t. V, p. 20, 21 ; t. VII, p. 392. Mon excellent collègue, M. Arthur Piaget, a eu la bonté d'examiner ces manuscrits pour moi.

Quatre choses font un homme riche :

Avoir grand crédit,
Accroistre parens,
Entretenir son ennemy,
Et enrichir le pauvre.

Quatre choses sont tres malicieuses en ce monde :

L'aspic,
L'escorpion,
Le crapault,
La femme.

Le troisième morceau (fo 51) sort de la même école. C'est un petit poème moral intitulé : *La Doctrine que Aristote envoya au Roy Alexandre par laquelle un chacun peut estre instruit*. Il est composé de vingt-sept strophes en cinq vers de dix syllabes ; les deux premiers vers riment avec le cinquième ; les troisième et quatrième riment entre eux. L'auteur insiste surtout sur la prudence qu'il faut observer envers son prochain : ne jamais divulguer un secret, parler peu, ne rien faire, ne rien dire sans avoir réfléchi, ne « s'accompagner » à aucun inconnu, se méfier des propos d'autrui, ne pas s'attaquer à plus grand que soi :

Par droit divin si tu veulx prosperer,
Les grands seigneurs il te fault reverer
Et honorer par une bonne guise
Les vieilles gens, aussi ceulx de l'Eglise.
L'on doit les grands par raison honorer,

ne pas s'enivrer, se souvenir de la mort, pardonner les injures, user de bénignité, ne flatter personne, etc. Il est impossible d'attribuer ces vers à Cordier. Ils ne sont du reste pas mauvais. Voici ce que l'auteur dit de la mort :

Fuyant tout vice et péché vil et ord,
Te fault penser nuict et jour à la mort.
Croy pour certain qu'à tous mourir fauldra,
L'on ne sait quand ; doncq il t'en souviendra :
Vivre en vertu donne mort sans remord,

et de la justice :

Suyvant vertu, convient avoir notice
Qu'à un chacun fault ministrer justice
Et sans faveur estre à tous droicturier,
Tant au gentil ainsi qu'au roturier.
Le droit (*sic*) efface et cautelle et malice.

Le quatrième morceau du volume (fo 57), qui est la partie essentielle, est intitulée *Le Miroir de la Jeunesse*. Ici, nous retrouvons Cordier. L'ouvrage est tout entier en vers français, ce qui est dans ses habitudes ; malgré l'exemple que lui donnaient son élève Calvin et les autres Réformateurs, ses amis, il avait l'idée qu'un livre français devait être en vers.

L'auteur fait en 134 quatrains le parallèle continu du « bon enfant » et de « l'enfant pervers », appelé quelquefois le « desbauché (1) ». Il montre d'abord les devoirs du jeune chrétien envers Dieu :

Le bon enfant craint le Seigneur
En reverence et tout honneur ;
L'enfant pervers n'a de Dieu crainte
Et ne fait bien que par contrainte.

Le bon enfant est courroucé,
Quand il voit Dieu estre offensé ;
L'enfant pervers n'en fait que rire
Et voudroit voir encore pire.

.

Le bon enfant aime l'école (*sic*),
Vertu et Dieu et sa parolle ;
Au desbauché est desplaisant
Tout ce qui est à Dieu plaisant.

Le bon enfant volontiers oit
Parler de Dieu, car il y croit ;
L'enfant pervers ne veut entendre
Propos de Dieu n'en rien apprendre.

.

Le bon enfant, s'on ne l'empesche,
Ne faut point le dimanche au presche ;
Le pervers, au lieu du sermon,
A boire et à gaudir tient bon.

Le bon enfant tasche de vivre
Selon Jesus et de le suivre ;
L'enfant pervers suit l'Antechrist
Et faict la guerre à Jesus Christ.

Dans l'épilogue du *De corrupti*, Cordier avait déjà considéré la piété comme la base de l'éducation : « Puisque toute raison de progrès et même tout bien vient de Dieu, qu'il soit le principe de votre éducation et que tous vos efforts se rapportent à lui... Donc, si vous voulez de tout votre cœur faire quelque progrès dans votre caractère et même dans les belles-lettres, aimez Dieu uniquement, adorez-le pieusement, mettez votre espérance en lui ; dirigez toutes vos études vers Dieu, comme vers un but ; considérez-vous comme ses débiteurs, s'il y a quelque bien en vous ; enfin recommandez-vous à lui par vos prières pieuses, fréquentes et ferventes ».

(1) La forme de ce petit poème est très analogue à celle des *Faits de Jesus-Christ et du Pape*, traduction du *Passionale Christi et Antichristi* de Luther. C'est une série de quinze antithèses mêlées entre Jésus-Christ et le Pape, servant de légendes à une série de gravures, par exemple.

Jesus Christ fuyt le royaume terrien
Mais le pape par force le faict sien.

Voir *Société du Musée historique de la Réformation à Genève. Rapports présentés à l'Assemblée générale du 14 mai 1904.*

L'auteur parle de l'obéissance qui est due aux parents :

Le bon enfant veut rendre entiere
Obéissance à pere et mere ;
Le pervers, estant bien batu,
Encore est rebelle et testu.

Le bon enfant va de courage
Diligemment en son message ;
Le desbauché s'en va musant
Puis vient mentir en s'excusant.

puis il s'étend longuement sur les devoirs de l'enfant à l'école ; en bon pédagogue, il y consacre dix-neuf quatrains :

Le bon enfant à escouter
Est diligent sans caqueter ;
L'enfant pervers n'a le courage
Qu'à tout babil ou badinage.

.

Le bon enfant peu se faict battre
Car à nul mal ne veult s'esbattre ;
Tant plus l'enfant pervers on bat,
Et plus en mal prend son esbat.

Le bon enfant, deux ou trois coups
Ayant receu, se rend fort dous ;
L'enfant pervers, quoy qu'on l'afflige,
Encore à peine se corrige.

.

Le bon enfant aimant science
Tient son maistre en grand reverence ;
Le desbauché, contre son cœur
Monstre semblant de quelque honneur.

Le sage enfant jamais ne cesse
D'estudier sans qu'on le presse ;
Le fol ne veult estudier
Qu'à force de battre ou crier.

.

Le bon enfant tant bien retient
Que grand savoir luy en revient ;
Le desbauché travaille à boire
Trop plus qu'à mettre en sa memoire.

Le bon enfant veut estre instruit
En chose bonne et de grand fruit ;
L'enfant pervers, s'il estudie,
Tout à vanité se dedie.

Le bon enfant pour sa lecture
Souvent prend la sainte Escriture ;
L'enfant pervers plustost se prend
A lire tout ce qu'on defend.

Le bon enfant à toute heure vient
 A ses leçons, s'on ne le tient ;
 L'enfant pervers souvent s'excuse
 D'avoir failly, mais il abuse.

Suivent des exhortations sur le résultat que doivent produire les « admonitions des supérieurs », sur la « repentance et desplaisance du mal », sur « les compagnies » :

Le bon enfant aux bons s'adjoint,
 Les desbauchez ne cherche point ;
 Le desbauché tousjours aborde
 Vers les meschants et s'y accorde.

sur « la conversation avec les autres » :

Le bon enfant est coint et dous,
 Humain et serviable à tous ;
 L'enfant pervers est intractable,
 Fascheux à tous et importable.

sur « la nourriture » :

Le bon enfant pas ne demande
 S'emplir de vin et de viande :
 L'enfant pervers sans se lever,
 Se soulera jusqu'au crever.

sur « le jeu et esbastement » :

Le bon enfant point ne s'arreste
 A quelque jeu, s'il n'est honneste ;
 Le desbauché se va cachant,
 Pour se trouver en jeu meschant.

L'auteur arrive à « la charité et aux choses qui concernent proprement le prochain ». Sur ce point, il est très abondant :

Le bon enfant est patient
 Et ne fait tort à escient ;
 Le pervers à grand peine dure
 Un jour entier sans faire injure.

Le bon enfant d'autrui pourchasse
 Le bien, comme il veult qu'on luy fasse .
 L'enfant pervers point ne craindra
 Mal pour bien rendre et n'y faudra.

.

Le bon enfant sachant du bien
 A l'enseigner n'espargne rien ;
 L'enfant pervers ne se dispose
 Qu'à enseigner mauvaise chose.

.

Le bon enfant tasche à renger
 Celui qui cherche à se venger ;
 L'enfant pervers plustost conseille
 En disant : Rend luy la pareille.

Le bon enfant à tous pardonne
 Sans point se venger de personne ;
 L'enfant pervers n'a point repos,
 S'il ne se venge à tous propos.

Le bon enfant d'autrui supporte
 L'infirmité et le conforte ;
 Le pervers a si mauvais cœur
 Qu'il veut tout prendre à la rigueur.

Puis il parle de l'humilité, de la patience :

Le bon enfant point ne menace
 De se venger, quoy qu'on lui face ;
 L'enfant pervers, pour moins d'un rien,
 Dira : Je te le rendray bien ;

des péchés de « la langue », du « péché par infirmité », du « labeur et diligence pour fuyr oysiveté, desbauchement et larrecin », de la « prudence » :

Le bon enfant s'en va aux sages,
 Quand il doute en aucuns passages ;
 Le desbauché ne doute en rien,
 Car il ne veult savoir nul bien ;

du « silence » :

Le sage enfant se tient tout quoy,
 Quand il oit plus sage que soy ;
 Le fol prend bien cest avantage
 D'oser parler devant le sage ;

de la « perseverance », pour arriver à la conclusion en vingt-quatre nouveaux quatrains où la doctrine de la prédestination explique comment il se fait qu'il y a des enfants sages et des enfants méchants :

Vray est que, quant à la nature
 Que du pere Adam nous tenons,
 Nostre ame estant pleine d'ordure,
 Tous en ce monde nous venons.

Mais de toute l'humaine race
 Le Seigneur un nombre a esleu,
 Auquel il a faict toute grace
 Pour rien : car ainsi luy a pleu.

À eux, dy-je, il se fait cognoistre
 Et leur fait sentir sa faveur,
 En leur declarant qu'il veut estre
 Leur Dieu, leur Pere et leur Sauveur.

À repentance il les attire,
 Change leurs cœurs par son esprit,
 Ainsi les poulse et les inspire
 À croire à son fils Jesuschrist.

Mais celui là que Dieu deslaisse
 En son premier estat charnel,
 Jamais d'offenser Dieu ne cesse
 Suivant tousjours son naturel.

Voilà d'où vient la difference
 Du bon enfant, qui en tout lieu
 Sert Dieu en bonne conscience
 Et du meschant, mocqueur de Dieu.

Il termine en indiquant « d'où a esté prinse la matière de ce livre » :

La plus grand part de ceste difference
 Apprinse j'ay par longue experience ;
 L'autre j'ay veue en passant la lecture
 Des beaux propos de la saincte Escriture.

En Salomon, si bien tu le contemples,
 Tu pourras voir assez de tels exemples ;
 Pareillement y en a es Cantiques
 Du Roy David, treshauts et magnifiques.

Ce Miroir résume donc la morale que Cordier enseignait à ses élèves et que nous retrouvons dans ses différents ouvrages. Cette idée même d'une comparaison entre le bon enfant et l'enfant pervers, il l'avait réalisée dans la postface de son premier ouvrage. Là, après avoir fait le tableau de l'écolier vertueux, il lui oppose les *nebulones*, les polissons et les moqueurs dont il faut se garder.

Cette pédagogie est plutôt simpliste ; comme moyen de persuasion, elle ne connaît que la verge, qui n'est pas épargnée même au bon enfant. On peut même se demander à quoi elle sert, puisqu'un décret éternel a déterminé ceux qui doivent être rangés dans les bons enfants et dans les enfants pervers.

Quant à la forme, les citations que nous avons données rappellent celles que nous avons tirées des *Epistres chrestiennes*. Celles-ci ont plus de chaleur, parce que Cordier ne s'y était pas astreint à ce parallélisme qui fait du *Miroir* une œuvre fastidieuse par sa monotonie. Mais nous retrouvons la même prolixité, la même banalité dans l'expression, les mêmes chevilles maladroites, les mêmes rimes équivoques ou pauvres, la même naïveté qui touche quelquefois à la niaiserie, mais aussi toute la piété, toute la bonhomie, toute l'élévation de pensée. Qui caractérisait l'auteur.

Comment alors expliquer que le *Miroir* soit précédé de pièces liminaires qu'il est impossible de lui attribuer, et qui sont même en contradiction avec sa doctrine ? Voici l'hypothèse que l'on peut faire : les frères Pierre et Jean Moynes de Poitiers ont demandé à Maturin Cordier un « Miroir de la Jeunesse », un *Speculum* français ; par là, ils enten-

daient une « civilité », un manuel destiné à enseigner aux jeunes gens les règles du savoir-vivre. Le vieillard leur envoya la pièce que nous venons d'étudier, précédée d'une préface en vers de dix syllabes, sur laquelle nous reviendrons. Cela ne faisait pas le compte des libraires de Poitiers ; ils avaient demandé un manuel de civilité, ils recevaient un poème moral et religieux, trop religieux peut-être pour leur goût ; aussi mirent-ils de côté la préface, dont ils ne conservèrent que les deux premiers vers pour en faire l'épigraphe de leur livre, et la remplacèrent par la traduction de la *Civilité* d'Érasme, qui était considérée comme le modèle du genre, en lui donnant un caractère protestant, et deux autres morceaux de morale, mais d'une morale bien différente de celle de Cordier.

Dans la *Bibliothèque française*, La Croix du Maine (éd. de 1772, t. II, p. 108) cite le *Miroir de la Jeunesse*, et il ajoute : « Ce livre a été depuis imprimé à Paris par Jean Ruelle et autres, l'an 1560, sous ce nom de *Civilité puérile* » (1). Nous ignorons si cette indication est exacte ; nous n'avons trouvé nulle part mention de cette *Civilité puérile*.

En revanche, nous avons trouvé à la Bibliothèque de Vendôme un volume intitulé *le Miroir des Escoliers et pareillement de toute la Jeunesse, auquel est décrit la difference des mœurs du bon enfant et du pervers. Livre très utile et fort propre pour le temps present*. A Paris. De l'Imprimerie de Leon Cavellat (2), rue St Jean de Latran, au Grifphon d'Argent. M.D.LXXXII, in-8°, 44 pages. Le titre courant est le *Miroir de la Jeunesse*. Le nom de l'auteur est omis ; cependant c'est le même ouvrage qu'avaient publié en 1559 Pierre et Jean Moynes, sans les pièces qu'ils avaient ajoutées, mais avec la préface originale. Elle n'a pas moins de cent vingt-quatre vers de dix syllabes.

Si vous voulez, Enfants, selon Dieu vivre
Devant les yeux ayez ce petit livre,
Comme un miroir, auquel on se regarde
Droit en la face, afin de prendre garde
Si d'aventure il y a quelque tache,
En quelque lieu, qui desplaise ou qui fasche.
Ainsi lisant en ce petit traicté
Le different verrez qui est traicté,
Du jeune enfant, qui est de Dieu instruit
A le servir et craindre jour et nuict,
Et de celuy qui par fine malice
Prend son plaisir à commettre injustice.

(1) D'autre part, Du Verdier nous apprend que Cordier avait publié *Le Miroir de la jeunesse, pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie* chez Jean Bonfons à Paris. Cette contradiction peut s'expliquer par le fait que Nicolas Bonfons, fils de Jean, épousa en 1571 Catherine Ruelle, fille de Jean.

(2) Léon Cavellat, imprimeur et libraire, troisième fils de Guillaume, exerça à partir de 1578 et mourut le 12 octobre 1610. En 1578, son adresse était « en la rue des Carmes, à l'enseigne de la Trinité et du Gryphon d'Argent » ; en 1579, il s'établit dans la maison qu'avaient occupée Nicolas Du Chemin et sa veuve « à la rue St-Jean de Latran » et en 1583, nous le trouvons au mont St-Hilaire. RENOARD (*Imprimeurs parisiens*) ne donne pas cette dernière adresse. Il semble que Léon Cavellat avait la spécialité des ouvrages de civilité.

Car d'une part les pechez je raconte
 Des desbauchez, pour leur faire avoir honte,
 Si le Seigneur leur veult estre propice
 Et les induire à laisser leur malice ;
 De l'autre part je descry les vertus
 Des bons enfans, pour les rendre abbattus
 Et devant Dieu plus les humilier,
 Non pas à fin de s'en glorifier,
 Consideré que d'eux elles ne viennent
 Ny de parens qu'ils ayent ne les tiennent,
 Ains du seul Dieu, qui à toute personne,
 Comme il luy plaist, de ses richesses donne,
 Et que, tant plus un chascun a de graces,
 Plus est tenu d'en rendre au Seigneur graces ;
 Car tous les biens et les graces qu'avons
 Viennent de luy, et ce que nous sçavons, etc.

L'authenticité de cette préface n'est pas douteuse. D'abord, les deux premiers vers se lisent comme épigraphe dans l'édition originale. Ensuite, nous y retrouvons toute la doctrine et toute la manière de notre pédagogue. Quant à la question de savoir comment cette préface est venue entre les mains de Léon Cavellat, c'est un point que nous ne nous chargeons pas d'élucider.

II

Nous avons dit plus haut que La Croix du Maine considérait une *Civilité puerile*, publiée en 1560, comme étant la reproduction du *Miroir de la Jeunesse*. Cette assertion a eu pour résultat que l'on a attribué à Maturin Cordier plusieurs ouvrages anonymes, en français, et portant ce titre, ou un titre analogue. On nous permettra d'en parcourir quelques uns. La plupart ont ce trait commun d'être imprimés en caractères de « civilité (1) ».

En premier lieu, il faut signaler la *Civile Honnesteté pour les enfans, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire, qu'avons mise au commencement*. A Paris, de l'Imprimerie de Philippe Danfrie et Richard Breton, Rue St-Jaques, à l'escrevisse, M.D.LIX, in-8°, 32 f° (2). La pre-

(1) Ces caractères de civilité, ou caractères cursifs, qui sont une dérivation de l'écriture gothique, étaient considérés au xvi^e siècle comme constituant le véritable alphabet français, par opposition aux caractères romains et aux caractères italiques (voir Robert ESTIENNE, *Traité de la grammaire françoise*, p. 5). Ils ont été gravés à Lyon par Robert Grandjon en 1556. Les imprimeurs Philippe Danfrie et Richard Breton, à Paris, en devinrent les cessionnaires et les employèrent pour leur édition de la *Civile honnesteté* de CALVIAC, dont il sera question plus loin. De là, le nom qu'on leur a donné. Ils furent employés jusqu'au xix^e siècle pour tous les ouvrages de ce genre. On s'en servit aussi à Genève pour le texte français des *Colloques* de Cordier.

(2) La marque d'imprimerie représente une femme nue jusqu'à la taille, tenant de la main gauche un cœur enflammé, sur lequel se dirigent des rayons partant d'un nuage. De la droite, elle s'appuie sur un arbre, auquel sont suspendus une tablette portant des chiffres, un sceptre avec une couronne et une mitre avec une crosse. Deux enfans nus sont accrochés au vêtement de la femme.

mière édition de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque d'Orléans ; la seconde, qui parut en 1560, à la Bibliothèque Nationale à Paris. Il eût suffi, comme l'a démontré M. Buisson, dans son *Dictionnaire de pédagogie*, de lire l'en-tête de l'épître dédicatoire pour connaître le nom de l'auteur. C'est C. de Calviac ; et Du Verdier (t. III, p. 327) nous apprend que le prénom de cet auteur était Claude. Son ouvrage est dédié « à tres haut et illustre prince et seigneur, Monseigneur Lienor d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rothelin, comte de Dunois, Neufchastel et Tancarville, prince de Chastellaillon, grand chambellan et connestable de Normandie ». Ce Claude Hours de Calviac, fils de Jehan, natif de St-Pierre de la Sale, en Languedoc, diocèse de Nîmes, reçut avec son frère Bernard, la bourgeoisie de Genève, le 12 janvier 1557 (1). Il était donc protestant. C'est ce que prouve aussi dans son ouvrage l'omission du chapitre sur la tenue à l'église. Il est probable qu'il était un gentilhomme de la suite de Liénor.

Sa *Civile honnesteté* est écrite sur le même plan que l'ouvrage d'Érasme ; il traduit plusieurs de ses prescriptions sans l'imiter servilement. En tête, nous trouvons douze vers (*Au lecteur desirant profiter en ses estudes XII petis preceptes*).

Si tu veux apprendre science,
Crain Dieu en toute reverence,
Souvent pense à t'humilier
En tout secret, pour le prier.

Soys attentif et debonnaire,
Continuant sans autre affaire (*sic*),
Sobre, veillant, laborieus,
Du monde ne soys curieus.

En nul peché ne te desborde,
Ce qu'as aprins souvent recorde,
Et l'enseigne à qui tu pourras ;
En ce faisant, sçavant seras.

Ces vers sont suivis d'une petite méthode pour apprendre à lire, où l'auteur insiste sur le soin que « ceux qui ont charge d'enseigner les petits enfans » doivent apporter à faire prononcer « bien distinctement et à loisir les mots les uns après les autres », en tenant compte des accents. Puis, nous trouvons des alphabets de divers types, des observations sur la ponctuation, les accents, etc. L'auteur insiste pour que l'on n'apprenne que quatre lettres par jour.

L'idée de Calviac, de mettre dans un même volume les règles de la civilité et une méthode pour apprendre à lire et à écrire, eut un grand succès.

(1) COVELLE, *Le livre des Bourgeois*, Genève, 1897, p. 254.

La
Civile honestete pour
Les enfans.

Avec
La maniere d'apprendre
à bien Lire, prononcer, et escrire:
qu'a nous mise au com-
mencement.



A Paris.

De L'imprimerie de Philippe Sanseur, et
Giesard Breton, Rue S. Jacques, à l'escrivenne

M. D. Lix.

Avec privilege du Roy.

FIG. 31. — Titre de la *Civile honestete*. Paris, 1559.

Nous en avons la preuve dans un volume conservé à la bibliothèque de Vendôme et intitulé *La Civilité honneste pour l'Instruction des Enfants, en laquelle est mise au commencement la manière à bien lire, prononcer et écrire*. A Paris, de l'imprimerie de Leon Cavellat, au mont Saint-Hilaire, au Grifphon d'argent M.D.LXXXIII. Après la même introduction que dans la *Civile honnesteté* sur la première instruction à donner au jeune âge, on lit une *Exhortation à l'Enfant* ; ce sont des passages sur la sagesse, tirés du livre de l'Ecclésiastique, puis une dédicace adressée à Sébastien Bertrand, « noble et vertueux adolescent », dont le père est un ami de l'auteur, ensuite quatre quatrains adressés au même jeune homme, enfin un « proëme », où il rappelle, non sans pédanterie, l'éducation d'Achille par Phénix, et où il cite Plutarque sur la conduite de la jeunesse.

« J'ay extraict, dit-il, (sur cette matière) ce qui m'a semblé le plus profitable et sentencieux des anciens ». Mais ce n'est pas des anciens qu'il a tiré la plupart de ses enseignements, c'est d'Érasme. Nous y retrouvons, en effet, des réminiscences évidentes de son traité sur la civilité, souvent même il traduit textuellement. Seulement, à l'encontre de ses prédécesseurs, il a pris le soin de démarquer l'origine de son livre. Il a changé l'ordre des chapitres ; après avoir parlé des soins de propreté, il passe aux « rencontres survenantes et à la contenance de parler », puis à « la chambre et à ce qu'on y doit faire », puis « à la table et comment l'enfant s'y doit porter », pour terminer par « le jeu et l'accoustrement ». Le tout est accompagné d'oraisons qui doivent être dites le matin, le soir, avant et après le repas. Les mêmes raisons que précédemment semblent indiquer un protestant. Il ajoute quelques poésies morales, en particulier une exhortation générale, où nous relevons ces vers :

Au lieu de toutes les parolles
Meshantes ou vaines ou folles,
Mettez-vous à estudier
Et à l'un l'autre edifier.

Que nul de vous ne die ou chante
Chose deshonneste ou meschante.

Ce sont des idées favorites de Maturin Cordier. Néanmoins il est impossible de lui attribuer cet opuscule. D'abord, nous ne retrouvons pas dans le « proëme » sa bonhomie et son amour de l'enfance, puis, en tête de sa lettre à Sébastien Bertrand, l'auteur nous donne ses initiales : P. H. E.

Enfin, il faut signaler une série d'ouvrages d'inspiration catholique « dressés par un missionnaire ». La plus ancienne édition que nous con-

naissions est de 1714. Elle est imprimée en caractères de civilité et porte comme titre : *La Civilité honneste pour l'instruction des enfans, en laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire, dressée par un missionnaire, avec des préceptes et instructions pour apprendre à la jeunesse à se bien conduire dans les compagnies*. A Amiens, chez Caron l'aîné, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque, place de la Concorde, n° 37. Avec permission (2 juin 1714). Nous y retrouvons au commencement les vers de Calviac, cités plus haut, avec une préface à la jeunesse et des *Règles de la civilité puerile*, dont les premiers paragraphes se rapportent, comme dans l'ouvrage original, aux leçons de lecture. Seulement au texte de Calviac, le « missionnaire » a substitué un enseignement très catholique. Ces *Règles* sont suivies des *Quatrains* du seigneur de Pybrac (*sic*), conseiller du Roy en son conseil privé. Cet ouvrage a été réimprimé sous le titre de *Civilité puerile et honneste*, à Pont-à-Mousson et à Toulouse sans date, à Paris en 1757, en 1761, en 1775, en 1781, enrichi d'un *Traité pour apprendre l'orthographe*, à Noyon en 1826. L'édition de Noyon renferme le testament de Marie-Antoinette. Il est extraordinaire qu'on ait attribué à Cordier un écrit d'un caractère catholique aussi prononcé.

La bibliothèque de Vendôme possède encore une *Civilité puerile*, à laquelle nous avons adjouté la *Discipline et institution des enfans*, aussi *La Doctrine et enseignement du père de famille à la jeunesse*. A Paris. De l'imprimerie de Léon Cavellat, au mont Saint Hilaire, au Griffon d'Argent, M.D.LXXXII. Les deux premiers morceaux ne sont que des traductions du *De civilitate* d'Érasme, d'après le texte de 1544, et du *De disciplina et institutione puerorum* de Brunfels, avec les mêmes suppressions que nous avons constatées dans l'édition strasbourgeoise des *Disticha*. Ensuite, nous trouvons deux poésies, à savoir : « *L'exhortation du Père de famille à son enfant pour le reigler en toutes bonnes mœurs chrestiennes et honneste civilité*, et *La Civilité et Modestie qu'un chacun (et principalement jeunes gens bien instruits) doivent tenir prenans à table leur repas, pour sobrement et avec actions de graces user des viandes que Dieu a créés (sic) pour nostre usage*. La première de ces pièces est un petit résumé de la morale chrétienne à l'usage des enfans; citons-en quelques vers :

Les vieilles gens en nul temps ne mesprise,
Mais à leurs dits et conseils favorise.
D'honneur, de bouche et, le bonnet en main,
Honore tous, de cœur humble et humain.

La *Civilité et Modestie* se rapporte surtout à la bonne tenue à table. Ces deux pièces semblent être du même auteur, qui devait être protestant. Les vers sont assez mauvais pour qu'on puisse les attribuer à Maturin

Cordier ; cependant, il aurait insisté davantage sur les devoirs scolaires et sur la nécessité de l'étude. Le poète se contente de dire :

Apprens, enfant, en ton jeune aage,
Et ne crains point d'estre trop sage,
Car nul vivant ne peut avoir
Trop de vertu et de sçavoir.

CHAPITRE XVII

Les Remonstrances

Situation du protestantisme en 1560. — Les Etats de Pontoise et le Colloque de Poissy. — Les *Remonstrances* de Maturin Cordier. — Ses espérances. — Ses invectives contre le pape.

A l'avènement de Charles IX, la situation du protestantisme en France était bien différente de celle dont Cordier avait été le témoin en quittant sa patrie (1). Déjà dans ce temps, les adhérents à la foi nouvelle se recrutaient dans toutes les classes de la population, comme on peut s'en rendre compte par la liste de ceux qui furent « ajournés » en 1533, après l'affaire des placards ; mais il est incontestable que ceux qui donnaient le ton étaient surtout des lettrés, des maîtres d'école, des imprimeurs, des libraires. Depuis ce temps, la foi nouvelle avait fait des progrès rapides et s'était répandue partout, sauf en Bretagne et en Auvergne, malgré les persécutions sans cesse renaissantes. En 1560, le protestantisme était encore une minorité, mais une minorité avec laquelle il fallait compter ; on l'estimait au quart des habitants du royaume. En 1561, le prince de Condé réclamait au nom de 2150 Églises le droit de bâtir des temples. Surtout, le mouvement n'était plus purement religieux ; dans bien des cas, il avait pris un caractère nettement politique ; ce n'étaient plus des savants qui l'inspiraient, c'étaient des hommes qui désiraient un changement dans l'Etat, des mécontents que le pouvoir absolu de la couronne irritait, soit dans la haute noblesse qui regrettait la féodalité, soit dans le tiers état inspiré par les doctrines démocratiques qui étaient à la base des idées de Calvin ; on distinguait les huguenots de religion et les huguenots d'Etat. A la tête de ceux-ci étaient les princes de Bourbon, Antoine, roi de Navarre, et son frère le prince de Condé. Mais le premier était un homme faible et sans propos déterminé. Sa naissance avait fait de lui le chef du parti ; s'il avait eu plus d'énergie, s'il avait mis son ambition, non à restaurer l'intégrité des Etats de Navarre qu'il tenait de sa femme et que l'Espagne avait diminués, mais à imposer à la couronne les idées que son

(1) Voir Jean MARIÉJOL, *La Réforme et la Ligue*, t. VI, vol. 1 de *l'Histoire de France* de E. Lavisse, Paris, s. d.

parti représentait, les choses auraient autrement tourné pour le protestantisme en France.

Cette situation s'était révélée sous le règne éphémère de François II. Il avait été marié, à l'âge de quinze ans, à Marie Stuart, fille de Marie de Lorraine, qui avait autrefois donné un souverain au comté de Neuchâtel. La jeune reine imposa à son époux ses oncles, le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine comme conseillers. Cette intrusion d'« étrangers » très opposés à la Réforme, l'exécution d'Anne du Bourg, conseiller au Parlement et la persécution qui sévit plus que jamais contre les protestants suscitèrent une prise d'armes connue sous le nom de « conjuration » ou plutôt de « tumulte » d'Amboise. Les conjurés, sous la direction d'un nommé La Renaudie, avaient formé le projet de s'emparer des Guises et de les mettre dans l'impossibilité de nuire ; mais ils s'engageaient formellement à ne rien entreprendre contre le roi et l'état légitime du royaume. Calvin s'était formellement opposé à cette entreprise, qu'il considérait comme contraire à la politique chrétienne et il persuada aux magistrats de Genève d'interdire absolument à leurs ressortissants d'y prendre part (1). En revanche, Hotman, à Strasbourg, incitait vivement les conjurés à agir contre ceux qu'il comparait à tous les tyrans de l'antiquité sacrée et profane.

On sait que cet essai de révolte échoua piteusement. La répression fut sanglante. Agrippa d'Aubigné passant alors à Amboise, à l'âge de huit ans et demi, vit les murs de la ville couverts des corps des protestants qui y avaient été pendus. Sur l'ordre de son père, il renouvela le serment d'Annibal et jura une haine irréconciliable au « papisme ». Mais la mère du roi, Catherine de Médicis, sentit que ce triomphe des Guises était aux dépens de sa propre influence ; elle convoqua à Fontainebleau une assemblée composée des grands personnages du royaume. Coligny y représenta le protestantisme, et, chose inattendue, deux évêques, Monluc et Marillac, blâmèrent la politique outrancière des ministres ; ils parlèrent d'accommodements. On décida de recourir aux Etats généraux, qui furent convoqués pour le 10 décembre 1560 à Meaux, puis à Orléans. Les Guises prirent leur revanche de cet échec sur les princes du sang, Antoine et Louis de Bourbon ; ils furent invités à venir se justifier de toute participation au complot. A peine arrivé, le prince de Condé fut jeté en prison, et son frère, terrorisé, abandonna toute fierté pour sauver le prisonnier. Mais, à ce moment, François II était sur son lit de mort. Catherine conçut alors la pensée que, s'il mourait, elle pourrait s'emparer de la régence. Elle appela devant elle le roi de Navarre ; en présence du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, elle

(1) Voir Henri NÆF, *La conjuration d'Amboise et Genève* (Thèse de Neuchâtel) Genève et Paris, 1922.

lui déclara qu'il avait perdu par ses fautes tout droit au gouvernement du royaume ; Antoine, pour sauver la vie de son frère, déjà condamné par un tribunal extraordinaire, déclara renoncer à tous ses droits de premier prince du sang. Trois jours après, le roi mourait, les Guises quittaient le pouvoir et Catherine devenait régente.

Le nouveau roi, Charles IX, second fils d'Henri II, avait alors dix ans. Le but de sa mère était de gouverner en s'appuyant tour à tour sur chacun des partis, de pratiquer une politique de bascule, qui lui permît de garder l'autorité pour elle. Les principes ne l'embarrassaient pas ; bien qu'elle fût la petite-nièce et la nièce de deux papes, elle était avant tout une Florentine, élève de Machiavel. Dans sa politique, elle était soutenue par le chancelier Michel de L'Hôpital, homme de gouvernement, qui s'était proposé de pacifier le royaume et d'y établir une large tolérance, en d'autres termes, de faire reconnaître aux protestants la liberté de conscience et de culte, dans la mesure où l'ordre public le comportait. Bien que les élections aux Etats généraux eussent été faites sous le règne précédent, la majorité était acquise aux huguenots dans la noblesse et dans le tiers état, tant la violence des Guises avait soulevé d'opposition contre eux, et tant ils avaient identifié leur cause avec celle du catholicisme. Cette assemblée avait été convoquée pour remédier au désordre financier de l'Etat et pour procurer de nouvelles ressources au gouvernement. Mais les trois ordres n'étaient d'accord que pour refuser toute espèce de subsides. Le chancelier dut leur avouer que la dette publique montait à 43 millions. Les députés se refusèrent à augmenter les impôts ou à faire des concessions. Alors L'Hôpital les invita, puisqu'ils ne se croyaient pas autorisés à voter de nouveaux sacrifices, à retourner dans leurs bailliages consulter leurs électeurs. Il leur donnait rendez-vous à Melun, en ajoutant qu'il n'était pas nécessaire qu'ils fussent si nombreux : un député par gouvernement suffisait. Plus tard, pour laisser aux esprits le temps de s'apaiser, L'Hôpital convoqua cette assemblée complémentaire à Pontoise pour le 27 août.

En attendant, instruit par les Etats d'Orléans des dispositions de l'opinion publique, le gouvernement fit tout ce qu'il put pour complaire au parti protestant. La noblesse ayant désigné Antoine de Bourbon comme régent, Catherine le nomma lieutenant général du royaume, gardant pour elle toute la direction politique. Le prince de Condé fut réhabilité par un arrêt du Conseil privé. Bien que le culte protestant ne fût autorisé par aucun édit, les réformés se réunissaient librement dans beaucoup de lieux. De là, protestation du Parlement de Paris, qui avait toujours professé des sentiments catholiques ; le chancelier lui répondit par l'édit de juillet, qui interdisait les assemblées religieuses où l'on n'observait « pas l'usage reçu de l'Eglise catholique », mais qui enjoignait aux magis-

trats de sévir contre tous les perturbateurs, à quelque parti qu'ils appartenissent. Coligny était averti en même temps que la prédication de la parole de Dieu serait libre dans les maisons particulières. Les prêches réformés se faisaient même dans les palais du roi, à Fontainebleau et à St-Germain-en-Laye, et Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon mais beaucoup plus zélée que lui pour la Réformation, restituait partout les temples à ses coreligionnaires. Charles IX autorisa la réimpression des Psaumes ; bien plus, il en accepta la dédicace (1). Quelques réformés, encouragés par cette mesure, parcoururent les rues de Paris en chantant leurs chants sacrés, comme autrefois au Pré aux Clercs. Assaillis par les étudiants, ils se réfugièrent dans la maison du sire de Longjumeau, où ils furent sauvés par l'intervention du prévôt de Paris.

La cour décida que le clergé, convoqué à Poissy en même temps que les Etats de Pontoise, entendrait les ministres protestants et discuterait avec eux de la réforme de l'Eglise. C'était donc revenir à la politique conciliante de François 1^{er} ; c'était anticiper sur les décisions du concile de Trente, dont les premières sessions ne semblaient pas faire prévoir l'unification de l'Eglise. Un essai semblable avait été tenté en 1530 à Augsbourg, avec cette différence qu'en Allemagne un corps politique avait été appelé à trancher le différend, tandis qu'en France une assemblée ecclésiastique, par conséquent purement consultative, devait juger la question. Peut-être même avait-on intentionnellement adopté cette solution. Faire comparaître les ministres devant les Etats de Pontoise et y provoquer la discussion théologique que l'on prévoyait, c'était courir la chance d'un vote nettement favorable au protestantisme, tant était forte l'opposition des laïques contre le catholicisme, tandis qu'on pouvait prévoir que le colloque de Poissy ferait une réponse négative aux propositions des réformés.

A Genève, on était informé de cette situation et beaucoup d'espérances avaient surgi parmi les nombreux Français qui se trouvaient dans la ville. Beaucoup désiraient que Calvin se mît à la tête des ministres envoyés à Poissy. A sa place, ce fut Théodore de Bèze qui partit. Cordier s'imaginait que la France allait devenir protestante et que « l'idolâtrie » allait disparaître de son pays. Il semble qu'à Genève on attendait des députés des trois ordres la décision de la question religieuse, et c'est pourquoi le patriotisme dicta au vieux pédagogue un nouveau volume de poésie, inspiré par les circonstances. Il vint s'ajouter aux nombreux pamphlets qui, depuis quelques années, s'échangeaient entre les deux

(1) *Premier livre contenant soixante Pseaumes de David, mis en musique par Thomas CHAMPION, dit Mithou, organiste de la Chambre du Roy. Contratenor. A Paris, chez François Trepeau, 1561. Avec privilège du Roy. Petit in-8° obl. 88 ff. La même année parut une nouvelle édition avec un nouveau privilège.*

partis. La guerre des armes, qui allait éclater, était précédée d'une polémique ardente qui excitait les esprits dans les deux sens. Ce volume renferme les *Remonstrances et Exhortations au Roy de France tres chrestien et aux Etats de son Royaume sur le faict de la religion*, par *Maturin Cordier* [Genève] par Jean Rivery, 1561. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de la valeur littéraire des vers de Cordier. Aussi bien, c'était une idée assez naïve que de croire que ces pensées pieuses, mises en mauvaises rimes, pourraient avoir quelque influence sur les députés de Pontoise.

Cordier a dû écrire ce *factum* en très peu de temps. Il avait la rime facile, trop facile, hélas ! Ce n'est qu'à la fin de janvier que les Etats d'Orléans furent prorogés et que les espérances des protestants purent prendre une forme positive. Le 20 juin, le poète demandait au Conseil de Genève l'autorisation de publier des « Remonstrances à la Reyne de France ». Cela suppose un remaniement ; se méfiant sans doute des dispositions de Catherine de Médicis, il substitua le jeune roi à sa mère. Le 9 septembre, Théodore de Bèze et ses compagnons comparaissaient devant le colloque de Poissy ; il devait avoir apporté dans ses malles quelques exemplaires du volume à distribuer aux membres des deux assemblées. L'auteur était bien informé de la situation ; il s'exagérait même les motifs qui pouvaient donner au parti protestant la perspective d'un triomphe prochain ; il voyait la France affranchie de « l'Antechrist » :

La doctrine est bien avancée,
Ainsi que Dieu l'a commencée
Par ceux qu'il vous a envoyez,
Lesquels s'y sont bien employez :

Et de jour en jour s'y employent
En grand vertu, et y desployent
Les thresors qui pour nos pechez
Jadis nous furent tant cachez.

Maugré le Pape et son escole,
Maintenant, la Sainte Parole
Du Seigneur Dieu a un tel bruit,
Que grande part de gens la suit.

Vray est que plusieurs y resistent :
Ce non-obstant tousjours persistent
Ceux qui ont charge d'avancer
L'Evangile et Christ annoncer.

Le grand Dieu, le souverain maistre,
A fait vertu par sa main dextre,
Et ses instruments vous a faicts
De ses grans et merveilleux faicts.

A son Eglise étant fort lasse,
 Il a donné temps et espace
 De respirer, et prendre cœur
 Pour nouvelle force et vigueur. (p. 16 et 17)

C'est ainsi qu'il parlait en s'adressant aux princes de Bourbon. Et il ajoutait :

Dieu monstre bien par plusieurs signes,
 Qu'il nous appreste œuvres divines :
 C'est que faire il veut par vos mains
 Plus que ne pensent tous humains.

Or maintenant Dieu, pour reduire
 Son peuple à soy, luy fait reluire
 Sa grand bonté et sa faveur,
 Se montrant son Pere et Sauveur.

Cela il nous fait apparoistre,
 Et par certains signes cognoistre,
 Lesquels voyons en tant de lieux
 Qu'à peu pres nous crevent les yeux.

Par quoy, Messieurs, le vray remède
 Sera, que bien tost on procède
 A droite reformation
 Par divine inspiration :

J'enten reformation pure,
 Fondée en la sainte Escriture,
 Sans mission d'aucun levain
 Du maudit faussaire Romain. (p. 28, 29 et 30).

Et, à la fin de son volume, il entonne un cantique d'actions de grâces :

O Seigneur Dieu tant amiable,
 Combien tu nous es favorable !
 O combien nous es-tu humain,
 D'avoir pris nostre cause en main !

Toy qui es grand Juge ordinaire,
 Prononcé as de nostre affaire
 Selon ton droit et équité :
 Aussi as-tu l'auctorité.

Qui eust pensé voir de son aage
 Du Seigneur Dieu un tel ouvrage ?
 Chacun de nous est estonné
 Du secours qu'il nous a donné.

Sonnez en Sion la trompette,
 Sortez, sortez de la cachette :
 Travaillez en l'œuvre de Dieu,
 Pour assembler son peuple esleu. (p. 136 et 137).

S'adressant au roi, auquel il parle avec une franchise qu'autorisait le

jeune âge du monarque, il rappelle qu'il avait permis la publication des Psaumes et il le compare à David,

Dont toy aussi chanteras Pseaumes
Au grand Seigneur de tous royaumes :
Comme faisoit le Roy David,
Qui tant en chanta et en fit. (p. 10)

Il aurait voulu qu'Antoine de Bourbon exerçât la régence .

Par quoy appert que le regime
De la puissance legitime,
Laquelle du Tout-puissant tient (*sic*),
Sous le Roy à vous appartient.

A vous est deuë obeissance
Par tout le Royaume de France :
Dieu a cela déterminé
Selon l'ordre qu'il a donné. (p. 20)

Mais il n'ignore pas que ce prince avait un caractère assez flottant :

Ne reculez doncques arriere,
Prenez à cœur ceste matière :
Faites qu'y soyez incitez,
Selon qu'estes sollicitez. (p. 28)

.
Vous êtes membres de l'Eglise,
Que nul de vous ne s'en divise :
Celui qui du corps se depart,
Avec le chef n'a nulle part.

Que si de l'œuvre aucun s'eslongne,
Dieu sans luy fera sa besongne :
Car tout il peut selon son cours,
Et n'a besoin d'aucun secours. (p. 30)

Il connaît même l'édit de juillet :

Mesme contre l'edit du Roy,
On la [l'Eglise] vient mettre en desarroy. (p. 61)

Le titre de « Remonstrances » ne s'applique, à proprement parler, qu'à la première partie de l'ouvrage. Elle est composée « d'une prière à Dieu, d'une exhortation au Roy, aux Princes, à la noblesse de France, aux Magistrats ayans charge de la Justice, au peuple de France, aux Estats en général ». Cordier ne s'adressait pas, et pour cause, au clergé. La seconde partie contient une exhortation aux ministres de la parole de Dieu et aux fidèles qui ont reçu l'Evangile. Enfin viennent deux cantiques, l'un d'actions de grâces, l'autre d'exhortation, et deux prières des fidèles, l'une pour le roi, l'autre « tant pour eux-mesmes que pour les ignorans ». A tous, l'auteur répète la même admonestation : il faut

faire triompher la vérité, il faut abolir le « papisme ». Il promet au roi, s'il se range à l'Évangile, la gloire et l'amour de ses sujets :

De ce beau faict la renommée
Par tout pays sera semée :
Dont acquerra bruit et renom
Charles neuvième de ce nom. (p. 10)

Aux princes de Bourbon, qui doivent gouverner, il fait un exposé complet de son système politico-religieux. C'est de Dieu, le souverain maître, qu'ils tiennent la puissance ; mais il ne suffit pas de bien comprendre cette vérité, il faut la pratiquer ; pour cela, il faut une bonne doctrine et une bonne police. Dans l'Église, « le pasteur a le premier lieu ». C'est lui qui prêche la parole et qui administre les sacrements, à savoir le baptême et la cène :

Ainsi la charge dont se mesle
Le Pasteur, est spirituelle,
Soit d'enseigner ou d'exhorter,
De reprendre ou admonester. (p. 19 et 20)

La puissance temporelle appartient aux « Princes et Seigneurs, tous magistrats et gouverneurs », dont le premier office est « de maintenir le service de Dieu en son intégrité ». Ils doivent d'abord défendre l'Église et « ceux qui portent la parole et le peuple exhortent ». Cette discipline fera régner « la pure doctrine ». Car le peuple a faim d'entendre la vérité qui lui a été voilée jusqu'à présent.

Car Dieu, pour nostre ingratitude,
Nous avait mis en servitude
Du Tyran, vicaire ancien
De Simon le Magicien. (p. 26)

Mais il veut maintenant nous affranchir :

Lorsque les Almans entreprendrent
Ce cas icy et y parvindrent,
Qui leur aida, sinon celuy
Qui nous aide encore aujourd'huy ? (p. 28)

Il veut une « réformation pure, fondée en la sainte escriture » :

Si l'Église est bien reformée
Par vos moyens, la renommée
Par tout ira que valeureux
Nommez serez et bien-heureux. (p. 32)

À la noblesse, qui considérait souvent la liberté de conscience comme un privilège de son rang, il rappelle qu'elle sait très bien défendre ses droits, mais qu'elle doit aussi penser au compte qu'elle doit rendre à Dieu, dont elle tient son pouvoir. Son devoir est donc de protéger ses

sujets et maintenir en son lieu le service et l'honneur de Dieu. Celui-ci ne veut aucun partage :

Pouvez-vous faire que s'assemble
Jesus-Christ et Satan ensemble ?
Autant, certes, y a d'accord
Qu'on diroit entre vie et mort. (p. 45)

Ce ne sont pas seulement les « prélats » qui sont responsables. Car la loi du Seigneur nous charge

De porter un chacun sa charge.

Les princes du sang donnent l'exemple à la noblesse. Il est inutile de consulter le concile, il faut que l'assemblée des Etats décide et se réfère ensuite à l'assemblée de Trente. C'est l'exemple qu'ont donné tant de peuples et de princes étrangers qui en ont acquis la gloire.

Pour les magistrats, c'est-à-dire pour le Parlement de Paris, Cordier devait se montrer particulièrement sévère ; car il se souvenait de maintes condamnations qui avaient témoigné que, dans ce monde, les idées traditionnelles étaient encore toutes-puissantes. Il montre à ces jurisconsultes la nécessité de pacifier le royaume :

Vous voyez par champs et par ville
Comment on court à l'Evangile :
Et que s'il n'est du tout presché,
Vous n'en serez pas sans peché.

Vous voyez comment Dieu besongne
Par ceux qu'il met en sa besongne :
Et comme on se vient repentir
Et à Jesus se convertir.

Si de cela ne tenez conte
Les idiots vous feront honte,
Qui prisent ce que mesprisez,
Ou pour le moins, peu le prisez. (p. 71)
.

Si Christ est Christ, il faut le suivre,
Soit pour mourir, ou soit pour vivre :
Le suivant ne faut destourner
Du droit chemin ne decliner. (p. 76)

En parlant aux ministres, qu'il appelle « mes tres chers et honorez freres » il leur dit qu'il prie pour eux et leur montre ce que doit être leur prédication : ils doivent insister sur la conversion véritable de leurs auditeurs :

Advis leur est qu'il doit suffire
Dé bien jaser et savoir dire :
« Je croy que Christ est mon Sauveur »,
Et si n'en ont goust ne saveur. (p. 86)

Il faut profiter des « treves et relasche » pour travailler à la propagation de l'Evangile. La moisson est grande. Lui-même, il est « au bord du tombeau » :

Mais celle mort sera ma vie,
Puisqu'en Dieu, par Christ, je me fie :
C'est mon esperance et ma foy,
Que Jesus Christ est mort pour moy. (p. 97)

Les deux exhortations aux fidèles sont des imitations des petites épîtres de saint Paul. Elles commencent par une salutation et un souhait pour que Dieu fasse croître « en connaissance de l'Evangile » ceux auxquels il écrit, et se terminent par le vœu que la grâce leur soit multipliée. Le contenu en est le développement de divers points de morale. La « respiration » dont jouit l'Eglise dans ce temps de paix relative lui a été donnée pour qu'elle retrouve de nouvelles forces, car il faut s'attendre encore à des luttes. Heureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice. Quand on fréquente les « adversaires » modérés, il faut éviter de les scandaliser dans les petites choses, spécialement « pour la viande ou le manger », et « touchant les fautes principales », il faut les reprendre avec douceur. En tout cas, il faut prier Dieu qu'il les attire par son Esprit.

La seconde exhortation est relative aux rapports que les fidèles doivent avoir avec les puissances. « 1. Elle contient avertissement de rendre volontiers au Roy et à tous superieurs obeissance en tous devoirs qu'il appartient. 2. Le souhait des fidèles pour le bien et la prosperité du Roy. 3. Prière à Dieu à ce qu'il vueille toucher les cœurs du Roy et des Princes pour destruire l'idolâtrie ».

Les mêmes admonestations se retrouvent dans le cantique d'exhortation qui s'adresse dans sa première partie à l'Eglise, dans la seconde aux Etats, pour qu'ils aillent « ouir la parole de Dieu pour leur consolation », aux seigneurs et aux peuples, pour que « renonçant à toute idolâtrie et superstition, ils se retirent à Dieu par vraye penitence et qu'ils embrassent Jesus-Christ par vive foy ».

Les *Remonstrances* sont, avec les *Cantiques*, le seul ouvrage de Cordier qui ne soit pas destiné à l'instruction des enfants. Il nous fait donc connaître quelques opinions de l'auteur, qui nous permettent de compléter l'idée que nous devons nous faire de lui. Outre sa piété et sa foi, qui se retrouvent dans tous ses ouvrages, sauf dans ceux qui ont un caractère purement technique, nous voyons le patriotisme éveillé dans ses vieux jours par l'effet des circonstances. Nous en distinguons encore quelques échos dans les *Colloques*.

Car c'est son plus cher heritage,
Qui fut occupé par l'outrage
De l'Antechrist, son ennemi. (p. 29)

Mais, conformément à l'exemple de tous ses coreligionnaires, il s'efforce d'affirmer son attachement au roi. Il n'est pas un rebelle, il prie pour le jeune monarque :

Seigneur, qui es la conduite et adresse
De tes enfans, mesme dès leur jeunesse,
A nostre Roy ton petit juvenceau,
Crée un esprit et un cœur tout nouveau.

A Israel, ton peuple et ton Eglise,
Que tu gardois jadis sous ta franchise,
Parfois donnas de bons Princes et Rois,
Qui ont gardé tes statuts et tes drois.

Dont Josias, qui fut grand personnage,
Fut Roy dès l'an huitième de son aage ;
Duquel tu fis un sage conducteur,
D'idolâtrie excellent destructeur.

N'est-il pas bien, ô Dieu, en ta puissance
D'en donner un à ton peuple de France ?
Mais, las ! Seigneur, nous n'avons mérité
Que ton courroux, tant t'avons irrité.

.

Fay que disciple à toujours il puisse estre
De Jesus Christ, ton Fils, nostre bon Maistre :
Fay qu'en ta Loy il soit si bien instruit,
Qu'à l'advenir il t'en rende bon fruit. (p. 149 et 150)

Il l'exhorte sans cesse (et là se trahit le pédagogue) à être docile à la vérité et à extirper de son royaume l'idolâtrie qui l'a contaminé. Ce qu'il veut, ce n'est donc pas une révolution politique, c'est une transformation religieuse ; il veut que la France imite ces Etats étrangers qui ont conservé leur forme monarchique, mais qui ont rompu avec Rome ; il veut qu'elle soit affranchie de la domination des Guises. Ce sont eux qui sont les rebelles,

Qui persécutent la maison
De Dieu sans aucune raison. (p. 23)

Jamais le « bonhomme Cordier » n'a été plus violent que lorsqu'il fait un tableau de « l'Antechrist » ; il se faisait l'écho de toutes les injures qu'il entendait à Genève autour de lui :

Dieu le nous a en son escole
Manifesté par sa parole :
Comme les Prophètes l'ont dit,
Et Sainct Paul depuis l'a escrit.

Pourquoy lui fait-on tant de signes,
Tant d'agios et tant de mines ?
Pourquoy est-ce qu'on l'entretient
Trop plus que Dieu, qui nous maintient ?

Faut-il que Christ, nostre lumière,
Soit tous les jours mis en derrière,
Voire à peu pres exterminé,
Pour ce meschant effeminé ?

C'est une belle vaillantise,
D'endurer que la povre Eglise,
Nostre mère, aille se cachant
Par les deserts, pour ce meschant.

Voire meschant et execrable
Plein de poison abominable,
Comble d'horrible infameté,
Gouffre de toute iniquité,

Lequel fait des ames sa proye
Et ou il luy plaist il les envoie :
Il ferme et ouvre Paradis
A son plaisir, par ses edits.

Soy disant estre Dieu en terre
Et le successeur de Saint Pierre,
Partout, il se vante qu'il peut
Sauver ou damner ceux qu'il veut.

Sous ombre de ses indulgences,
Il fait marché des consciences ;
Car par tels et autres moyens
Il les detient en ses liens.

Il a forgé son Purgatoire,
Afin d'abolir la memoire
Et le fruit de la passion
De Christ, en toute nation.

A quiconque argent luy apporte,
Du ciel est ouverte la porte ;
Mais ceux qui rien ne fourniront
En Purgatoire rostiront. (p. 46 et 47)

Il n'est point un partisan de la liberté de conscience, il n'admet pas un « partage » entre Dieu et Satan ; ce qu'il faut faire c'est extirper l'erreur, rompre avec Rome et avec les traditions humaines. Le triomphe de la vérité amènera l'ordre et l'unité nécessaires dans l'Etat :

La parole de l'Evangile
Le cœur des hommes rend docile,
Humble, traictable, obeissant
Aux Rois et à Dieu tout-puissant.

Tant s'en faut donc qu'elle abolisse
Les puissances ou leur justice,
Que mesme elle les anoblit
Et de par Dieu les établit.

Les bons ne se feront contraindre,
Force aux mauvais sera de craindre :
Dieu en Esprit sera connu
Et Christ, seul sauveur reconnu.

Tous feront leur cas en silence,
Et en repos de conscience,
Servant à Dieu par vraye foy,
Obeissans tous à leur Roy.

Par la puissance legitime
Dieu donnera si bon regime
Que le Royaume florira ;
Car Dieu en tout le benira.

Dieu maintiendra le peuple en crainte
Et en obeissance sainte :
Et fera par son mandement
Qu'il se rangera franchement.

Que s'il survient quelque desordre,
On y pourvoira par bon ordre :
Car tout Estat bien aorné
Sera de par Dieu gouverné.

Si quelque mutin populaire
Au Roy se veut montrer contraire,
Il faudra qu'il soit chastié,
Et par droiture humilié.

Le Roy, entendant son office,
Luy mesme exercera justice :
Et selon Dieu estant instruit,
Ne produira rien que bon fruit. (p. 33 et 34)

On sait que ces espérances ont été vite anéanties. Au Colloque de Poissy, Théodore de Bèze ne joua pas le rôle de Melanchthon à Augsbourg. Il nia carrément la présence réelle de Jésus-Christ dans la cène, ce qui amena les protestations indignées du cardinal de Lorraine et opposa les luthériens aux réformés. La querelle devint bientôt assez aigre et continua à huis-clos. Finalement, le Colloque se termina sans rien conclure. Mais le but financier de L'Hôpital était atteint, au moins en partie. Le tiers état avait proposé que l'on cherchât de nouvelles ressources dans la vente des biens ecclésiastiques. L'assemblée de Poissy ne consentit pas à un tel sacrifice, mais offrit de payer pendant six ans 1.600.000 livres pour le rachat des domaines, aides et gabelles, aliénés hors de Paris, et au bout de ces six ans, d'amortir en dix ans les rentes engagées sur l'Hôtel de Ville au capital de 7.650.000 livres.

Cependant, Catherine resta assez favorable au parti protestant et octroya, au mois de janvier suivant un édit, qui assurait presque la liberté

du culte à tous les adhérents de la Réforme. Mais le massacre des protestants à Vassy par le duc de Guise, son entrée triomphale à Paris, l'hésitation du prince de Condé, et la violence des chefs catholiques changèrent les dispositions de la reine. Elle se mit à la tête du parti catholique. Ce fut le signal de la première guerre de religion. Nous verrons que Cordier nota cet événement dans ses Colloques.

CHAPITRE XVIII

Les Colloques

I. Le genre des Colloques scolaires avant Cordier. — Le *Manuale scolarium*. — La *Paedologia Petri Mosellani*. — Les *Colloquia* d'Hermann Schotten. — Les *Colloquia familiaria* d'Erasme. — Les *Dialogi* de Ravisius Textor. — Les *Dialogi* d'Adrien Barland. — La *Linguae latinae exercitatio* de Louis Vivès. — II. La première édition des *Colloquia scolastica* de Maturin Cordier. — Sa préface et celle d'Henri Estienne. — *Admonitiones*. — Les noms genevois des Colloques. — Les dialogues grecs d'Henri Estienne. — III. Analyse des quatre livres. — IV. La scène des Colloques doit être placée tantôt à Genève, tantôt à Lausanne, tantôt à Neuchâtel. — V. Allusions historiques. — Le voyage d'Henri Estienne en Italie.

I

Ce n'est pas Cordier qui a inventé le genre des Colloques scolaires. Malgré le développement toujours plus grand des langues modernes, les maîtres de la Renaissance s'imaginaient que le latin était encore une langue vivante et, croyant qu'il ne fallait que la ramener à sa pureté, ils s'appliquèrent de bonne heure à composer de petits dialogues pour servir de modèles aux écoliers et leur apprendre un latin correct. Ces dialogues jouaient le rôle de manuels de conversation, semblables à ceux que l'on publie de nos jours à l'usage des voyageurs, où l'on s'efforce de faire entrer le plus de mots techniques que l'on peut. On ne les apprend pas par cœur, parce que les circonstances ne sont pas toujours identiques ; mais on y puise les noms des choses et des tournures de langage (1).

L'Allemagne fut la première à voir paraître des ouvrages de cette catégorie, soit que la langue maternelle des jeunes Allemands fût pour eux un obstacle spécial à parler latin, soit que le sens pédagogique de leurs maîtres trouvât déjà occasion de s'y montrer.

Rodolphe Agricola, un des premiers humanistes allemands, se plaint de la peine que les écoliers ont à s'exprimer en latin. De son vivant, en 1480, parut à Ulm, sans nom d'auteur, le premier ouvrage qui pût leur apprendre la conversation latine, le *Manuale scolarium qui studentium universitates aggredi ac postea in eis proficere instituunt*. Mais la langue

(1) L. MASSEBIEAU, *Les Colloques scolaires du seizième siècle et leurs auteurs* (1480-1570), Paris, 1878.

qu'on y enseigne est étrangement barbare. Le livre lui-même est fait pour des élèves avancés, même pour des étudiants. Les études dont il est question dans cet ouvrage sont encore très médiévales.

En 1517, quelques semaines avant que Luther affichât ses fameuses thèses, Pierre Schade, plus connu sous le nom de *Mosellanus* (parce qu'il était né sur les bords de la Moselle), publiait un ouvrage plus important, où l'esprit de la Renaissance se manifeste d'une manière plus évidente. Le titre en était *Paedologia Petri Mosellani Protagensis*. L'auteur était professeur de grec à l'Université de Leipzig et soutint en 1518 un combat contre ceux qui voyaient dans l'enseignement de cette langue une dangereuse innovation. C'est dire qu'il était un Érasmien et que son livre pour les enfants est inspiré par les tendances nouvelles. Comme Cordier, qui nous décrira plus tard les mœurs des écoliers de Lausanne et de Genève, il met en scène les élèves du gymnase de St-Thomas, de cette fameuse *Thomasschule* qui a joué jusqu'à nos jours un rôle si brillant dans l'histoire de la philologie et de la musique. A Leipzig, les écoliers vivaient d'aumônes, forcés par la faim d'abandonner leurs études pour aller chanter et quêmander devant les maisons des bourgeois. Ils étaient catholiques. Mosellanus, qui ne se décida pas à suivre Luther jusqu'au bout, était, comme Érasme, un homme pieux, ennemi des superstitions ; il se plaint, par la bouche de ses interlocuteurs, de l'abondance des saints, qu'il faut chômer, et des jeûnes, qu'il faut observer ; il voit même, dans la confession auriculaire, une charge inutile. L'enseignement du grec avait été introduit à St-Thomas en 1513 ou 1514 et y avait attiré plus d'un élève. Dans la première classe, on lisait les comédies de Térence, le *De officiis*, quelques livres de Virgile ; les jours de fête, on étudiait les hymnes de Prudence et le *Miles christianus* d'Érasme. Mais la discipline, dans cet établissement, était assurée par une fâcheuse pratique, à savoir l'espionnage organisé et la délation. Nous avons vu que Cordier, au Collège de Lausanne, avait institué les *observatores*, mais ceux-là, au moins, étaient connus et même désignés jusqu'à un certain point par leurs camarades tandis que les *lupi* ou *corycae* étaient choisis secrètement par les maîtres pour leur rapporter toutes les paroles et tous les actes contraires à la règle.

Leipzig était devenu une lumière de la Renaissance ; Cologne, en revanche, était le foyer de la réaction. Avant 1526, parut dans cette ville un recueil de *Colloquia siue confabulationes tyronum litteratorum Hermanno Schottenio authore*, qui nous fait connaître les mœurs des écoliers de Cologne. Ce ne sont plus des étudiants mendiants, ou du moins ces derniers sont des étrangers ; ceux qui tiennent le haut du pavé, ce sont les fils des bourgeois riches, qui partagent en bons amis leur fromage, leur viande et leur bière avec leurs camarades pauvres. Si Schotten

applique (et encore sur ce point il faudrait faire bien des réserves) à inculquer à ses lecteurs une bonne latinité, il ne s'efforce point de corriger leurs mœurs. Il s'étend avec complaisance sur les descriptions des ripailles d'étudiants; il déclare même que les bons repas sont les meilleurs moments de la vie; ni les parents, ni le maître ne semblent voir ces mœurs avec déplaisir. Une seule crainte trouble l'auteur: ce sont les progrès de la réforme qui troublent sa quiétude. Mais, pour les élèves, la religion est surtout une occasion de s'amuser.

Dans notre énumération, nous avons laissé de côté les *Colloquia familiaria* d'Érasme (1524). Nous ne croyons pas en effet qu'ils aient jamais été employés dans l'enseignement, malgré la grande vogue qu'ils ont eue. Sans doute, l'illustre humaniste s'était proposé d'en faire un livre pour l'éducation de la jeunesse. Ainsi, dans le premier morceau, il enseigne les *salutandi formulae*, les différentes manières de saluer ceux qu'on rencontre, puis viennent les formules d'excuses, d'exhortation, de promesse, de vente et d'achat; mais, peu à peu, l'esprit satirique et philosophique de l'auteur l'emporte sur ses intentions pédagogiques. Il lui inspire des réflexions qui ne conviennent point à la jeunesse. Que dire, par exemple, de l'*Vxor peregrina siue Coniugium* ou du dialogue *adulescentis et Scorti*?

Il en est de même des Dialogues de Ravisius Textor (Jehan Tixier, seigneur de Ravisi), dont la plus ancienne édition connue parut en 1529. Cet humaniste était né en 1480 à Saint-Saulge (Nivernais) et mourut en 1524, après avoir été recteur de l'Université de Paris. Cordier a dû le confondre au Collège de Navarre, où il fut professeur. Bien que son ouvrage porte le titre de *Dialogi aliquot festiuissimi studiosae iuuentuti cum prius utiles*, il n'a pas écrit pour enseigner le latin aux commençants. Comme l'a très bien vu L. Massebieau (1), ses dialogues sont plutôt des comédies destinées à être récitées par les élèves dans différentes circonstances. Tels étaient quelques morceaux que nous avons déjà mentionnés, celui qui avait été joué au Collège de Navarre, le 1^{er} octobre 1533, où la reine de Navarre avait été bafouée, ou bien celui qui relatait le départ de quelques professeurs pour Bordeaux. En général, les personnages de Tixier sont nombreux et, dans la conclusion, il interpelle les spectateurs (*spectatores, viri percelebres*). Mais il n'a pas la note satirique; son but est de moraliser et son enseignement est la morale chrétienne, bien qu'il masque sous des symboles antiques. Il exhorte sans cesse les auditeurs à penser à la mort et non aux vanités terrestres. Il met volontiers en scène des personnages allégoriques, comme la Terre, le Temps, la Mort,

(1) Le même, *De Ravisii Textoris comædiis seu de comædiis collegiorum in Gallia, praesertim ante sexto decimo saeculo*, 1878.

la Méditation de la mort, l'Oubli de la mort, le Libre arbitre, etc., ou de personnages soit mythologiques, soit historiques, même des oiseaux. Dans sa tendance, Tixier est essentiellement érasmien ; il le manifeste surtout dans le douzième dialogue, où il montre l'Eglise, affligée de l'ignorance, de la corruption et du luxe du clergé, consultant deux évêques. Elle est appuyée par le « fol », le *stultus*, qui représente le simple fidèle. Surviennent trois personnages, que leur costume désigne comme des moines ; leur langage est inspiré de la plus grande piété ; mais le fol les accuse d'hypocrisie. Les évêques, pour les mettre à l'épreuve, leur envoient successivement des chanteurs, une courtisane, Bacchus, un homme riche qui leur offre de grands biens. Ils résistent à toutes ces tentations et les évêques leur accordent des bénéfices nombreux et lucratifs. Aussitôt leur hypocrisie se démasque. « Voyez, frères, s'écrient-ils, combien il est utile de feindre la sainteté. Nous n'aurions jamais arraché ces choses aux évêques, si nous n'avions pas fait semblant de mépriser les plaisirs. Allons maintenant et vivons dans la joie avec les autres hypocrites. Nos vicaires auront soin de nos troupeaux avec assez de zèle ». La conclusion est tirée de l'Évangile selon saint Mathieu (VII, 15) : « Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous en vêtements de brebis, mais qui sont, au dedans, des loups ravissants ».

Malheureusement, la valeur dramatique de ces pièces, qui est réelle, est gâtée par une prolixité et une monotonie désespérantes.

Elles semblent d'ailleurs avoir été écrites à des époques différentes. Il est fait allusion à la ligue de Cambrai (1508) et aux avantages qu'y a trouvés la France, mais non à la Sainte-Ligue (1514). Ailleurs, Tixier parle de la mort de Jules II (1513) et de Louis XII (1515).

Le grand nom d'Érasme nous a conduits dans la Flandre, où il a vécu longtemps. Grâce à la richesse du pays et à sa prospérité matérielle, grâce à la présence de ce savant si sagace et si fécond, grâce au *Collegium trilingue* fondé à Louvain, la Renaissance y avait trouvé une terre d'élection. « La Flandre est, pour ainsi dire, le cœur de l'Europe savante », dit L. Massebieau. Deux hommes, un Hollandais et un Espagnol, y écrivirent des Colloques dans le but de donner à la jeunesse des modèles de conversation.

Le premier, Adrien Barland, né dans l'île de Sud-Beveland, à l'embouchure de l'Escaut (1488-1542), mort professeur d'éloquence à l'Université de Louvain, représente, dans le genre des Colloques, l'esprit démocratique d'un bourgeois des Pays-Bas. Il avait, dans sa carrière, fait l'éducation de plus d'un noble seigneur, mais sa fierté native lui avait rendu pénibles les obligations que lui imposait la fréquentation des grands. Aussi, dans ses *Dialogi XLII*, qu'il publia en 1525, exhale-t-il volontiers son amertume et son mépris de la légèreté et de l'ignorance des

entilshommes. Il écrit ses *Dialogues* « pour chasser la barbarie des coles » ; mais il ne prend pas, comme ses prédécesseurs et comme Cordier, ses interlocuteurs parmi les écoliers. Influencé peut-être par Érasme, il met en scène des aubergistes, des baillis, des chanoines, des marchands, et même fait converser deux maîtres d'école. Il est très bon catholique et déplore que ses élèves prennent le chemin des universités allemandes infectées de la contagion saxonne ». Il se défie même de Paris, où l'on trouve une foule d'écoliers venus de toutes les parties du monde. Cependant, il reconnaît que l'Eglise a besoin d'être réformée ; il éprouve un respect tout particulier pour son compatriote, Adrien VI, ancien chancelier de l'Université de Louvain, qui n'avait trouvé que des déboires sur le trône pontifical. Il déplore la facilité avec laquelle se distribuent les bénéfices ecclésiastiques. Mais il n'oublie pas qu'il est humaniste ; il nous fait assister à un examen sur Virgile, il fait apprendre des comédies entières de Térence à ses élèves, dans le but de les initier à une langue élégante et correcte. En somme, les dialogues de Barland sont plutôt faits, comme ceux d'Érasme, pour charmer un esprit délicat que pour donner à la jeunesse le modèle d'une bonne latinité.

Tout autre était l'Espagnol Louis Vivès (1). Nous avons vu que Cordier connaissait son *Introductio ad Sapientiam*. Il devait aussi avoir lu la *Linguae latinae exercitatio*, c'est-à-dire les vingt-cinq dialogues qu'il publia à Paris en 1539. Nous y trouvons le même caractère purement rasmien que dans son *Introductio ad Sapientiam*. Il déclare, dans le morceau intitulé *Conuiuuium*, que la piété est le premier condiment de toute la vie ; elle comprend l'égalité d'âme et s'applique à toutes les circonstances. Il pense qu'il faut adresser des actions de grâces à Dieu au commencement et à la fin des repas, qu'il faut assister avec la plus grande attention et la plus grande révérence au service divin et respecter les prêtres. C'est à peu près toute sa religion. Il enseigne avant tout à fuir l'orgueil et à rechercher l'humilité ; Flexibulus, qui est pour lui le type idéal du pédagogue, déclare que c'est le fondement de la meilleure éducation et de la vraie politesse. L'enfant doit s'appliquer ensuite à cultiver et à orner son esprit par la connaissance des choses, par la science et l'exercice des vertus ; autrement, l'homme n'est pas un homme, c'est une bête (2). La morale, chez lui, est purement intellectuelle ; elle s'abaisse presque à une civilité.

Vivès a ramené les colloques à leur but primitif, celui d'apprendre aux enfants à s'exprimer en latin, aussi son vocabulaire est-il très riche,

(1) Voir dans *The Classical Journal*, vol. XIV, n° 4, January 1919, une comparaison intéressante des *Colloques* de Cordier et de Vivès sous le titre de *Two Schoolmasters of the Renaissance*. L'auteur, Mme Florence GRAGG, a cependant oublié de dire que Cordier a été régent à Neuchâtel et principal à Lausanne. Il a aussi publié d'autres livres que les *Colloques*.

(2) *Praecepta educationis*.

trop riche même, car il comprend beaucoup de mots rares, de termes techniques, qui ne pouvaient que charger la mémoire des enfants. Il est plus varié que Cordier ; celui-ci ne met en scène que de petits bourgeois de Genève, Lausanne ou Neuchâtel ; Vivès se souvient qu'il a été à la cour, ce sont de petits aristocrates qu'il nous présente. Bien plus, il fait paraître l'infant Philippe, le futur Philippe II, auquel le recueil est dédié, entre Morobulus et Sophobulus, le courtisan qui l'engage à s'amuser et le sage conseiller qui l'exhorte à obéir à ses précepteurs et à se préparer à devenir le maître des vastes Etats qui seront son partage, par l'étude des grands écrivains de l'antiquité et en interrogeant les hommes d'expérience. Ces jeunes gens de haute naissance ne se bornent pas à parler de leurs études et des menus incidents de la vie de collègue. Vivès, qui ne manque pas d'ironie, nous décrit la toilette de l'un d'eux. Il est habillé par sa bonne, qui déclare tout supporter, pourvu qu'on ne l'appelle pas laide ; il va dire bonjour à ses parents et part pour l'école de Philoponus. Sa conversation avec ses camarades ne manque pas de piquant. Il ne craint pas d'arriver trop tard, parce que le maître a égaré sa férule ; il s'arrête pour demander son chemin à une vieille femme ; elle lui donne comme guide la jeune Theresula, qui feint d'ignorer qui est Philoponus. « Est-ce celui qui recoud les souliers à côté de l'auberge verte ? ou le crieur public qui élève des chevaux de louage ? — Non, répond la vieille, c'est le vieux maître d'école, grand et myope, qui demeure vis-à-vis de la maison que nous habitons ». Vivès conduit son lecteur en Flandre, en Espagne, où il fait la description de Valence, sa ville natale, à Paris où il décrit une promenade à Boulogne-sur-Seine, et il nous fait visiter un collège somptueux avec ses bacheliers, ses licenciés et ses docteurs (1). Il nous fait assister à une *disputatio*, et nous apprend que l'enseignement comportait cinq heures par jour : une avant l'aurore, deux le matin et deux l'après-midi, plus deux heures de répétition. Il parle aussi de lui-même, de ses rhumatismes, de ses poésies et de son ami, Jean Théodore Nervius ; il décrit un banquet plantureux où il discute amplement sur les vins et sur les fromages. Cordier, qui l'imitera, n'atteindra pas son érudition gastronomique. Il consacre même un dialogue aux jeux de cartes, ce qui a dû fortement scandaliser son successeur calviniste (2).

II

Tels sont les modèles que Cordier a suivis, en les accommodant à la

(1) Voir la curieuse étymologie du terme « bachelier ». Ce mot vient de « bataille », parce que les bacheliers sont ceux qui ont gagné leur première bataille.

(2) *Refectio scholastica. Ludus Chartarum seu foliorum.*

mentalité qui régnait en Suisse de son temps (1). Durant toute sa carrière, il s'était appliqué à composer de petits dialogues de ce genre, qu'il dictait à ses élèves pour les initier à une bonne latinité et pour leur donner des leçons de morale. Arrivé au terme de sa vie, songeant comment pourrait le mieux servir Dieu, qui l'avait ramené à Genève, il suivit le conseil que lui donnait son ami Robert Estienne d'écrire quelques opuscles pour les enfants et de revoir ses anciens manuscrits. La mort de son ami et sa nomination comme régent le cinquième l'empêchèrent de continuer son travail. En 1563, il put le remettre à l'ouvrage, après qu'on lui eût donné un suppléant pour tenir sa classe dans les heures de la matinée. Comme nous nous efforçons de le prouver, un certain nombre de colloques appartiennent à sa carrière passée, spécialement au temps où il dirigeait le Collège de Lausanne. Il en a ajouté quelques-uns qui font allusion aux événements contemporains. Pour la plupart d'entre eux, il nous est impossible de déterminer la date à laquelle ils ont été composés.

Le 22 octobre 1563, Cordier s'adressa au Petit Conseil pour obtenir permission « de faire imprimer certains colloques en latin qu'il a faitz pour l'instruction des petitz enfans ». Le 26 octobre, le Conseil, étant ouy le Rapport des commys qui ont veu le livre d'iceluy », décréta « qu'on permit au dict Cordier » de le faire imprimer (2).

Le 6 février 1564 (3), il écrivit la préface de son ouvrage. Il fut imprimé à Genève, par les soins d'Henri Estienne, qui avait repris les affaires de son père, sous le titre : *Colloquiorum scholasticorum libri IIII ad pueros et sermone Latino paulatim exercendos, authore Maturino Corderio. Colloquiorum seu dialogorum Graecorum specimen, authore Henr. Stephano*. [Marque des Estienne] anno M.D.LXIII. Excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrici Fuggeri typographus, in-8°. 8 ff de pièces liminaires non chiffrés, 224 p. (4).

Le volume commence par une préface admirable, où Cordier donne un abrégé de sa longue vie, ou plutôt en énumère les étapes principales avec la plus grande modestie, attestant que, dès sa jeunesse, avant que la lumière de l'Evangile l'eût éclairé, « lorsqu'il était encore plongé dans « les profondes ténèbres des superstitions », il s'est toujours proposé d'enseigner aux enfants un latin correct et de les exciter à la piété et aux bonnes mœurs.

(1) Il n'est pas probable qu'il ait jamais eu connaissance des *Colloques* que François Cervantes de Salazar a publiés en 1554 à Mexico. Voir MASSEBIEAU, *op. cit.*, p. 178-203.

(2) R. C. 58 fo. 112 v° et 114.

(3) Ces dates prouvent qu'il n'y eut point d'édition de 1563, comme le prétendaient Barbier et Brunet.

(4) Nous ne savons pas malheureusement la date exacte à laquelle cet ouvrage vit le jour. En effet, le bas des dernières pages est déchiré dans l'exemplaire unique de cette édition, et il est impossible de savoir s'il s'y trouvait une indication finale.

Cette préface est suivie d'une épître d'Henri Estienne, adressée à Théodore de Bèze. Celui-ci avait encouragé le savant helléniste à composer des dialogues grecs renfermant les mots les plus usuels. Pendant un repas, Estienne s'était tout à coup avisé de grouper ces mots en catégories et de consacrer à chacune d'elles un, deux et même trois ou quatre dialogues qui seraient intitulés, d'après leur sujet, par exemple *συμποσιακόν*, *μαγειρικόν*, *οικονομικόν*, etc. Il proteste contre le reproche qu'on pourrait lui faire d'introduire des gallicismes, car la langue française a la plus grande affinité avec la langue grecque, ce qu'il se propose de démontrer dans un ouvrage spécial. Ce sera son *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*. Du reste, les ouvrages qu'il a composés en grec ont reçu, dit-il, l'approbation de Melanchthon et de Camerarius.

Le texte des *Colloques* est suivi (p. 183) de trois pièces de vers de Cordier intitulées : *Maturini Corderii admonitiones de suis colloquiis versibus scriptae*. La première (1) expose la manière d'étudier les Colloques. Il ne faut pas les apprendre par cœur mot à mot, mais les lire souvent ; de cette façon, on en retiendra les éléments essentiels. Car ce qu'on lit légèrement, sans l'étudier, demeure rarement fixé dans l'esprit. Par ces vers, l'auteur indique bien le but de son ouvrage : ce sont des modèles de conversation. Son premier ouvrage cherchait à éliminer du langage des élèves les expressions hybrides qu'ils employaient volontiers ; son dernier leur offrait des exemples à suivre quand ils parlaient entre eux ou avec leurs maîtres. Puis l'auteur s'excuse de se répéter souvent (2) ; c'est l'habitude de tous les savants. Ensuite (3), il nous avertit que les noms des interlocuteurs ne sont pas fictifs, mais que ce sont pour la plupart (*ex magna parte*) ceux d'anciens élèves. Il est évident que c'étaient ceux dont le souvenir lui était le plus cher. Aussi n'a-t-il pas oublié Calvin, le plus illustre des nombreux enfants qui avaient suivi ses leçons (4).

-
- (1) *Quomodo legenda sint a pueris haec Colloquia,*
Ad verbum non sunt haec ediscenda : sed horum
Perfacile edisces plurima, saepe legens,
Quae post succurrant nullo quaesita labore :
Si tamen attente singula verba notes.
Nam citra studium leuiter quaecunque leguntur
Rarius in pueri pectore fixa manent.
Quod si comparibus iunctis haec ipsa reuolues,
Maiores erit fructus, gratia maior erit.
Per te ipsum poteris magnam cognoscere partem :
Praeceptor faciet caetera plana tibi.
- (2) *Excusanda esse in Colloquiis scholasticis eadem saepe repetita,*
Nil mirare eadem pueros iterare frequenter :
Vsu etiam doctis ista venire solent.
Complures hic sunt iisdem temporibus vsi :
Inde fit vt tales saepe loquantur idem.
- (3) *Ficta non esse nomina puerorum qui in Colloquiis loquentes inducuntur,*
Nomina ne credas puerorum hic ficta loquentum :
Discipuli ex magna parte fuere mei.
Horum quisquis adhuc vitali vescitur aura,
Si legat haec, nomen comeminisse potest.
- (4) Nous trouvons un autre souvenir de Paris dans le nom du libraire Grandin.

306778

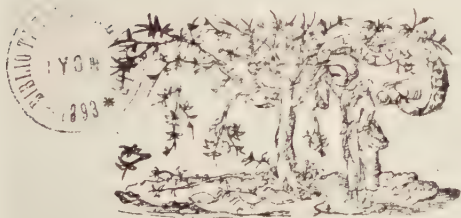
COLLOQUIORVM

scholasticorum libri IIII, ad pue-
ros in sermone Latino paulatim
exercendos.

AVTHORE MATVRINO
CORDERIO.

COLLOQUIORVM seu DIA-
logorum Græcorum specimen.

AVTHORE HENR. STEPHANO.



ANNO M. D. LXIII

Excudebat Henricus Stephanus, illustris vi-
ri Huldrici Fuggeri typographus.

FIG. 32. — Titre de la première édition des *Colloques*.
Genève, 1564.

Il figure dans le Colloque II, 46, (1) (*Mihi non videris*) ; il converse avec Macar. Or ce Macar, ou Machar, avait épousé une nièce de Calvin ; le rapprochement n'est donc pas fortuit (2). Calvin s'y montre sous les espèces d'un enfant très habile à tailler les plumes ; en effet, sous ces noms, nous ne trouvons, jamais d'allusions au caractère des personnages ou au rôle qu'ils ont joué. Dans le texte primitif, les interlocuteurs n'étaient désignés que par les lettres de l'alphabet A, B, C, D, etc. ; les noms n'ont été ajoutés qu'au moment de la publication. Nous avons précédemment relevé ceux des écoliers que Cordier avait connus à Neuchâtel et à Lausanne. Ceux de Genève sont encore plus nombreux, comme on pouvait s'y attendre. Nous y trouvons des noms d'anciens Genevois et des noms de réfugiés français. Dans la première série, nous lisons les noms suivants : Alard, Bachodus, Bandère, Bourdon, Curtat, Delétra (3), Dufour (4), Duvillard, Ferrier, Fontana, Galatin, Gaulthier, Gentil, Grivet, Levrat (*Lepusculus*), Macard, Malagnod, Mercier, Mollier, Patry (*Patricius*), Picot (*Picus*), Porral, Probus, Prévost, Roget, Rosset, Scarron, Sordet, Toquet, Tournier, Varo, Vignole, Vivien. Les familles nouvellement venues, soit « pour cause de religion », soit pour un autre motif, ont fourni à Cordier les élèves dont les noms suivent : Baud, Caillat, Charlet, Chateaneuf, Chaperon, de la Corbière, Didier, Desprez, Duet, Durant, Du Moulin (5) (*Molinaeus*), Fournier, Foret, de Genet, Gimard, Grangier, Honorat, Lange, Langin, Morély (6) Mossart, Pasteur, Pastoret, Perreaud, Ravier, Rivière ou Rivery (*Riparius*), Sarrasin, Silvestre, Sonier (7).

Nous devons avouer qu'un grand nombre de noms nous sont inconnus, surtout sous leur forme latine. D'ailleurs, Cordier désigne souvent ses anciens élèves par leur nom de baptême, Bernard, Claude, François, Guillaume, etc. Il faut constater que, soit à Genève, soit à Lausanne, ce sont les noms de ses compatriotes français et des fils de ses collègues qui avaient laissé le plus de traces dans sa mémoire. Bien que quelques-uns des élèves de Cordier à Lausanne fussent des fils de patriens bernois, ils étaient tous égaux entre eux, soumis à la même discipline. Nous ne retrouvons pas les petits aristocrates de Vivès ; le seul privilège accordé aux fils de conseillers était d'être dispensés de la leçon de chant, qui avait lieu à onze heures, parce que la

(1) Nous citons les *Colloques* d'après la série genevoise, qui est la plus complète. Pour plus de sûreté nous indiquerons les premiers mots des morceaux.

(2) Sur Macar, voir H. NAEF, *La Conjuraton d'Ambroise et Genève*, p. 73, n. et *Bulletin de la Soc. d'histoire du protestantisme français*, t. XXV, p. 433 ; t. XXVI, p. 49, 97, 433.

(3) *Stratanus* peut aussi représenter Détraz et serait alors un nom vaudois.

(4) Les noms Dufour et Mercier se trouvent à Genève et dans le Pays de Vaud.

(5) Peut-être est-ce un des fils du fameux juriconsulte Du Moulin qui eut de nombreux rapports avec Genève.

(6) Sur les Bourdons et les Morély de Genève, voir H. NAEF, *op. cit.*, p. 114.

(7) Il faudrait ajouter un Vernet, qui devint bourgeois en 1567.

séance du Conseil retardait l'heure du dîner dans leurs familles (1).

Après ces pièces de vers, nous trouvons, aux pages 185-224 verso, le texte des deux dialogues grecs d'Henri Estienne qu'annonçait le titre (2).

L'ouvrage avait donc deux auteurs. Nous laisserons de côté ce qui concerne le dernier, qui était en même temps l'imprimeur.

Chaque colloque est précédé d'un « argument » en latin, indiquant la leçon morale que l'auteur voulait inculquer à ses jeunes lecteurs.

III

Les 202 morceaux que renferme la première édition furent disposés en quatre livres, gradués évidemment selon l'âge des jeunes lecteurs. Le premier livre, qui renferme 65 colloques d'une très grande simplicité, est destiné aux élèves de la classe inférieure, à ceux qui étudient le rudiment : ce sont des répétitions de leçons, des conjugaisons, des déclinaisons ou des mots qui leur avaient été donnés à apprendre ; ceux-ci sont toujours rangés par ordre de matière, par exemple les parties du corps. Ces répétitions se font devant le pédagogue, c'est-à-dire le jeune homme attaché plus spécialement à la surveillance et à l'instruction des enfants, quelquefois devant le *praeceptor* lui-même, c'est-à-dire Cordier en personne, le plus souvent entre élèves. Les sept derniers colloques, qui sont précédés d'une préface spéciale, sont destinés à servir de modèle à ces répétitions, que Cordier prescrivait aux élèves en classe avant l'arrivée du maître. Elles se faisaient par groupes de deux ou de trois, comme dans la leçon proprement dite, « pour les détourner de conversations oiseuses ou corruptrices ». Ces sept répétitions sont tirées des *Rudimenta*. Mais la grammaire ne fait pas le seul objet des préoccupations de l'auteur. Il rappelle à ces bambins de sept à huit ans que l'on ne va pas à l'école pour s'amuser, qu'il faut se garder de mentir, avoir le plus grand respect envers ses parents, ne pas craindre de faire des remontrances amicales à un ami, etc.

Les 62 colloques du second livre correspondent à un degré supérieur. Ils ont été évidemment écrits pour des élèves qui n'en étaient plus aux éléments de la langue latine. Il ne s'agit plus de déclinaisons et de conjugaisons régulières. Les mots ne s'apprennent plus à la manière d'un vocabulaire ; ils sont intercalés dans le dialogue. Ainsi, le dixième (*Quid*

(1) *Colloques*, I, 5, *Quando vis prandere* ?

(2) Nous devons la description de ce précieux volume à la complaisance de feu M. Baudrier. Il ajoute : « Cette édition a tous les caractères du temps, où le déclin typographique se faisait sentir presque partout, médiocre papier, petits caractères, tirage peu soigné ; cela ressemble fort aux éditions genevoises qui encombraient les foires de Lyon au xvi^e siècle ». M. Monastier-Schroeder a eu la bonté de nous copier les préfaces de Cordier et d'Estienne.

tibi dedit) nous apprendra le nom des différentes viandes à propos du goûter qu'un des élèves a apporté de la maison ; la conversation prend ensuite un tour religieux. David déclare qu'il faut s'abstenir du mensonge, car les chrétiens sont enfants de Dieu et frères de Jésus-Christ qui est la vérité même, et de May ajoute qu'il faut exercer la charité envers les pauvres. De même, le colloque 26 (*Quod est tibi domicilium*) est destiné à rappeler les formes diverses du mot *domus*, puis, comme Fournier avait dit qu'il retournerait à la maison, pour se rendre ensuite à l'école. « si Dieu le permettait », Garbin lui demande pourquoi il ajoute cette dernière condition, et son interlocuteur lui rappelle que rien ne se fait sans volonté de Dieu. Nous trouvons encore, dans le colloque 29, la liste des choses nécessaires pour écrire, et à ce propos, Myconius prête six sous à son camarade, car le bon enfant est animé de la charité qui est répandue dans nos cœurs, comme dit saint Paul. Même le colloque sur le verbe *meiere* se termine par ces mots : « Ne sois dorénavant pas si oublieux » (1).

Le troisième livre présente une unité toute spéciale. Les 42 colloques dont il se compose sont des conversations du *praeceptor*, soit avec ses disciples, soit avec les « observateurs », pour leur rappeler leur devoir, soit encore avec Martin, le *famulus*. Le *praeceptor* parle tantôt comme principal du collège (*Colloque 6, Heus Martine*), tantôt comme maître de classe ou comme maître de pension. Quelquefois il fait des admonestations particulières à tel enfant paresseux, d'autres fois il accorde ou refuse des permissions de sortir, ou bien il répond aux questions des élèves sur la grammaire. Il montre un certain mécontentement quand il est interrompu dans son travail par de jeunes indiscrets, mais, en général, il est de la plus grande bienveillance. Nous ne doutons pas que Cordier ne se soit peint lui-même dans les diverses fonctions qu'il exerçait à Lausanne. Il a fait, dans les *Colloques*, le tableau de sa pension, de son activité, de ses rapports avec ses élèves et ses pensionnaires.

Les colloques du quatrième livre, « contenant choses plus grandes que les précédens, comme traitant des mœurs et de la doctrine chrestienne », sont certainement les plus intéressants. Ils sont au nombre de 35 et sont destinés à des élèves plus avancés ; les interlocuteurs discutent sur des sujets divers. La grammaire est laissée de côté ; ils la savent maintenant ; ils racontent différents faits dont ils ont été témoins : par exemple, un garçon de dix-sept ans avait été envoyé en Allemagne pour y apprendre l'allemand ; il en est revenu inopinément, ne pouvant plus supporter d'être séparé de sa mère. Henri Estienne nous y est présenté faisant le récit de son voyage en Italie. Châteauneuf raconte le repas somptueux

(1) *Colloques*, II, 68, *Visne venire mictum* ?

que son oncle a donné aux quatre syndics, et, à ce récit, est opposé le tableau du maigre goûter que les élèves prenaient après la leçon de chant, en se comparant à Tityre et en remerciant Dieu des bonnes poires qu'ils ont mangées. Il y est question de l'avènement d'Elisabeth d'Angleterre et du départ des Anglais qui séjournaient à Genève. Cordier nous fait aussi la description des vendanges.

On répète dans ce livre les séries de mots appris précédemment, par exemple les noms des herbes potagères, le *praeceptor* ayant eul'idée de préparer le *moretum*, ce mets dont on trouve la recette dans un poème attribué à Virgile, ou bien ceux des différentes espèces de gibier. Des réminiscences pieuses se trouvent à tout propos. Ainsi Albert (1), le fils d'un patricien bernois qui possède une garenne, rappelle que son père est reconnaissant envers Dieu et montre sa libéralité envers les pauvres. L'auteur s'élève même à des considérations plus élevées. Croseranus (2) a perdu au jeu des noix ; c'est Dieu qui l'a voulu pour lui apprendre à supporter une plus grande adversité quand elle arrivera, car rien dans la nature n'arrive sans sa divine providence ; et, comme Perrin a oublié cette leçon qui lui a été si souvent exposée par les prédicateurs, son camarade lui fait observer qu'on cultive la mémoire par l'attention et la répétition. « Nous sommes tous, dit-il, naturellement négligents ; c'est le Saint-Esprit qui nous éveille ; mais ce changement ne s'opère que si l'homme y travaille ».

IV

Dans quelle ville faut-il supposer que se tiennent ces conversations ? Sur ce point, l'auteur ne donne que fort peu d'indications. Nous avons vu précédemment une allusion à Pierre du Bois, tailleur à la rue de l'Hôpital, à Neuchâtel (3). Une seule fois, le nom de Genève est mentionné (4), jamais celui d'une autre ville de Suisse. Il est aussi question de la place du Molard (5) et de la maison de Varo (6) qui se trouvent à Genève. Les élèves vont se laver les pieds au lac (7), ce qui ne peut convenir qu'à Genève et à Neuchâtel. Il est question (8) d'une porte de Rive (*porta Riparia*) ; mais ce nom se retrouve aussi bien à Genève qu'à Lausanne. Dans le dernier colloque (9), deux enfants veulent faire une

(1) *Colloques*, IV, 14, *Nunc demum redit a foro ?*

(2) *Colloques*, IV, 20, *Quo ludi genere.*

(3) *Colloques*, III, 30, *Licetne exire.*

(4) *Colloques*, I, 27, *Pennae istae quae circumfers.*

(5) *Colloques*, IV, 27, *Subtristis mihi videris.*

(6) *Colloques*, II, 26, *Quod est tibi domicilium ?*

(7) *Colloques* I, 56, *Visne venire mecum ?*

(8) *Colloques*, I, 24, *Heus Abrahame.*

(9) *Colloques*, IV, 39, *Fuistine hodie in gymnasio ?*

promenade au bord du lac. Ils se donnent rendez-vous à la porte des Cordeliers (1), et ils ne doivent soustraire qu'une heure et demie à leurs études. Il s'agit donc de la Porte de Rive ou d'Ouchy à l'est de Saint-François, à Lausanne. Le chemin de la Grotte, qui passait dessous, conduisait à Rive (Ouchy). Si la scène s'était passée à Genève, on n'aurait mis que cinq minutes pour aller de l'ancien couvent des Cordeliers jusqu'au lac.

D'autres allusions locales peuvent nous donner quelques indications. Nous avons constaté qu'à Lausanne on se rendait trois fois par jour en classe : à six heures, à onze heures et à trois heures, tandis qu'à Genève les élèves apportaient leur goûter à l'école et reprenaient les leçons à deux heures pour être ramenés chez eux à quatre heures. Donc, toutes les fois que nous voyons que rendez-vous est donné à trois heures, nous sommes à Lausanne ; toutes les fois que les écoliers parlent du goûter qu'ils ont apporté ou qu'ils ont oublié, il faut entendre que la scène se passe à Genève, à St-Antoine. On peut aussi tirer des conclusions des auteurs que lisent les élèves. Ils citent très souvent les *Distiques* de Caton, et Forest possède un beau Tércence ; or, ces deux auteurs étaient lus à Lausanne et non à Genève (2). D'une manière générale, il faut placer à Lausanne tous les colloques qui décrivent la vie de pension, spécialement ceux où Cordier lui-même intervient comme directeur et chef d'institut. Tel est le cas de la plupart des morceaux du III^e livre et de plusieurs autres. Sans doute, Genève comptait un grand nombre de pensions, mais lorsque Cordier y revint, il était trop âgé pour avoir des pensionnaires et il était peu au courant de ce qui se passait dans ces maisons. En revanche, nous placerons à Genève tous les colloques où il est question des relations avec Lyon, ville avec laquelle les Genevois avaient de nombreuses relations d'affaires. Naturellement, la plupart des *Colloques* ne présentent pas ces critères, de sorte qu'il est impossible de déterminer où ils sont tenu, par conséquent leur date. Cordier nous dit lui-même qu'il avait repris de vieux papiers pour les examiner et qu'il y avait ajouté quelques nouveaux morceaux. L'étude attentive de son recueil confirme ce renseignement ; nous y trouvons des choses anciennes et des choses nouvelles, des dialogues autrefois composés pour ses élèves de Neuchâtel ou de Lausanne, et d'autres qui lui avaient été inspirés par les choses qu'il avait eues sous les yeux à

(1) *Porta Franciscana*.

(2) Le *Colloque*, I, 34 (*Habesne multos libros ?*) nous donne le catalogue de la bibliothèque d'un élève, ce sont les *Rudimenta Grammaticae*, les *Colloquia scholastica*, un Tércence, les *Epistres de Cicéron* avec interprétation française (c'est-à-dire les *Principia* de Cordier), un Caton, un *Dictionnaire*, un *Nouveau Testament* français, les *Psaumes* avec le catéchisme. L'élève qui possède ces livres est donc dans la cinquième classe de Lausanne. Ce *Colloque* n'a pas été publié par Cordier, mais ajouté dans une édition postérieure ; c'est ce qui explique les mots *Colloquia scholastica* qui désignent les *Colloques* de notre auteur.

Genève. Nous estimons que les trois quarts environ des dialogues ont été composés à Lausanne ou à Neuchâtel. Pour donner un caractère plus genevois à son recueil, Cordier a introduit deux régents du nouveau Collège de Genève, maître Julien [Pingot], nommé en 1560 en septième (1), et maître Philippe [Crespin] nommé en 1564 en huitième, (c'est-à-dire en septième dédoublée). Ce dernier, qui figure dans un colloque très probablement lausannois (2), devait épouser plus tard Suzanne Cordier.

V

A Genève, ses rapports avec Robert Estienne, Calvin et les magistrats attiraient son attention sur des événements plus ou moins étrangers à l'école ; nous avons déjà vu, par ses *Remonstrances*, qu'il s'était mêlé à la politique étrangère. Quelques colloques nous montrent qu'il s'y intéressait, ce qui nous permet d'en fixer la date (3). Le premier est le 27^e du quatrième livre (*Subtristis mihi videris*) ; la scène du dialogue est évidemment à Genève : l'un des interlocuteurs raconte que son domicile avait été précédemment près du Molard, et il est question de l'Eglise anglaise qui s'était établie dans cette ville sous le règne de Marie Tudor (4). Lorsque mourut cette reine, le 17 novembre 1558, Cordier était encore à Lausanne ; mais rien ne nous empêche de croire qu'il n'apprit qu'à son arrivée à Genève les nouvelles d'Angleterre, qui devaient lui inspirer le colloque dont nous nous occupons. A cette époque, les événements n'étaient connus au loin que longtemps après qu'ils avaient eu lieu, et Cordier menait à Lausanne une vie particulièrement retirée ; il écrivait peu et personne ne songeait à lui adresser des lettres pour le mettre au courant de ce qui se passait. Cette supposition est confirmée par la lecture de ce dialogue. Les deux écoliers qui y figurent s'appellent Ambroise et Gratien. Ce dernier est triste, parce que son père est absent depuis quatre mois ; il est parti pendant l'été pour Paris et l'on ne sait rien de lui. Ambroise lui suggère alors que le voyageur peut avoir passé en Angleterre ; en effet, on y jouit de la liberté de l'Evangile, et l'idolâtrie y est abattue (*idolatria profligata*), tandis qu'autrefois ce marchand genevois se plaignait que l'accès de ce pays fût difficile aux protestants. Comme Ambroise s'étonne

(1) *Colloques*, IV, 16. *Salve Petre*.

(2) *Colloques*, III, 3. *Praeceptor, nemo est*.

(3) Voir nos *Observations sur les Colloques de Maturin Cordier*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1915, p. 462.

(4) Voir Charles MARTIN, *Les Protestants anglais réfugiés à Genève au temps de Calvin*, 1915, p. 258.

que son ami ne soit pas au courant de ces circonstances, Gratien lui répond qu'il demeure maintenant dans le coin le plus reculé de la ville. Pour appuyer son récit, Ambroise l'informe que la plupart des Anglais qui avaient trouvé asile à Genève retournent dans leur patrie depuis quinze jours, et qu'il tient de l'un de ceux qui restent encore que tous les fugitifs étaient reçus avec la plus grande humanité (1) : Cordier semble s'excuser de son ignorance d'un événement aussi important en s'incarnant dans la personne de Gratien, qui allègue son séjour loin du Molard et du centre des nouvelles. Puisque ce dialogue est censé se tenir plusieurs mois après le départ du père de Gratien, qui a eu lieu en été, on peut le fixer dans l'hiver 1558-1559. L'avènement d'Elisabeth commençait déjà à déployer ses effets ; on sait que la communauté anglaise a été dissoute le 30 mai 1559. C'est donc dans les premiers temps de son séjour à Genève, au printemps de 1559, que notre auteur a écrit ce dialogue.

En 1562 éclata la première guerre de religion, à la suite du massacre de Vassy. Cet événement eut un écho dans le colloque 22^e du II^e livre (*Vnde venis ?*) où il est fait allusion à certains bruits concernant « la guerre et les autres affaires de France ».

Le numéro 12 du même livre (*Ecquid habes noui ?*) nous montre Melchisédec communiquant à Cléophile le contenu d'une lettre de Lyon apportée par un pêcheur et renfermant de bonnes nouvelles concernant l'Évangile. Quelles peuvent être ces informations ? Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1562, les protestants, sous les ordres du baron des Adrets, s'étaient emparés de Lyon. Plus tard, l'édit d'Amboise (mars 1563) avait mis Lyon parmi les villes qui pouvaient conserver le culte protestant. On leur réserva quatre églises. Le gouverneur, François d'Agault, comte de Sault, montrait « meilleure volonté que jamais à l'avancement du règne de Jesus-Christ et de son Eglise », dit Viret, dans une lettre au Conseil de Genève du 13 juillet 1563 (2). Il est très probable que cette lettre est celle que mentionne notre colloque. Elle fut donc communiquée à Cordier et les espérances de Viret remplirent de joie le cœur de son ami. Si notre hypothèse est juste, le « frère » dont Melchisédec tient la nouvelle serait Viret lui-même.

Le plus connu de tous les *Colloques* de Cordier est le 22^e du livre IV (*Quid est quod hodie*). Il raconte un banquet, auquel a assisté le principal interlocuteur, nommé *Castrinouanus* (3). On en a conclu que ce repas avait eu lieu à Neuchâtel, parce que, comme chacun sait, cette

(1) Il semble au contraire que ces réfugiés furent reçus assez froidement. Voir C. MARTIN, *op. cit.*, p. 265.

(2) Jean BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Pierre Viret*. Saint-Amand, 1911, p. 132.

(3) JEANNERET et BONHÔTE, *Biographie neuchâteloise*. Neuchâtel, t. I, p. 211.

ville était appelée *Nouum Castrum* dans le latin du moyen âge ; mais, si Cordier avait entendu par là un Neuchâtelois, il l'aurait certainement appelé, comme tous les Réformateurs, *Neocomensis*. Les *quatuor syndici* qui y prirent part pourraient être à la rigueur les Quatre ministraux ; il est plus naturel d'y voir les quatre syndics de Genève. Ce qui achève de démontrer que c'est dans cette ville qu'eut lieu ce repas pantagruélique, c'est la désignation des vins. Si ce dîner avait été servi à Neuchâtel, il eût été arrosé des vins du pays ; Cordier nous dit qu'il y en avait de toutes les couleurs et que le meilleur était le vin d'Arbois. Or, les environs de Genève n'ont jamais été célèbres pour leurs vins et, au *xvi^e* siècle, on y buvait beaucoup de vin d'Arbois.

Castrinouanus doit désigner un Châteauneuf, élève de Cordier. Il se donne comme le neveu de l'hôte, qui est probablement Ami de Châteauneuf, syndic en 1562, 1566, 1570, 1574, 1578, 1584 et 1591 (1). L'autre interlocuteur est Varo, sans doute le fils, soit d'Ami Varo, soit de Michel Varo ; le premier fut honoré six fois, le second deux fois du bâton syndical.

Le dîner avait un caractère semi-officiel, puisqu'on y voit figurer, avec les quatre syndics, le lieutenant de la ville, deux autres conseillers d'Etat et deux amis de l'amphytrion. L'un d'eux devait être Cordier lui-même, qui est désigné, suivant sa coutume, par le mot de *praeceptor*. Or, il a été nommé régent de cinquième en 1562, et les *Colloques* ont été imprimés dans l'hiver 1563-1564. Il est évident que Châteauneuf n'était pas syndic, lorsqu'il offrit à dîner à ses amis ; il faudrait donc fixer la date du banquet à 1563, et au mois de juillet, car le menu comportait des cerises, des abricots et des pois mange-tout. Les quatre syndics de cette année étaient Pernet Desfosses, Henri Aubert, Jean François Bernard et Barthélemy Lect. Ce colloque serait donc à peu près contemporain de celui où Cordier manifeste sa joie au sujet des événements de Lyon. Le vénérable pédagogue avait alors quatre-vingt-trois ans, ce qui explique pourquoi on l'accompagne avant et après le repas. Ce jour-là, il ne travailla pas à ses *Colloques* ; en publiant celui-ci, il marquait sa reconnaissance au généreux magistrat.

Avec le maître de la maison, sa femme et son fils, il y avait douze personnes à table. Castrinouanus servait. Aucune dame n'était présente, si ce n'est Mme de Châteauneuf, qui était assise au bout de la table et s'est levée plusieurs fois pour surveiller le service. Son mari était au milieu.

On se mit à table à dix heures et le repas dura jusque vers midi. On servit d'abord comme hors-d'œuvre de petites croûtes au miel, avec

(1) Voir la liste des syndics dressée par M. l'archiviste Grivet dans le *Bulletin de l'Institut national genevois* (année 1859).

de l'hypocras, des jambons salés, des andouilles fumées, des saucisses, des langues de bœuf salées et fumées « et ce pour inciter l'appétit et aiguïser la soif ». Dans le même service on vit paraître et disparaître des salades de laitue, de la fressure de volaille, des boulettes de veau cru.

Au second service, furent apportés un pâté de viande, des poulets bouillis avec laitues, du bœuf, du mouton, du veau, du porc fraîchement salé avec jus assaisonné aux jaunes d'œuf, safran et verjus, et d'autres jus aux herbes. Mais à peine ces choses étaient-elles sur la table, que l'on commandait aux serviteurs de les enlever.

Le troisième service était composé de poulets, de pigeons, d'oisons farcis, de cochons de lait, de lapins, d'épaules de mouton, enfin de deux sortes de venaison mises en pâtés, et en outre deux perdrix avec un levraut, des fèves fricassées et des pois mange-tout.

Puis vinrent les poissons : une truite immense, divisée en quatre, sans compter la queue, un grand brochet également en quatre morceaux, beaucoup d'autres poissons bouillis et rôtis et des écrevisses ; mais « cela était plutôt pour la montre que par nécessité, car on n'en goûta quasi point » ; et chaque mets était accompagné de sauces savantes, câpres, citron, etc.

Enfin, au dessert, M. de Châteauneuf fit apporter du fromage frais bien gras et du vieux de plusieurs espèces, des tartes, des gâteaux, du riz au lait bien sucré, des abricots, des figues, des cerises, des raisins secs, des dattes, des confitures de différentes sortes. Lorsque le maître du logis vit que ses hôtes étaient fatigués de manger, de boire et de parler, il leur fit verser une dernière rasade et ordonna de passer de l'eau odoriférante pour se laver les mains. Les enfants dirent les grâces et le premier syndic, dans un discours soigné, remercia M. de Châteauneuf en lui reprochant d'avoir traité ses convives avec tant de luxe. Puis on se sépara : l'amphytrion entraîna Cordier à part pour lui recommander son fils et son neveu.

Le narrateur ajoute : « Une si grande abondance de vivres ne sert qu'à charger l'estomac et à produire beaucoup de maladies ; mais quoi ? C'est ainsi qu'on vit maintenant. Et cependant, à ce que j'ai entendu dire, il existe des lois somptuaires dans cette cité ». — « Oui », répond son interlocuteur, « mais les lois sont muettes au milieu des banquets, comme dit Cicéron » (1).

(1) On lit à ce propos dans Abraham RUCHAT, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, éd. de E. Vulliemin 1836, t. VI, p. 239 : « Dans le même temps [1558], on fit à Genève un édit sévère contre les excès du luxe et de la table, et d'abord on l'observa quelque temps avec exactitude. Entre autres il était défendu, soit aux repas de noces, soit à d'autres, d'avoir plus de trois services, ni plus de quatre plats raisonnables et non excessifs à chaque service, à la

Une question se pose : ce menu a-t-il été vraiment servi ? Pour un dîner de douze personnes, il nous semble fortement exagéré, et nous soupçonnons l'auteur de l'avoir corsé pour avoir l'occasion de mettre dans la tête de ses élèves un nombre aussi considérable que possible de termes culinaires latins. Il montre en cela une étonnante érudition, moindre toutefois que celle de Vivès, en pareille occurrence ; Genève n'est pas en Flandre.

Nous trouvons dans le colloque I, 59 (*Vbi nunc est pater*) une allusion à la peste de Lyon de 1564. Cette épidémie enleva 60.000 personnes en quelques mois. Il faut donc admettre que Cordier ait écrit ce morceau pendant l'impression de son volume ; mais il ne l'y a pas inséré, ce n'est que plus tard qu'il a été ajouté à la collection.

A ces dialogues, qu'on pourrait appeler historiques et qui se rapportent tous au dernier séjour de Cordier à Genève, on peut ajouter le n° 34 du IV^e livre (*Salve ambulator optatissime*). C'est un des plus amusants de la collection. Il est d'une fraîcheur telle qu'il semble que Cordier n'ait fait que transcrire les propos qu'il entendait, en y ajoutant toutefois quelques paroles édifiantes. Estienne raconte son voyage en Italie à Phrygio. Nous allons essayer d'en donner une traduction, quoiqu'il soit difficile de rendre en français moderne la grâce de l'original.

PHRYGIO. — Salut ! voyageur très désiré !

ESTIENNE. — Salut ! paresseux très occupé !

PHRYGIO. — Te portes-tu assez bien, mon cher Estienne ?

ESTIENNE. — Parfaitement bien, grâce à la bonté du Dieu tout-puissant.

PHRYGIO. — J'en suis pour ma part très satisfait et je te félicite d'être revenu sain et sauf. Où as-tu été toute cette année ?

ESTIENNE. — En Italie.

PHRYGIO. — Quelle cause t'avait poussé à te rendre là-bas ?

ESTIENNE. — La célébrité de ce pays, dont on dit partout tant de choses. Et tu n'ignores pas combien nous désirons voir des choses nouvelles.

PHRYGIO. — La nature l'a voulu ainsi ; mais qu'as-tu trouvé là-bas ?

ESTIENNE. — Certainement beaucoup plus que la renommée m'en avait fait savoir.

PHRYGIO. — Mais, à ce que je pense, tu as vu beaucoup de choses que tu n'aurais pas voulu voir.

ESTIENNE. — Sans doute, des choses abominables, mais, pour ce qui concerne le pays, la terre est très fertile, très abondante en toute espèce de fruits, surtout de vins excellents.

PHRYGIO. — Naturellement, c'est ce qui te plaisait le plus.

ESTIENNE. — Pour dire la vérité, cela charmait merveilleusement mon palais. Car, que dirais-tu de notre vin ? C'est vraiment de la piquette, si tu le compares à celui d'Italie.

PHRYGIO. — Donc, tu avais en cela un bon motif de louer Dieu.

ESTIENNE. — Excellent, car, souvent, je me dis en moi-même : « Com-

réserve du fruit. Il arriva, quelques jours après la publication de l'édit, que les assesseurs de la justice, donnant un repas au Conseil, excédèrent d'un plat le règlement : ils furent obligés de payer l'amende. Je ne sais pourtant si cette sévérité dura longtemps : il y a tout lieu d'en douter.

bien tu es bon, Seigneur Dieu, qui nous as aimés jusqu'à nous donner des choses délicieuses ! Car, non seulement tu as créé pour notre nourriture ce que la terre produit spontanément, mais encore toutes sortes de choses très délicates ; si nous en prenons modérément et avec actions de grâces, elles nourrissent le corps en même temps qu'elles égaient admirablement l'esprit. Oh ! par quelles paroles, par quelles œuvres pourrions-nous glorifier assez dignement ton nom, ô Seigneur ! » Bref, mes sentiments étaient tels que je ne désirais rien de plus que d'avoir toujours dans la bouche les louanges de Dieu ; mais, hélas ! ce feu s'éteignait peu à peu quand il me venait successivement à l'esprit des pensées différentes.

PHRYGIO. — Ceci ne m'étonne pas, car il m'arrive souvent quelque chose de semblable.

ESTIENNE. — Telle est l'inconstance de notre nature.

PHRYGIO. — Nous en faisons l'expérience presque à toute heure ; mais, qu'as-tu fait enfin dans ton Italie ?

ESTIENNE. — J'ai visité pour mon plaisir quelques villes célèbres, j'ai aussi fait des études pendant quelque temps en quelques endroits.

PHRYGIO. — Quelles villes as-tu visitées principalement ?

ESTIENNE. — J'en ai vu beaucoup en passant et j'en ai parcouru un petit nombre à loisir ; naturellement Gênes, Florence, Venise, enfin cette fameuse Rome, qu'on appelait autrefois la tête du monde, mais qui est aujourd'hui la source et l'origine de toutes les abominations.

PHRYGIO. — Et as-tu vu ce monstre (*istam bestiam*) ?

ESTIENNE. — Je l'ai vu en passant, comme on le portait dans les rues, pour le faire voir, je pense (1).

PHRYGIO. — Mais dans quelles villes finalement as-tu séjourné pour tes études ?

ESTIENNE. — En revenant de Rome, j'ai passé par Bologne, Padoue, Milan. Dans chacune de ces villes, je suis resté environ trois mois pour m'adonner à des études littéraires variées. En effet, j'ai voulu goûter un peu de chacune d'elles.

PHRYGIO. — Qu'as-tu vu de nouveau dans tant de villes si renommées ?

ESTIENNE. — Tu le demandes ? Presque tout me paraissait nouveau ; mais il serait trop long de tout te raconter, surtout que maintenant je dois me hâter d'aller quelque part.

PHRYGIO. — Où veux-tu aller ?

ESTIENNE. — Chez mon oncle paternel qui m'a invité à souper.

PHRYGIO. — Je ne veux pas te retenir plus longtemps. Mais quand pourrions-nous nous entretenir à loisir ?

ESTIENNE. — Demain après dîner, si tu veux.

PHRYGIO. — Pour ma part, j'en ai grande envie.

ESTIENNE. — Attends-moi donc à une heure dans ta chambre.

PHRYGIO. — Entendu. C'est le bon moment pour goûter.

Cet Estienne est évidemment Henri II Estienne, qui fit dans sa jeunesse un voyage scientifique en Italie, dont il revint à Paris en 1550 (2). Il repartit immédiatement pour l'Angleterre et, en 1551, il rejoignit son père à Genève, où toute la famille s'était secrètement transportée. Il est fort possible que Cordier ait fait alors une visite à ses anciens

(1) Ces mots depuis « mais qui est aujourd'hui » sont supprimés dans beaucoup d'éditions.

(2) Voir le récit de ce voyage dans RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 373-375, 2^{me} édition, 1843. Il faut cependant remarquer que Cordier ne parle pas d'un séjour d'Henri Estienne à Naples.

amis et qu'il entendit les récits de voyage du jeune homme. Tout l'enjouement que les contemporains attribuaient au célèbre humaniste se manifeste dans ce récit, qui a été écrit, pour ainsi dire, sous dictée (1). Treize ans plus tard, Henri Estienne devait imprimer la première édition des *Colloques*, comme son père avait imprimé la première édition du *De corrupti sermonis emendatione*.

(1) Nous rencontrons pourtant une petite difficulté. Estienne parle de son *patruus*. Or, il n'avait aucun oncle paternel à Genève ; en revanche, il avait un *avunculus*, un oncle maternel, l'imprimeur Conrad Bade (*Badius*). Nous nous refusons à croire que la confusion de Cordier ait été involontaire.

CHAPITRE XIX

Les Colloques (*suite*)

I. Usage des proverbes et des textes sacrés et profanes. — II. La latinité de Cordier. — III. Les mœurs scolaires en Suisse. — IV. Valeur morale et religieuse des *Colloques*.

I

On se souvient que Cordier, sur le modèle d'Erasme, préconisait volontiers l'emploi des proverbes. Dans ses *Colloques*, il ne manque pas d'en mettre un grand nombre sur les lèvres de ses interlocuteurs. L'un d'eux nous apprend qu'un maître de pension, maître Julien (*Coll.* IV, 16, *Salve Petre*) (1), dictait, le soir après souper, des listes de proverbes à ses pensionnaires. C'est ainsi que nous trouvons deux fois (2) cette locution que les élèves devaient entendre bien souvent : *surdis narrare fabulam*, « raconter un conte à des sourds ».

Ce ne sont pas seulement des proverbes que citent les élèves de Cordier ou leur maître. En vrais fils de la Renaissance, ils montrent leur érudition en rappelant des textes des anciens. Mais leur professeur a eu le bon goût de ne leur faire réciter que des passages tirés des livres qu'ils lisaient à l'école, en premier lieu la Bible (spécialement le Nouveau Testament) et les *Distiques* de Caton, et ces jeunes enfants attribuent à ces deux recueils une autorité presque égale. Ils apprennent les *Distiques* par cœur ; un des exercices qu'on leur imposait consistait à réciter un livre entier en faisant dire tour à tour un *Distique* à chaque élève (3). Cordier déclare même que les philosophes païens ont été souvent inspirés par le St-Esprit et ont dit des choses conformes à la parole de Dieu (4), bien que leurs livres soient remplis d'une doctrine impie, comme on peut le voir par le vers de Caton : « Fortune favorise les méchants afin de pouvoir leur nuire » (5). Il s'appliquait donc à corriger l'enseignement de Caton toutes les fois que cela lui paraissait néces-

(1) Probablement Julien Pingot qui fut régent de septième à Genève.

(2) *Colloques*, IV, 17, *Audiui patrem tuum venisse*, et IV, 36, *Quam doleo me*.

(3) *Colloques*, II, 52, *Optatus mihi ades*.

(4) *Colloques*, II, 30, *Qua hora surrexisti ?*

(5) *Colloques*, II, 31 *Vbi sunt iuglandes tue ?*

saire. Sauf cet auteur et l'Écriture sainte, les citations sont peu nombreuses. Les *Bucoliques* de Virgile, les *Tristes* et les *Pontiques* d'Ovide, les comédies de Térence en font les frais. Nous trouvons aussi dans le IV^e livre quelques passages de Quintilien ; cet auteur, qui a inspiré la pédagogie des humanistes, ne pouvait être ignoré, même des élèves.

II

Le style des *Colloques* est remarquablement clair et limpide, abondant en termes pittoresques. C'est précisément ce qu'il fallait à des commençants ; la matière n'est jamais au-dessus de leur portée ; la langue est celle qui convenait à leur âge. Ce sont de vrais modèles de conversation pour les enfants et, si l'entreprise de Cordier a échoué, c'est que son dessein d'imposer la langue latine dans la conversation était condamné d'avance par les circonstances. La bonhomie qui fait le fond de son caractère s'y manifeste par la manière simple et familière qu'il propose comme modèle à ses élèves. Cette bonhomie n'est pas dénuée d'humour et d'une douce gaieté. La doctrine est austère, mais elle est présentée sous une forme aimable.

On a quelquefois prononcé le mot « cicéronien » à propos de notre auteur. Il faut s'entendre. Sans doute, il est beaucoup plus correct que la plupart de ses contemporains et de ses prédécesseurs, même parmi les pédagogues, par exemple Brunfels. Mais, s'il a pris Cicéron comme modèle, c'est le Cicéron de celles des lettres qu'il a lui-même commentées ; ce n'est pas celui des discours, des ouvrages philosophiques ou des épîtres où l'orateur avait accumulé tous les artifices de son art. Cordier n'a pas du tout le style périodique ; il ne manque pas d'une certaine chaleur, au moins dans les préfaces (et celle du *De corrupti sermonis* est admirable à cet égard), mais ce qui l'emporte en lui, c'est la simplicité.

Quant à la latinité, nous ne craignons pas de dire que le grand orateur aurait critiqué bien des phrases de son imitateur. Au fond, la langue de Cordier est celle d'Erasme qui, lui-même, dérivait de Quintilien. On nous permettra de faire quelques observations à cet égard.

Les règles du subjonctif sont contraires à l'usage de Cicéron et de César : Cordier traduit ordinairement le conditionnel français par l'imparfait du subjonctif ; il dira : *Nonne mater posset dare prandium ? — Posset quidem.* « Ta mère ne pourroit-elle pas te donner ton dîner ? — Elle le pourroit certainement ». (I, 5, *Quando vis prandere ?*)

Deberes satis intelligere (IV, 25. *Nescis quid mihi*).

Longum esset tibi narrare (II, 70 *Valde miror cur*) (1).

(1) Voir RIEMANN, *Syntaxe*, § 158, note.

Pater vellet (III, 31 *Praeceptor, licetne pauca* ?).

Mallem emere (I, 27), mais *Malim solus recordari* (II, 38).

Istud ego nollem (IV, 21 *Cur hic dispergebas*).

Nunquam auderem (I, 49 *Da mihi frustum*).

Libenter irem (II, 48 *Quid tecum cogitas*) (1).

Il ne craint pas de violer la règle de l'interrogation indirecte en disant *scin tu quod habet proverbum* (II, 9) *Scin igitur quid facies* (IV, 26) (2) et d'écrire *Nescio an meliores possim affere* (I, 27), là où Cicéron aurait dit *an non* (3) ; ou bien (IV, 28) *Sunt qui possunt*, là où la grammaire prescrit le subjonctif (4), tandis qu'il mettra sans raison apparente le subjonctif dans cette phrase : *quod amico dictum sit, nemini dictum videtur* (IV, 5). Il emploiera aussi *quidquid* (II, 45) *ubique* (IV, 27) et *sive* (II, 66) avec le subjonctif, contre l'usage classique (5).

On peut justement s'étonner que Cordier ait consacré l'emploi du verbe *habere* avec l'infinitif dans des expressions comme *quid habes reddere* ? (I, 4) *quid habes scribere* ? (I, 22) *nihil habenus reddere* (IV, 16) (6). Il emploie *vetare* avec *ne* (I, 49), *iubere* (IV, 22), *licere* (III, 7), *vereri* (II, 34) et *sinere* (III, 13) avec *ut* (7) ; ou bien il écrira *Iubet aliquid Latinum Gallice reddere* (II, 28) ; d'autre part, il écrit : *Nihil dubito istud esse verissimum* (IV, 27) (8), il emploie l'expression *venio inferne* « je viens d'en bas » (I, 23), *tantum*, « seulement » dans le sens temporel (II, 28 ; IV, 15 ; IV, 37), *quot annos habes* ? « quel âge as-tu » (II, 50) ; *dicta, facta et consilia* (II, 14) (9).

Le vocabulaire de Cordier est remarquablement classique, bien plus correct que celui de Brunfels. C'est ainsi qu'il emploie le mot *sudariolum* pour désigner un « mouchoir », tandis que son prédécesseur avait adopté *strophium*. Nous trouvons dans le *De corrupti* les mots *discus*, *patina*, *catinus* dans le sens de « plat » ou « assiette », tandis que Brunfels désigne cet objet par *circulus* (10).

Quoique peu rigoureux sur la syntaxe, Cordier est un prosateur charmant. Que dire des deux pièces en vers qu'il a intercalées dans ses Col-

(1) *Ibidem*, § 161.

(2) *Ibidem*, 174.

(3) *Ibidem*, 173, R III.

(4) *Ibidem*, 224, 1^o.

(5) *Ibidem*, 203, 210, b.

(6) *Ibidem*, 182, R. II, note.

(7) *Ibidem*, 189, 185, note, 188, 180 a 1^o.

(8) *Ibidem*, 190 b.

(9) *Ibidem*, § 271 a.

(10) On peut se demander jusqu'à quel point Calvin a adopté la latinité de son ancien maître.

Il est certainement plus inégal. Dans ses lettres, Calvin est souvent très incorrect et d'une sobriété qui touche à la sécheresse. Dans les écrits destinés au public, il montre une éloquence grave et contenue qui l'amène naturellement à un style périodique. Sa langue, comme celle de Cordier, est celle des auteurs de l'empire. Dans son épître à François I^{er}, il ne craint pas d'employer deux fois le verbe *contingere* avec l'infinitif (Cf. RIEMANN § 183 d). Son vocabulaire est extraordinairement riche et se ressent de ses études juridiques ; il emploie même les mots *relectamentum* et *saepius-ule* qu'on chercherait en vain dans un dictionnaire classique.

loques ? La première (1) est un discours versifié que l'observateur adresse à ses camarades pour les exhorter à ne pas bavarder en attendant l'arrivée du maître, mais à s'exercer à parler en latin. Brisantel, l'un des élèves de la première classe, lui répond pour l'assurer de l'obéissance de tous, car ils suivent tous la loi du Père, du Fils et du St-Esprit. La conversation poétique se poursuit. L'observateur s'écrie : « Tes vers m'ont ému de si grandes flammes qu'il me semble que je peux émouvoir les bêtes féroces ». Ce dialogue poétique est d'un goût douteux ; mais ce défaut est encore bien plus sensible dans la parodie de la première églogue de Virgile, que se permettent Pastoret et Poesatus sous les ombrages de St-Antoine (2), tandis qu'ils dégustent le goûter qu'ils ont apporté de chez eux.

*Carmina mitte loqui ; nunc me liquere Camœnae,
Êst mihi mens alibi : cupio certare merenda.*

« Cesse de parler en vers ; maintenant les Muses m'ont abandonné ; j'ai l'esprit ailleurs ; je désire m'amuser à goûter ». Dans la pensée de l'auteur, cela devait être un « exemple de la gayeté permise es banquets chrestiens », et faire contraste avec la bonne chère que les syndics avaient faite chez M. de Châteauneuf. Mais la plaisanterie nous paraît un peu forcée.

III

Si nous comparons les mœurs des élèves de la Suisse française, telles que les décrivent les *Colloques*, avec le tableau que nous avons fait de celles des collégiens français au moyen du *De corrupti*, on peut constater qu'à Genève, Neuchâtel et Lausanne, les enfants avaient plus de liberté, plus de contact avec le monde extérieur qu'à Paris. Ils n'étaient pas enfermés entre les quatre murs d'un internat ; aussi Cordier les représente ne s'entretenant pas seulement de leurs études et de leurs jeux, mais aussi de leurs familles, et même — quoique rarement — des événements de la politique extérieure. En revanche, la politique intérieure, le gouvernement de Messieurs de Berne ou de Messieurs de Genève est un domaine où ils ne pénètrent jamais. La remarque ironique de Châteauneuf sur les lois somptuaires, que même les magistrats n'observaient pas, est une exception. Le pays qu'ils habitent est essentiellement agricole ; les vendanges y jouent un rôle considérable, au point de diminuer la fréquentation du prêche (3). Pour surveiller les vendanges,

(1) II, 3, *Desinite o pueri.*

(2) IV, 23, *Tityre qui patulae.*

(3) IV, 18, *Cur non interfuisti.*

pour rentrer les récoltes, les parents faisaient venir leurs enfants avant le commencement des vacances et les gardaient chez eux après le jour fixé. Ils rapportaient du raisin à leurs camarades et c'était une grande joie pour toute la jeunesse. Mais les études en souffraient ; huit jours après la rentrée, il manquait encore le quart des élèves et il fallait rattraper tout ce qui avait été fait en classe pendant qu'on était aux champs (1). D'autres travaux domestiques, comme de ranger du bois ou écrire des lettres, empêchaient aussi les collégiens de se rendre à l'école. Mais, quelquefois, un père consciencieux ne permettait pas que ces absences fussent un temps de liesse ; il faisait travailler ses fils à leurs études, leur lisait la Bible et leur faisait le catéchisme le dimanche (2). Cordier nous parle aussi des voyages que faisait le chef de famille, ordinairement à Lyon, où l'appelaient les foires du mois d'août, quelquefois plus loin. Il peut se faire que le père soit un Lyonnais qui vient faire des affaires à Genève ou à Lausanne et visiter son fils à cette occasion (IV, 37, *Siccine me insciente*). Ces relations entre Lyon et Genève ont pour conséquence des mariages. Un protestant lyonnais a épousé la sœur d'un des interlocuteurs des *Colloques* (3), ce qui amène Cordier à parler des conditions d'un bon mariage chrétien.

De même, il est fait mention de M. Sarrasin (4), l'habile médecin du Charollais qui venait de s'établir à Genève. Mais, naturellement, les conversations des jeunes gens avaient surtout pour matière soit les affaires de l'école, soit les divertissements qu'on leur permettait.

Les livres et les fournitures étaient un objet de préoccupation. Comme de nos jours, les parents se plaignaient de tout l'argent qu'il fallait dépenser à cette occasion, ce qui explique que les élèves empruntaient volontiers à leurs camarades ce dont ils avaient besoin, même de petites sommes d'argent. Un changement de classe amenait une dépense de deux pièces de dix sous (5). De bons camarades venaient au secours de leurs amis nécessiteux. D'autre part, un élève opulent montrait avec orgueil un beau TERENCE à tranches dorées qui avait coûté dix sous. Les plumes d'oie, le papier, l'encre étaient fournis par les élèves. Les plumes d'oie avaient complètement remplacé les roseaux du moyen âge et de l'antiquité. Les meilleures étaient les plumes de Hollande. On les achetait soit chez des marchands forains qui en donnaient trois pour deux liards, soit chez les marchands de la ville qui les faisaient venir de Lyon ; celles-ci coûtaient un double, c'est-à-dire le même prix,

(1) IV, 15, *Tantum igitur hodie.*

(2) II, 28, *Quando rediisti domo ?*

(3) II, 37, *Euge, audiui sororem.*

(4) II, 67, *Quid egisti per hos quindecim dies ?*

(5) II, 54, *Quid hic solus cogitas ?*

mais elles étaient moins bonnes. Quelquefois, des paysans vendaient des plumes de leurs propres oies (1). Chaque élève était muni d'un « canivet », d'un canif pour tailler les plumes. Les meilleurs venaient d'Allemagne (2) et coûtaient deux sous. Quant au papier, il était fourni aux pensionnaires par le maître contre paiement. Les marchands le vendaient au prix de un sou et quart ou un sou et demi la main et ajoutaient une feuille de papier brouillard par-dessus le marché. Ensuite, les enfants en faisaient faire, par un relieur, des cahiers cousus avec une couverture de parchemin. Enfin il est question de l'encre, sur laquelle Cordier ne nous donne aucun détail, sinon que, lorsqu'elle était trop épaisse, on l'éclaircissait avec de l'eau, du vin ou du vinaigre. Les enfants se livraient, en cas de besoin, à des mélanges savants dont le résultat les satisfaisait fort (3). Les plumes, le canif, l'encrier étaient renfermés dans une écritoire qui était transportée tous les jours du domicile de l'enfant au collège, ce qui amenait quelquefois des accidents fâcheux (4).

Quant aux divertissements, nous avons vu, par le tableau des occupations, qu'ils étaient peu nombreux. Le plus recommandé était la promenade avant le repas, dans les environs de la ville, soit avec un pédagogue, soit avec un camarade. Pour se préserver des rayons du soleil, les enfants avaient un parasol (*umbella*) (5). En marchant l'on chantait ou l'on s'entretenait des bienfaits de Dieu dans ses œuvres (6). Mais, pour sortir, les pensionnaires devaient en demander la permission, et les élèves un peu avancés le faisaient en s'appuyant sur l'autorité d'Ovide ou de Quintilien et, comme rançon, récitaient un passage des Ecritures en indiquant le chapitre dont il était tiré (7). Le jeu n'était pas non plus inconnu aux jeunes Genevois et Lausannois, mais il tenait, dans leurs préoccupations, une place bien moindre que chez leurs camarades de Paris. A côté du jeu de paume, recommandé pour exercer le corps (8), et qui était pratiqué en plein air, nous voyons les interlocuteurs des *Colloques* se livrer surtout au jeu des noix, qui semble un héritage de l'antiquité (9), et à celui des épingles (10), qui pouvait se jouer dans la galerie de la maison. L'un et l'autre étaient des jeux d'adresse. On pouvait gagner plus de deux cents noix dans un après-

(1) On en avait alors six ou huit pour un liard. On estimait le plus celles dont le tuyau était gros, ferme et reluisant, c'est-à-dire celles du bout de l'aile. (*Colloques*, II, 46, *Mihi non videris*, I, 27, *Pennae istae quas circumfers*).

(2) I, 31, *Vnde redis tam anhelus?*

(3) II, 72, *Habesne bonum atramentum?*

(4) II, 45, *Quid ais de scalpello.*

(5) I, 24, *Heus Abrahamaea.*

(6) I, 54, *Iamdudum taedet me.*

(7) IV, 38, *Quod caret alterna.*

(8) II, 26, *Quod est tibi.*

(9) (*Pueris*) *talorum nucumue et aeris minuti auaritia est.* Sen. *Dial.*, II, 12, 2.

(10) I, 58, *Salue praeceptor*, II, 31, *Vbi sunt iuglandes.*

dîner ; mais les maladroits préféraient les manger plutôt que s'exposer à les perdre.

IV

Ceux qui conversent dans les *Colloques* sont ordinairement des enfants sages selon le cœur de l'auteur ; ils sont même un peu pédants à notre goût et la piété qu'ils affectent sans cesse nous montre qu'ils sont plutôt des échos de l'enseignement qu'ils reçoivent que des personnages pris dans la vie. Ils ressemblent un peu trop au « bon enfant » du *Miroir de la Jeunesse* ; ils ne s'en cachent pas ; à chaque instant, ils allèguent l'autorité de leur maître ou des prédicateurs, ce sont des élèves qui répètent leur leçon. Amédée Roget (1) observe que « Cordier, fidèle au système du maître, ne fait jamais appel aux lumières de la conscience naturelle » et M. Georges Goyau (2) s'empare de cet aveu en l'exagérant ; il voit dans ces jeunes gens des « âmes d'esclaves ». Certes, ces enfants de réfugiés ou de Genevois du *xvii^e* siècle n'avaient pas des âmes d'esclaves. Roget a lui-même fait remarquer que le bon pédagogue ne nous présente pas des enfants tels qu'ils étaient, mais tels qu'il aurait voulu qu'ils fussent ou, pour mieux dire, il a complètement fait abstraction de leur individualité. Il a exprimé des idées qui lui étaient chères et les a mises sous forme de dialogues. C'est ainsi qu'il nous montre un élève qui préfère apprendre son catéchisme pour le dimanche suivant plutôt que de jouer, comme l'y invite son maître (3). L'on pourrait même reprocher à ces jeunes théologiens (ils se donnent eux-mêmes ce titre par plaisanterie) un certain orgueil spirituel, et l'on comprend qu'ils soient en butte aux railleries et aux mauvais traitements de méchants camarades ou de paysans grossiers qu'ils ont voulu catéchiser (4). Cependant, l'expérience a montré que ces hommes, qui croyaient au serf arbitre et à l'incapacité par eux-mêmes de faire le bien, pouvaient avoir une énergie toute particulière. Comme nous allons le voir, il est faux de dire que ces enfants mettent en avant, à propos de tout, la doctrine de la soumission complète et aveugle à la volonté de Dieu, c'est-à-dire le fatalisme ; ce qu'ils professent, c'est la nécessité de conformer leur volonté à celle de Dieu ; s'ils parlent de la prière, c'est pour obtenir son secours, et toujours ils s'exhortent mutuellement, dans leurs rencontres, à l'énergie, à l'application. Sans doute, il y a dans la pensée de Cordier une contradiction,

(1) ROGET, *Etrennes genevoises*, I, 144.

(2) G. GOYAU, *Une ville-église. Genève*, Paris 1919. t. I, p. 48.

(3) I, p. 23, *Vnde venis ?* Voir aussi I, 60, *Qua de re*.

(4) IV, 28, *Salve, Iona optatissime*, IV, 29, *Pater tuus, et accepi*.

mais cette contradiction se retrouve dans tout le Nouveau Testament (1). C'est ainsi que les doctrines de la Réformation se sont traduites dans la pédagogie. Le but de l'éducation doit être de faire des hommes qui travaillent à la gloire de Dieu. Ce mot se trouve sans cesse dans les *Colloques* (2).

La doctrine que nous trouvons dans ce petit volume est donc celle que les Réformateurs ont répandue dans le monde, accommodée au jeune âge ; c'est du calvinisme pour enfants. Cependant, avec le tact pédagogique qui le caractérise, Cordier évite toute dogmatique ; il dit même que les enfants ne sont pas compétents pour traiter les choses difficiles : *Ne sutor ultra crepidam* (3). C'est ainsi que la question de la prédestination n'est pas abordée ; il n'ajoute rien à ce qu'il a dit dans *Le Miroir de la Jeunesse* ; on peut même se demander ce qu'il en pensait au fond, car, des nombreux passages que Cordier place dans la bouche des enfants qu'il fait dialoguer, le plus étendu est Jean 3, 16-18, qui met la foi comme seule condition du salut.

L'autorité en matière de foi est pour lui la parole de Dieu : c'est elle qui nous guide dans la vérité. Tout péché qu'elle condamne formellement est un péché grave, tandis qu'on peut fermer les yeux sur les fautes qui ne sont pas prévues dans les Ecritures, si le coupable les reconnaît spontanément (4). L'Evangile de Christ est une nouvelle meilleure que celle qui se rapporte à un envoi d'argent (5).

L'idée centrale de l'enseignement de Cordier est la misère absolue de l'homme naturel. Cette assertion ne devait pas étonner des enfants qui, toutes les fois qu'ils allaient au sermon, entendaient dire qu'ils étaient « inutiles à tout bien », et leur maître insistait sur cette vérité. Comme Bobussard avait déclaré qu'il s'appliquait à craindre Dieu, à obéir à ses parents et à apprendre « les bonnes sciences » avec la piété, Robinier lui demande s'il y parvient. « Puis-je m'attribuer cela ? » répond Bobussard. Bien plus, il n'est pas même en ma puissance de le commencer. — Que t'arrivera-t-il donc ? — Dieu lui-même agira en moi par son Esprit. — Tu as bien raison ; je ne demandais rien d'autre de toi. — C'est grâce à Dieu, sur le compte duquel je mets tout ce qu'il y a de bon en moi. — Continue à apprendre et à être sage. — Celui qui m'a donné la foi me donnera aussi la persévérance, comme je l'espère » (6). « Mes adversaires, dit un autre, c'est ma propre chair, Satan et les méchants qui m'outragent » (7). « Il ne faut considérer comme légère aucune chose

(1) Voir en particulier Phil., 2, 12-13.

(2) II, 47 ; II, 65 ; II, 70 ; II, 16.

(3) IV, 19, *Tu igitur cras.*

(4) Tel est le babillage pendant les leçons, II, 21, *Nescis vetitum esse ?*

(5) II, 8, *Frater tuus venitne Lugduno ?*

(6) II, 70, *Valde miror cur.*

(7) IV, 28, *Salus Iona optatissime.*

qui offense Dieu », ajoute un autre. « Or, nous ne faisons rien qui ne soit souillé de péché par faiblesse de la chair ou par ignorance. Il ne faut pas nous complaire, ni persévérer dans nos fautes » (1). Mais Dieu est tout-puissant ; rien ne se fait que par sa volonté. Cette vérité est attestée par cette parole énergique : *Quidquid ominentur homines, Deus clauum tenet*. « Quoi que les hommes présagent, Dieu tient le gouvernail » (2). Sans sa permission, nous ne pouvons pas même sortir de la maison. « Nous ne devons donc jamais parler de l'avenir sans ajouter une formule telle que : « Si Dieu le permet » ou « s'il plaît à Dieu » (3). Il peut nous montrer par son Saint-Esprit ce qui est le bien. Tout ce qui est bien en nous vient de lui. Personne ne peut être bon, si ce n'est par la grâce de Dieu (4). C'est par le Saint-Esprit que nos cœurs sont enflammés à bien faire (5). C'est, par exemple, Dieu qui a inspiré à l'élève Clavel le désir d'entrer dans le pensionnat de Cordier (6). Les enfants doivent donc lui rapporter tout le bien qu'ils retirent de leurs leçons (III, 34. *Praceptor, licetne pauca?*) et lui rendre grâce des bons parents qu'ils ont (7). Néanmoins, il veut que nous usions des secours qu'il nous offre lui-même (8). Il en est de même pour le succès dans les études. Il faut, en effet, cultiver son esprit autant que son corps par le zèle, le soin, le travail et la diligence ; mais c'est Dieu qui éclaire notre esprit, qui augmente notre mémoire et nos autres facultés, qui avance nos études de manière à nous faire faire des progrès journaliers (9). Il s'ensuit que nous devons prier Dieu sans cesse, pour qu'il nous envoie son Saint-Esprit.

Cette vérité revient sans cesse dans le texte des *Colloques*. A propos de la perte d'un canif, Roland exhorte Langin à prier Dieu de nous délivrer par son Évangile des ténèbres de l'ignorance, dans lesquelles nous avons été et sommes encore plongés (10). Un autre collégien, qui a perdu des noix au jeu, déclare que rien dans la nature n'arrive sans la divine Providence. C'est l'Esprit de Dieu qui nous « éveille », mais ce changement ne s'opère que si nous nous y appliquons. « Aspire à Dieu, dit-il à son camarade, de tout ton cœur et de toutes tes forces, prie-le assidûment, sois vigilant, fuis les méchants, fréquente les bons camarades et lie-toi d'amitié avec eux par ton caractère paisible. Si tu t'habitues à cette manière d'agir, Dieu, dans sa clémence, aura pitié de toi, et, en peu

(1) IV, 33, *Ecquid hodie precatus es*

(2) II, 27, *Quoad patris reditum expectas?*

(3) II, 26, *Quod est tibi domicilium?*

(4) I, 49, *Da mihi frustum panis.*

(5) I, 33, *Emistine scalpellum?*

(6) IV, 25, *Nescis quid mihi.*

(7) IV, 7, *Qua pecunia emisti.*

(8) IV, 26, *Quid est quod.*

(9) II, 66, *Visne permanere in ista ignorantia?*

(10) II, 45, *Quid ais de scalpello.*

de temps, tu sentiras que ton cœur est changé ». On voit donc que la prière ne suffit pas ; l'action, la coopération de l'homme est nécessaire au développement moral comme à la formation de l'esprit. La mémoire, par exemple, est acquise d'abord par l'attention, ensuite par la répétition, enfin en enseignant aux autres ce que nous avons appris (1).

Le chrétien s'applique donc à faire le bien. Ceux qui embrassent volontiers la doctrine de Jésus-Christ ne pèchent pas de propos délibéré et par malice. Ils s'efforceront de ne pas faire, de ne pas dire quelque chose qui pourrait offenser Dieu (2).

Pour Cordier, la chose essentielle est l'imitation de Jésus-Christ, qu'il présente comme un modèle. C'est un devoir qui est de tous les âges.

As-tu deux ou trois plumes ? dit Poitevin à Josué. — J'en ai seulement deux. — Prête-m'en une. — Je n'en ferai rien. — Pourquoi pas ? — J'ai peur que tu ne la gâtes. — Souviens-toi que peut-être, un jour, tu me demanderas quelque chose sans que je te le donne. — Cependant Jésus-Christ commande de rendre le bien pour le mal. — Je n'ai pas encore appris cela. — Cependant il faut que tu l'apprennes, si tu veux être disciple du Christ. — C'est ce que je désire le plus. — Apprends donc à imiter le Maître. — Je l'apprendrai avec le temps. — Il vaudrait mieux commencer maintenant, tandis que tu en as le temps. — Tu me presses trop ; je n'ai pas encore huit ans, à ce que me dit ma mère. — Il est toujours temps de bien faire (3).

Et il appuie le commandement de Jésus par son exemple : « Il a guéri celui qui lui avait donné un soufflet (4) ; il a prié pour ceux qui l'avaient mis en croix ; il a fait beaucoup d'autres choses de ce genre ». Cordier oppose la loi divine à celle des païens qui permet de repousser la violence par la violence (5). Il faut même supporter le mal, par exemple une punition injuste, à cause de Jésus-Christ, qui a tout supporté pour notre salut ; le Saint-Esprit nous en donnera la force (6). De même, il faut éviter le mensonge, car nous sommes enfants de Dieu et frères de Christ, qui est la vérité même (7).

Cordier insiste tout particulièrement sur les relations amicales que des camarades doivent avoir entre eux. Il leur demande de s'entr'aider dans leurs études, de se prêter volontiers leurs livres, leurs plumes, leur papier, leurs canifs, même de l'argent, de partager leur déjeuner, de se rendre mutuellement de petits services (8). Il leur est recommandé de ne pas gâter les livres qu'on leur prête (9), de ne pas rapporter, sinon

(1) IV, 20, *Quo ludi genere.*

(2) IV, 13, *Adjuisti matutinae precationi ?*

(3) I, 30, *Habesne duas aut tres.*

(4) Nous ne voyons pas à quel fait Cordier fait allusion.

(5) IV, 31, *Licetne malum malo rependere.*

(6) IV, 32, *Visne emere hoc cingulum ?*

(7) II, 10, *Quid tibi dedit.*

(8) I, 20, *Cur non scribis ?* I, 41, *Vis a me magnam ;* I, 48, *Oro te, da mihi ;* II, 9, *Rogo te Angeline ;* II, 29, *Serione scribis an tu ineptis ?* IV, 1, *Obsecro te, Samuel.*

(9) I, 36, *Visne mihi commodare ?*

pour des méfaits graves (1). Leur devoir est de s'exhorter les uns les autres à l'étude et à la sagesse (2) et d'accepter humblement les observations de leurs camarades ou de leurs parents (3). Cordier désirait donc voir régner chez ses élèves l'amitié, cette amitié contractée sur les banes du collège, à laquelle un monument a été élevé de nos jours dans les lieux où il acheva sa longue carrière pédagogique. Rien n'est plus touchant que la scène où il décrit les adieux d'un jeune étranger qui allait regagner sa patrie et qui prenait congé de son camarade : « Ne t'afflige pas, lui dit-il. Notre amitié ne cessera pas par la séparation de nos corps : bien plus, elle croîtra davantage ; quoiqu'étant loin l'un de l'autre, nous serons présents par l'esprit. Et les lettres que nous échangerons ? quelle importance espères-tu qu'elles auront ? Et notre amitié sera plus agréable par notre regret mutuel » (4). Des scènes de ce genre ont dû bien souvent se passer dans les cours des collèges de Lausanne et de Genève.

D'autres devoirs sont prescrits aux enfants par les *Colloques*, en particulier la reconnaissance envers Dieu pour les innombrables bienfaits dont ils sont les objets dans leur corps et dans leur âme, pour les bons parents qui leur ont été donnés, pour les études qu'ils peuvent poursuivre, mais surtout pour « le don gratuit de son Fils unique, qui nous a rachetés, nous qui étions de misérables pécheurs, captifs sous la tyrannie de Satan, destinés à la mort éternelle, et cela par la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse » (5). Il s'ensuit que les jeunes gens doivent obéir à leurs parents et les honorer, et l'auteur a soin de dire que les mères sont, à cet égard, sur le même pied que les pères et que, dans le cinquième commandement du Décalogue, sont compris les maîtres, les magistrats, tous ceux que Dieu a placés au-dessus des collégiens (6). Cependant, il fait l'observation que l'indulgence des parents et spécialement des mères est souvent un obstacle à une bonne éducation (7). D'autres devoirs, plus particuliers, étaient encore recommandés aux élèves : on les prémunissait contre la tendance à divulguer les secrets (8) ; on exigeait d'eux une certaine tenue pour aller au collège (9) ; on leur recommandait de tout sacrifier pour s'occuper des affaires de Dieu, par exemple pour aller au prêche (10).

Dans plusieurs passages, Cordier note que la correction, c'est-à-dire

(1) I, 35, *Commoda mihi Virgilium* ; IV, 21, *Cur hic dispergebas pisa* ?

(2) I, 66, *Audistine horologium* ? I, 67, *Fecistine officium tuum* ?

(3) II, 65, *Non meministi praeceptorem* ; II, 33, *Quid fecisti regula mea* ? IV, 4, *Frater tuus semper*.

(4) II, p. 64, *Ergone abis in patriam* ?

(5) II, 62, *Ades, Carole* ; II, 28, *Quando rediisti domo* ?

(6) II, 21, *Nescis vetitum esse*.

(7) I, 49, *Da mihi frustum panis* ; II, 23, *Vnde venis* ?

(8) IV, 5, *Quid consilii tractabas*.

(9) IV, 24, *Demiror tuam negligentiam*.

(10) IV, 18, *Cur non interfuisti*.

la verge, est une chose aussi nécessaire à l'enfant que la nourriture (1). Il déclare qu'il est indulgent pour ceux qui se soumettent et qui avouent leurs fautes, mais qu'il faut à peine pardonner aux orgueilleux et aux opiniâtres (2).

Cette doctrine austère est, avons-nous dit, exposée d'une manière gracieuse et souriante. On en pourra juger par le colloque suivant (3) que nous présentons pour montrer comment Cordier traite les questions les plus hautes de la morale et de la religion. C'est une conversation intime entre Cordier lui-même (*praeceptor*) et l'élève Duteil (*Tiliacus*). Il est probable que la chambre du principal a dû entendre bien souvent des entretiens semblables.

PRAECEPTOR. — Eh ! Duteil, suis-moi dans ma chambre, j'ai à te parler en tête à tête.

TILIACUS. — Me voici, mon maître,

PRAECEPTOR. — Ne viendras-tu jamais à l'école à l'heure ?

TILIACUS. — Je ne peux pas venir plus tôt.

PRAECEPTOR. — C'est ce que tu dis toujours ; qu'est-ce qui t'en empêche ?

TILIACUS. — Chez nous, il n'y a personne qui me réveille.

PRAECEPTOR. — Personne !

TILIACUS. — Absolument personne.

PRAECEPTOR. — N'avez-vous pas de servante ?

TILIACUS. — Nous en avons bien, mais elle ne se soucie pas de me réveiller.

PRAECEPTOR. — Au fond, à ce que je crois, c'est toi qui ne te soucies pas de te lever. Est-ce que je ne dis pas la vérité ? Pourquoi te tais-tu ? Réponds donc quelque chose.

TILIACUS. — Misérable que je suis ! Que faire ?

PRAECEPTOR. — Il n'y a pas de quoi avoir peur ; confesse la vérité.

TILIACUS. — Et si je la confesse ?

PRAECEPTOR. — Je te pardonnerai, crois-moi.

TILIACUS. — Ah ! j'ai honte.

PRAECEPTOR. — N'aie pas honte de dire la vérité, je t'en prie ; autrement tu seras fouetté. Persistes-tu à te taire ? Holà ! l'observateur, va voir sa mère et demande-lui ce qui en est.

TILIACUS. — Ne l'envoie pas, je t'en prie, mon maître ; je vais te dire toute l'affaire, je ne cacherai rien.

PRAECEPTOR. — Voyons, aie bon courage.

TILIACUS. — C'est bien ainsi que vous l'avez dit, certainement.

PRAECEPTOR. — Ce n'est pas assez ; je veux tout savoir en détail. Raconte-moi complètement comment les choses se passent.

TILIACUS. — Quand la servante vient me réveiller, d'abord je ne lui réponds rien, comme si je dormais réellement ; ensuite, si elle me presse davantage, je lève avec peine la tête, je m'assieds dans mon lit ; je jette mon pourpoint sur mes épaules, comme si je me préparais à me lever aussitôt.

PRAECEPTOR. — Comme tu racontes bien ! autant je souhaite être aimé de Dieu, autant je t'aime maintenant plus que jamais.

TILIACUS. — Dès que la servante est sortie de la chambre, je penche la tête de nouveau sur le coussin et j'étends mes pieds dans le lit.

(1) IV, 17, *Audiui patrem tuum.*

(2) IV, 26, *Quid est quod.*

(3) III, 42, *Heus, Tiliace, sequere.*

PRAECEPTOR. — Et tu te rendors ?

TILIACUS. — Oui, je me rendors bien et paisiblement.

PRAECEPTOR. — Combien de temps ?

TILIACUS. — Jusqu'à ce que la servante vienne pour la seconde fois.

PRAECEPTOR. — Quand elle est revenue, qu'est-ce qu'elle te dit ?

TILIACUS. — Elle pousse des cris, elle vocifère, elle fait la folle.

PRAECEPTOR. — Quelles sont ses paroles ?

TILIACUS. — « Ah ! vaurien, dit-elle, quand seras-tu à l'école ? Je le dirai à ton maître pour qu'il te fouette comme il faut ; tu ne veux jamais te lever, si tu n'as pas été réveillé deux ou trois fois ».

PRAECEPTOR. — Promets-tu de bonne foi que tu feras dorénavant ton devoir ?

TILIACUS. — Si jamais je retombe en faute, j'accepte de recevoir les verges publiquement et de la manière la plus dure.

PRAECEPTOR. — Tu fais une belle promesse ; mais comment la tiendras-tu ?

TILIACUS. — Avec l'aide du Seigneur Dieu.

PRAECEPTOR. — De quelle manière l'obtiendras-tu ?

TILIACUS. — Par la foi et les prières continuelles.

PRAECEPTOR. — Tu ne pourrais pas l'obtenir autrement.

TILIACUS. — Je te crois pour ma part.

PRAECEPTOR. — Il ne suffit pas de croire, si tu ne t'appliques avec diligence à en montrer les effets.

TILIACUS. — Je m'appliquerai selon mes forces et j'y penserai nuit et jour.

PRAECEPTOR. — Tu parles très bien, pourvu cependant que tu t'en souviennes toujours.

TILIACUS. — Comment pourrais-je l'oublier ? Jamais les prédicateurs ne cessent de nous en faire souvenir. Pour vous, presque tous les jours vous nous exhortez à cela ; et vous faites bien, mon maître, parce que nous sommes tous très négligents, et moi, le premier de tous.

PRAECEPTOR. — Applique-toi donc à être le premier de tous à changer ton caractère, et souviens-toi surtout d'être toujours véridique.

TILIACUS. — Que Dieu fasse que je ne mente jamais !

PRAECEPTOR. — Oh ! combien tu serais heureux !

TILIACUS. — Pour le moment, je serai assez heureux, si tu me pardonnes.

PRAECEPTOR. — Je ferai ce que je t'ai promis ; mais à la condition que tu te souviennes de ta promesse et que tu la tiennes en fait, comme tu t'y es engagé tout à l'heure.

TILIACUS. — Qu'est-ce qui m'empêche de m'en aller librement ?

PRAECEPTOR. — Il reste encore quelque chose. Ecoute.

TILIACUS. — Tant que vous voudrez, mon maître.

PRAECEPTOR. — Entre autres choses, il te faut chasser cette paresse qui te retient ordinairement au lit. Il ne convient pas, en effet, qu'un jeune homme qui étudie soit endormi et oisif ; mais il doit être dispos et réveillé tel que tu vois quelques-uns de tes camarades. Ne te rappelles-tu pas le divin précepte de l'apôtre Paul ?

TILIACUS. — Lequel ?

PRAECEPTOR. — « Soyez sobres, dit-il, soyez vigilants ».

TILIACUS. — Oh ! combien de fois je l'avais entendu, mais hélas ! je ne l'ai jamais mis en pratique.

PRAECEPTOR. — Fais en sorte qu'à l'avenir tu le mettes soigneusement en pratique ; et, non seulement celui-là, mais encore tous les autres préceptes pour bien vivre que tu as entendus aussi souvent. Si tu fais cela avec diligence, tu en retireras d'abord du profit pour toi ; puis, tu feras plaisir à tes parents, à moi et à tes camarades ; enfin, ce qui est la chose principale, tu seras

aimé de Dieu, qui avancera tes études tous les jours à la gloire de son nom.

TILIACUS. — Oh ! quel avantage j'éprouve à votre remontrance !

PRAECEPTOR. — J'en suis très joyeux, soit pour toi, soit pour tes camarades.

TILIACUS. — Et si vous leur racontiez ma repentance ?

PRAECEPTOR. — Je la leur raconterai à la première occasion, afin que, par ton exemple, ils apprennent qu'il n'y a rien de plus agréable à Dieu que de reconnaître sa faute et de revenir à la sagesse. Adieu, mon fils, et sois à trois heures dans ta classe.

TILIACUS. — Je vous remercie infiniment, mon Maître.

Les *Colloques* de Cordier eurent une histoire brillante dans les siècles qui suivirent ; mais, avant d'entreprendre la sèche énumération des diverses et nombreuses éditions qui passèrent entre les mains des élèves, qu'on nous permette de montrer l'influence que ce petit livre avait encore au commencement du xix^e siècle. Abraham François Pettavel, régent au collège de Neuchâtel, fut le premier docteur en philosophie de l'Université de Berlin. En 1815, il y soutint, en latin, une thèse intitulée *De argumentis quibus apud Platonem animorum immortalitas defenditur*. Comme on le félicitait sur sa bonne latinité, il répondit qu'il la devait à l'étude des *Colloques* de Maturin Cordier.

Et voici l'impression qu'en avait gardée un des derniers élèves genevois qui les lurent en classe, vers 1826 : « Maturin Cordier ! quel doux et lointain souvenir s'éveille à ce nom ! C'était dans la sixième classe du Collège, vers la fin de l'année ; on nous faisait ouvrir un petit livre, le premier qui ne fût pas un recueil de mots ou d'exercices purement grammaticaux, le premier qui nous initiât à la pratique vivante de la langue latine. Au plaisir de la nouveauté s'ajoutait bientôt celui de découvrir, sous l'apparence un peu rude d'un texte étranger, la reproduction de nos petites affaires d'écoliers : études, jeux, devoirs, peines et récompenses, le tout sous la forme attrayante de conversations entre camarades ou avec le maître. Nous nous retrouvions en latin et, si certains détails n'étaient pas exactement ceux de notre vie du xix^e siècle, ils n'en avaient que plus de piquant par le contraste et la comparaison » (1).

(1) *Semaine religieuse*, 28 octobre 1876, Supplément. E. L.

CHAPITRE XX

Histoire des Colloques

I. Editions de Straton et de Buon. — II. Editions de Jehan Durant. Edition de Rostock. — Série lyonnaise. — Série genevoise. — Edition de Jehan Gazaud. — Bardin. — De Tournes. — Jean Pictet. — III. Editions françaises. — Marne, Micard, Huby, Malassis, Maurry, Lallemand, Esclassan. — Editions hollandaises avec traductions françaises. — Editions de Montbéliard. — IV. Editions hollandaises et allemandes. — Rhambertus Horaeus. — Sa préface. — Nouvelle disposition des Colloques. — Série bernoise. — Editions zuricoises. — V. *Series nativae auctoris*. — VI. Série bâloise. — VII. Edition de Basedow. — VIII. Centuries hollandaises et anglaises. — Cordier employé pour l'enseignement du français. — Editions de Willymot, de Brinsley et de Clarke. — IX. Choix publiés à Paris et à Genève. — Edition d'*Arcadius Auellanus*.

I

Evidemment, la publication des *Colloques*, pour un public de langue française, était un besoin universellement senti. En effet, à peine le volume de Cordier était-il sorti des presses d'Henri Estienne qu'il en parut une contrefaçon à Lyon, par les soins de l'imprimeur T. de Straton (1). Bien que les dialogues grecs d'Estienne y soient annoncés dans le titre, ils ont été supprimés dans le corps de l'ouvrage et l'on ne peut attribuer cette absence à une mutilation de l'exemplaire unique que nous avons conservé, car on lit le mot *Finis* après les vers de Cordier sur les noms des interlocuteurs. Sauf cette omission, il semble que la reproduction de Straton est assez fidèle. Le nombre des colloques est le même pour chaque livre dans les deux éditions. Au reste, il faut remarquer que les colloques grecs ne furent plus reproduits, l'idée d'Henri Estienne d'enseigner aux enfants à parler le grec n'ayant pas eu de succès dans le monde pédagogique.

Mais une difficulté empêchait une grande diffusion des *Colloques* : c'était leur caractère foncièrement protestant. Précisément en France, dans le pays où l'auteur avait le plus de réputation, la plupart des écoles se refusaient à introduire un livre en opposition avec les idées du plus

(1) Je dois la description de ce volume à la complaisance de M. André Bovet, aujourd'hui directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel.

grand nombre. Un libraire entreprenant de Paris, Gabriel Buon (1), trouva moyen de gagner de l'argent en vendant le volume qui venait de se répandre ; pour cela, il en fit faire une édition catholique en supprimant ou altérant tous les passages qui auraient pu scandaliser la Sorbonne (2).

D'abord, il fallait expurger soigneusement la préface. Tous les passages où Cordier parle de sa vie à Paris, où « la lumière de l'Evangile ne l'avait pas encore éclairé », où il prend à témoin ses élèves et spécialement Calvin, où il parle de sa conversion et de ses séjours à Genève, à Neuchâtel et à Lausanne, sont impitoyablement biffés. Les lecteurs restaient dans l'ignorance du lieu où il vivait.

Dans le texte des *Colloques*, trois points étaient spécialement anti-catholiques : d'abord I, 2, où, le maître demandant à Stephanio en quelle langue il a récité l'oraison dominicale, celui-ci répond : « En français ». Buon, ou plutôt l'ami qui lui avait prêté son concours, a substitué à cette réponse les mots : « En latin ». Ensuite, IV, 27, où il est question de la liberté proclamée en Angleterre, Gratien demande de quelle liberté Ambroise veut parler. Celui-ci répond dans l'édition Buon : « La liberté de la navigation qui est là en toute sûreté. — Dis-tu donc que la paix règne maintenant en Angleterre ? — C'est une chose certaine. — Et que la guerre est abattue ? — Tout à fait... La plus grande partie des Anglais qui s'étaient retirés dans cette ville à cause de la guerre (le texte primitif porte : à cause de l'Evangile) comme dans un asile, retournent dans leur patrie depuis quinze jours ». Ainsi, à la liberté religieuse, au « renversement de l'idolâtrie » que Cordier avait salué à l'occasion de l'avènement d'Elisabeth, Buon avait substitué la liberté du commerce et une guerre imaginaire. Enfin, IV, 34, dans le récit de son voyage en Italie, Henri Estienne s'arrête après avoir dit : « J'ai été à Rome, cette ville qu'on appelait autrefois la tête du monde ». Les mots : « mais qui est aujourd'hui la source et l'origine de toutes les abominations. — Et as-tu vu ce monstre ? — Je l'ai vu en passant comme on le portait dans les rues pour le faire voir, je pense » sont supprimés.

Dans d'autres passages, l'édition de Buon a enlevé au texte son caractère protestant. Au colloque I, 27, à la phrase : « On vit à Genève autrement qu'à Paris », il a substitué celle-ci : « On vit à Rome autrement qu'à Paris. » Il n'est pas d'accord sur l'incapacité de faire le bien : II, 70, il

(1) Ce libraire exerça sa profession de 1558 à 1597. Il avait acquis le fonds de Maurice et Ambroise de la Porte, dont nous avons déjà rencontré les noms. Lorsque Maurice de la Porte mourut en 1571, le prix du fonds n'était pas encore entièrement payé ; il fit remise à Buon dans son testament de ce qui lui était encore dû (Voir RENOUARD, *op. cit.*).

(2) Nous devons la description de cette édition à la complaisance de notre excellent collègue, M. le professeur G. Méautis.

supprime cette phrase de Bobussard : « J'avoue qu'il n'est pas même en mon pouvoir de commencer », et remplace ces mots : « Dieu fera son œuvre en moi par son Esprit » par ceux-ci : « Dieu m'aidera par son Esprit ».

Le nombre des colloques est le même dans l'édition de Buon que dans celle d'Estienne, mais quelques-uns sont transposés sans qu'on puisse voir pour quel motif. Nous constatons aussi quelques changements orthographiques, d'autres fois des substitutions. Dans Buon les interlocuteurs du I, 56, qui étaient primitivement Myconius et Ravier, ont été remplacés par Mattheus et Rolandus. Chose curieuse, le nom de Calvin (II, 46) a été conservé, probablement par inadvertance (1).

Ce texte, qu'on a appelé « pontifical », fut reproduit par Buon en 1576 et en 1586.

II

Heureusement qu'il ne fut pas accepté partout les yeux fermés. Des libraires consciencieux prirent à cœur de donner aux élèves des éditions plus conformes à ce que Cordier avait écrit. Cette restitution se fit dans deux villes protestantes aussi éloignées l'une de l'autre que possible, à Rostock et à Genève.

L'éditeur de Genève était Jehan Durant (2). Dans un bref avertissement, placé au verso du titre de son édition de 1570, il a expliqué les différences qu'elle présentait avec l'édition originale. Avant de mourir, Cordier avait relevé sur un exemplaire plusieurs fautes d'impression qui lui avaient échappé et il avait noté différents changements à apporter à son recueil ; par exemple il aurait, s'il avait vécu, placé les colloques qui, dans sa première édition, portaient les nos 20 et 21 du 1^{er} livre

(1) Nous ne poursuivrons pas plus loin l'étude de ces changements de noms, qui n'apprendraient rien au lecteur ; au xviii^e siècle, les noms sont de pure fantaisie et ne rappellent plus les élèves de Cordier. Les trois pièces de vers (*admonitiones*), qui, primitivement, étaient placées après les *Colloques*, ont été transcrites par le nouvel éditeur au verso du titre, et dorénavant c'est à cet endroit qu'il faut les chercher.

(2) Jehan Durant, de Châtillon-sur-Seine, se retira à Genève vers le milieu du xvi^e siècle, pour cause de religion. C'était, nous dit Gaullieur, un homme considéré et instruit, qui jouissait de la protection particulière des membres les plus influents du gouvernement et du clergé genevois. Il fut libraire du Collège ; on a de lui un grand nombre d'éditions de livres à l'usage des écoles depuis 1565 jusqu'en 1588. Il aimait à jouer sur son nom. Sa devise était : « Qui endure dure » ou « Ma durée est en Dieu ». Il a écrit ce quatrain :

Comme est environné le rocher dur et ferme
 Dans le cercle qui n'a ni fin ni commencement,
 Ainsi Durant seray perpétuellement,
 Circuy de Celui qui n'a ni fin ni terme.

Ces vers font allusion à sa première marque qui représentait un rocher, entouré d'un serpent qui mord la queue. (Voir GAULLIEUR, *Etudes sur la typographie genevoise du xv^e au xix^e siècle et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse* dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. II, p. 207). Son livre parut en 1570.

(*Vnde venis ? et Habesne bonum atramentum*) à la fin du second livre, sans doute parce qu'il les considérait comme trop difficiles pour des commençants. Ils traitent, l'un du prix et de l'usage du papier, l'autre des différents mélanges d'encre. En outre, il avait laissé de côté 26 morceaux, qui étaient restés en manuscrit. Jehan Durant eut connaissance de ces papiers, qui, probablement, étaient restés chez la fille de Cordier, Suzanne Crespin, en acheta la copie et obtint la permission de les utiliser. Il ajouta ces 26 colloques à ceux qui avaient été publiés précédemment, à savoir 12 dans le premier livre, 8 dans le second, 2 dans le troisième, 4 dans le quatrième. Nous les avons lus avec attention et nous n'avons rien trouvé qui pût les faire soupçonner d'inauthenticité. Nous pouvons même, pour un grand nombre d'entre eux, déterminer la cause pour laquelle Cordier les avait exclus de son premier recueil. La raison la plus générale était qu'ils faisaient, par leur sujet, double emploi avec d'autres colloques qui suivaient ou qui précédaient. Quelques-uns semblent avoir été mis de côté comme présentant des cas de conscience un peu délicats, par exemple II, 23 (*Vnde venis*), II, 48 (*Quid tecum cogitas ?*), IV, 6 (*Quando vis abire domum ?*) qui posent la question de savoir jusqu'à quel point il faut obéir aux parents, quand leur volonté est en opposition avec celle des maîtres, ou même avec celle de Dieu. Il est possible que Cordier ait renoncé au n° I, 49 (*Da mihi frustum panis*), qui traite de l'impossibilité de faire le bien sans le secours divin, et au n° II, 66 (*Visne permanere*), qui établit que le développement moral, surtout la pratique de la charité, a pour conséquence le développement intellectuel, comme étant un peu au-dessus de la portée des commençants. Le n° IV, 12 (*Fuistine hodie in foro ?*), où les interlocuteurs sont un valet et son maître, n'est pas à proprement parler un *colloquium scholasticum*, si ce n'est que le *famulus* est un étudiant ; le n° I, 68 (*Quo properas ?*) se rapporte plus à l'hygiène qu'à la morale ; il est probable que Cordier les a laissés de côté pour ces motifs. Le seul passage qui semble avoir été ajouté par Jehan Durant est la mention des *Colloquia scholastica* dans l'énumération des livres que possède un élève (I, 34, *Habesne multos libros ?*). Les colloques que l'éditeur a tirés des papiers de Cordier n'avaient pas de noms d'interlocuteurs ; ils sont désignés, comme ils l'étaient à l'origine, par les lettres de l'alphabet.

En revanche, Jehan Durant a supprimé les arguments qui précédaient chaque colloque ; il l'a fait sur le conseil de ceux qui, pendant quelques années, les avaient expliqués aux enfants ; ce qui prouve que, dès l'origine, ce livre devint un livre de classe ; il a également supprimé les pièces de vers que l'auteur avait placées à la suite de son texte, afin, dit-il, de diminuer le prix de l'ouvrage. Par contre, il a ajouté sur le titre un distique de Cordier servant d'épigraphe : « Voici un langage

COLLOQVIORVM

scholasticorum libri IIII, autore
MATVRINO CORDERIO,
ab ipso aucti & recogniti.

Argumentum huius operis per M.Corderium.

Hic tibi purus inest sermo, brevis, atque Latinus:
Hic bene viuendi sunt documenta simul.



Apud Ioannem Durantium.

M. D. LXX.

CVM PRIVILEGIO

Geneva

FIG. 33. — Titre de l'édition des *Colloques*. Genève, 1570.

pur, concis et correct, voici en même temps des enseignements pour bien vivre » (1). Enfin, Durant avait ajouté des accents aux mots de trois syllabes ou davantage pour « habituer les élèves à une bonne prononciation ».

L'impression de cet ouvrage est remarquablement soignée, supérieure, nous semble-t-il, à celle d'Henri Estienne. Les caractères romains sont les seuls employés. L'impression est très nette, le papier est meilleur que celui qu'on employait généralement à Genève.

Nous ignorons quel fut l'éditeur allemand qui restitua le texte original des *Colloques*, et nous ne savons pas davantage à quelle date parut son volume à Rostock. Il ne nous est connu que par la *Bibliothèque universelle* de Gesner, complétée par Friess en 1583. Après le titre, nous lisons cette phrase : « Ces quatre livres des *Colloques* sont accompagnés d'arguments et donnent la restitution des passages qui avaient été soit altérés, soit omis, dans l'édition pontificale ». Il est probable que l'éditeur s'est conformé strictement à la première édition.

Dorénavant, on eut donc deux textes différents au point de vue confessionnel ; l'un, conforme à l'original et représentant la tradition protestante, l'autre, sinon catholique, au moins fortement arrangé. Le premier avait cours en Suisse et en Allemagne, l'autre en France.

Mais les imprimeurs de Lyon, qui s'étaient intéressés dès l'origine à la publication des *Colloques*, entreprirent de leur donner une forme nouvelle en mettant en regard du texte latin une traduction française. Ce fut la maison Cloquemin et Michel qui prit cette initiative en 1576. Peut-on dire que c'était trahir les intentions de l'auteur ? Il avait publié lui-même des traductions des *Distiques* de Caton et des *Lettres* de Cicéron, afin d'éviter les dictées perpétuelles ; mais cette traduction était accompagnée d'un mot à mot rigoureux ; les élèves étaient ainsi forcés de ne pas se contenter d'une signification générale du texte. En publiant ses *Colloques*, Cordier avait eu bien soin de rappeler que son but était d'apprendre aux élèves à converser en latin, que son ouvrage était une sorte de dictionnaire, destiné à leur fournir des mots et des tournures et qu'il ne fallait pas l'apprendre par cœur. Mais les *Colloques* étaient devenus promptement un livre d'école comme les autres. Ils étaient expliqués en classe, et les enfants devaient apprendre cette explication. En leur donnant « en nostre langue vulgaire et commune la conception de l'auteur d'iceux », l'imprimeur pensait que ce serait pour eux « un grand soulagement, ayant devant les yeux ce que les maistres leur pourront avoir familièrement interprété ; et aux maistres un grand plaisir

(1)

Hic tibi purus inest sermo, brevis atque Latinus,
Hic bene viuendi sunt documenta simul.

et contentement de voir que, si les enfans n'ont retenu l'exposition de ce qui leur aura esté interprété, ils peuvent avoir recours à la traduction françoise de leur leçon ». L'auteur de cette traduction est Gabriel Chappuys (1).

Il s'est servi d'une des éditions primitives qui renfermaient 202 colloques, et n'a pas eu connaissance de l'édition de Jehan Durant. Il faut remarquer que, dans sa version, les enfans ne se tutoient pas. En outre, l'auteur a commis quelques bévues, par exemple II, 10 (*Quid tibi dedit*), le passage *vtraque (caro) bona est, sed in omni genere sapit mihi haedina, praesertim assa* est rendu ainsi : « L'une et l'autre (chair) est bonne, mais elle me semble sentir le bouc, principalement estant rostie », ce qui était « tromper la jeunesse » (devait dire plus tard Jehan Durant), et les *scholae paganicae* du IV, 25 (*Nescis quid mihi*) deviennent des « écoles payennes ». Le nom de *Tiliacus* (III, 42) est traduit par « Tillac », tandis que Jehan Durant devait rendre à ce personnage son véritable nom en l'appelant « Duteil ».

Quoique bon catholique, Chappuys a laissé dans son texte bien des traces de protestantisme. La préface est supprimée, mais Stephanio (I, 2 *Salve, praeceptor*) fait sa prière en français ; et, à propos de l'arrivée d'Elisabeth, nous retrouvons l'enthousiasme de Gratien pour la liberté religieuse et l'idolâtrie abattue. En revanche, le passage sur Rome et le pape (IV, 34, *Salve ambulator optatissime*) est supprimé. La première édition porte le titre : *Les Colloques de Maturin Cordier traduictz de nouveau du Latin en François*, ce qui indique qu'il y avait eu une première traduction, dont nous avons perdu la trace. Cette série lyonnaise compte au moins trois éditions successives : 1576, 1579 et 1580 ; mais la traduction Chappuys fut reproduite dans la plupart des éditions publiées ultérieurement en France, soit à Paris, soit ailleurs.

Jehan Durant s'empara de cette idée et inaugura une série d'éditions, avec le texte latin et français en regard, qui dura un siècle et demi. Le premier de ces volumes parut en 1579 avec le titre français : *Les Colloques de M. C. en latin et en françois. En ceste traduction nouvelle, nous avons adjousté un bon nombre de Colloques qui avoyent esté obmis es autres editions, ensemble la préface de l'auteur*. Frappé des erreurs de son pré-

(1) C'est ainsi qu'il écrivait son nom. La Croix du Maine et du Verdier, ainsi que les éditions subséquentes des *Colloques*, écrivent Chapuis. Il était Tourangeau (son nom est fréquemment suivi des lettres *tour*), natif d'Amboise, d'après La Croix du Maine, ou de Tours, d'après Du Verdier. Ce dernier auteur nous apprend qu'il devint valet de chambre de François I^{er} et garde de la Bibliothèque royale. Nous le trouvons en 1580 à Lyon et à Paris en 1584. Il avait composé en 1574 un *Heureux presage sur la bienvenue du Très chrestien roy de France et de Pologne en sa très antique et fameuse ville de Lyon* et, en 1582, des *Stances françoises pour la déclaration des figures du vieil et du nouveau Testament*. Mais sa principale occupation littéraire a été la publication de nombreuses traductions du latin, de l'italien et de l'espagnol. Il avait une prédilection pour les ouvrages dialogués. Outre les *Colloques* de Cordier, nous trouvons *La civile conversation divisée en quatre livres*, traduite de l'italien, du S. Guazzo, les *Dialogues* de Nicolas Franco, et ceux de B. Giraldi. Il vivait encore en 1610.

décèsseur, l'imprimeur donne réellement une nouvelle traduction, plus littérale, où les élèves se tutoient et tutoient même leur maître. Chose curieuse, il a oublié que Cordier avait recommandé de transposer les numéros I, 20 et 21 à la fin du livre II. Bien plus, l'expérience lui ayant probablement appris que le caractère nettement protestant de l'ouvrage nuisait à la vente, il supprima, comme Buon et Chappuys, le passage le plus violent, celui sur le pape (IV, 34) et, pour dissimuler cette coupure, il changea légèrement la phrase précédente en lui donnant cette forme : « J'ai été à Rome, cette ville qu'on appelle la tête du monde ».

Mais la série des éditions de Jehan Durant fut troublée par un incident. Le 12 août 1583, Jehan Gazaud avait demandé de pouvoir imprimer les *Colloques* de Cordier. Le 2 septembre, Jehan Durant protesta, sous prétexte qu'il avait le monopole de cet ouvrage. Il fut arrêté que l'affaire serait remise aux seigneurs « commis sur l'imprimerie ». Durant fut finalement débouté de sa réclamation, car Gazaud publia son édition (1). L'impression, qui avait été confiée à Jean des Bois, ne fut achevée que le 12 novembre 1584, bien que le titre porte la date de 1583. Au point de vue typographique, cette publication est admirable de netteté et d'élégance. Du reste, elle n'est guère que la contrefaçon de l'édition de Jehan Durant avec traduction. Le texte latin est identique. Le français ne diffère que par le fait que les interlocuteurs ne s'y tutoient pas, et par quelques rajeunissements insignifiants. Les trois *admonitiones* qui se trouvaient dans l'édition *princeps* sont reproduites à la suite de la préface. Les colloques I, 20 et 21 sont transposés à la fin du livre II avec l'annotation de Cordier. Dans le colloque IV, 34, le passage sur le pape est omis, mais la phrase qui précède est rétablie dans sa teneur primitive : « J'ai été à Rome, cette ville qu'on appelait autrefois la tête du monde », et ce texte s'est maintenu dans toutes les éditions de la série genevoise.

La troisième édition de la librairie Durant fut imprimée en 1593 par François Forest pour la veuve de Jean (*sic*) Durant. Elle se distingue par la reproduction des *admonitiones* en vers qui se trouvaient dans l'édition *princeps* et par une figure qui représente « le pourtraict de la religion », commentée en vers latins et français :

Mais qui es-tu, dy moy, qui vas si mal vestue,
N'ayant pour tout habit qu'une robe rompue ? —

(1) Registre du Conseil, vol. LXXVIII, folio 121 recto. « Jehan Gazaud a présenté requeste tendante à luy permettre d'imprimer ung livre des Colloques de Mathurin Cordier qui ont esté augmentés. A esté arresté qu'on le lui permet, jouxte les ordonnances ». *Ibidem*, folio 130 recto. « Jean Durand (*sic*) a présenté requesto tendante à ce que défenses soient faictes au dict Gazaud d'imprimer les Colloques latin-français de feu M^r Mathurin Cordier, lesquels il a faict traduire en françois et en [a] acheté la copie de l'héritier, et en avoit obtenu permission de les faire imprimer ». Le cas Gazaud-Durand n'est pas mentionné dans le « Registre des particuliers ». Communication aimable de Théophile Dufour.

Je suis religion et, n'en sois plus en peine,
 Du Père souverain la fille souveraine. —
 Pourquoi t'habilles-tu de si povre vesture ? —
 Je mesprise les biens et la riche parure. —
 Quel est ce livre-là que tu tiens en la main ? —
 La souveraine Loy du Pere souverain. —
 Pourquoi aucunement n'es couverte au dehors,
 La poictrine aussi bien que le reste du corps ? —
 Cela me sied fort bien, à moy qui ai le cœur
 Ennemi de finesse et ami de rondeur. —
 Sur le bout d'une croix pourquoi t'appuyes-tu ? —
 C'est la croix qui me donne et repos et vertu. —
 Pour quelle cause as-tu deux ailes au costé ? —
 Je fais voler les gens jusques au ciel vouté. —
 Pourquoi tant de rayons environnent ta face ? —
 Hors de l'esprit humain les tenebres je chasse. —
 Que veut dire ce frain ? — Que j'enseigne à domter
 Les passions du cœur et à se surmonter. —
 Pourquoi dessous tes pieds foules-tu la mort blesme ? —
 Pour autant que je suis la mort de la mort mesme.

Ensuite, on trouve l'argument de Cordier qui, dans l'édition de 1570, était sur le titre, un autre de *Rhambertus Horaeus*, personnage énigmatique sur lequel nous reviendrons, et, enfin, une épigramme de Nathan Chytraeus (1), ce qui prouve la grande réputation qu'avaient acquise les *Colloques* dans l'Allemagne protestante.

Dans cette édition, le latin est en caractères romains et le français en italique.

La quatrième édition de la série, la troisième avec traduction française, parut en 1598. Jamais les *Colloques* n'avaient été publiés avec autant de recherche. L'innovation la plus importante fut l'emploi de caractères de civilité pour le texte français, ce qui donne à cette édition une apparence toute spéciale. Tous les exemplaires n'ont pas la même marque d'imprimeur. Dans les uns, nous voyons deux mains sortant des nuages et portant une banderolle sur laquelle est écrit SINE TE NIHIL; entre les mains un sapin chargé de fruits. Dans les autres, on remarque une main tenant une baguette autour de laquelle s'enroule une banderolle avec les mots VIRGVLA DIVINA; à cette baguette est accroché un cartouche où se lit ΕΠΙΣΤΗΜΗ ΠΛΟΥΤΙΖΕΙ, ce qui peut faire croire que la veuve Durant avait fait de bonnes affaires.

La cinquième édition (1613, toujours chez la veuve Durant), marque une décadence évidente. L'imprimeur s'est bien appliqué à reproduire

(1) Nathan Chytraeus (Kochhaff) est né en 1543 à Mentzingen dans le Palatinat. Il fit des voyages en Angleterre et en France. Il devint recteur du gymnase de Brême et mourut en 1598. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous relevons 12 livres de *Fastes ecclésiastiques* en vers et 17 livres de poésies. Son frère David fut professeur à Rostock. Voir l'*Allgemeines Gelehrten Lexicon* de Zöcher, t. I (1750), p. 1907.

LES
COLLOQUES
DE MATVRIN COR-
DIER EN LATIN ET
en François.

En ceste traduction nouuelle nous auons adiouste
un bon nombre de Colloques qui auoyent esté
esmeés en les autres éditions, ensemble la preface
de l'auteur. Et afin que les enfans s'accoustu-
ment plus aisément à la droite prononciation de
la langue Latine, nous auons fait marquer les
accents sur les mots qui ont plus de deux syllabes.



Pour la vefue de Iean Durant.

M. D. XCVIII.

FIG. 34. — Titre de l'édition des *Colloques*. Genève, 1598.

exactement le texte page par page ; les caractères de civilité sont encore employés, mais ils sont usés : le texte latin est souvent sacrifié, il abonde en fautes. Le tirage laisse beaucoup à désirer ; le « pourtraict de la religion » a disparu avec son commentaire versifié, ainsi que les majuscules ornées qui se voyaient en tête de chaque livre. Le papier est détestable.

Après la mort de la veuve Durant, la publication des *Colloques* de Maturin Cordier, « en latin et en français », échut à Jaques Bardin. Il publia la septième édition de la série genevoise en 1644. Il renonça aux caractères de civilité et imprima le français en italique. Comme marque typographique, il avait, de même que les Aldes, une ancre entourée d'un dauphin.

A Bardin succéda la maison De Tournes (1). La huitième édition de la série genevoise parut chez Antoine et Samuel De Tournes en 1659, et la neuvième chez Samuel en 1675. Dans cette dernière, le titre fut traduit en latin, tandis qu'il est en français dans les autres éditions De Tournes. Le texte français est en italique.

En 1682, Jean Pictet publia une édition qui rompit avec la tradition genevoise. Le titre annonçait une nouvelle traduction, l'ancienne (que le libraire attribuait à Cordier lui-même) devenant tout à fait archaïque. En effet, le texte français est complètement refait ; le tutoiement a été aboli, même entre camarades ; *praeceptor* n'est plus « le maistre », mais « monsieur ». Le texte latin présente quelques variantes, évidemment intentionnelles, par exemple *exire* au lieu de *prodire* (III, 17, *Praeceptor, licetne prodire*) ; à côté de nombreuses fautes d'impression. Les *admonitiones* et les arguments des éditions précédentes sont supprimés. Les noms des interlocuteurs sont défigurés ; ainsi *Rogetus* est devenu *Rogerius*. Sauf ces quelques différences, cette édition reproduit fidèlement les précédentes. A la fin, Jean Pictet a ajouté des *Sentences proverbiales*.

L'éditeur, se souvenant de l'aventure arrivée à Jean Durant, juste un siècle auparavant, avait sollicité et obtenu du Conseil un privilège

(1) Jean De Tournes s'établit à Genève pour cause de religion et devint bourgeois en 1596. Il était le fils d'un imprimeur célèbre de Lyon et continua cette industrie à Genève. A Lyon, les éditions de cette famille se faisaient remarquer par leur élégance et leur beauté, à Genève par leur multiplicité. Les petits-fils de Jean de Tournes furent Jean-Antoine et Samuel. Ils continuèrent à donner toujours plus d'extension à leurs affaires, mais donnaient toujours moins de soin aux ouvrages qui sortaient de leurs presses ; leur père avait reçu le titre d'Imprimeur de la République et de l'Académie. Les fils de Samuel furent Samuel II et Gabriel. Ils supprimèrent leur ancienne marque, qui représentait deux vipères et la remplacèrent par une couronne d'olivier avec cette devise : *virum de mille unum reperi*. Dans l'intérieur de la couronne on voit une tablette suspendue à une main et reproduisant leur ancienne devise : *Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris*. En 1726, Jean-Jacques et Jacques De Tournes retournèrent à Lyon et obtinrent la permission d'y négocier tout en conservant leur maison de Genève. Ils publiaient même des traités de dévotion catholique. En 1777, les De Tournes liquidèrent leur imprimerie après 240 ans d'activité. Voir GAULLEUR, *Etudes sur la typographie genevoise du xv^e au xix^e siècle et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse* dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. II. — A. CARTIER, *Les origines de la famille De Tournes*.

qui le garantissait pendant dix ans de toute concurrence. Il est daté du 7 août 1682.

L'édition de Jean Pictet fut reproduite par Gabriel De Tournes et fils en 1726. Ce volume se fait remarquer par une impression beaucoup plus nette que celles qui étaient précédemment sorties des presses de cette maison. Ce fut la onzième et dernière édition de la série genevoise.

Elle eut cependant un écho en 1754 à Paris, chez J. Barbou. Ce libraire devait, quelques années après, donner l'exemple d'une nouvelle combinaison qui s'est continuée, comme nous le verrons plus tard, jusqu'en 1874.

III

Pendant ce temps, la traduction de Chappuys se réimprimait de temps en temps en France avec des modifications plus ou moins considérables suivant le degré d'orthodoxie des éditeurs.

Le plus ancien est Hierosme de Marnef qui publia son édition en 1586 à Paris. Le titre porte : « *augmentez de plusieurs Colloques qui avoient esté obmis aux precedentes editions* » et, en effet, nous y retrouvons les mêmes morceaux que dans les publications de Jehan Durant ; mais les colloques II 71, (*Vnde venis ? — Foris*) et 72 (*Habesne bonum atramentum ?*) se trouvent dans le premier livre, comme en 1564 et non dans le second, ce qui prouve que Marnef s'est servi de l'édition de 1579. Stephanio fait sa prière en latin et, naturellement, le passage sur Rome et le pape est biffé ; le nom de *Caluinus* (II, 46, *Mihi non videris*) est transformé en *Cassinus* ; le dialogue sur les affaires d'Angleterre est expurgé, comme nous l'avons vu dans le texte de Buon. La traduction du passage de la phrase relative à la viande de chevreau (II, 10, *Quid tibi dedit*) est corrigée, mais non celle sur les « écoles payennes » (IV, 25) que Jehan Durant n'avait pas relevée. C'est donc la traduction de Chappuys appliquée au texte de Buon.

Cette traduction fut reproduite en 1587 par Claude Micard. L'impression de ce volume, extraordinairement élégant, est due à Georges l'Oyselet à Rouen. Le frontispice est orné dans le goût du xvi^e siècle. Cependant, dans le dialogue sur l'avènement d'Elisabeth (IV, 27), le texte n'a pas été changé et il y est bien question de la chute de l'idolâtrie. Les *Colloques* sont suivis de *très belles sentences et adages proverbiales de l'auteur mesme tirées du De corrupti*.

En 1608, François Huby ; en 1601, Pierre Rezé ; en 1638 et 1646, Jean Libert, tous à Paris, reproduisirent cette édition (1).

(1) Chose curieuse, toutes ces éditions françaises reproduisent cette observation de Cordier, t. I, p. 71, qui reproche à son élève de prononcer « une haute roche » à la manière suisse (*more patrio*), sans aspirer l'h, voir p. 305.

LE POVRTRAIT DE LA
RELIGION.



POVR-

FIG. 35. — Frontispice de l'édition des *Colloques*, Genève, 1598. Cette figure est empruntée, ainsi que le texte, aux *Vrais Pourtraits* de THÉODORE DE BESZE. (Chez Jean de Laon, Genève, 1581). Cette vignette a servi de frontispice ou de marque d'imprimerie à plusieurs autres éditeurs de Genève.

Les *Colloques* de Cordier eurent une vogue particulière à Rouen, dès le commencement du xvii^e siècle et pour des raisons que nous ignorons. En 1665, il en parut dans cette ville trois éditions, chez trois libraires différents : Clément Malassis, David Maurry, imprimeur, et Richard Lallemant. Ce dernier fit paraître une réimpression en 1672.

Il faut remarquer que la langue de Chappuys devait, en 1646 (neuf ans après le *Discours de la Méthode*), paraître bien archaïque. Témoin cette phrase que nous trouvons dans la préface : « Afin que cependant je taise en combien de manières tout d'une boutée l'esprit des enfans se peut eveiller et aiguïser pour acquérir la prudence et le jugement, c'est à sçavoir lorsque l'un exhorte l'autre, l'admoneste, l'argue et reprend librement » etc., et celle-ci (qui est dans le colloque IV, 28 (*Salve Ionas optatissime*)). « Je ne suy ny theologien ny theologastre ; mais j'ay appris des saintes predications ce que je dy ».

Il est probable que ce fut cette raison qui suspendit pendant longtemps la publication des *Colloques* de Cordier en France ; lorsqu'on la reprit, on l'accompagna d'une version nouvelle. Ce fut l'entreprise du libraire Pierre Esclassin ; il dédia son volume à M. l'abbé de Coislin, alors âgé de huit ans, et qui devait devenir plus tard évêque de Metz, premier aumônier du roi, duc et pair de France. Cette édition parut en 1672, sous une forme très soignée. Elle contient 204 colloques, donc 24 de moins que la série genevoise et la série française. Cependant, l'éditeur n'est point remonté aux éditions primitives, il a fait un choix et les raisons qui l'ont fait renoncer à ces 24 colloques sont les mêmes qui avaient guidé Cordier lui-même ; il a élagué surtout ceux qui faisaient double emploi avec d'autres. Le résultat devait être à peu près le même. Cette édition n'a pas la préface de l'auteur ; mais le texte des éditions françaises est fidèlement reproduit, ainsi que les *sententiae proverbiales*, ce qui prouve que c'est une édition de cette série qui a servi de base à cette publication. Les quelques omissions qu'on peut constater doivent être attribuées à la négligence de l'imprimeur. Les arguments sont supprimés. Quant à la traduction, elle est entièrement renouvelée, souvent assez libre. Ainsi le passage IV, 28, cité plus haut, est rendu ainsi : « Je ne suis pas théologien, mais j'ay appris au sermon ce que je dis. » Les mots *nec theologaster* sont donc laissés de côté. Le traducteur se montre plus catholique que Chappuys, bien qu'il n'ait pas modifié le texte plus que ses prédécesseurs. Ainsi, II, 60 (*Hodie mane quota*), nous apprenons que les élèves étaient appelés par la petite cloche à la prière et à la messe (ô Cordier, quelle trahison !). Les élèves, non seulement se disent « vous », mais ils appellent toujours leur maître « Monsieur ». Les parties poétiques sont traduites en prose.

Le luxe de ces éditions françaises semble indiquer qu'on ne s'en ser-

vait guère dans les écoles. Elles étaient surtout destinées à l'enseignement privé. Cependant, nous voyons que les *Colloques* étaient au programme des collèges protestants de Nîmes, de Sedan, de Montauban, de Puylaurens et de Saumur ; on les lisait souvent en même temps que les *Distiques* de Caton (1). Il est probable qu'on y employait les éditions de Genève.

Du reste, on n'avait pas renoncé complètement en France à éditer des *Colloques* sans traduction française. En 1699 parut à Lyon une édition in-16 de ce type, d'une impression très négligée et contenant les mêmes morceaux que celle de 1672.

Celle-ci pénétra en Hollande et en Angleterre et servit de base aux impressions de ces pays. Personne n'ignore qu'au XVIII^e siècle, beaucoup d'ouvrages français ou d'origine française sont sortis des presses hollandaises. Les *Colloques* de Maturin Cordier furent du nombre. Nous en trouvons trois éditions avec traduction française, dont deux parurent à Amsterdam en 1700 et 1729, une à la Haye en 1727 ; ce sont des réimpressions de l'édition de 1672 avec traduction révisée. C'est ainsi que la messe a disparu et que, dans le colloque IV, 22, le *Senatus* de Genève qui était, dans Chappuys, le « Sénat » et, dans l'édition de 1672, le « Parlement », est appelé, en Hollande et en Angleterre, le « Conseil ». En revanche, les Syndics sont devenus les « Consuls ». Mais le correcteur n'a pas osé rétablir le mot « théologastre ».

Nous arrivons ainsi au XVIII^e siècle. De plus en plus, en France, le latin était considéré comme une langue morte, et on renonçait à enseigner aux enfants à converser dans cette langue. Il fallait se contenter de leur en expliquer le mécanisme grammatical et leur mettre entre les mains un ouvrage de lecture où ils pussent constater dans la pratique les règles qu'ils avaient apprises. Au moyen âge, le livre qui jouait ce rôle était, comme nous l'avons vu, les *Distiques* de Caton. Cordier ne trouvait pas que cet ouvrage fût conforme au but de l'éducation qu'il s'était proposé, et il avait essayé d'y substituer un choix de lettres faciles de Cicéron. Mais, finalement, ce furent les *Colloques* qui devinrent, dans bien des cas, le premier livre qu'on mettait entre les mains des élèves. Quoiqu'il eût été écrit dans un autre but, ce volume présentait des avantages évidents : une morale très élevée, accessible à la conscience des enfants, une langue facile, élégante et à peu près correcte, un esprit plein de bonhomie. Mais ces traductions françaises qui avaient leur raison d'être au début, comme une sorte de répétition, devenaient un oreiller de paresse et, par là, un danger. Les enfants se contentaient ainsi de saisir d'une manière générale le sens d'une phrase sans se donner la

(1) Voir P. Daniel BOURCHENIN, *Etude sur les Académies protestantes en France, aux XVI^e et XVII^e siècles*. Paris 1882, p. 194, 195, 200, 202, 207, 209.

P. Vehementér fange
iudeo, & tua & con-
tempulorum causa.

P. J'ay suis certainement bien
ieuy, tant pour l'amour de
toy que de tes compagnons
d'escol.

T. Quid si narres il-
lis meampunitentiam?

C. Et si tu leues vacatois
ma repentance

P. Ego vero narra-
boprino quique tem-
pore: vt exemplo tuo
citant nihil esse acce-
pius Deo quam cul-
pam agnoscere, & ad
ingem bonam redire.
Vile fili, & adesio hora
tertiam au horio.

P. Certainement ie la leue-
vacatois à la premiere oportu-
nité: afin qu'ils apprennent à toy
exemple, qu'il n'y a rien plus ag-
reable à Dieu, que de reconnoi-
sre si faut, & retourner en bon
estat. A Dieu mon fils, & re-
tourne à trois heures en la classe.

T. Ago tibi gratias
iugiter, amantissime
præceptor.

C. Je te remercie bien fort, & re-
tourne en bien avec maistre.

COLLOQUES SCOLA-
STIQUES CONTENANS
CHOSSES PLUS GRAVES QUE LES
precedens, comme traitans des mœurs & de la
doctrine Chrestienne.

Livre Quatrième.

COLLOQUE I.

ARG. L'ami aide à l'am sans y estre induit par esperance
de salut.

PEREALDVS, SAMVEL

P. S.

Bsecro te,
Samuel, da
mihî ope-
râ pauli per.
S. Quid istud est.

S te prie bien fort,
Samuel, aide-moy
un peu.
S. Qu'est cela?

FIG. 36. — Spécimen du texte de l'édition des
Colloques, Genève, 1598.

peine d'en étudier la contexture intime. Et d'ailleurs, pourquoi des dialogues, puisqu'on n'exigeait plus des enfants qu'ils parlassent latin entre eux et avec leurs maîtres ?

Enfin, les jésuites avaient bien dû percevoir dans cet ouvrage protestant, malgré toutes les modifications qu'on lui avait fait subir, un esprit qui n'était pas le leur, et ils ne devaient pas le recommander pour les commençants. Dans son *Traité des Études* (1720), Rollin ignore Maturin Cordier, ce qui prouve que la lecture de cet ouvrage n'était guère en usage dans les collèges français. Et, pourtant, il aurait « souhaité qu'il y eût des livres composés exprès en latin pour les enfans qui commencent » (1). Ces livres prirent naissance sous l'influence de Rollin ; ce furent essentiellement ceux de Lhomond et, avant tout, le *De Viris illustribus urbis Romae*. C'étaient des ouvrages historiques, le style narratif convenant mieux à l'esprit des enfants, du moment qu'on ne veut plus leur parler en latin de leurs devoirs et de leurs jeux.

Avant de faire l'histoire des *Colloques* dans les pays germaniques, examinons les éditions qui parurent à Montbéliard, dans un pays français de langue, mais soumis à un prince allemand, le duc de Wurtemberg. On pouvait donc s'attendre à ce que la langue allemande y eût sa part. L'ouvrage fut imprimé en 1603 par Jaques Foillet à Montbéliard aux frais du libraire Lazare Zezner à Strasbourg (2), sous le titre de *M. Corderii Colloquia latino-gallica et germanica*, et ce titre est traduit en français et en allemand. Au lieu de la préface de Cordier, nous trouvons, après le titre, une dédicace de l'imprimeur en latin, adressée au duc de Wurtemberg Louis-Frédéric. Les *Colloques*, divisés en quatre livres, sont accompagnés d'une double traduction française et allemande, avec des arguments dans les deux langues. Cette édition est basée sur celle de Genève 1583, car nous y trouvons la traduction de Gazaud et la disposition générale de la série genevoise.

En 1621, Conrad Foillet imprimait à Montbéliard une édition divisée en cinq livres, sans traduction française ou allemande, mais se rattachant aux éditions allemandes et conservant l'ordre des colloques tel que l'avait établi Cordier.

L'année suivante, les hoirs de Lazare Zezner publiaient à Strasbourg une édition analogue à celle de 1603, mais avec une traduction italienne en sus. L'imprimeur dédie son œuvre, non plus à un prince, mais aux étudiants en langue latine, française, italienne, allemande. En effet, les *Colloques* sont présentés dans ces quatre langues.

(1) *Traité des Études*, livre I, chap. III. De l'étude de la langue latine, p. 138 de l'édition de 1839.

(2) D'après le catalogue Reux et l'ouvrage de Nardin sur Jaques Foillet. Communication amicale de feu M. Meunier, bibliothécaire à Montbéliard.

IV

Trois traits caractérisent les éditions hollandaises ou allemandes des *Colloques* de Cordier. D'abord, sauf à Bâle, à une division en quatre livres, les éditeurs ont substitué une division en cinq livres. Rhambertus Horaeus, que nous allons dans un instant présenter au lecteur, estimait que cette division correspondait à la nature des choses, que les matières elles-mêmes se divisaient en cinq parties ; mais, le fait que les éditions qui conservent l'ordre de Cordier lui-même présentent aussi cinq livres, prouve qu'il faut chercher une autre raison à cette division, par exemple une gradation de cinq classes différentes ou le besoin d'égaliser le nombre des colloques dans chaque livre.

En second lieu, le texte de Cordier est beaucoup plus respecté que dans les éditions françaises, au moins au point de vue confessionnel, sauf une exception que nous relèverons. C'est ainsi que le passage sur Rome et le pape s'y retrouve uniformément. En revanche, le texte a subi certaines retouches au point de vue national ; il n'a pas été catholicisé, il a été *belgifié* ou germanisé.

Enfin, il n'est jamais accompagné d'une traduction, si ce n'est dans l'édition quadrilingue de Strasbourg (1622), que nous venons de mentionner.

La première de ces éditions a son origine dans les Pays-Bas. Déjà, en 1577, le fameux imprimeur Christophe Plantin avait publié à Anvers une édition des *Colloques* renfermant 201 morceaux, conforme à celle de Buon Paris 1568). L'éditeur ignorait donc l'existence de l'édition de Jehan Durant (1).

Plus tard, il en parut une autre en Flandre ou en Hollande sous ce titre : *Colloquia scholastica Maturini Corderii, commodiori nunc ordine quinque libris composita et quibusdam aliis quae praefatio ad lectorem docebit exornata opera et studio Rhamberti Horaei*.

Nous sommes fort mal renseignés sur ce qui concerne cet humaniste. Rembertus (ou Rhambertus) Horaeus (ou Horreus ou Horeus) semble être d'origine frisonne. Le 28 septembre 1569, il se fit immatriculer comme étudiant à l'Université de Heidelberg (2). Plus tard, il écrivit une *Methodus iuris civilis*, qui ne nous est pas parvenue (3). Il fut le précepteur de Justin de Nassau, fils de Guillaume le Taciturne, ce qui ne l'empêcha pas de se trouver en 1580 à Anvers, à la cour, où

(1) Communication aimable de M. le professeur Klostermann à Königsberg.

(2) *Handeling van de Maatschappij de Letterkunde*, 1886, p. 60.

(3) C'est ce que nous apprend une lettre de R. Horaeus datée du 7 mars 1576, citée par Suffec-tus Petrus, *De Scriptoribus Frisiae*, Cologne 1593, decade 16, n° 2.

COLLOQVIA
MATVRINI
CORDERII
LATINO-GALLICA,

IN

Hac Posteriori EDITIONE addita fuerant
multa COLLOQVIA quæ in alijs
Editionibus omiffa fuerant:

Cum AVTHORIS PRÆFATIONE



GENEVÆ,
Apud Samuëlem De TOVRNES.

M. DC. LXXV

FIG. 37. — Titre de l'édition des *Colloques*.
Genève, 1675.

Juste Lipse lui adressa une lettre. En 1583, il était à Leyde et se consacrait à la littérature. Sur la recommandation du stathouder, les Etats généraux lui donnèrent une pension de 72 livres « pour aussi longtemps que Rembertus continuera à Leyde *in studiis* et qu'il ne sera pas pourvu d'un emploi ». Le 9 novembre, Maurice de Nassau le recommandait aux curateurs de l'Université de Leyde pour une chaire de professeur ; il avait été, disait le prince, précepteur de son frère et était dévoué de tout cœur à la vraie religion (1).

Ce dernier point nous explique l'admiration de Horaeus pour les *Colloques* de Cordier. Mais à quelle date exacte et dans quelle ville il a publié son œuvre, ce sont autant de questions que nous ne sommes pas parvenu à résoudre. Tout ce que nous savons de cet ouvrage, nous le trouvons dans une préface non datée qui est imprimée en tête de quelques éditions allemandes. L'éditeur considère les *Colloques* comme le meilleur des ouvrages de ce genre. Il ne se permet aucune comparaison, bien que les noms d'Érasme et de Vivès dussent se présenter à son esprit. « Cet ouvrage, dit-il, est excellent pour être mis entre les mains des commençants, par la piété dont il est inspiré, l'érudition dont il fait preuve (il veut dire par là sa bonne latinité) et l'expérience de l'auteur ; en effet, il a enseigné les enfants pendant cinquante ans ». Ce détail montre qu'Horaeus a lu la préface de Cordier, quoique les éditions qui portent son nom ne la reproduisent pas. Il a conservé les accents qui indiquent la bonne prononciation. Il a introduit les 28 colloques supplémentaires que Jean Durant avait ajoutés ; il a rétabli les arguments latins là où ils manquaient ; il a conservé la gradation de Cordier, car, dit-il, « autres sont les colloques qui conviennent aux enfants qui balbutient presque encore, autres ceux qui sont faits pour les élèves plus âgés » ; mais il a remarqué sur ce point une grande confusion, et il a disposé sa matière dans un ordre nouveau, plus méthodique ; il tient compte, non seulement de la difficulté des matières, mais aussi de la longueur des morceaux. Il donne la première place à ceux qui se rapportent à la grammaire, ensuite à ceux qui ont la morale pour sujet. De là la division en cinq livres.

Le premier renferme les colloques concernant les rudiments ; on y trouvera, par conséquent, les répétitions que les élèves faisaient de leurs leçons soit entre eux, soit avec un maître. Ainsi les sept derniers colloques du premier livre en feront partie, et la petite préface de Cordier qui les précède servira d'introduction à tout le livre. La plupart sont pris dans le premier et le second livre de l'ouvrage primitif.

1) A. J. van der Aa, *Biographisch Voordenboek der Nederlanden... achste deel, tweede stuk* Harlem, p. 1273. Nous devons ce renseignement à M. L. Paris, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique et à M. S. A. Waller-Zeper, archiviste d'Etat de la province de Drente et bibliothécaire de la Friesch Genootschap à Leuwarden et nous leur en sommes vivement reconnaissant.

Le second livre de Rhambertus Horaeus traite des études, de ce qui s'y rapporte et des amusements. C'est là que prennent place toutes les exhortations à l'application qui sont si fréquentes dans notre recueil ; les observations sur les livres que possède un écolier, tous les renseignements sur le prix du papier et des plumes et sur l'art de les tailler ; tous les colloques sur ce sujet sont rangés ensemble. Il en est de même des jeux. Le beau dialogue sur les adieux de deux écoliers qui doivent se séparer se trouve dans ce livre.

Le troisième livre aborde les questions morales et celles qui ne concernent pas les études. L'éditeur y a placé, non seulement les dialogues sur la valeur de l'Evangile, mais encore ceux qui parlent des devoirs des élèves entre eux, tels, par exemple, que la complaisance ou la fidélité à rendre ce qui a été prêté ; en outre, on y trouve quelques dialogues dont on ne peut guère tirer de conclusion morale.

Le quatrième livre renferme les colloques entre les maîtres ou leurs représentants et les écoliers. C'est dire qu'il correspond exactement au troisième livre de Cordier.

Enfin, le cinquième livre traite de « sujets plus graves et qui exigent et exercent le jugement », c'est-à-dire qu'il renferme tous les colloques que nous avons appelés historiques, où il est fait allusion aux circonstances du temps et ceux qui décrivent la vie de pension à Lausanne. La plupart de ces morceaux sont tirés du quatrième livre de Cordier.

Tous les *Colloques* ont passé dans cette nouvelle série, sauf celui qui porte dans les éditions de Jehan Durant le numéro I, 12 (*Tenesne memoria praelectionem* ?) et qui représente un élève récitant à son camarade quelques vers de Caton (1).

Rhambertus Horaeus avait prévu que cette répartition plus exacte ôterait au recueil sa variété. Il prévint ce reproche en disant que, pour sa part, il préférerait « un corps vivant et arrangé avec autant d'élégance que possible, à un corps brisé et à des membres dispersés au hasard ». Pour notre part, nous préférons l'ancien ordre adopté par Cordier. Etudier vingt-cinq morceaux de suite consacrés à la grammaire élémentaire ne représente pas, il est vrai, un effort extraordinaire, mais l'auteur nous semble avoir été bien inspiré en y mêlant quelques morceaux sur des sujets différents, comme ceux qui traitent des plumes d'oie ou des foires de Lyon. Horaeus déclare avoir évité toute pédanterie ; nous croyons qu'à cet égard il n'est pas exempt de reproche.

Le nouvel éditeur a, en outre, transformé son recueil en changeant les noms des interlocuteurs ; il a complètement fait abstraction des

(1) Ce colloque porte, par erreur, le numéro I, 6 dans l'édition *princeps*, ainsi que le n° I, 9 (*Repetamus nomina quotidiana*). Les numéros 10 et 11 ont été ajoutés par Durant.



AVEC PRIVILEGE DV ROY.

FIG. 38. — Titre de l'édition des *Colloques*.
Paris, 1587.

élèves de Cordier et y a substitué des appellations plus connues dans les Pays-Bas (1). Elles sont rangées par ordre alphabétique dans chaque livre. Ainsi, les premiers colloques sont attribués successivement à Abraham et Barthélemy', à Conrad et Daniel, Eraste et François ; puis, arrivé au V, il recommence à Adam et Bernard, etc. Dans le second livre, l'un des interlocuteurs reparait dans le colloque suivant. Dans le livre III chaque colloque est tenu par deux interlocuteurs dont le nom commence par la même lettre, par exemple : Richard et Roger. Dans le livre IV, l'un des personnages étant toujours un maître ou son représentant, l'ordre alphabétique recommence pour l'autre. Le livre V est disposé ainsi : AB — AB — BC — BC — CD — CD, etc. Horaeus prétend avoir inventé cette méthode pour secourir la mémoire des enfants ; cela prouve qu'il leur faisait apprendre par cœur les *Colloques*, ce qui était contraire aux intentions de l'auteur.

Naturellement, les mots français ou même les traductions des phrases que Cordier avait insérées ça et là dans les colloques du premier livre étaient, dans l'édition d'Horaeus, en hollandais (*in Belgicum sermonem qualemcumque transcripsimus*) (2).

Nous avons vu qu'au moins en Hollande, « il était dévoué de tout cœur à la vraie religion. » Cela nous fait comprendre pourquoi, sauf en un passage, il n'a pas altéré le texte de Cordier au point de vue confessionnel ; nous retrouvons même, dans son édition, le passage sur Rome, source et origine de toutes les abominations, et sur le pape (V, 58). Mais, dans son édition, Stephanio (qui s'appelle maintenant Érasme) raconte qu'il a fait sa prière en latin (I, 19). Cette déclaration est tout à fait digne du véritable Érasme. Lui et ses disciples étaient des aristocrates de l'intelligence, ils s'inquiétaient fort peu des besoins du peuple, qui ne comprenait pas le latin. Ils priaient eux-mêmes et faisaient prier leurs élèves en latin ; ils méprisaient les langues vulgaires et c'est peut-être pour cela qu'il recommande la prière en latin et non en hollandais.

Nos recherches n'ont pu nous faire trouver un seul exemplaire de l'édition originale de l'œuvre d'Horaeus. Elle fut reproduite plusieurs fois en Hollande et en Allemagne, par exemple à Hanau en 1601, à Leuwarden en 1643, à Francfort en 1678, 1698 et 1733, à Francfort et Leipzig en 1754. Naturellement, les mots qui étaient primitivement en français se retrouvent en allemand. Le texte de Cordier est suivi, dans les éditions de Francfort, d'un commentaire copieux d'un nommé

(1) *Nostro orti Belgico notiores*. A relever le nom de Plantin, lib. II, 14, qui est devenu lib. III, 41 (*Quando profecturus es domum ?*)

(2) Les Provinces Unies s'appelaient en latin la *Belgica foederata* et le *Belgicus sermo* est le hollandais.

Romberg, maître au collège de Heidelberg, consistant pour chaque colloque en une traduction littérale avec explication des mots et en petites phrases reconstruites d'après celles de Cordier. Ainsi, à propos des mots *Non decet hic otiari*, qui commencent le colloque I, 18 (I, 5) il donnera comme exemple : *Non decet quintanos semper otiari*, et : *Non decet in templo nugari*, etc. L'édition de 1678 a 192 pages de texte et 425 de commentaire (1).

L'ouvrage de Rhambertus Horaeus fut surtout reproduit en Suisse. Les *Colloques* étaient lus et étudiés dans un grand nombre de collèges, particulièrement à Lausanne, où MM. de Berne avaient prescrit l'emploi de l'édition du savant Frison en cinq livres. Ces impressions se faisaient à Berne, dans l'atelier de la République ; la plus ancienne est de 1644 ; nous en connaissons six autres dont une, celle de 1781, fut publiée à Lausanne. Naturellement, les traductions françaises y reparaissent. Cette série bernoise a même été reproduite à Genève (1763, 1796 et 1807), où elle a remplacé la série genevoise, et à Neuchâtel (1819). Ce fut la dernière des éditions complètes. On cessa de se servir de ce recueil à Genève en 1834, à Neuchâtel en 1830, mais il reparut dans cette ville en 1849, pour être abandonné définitivement bientôt après (2).

Nous trouvons aussi une édition d'après Rhambertus Hoærus (*sic*) à Zurich en 1704, identique à celle de Berne, sauf que les traductions françaises sont remplacées par des traductions allemandes. Cette édition fut suivie, en 1717, d'une traduction complète en allemand, sans préface et sans avertissement. Les deux premiers livres donnent une traduction mot à mot, conformément au procédé de Cordier ; dans les trois derniers, le latin est supprimé.

En 1678 parut à Rinteln (3) une variante de l'édition de Rhambertus Horaeus. Elle est également en cinq livres, divisés d'après les mêmes principes de classification et avec les mêmes titres. Mais l'imprimeur a appliqué ces principes d'une manière encore plus rigoureuse que l'éditeur frison, ce qui trouble l'ordre alphabétique des interlocuteurs, au

(1) L'édition de Francfort-sur-le-Mein, 1733, renferme une lettre de Jo. Caspar Malsch, directeur au Collège de Durbach à Jo. Thomas Klumpf, recteur du Collège de Francfort, intéressante par la méthode qu'il préconise pour l'étude des *Colloques*. Le commentaire de Romberg était devenu, dit Malsch, un oriciller de paresse pour les maîtres, qui se contentaient de le faire répéter. Au lieu de cela, il insiste pour que les élèves apprennent d'abord les mots de chaque colloque d'après Romberg, qu'ensuite on passe à l'explication du texte lui-même par un mot à mot serré, qui devait être répété à domicile d'après la version allemande. Puis, le maître devait donner à apprendre par cœur les *phrases*, c'est-à-dire les différentes locutions que le texte de Cordier avait suggérées à Romberg. Enfin, ce texte était récité avec des intonations et des gestes appropriés. On voit que le but de Cordier était bien oublié.

(2) D^r J. PARIS, dans l'*Histoire de l'Instruction publique dans le canton de Neuchâtel*, 1914, p. 415 et 422.

(3) Rinteln, dans l'ancien comté de Schaumburg (province prussienne de Hesse-Cassel). Une université y avait été fondée en 1621 ; elle fut réunie en 1809 à celle de Marbourg par le gouvernement du royaume de Westphalie.

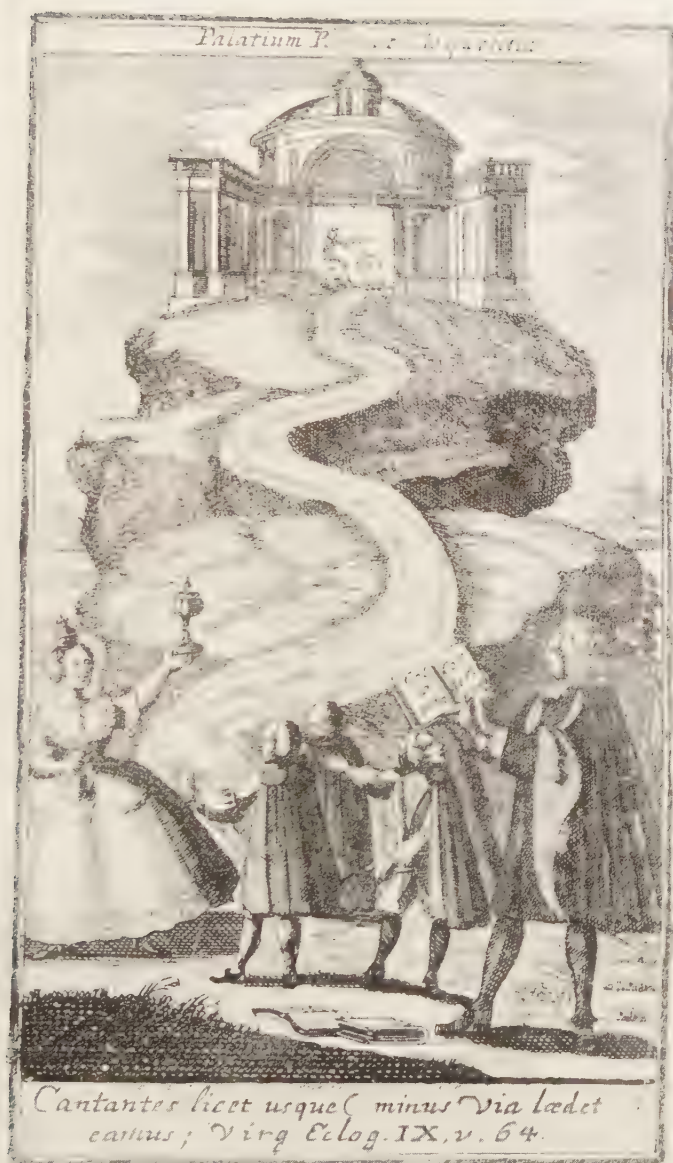


FIG. 39. — Frontispice de l'édition de Francfort, 1733.

moins dans les trois premiers livres, les deux derniers étant très semblables au modèle. Il est évident que Godefroy-Gaspard Wächter, l'imprimeur de Rinteln, a eu entre les mains un exemplaire d'une édition de Genève ; en effet, il a inséré non seulement l'épigramme de Nathan Chytraeus, qu'il a trouvée dans Horaeus, mais encore les *admonitiones* de Cordier ; en outre, il a introduit le n° I, 12 (*Tenesne memoria praelectionem*) qu'Horaeus avait supprimé ; quelquefois même il a reproduit le nom des interlocuteurs primitifs, par exemple III, 33, le *praeceptor* parle avec David, ancien élève de Cordier, tandis qu'Horaeus lui avait substitué Vincent. Il a été cependant en général plus hardi pour la transformation des noms. Le Molard de Genève (IV, 27) a été remplacé par le Roland, cette statue gigantesque que l'on voit encore dans un grand nombre de villes d'Allemagne, par exemple à Brême ; Francfort a été substitué à Lyon (II, 8) ; au lieu des quatre syndics et du lieutenant de police du n° IV, 22, les quatre consuls et le syndic.

V

En 1588 parut, dans une ville d'Allemagne, une édition des *Colloques* en cinq livres, mais d'un autre type. La date du mois d'août 1588 nous est donnée par une préface *typographus lectori*, mais sans le nom de la ville où fut faite cette publication. La plus ancienne impression de ce genre que nous connaissions est de Rostock 1588, mais cette préface ne s'y trouve pas et certaines raisons nous poussent à croire qu'il faut chercher ailleurs l'origine de cette série.

L'éditeur a strictement conservé l'ordre de Jehan Durant (*series natiua authoris*) les 68 premiers colloques sont, par conséquent, les mêmes que dans les éditions de Genève et de France. Mais le second livre commence au n° I, 69, et la petite préface dont Cordier a fait précéder les sept derniers morceaux du premier livre vient en tête du second livre ; ce qui est contraire à une bonne gradation, car ces sept colloques sont des modèles de répétitions et rentrent plutôt dans la catégorie des exercices qui ont pour objet les rudiments. Le second livre, qui traite de « la littérature enfantine et de diverses choses qui la concernent », contient 40 colloques de I, 69 à II, 33. Le troisième, qui n'a point de titre, en renferme 39 et va du n° II, 34 au n° II, 72. Le quatrième et le cinquième sont identiques aux livres III et IV de Jehan Durant, « l'un contenant les dialogues entre le maître et les élèves, l'autre des matières un peu plus difficiles, surtout sur la morale et la doctrine chrétienne ».

Le changement le plus apparent de cette série est dans les noms propres ; nous ne retrouvons ni les élèves de Cordier, ni les appellations

de Rhambertus Horaeus, mais Casimirus, Godfridus, Gothardus, Pantaleon, Mutius, Burkhardus, Wolfgangus, etc. Nous voyons cependant reparaître Stephanio et Henri Estienne (V, 34). Le passage I, 27 : « On vit à Genève autrement qu'à Paris » est transformé ainsi : « On vit à Strasbourg autrement qu'à Cologne »; et dans le même dialogue les noms de Cologne et de Francfort sont substitués à ceux de Paris et de Lyon. Dans les colloques II, 12 (II, 19), Lyon est remplacé par Londres, IV, 27 (V, 27), le Molard par le Forum, I, 24, la porte de Rive par la porte du Rhin, 1, 59 (1), la foire de Lyon par celle de Leipzig, le vin d'Arbois par le vin du Rhin, etc., etc. Naturellement, tous les mots français sont traduits en allemand, et Stephanio fait sa prière dans cette langue (2). On ne saurait reprocher ces changements à l'éditeur. Il était bien dans l'intention de Cordier de rappeler à l'élève les choses qui lui étaient familières et les noms qu'il entendait le plus souvent. Les arguments sont abrégés.

Cette série était enrichie de plusieurs appendices intéressants. La première édition était précédée, non seulement de la préface de Cordier, mais encore d'une lettre de Georges Fabricius (3), et suivie des *Ludicra puerorum* de Joachim Camerarius (4). Le premier de ces écrits, daté de Meissen (*Misena Hermundurorum*) le 12 mars 1537, par conséquent antérieur aux *Colloques*, était destiné à servir de préface à quelque opuscule pédagogique. C'est un éloge enthousiaste de la *pietas litterata*. Selon lui, le but de l'éducation est d'apprendre aux enfants à connaître Dieu, de les habituer à se complaire dans un travail honnête, et de les rendre dociles et obéissants dans toutes les belles choses. Les mœurs des enfants sont régies par la discipline, formées par les lettres, confirmées par les exemples, perfectionnées par la piété.

L'éditeur avait probablement été frappé, dans les *Colloques*, de la petite place qu'y occupent les jeux des enfants. Aussi y a-t-il ajouté

(1) Ces détails nous suggèrent l'hypothèse que cette série a pris naissance à Cologne. Il y avait en effet dans cette ville une *porta Rheni*, citée par le continuateur du *Chronicon caenobii S^{ti} Trudonis* de Rudolf de St Trudon (St-Trond) [Pertz, t. X, p. 342]. Communication aimable de M. le professeur Schneegans, de Strasbourg.

(2) Les traductions de Caton sont différentes de celles que présente la série que nous avons étudiée précédemment.

(3) Georges Fabricius (1516-1571) de son vrai nom Goldschmidt, né à Chemnitz, fit ses études à Leipzig, devint maître dans sa ville natale et à Freiberg, puis gouverneur d'un seigneur de Werthern en Italie (Padoue et Rome), séjourna à Strasbourg en la même qualité, fut nommé recteur de la Fürstenschule à Meissen et proclamé *poeta lauratus* à la Diète de Spire de 1570. Il a laissé des poésies où il décrit ses voyages, des *poemata sacra*, des éditions d'Horace, de Virgile, etc. des *Epistolae*. Sa latinité est très cicéronienne.

(4) Joachim Liebhard (1500-1574) naquit à Bamberg et prit le nom de Camerarius parce que sa famille exerçait les fonctions héréditaires de chambellan de l'évêque de Bamberg. Il se lia de bonne heure avec Melanchthon qu'il avait rencontré à Wittenberg, et coopéra avec lui à la réorganisation des études. En 1526, il fut nommé directeur du « Gymnase » de Nuremberg, puis, en 1535, professeur à Tubingue et, en 1541, professeur à Leipzig. Il était non seulement un pédagogue éminent, mais encore un philologue d'une grande autorité. Il est surtout célèbre par son édition de Plaute, la première qui eut un fondement solide. Il possédait deux manuscrits de cet auteur appelés « palatins », parce qu'après lui ils firent partie de la bibliothèque des électeurs palatins. Il fut également un des auteurs de la Confession d'Augsbourg (voir dans Gesner la liste de ses ouvrages).

un dialogue de Camerarius *de gymnasiis*, soit des amusements que l'on peut permettre aux enfants, et auxquels on doit même les encourager. Le pédagogue allemand était en effet plus avancé que Sulzer et Calvin dans ce qui concerne l'exercice corporel, qu'il considère comme nécessaire, non seulement pour la santé physique, mais aussi pour le développement de l'esprit. Il rappelle même que c'était la seule forme de l'éducation chez les anciens Germains, qui en abusaient. Il distingue les exercices en plein air — comme la course et le saut — et ceux qui doivent se faire dans un local fermé. Donc, la gymnastique était déjà pratiquée, sinon enseignée. Dans les jeux proprement dits, il cite colin-maillard, la main chaude, les billes, les palets, le jeu de cache-cache (*vaccae latebrae*) et une sorte de jeu analogue aux barres. Les jeux de hasard sont désapprouvés, mais tolérés parce que le maître déclare que « par la force de l'habitude, les temps présents font que les joueurs ne sont pas considérés comme des gens vicieux, et qu'il faut faire comme les mères de famille, qui donnent des fruits à manger à leurs enfants avec modération, afin qu'ils n'en mangent pas en secret avec excès ».

A ces appendices s'en ajoutèrent d'autres, notamment deux dialogues anonymes dont le premier est intitulé *Pythagorea memoriae exercitatio*, qui est une application de la règle de Pythagore (Cic. *Cato maior* 11, 38) d'après laquelle, pour exercer la mémoire, il faut se remémorer chaque soir ce que l'on a dit, entendu, fait dans la journée. Nous avons ainsi le tableau de la vie d'un écolier du xvi^e siècle, levé à quatre heures, couché à neuf, et qui, dans cette longue journée, n'a quitté les études que pour les repas et la promenade. Le second dialogue a pour titre *De artis grammaticae miraculis*. Le but en sera de montrer le nombre prodigieux de mots qui sortent d'une même racine, soit par la flexion, soit par la dérivation et la composition ; le mot donné comme exemple est *dux*. Nous citons pour mémoire des vers obscurs et pénibles en l'honneur de Cordier, dus à Martinus Hayneccius (7 août 1588). Evidemment, ils devaient être mis en tête d'une édition de Leipzig, car ils sont adressés à un libraire de cette ville.

Sous ces deux formes, les *Colloques* de Cordier eurent un grand succès en Allemagne au xvii^e et au xviii^e siècle. Outre les éditions que nous avons indiquées plus haut, nous en connaissons huit à Leipzig, six à Francfort-sur-le-Mein, une à Greifswald, une à Hambourg, une à Nuremberg, une à Breslau, une à Hildesheim, une à Goslar, une à Rostock (sans compter celle de 1588), une à Dantzig.

Cela prouve que cet ouvrage était très employé dans les écoles. On s'en servait en particulier pour l'éducation des princes de Hesse-Darmstadt et de Hesse-Hombourg ; J. S. Bach l'employait dans ses leçons de latin de l'école St-Thomas à Leipzig.

VI

Le gymnase de Bâle fut le berceau d'une troisième série allemande des *Colloques*. Les professeurs de cet établissement firent un choix dans le recueil de Cordier sous le titre de *Dialogi pueriles* au nombre de 64. Ils devaient être lus dans la seconde année des études; ce sont les morceaux les plus courts et les plus faciles, ceux qui ont pour but de faire répéter les conjugaisons et les déclinaisons, avec des traductions allemandes; ils sont donc empruntés la plupart au premier livre. La source où les éditeurs bâlois ont puisé est une édition genevoise; en effet, les interlocuteurs portent les noms des élèves de Cordier. Ces *Dialogi pueriles* parurent en 1698 aux frais du Gymnase et précédés de huit aphorismes moraux tirés des Ecritures ou des Pères, destinés à « montrer à l'enfance le chemin d'une vie pieuse et tranquille et de la patrie céleste ».

En 1707, parut à Bâle, toujours aux frais du Gymnase, une édition des *Colloques* semblable à celles de Rhambertus Horaeus, avec l'explication des mots difficiles à la fin de chaque morceau. Cependant, à la fin, deux colloques ont été ajoutés par les pédagogues bâlois: l'un représente un père s'informant avec sollicitude auprès du maître des progrès de son fils et se réjouissant des bonnes nouvelles qu'il en reçoit; l'autre nous montre deux élèves dans un jardin délicieux, qui manifestent leur joie en citant les paroles de Phocion et d'Aristide sur le pardon des injures. Certainement, Cordier aurait choisi d'autres autorités.

Les éditions de 1732 et de 1792, qui sont identiques entre elles, offrent une combinaison des deux précédentes. Après la préface de Cordier, nous trouvons les *Dialogi pueriles*, tels que nous les avons décrits, puis 163 *Colloquia scholastica*. Sous ce nom, les Bâlois entendaient tous ceux des *Colloques* qui n'étaient pas compris dans les *Dialogi pueriles* et qui étaient étudiés probablement dans la troisième année. Ils étaient tirés d'une édition de Rhambertus Horaeus, comme on peut le constater par les noms des interlocuteurs, mais dans un ordre nouveau, sans division de livres. Les dialogues ajoutés dans l'édition de 1707 se lisent à la fin, mais, en revanche, pour retrouver le chiffre de 227, on a supprimé les n° I, 46 (*Commoda mihi parumper*) et II, 13 (*Estne domi frater tuus*).

A ces Dialogues et Colloques est joint un lexique, un *liber memorialis vocum latinarum*, qui se vendait relié avec le texte ou séparément. Il remplaçait l'explication des mots difficiles qui se trouvait dans l'édition de 1707. Les mots sont rangés dans l'ordre où ils se présentent dans le livre mis entre les mains des élèves.

VII

Un quatrième type est représenté par une édition qui parut en 1786 à Leipzig et qui était destinée à « des élèves de toutes les religions, même des Juifs ». L'éditeur était un pédagogue célèbre, Jean Bernard Basedow (1). Son recueil, basé sur les éditions qui suivent l'ordre original des *Colloques*, est réuni à celui des dialogues de Vivès.

Il ne s'agissait plus d'enlever à l'œuvre de Cordier son caractère protestant, mais son caractère chrétien et d'y substituer une couleur déiste, conforme aux idées de J.J. Rousseau. Jamais le texte de Cordier ne subit autant d'amputations. Neuf colloques et un grand nombre de fragments ont disparu ; tous les passages de la Bible, même ceux du Décalogue, sont supprimés ou dissimulés. Au lieu de la formule : « Comme dit saint Paul ou saint Pierre », il écrira : « Comme dit le sage ». Dans IV, 30 (V, 28), il est question des armes spirituelles, mais Basedow a omis de dire que cette image était empruntée à l'épître aux Ephésiens. Le nom de Jésus-Christ a disparu partout. Stephanio (II, 2) fait encore sa prière, mais on ne dit pas que ce soit l'oraison dominicale, ni dans quelle langue il la prononce. Dans IV, 27 (V, 26, *Subtristis mihi videris*) la liberté de l'Evangile est remplacée par la liberté ecclésiastique, c'est-à-dire la liberté d'avoir une opinion sur les choses divines, et l'idolâtrie par la persécution. Dans II, 12 (II, 17), les « bonnes nouvelles qui concernent la paix » sont substituées à celles qui concernent l'Evangile. Le passage sur Rome et le pape est biffé. Dans II, 70 (III, 36 *Valde miror me*), toute la fin, qui se rapporte à l'incapacité de l'homme de faire le bien, est supprimée. De même, on ne retrouve plus, II, 8 (II, 13, *Frater tuus venitne Lubeca* !) le passage : « Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus », etc. On le voit, sous cette nouvelle forme, les *Colloques* ont perdu toute leur sève religieuse. La *pietas litterata* est singulièrement affadie.

Mais il faut reconnaître que Basedow avait averti le public de ces changements en inscrivant dans le titre que « les choses qui devaient être changées avaient été changées et celles qui devaient être omises avaient été omises », et la partie réservée à Vivès était intitulée : « Quelques

(1) Jean Bernard Basedow, né en 1723, à Hambourg, mort en 1790 à Magdebourg, fit des études de théologie protestante à Leipzig, puis se voua à l'enseignement en Danemark. Les opinions hétérodoxes qu'il manifesta dans plusieurs écrits l'obligèrent à quitter le pays. En 1774, il fonda à Dessau, sous les auspices du prince Léopold-Frédéric-François, un institut nommé le *Philanthropicum*, qui devait appliquer les principes pédagogiques de Rousseau. En même temps, il publiait un *Elementarbuch* renfermant des notions élémentaires sur les hommes et les choses, une méthode originale et expérimentale pour apprendre à lire, etc. Cet ouvrage eut un très grand succès. On a reproché à Basedow de s'adresser trop exclusivement à la raison, pas assez au cœur et à l'imagination. Il fait reposer l'éducation sur la notion d'utilité et néglige l'histoire, spécialement en ce qui concerne l'antiquité. Son but était de former des Européens, des citoyens du monde. Sa religion est un déisme universel. En 1778, il se brouilla avec ses collaborateurs et quitta Dessau. Il passa les derniers temps de sa vie à composer des ouvrages pédagogiques.

Colloques de Vivès choisis et changés d'après les principes de la philanthropie en appendice de ceux de Cordier ». Ajoutons que l'éditeur a supprimé tous les mots allemands et toutes les traductions qu'il a trouvées dans le texte.

VIII

Lorsqu'en 1700 les *Colloques* pénétrèrent en Hollande avec une traduction française, ils étaient déjà connus dans ce pays depuis plus d'un siècle, probablement grâce à Rhambertus Horaeus ; mais les pédagogues néerlandais furent d'avis que les morceaux étaient trop nombreux pour servir aux commençants, d'autant plus qu'ils voulaient les réunir à des dialogues choisis dans les œuvres d'Erasme, leur illustre compatriote. C'est pourquoi on préféra mettre entre les mains des enfants un choix de cent morceaux, une *centuria*, faite d'après l'édition d'Horaeus. Cet ouvrage eut un caractère officiel, au moins dans les provinces de Hollande et de Frise. Nous retrouvons dans ce choix, qui fut plus tard introduit en Angleterre par un certain Willymot (1), les morceaux les plus intéressants de l'œuvre de Cordier, notamment ceux qui ont le cachet le plus protestant et même le plus genevois, comme le récit du voyage d'Henri Estienne et celui du banquet des syndics. Même des allusions aux vendanges y sont consignées (2). En tête du recueil se lit l'*Admonitio M. Corderii de suis colloquiis* où il indiquait comment il fallait se servir de son livre. Dans plusieurs de ces *centuries*, le texte latin est accompagné d'une traduction hollandaise.

C'est surtout sous cette forme que les *Colloques* de Cordier se répandirent en Angleterre. On sait (3) qu'au temps des Tudors et des Stuarts, la langue française eut dans ce pays une vogue très considérable ; c'était alors le signe d'une bonne éducation que de la parler couramment. Sous le règne d'Elisabeth, l'arrivée de nombreux huguenots, chassés par les persécutions, contribua à multiplier les maîtres de français et à donner à cet enseignement une intensité croissante. Conformément à l'esprit

(1) William Willymot († 1737) né à Royston dans le comté de Cambridge, fut élevé à Eton et admis comme étudiant au King's College à Cambridge. Il prit le baccalauréat ès arts en 1697, la maîtrise en 1700, le doctorat ès lettres en 1707. Après avoir passé quelques années comme sous-maître à Eton, il fonda une école privée à Isleworth. Puis il étudia le droit et entra dans les Doctor's Commons ; mais il renonça à cette carrière et entra dans les ordres. En 1721, il fut candidat au poste de maître à l'école de St-Paul ; mais il fut refusé, probablement parce qu'il était soupçonné d'attachement au prétendant. En revanche, il devint vice-prévôt de King's College. Il fut l'auteur de nombreux ouvrages d'école (*Dictionary of national Biography*).

(2) Willymot a même ajouté à la fin le bel épilogue du *De corrupti sermonis emendatione*, avec le titre de *Maturini Corderii ad pueros paraenesis*, ce qui donne un caractère particulièrement religieux à l'ouvrage.

(3) KATHLEEN LAMBLEY M. A., *The teaching and cultivation of the french language in England during Tudor and Stuart times*, Manchester, 1920.

pratique des Anglais, on faisait lire et écrire de petits dialogues français, relatifs aux différentes circonstances de la vie d'un enfant. On eut l'idée d'appliquer la même méthode à la langue latine que l'on considérait encore comme une langue vivante. Ce fut ainsi que s'introduisirent les *Colloques* de Vivès, de Castellion et de Cordier. Les premiers furent incorporés dans un ouvrage intitulé *Campo di Fior, or Flowery field of four languages, Italian, Latin, French and English*, qui parut en 1583 (1). Mais ce furent surtout ceux de Cordier qui se répandirent ; les éducateurs anglais y retrouvaient des idées religieuses qui leur étaient chères, en même temps qu'une langue facile et appropriée au jeune âge. Comme on avait des éditions des *Colloques* avec traduction française en regard, on en fit des reproductions en Angleterre, pour lesquelles Jobin Wyndet, imprimeur, obtint une licence en 1591 (2). On pensait pouvoir, de cette façon, enseigner à la fois le français et le latin ; même il arrivait qu'on supprimait le latin ; c'est ce que nous voyons dans l'ouvrage de Pierre Berault, moine français qui se convertit au protestantisme au moment où il arrivait en Angleterre en émissaire des jésuites. Dans ce livre, intitulé *A new, plain, short and compleat French and English grammar* (1688), l'auteur a introduit un choix de colloques de Cordier en français et en anglais (3). Mais, dans la plupart des éditions, nous trouvons le latin et l'anglais sur deux colonnes parallèles. Telles furent les éditions de John Brinsley (4) et de Charles Hoole (5). Le premier préconisait cette méthode et la préférait à celle des traductions interlinéaires usitées au moyen âge, qui prêtaient à des confusions. Il croyait que la traduction était le meilleur moyen d'apprendre les

(1) *Ibidem*, p. 145.

(2) *Ibidem*, p. 294, qui cite ARBER, *Stationer's Register* ii 576, iii 466. Dans ces éditions, il semble que les éditeurs ont arrangé le texte de manière à intéresser davantage les élèves anglais. C'est ainsi que, II, 37 (*Euge, audiui sororem*), l'éditeur a substitué un Anglais à un Lyonnais comme beau-frère de l'un des interlocuteurs. Cela donnait l'occasion de faire l'éloge des vertus britanniques.

(3) K. LAMBLEY, *op. cit.*, p. 390.

(4) John Brinsley, l'aîné († 1663), élevé à Christ's College, à Cambridge, où il devint bachelier ès arts en 1584 et maître ès arts en 1588. Nommé « ministre de la Parole », il prit la direction de l'école publique d'Ashby-de-la-Zouch, dans le comté de Leicester. Il fut ainsi le maître du fameux astrologue William Lilly, qui lui consacra un souvenir dans sa curieuse autobiographie *Upon Trinity Sunday*, 1613. « Mon père, dit-il, m'envoya à Ashby-de-la-Zouch, pour être instruit par un M. John Brinsley, qui avait une grande habileté dans l'instruction des enfants dans les langues grecque et latine. Il était très sévère dans sa vie et sa conversation et prépara beaucoup d'élèves pour l'université. En religion, il était un strict puritain, non conformiste. » En 1619 ou 1620, il fut chassé de son école par l'évêque ; il se retira à Londres où il donna des leçons. Il composa lui-même des *Pueriles confabulationes or Childrens Dialogues, little conferences, or talkings together or Dialogues fit for Children*. Londres 1617. Il traduisit « grammaticalement » non seulement les *Colloques* de Cordier, œuvre à laquelle il fut encouragé par lord Cavendish, mais encore Caton, le premier livre des *Offices* de Cicéron et les *Eglogues* de Virgile (*Dictionary of national Biography*).

(5) Charles Hoole (1610-1667), écrivain pédagogique, élevé à Wakefield, sa ville natale et à Oxford, où il devint bachelier ès arts en 1634 et maître ès arts en 1636. Sous l'influence du Dr Robert Sanderson, il fut nommé maître à l'école libre de Rotherham (Yorkshire), puis recteur de Great Ponton (Lincolnshire). Privé de cette place par la révolution, il vint à Londres où il eut les plus grands succès dans l'enseignement. A la restauration, Sanderson, devenu évêque de Lincoln, en fit son chapelain et lui donna une prébende dans sa cathédrale. En 1660, il devint recteur de Stock (Essex) où il mourut. Comme son prédécesseur, il écrivit des *Pueriles confabulationum* (1659) et traduisit en anglais plusieurs ouvrages élémentaires (*Idem*).

langues ; que, par la lecture, l'élève s'appropriait non seulement le vocabulaire, mais aussi la grammaire. L'étude des règles était réduite au minimum. Pour cela, il fallait enseigner aux enfants le nom des choses qui leur étaient le plus familières. Les *Colloques* de Cordier se prêtaient admirablement à cette méthode, quoique leur auteur eût protesté contre cette suppression des rudiments. Les autodidactes trouvaient aussi dans ce recueil, ainsi que dans ceux de Vivès et de Castellion un excellent moyen de développer leurs connaissances. Cette théorie fut appuyée par l'autorité de Locke, dans ses *Pensées sur l'éducation des enfants* (1693).

La latinité de Cordier était très admirée de Reynolds, *orator publicus* à Oxford, au milieu du xvii^e siècle. Il recommandait cette lecture à ses élèves, leur disant qu'il y trouveraient les élégances de Tércence et de Cicéron appliquées à des matières modernes (1).

Mais les 229 *Colloques* de Cordier semblaient un ouvrage un peu volumineux pour des enfants ; dans le nombre, beaucoup renfermaient des allusions à des faits qui leur étaient étrangers : aussi dès le xvii^e siècle on imita l'exemple de la Hollande, et à l'ouvrage complet on substitua des « centuries », c'est-à-dire des choix de cent colloques. Si nous étudions le catalogue du British Museum et que nous considérons la dernière édition cataloguée de chaque série comme étant la dernière qui ait paru, nous en trouvons trente dues à John Clarke (2), vingt et une à S. Loggon (3), vingt-huit à Willymot, six à J. Stirling ; cela ferait un total de 85 éditions, ce qui prouve la grande vogue que le *Corderi* eut au xvii^e et au xix^e siècle dans les collèges anglo-saxons. Ils furent même imprimés en Amérique.

(1) FL. GRAGG, *Two Schoolmasters of the Renaissance*, p. 218.

(2) John Clarke (1687-1734), fils de John Clarke, aubergiste à York. Après des études élémentaires dans sa ville natale, il fut envoyé au John's College, à Cambridge. Il obtint son baccalauréat en 1706-7, sa maîtrise ès arts en 1710. En 1720, il fut nommé maître dans l'école publique de grammaire de Hall et plus tard à celle de Gloucester, où il mourut le 29 avril 1734. Il ne fut jamais dans les ordres. Ce pédagogue ne doit pas être confondu avec son homonyme et contemporain, doyen de Salisbury, qui édita les œuvres de son frère, le Dr Samuel Clarke, théologien rationaliste. Néanmoins notre grammairien a écrit : *The Foundation of Morality in theory and practice considered in an examination of Dr S. Clarke's opinion concerning the original of Moral obligation, as also of the virtue advanced in An inquiry into the original of our ideas of Beauty and Virtue*. York [1730 ?] in-8°. Il a également traduit littéralement des Colloques choisis d'Erasmus, Eutrope, Cornélius Nepos, Florus, Justin, les *Métamorphoses* d'Ovide et a donné des traductions libres de Suétone et de Salluste (*Dictionary of national Biography*).

(3) Samuel Loggon (1712-1782 ?) fit ses études au Balliol College à Oxford, reçut le baccalauréat en 1733 et la maîtrise en 1736. Il fut pasteur d'Estrop et Sherborne St John, près de Basingstoke, en 1740, sous-maître de l'école libre du St-Esprit à Basingstoke, en 1743, pasteur de Stratfield Turgis dans le Hampshire, la même année maître à l'école du St-Esprit, grâce à l'influence de lord Portsmouth et du lord chancelier. Cette ancienne institution était alors en décadence et les efforts que fit Loggon pour la réformer aboutirent à des débats pénibles, où il traita le conseil de la ville avec insolence. On l'accusa d'autre part de négliger ses devoirs comme maître. En 1746, il fut nommé recteur de Stratfield Turgis, charge qu'il échangea contre le vicarage de Damerham dans le Wiltshire ; il mourut à Basingstoke. Il était excentrique dans ses habitudes, portait deux chemises et buvait de la bière piquée. Il fit une grande collection de manuscrits, qu'il offrit à la corporation de Basingstoke contre une pièce d'argenterie. Cette offre ne fut pas acceptée.

Nous n'examinerons que la « centurie » de John Clarke. Son choix s'est porté sur les morceaux les plus faciles et les plus courts, nous pourrions presque dire les moins intéressants. Tous ceux qui présentaient quelque allusion à Genève et à Lausanne ont été soigneusement éliminés ; tels sont ceux que nous avons appelés les « colloques historiques », même celui où est raconté le départ des Anglais de la cité où ils avaient trouvé un refuge (IV, 27). Une exception est faite en faveur de la promenade au bord du lac (IV, 39), qui se retrouve au n° 72, et la mention du Dr Sarrasin et du succès de ses cures (II, 67), dans le n° 56 de Clarke. La plus grande partie de ce recueil est donc consacrée aux menus devoirs des élèves, à leurs exercices de grammaire, quelquefois à des questions morales ou religieuses. A ce point de vue, l'éditeur anglais ne s'est permis aucun changement au texte primitif ; nous retrouvons la doctrine que Cordier enseignait à ses élèves. Les seules modifications que Clarke a cru pouvoir faire portent sur les noms propres des élèves ou des villes. C'est ainsi que, souvent, Londres est substitué à Lyon. Il semble s'être servi d'une édition française.

La traduction de Clarke était aussi littérale que possible, beaucoup plus que celle de Hoole, dont il disait qu'il avait complètement manqué son but. Bien plus, pour rendre les *Colloques* plus accessibles aux élèves anglais, pour en faire une sorte de vocabulaire, il a changé le texte latin, soit en employant des périphrases, soit en transposant des mots, et il s'est servi de caractères semblables pour les mots correspondants dans les deux langues. Ainsi, dans le n° 1 (I, 15), Cordier ayant écrit *praescriptum hodiernum praeceptoris*, Clarke dira : *pensum quod praeceptor praescripsit nobis hodie* parce qu'en anglais on dit *the Task which the master set us to day* ; dans le même dialogue, Cordier avait écrit *attentus esto* ; Clarke dira *esto attentus*, parce qu'en anglais on dit *be attentive*, et, pour éviter toute erreur, il emploiera alternativement les caractères romains et italiques, par exemple il imprimera : « *Repeto mecum* », et, en regard : « *am repeating by myself* ». On ne saurait trop déplorer une méthode qui consiste à déformer un texte pour le rendre plus accessible aux commençants. On ne doit pas habituer les enfants à traduire mécaniquement mot à mot, mais leur faire saisir les rapports des mots entre eux ; dès le commencement, ils doivent se familiariser avec une syntaxe différente de celle de leur langue maternelle. On n'apprendra pas la grammaire d'un idiome étranger en faisant abstraction des faits qui la caractérisent. Cependant, au moins une fois, ces libertés de Clarke ont eu pour résultat de corriger une faute de Cordier : Le *Quot annos habes ?* qui commence le n° II, 50, a été transformé en *Quot annos natus es ?* ce qui correspond mieux à *How many years old are you ?*

IX

L'exemple qu'avaient donné la Hollande et l'Angleterre de ne publier que des choix de colloques de Maturin Cordier, fut suivi en France et à Genève. L'initiateur de cette nouvelle série fut un nommé P. A. Alletz qui publia en 1767 son ouvrage chez J. Barbier à Paris. Aux dialogues de notre auteur il ajoute des apophtegmes d'Érasme et de petites fables faciles à comprendre. Trois ans après, le même libraire reprenait sa publication en remplaçant les apophtegmes d'Érasme par 29 Colloques du même auteur, par son Traité sur la civilité, et par 2 colloques de Pétrarque. En 1821, la maison Delalain ressuscitait cette publication ; en 1838, elle en éliminait la Civilité d'Érasme, qui ne correspondait plus aux mœurs modernes. Trois autres réimpressions au moins, dont une date de 1874, continuèrent la série. Dans ce choix, Cordier n'est plus représenté que par neuf morceaux ; ce sont IV, 25 (*Nescis quid mihi*) où Claude (qui est devenu Cluvellus) annonce à Duquesnoy qu'il va entrer en pension chez le principal ; I, 8 (*Praceptor licetne pauca?* — *Licet*) où un élève demande de pouvoir se reposer un peu après trois jours de travail assidu ; II, 14 (*Quando profecturus es?*) où un élève invite son camarade aux vendanges ; II, 28 (*Quando rediisti domo?*) où Marcuard explique à Picot combien son père suit avec sollicitude les études de ses enfants ; II, 30 (*Quo hora surrexisti?*) où Estienne explique à un camarade ce qu'il a fait en se levant et lui montre que, souvent, les anciens et en particulier l'auteur des *Distiques* de Caton ont exprimé des préceptes conformes à la parole de Dieu ; III, 42 (*Heus, Tiliace, sequere me*), ce beau dialogue, que nous avons traduit *in extenso*, où Duteil avoue sa paresse à son maître, qui lui pardonne en l'exhortant avec bonté ; IV, 1 (*Obsecro te, Samuel*), où Berialdus (qui s'appelait autrefois Perealdus) prie son camarade Samuel de lui enlever un grain de poussière, qui lui est entré dans l'œil, service pour lequel aucun salaire n'est exigé ; IV, 32 (*Vis emere hoc cingulum?*), qui enseigne que l'enfant ne doit pas disposer de ses effets et qu'il faut supporter patiemment le mal ; un fragment de IV, 33 (*Ecquid hodie precatus es domi?*) où l'auteur montre que le mensonge est un péché et qu'il n'y a pas de petits péchés. On le voit, ce qui intéressait surtout l'éditeur du recueil, ce sont les questions morales et pratiques. Les sentiments religieux sont maintenus, à la condition qu'ils ne soient pas trop accentués. Cordier avait dit : (IV, 32) « Comme il convient à un chrétien », son successeur dit : « Comme il convient à un sage ». Le nom de Jésus-Christ est supprimé ; cependant, l'Écriture est citée. Le texte même n'a pas toujours été compris ; par exemple il traduit *inquilinus* par « fon-

tionnaire » : il aurait fallu dire « locataire ». L'édition de 1838 est accompagnée d'une traduction, les autres n'en ont point.

En 1798, la ville de Genève avait passé sous la domination française et la cité de Calvin avait perdu pour toujours son caractère exclusivement protestant. Après qu'elle eut recouvré sa liberté, les autorités scolaires décidèrent de mettre entre les mains des enfants un recueil de *Colloques* beaucoup plus mince et moins confessionnel que le volume primitif. De là naquit une série de *Selecta Colloquia* qui prit naissance en 1818 et se continua en 1828, 1834 et 1840. La première édition a 52 colloques (le n° 27 manque), la seconde 51, la troisième et la quatrième 48. Ce choix est fait d'après l'édition de Rhambertus Horaeus. Les deux collections commencent par le même colloque; les noms des interlocuteurs sont ceux qu'avait choisis l'humaniste frison. Ainsi, grâce à lui, les petits Genevois de la Restauration n'ont pas retrouvé depuis 1763 leurs propres noms dans le Cordier où ils apprenaient le latin comme leurs ancêtres. De même que dans le choix précédent, on a éliminé les allusions historiques, qui n'auraient pas été comprises. Les mœurs ayant changé, le texte a subi quelques retouches. Aussi il n'est plus question des *Distiques* de Caton, rayés depuis longtemps du programme (n° 13 représentant II, 30). Cependant, des traces de l'ancien texte et des anciens usages subsistent. Nous doutons fort, par exemple, que l'on dinât à Genève, au commencement du xix^e siècle, à huit heures et demie du matin et que les leçons fussent distribuées d'après cette habitude (n° 9 identique à I, 5). Nous n'avons jamais entendu dire que les jeunes gens se servissent de parasols (n° 22, I, 24). Il est encore question de la porte de Rive (*Ibidem*). Dans le récit que Cordier plaçait à Lausanne (IV, 39, reproduit au n° 34), la durée et le détail du trajet ne sont pas mentionnés, afin de lui donner une apparence plus genevoise.

Les *Colloques* choisis sont généralement très courts; le plus long a trente lignes. Evidemment, c'était la première lecture des commençants. Ils ont pour sujets les occupations des écoliers, l'achat du papier, de l'encre et des plumes, l'art de les tailler, les répétitions, les oublis que se permettent les enfants, les vendanges, etc. Les réflexions religieuses et morales sont conservées.

Au commencement de notre siècle, il a été fait en Amérique un essai curieux de restauration des *Colloques*. Depuis longtemps, ils étaient abandonnés en Europe, quand un latiniste, actuellement professeur au Collège St-Jean à New-York, qui se fait appeler *Arcadius Auellanus* (son vrai nom est Arcade Mogyorossy) entreprit de les faire revivre. Son but était de rendre au latin son caractère de langue vivante et de se servir pour cela de l'œuvre du pédagogue français. Il la publia en tranches successives dans une revue intitulée *Praeco latinus* jusqu'au

dixième colloque du IV^e livre. Il crut devoir corriger, « relatiniser » le latin de Cordier, où il croyait discerner des influences françaises, mais nous ignorons jusqu'à quel point ces corrections se sont étendues. En effet, cet ouvrage est presque introuvable, le stock en ayant été détruit par un incendie.

On le voit, ce modeste livre d'école, inspiré dans de nombreux passages par les coutumes scolaires de Genève, Neuchâtel et Lausanne, s'est largement répandu en Europe et en Amérique, même dans les pays catholiques, subissant des amputations et des modifications variées. Il a eu un succès que l'auteur ne pouvait guère prévoir, et dont il ne se serait point enorgueilli, lui qui écrivait dans sa préface que si les enfants comprennent qu'ils en ont retiré quelque avantage, ils en doivent rendre des grâces immortelles à celui qui avait donné à l'auteur le courage et le moyen de l'écrire.

Conclusion

I

Nous avons cherché à donner une idée de Maturin Cordier et de ses œuvres ; le moment est venu de nous résumer. Philologue timide, grammairien fantaisiste, poète sans imagination, homme d'une modestie rare, il a conservé la réputation d'un grand pédagogue, bien qu'il n'ait laissé derrière lui aucun ouvrage théorique de pédagogie. Presque tous les livres qu'il a écrits sont destinés aux enfants ; sauf dans la préface du *De corrupti* et dans son *Libellus de pueris exercendis*, que nous avons perdu, il ne s'adresse jamais aux éducateurs de la jeunesse pour leur dire quelle est sa méthode. Cependant, il est facile de reconstituer sa physionomie.

Dans le protestantisme français, ce fut lui qui appliqua le plus fidèlement le programme de la *pietas litterata*, inauguré par Érasme. Son but, qu'on peut distinguer à chaque page de ses œuvres, est de former des chrétiens lettrés, non pas qu'il dise jamais qu'on ne puisse être chrétien sans être lettré, mais parce que l'instruction permet au christianisme de rayonner davantage dans la famille et dans la cité.

Cordier s'est confiné obstinément dans l'enseignement élémentaire, qu'il s'est efforcé de réformer dans son contenu et dans sa méthode. Pour lui, comme pour tous les hommes du xvi^e siècle, la matière essentielle de l'instruction était la langue latine ; dans ce temps, c'était la base de tout enseignement, à laquelle s'ajoutaient le grec et l'hébreu. Mais le moyen âge avait étrangement corrompu la langue latine ; les langues modernes en avaient transformé le vocabulaire et la syntaxe, au moins chez les demi-lettrés. La Renaissance établit qu'il fallait en revenir aux modèles de l'antiquité et chercher à parler et à écrire comme eux. Ce fut cette règle qui dicta à Cordier la plupart de ses ouvrages. Dans le premier, il montre quelles étaient les locutions fautives qui s'étaient introduites dans le langage des écoliers et de quelle façon il fallait les remplacer ; dans le dernier, il propose aux enfants des modèles de conversation à leur portée dans une latinité élégante et correcte. En cela, comme dans toute sa doctrine, il n'a pas été un novateur ; il a fidèlement suivi les traces d'Érasme et de Budé. Souvent même, son

effort pour exprimer des idées modernes ou celles que le christianisme avait apportées au monde l'a conduit à des impasses ; nous ne pouvons nous empêcher de sourire à ses essais de trouver des noms latins pour les pièces de vêtement du xvi^e siècle ou pour les jeux des enfants.

En considérant la langue latine comme une langue vivante, qu'il s'agissait de parler et d'écrire conformément aux modèles de l'antiquité, il tombait dans la même erreur que tous les humanistes, ses contemporains. Mais, puisqu'il fallait enseigner le latin, il valait cent fois mieux mettre sous les yeux des élèves la langue telle qu'elle était au temps de sa plus grande autorité que le jargon qui s'était peu à peu introduit dans les écoles.

Comment faut-il enseigner le latin aux enfants ? C'est en cela que Cordier se montre le plus original. Les grammairiens du moyen âge, qui préparaient leurs élèves à l'étude de la philosophie, se perdaient en définitions subtiles, auxquelles les enfants ne devaient pas comprendre grand'chose, et ils évitaient de se servir des langues modernes. Cordier comprit que c'était faire fausse route, qu'il fallait accepter les faits tels qu'ils étaient. Il eut pour principe de ne jamais rien dire aux enfants qui fût au-dessus de leur compréhension et que, si l'on devait leur apprendre à parler en latin, il fallait se souvenir qu'ils pensaient en français ; car le nombre des familles où l'on parlait latin, comme celle de Montaigne et celle de Robert Estienne, était restreint ; les enfants arrivaient de chez leurs parents sans y avoir jamais entendu parler latin. Il fallait donc nécessairement s'aider de la langue maternelle et avoir recours aux traductions, la méthode Berlitz n'ayant pas encore été inventée. Cordier, bien qu'il exigeât de ses élèves qu'ils parlassent toujours latin entre eux, n'avait pas, pour la langue vulgaire, le même dédain que ses illustres prédécesseurs. Il l'employait dans l'enseignement. Cela devait amener ses successeurs à faire de la langue maternelle un sujet d'étude ; mais c'est une erreur de croire qu'il a été l'initiateur des leçons de français (1).

Il voulait que la connaissance des rudiments fût aussi exacte que possible, c'est pourquoi il exigeait que les enfants sussent exactement les formes des noms et des verbes. Pour rompre la monotonie de ces répétitions, il les répartissait en un certain nombre d'élèves, dont chacun devait dire une forme ; c'était un moyen excellent d'entretenir l'attention. Aussitôt que possible, il les mettait devant un texte ; la tradition lui imposait les *Distiques* de Caton ; il leur préférait un choix de passages faciles, tiré des *Epîtres* de Cicéron.

De même que pour les formes, la répétition se faisait de manière à

(1) Voir BERTHAULT, *op. cit.*, p. 27.

intéresser plusieurs élèves à la fois ; trois récitaient le texte, et trois autres en donnaient de mémoire l'interprétation. On voit que la mémoire jouait le rôle principal dans les travaux domestiques. Ce texte servait de modèle à de petites compositions, par exemple des lettres où les élèves devaient employer les mots et les tournures qu'ils avaient appris dans Cicéron.

De nos jours, il s'est introduit, pour enseigner les langues anciennes, une méthode qui rappelle celle de Cordier ; c'est celle dite de Francfort. Là aussi, l'interprétation est faite en commun par les élèves et le maître, et l'on apprend la syntaxe essentiellement par la lecture d'un texte facile (syntaxe propédeutique). L'enseignement est une conversation entre le maître et les élèves ; mais les pédagogues de Francfort ont élargi la pratique de Cordier ; ils enseignent, non seulement la syntaxe, mais encore les rudiments par la lecture (1). L'une et l'autre méthode ont pour résultat de donner plus de vie aux leçons, en habituant les élèves à parler en latin.

Cependant, à Francfort et dans les villes où l'on a suivi cet exemple, on a renoncé à aborder dans ces exercices les choses du monde moderne et à exiger que les jeunes gens se servissent du latin en dehors des leçons. Autres temps, autres mœurs.

Pour Cordier, les écoles ne devaient pas seulement servir à enseigner le latin, elles devaient aussi former le caractère des élèves et les diriger dans les voies de la piété. Il comprenait pourtant qu'il ne pouvait y avoir de leçons de morale ; ce que l'on a appelé plus tard des leçons de religion était consacré à l'étude du catéchisme ou à la lecture du Nouveau Testament, d'abord en français, puis en grec. Mais tout l'enseignement était pénétré de l'esprit chrétien qui l'animait. Toutes les occasions lui étaient bonnes pour donner une leçon morale, comme le P. Girard qui, dans les leçons de grammaire, choisissait chaque exemple propre à faire réfléchir les enfants sur leur conduite et, dans les leçons d'arithmétique, cherchait à leur enseigner l'ordre et l'économie.

Qu'on se rappelle ce que Voulé disait : « Cordier, excellent linguiste, maître de morale sévère, note et censure toutes nos fautes ». Et Rhambertus Horaeus avait écrit en tête des *Colloques* : « Dans ce petit livre, ami lecteur, les enfants apprendront à vivre et à parler purement. » Avant tout, Cordier était profondément pieux, il l'était déjà avant sa conversion au protestantisme et tous ses efforts eurent toujours pour but d'enseigner à ses élèves à « craindre et servir Dieu ». Il avait été attiré vers les idées de la Réforme par réaction contre les « profondes ténèbres des

(1) Voir G. ATTINGER ; *L'enseignement du latin d'après la méthode de Francfort* dans l'*Educateur*, juin 1913.

superstitions » ; mais, dans ses ouvrages, les injures contre le catholicisme sont plutôt rares ; à cet égard, si on le compare à ses contemporains, il doit être considéré comme un modéré. Sa piété avait un caractère essentiellement biblique, quelquefois dogmatique, mais surtout moral, presque enfantin, comme s'il se fût fait enfant pour parler aux enfants.

La réforme de l'école, qu'il considérait comme nécessaire, devait commencer par la morale ; elle devait avoir pour fondement la connaissance de Dieu et des choses célestes. C'était dans l'esprit de Jésus-Christ qu'il fallait former les enfants et leur apprendre à aimer Dieu et notre prochain. « Ce n'est pas par l'étude des lettres qu'on arrive à la piété, disait-il. Quel homme les préceptes de Platon, d'Aristote, de Cicéron sur les devoirs du citoyen ont-ils rendu vraiment pieux ? C'est, au contraire, la piété qui doit amener les enfants à faire leur devoir essentiel qui est de s'appliquer à leurs études de tout leur cœur. » Cette piété de Cordier était tellement l'essence de sa vie qu'il l'a manifestée dans tous ses ouvrages, sauf dans le *De Quantitate syllabarum*, et qu'elle fait l'unique mérite de ses œuvres poétiques.

En outre, il était d'une grande humilité. Malgré ses connaissances étendues, malgré sa réputation et bien qu'il fût le principal d'un collège florissant, il ne voulut jamais enseigner que dans les classes inférieures, persuadé que c'était là qu'il pouvait rendre le plus de services. On sait qu'au Collège de la Marche, où il était professeur de rhétorique, il demanda, frappé de l'ignorance de ses élèves, à être chargé de l'enseignement de la quatrième classe, afin de pouvoir assurer une base solide à la connaissance de la langue latine.

Enfin, Cordier était doué d'un amour intense pour la jeunesse. Toutes ses préfaces en font foi par la chaleur avec laquelle il s'adresse aux jeunes gens, leur montrant avec affection la voie par laquelle ils parviendront à la connaissance des choses d'en haut et à la science humaine. Certes, on ne pourrait le ranger au nombre des « pédagogues qui haïssent les enfants » ; il travaillait à leur vrai bien comme il le comprenait, et s'appliquait de tout son cœur à le réaliser. Cette affection, qui l'inspira depuis le moment où il est entré dans la carrière jusqu'à celui où il mourut, après avoir publié ses *Colloques*, est ce qui nous attire à lui, ce qui nous émeut, malgré les siècles qui se sont écoulés depuis que cette voix est tombée dans le silence.

II

Les écoles de Genève, de Neuchâtel et de Lausanne furent transformées par la Réformation dans l'esprit qui animait Cordier. S'il ne

fut que l'agent de Calvin dans la première de ces villes, il dirigea lui-même, et l'on sait avec quel succès, l'enseignement primaire et secondaire à Neuchâtel et à Lausanne.

Ces collèges furent les premières écoles protestantes dans les pays de langue française : en effet, au milieu des persécutions et, plus tard, des guerres de religion, les protestants de France n'avaient guère le loisir d'établir des écoles ; c'est à peine s'ils pouvaient célébrer leur culte.

Nous avons vu que les Académies de Lausanne et de Genève furent organisées d'après le programme qu'avait tracé Jean Sturm pour les écoles de Strasbourg. Les gouvernements de Berne et de Genève amendèrent ce plan conformément aux ressources modestes de leurs Etats, mais en en renforçant le caractère religieux. Leur ambition était en effet de fonder des forteresses spirituelles pour combattre le « papisme » en France, comme, plus tard, Agrippa d'Aubigné rêvait de faire des cités helvétiques un camp retranché au service d'une fédération des puissances protestantes. Cordier, pour sa part, contribua de toutes ses forces à donner à l'enseignement un caractère essentiellement évangélique.

Grâce à l'influence de Calvin, de Farel et de Viret, les maîtres de ces établissements furent pour la plupart des Français ; de même que les Réformateurs eux-mêmes, les premiers pédagogues protestants de la Suisse romande vinrent du grand royaume de l'ouest. Ils travaillaient avec la conviction que leurs efforts devaient contribuer à l'évangélisation de leur patrie.

Ces écoles étaient donc, au xvi^e siècle, et dans les deux siècles qui suivirent, des établissements confessionnels. Il ne pouvait pas en être autrement dans des Etats où tout citoyen devait nécessairement être protestant.

Lorsqu'Henri IV donna, par l'édit de Nantes, aux huguenots le droit de professer ouvertement leur croyance, on vit surgir dans toute la France plusieurs Académies protestantes, qui furent instituées sur le modèle de celle de Genève (1). L'orage de 1685 les fit disparaître. Seul, le Gymnase de Strasbourg, héritier de la pensée de Jean Sturm, maintint en France les traditions de la pédagogie protestante ; en 1873, l'Ecole alsacienne fut fondée à Paris pour les continuer avec les modifications qu'imposaient les circonstances.

Aujourd'hui, les choses sont bien changées, en Suisse comme en France. Le jour vint où, par le mouvement des idées, le pouvoir cessa de s'intéresser à une seule forme religieuse ; la conséquence en fut que les écoles perdirent leur ancien caractère. De même, la seconde partie du pro-

(1) P. Daniel BOURCHENIN, *Etude sur les Académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*. Paris 1882.

gramme d'Érasme, les belles-lettres, a subi des modifications profondes, que nous ne pouvons pas énumérer ici ; les humanités ont dû céder le pas à des disciplines d'un caractère plus utilitaire.

L'œuvre de l'humble grammairien qui arrivait à Genève en 1537 a donc disparu. Nous n'en devons pas moins conserver son souvenir comme représentant une forme d'éducation qui a joué son rôle dans le monde. Au moins, il faut s'efforcer de maintenir son esprit ; il faut s'appliquer à développer l'intelligence des enfants en se mettant à leur portée, en observant une prudente gradation, en insistant sur les éléments, en leur apprenant une langue correcte, puisée dans l'étude des grands modèles ; cette langue, ce n'est plus le latin, c'est le français, qui l'a remplacé comme langue littéraire et savante ; il faut néanmoins maintenir l'étude du grec et du latin, pour orner l'esprit des jeunes gens et maintenir la tradition qui nous rattache à nos origines. Il faut surtout inspirer aux élèves la résolution de consacrer leur travail non pas seulement à l'acquisition d'une nourriture matérielle, mais aussi à l'avancement de la vraie civilisation, dans le sens le plus élevé du mot.

APPENDICE

Cet appendice se compose de cinq parties :

1^o Bibliographie des ouvrages de Maturin Cordier divisés comme suit :

- I. *De corrupti sermonis emendatione*, p. 435.
- II. *Commentarius puerorum de quotidiano sermone*, p. 437.
- III. Extraits du *De corrupti sermonis emendatione*, p. 439.
- IV. *De Syllabarum quantitate*, p. 440.
- V. *Disticha de moribus nomine Catonis inscripta*, p. 441.
- VI. *Exempla*, p. 445.
- VII. Epistres chrestiennes, p. 445.
- VIII. Cantiques spirituels, p. 445.
- IX. Publications de Grandin, p. 445.
- X. *Principia latine loquendi scribendique*, p. 447.
- XI. *Rudimenta Grammaticae*, p. 447.
- XII. Le Miroir de la Jeunesse, p. 448.
- XIII. Ouvrages de civilité attribués à Maturin Cordier, p. 448.
- XIV. Remonstrances, p. 449.
- XV. *Colloquia scholastica*, p. 449.
- XVI. Choix de Colloques, p. 460 ;

2^o La musique des Cantiques de Maturin Cordier, par M. Louis Monastier-Schræder (Moudon) professeur d'hymnologie à la Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud à Lausanne, p. 467 ;

3^o Lettres inédites (sauf une), comptes et testament de Maturin Cordier, p. 473 ;

4^o Pièces diverses se rapportant à l'histoire des écoles dans la Suisse française, savoir :

- I. *Leges scholae Lausannensis* (inédites), p. 481.
- II. Texte nouveau de l'*Ordo et ratio docendi Genevæ in Gymnasio*, p. 490.
- III. Requête aux ambassadeurs de S. A. le comte de Neuchâtel sur : 1^o l'emploi convenable à faire des biens de l'Eglise et 2^o la manière d'enseigner au peuple la vraie doctrine, p. 493.
- IV. Réponse de M. de Puigillon à la première partie de la requête précédente, p. 496.
- V. Correspondance entre le Conseil de Berne et le Conseil de Neuchâtel au sujet de la fermeture des écoles de cette ville, p. 497.

5^o Les principales préfaces de Maturin Cordier :

- I. *De corrupti sermonis emendatione*, 1530, avec l'épilogue du même ouvrage, p. 501.
- II. *Carmen paraeneticum*, en tête de l'édition de 1533, p. 506.
- III. Première édition des *Distiques* de Caton, 1533, p. 508.
- IV. Edition de 1556 du même ouvrage, p. 509.
- V. Epilogue des *Exempla*, p. 510.
- VI. Préface de Grandin pour l'édition de 1542 des lettres de Cicéron, p. 511.
- VII. Préface du même pour les *Epistolarum familiarium liber II*, 1549, p. 511.
- VIII. Préface des *Praecepta latine loquendi scribendique*, 1556, p. 512.
- IX. Préface des *Rudimenta Grammaticae*, 1558, p. 514.
- X. Préface des *Colloquia scholastica*, 1564, p. 515,

BIBLIOGRAPHIE

I. De corrupti sermonis emendatione

1530

De corrupti sermonis emendatione libellus nunc primum per authorem editus. Dictabat suis Lutetiae in gymnasio regio Navarrae Maturinus Corderius professor grammaticae. Ad minus candidum lectorem : Cur ducis vultus et non legis ista libenter ? Non tibi sed parvis parua legenda dedi. (Marque typographique de l'olivier) [Parisiis] apud Rob. Stephanum MDXXX. Cal. Oct. cum privilegio in gratiam authoris concessio, in-8°, sign. A-H, +512 pages.

Besançon ; Gand ; Bibl. de la Fac. Eglise libre du canton de Vaud (mutilé), Lausanne ; Bibl. Arsenal, Paris ; Bibl. de l'Université de Paris (mutilé) ; Reims.

1531

M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus nunc primum per authorem editus. Parisiis apud Rob. Stephanum. MDXXXI, XIII, cal. jun., in-8°. Musée pédagogique, Paris ; Le Mans ; Bibl. bodléienne, Oxford.

1532

M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus. Lugduni. Seb. Gryphius, 1532, in-8°. Lyon.

1533

M. C. De corrupti sermonis emendatione et Latine loquendi ratione liber vnus. Carmen paraeneticum et ad Christum pueri statim accedant. Insunt duo vocabulorum indices, Gallicus a fronte, Latinus a tergo, quorum auxilio hic liber dictionarioli cuiusdam vice pueris esse possit. Tertia editio ex recognitione authoris cum plurimis accessionibus. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXIII, in-4°, 24 f. non chif. + 295 p. ch. + 21 f. non chif.

Bibl. de l'Université de Paris ; Carcassonne. La France protestante assure que R. Estienne n'a pas fait moins de 6 éditions de cet ouvrage en 1533 (?).

1534

M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus. Tertia editio, Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXIII, in-8°.

Voir RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2^e édition, 1843.

M. C. De corrupti sermonis emendatione Lugduni, Seb. Gryphius, 1534, in-8°. Staatsbibl., Munich.

1535

De corrupti sermonis emendatione. Maturino Corderio authore. Lugduni apud Seb. Gryphium, 1535, in-12, XIV + 383 p.

Bibl. Mazarine, Paris ; Lyon ; Montpellier (fac. protestante) ; Genève.

- M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus cum per breui accessione Roberti Vallensis, ab omnibus mendis repurgatus*, 1535. Ex officina Francisci Regnault in via iacobea sub signo Elephantis, in-8°, 8 p. + 250 p.

Bibl. nationale, Paris.

1536

- M. C. De corrupti sermonis emendatione et loquendi ratione liber unus. Carmen, etc.* (voir ed. 1533) Parisiis, R. Stephanus 1536, in-8°, 46 p. non chif. + 296 p. + 38 p. non chif. Colophon : Excudebat Rob. Stephanus Parisiis anno MDXXXVI, VII cal. sept.

Bibl. de la Société d'hist. du prot. fr., Paris ; Staatsbibl., Munich ; Musée Plantin et Bibl. de la Ville, Anvers.

- M. C. De corrupti sermonis, etc.* (voir ed. 1533). Tertia editio ex recognitione auctoris cum plurimis accessionibus. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXVI, VII cal. sept., in-4°.

Nancy ; Staatsb., Munich. L'édition in-quarto contient quelques pièces accessoires, qui ne sont pas dans l'édition in-octavo.

- M. C. De corrupti sermonis emendatione.* Apud Seb. Gryphium Lugduni, 1536, in-12.

Berne ; Marseille.

- M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus.* Apud haeredes Simonis Vincentii. Lugduni, 1536, in-8°, 349 p. Le colophon est daté de 1537.

Brit. Museum.

1537

- M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus.* Venetiis, J. Ant. Sabiensis, 1537, in-8°.

Bibl. Alexandrine, Rome.

- M. C. De latini sermonis varietate et latine loquendi ratione liber unus, addita germanicae linguae interpretatione, in adolescentulorum gratiam atque utilitatem. De accentibus et notis admonitio... Carmen paraeneticum, etc.* Basileae, apud B. Westhmerum et N. Brylingium, 1537, in-4°, VIII + 265 p.

Bibl. nat., Paris ; Bibl. de la Fac. Eglise libre, Lausanne ; Staatsbibl., Berlin.

- De corrupti sermonis emendatione libellus. Dictabat suis in Gymnasio regio Nauarrae, M. C. professor grammaticae.* Lugduni, excudebat Theobaldus Paganus, MDXXXVII, 126 f., in-8°.

Genève ; Lyon. (Voir la reproduction du titre dans BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, t. IV, p. 127.)

1538

- M. C. De corrupti sermonis emendatione et latine loquendi exactissima ratione liber unus.* Lugduni, Petrus Luceius, 1538, in-8°.

Brit. Museum ; Mende.

- M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus* [Lugduni] apud Seb. Gryphium, 1538, in-8°.

Staatsbibl., Munich ; Leyde ; Bruxelles.

1539

- M. C. De corrupti sermonis emendatione et latine loquendi ratione liber unus. Index gallicarum dictionum latine in hoc libello redditurum.* Lugduni, apud haeredes S. Vincentii, 1539, in-8°, 624 p.

Bibl. nationale, Paris ; Bibl. de la Société d'hist. du prot. fr., Paris ; Bordeaux ; Langres ; Toulouse.

1540

De corrupti sermonis emendatione a M. C. cum perbreui accessione Roberti Vallensis, ab omnibus mendis repurgatus, Parisiis, Joh. Petit, 1540, in-8°.

Voir le *Bulletin de Bibliographie*, 1856, p. 795.

M. C. De corrupti sermonis, emendatione libellus. Ad minus candidum, etc. Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1540, 8 ff. non chif. + 383 p.

Musée Calvet ; Avignon. Notre collection.

1541

M. C. De corrupti sermonis, etc. (Voir édition de Lyon, 1539). Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541, in-12, 623 p.

Genève.

M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus. Paris, Ambroise Girault, 1541, in-8°.

Troyes.

M. C. De corrupti sermonis emendatione et latine loquendi ratione liber vnus. Lugduni, Seb. Gryphius, 1541, in-8°, 624 p.

Staatsbibl., Berlin ; Bordeaux ; Lyon ; Montbéliard.

M. C. De corrupti sermonis emendatione libellus. Venetiis (C. de Tridino), 1541, in-12.

Gênes.

1545

M. C., De corrupti sermonis emendatione et latine, etc. Venetiis, Nicol. de Bascarinis, 1545, in-8°.

Staatsbibl., Munich.

M. C., De corrupti sermonis, etc. (Voir l'édition de Lyon, 1539), Lugduni Guil. Rouilius, in-8°, 623 p.

Angers ; Cambridge ; Brit. Museum.

1546

M. C., De corrupti sermonis, etc. (Voir l'édition de Lyon, 1539), Lugduni, apud Gulielmum Rouilius, MDXLVI, in-8°, 623 p.

Neuchâtel.

1547

M. C., De corrupti sermonis, etc. (Voir l'édition de Lyon, 1539), Lugduni, apud S. Gryphium, in-8°, 544 p.

Cambridge ; Brit. Museum ; Montpellier (Fac. prot.) ; Orléans ; Bibl. bodléienne, Oxford ; Bibl. nationale, Paris. Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1856, p. 795.

De corrupti sermonis emendatione libellus. Venetiis, Fr. Bindonus et Halph. Casinus, 1547, in-8°.

Bibl. St-Marc, Venise.

1552

De corrupti sermonis emendatione, cum jlandrica et gallica interpretatione. Antwerpiae, J. Loeus, 1552, in-8°.

Gand.

II. Commentarius puerorum de quotidiano sermone

1541

Commentarius puerorum de quotidiano sermone, qui prius liber de corrupti sermonis emendatione dicebatur, M. C. authore. Carmen paraeneticum,

et ad Christum pueri statim accedant. Indices duo gallicus et latinus. Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi regii, 1541, cum priuilegio regis, in-8°, 477 p. plus un index de 75 p.

Staatsbibl., Berlin ; Brit. Museum ; Staatbibl., Munich ; Neuchâtel ; Orléans ; Bibl. de l'Arsenal, Paris ; Reims.

1542

Commentarius puerorum, etc. (Voir l'édition précédente), Parisiis (Rob. Stephanus), 1542, in-8°.

Cette édition est indiquée par erreur, dans le *Répertoire* de Buisson, comme se trouvant dans la Bibliothèque de Sedan. Elle n'est pas mentionnée dans RENOUARD.

1546

De quotidianam puerorum sermonis emendatione commentarius M. C. Cum explicatione gallica et flandrica. Antwerpiae (Jon. Loeus), 1546, in-8°, 242 p. Cambrai.

Commentarius puerorum etc. (Voir l'édition de Paris, 1541). *M. C. authore* Antuerpiae (Steelsius), 1546, in-16.

Abbaye de Maredsous, Belgique.

1549

M. C. Commentarius puerorum de latinae linguae elegantia... cum hispanica interpretatione Lovanii. Excudebat Saffenius impensis viduae Arnoldi Birkemanni, 1549, in-8°.

Staatsbibl., Munich.

1550

Commentarius puerorum etc. (Voir l'édition de Paris, 1541), Parisiis (Robertus Stephanus), 1550, in-8°, 477 p. Le colophon porte : anno 1551, pridie cal. dec.

Bâle ; Cambridge ; Lyon ; Mende ; Staatsbibl. Munich ; Bibl. bodléienne, Oxford ; Bibl. nationale, Paris ; Bibl. de l'Arsenal, Paris ; Stuttgart. Dans Renouard, cette édition est citée p. 52, mais ne figure pas p. 75-78 dans la liste des impressions de Rob. Estienne en 1550. A la p. 248 elle est qualifiée d'*editio dubia*.

1551

De quotidiani puerorum sermonis emendatione commentarius M. C. etc. (Voir l'édition d'Anvers, 1546). Antuerpiae (Joh. Loeus), 1551, in-8°, 242 p. Cambrai.

M. C. Commentarius puerorum de latinae linguae elegantia et varietate, Lugduni, Frellonius, 1551, in-8°, 551 p.

Chartres.

M. C. Commentarius puerorum de etc. (Voir l'édition précédente). Lugduni, Ant. Vincentius, 1551, in-8°.

Bibl. alexandrine, Rome.

1558

Commentarius de puerorum quotidiano etc. (Voir l'édition de Paris, 1541) Parisiis, ap. Rob. Stephanum, MDLVIII, in-8°.

Voir RENOUARD ; *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

1580

Commentarius puerorum de quotidiano etc. (Voir l'édition de Paris, 1541), Lutetiae, ex officina Rob. Stephani typographi regii, MDLXXX.

Bibl. de la Fac. de l'Eglise libre, Lausanne ; Brit. Museum ; Musée pédagogique, Paris ; Bibl. de la Société d'hist. du prot. fr., Paris.

III. Extraits du De corrupti sermonis emendatione

PROVERBES

1549

Sententiae prouerbiales gallico-latinae. Formulae item nonnullae quae speciem aliquam prouerbii aut metaphorae insignioris habere videntur selectae ad studia studiosae iuuentutis iuuanda. Authore M. C. Parisiis, ap. viduam Mauritii a Porta, 1549, in-8°.

Brit. Museum ; Musée pédagogique de Paris.

Sententiae prouerbiales gallico-latinae. Parisiis, ap. Audoenum Paruum in via Jacobaea, sub insigni diui Lillii, 1549, in-8°.

Bibl. Mazarine, Paris.

1551

Sententiae prouerbiales siue adagiales gallico-latinae, ab authore auctae et recognitae. Formulae item, etc. (Voir l'édition de Paris, veuve a Porta, 1549). Lutetiae, ex typis M. Daudis, 1551, in-8°, 135 p.

Besançon ; Leyde ; Bibl. nationale, Paris ; Bibl. de la Société d'hist. du prot. fr. Paris.

1559

Sententiae prouerbiales gallico-latinae. Formulae item etc. (Voir l'édition de Paris, veuve a Porta, 1549). Parisiis, apud G. Buon, 1559, in-8°.

Staatsbibl., Berlin ; Brit. Museum.

1560

Sententiae prouerbiales siue adagiales, etc. (Voir édition de Paris, veuve a Porta, 1549). Parisiis, apud G. Buon, 1560, in-8°, 135 p.

Bruxelles ; Bibl. nationale, Paris.

JEUX

1555

Varii lusus pueriles ex D. Eras[mo], M. Corderio et L. Viue, separati in gratiam puerorum, Parisiis, ex typis M. Daudis, 1555, in-8°, 88 p.

Bibl. nationale, Paris.

Lusus pueriles ex D. Era[smo], M. Corderio et L. Viue, quibus adiecimus de corruptis moribus inter scholasticos epistolam monitoriam ; denique ex Erasmo dialogum de puero instituendo ad honestatem, Parisiis apud viduam M. a Porta, 1555, in-8°, 28 ff.

Bibl. nationale, Paris.

1569

Lusus pueriles, etc. (Voir l'édition de Paris, 1555), Parisiis, apud G. Buon, in-8°, 28 ff.

Bibl. nationale, Paris.

1571

Lusus pueriles, etc. (Voir l'édition de Paris, 1555), Parisiis, apud G. Buon, 1571, in-8°, 28 ff.

Bibl. nationale, Paris.

1581

Lusus pueriles, etc. (Voir l'édition de Paris, 1555), Parisiis, apud G. Buon, 1581, in-8°, 28 ff.

Bibl. nationale, Paris.

IV. De syllabarum quantitate

1530

De Syllabarum quantitate regulae speciales, quas Despauterius in carmen non redegit. Authore Maturino Corderio grammatices professore. (Figure du Temps [Tempus] avec cette inscription : Hanc aciem sola retundit virtus), Parisiis, ex officina Simonis Colinaei, 1550, in-4^o, 31 ff. chif.

Dijon.

1537

De Syllabarum quantitate, etc. (Voir l'édition de Paris, 1530), Parisiis, ex officina Simonis Colinaei, 1537, in-8^o, 31 ff.

Bordeaux.

De Syllabarum quantitate, etc. (Voir l'édition de Paris, 1530), Parisiis, ex officina Prigentii Caluarini ad geminas Cyppas in clauso Brunello, 1537, in-8^o, 32 f.

Chartres ; notre collection.

1538

De Syllabarum quantitate, etc. (*idem*), Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1538, in-8^o.

Bibl. Mazarine, Paris.

1540

De Syllabarum quantitate, etc. (*idem*), Parisiis (Veneunt apud S. Colinaeum), 1540, sign. a-d.

Bibl. Nationale Paris.

1542

De Syllabarum quantitate, etc. (*idem*), Parisiis, ex officina Simonis Colinaei, 1542, in-8^o.

Genève ; Bibl. Mazarine, Paris.

1543

De Syllabarum quantitate, etc. (*idem*), Parisiis, Sim. Colinaeus, 1543, in-8^o.
Musée Calvet, Avignon.

De Syllabarum quantitate, etc. (*idem*), Parisiis, Joannes Faезandat, 1543, in-8^o.

Langres.

De Syllabarum quantitate, etc. (*idem*), Parisiis, apud Mauricium de Porta, 1543, in-8^o, 31 ff.

Bordeaux,

1546

M. C. De Syllabarum quantitate, Parisiis, ap. Rob. Stephanum, 1546, in-8^o.
Bibl. de la Société d'hist. du prot. fr., Paris.

1547

M. C. De Syllabarum quantitate, etc. (Voir l'édition de Paris, 1530), Parisiis, 1547, ex officina Reginaldi Calderii et Claudii eius filii, in-8^o.

Brit. Museum.

1550

M. C. De Syllabarum quantitate, Parisiis, Rob. Stephanus, 1550, in-8^o.
Voir RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

1551

M. C. De Syllabarum quantitate, Parisiis, M. Daud, 1551, in-4°.
Dôle.

1556

M. C. De Syllabarum quantitate, Parisiis, ap. Rob. Stephanum, 1556, in-8°.
Voir RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

V. Disticha de moribus nomine Catonis inscripta

1533

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta cum latina et gallica interpretatione, M. C. Epitome in singula fere disticha. Dicta sapientum cum duplici interpretatiuncula, Parisiis, ex officina Rob. Stephani, 1533, in-8°, 118 p.
Bibl. nationale, Paris.

1534

Catonis Disticha cum scholiis, M. C., Parisiis, ap. Rob. Stephanum, 1534, in-8°.
Voir RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

1536

Catonis Disticha etc. (Voir l'édition précédente), Parisiis, ap. Rob. Stephanum, 1536, in-8°.
Idem.

1537

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, cum Latina interpretatione, hactenus Germanis non visa. Epitome in singula fere disticha. Dicta sapientum cum sua quoque interpretatiuncula. Omnia recognita, nonnulla adiecta, quaedam immutata. M. C. autore. Ad minus candidum, etc. (Voir l'édition du *De corrupti*, Paris, 1530). Basileae. Anno MDXXXVII.
Staatsbibl., Munich.

1538

Disticha (sic) de moribus nomine Catonis inscripta cum Iodoci Badii Ascensii, Des. Erasmi Roterodami, Nicolae Bonaespei ac denique latina et gallica Maturini Corderii interpretatione. Quibus accesserunt septem sapientum dicta laconicis interpretatiunculis enucleata. Adiectis tandem in singula disticha haudquaquam contemnendis annotationibus. Omnia recognita, nonnulla adiecta, quaedam immutata. S. l. sub correctione Rob. Stephani, 1538, in-4°, 107 ff.
Coutances.

1540

Disticha de moribus.. cum latina et germanica interpretatione. Epitome in singula fere disticha. Dicta sapientum cum sua quoque interpretatione. M. C. auctore. Adiecimus ad finem libellum utilissimum de disciplina et institutione puerorum. Ad minus candidum, etc. Argentorati. Ex officina Knob [loch], anno 1549 (Le lieu, l'imprimeur et la date sont indiqués dans le colophon).

Staatsbibl., Berlin; Brit. Museum (mutilé). Le libellus utilissimus est la reproduction abrégée du *De disciplina et institutione puerorum Othonis Brunfelsii paraenesis* (Strasbourg, 1525).

1541

Disticha de moribus, nomine Catonis inscripta, cum Latina et Gallica interpretatione. Epitome in singula fere disticha. Dicta sapientum cum sua quoque

interpretatiuncula. Omnia recognita, nonnulla adiecta, quaedam immutata.
Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi regii, MDXLI.

Brit. Museum

1544

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, etc. (Voir l'édition de Paris, 1541), Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXLIV, in-8°.

Voir RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

1546

Disticha Catonis quibus adiecimus epitomas in singule fere disticha. Gandavi, J. Lambert, 1546, in-8°.

Gand.

1547

Epitome Erasmi et Corderii in singula disticha de moribus nomine Catonis inscripta, latine et gallice. Parisiis, ex officina Reginaldi Calderii et Claudii eius filii, 1547, in-8°.

Bibl. Mazarine, Paris.

1549

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta cum Latina et Gallica interpretatione etc. (Voir édition de Paris, 1541). Lugduni, apud Th. Paganum, 1549.

Bibl. de la Société d'hist. du prot. fr., Paris.

1551

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, etc. (Voir édition de Paris, 1533), Parisiis, ex typis M. Daudis, 1551, in-8°, sign. A-G.

Bibl. nationale, Paris.

1553

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, etc. (Voir édition de Paris, 1541), Gillius Bigotius edidit Cadomi, apud Martinum et Petrum Philippos, 1553, in-8°, 120 p.

Bibl. nationale, Paris.

1556

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta. Parisiis, ex officina Rob. Stephani, 1556.

Edition connue seulement par une lettre de Rob. Estienne à Cordier du 25 octobre 1556.

1557

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, etc. (Voir édition de Paris, 1541) *cum duplici quoque interpretatiuncula.* Lugduni, Mich. Iovius, 1557, in-4°.

Besançon.

1558

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, etc. Lugduni, 1558.

Staatsbibl., Berlin.

1561

Dionysius Cato. Disticha de moribus cum latina et gallica interpretatione. Lutetiae, ex officina R. Stephanis, 1561, in-8°.

Brit. Museum.

Disticha moralia nomine Catonis inscripta cum gallica interpretatione et, ubi opus fuit, declaratione latina : haec editio non solum recentem authoris Mathurini Corderii recognitionem, sed et graecam Maximi Planudae interpretationem

et distichorum indicem habet. Dicta sapientum septem Graeciae ad finem adiecta cum sua quoque interpretatiuncula, apud R. Stephanum, 1561, in-4°.

Voir BRUNET, Paris, 1860, col. 1668.

1567

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta cum Latina et Gallica interpretatione. Authore M. C. Epitome in singula fere disticha. Dicta sapientum cum sua quoque interpretatiuncula. Omnia recognita, nonnulla adiecta, quaedam immutata. Lutetiae, ex officina Roberti Stephani typographi regii, MDLXVII, in-8°, 119 p.

Chartres; Dijon.

1570

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta... Islebii, 1570.

Staatsbibl., Berlin.

1576

Disticha moralia nomine Catonis inscripta cum Gallica interpretatione et declaratione Latina. Haec editio M. C. recognitionem et Graecam Max. Planudae interpretationem habet... Lutetiae. Rob. Stephanus, 1576, in-8°.

Leyde.

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, etc. (Voir édition de Lyon, 1557), Lugduni. Thibault Payen, 1576, in-8°.

Genève; Le Havre. Cette édition reproduit la première préface de Cordier, 1533.

1578

Disticha de moribus, etc. (Voir l'édition de Paris, 1533), Parisiis, ex off. G. Buon, 1578, in-8°, 56 p.

Bibl. nationale, Paris.

1580

Disticha moralia, etc. (Voir l'édition in-4° de 1561), apud. R. Stephanum, 1580.

Voir BRUNET.

1583

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta [Genève], Jean Durant, 1583.

Edition citée par Herminjard dans le manuscrit de la *Correspondance des Réformateurs*, liasse de 1534 (4 septembre). Musée de la Réformation à Genève, communication aimable de Théophile Dufour.

1584

Dionysius Cato construed, or a familiar and easie interpretation upon Catos morall verses. First doen in Latin and French by M. C. and now newly englished Lat. and Engl. Imprinted for Mannsell, London, 1584, in-8°.

Brit. Museum; Bibl. bodléienne, Oxford.

1585

Disticha moralia nomine Catonis inscripta, cum gallica interpretatione et, ubi opus fuit, declaratio latina. Haec editio, praeter praecedentes non solum authoris M. C. recognitionem, sed et graecam Maximi Planudae interpretationem habet. Dicta septem sapientium Graeciae ad finem adiecta sunt cum sua quoque interpretatiuncula. Lutetia, ex officina R. Stephani, 1585, 128 p.

Bibl. de la Fac. de l'Eglise libre, Lausanne; Brit. Museum; Bibl. nationale, Sainte-Geneviève, Paris.

1588

Cato. Disticha moralia nomine Catonis inscripta Gallicaque interpretatione locupletata... Huic... editioni, praeter Dicta septem sapientium Graeciae olim Gallicae reddita et M. C. castigationes, accesserunt grauissimorum virorum sententiae Lat. et Fr. Lugduni, 1588, in-8°.

Brit. Museum.

1591

Disticha de moribus Catonis nomine inscripta cum latina et gallica interpretatione. Epitome in singula fere disticha. Dicta sapientum cum sua quoque interpretatione. (Vignette représentant un griffon enlevant un guerrier) à Lyon par la vefve de Melchior Arnoullet, 1591. Colophon : Dictabat paruulis suis M. C. Nouioduni, quae est Niuernentium metropolis ad flumen Ligerim.

Montbéliard. D'après la description de feu M. Meunier, la préface de Cordier n'est pas reproduite dans cette édition. Il ne reste que les *epitomae* et le mot à mot.

1593

Disticha moralia, etc. (Voir édition de Paris, 1561), Lugduni, ex typ. A. Candid., 1593, in-8°, 1593.

Bibl. nationale, Paris.

1598

Disticha de moribus, nomine Catonis inscripta, etc. (Voir édition de Paris, 1567), Parisiis, V. G. Buon, 1598, in-12, 111 p.

Cambrai.

1616

Disticha de moribus nomine Catonis inscripta, cum latina et gallica interpretatione. Augustae Tricassium, apud Petrum Chevillot typographum regium, 1616, in-8°.

Troyes.

Entre 1619 et 1645

Disticha moralia nomine Catonis inscripta, cum gallica et germanica interpretatione. Montisbelligardi, apud Jacobum Foillet, s. d., in-8°.

Montbéliard.

1621

Disticha moralia, etc. (Voir l'édition de Paris, 1585), Langres, Jean Chauvelot, in-8°, 110 p.

Langres.

1647

Catonis disticha de moribus nomine inscripta, cum latina et gallica interpretatione. Haec editio, praeter praecedentes, non solum recentem auctoris M. C. recognitionem sed et distichorum indicem habet. Petrochorae, apud Joannem Dalvy, typographum et bibliopolam regium, 1647, in-18, 128 p.

Bordeaux.

1633

Disticha de moribus, etc. (Voir l'édition de Paris, 1533). Lugduni, apud C. Rivière, 1633, in-8°, 79 p.

Bibl. nationale, Paris.

1648

Disticha de moribus, etc. (Voir l'édition de Paris, 1533). Lugduni, apud C. Rivière, in-8°, 76 p.

Bibl. nationale, Paris.

1650

Disticha moralia nomine Catonis inscripta, gallicaque interpretatione locupletata et, ubi res postulauit, Latina declaratione illustrata. Huic postremae Editioni, praeter Dicta septem sapientum Graeciae olim Gallice reddita et M. C. castigationes accesserunt non paucae grauissimorum virorum sententiae, omni eruditione refertae et hactenus in lucem non editae. Omnia ab innumeris mendis quibus scatebant vindicata et Indice uniuscunq[ue] versus distichorum aucta. Geneuae, apud Jacobum de la Pierre, MDCL.

Genève; Neuchâtel.

VI. Exempla

1540

Exempla de latino declinatu partium orationis, authore M. C., rogatu Jacobi Blanci, grammaticorum hypodidascali in Gymnasio Nauarraeo. Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi regii. MDXL. Cum priuilegio regis, in-8°.

Chaumont (Haute-Marne). RENOARD indique ce livre comme étant sans date; il est mentionné dans les catalogues d'Estienne de 1546 et 1552.

VII. Epistres chrestiennes

1625

Les Epistres chrestiennes de Maturin Cordier, mises en lumière par G. M. L. et G. G. S. G. Hebr. 10. Tenons la confession de nostre esperance sans varier : car celuy qui a promis est fidele, MDCXXV, in-8°, 72 p.

Bibl. de l'Arsenal, Paris.

VIII. Cantiques spirituels

1557

Les Cantiques spirituels de Maturin Cordier pleins de toute bonne doctrine et consolation. I. Cor. 14. Toutes les fois que vous vous assemblés, selon qu'un chacun de vous a Pseaume ou doctrine ou revelation ou langage ou interpretation, que tout se face en edification [Genève]. De l'imprimerie de Jean Gerard, MDLVII.

Collection Tronchin, à Bessinge, près Genève.

1560

Divers cantiques extraits du vieil et nouveau testament et mis en rime françoise par Accasse Dalbiac, dit du Plessis. Ensemble les Cantiques de M. Cordier et autres autheurs nommez en leur lieu. A Lyon, par Jean Cariot, in-8°, 191 p.

Bibl. de l'Arsenal, Paris.

IX. Publications de Grandin

LETTRES DE CICÉRON

1542

M. T. C. Aliquot epistolae cum Latina simul et Gallica interpretatione, M. C. authore. Confidere in Domino bonum est quam confidere in homine, Psal. 117. Parisiis, ex officina Pringentii Caluarini ad Geminas Cyppas in Clauso Brunello, MDXLII.

Brit. Museum; Bibl. nationale, Paris.

1549

M. Tul. Ciceronis Epistolarum familiarium, Liber II. Item, aliquot epistolae selectae ex caeteris libris, cum Latina et Gallica interpretatione, M. C. auctore. Parisiis. ex officina Lud. Grandini, quae est e regione gymnasii Mariani, sub insigni galli, 1549, cum priuilegio.

Brit. Museum.

1553

M. T. Ciceronis Epistolarum familiarium, liber secundus. Aliquot item epistolae ex caeteris libris tum ad Atticum, tum ad alios, selectae in gratiam iuuentutis. Cum Latina et Gallica interpretatione M. C. auctore. Cum priuilegio. Lutetiae, ex typographia Matthaei Daudidis, via Amygdalina, ad Veritatis insigne, MDLIII.

Bibl. Mazarine, Paris.

1555

M. Tul. Ciceronis Epistolarium (sic), liber secundus. Aliquot item etc. (Voir édition précédente). Parisiis, ex officina Caroli Stephani typographi regii, MDLV.

Bibl. nationale, Paris.

1558

Sans titre. Au feuillet 2 : *Epistolarum familiarium, liber primus Latinogallicus.* Au feuillet 47 : *Epistolarum familiarium, liber secundus Latinogallicus.* Parisiis, Ludouicus Grandinus, 1558.

Genève.

FORMULAE LATINO-GALLICAE

1558

Formulae siue sententiae Latino-gallicae ex Budaco, Cicerone, Terentio, Plauto. Horatio, Persio, Ouidio, Virgilio, pluribusque aliis. Prouerbia Latino-gallica. Miscellaneorum libellus, cum latinitalis tum elegantiae refertus, nunc primum in lucem editus. M. C. auctore. Parisiis, ex off. Ludouici Grandini e regione gymnasii Rhemensis, in-8°, 41 ff.

Genève ; Bibl. nationale, Paris.

1559

Formulae latino-gallicae. Parisiis. Ex officina L. Grandini, 1559, in-8°.

Staatsbibl., Berlin ; Staatsbibl., Munich.

SENTENTIAE EX DIVINIS LITERIS SELECTAE (ATTRIBUÉES A CORDIER)

1550

Sententiae ex diuinis literis selectae in gratiam puerorum. Sentences extraites de la sainte escripture pour l'instruction des enfans. Parisiis, ex officina Ludouici Grandini, e regione gymnasii Rhemensis, 1550, in-16, 45 p.

Montpellier (Fac. protestante).

1551

Sententiae ex diuinis literis selectae in gratiam puerorum, etc. (Voir l'édition précédente). Lugduni, apud Theobaldum Paganum, MDLI, in-8°, 22 p.

Besançon.

1558

Sententiae Latino-gallicae ex diuinis literis selectae in gratiam puerorum. Parisiis, ex officina Ludouici Grandini, e regione gymnasii Rhemensis, 1558.

Genève.

X. Principia latine loquendi scribendique

1556

Principia latine loquendi scribendique, siue selecta quaedam ex Ciceronis Epistolis, ad pueros in Latina lingua exercendos, adiecta interpretatione Gallica et (ubi opus visum est) Latina declaratione. Authore M. C. [Geneuae], apud Jo. Crispinum, MDLVI,
Staatsb., Munich.

Principia latine loquendi, etc. (Voir édition précédente). Parisiis, ex officina Ambrosii a Porta in Clauso Brunello ad D. Claudii insigne, 1556, in-8°, 156 p.
Musée Calvet, Avignon.

1557

Principia latine loquendi, etc. (Voir éditions précédentes). Secunda editio ex ipsius recognitione. Lausannae, apud Joannem Ruerium.
Staatsbibl., Munich ; Zurich.

1574

Principia latine loquendi, etc. (Voir éditions précédentes). Postrema editio ex ipsius recognitione. [Genève], apud Eustathium Vignon. Anno MDLXXIII.
Staatsbibl., Munich.

1575

Principia latine loquendi... (Voir les éditions précédentes) *adiecta interpretatione Anglica et (ubi opus visum est) Latina declaratione. Ad rationem quam nuper suis sedulitate summa Gallice conscripsit M. C. A very necessary and profitable entrance to the speakyng and writyng of the Latin tongue. Or a certain draught taken out of Ciceroes Epistles, for the exercise of children in the Latin speech together with an easy and familiar construction thereof into English. Opusculum ad conuertendum Latini sermonis puritatem in nostri vernaculi usum et familiaritatem, literario tyrocinio apprime accomodum gratum iuxta ac utile.* Translated by T. W. Anno domini 1575.
Brit. Museum ; Bibl. bodléienne, Oxford.

1584

Principia latine loquendi, etc. (Voir l'édition de 1556). Geneuae, ap. Eustathium Vignon, 1584, in-8°.
Genève ; Bibl. de la Fac. libre, Lausanne ; Bibl. de la Société d'histoire du prot. fr., Paris.

1635

Principia latine loquendi, etc. (Voir l'édition de 1556). Geneuae, apud Joh. De Tournes et Jacob. de la Pierre, MDCXXXV, in-8°, 304 p.
Bibl. cantonale, Lausanne ; Neuchâtel.

XI. Rudimenta Grammaticae

1564

Rudimenta Grammaticae de partium orationis declinatu, ab authore Maturino Corderio recognita et aucta.
Voir RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne.*

1566

Rudimenta Grammaticae de partium orationis declinatu, ab authore Maturino Corderio recognita et aucta. Appendix eiusdem Corderii ad suum Rudimentorum libellum, nunc primum in lucem edita. Quintilianus : Parua existimari non debent sine quibus magna constare non possunt. Oliva Henr. Stephani [Geneuae], MDLXVI.

Neuchâtel.

XII. Le Miroir de la Jeunesse

1559

Le Miroir de la Jeunesse pour la former à bonnes mœurs et Civilité de vie, auquel sont adioustez les Devis et Exemples moraux que les enfans doivent escrire pour Patrons en leurs papiers d'escolle. Composé par M. M. Cordier. Si vous voulez, enfans, selon Dieu vivre Devant les yeux ayez ce présent livre. A Poitiers, pour Pierre et Jean Moynes Freres, 1559.

Bibl. bodléienne, Oxford.

1583

Le Miroir des Escoliers et pareillement aussi de toute la Jeunesse, auquel est décrit la différence des mœurs du bon enfant et du peruers. Livre tres utile et fort propre pour le temps present (sans nom d'auteur). A Paris, de l'imprimerie de Léon Cavellat, rue St-Jean de Latran, au Griphon d'Argent, MDLXXXIII, in-8°, 44 p.

Vendôme.

XIII. Ouvrages de civilité attribués à Maturin Cordier

1559

La Civile Honnesteté pour les Enfans, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire, qu'avons mise au commencement. A Paris, de l'imprimerie de Philippe Danfrie et Richard Breton, rue St-Jacques à l'escrevisse, MDLIX, in-8°, 32 f.

Orléans. Cet ouvrage est de Claude de Calviae.

1560

La Civile Honnesteté, etc. (voir l'édition précédente), 1560.

Bibl. nationale, Paris.

1582

La Civilité puérile à laquelle nous avons adjousté la Discipline et institution des enfans, aussi la Doctrine et enseignement du père de famille à la jeunesse. A Paris, de l'imprimerie de Léon Cavellat au mont Saint Hilaire, au Griphon d'argent, MDLXXXII, in-8°, 79 p.

Vendôme.

1583

La Civilité honneste pour l'instruction des Enfans en laquelle est mise au commencement la maniere d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire. A Paris, de l'imprimerie de Léon Cavellat, au mont saint Hilaire, au Griphon d'argent, MDLXXXIII.

Vendôme.

1592

Disciplina et institutio puerorum ex optimis quibusque auctoribus coll. Nunc in vsum puerorum Germanice ed. Francofurti March. Hartmann, 1592, in-8°, 64 p.

Staatsbibl., Berlin. Cet ouvrage est de Brunfels.

1603

Disciplina et institutio puerorum ex optimis, etc. Brunsvigae. F. Vaders and J. a Möhlen, 1603, 16 f., in-8°.

Idem.

Sine anno

Disciplina et institutio puerorum ex optimis, etc. Lipsiae [Jac. Bernaldus] s. a. 16 f. non chif., in-8°.

Idem.

1757

La Civilité puérile et honneste, pour l'instruction des Enfants, en laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire, corrigée de nouveau et augmentée à la fin d'un beau Traité pour bien apprendre l'orthographe. Dressée par un missionnaire, avec des Preceptes et instructions pour apprendre à la Jeunesse à se bien conduire dans les compagnies. A Paris, chez Claude Herissant, libraire-imprimeur, rue Neuve-Notre-Dame, aux trois Vertus, MDCCLVII, in-8°, 94 p.

British Museum. Des réimpressions de cet ouvrage datées de Paris (chez Berton et chez la veuve Herissant) ; de Pont-à-Mousson, de Toulouse et de Noyon, se trouvent dans les bibliothèques de la Société d'histoire du protestantisme français (Paris), de Stuttgart et dans notre collection).

XIV. Remonstrances

1561

Remonstrances et exhortations au Roy de France tres chrestien et aux Estats de son royaume sur le fait de la Religion par Mathurin Cordier, in-8°, 152 p.

Bibl. nationale, Paris ; Zurich.

XV. Colloquia scholastica

1564

Colloquiorum scholasticorum, libri IIII, ad pueros in sermone Latino paulatim exercendos. Authore Maturino Corderio. Colloquiorum seu dialogorum Graecorum specimen. Authore Henr. Stephano [marque des Estienne]. Anno MDLXIIII [Genevae]. Excudebat Henr. Stephanus, illustris. viri Huldrici Fuggeri typographus, in-8°, 8 ff. liminaires non chiffrés, 224 p. Lyon.

Colloquiorum scholasticorum libri IIII, ad... Mathurini Corderii. Colloquiorum graecorum... Henrici Stephani. Lugduni exc. T. de Straton, 1564, in-8°, 160 p.

Bibl. nationale, Paris. Les dialogues grecs ne sont représentés que par l'épître dédicatoire à Th. de Bèze.

1568

Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad... Nuper recogniti et multo quam antea et politiores et ornatiores. Authore Mathurino Corderio [marque d'imprimeur représentant un homme quittant une ville]. Parisius, ex officina Gabrielis Buonii in Clauso Brunello sub signo D. Claudii, 1568, 3 ff. liminaires non chiffrés, 191 p.

Brit. Museum ; Staatsbibl., Munich.

1570

Colloquiorum scholasticorum, libri IIII, authore M. C. ab ipso aucti et recogniti.

Argumentum huius operis per M. C. :

Hic tibi purus inest sermo, brevis atque Latinus

Hic bene viuendi sunt documenta simul.

(marque d'imprimeur)

Apud Ioannem Durantium, MDLXX, cum priuilegio, in-8°, 179 p.

Universitätsbibl., Bâle.

1576

Colloquiorum scholasticorum, libri IV, ad... Parisiis, 1576, ex officina Gabrielis Buonii, 1576.

Bibl. Mazarine de Paris.

Les Colloques de M. C. traduitz de nouveau de latin en françois. Lyon. Cloquemin et Michel, 1576.

Bibl. de la Soc. d'histoire du prot. franç., Paris (exemplaire mutilé du titre. La préface est datée du 1^{er} octobre 1576 et le privilège du 12 juillet 1575).

1577

Colloquiorum scholasticorum, libri IIII, ad.... (Voir l'édition de Paris, 1568). Antwerpiae, ex officina Christophori Plantini, architypographi regii, MDLXXVII, in-8°, 162 pages.

Staatsbibl., Berlin ; Univ. bibl., Münster.

1579

Colloques de M. C. divisez en quatre livres, traduitz du latin en françois, l'un respondant a l'autre pour l'exercice des deux langues. A Lyon, pour Estienne Michel, 1579, 541 p.

Bibl. bodl., Oxford.

Les Colloques de M. C. en latin et en françois. En ceste traduction nouvelle nous avons adjousté un bon nombre de colloques qui avoyent esté obmis es autres editions, ensemble la preface de l'auteur. [Genève], Apud Joannem Durandum (sic), MDLXXIX, in-8°, 355 p.

Genève (exemplaire mutilé.)

1580

Colloquia traduits en françois, Lyon, 1580.

Staaatsbibl., Breslau.

1583

Les Colloques de M. C. en latin et françois divisez en quatre livres, avec les Argumens devant chasque Colloque. De l'imprimerie de Jean des Bois, pour Jean Gazard [Genève], MDLXXXIII.

Landesbibl., Darmstadt.

Les Colloques divisez en quatre livres. Traduits du latin en françois. Paris, 1583.

Staaatsbibl., Aix-la-Chapelle.

1584 (?)

Colloquia Corderii et Syluii 3 linguarum, in-8°.

Voir le *Catalogus librorum qui ex typographia Christophori Plantini prodierunt*, 1584.

1585

Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad... (Voir édition de 1568). Parisiis ex off. G. Buon, 1585, in-8°, 193 p.

Bibl. nationale, Paris.

1586

Les Colloques de M. C. divisez en quatre livres, traduits du latin en françois, l'un respondant à l'autre pour l'exercice des deux langues [par Gabriel Chapuys] augmentez de plusieurs colloques qui avoient esté obmis aux precedentes impressions. Paris, H. de Marnef, 1586, in-16, 595 p.

Bibl. nationale, Paris ; Beaune ; Landesbibl., Darmstadt.

1587

Les Colloques de M. C. divisez en quatre livres, traduits du latin en françois, correspondant l'un l'autre, par Gabriel Chapuis Tor. et maintenant reveuz, corrigez et augmentez en ceste dernière edition de tres belles Sentences et Adages proverbiales de l'Autheur mesme. Se vendent à Paris chez Claude Micard, rue St-Jean de Latran, à la Bonne foy, 1587. Avec privilège du Roy, in-16, 590 p.

Genève.

1588

M. C. Colloquiorum scholasticorum, libri V, cum argumentis Rostochii, typis Myliandrinis. Anno 1588.

Univ. bibl., Breslau.

Colloquiorum scholasticorum, libri I-IV. Lipsiae, 1588, in-8°.

Universitätsbibl., Königsberg.

1593

Les Colloques de M. C., en latin et en françois. En ceste traduction... (Voir édition de 1579). [Genève]. De l'imprimerie de François Forest. Pour la vefve de Jean Durant, XIV f., 368 p., in-8°.

Genève ; Staatsbibl., Berlin ; Bib. bodléienne, Oxford.

1595

Colloquia scholastica, concinnata, libris IV. Nunc iam iterum emendatius denuo editi (sic) : ad haec auctius versibus Fabricianis et Dialogo de Gymnasio Camerariano. Ed. tertia, Lipsiae, 1595.

Staatsbibl., Berlin.

1598

Les Colloques de M. C... (Voir édition de Genève, 1579), *preface de l'auteur et afin que les enfans s'accoustument plus aisement à la droite prononciation de la langue latine nous avons fait marquer les accens sur les mots qui ont plus de deux syllabes.* Pour la vefve de Jean Durant, in-8°, 450 p.

Neuchâtel ; La Chaux-de-Fonds ; Univ. bibl. de Bâle (mutilé) ; Bibl. de la Fac. libre de Lausanne ; Staatsbibl. de Berlin.

1601

Colloquia scholastica M. C. commodiori nunc ordine quinque libris composita et quibusdam aliis quae Praefatio ad lectorem docebit exornata, opera ac studio Rhamberti Horaei. Hanoviae, apud Gulielmum Antonium, MDCL.

Landesbibl., Darmstadt.

Les Colloques de M. C. divisez en quatre livres... (Voir édition de 1586) *et maintenant reveuz, corrigez et augmentez en ceste dernière edition de tres belles Sentences et adages proverbiales de l'Autheur mesme.* A Paris, pour Pierre Rezé, au mont St-Hilaire, devant le Collège de la Mercy, in-8°, 638 p.

Idem.

1603

M. Corderii Colloquia latino-gallica et germanica. Montisbeligardi apud Jacobum Foillet, MDCIII, in-8°, 851 p. + XII.

Montbéliard ; Universitätsbibl., Kiel.

M. C. Colloquia latino-gallica et germanica, s. l., apud Jacobum Stoer, 1603.

Anvers.

1605

Colloquiorum scholasticorum, libri V. Lipsiae, 1605, in-8°.

Staatsbibl., Berlin.

1606

Les Colloques de M. C. divisez en 4 livres. Rouen, Jean Berthelin, 1606, in-16.

Gand.

1608

Les Colloques de M. C. divisez en quatre livres, traduits de latin en françois l'un respondant à l'autre pour... (Voir édition de Paris, 1601). Paris, par François Huby, rue St-Jacques au Soufflet verd, devant le Collège de Marmoutier, MDCVIII.

Univ. bibl., Greifswald ; Cambrai.

1610

Colloquiorum scholasticorum, libri V. Lipsiae, 1610.

Univ. bibl., Halle.

1613

Les Colloques de M. C. (Voir édition de Genève, 1579). Pour la vefve de Jean Durant, MDCXIII, 451 p., in-8°.

Genève ; Stadtsbibl., Zurich ; notre collection.

1614

Dialogues of Corderius transl. John. Brinsley. London, in-8°, 1614.

Bibl. bodléienne, Oxford.

Colloquiorum scholasticorum, libri V. Lipsiae, 1614.

Univ. bibl., Breslau.

1621

Colloquiorum scholasticorum libri quinque. Montisbeligardi. Conr. Foillet, 1621.

Landesbibl., Darmstadt.

1622

Colloquia latino-gallico-italico-germanica ab ipso authore in 4 libros diuisa. Argentor. Hered. Lazari Zetzneri, 1622, in-8°, 770 p.

Neufchâteau ; Staatsbibl., Berlin ; Univ. bibl., Greifswald.

1625

Corderius Dialogues (traduction Brinsley). London, 1625.

Cambridge.

1626

Les Colloques de M. C. divisez en IV livres, traduits en françois... (Voir l'édition de Paris, 1587. Le nom de Chapuis est omis). Rouen, Royer la Vieille, 1626, rue Ganterie, à la court du fer à cheval.

Landesbibl., Darmstadt.

1630

Colloquiorum scholasticorum, libri V. Lipsiae, 1630, in-8°.

Univ. bibl., Breslau.

1633

M. C. Colloquiorum, libri IV. Cantabridgiae, 1633.

Cambridge.

1636

Corderius dialogues translated grammatically [by Brinsley], 1636. London, J. Mau et B. Fisher, in-8°, 36 p.

Brit. Museum.

1638

Les Colloques de M. C. (Voir l'édition de Paris 1586). Paris, Jean Libert, in-12, 1638 (édition avec le nom du traducteur), 598 p.

Bibl. nationale, Bibl. de la Société d'histoire du protest. français, Paris.

1643

Colloquia scholastica... quibusdam aliis exornata opera Rhamberti Horaei. Leovardiae, 1643, in-8°.

Bruxelles.

1644

Les Colloques de M. C. en latin et en françois. (Voir l'édition de 1598). Genève, Jacques Bardin, 1644, in-8°, 368 p.

Nîmes ; Perpignan.

M. C. Colloquia scholastica commodiori nunc ordine quinque libris composita et quibusdam aliis ad commodiorem iuventutis institutionem pertinentibus opera Rhamberti Horaei exornata. Bernae, 1644, in-8°.

Berne.

1646

Les Colloques de M. C... (Voir édition de Paris, 1586), par Gabriel Chapuis, *Tour. et maintenant reveus, corrigez et augmentez en ceste derniere edition de tres belles sentences et Adages proverbiales de l'Auteur mesme.* A Paris, chez Jean Libert, rue St-Jean de Latran, devant le Collège Royal, MDCXXXVI, in-16, 598 p.

Bibl. Sainte-Geneviève, Paris ; Genève, fonds Strœhlin ; Bibl. de la Fac. libre de Lausanne ; Washington (bibl. du Congrès).

1648

M. C. Colloquiorum scholasticorum, libri V emendatius iterum et cum ludicris Puerorum Joachimi Camerarii et memoria Pythagorea edita (sic). Lipsiae, 1648.

Staatsbibl., Berlin.

1651

M. C. Colloquiorum scholasticorum, libri V, Lipsiae, 1651, in-16.

Lyon.

1653

Corderius Dialogues translated grammatically [by Brinsley]. London, 1653, in-16.

Brit. Museum.

1656

M. C. Colloquiorum scholasticorum, libri V emendatius... (Voir l'édition de Leipzig, 1648, mais sans la Memoria Pythagorea). Lipsiae, 1656, in-8°.

Staatsbibl., Berlin

1657

Les Colloques de M. Cordier divisez en IV livres, traduits de latin en françois... (Voir l'édition de Paris, 1608). Rouen, Anthoine Ferrand, 1657, in-16, V, 648 p.

Rouen ; Bibl. bodléienne, Oxford.

M. C. School Colloquies. English and latin Divided into several clauses, wherein the propriety of both languages, by Hoole. (M. C. Colloquia scholastica). London, 1657, in-8°.

Brit. Museum.

M. C., Colloquiorum libri IV. Cantabridgiae, 1657.

Cambridge.

1659

Les Colloques de M. C. en latin et en françois. (Voir l'édition de Genève, 1579). A Genève, Antoine et Samuel de Tournes, 1659, in-12, 14 + 496 p.

Bibl. de la Soc. d'histoire du protest. franç., Paris ; Fac. protestante de Montpellier.

1663

M. C. Colloquiorum libri IV cum Erasmi colloquiis selectis. Amstelodami, 1663.

Cambridge.

1665

Les Colloques de M. C. divisez en 4 livres... (Voir l'édition de Paris, 1608). Rouen, Clément Malassis, 1665, in-16, V + 648 p.

Rouen ; Genève.

Les Colloques de M. C. divisez en quatre livres... (Voir l'édition de Paris, 1608). A Rouen, de l'imprimerie de David Maurry, près le Collège des RR. PP. Jésuites, MDCLXV, in-12.

Bibl. de l'Arsenal, Paris.

Les Colloques de M. C. divisez en quatre livres (Voir l'édition de Paris, 1608). A Rouen, chez Richard Lallemand.

Bibl. Mazarine, Paris.

1668

M. C., Colloquiorum scholasticorum libri V. Gryphiswaldi, 1668, in-8°.

Univ. bibl., Greifswald.

1669

Colloquia scholastica... studio Rhamberti Horaei. Amstelaedami, 1669, in-8°.

Bruxelles.

1671

M. C. Colloquia scholastica anglo-latina in varias clausulas distributa, quo in quotidiano sermone latino pueri felicius exerceantur... a Carolo Hoole. Maturinus Corderius's school-colloquies English and latine. By Charles Hoole. Londini, 1678, in-8°.

Staatsbibl., Berlin.

1672

Nouvelle traduction des Colloques de M. C. divisez en IV livres, corrigée d'un grand nombre de fautes et mise dans la pureté des deux langues pour la plus grande facilité des enfans. Paris, Vve C. Thiboust et P. Esclassan, libraire juré de l'Université, sur la terre de Cambray, vis-à-vis le Collège des trois Evesques, 1672, in-12, VII + 496 p.

Bibl. nationale, Ste-Geneviève, Musée pédagogique, Paris ; Rouen ; Genève ; Cambridge.

Les Colloques de M. Cordier, traduits de latin en françois. (Voir l'édition de Paris, 1608). Rouen, Richard Lallemand, 1672, in-16, V + 648 p.
Rouen.

1675

Colloquia M. C. latino-gallica, in hac posteriori Editione addita fuerunt multa colloquia quae in aliis Editionibus omissa fuerant. Cum Authoris praefatione, Genevae, apud Samuelem De Tournes, MDCLXXV, in-12, 496 p.

Bibl. des Pasteurs, Neuchâtel; La Chaux-de-Fonds.

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V, Hamburg, 1675, in-8°.

Univ. bibl., Munster.

1676

School Colloquies... (voir édition de Londres, 1657). London, 1676, in-8°, 444 p.

Brit. Museum.

1678

M. C. Colloquia scholastica, quibus noua hac Editione id quod in prioribus hactenus desideratum in gratiam studiosae Iuuentutis accessit : I Germanica interpretatio ; II Syntactica constructio ; III Vocabulorum Latinorum Grammatica explicatio ; IV Phrasium enucleatio— Studio ac Opera Friderici Rombergi Hennensis Westphali, V. D. M. et Gymn. Heideleb. Collegae. Cum grat. et Priuil. Sac. Caes. Maiest. et Elect. Saxon. Francofurti. Impensis Joh. Petri Zubrodt. Anno MDCLXXVIII, 192+925 p.

Landesbibl., Darmstadt.

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri quinque cum argumentis et appendice, a priorum editionum mendis innumeris, quibus obertim scatebant, nunc demum purgati et accuratius editi. Rinthelii, typis et sumptibus Godefr. Casp. Wächters. Acad. Typogr. Anno 1678, in-8°, 208 p.

Idem.

M. C. Colloquia scholastica. Dantisci, 1678.

Fürst. Bibl., Schlobitten.

1679

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos. Londini, 1679, in-8°.

Brit. Museum.

1682

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri quinque emendatius editi, quibus accesserunt ludicra puerorum Joachimi Camerarii et Pythagorea Memoriae Exercitatio cum Argumentis ac Indice utilissimo (marque d'imprimeur représentant le soleil et la lune sous forme de deux figures vêtues, tenant des sceptres, séparées par une colonne et sous une banderolle sur laquelle on lit *respice finem*). Noribergae, Impensis Joh. Friderici Endteri et Michaelis Endteri viduae et heredum, MDCLXXXII.

Notre collection.

Nouvelle traduction des colloques de M. C. divisez en IV livres. Mise dans la pureté de la langue pour être (sic) d'une plus grande utilité aux Enfants, avec quelques Sentences proverbiales. A Genève, chez Jean Pictet, MDCLXXXII, avec privilège de N. S., 6 feuillets non chif. + 530 p.

Genève; Bibl. Fac. libre de Lausanne; Lyon; Staatsbibl., Berlin.

1691

Nouvelle traduction des Colloques. (Voir édition de Paris, 1672). Amsterdam, Wetstein, 1691, in-12, 508 p.

Bibl. nationale, Paris ; Bibl. Fac. libre de Lausanne ; Staatsbibl., Berlin ; Bibl. royale de la Haye.

1694

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V. Francofurtum ad Mœnum, 1694, in-8°.

Landesbibl., Stuttgart.

1696

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri IV. Cantabrigae, 1696, petit in-8°.

Genève.

1698

Nouvelle traduction des Colloques de M. C. (Voir l'édition de Paris, 1672). Cantabrigae, J. Hayes, 1698, 154 p.

Philadelphie.

M. C. Colloquia scholastica. Editio noua, studio ac opera Frederici Rombergi. Francofurti ad M. J. M. Bencard, 1698, in-8°.

Bibl. univ. de Liège.

1699

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V. Wratislaviae, 1699, in-8°.

Univ. bibl., Königsberg.

Colloquia M. C. Editio noua caeteris longe emendatior et plurimis in praecedentibus omissis colloquiis necnon et Autoris proœmio locupletior. Et ut purius faciliusque pueri latine loquantur verbis polisillabis accentus ascripti sunt. Lugduni, sumptibus B. Compagnon Viduae et L. Declaustre ante aedes Magni Collegii, MDCXCIX, petit in-8°, 489 p.

Bibl. Fac. libre de Lausanne ; notre collection.

1700

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V, cum argumentis seu locis communibus, pietati, decoro, litteris puerilibus, emendatius iterum cum indice pueris latine loqui discentibus necessario editi. Hildesii, sumpt. P. Sturtzii, 1700, in-8°, VIII, 264 p.

Bibl. nationale, Paris.

Nouvelle traduction des Colloques, divisez en IV livres. Amsterdam, 1700, in-12.

Bibl. de la Société d'histoire du prot. français, Paris ; Staatsbibl., Dresde ; Cambridge.

1704

M. C. Colloquia scholastica... (Voir l'édition de Berne, 1644). Bernae, sumptibus Danielis Tsiffelii, 1704.

Bibl. cant., Lausanne.

Scholastica colloquia M. C. quinque libris composita cum quibusdam aliis ad commodam Iuuentutis institutionem pertinentibus opera Rhamberti Horaei exornata. Tiguri, ex Typographæo Bodmeriano, MDCCIV, in-8°.

Zurich ; Bâle.

1706

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V. Francofurti ad Mœnum, 1706, in-8°.

Univ. bibl. ; Breslau.

1707

M. C. Colloquiorum et aliorum quorundam libri V cum difficiliorum vocum germanica interpretatione. In usum gymnasii basiliensis sic adornati. Basileae, Jac. Bertschii, 1707, in-12.

Bâle ; Genève.

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V. Goslariae, 1707, in-8°.

Univ. bibl., Königsberg.

Nouvelle traduction des Colloques de M. C. divisez en IV livres (Voir l'édition de Paris, 1672). *Nouvelle édition corrigée et augmentée.* A Londres, chez David Mortier, libraire dans le Strand, à l'Enseigne d'Erasmus, MDCCVII.

Genève ; Landesbibl., Darmstadt.

1709

M. C. Colloquiorum libri quinque cum ludicris puerorum Camerarii, etc. Francofurti, 1709.

Cambridge.

1711

M. C. Colloquia scholastica cum ludicris puerorum Joachimi Camerarii. Francofurti ad Mœnum, 1711.

Fürst. Bibl., Schlobitten.

1715

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V serie natiua auctoris etc. cum argumentis seu locis communibus, pietati, decoro, litteris puerilibus longe emendatius iterum et cum ludicris puerorum Joachimi Camerarii et memoria Pythagorea etc. et cum indice Latine loqui discentibus necessario editi. Francofurti ad Mœnum. Ex officina Christiani Genschii, Anno MDCCXV, in-8°, VIII fol. non chiffrés + 272 p.

Notre collection.

1717

Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos. Editio nouissima. Londini, 1717, in-8°.

Brit. Museum.

Corderii Colloquiorum latino-germanicorum libri duo et germanicorum libri tres. In gratiam scholasticae Iuuentutis editi. Tiguri, ex typographeo Bodmeriano, MDCCXVII.

Zurich.

1720

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V. Rostochii, 1720, in-8°.

Univ. bibl., Greifswald.

1722

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri V. (Voir édition de Francfort-sur-le-Mein, 1715). Francofurti ad Mœnum, 1722, 264 p.

1726

Nouvelle traduction des Colloques de M. C. (Voir l'édition de Genève, 1682). A Genève, chez Gabriel De Tournes et fils, MDCCXXVI, in-16, 538 p.

Genève ; Neuchâtel.

1727

Nouvelle Traduction des Colloques de M. C. (Voir l'édition de Paris, 1672). A la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme ; MDCCXXVII, in-12, 2 ff. non chiffrés, + 508 p.

Neuchâtel ; Bibl. Fac. libre de Lausanne ; Bibl. de la Société d'histoire du prot. français, Bibl. université de Paris ; Bibl. bodléienne, Oxford.

1729

Nouvelle Traduction des Colloques de M. C. (Voir édition de Paris, 1672).

A Amsterdam, chez Elie Jaques Ledet et Compagnie, MDCCXXIX.

Brit. Mus.; Cambridge; Bibl. de la Société d'histoire du prot. français, Paris; collection Pierre Bovet.

1732

M. C. School Colloquies... (Voir l'édition de Londres, 1657), London 1732, in-12.

Brit. Museum.

M. C. Colloquia puerilia ad faciliorem usum fructumque maiorem scholasticae iuuentutis, nouo ordine digesta libroque memoriali vocum latinarum iuxta colloquiorum seriem iunctim pariter et separatim edito. Instructa in usum scholae basiliensis. Basileae, apud Johannem Ludouicum Brandemullerum, 1732.

Notre collection.

1733

M. C. Colloquia scholastica, quibus denuo recuis studiosae Iuuentutis ergo accessit I Germanica interpretatio, etc. (Voir l'édition de Francfort, 1678) studio atque opera F. Rombergii... cum noua praefatione ad clarissimum virum Io. Thom. Klumpfium ill. Gymn. Francof. ad Mœnum Rectorem, de antiquitate et natura dialogorum et de ratione feliciter tractandi huius generis Colloquia puerilia, Joanni Caspari Malschii, ill. Gymn. Durlac. Prorect. et Ephebei C. Hesychiani Moderatoris. Francofurti ad Moenum, apud Henr. Ludou. Brœnner, MDCCXXXIII, in-8°, 923 p. + 7 feuillets non chiffrés.

Landesbibl., Darmstadt; Bibl. univ. de Liège.

1740

M. C. Colloquia scholastica (Voir l'édition de Berne, 1644). Bernae, 1740, in-12.

Bibl. des pasteurs, Neuchâtel; Bibl. de la Fac. libre de Lausanne; Bibl. de la Fac. de théologie de Genève.

1741

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos. Editio nouissima. Londini, 1741, in-12.

Brit. Museum.

1754

Nouvelle traduction des Colloques de M. C. (Voir l'édition de Genève 1682).

A Paris, chez J. Barbou, rue St-Jacques, MDCCCLIV, in-12, 538 p.

Bordeaux.

M. C. Colloquia scholastica commodiori nunc ordine quinque libris composita. Stud. atque opera Frid. Rombergii c. praefatione... Joh. Casp. Malschii. Francofurti et Lipsiae, 1754, in-8°.

Bibl. Vadiana (Saint-Gall).

1755

Colloquia scholastica. Editio noua. Lipsiae, 1755, in-8°.

Univ. bibl., Breslau.

1763

Colloquia scholastica, commodiori nunc ordine quinque libris composita (Voir l'édition de Berne, 1644). *Editio noua.* Genève, Emmanuel du Villard, 1763, in-12.

Musée pédagogique, Paris.

1764

Colloquia scholastica commodiori... (Voir l'édition de Berne, 1644). *Editio noua et correcta. Cum gratia et priuilegio magistratus Bernensis.* Bernae, ex officina typogr. Illustr. Reipublicae Bernensis, MDCCLXIV, in-12, 268 p. avec 6 feuillets d'indices non numérotés.

Bibl. cantonale de Sion ; collection Borle.

1780

M. C. Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos. Editio nouissima. Impensis Societatis Stationariorum. Londini, 1780, in-12, 156 p.

Brit. Museum.

1781

M. C. Colloquia scholastica commodiori... (Voir l'édition de Berne, 1644). *Ed. noua, Lausanne, 1781, in-12.*

Genève.

Corderii et Ludouici Viuis Colloquia scholastica mutatis mutandis et omissis omittendis vsui publico omnium sectarum adeoque iudaeorum accommodata, curante Basedoio. Lipsiae, in bibliopolio Crusiano, 1781, in-8°.

Univ. bibl., Breslau ; notre collection.

1787

M. C. Colloquia scholastica commodiori... (Voir l'édition de Berne, 1644). Bernae, ex officina typogr. Illustr. Reipublicae Bernensis, MDCCLXXXVII, in-12, 276 p.

Bibl. Fac. libre de Lausanne ; Genève ; notre collection.

1792

M. C. Colloquia puerilia ad faciliorem vsum... scholasticae iuuentutis nouo ordine digesta libroque memoriali vocum latinarum iuxta colloquiorum seriem instructa in vsum scholae Basiliensis. Basileae, Typis frat. a Mechel, 1792.

Bâle.

1793

Teutsch und Lateinisch Wörter-Buch. sowohl aus denen Dialogis puerilibus als aus denen Colloquiis scholasticis M. C. auf eine neue Art gezogen. Von neuem mit Fleiss überschen und von Fehlern gesaubert zum Gebrauch der Latinischen Schulen in Basel. Basel Gebrüder von Mechel, 1793.

Bâle.

1796

M. C. Colloquia scholastica commodiori... (Voir l'édition de Berne, 1644). Geneuae, apud Bonnant typographum et bibliopolam in decliui vallis Collegii, 1796.

Genève ; Bibl. nationale, Berne ; Zurich.

1805

C. Colloquia, or Cordery's Colloquies, with a translation of the first forty ; to which is addet a vocabulary of all the words which occur in the book, wherein the primitives of compound and derivative words are minutely mentioned. By James Hardie... 2^d ed. rev. and cor. by the author. New-York, printed for T. S. Arden by Deare and Andrews, 1805, 168 p.

Washington (Bibl. du Congrès).

1807

M. C. Colloquia scholastica (Voir l'édition de Berne, 1644). Genevae, apud Bonnant, Typographum et Bibliopolam in declivi vallis, Collegii, 1807, in-12, 287 p.

Genève ; Bibl. des pasteurs, Neuchâtel ; notre collection.

1819

M. C. Colloquia scholastica commodiori... (Voir l'édition de Berne, 1644). Neocomi, apud C. H. Wolfrath, Typographum, MDCCCXIX, in-12, 228 p.

Bibl. nationale, Paris ; Neuchâtel ; Bibl. des pasteurs, Neuchâtel ; collection Pierre Aubert ; notre collection.

1835

C. Colloquia. Or Cordery's Colloquies, with a literal translation of the first forty and parsing exercises on the first eight. To which is added, a vocabulary of all the words which occur in the book. Prepared by W. Alexander... Philadelphia, Hogan and Thompson, 1835, VI f. + 164 p.

Washington (Bibl. du Congrès.)

1904

Colloquiorum M. C. Galli libri tres et colloquia e lib. IV to decem ; seu cunctae quae olim in Praecone Latino prodierunt. Limae castius latine dicendi subiecit, passim putavit, alias novis colloquiis affectis auxit, locupletavit, notis latinis adumbravit, ac nunc primum in lucem edidit Arcadius Auelanus (pseud.)... Philadelphia, Chilton printing co. 1904, 283 p. Cette publication a été faite d'après une édition en quatre livres.

Washington (Bibl. du Congrès.)

Choix de Colloques

1602

Centuria colloquiorum. Amstelodami, 1602, in-8°.

Univ. bibl., Breslau.

1630

Colloquiorum M. C. centuria una cum Erasmi Roter. colloquiis selectis ac loquendi formulis copiaeque verborum compendio. Ex decreto Illustrissimae ac Potentissimae DD. Ordinum Hollandiae et West. Frisiae edita. In usum Scholarum ditionis suae. Hagae Comitum, apud Viduam et Heredes Hillebrandi Jacobi a Woun, Anno 1630, in-8°, 95 p.

Univ. bibl., Greifswald.

1649

Colloquiorum M. C. centuria una cum Erasmi Roter. Colloquiis selectis. Rotterdam, 1649, in-8°.

Bruxelles ; Gand.

1661

Colloquiorum M. C. centuria una... (Voir l'édition de 1630). Rotterdam Arnoldus Leers, 1661.

Musée pédagogique, Paris.

1662

Centuria Colloquiorum M. C. cum vernacula interpretatione et constructione grammatica in meliorem puerorum captum edita. Een hondert t'Zamen-

sprekingen van M. C. met duytsche oersettingh ende constructie tot meerder verstant van de jonghe kinderen uyt-gegeven. Tot Rotterdam, by Arnout Leers, boekverkooper, MDCLXII, in-8°, 208 p.

Univ. bibl., Greifswald.

1664

Colloquiorum M. C. centuria vna... (Voir l'édition de 1630). *Item leges morales ex D. Erasmi Roterodami de Ciuilitate morum puerilium libello in epitomen contractae.* Syluae Ducis, ex officina S. Dumont, 1664, in-8°, 192 p.

Bibl. nationale, Paris.

1671

Centuria colloquiorum... hondert Zamensprekingen... Waarachter sommige... Zamensprekingen von D. Erasmus. Rotterdam, 1671, in-8°.

Leyde.

1698

Dialogi familiares decerpti ex colloquiis M. C. in vsum puerulorum secundae classis Basiliensis. Basileae Jac. Werenfels, 1698.

Bâle.

1704

Colloquiorum M. C. centuria vna... Een hondert Zamenspraken. Utrecht, 1704, in-8°.

Bibl. royale de La Haye.

1718

Corderii Colloquiorum centuria selecta or a select century of Corderius colloquiis with an english translation as literal as possible, designed for the use of beginners in the Latin Tongue, by John Clarke Late Master of the publick Grammar School in Hull and authour of the Introduction of the Making of Latin. York, 1718, in-12.

Brit. Museum; Cambridge.

1722

Select Centuries of Corderius Colloquies, latin and english by John Clarke. London, 1722.

Brit. Museum.

1730

Colloquiorum centuria vna cum Erasmi. Roter. colloquiis selectis. Amstel., 1730, in-8°.

Bruxelles.

1738

Colloquiorum centuria vna cum Erasmi colloquiis. Amstelaedami, 1738, in-8°.

Bruxelles.

1740

Colloquiorum centuria selecta or a select century of Corderius Colloquies, latin and english (Voir l'édition de York, 1718), 6th edition, 1740, in-12.

Genève; Brit. Museum.

Corderii Colloquiorum centuria... (Voir l'édition de York, 1718), by John Clarke. Tenth edition. London, 1740, in-12.

1746

Corderii Colloquiorum centuria. (Voir l'édition de York, 1718), by John Clarke. Twelfth edition. London, 1746, in-12.

Brit. Museum.

1754

Corderii Colloquiorum centuria... (Voir l'édition de York, 1718), by John Clarke. Fifteenth edition. London, 1754, in-12.

Brit. Museum.

1758

Centuria Colloquiorum M. C. cum noua vernacula interpretatione et accuratiore constructione grammatica pro captu puerorum, nunquam antehac sic in lucem edita : quibus accedunt pauca quaedam Colloquia Desiderii Erasmi ac loquendi formulae. In vsum scholae Erasmianae. Leovardiae, 1758 in-12.

Leeuwarden (Friesch Genotschap).

1759

M. C. Colloquia selecta... containing... an english translation... By S. Loggon. Fourth edition. Improved Lat. an english. London, 1759, in-12.

Brit. Museum.

Corderii Colloquiorum centuria selecta... (Voir l'édition de York, 1718). *The seventeenth Edition.* London. Printed for C. Hitch and L. Hawes, at the Red Lion in Paternosterrow ; and W. Johnston, at the Golden Ball in Lundgate-Street, MDCCLIX, in-12, 170 p.

Notre collection.

1760

A select Century of Corderius Colloquies with English notes, by W. Willymot. Tenth Edition. To which is now addet a Parsing index... by S[amuel] P[atrick], London, 1760, in-12.

Brit. Museum.

1762

C. Colloquiorum centuria selecta... (Voir l'édition de York, 1718). London, 1762, in-12.

Lyon.

1767

Faciles aditus ad linguam latinam seu excepta quaedam ex colloquiis M. C. et apophthegmatibus Desid. Erasmi. Accesserunt amœnae fabellae purissimo et lucidissimo sermone scriptae. Opuscula elementaria in gratia puerorum in sexta auditorum. Auctore P.-A. Alletz. Parisiis, apud J. Barbou, 1767, in-12, 168 p.

Bibl. nationale, Paris.

1770

Erasmi, Petrarchi (sic) et Corderii selecta colloquia quibus est eiusdem Erasmi tractatus de Civilitate morum puerilium cum notis gallicis. Parisiis, apud Barbou, 1770, in-12, 152 p.

Bibl. nationale, Paris; Neuchâtel.

1773

M. C. Colloquiorum centuria selecta... (Voir l'édition de York, 1718). Dublin, 1773.

Cambridge.

1780 (?)

Corderii Colloquiorum centuria selecta of Cordery's Colloquies... By J. Stirling. The sixth edition. Lat. London [1780], s. d., in-12.

Brit. Museum.

1783

Colloquiorum centuria vna. acc. Erasmi formulae et colloquia. Amst., 1783, in-8°.

Bruxelles.

M. C. Colloquia selecta... (Voir l'édition de Londres, 1759), *by S. Loggon*, 1783, in-12.

Brit. Museum.

1786

Corderii Colloquiorum... (Voir l'édition de York, 1718), *by John Clarke*. Twenty sixth edition. London and New-York, 1786, in-12.

Brit. Museum; Abbaye de Maredsous, Belgique. Voir la reproduction de la page 89 dans le *Text-book Bulletin for schools and colleges*, november 1903, Ginn and Cy.

1790

M. C. Colloquia selecta... (Voir l'édition de Londres, 1759), *by S. Loggon*. Twelfth edition. London, 1790.

Brit. Museum.

1792

M. C. Colloquiorum centuria selecta of Cordery's Colloquies, 7th ed. Dundee, 1792.

Bibl. bodléienne, Oxford.

1798

Corderii Colloquiorum centuria selecta. (Voir l'édition de York, 1718), *by John Clarke*. Huddersfield, 1798.

Bibl. bodléienne, Oxford.

1800

M. C. Colloquia selecta... (Voir l'édition de Londres, 1759), *by S. Loggon*. New edition. Leeds, 1800, in-12.

Brit. Museum.

1800 (?)

A parting or grammatical resolution of some of the Colloquies of Cordery (With the text)... Second edition... *by R. Mant...* Southampton [1800], s. d., in-12.

Brit. Museum.

1803

Erasmi, Petrarchi (sic) et Corderii... (Voir l'édition de Paris, 1770). Paris, 1803, in-12, 152 p.

Bibl. nationale, Paris; Bruxelles.

1806

Corderii Colloquiorum... (Voir l'édition de York, 1718), *by John Clarke*. Twentieth edition. London, 1806, in-12.

Brit. Museum.

Corderii Colloquiorum... (Voir l'édition de York, 1718), *by John Clarke*. Twentieth edition. Trenton, 1806, in-12.

Brit. Museum.

1807

Corderii centuria selecta, secundum editionem Willymot. Aucta et emendata... *a G. Ritchie*. Edinburgi, 1807, in-12.

Brit. Museum.

1814

A select century of C. Colloquies with English notes by W. Willymot. (Voir l'édition de Londres, 1760). Twenty-eighth edition Dublin, 1814, in-12.
Brit. Museum.

1817

C. Colloquiorum centuria selecta... (Voir l'édition de York, 1718), *by John Clarke... Cor. and improved by James Ross...* Baltimore. Printed by J. Robinson, 1817, IV+142 p.
Washington, Bibl. du Congrès.

1818

M. C. Colloquiorum centuria selecta... (Voir l'édition d'Edimbourg, 1807). *Editio stereotypa.* Edinburgi. Excudebat C. Stewart. Veneunt apud Stirling et Slade et Fairbairn et Anderson, 1818.
Notre collection.

Selecta M. C. Colloquia ad usum scholae Genevensis. Genève, imprimerie de Luc Sestié, 1818, in-16, 51 p.
Genève ; Bibl. de la Société d'histoire du prot. français, Paris ; notre collection.

1821

Erasmi, Petrarchi (sic) et Corderii selecta... (Voir l'édition de Paris, 1770). *cum notis gallicis et dictionario, accurante J. G. Masselin. Editio novissima.* Parisiis, ex typis Delalain, 1821, in-18, IV-324 p.
Bibl. nationale, Paris.

1828

Selecta M. C. Colloquia. (Voir l'édition de Genève, 1810). Genevae, apud A. Lador, bibliopolam, 1828.
Notre collection.

1830

C. Colloquiorum, etc. (Voir l'édition de York, 1718), *by John Clarke. With... vocabulary* [by R. A. Edited by J. M.] Edinburgh, 1830, in-12.
Brit. Museum.

1830

M. C. Colloquia selecta... (Voir l'édition de Londres, 1759), *by Samuel Loggon. Twenty-first edition... corrected.* London, 1830, in-12.
Brit. Museum ; Bibl. bodléienne, Oxford.

Erasmi, Petrarchi (sic) et Corlerii selecta colloquia quibus... (Voir l'édition de Paris, 1770), *morum puerilium et de puerorum disciplina et institutione, accurante J. G. Masselin.* Parisiis, ex typis Delalain, 1830, in-18, VI+158 p.
Bibl. nationale, Paris.

1831

M. C., Colloquiorum centuria selecta ad edit. Gul. Willymot. Editio noua... recensita... nec non vocabulario instructa a G. Milligan. Edinburgi, 1831, in-12.
Brit. Museum ; Bibl. bodléienne, Oxford.

1834

Selecta M. C. Colloquia. (Voir l'édition de Genève, 1818). *Troisième édition.* Genève, chez P. Ledouble et les principaux libraires, 1834, in-12, 48 p.
Notre collection.

Erasmi, Corderii et Petrarchae selecta Colloquia. Noua editio argumentis notisque adornata, accurante E. Frémont. Paris, Delalain, 1858, in-18, X+132 p.
Bibl. nationale, Paris.

1838

Dialogues choisis d'Erasme, de Cordier et de Pétrarque, latin-français. Nouvelle édition revue et corrigée avec sommaires et notes par E.-L. Frémont. Paris, J. Delalain, 1838, in-18, 174 p.

Idem.

1840

Selecta M. C. Colloquia (voir l'édition de Genève, 1818). Genève, chez E. Carey, imprimeur-éditeur, rue Verdaine, n° 28, 1840, 46 p.

Collection de M. N. Weiss.

1851

Latin and English dialogues : in two parts. First part containing C. Colloquia selecta, with an English translation, as literal as possible, by Dr John Clark. Second part containing Collegiorum Colloquia selecta, with a free translation in English, French and Spanish. Collected and rev. by A. A. Roux... New-York, S. Wiley. Philadelphia, R. E. Peterson, 1851.

Washington (Bibl. du Congrès).

1854

Erasmi Corderii et Petrarchae selecta colloquia (voir l'édition de Paris, 1838). Paris, Delalain, 1854, in-18, viii + 131 p.

Bibl. nationale, Paris ; Brit. Museum.

1874

Erasmi Corderii et Petrarchae selecta colloquia (voir l'édition de Paris, 1838). Paris, Delalain, 1874, in-18, 116 p.

Bibl. nationale, Paris ; notre collection.

LA MUSIQUE DES CANTIQUES DE MATURIN CORDIER

Les vingt-six « Cantiques spirituels » de 1557 et ceux dits « de Pontoise » (1) (1561) sont munis d'un *timbre* (désignation de la mélodie par le premier vers d'un texte antérieur et connu) ou d'une *mélodie*, dont l'histoire sert de jalon à celle des premiers psautiers huguenots.

I. LES TIMBRES

1. Cinq des timbres sont empruntés au premier psautier de Genève, 1542. Evidemment, leurs airs étaient déjà populaires à Lausanne en 1557 et c'est pour cette raison qu'ils furent adaptés aux cantiques de M. Cordier. Leur choix offre de l'intérêt :

N° 1. O Seigneur Dieu = Ps. 143 *Seigneur Dieu, ois l'oraison mienne.*

N° 5. Efforçons-nous = Ps. 115 *Non point à nous.*

N° 8. Employons-nous = Ps. 137 *Etant assis.*

N° 14. Mon Dieu en qui } = Les X comm. *Lève le cœur, ouvre l'oreille.*

N° 21. Bienheureux est. }
Pont. 1. Seigneur Dieu tant } = Ps. 7 *Mon Dieu, j'ai (en toi espérance).*
Pont. 2. Réjouis-toi }

Le cantique de Pontoise a, comme le Ps. 7 de Marot, la strophe finale tronquée, se terminant au vers 4 au lieu du vers 8 ; cela montre qu'en 1561 les fidèles s'étaient habitués à ce genre de coupure musicale. Les airs des Psaumes 86 et 23 ayant été adaptés en 1544 aux textes de Marot, on voit, par leur emploi dans le recueil Cordier,

(N° 16. Mon Dieu, je te prie = Ps. 86, *Mon Dieu, prête-moi l'oreille.*

N° 26. Tant que j'aurai = Ps. 23, *Mon Dieu me plaît.*)

que, sans être incorporés déjà à un psautier d'Église, ils étaient assez populaires à Lausanne pour fournir un timbre à d'autres textes.

Les cantiques 5, 8, 26 ont des timbres abrégés ; cela signifie que les Ps. 115, 137 et 23 étaient parmi les plus aimés en 1557, puisqu'un mot suffisait à les désigner (fig. 42).

En examinant de près la musique des vers 3 et 4 du Ps. 137, on comprend ce qui a conduit Maturin Cordier à placer sous ces deux phrases le refrain touchant :

Oh ! que son nom est gracieux et doux !
Vivons à Dieu, sans regarder à nous, (fig. 43.)

qui revient dans les huit strophes du n° 8. Il n'eût pas été facile de mettre un refrain sous la musique des vers 5-6. Avec un sens parfait, Cordier a été chercher les deux seules phrases qui, se tenant ensemble, commencent et finissent l'une sur la tonique et l'autre sur la dominante, moyen mnémotechnique très sûr. Or rien, dans le Psautier de 1542, ne pouvait mettre

(1) C'est-à-dire ceux qui suivent les *Remontrances*.

Cordier sur cette voie ; Marot avait disposé son texte en deux tercets ; en groupant par l'idée les vers 3-4, Cordier a créé, pour ainsi dire, une coupe nouvelle (trois distiques dont le médiane sert de refrain), qui donne une valeur unique à ce morceau. Voilà ce que l'on gagne à écouter la musique, lorsqu'elle existe avant les vers. Il serait possible d'exécuter ce cantique aujourd'hui, en faisant chanter les vers 1-2, 5-6 par un soliste, et le refrain par un chœur, en ramenant ce refrain pour l'assemblée, après la dernière strophe.

2. Dans les *Chansons spirituelles à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain*, un recueil huguenot dont on a une édition de 1569, s. l. et une autre de Berne 1601, on trouve, au n° 210, page 366 de l'exemplaire de Zurich [D. 402], le 12^{me} cantique de Cordier, *Viens Rédempteur, ô Jésus Christ*, avec le timbre *Conditor alme siderum* [Wackernagel, *Das deutsche Kirchenlied* I, 112] appartenant à une hymne dite du vi^e siècle ; Zahn, *die Melodien des deutschen ev. Kirchenlied*, n° 339, en donne une version, qui peut fort bien n'être pas identique à ce qu'on chantait en France [J.-B. Weckerlin, *Chansons populaires du pays de France*, I, 52]. Quoi qu'il en soit, le « chansonnier » abandonne l'air du recueil Cordier, en faveur d'une hymne latine ; cela révèle que le monde huguenot n'a pas eu de scrupules absolus à garder des airs usités par tous avant la Réforme. L'exemplaire de Zurich en connaît quatre autres :

b) *Christe qui lux es [et dies]* [Wackernagel I, 121 et Zahn 343, vi^e siècle] pour le cantique *Séduteur, mauvais Antéchrist*, n° 124, un air de carême, évidemment populaire ;

c) *Sancti spiritus adsit nobis [gratia]* [Wackernagel I, 146 ; du moine saint-gallois Notker Balbulus † 912 ; usité à la fête de Pentecôte] pour le cantique *Le pape antéchrist de Rome*, n° 130 ;

d) *Verbum bonum [et suave]* [Wackernagel, I, 208, du xii^e siècle] pour le cantique *Or est le nom bien élevé*, n° 126 ; or l'original est une hymne à la Vierge, emprunt singulier de la part des Huguenots ;

e) *Verbum supernum prodiens [a patre]* [Wackernagel, I, 55 et Zahn 308, du v^e siècle] pour le cantique 24 *Verbe divin, verbe éternel*, qui traduit et amplifie l'ancienne hymne de l'Avent.

C'est peu, en comparaison des 143 airs latins qui ont servi au culte luthérien, et qui sont détaillés dans Zahn. Les huguenots se caractérisent, là comme ailleurs, par une rupture presque complète avec le moyen âge ; pour eux, le présent regarde vers l'avenir.

3. Le « Chansonnier » de Zurich indique enfin la provenance populaire de deux airs notés dans le recueil Cordier. C'est d'abord l'air n° 9, dont le timbre est *Advienne qui pourra venir*. Cordier est parti du premier mot de cette chanson populaire pour faire un « travesti » : *Advienne ce qu'à Dieu plaira*. Il est intéressant de voir le sévère pédagogue tenir, un instant, compagnie au moins scrupuleux Eustorg de Beaulieu, qui a fait des « travestis » innombrables. C'est ensuite l'air n° 13, *En douleur et tristesse*, dont le Chansonnier, n° 211, révèle le timbre *Languirai-je plus guères, Languirai-je toujours*. M. H. Bordier, dans son « Chansonnier huguenot au xvi^e siècle », Paris, Tross, 1871, publie, à la vérité, ce cantique *En douleur et tristesse*, mais il semble ignorer qu'il soit de Cordier, et de 1557 ; sans preuves, il choisit la date 1550, qu'il faut remplacer par la date sûre, Genève 1557, en y ajoutant le nom de Maturin Cordier, non seulement pour cette pièce, mais pour six autres, dont cinq ont des timbres dans le Chansonnier, alors que le recueil Cordier leur donnait des airs originaux :

Approche-toi de mon soupir a pour timbre le Ps. 9, *De tout mon cœur j'exalterai*.

A toi, Seigneur, je me viens rendre a pour timbre le Ps. 7, *Mon Dieu j'ai* : [comme « Pontoise »].

Dieu tout-puissant à qui servent a pour timbre le Ps. 12, Donne secours, Seigneur.

Je ne me tiens ni meilleur a pour timbre le Ps. 129, Dès ma jeunesse. L'enfant qui a de Dieu a pour timbre le Ps. 59, Mon Dieu l'ennemi m'environne.

Nettoyons-nous a pour timbre le Ps. 45, Propos exquis.

Donc, entre 1557 et 1562, une évolution s'est faite ; les airs originaux sont remplacés par un air populaire et par des airs de psaumes.

Le recueil Cordier est une source unique pour ces airs originaux. Nul ne sait qui a fait ces substitutions.

Un problème subsiste à la lecture de ce cantique 13 de Cordier. La mélodie du vers 5 est la même qu'au Ps. 130, 5 de Strasbourg, 1539 et Genève 1542 sq. Pourquoi, s'il y a eu copie, ne copier que ce vers-là ? L'octain (six syllabes fm $\times$ 4) est identique chez Marot et Cordier. L'adaptateur a-t-il jugé que dans la chanson *Languirai-je*, la phrase 5 était faible, et l'a-t-il remplacée par la phrase correspondante du Ps. 130 ? Mais ce vers diffère, par son rythme, des vers 1, 3 et 7 de *Languirai-je*... Ce procédé de « greffe locale » est singulier.

D'autre part, Jérémie de Pours [O, Douen, Cl. Marot, I, p. 714-715] dit que « le Ps. 130 était conforme à l'air *Languirai-je* ». Nous aurions donc, dans le Ps. 130, le cinquième vers de la chanson, et le reste du psaume serait d'origine inconnue. Toutefois, diverses inexactitudes de J. de Pours font douter qu'il ait raison sur ce point-ci, et l'on ne gardera de son témoignage que ceci : il y a une relation de parenté entre le Ps. 130 et l'air *Languirai-je*, noté dans le recueil Cordier.

Un autre fait vient compliquer le problème. G. Paris et Gevaert ont publié (Firmin Didot, 1870, des Chansons du xv^e siècle, parmi lesquelles (n^o 91) on trouve *Languirai-je* ; mais sa musique, assez compliquée, ne coïncide avec celle de Cordier que pour les vers 2 [4], 5 et 6. Comme il s'agit ici du vers 5, elle est donc documentée du xv^e siècle. L'arrangeur strasbourgeois du Ps. 130 l'a connue et utilisée, et Cordier, ou bien en avait une autre version, ou bien l'a simplifiée en se rapprochant de Strasbourg : dans ce dernier cas, il a fait œuvre d'art, cet air *Languirai-je*, version Cordier plus encore que version Paris-Gevaert, est remarquable en soi. Trois fois, aux vers pairs, il offre la célèbre combinaison rythmique $\frac{6}{8} + \frac{2}{8}$ qui, dès 1562, caractérisera les Ps. 42/1-8, 140/1, 141/1-3 et 148/1, mais qui, étrangère au Psautier de 1542, apparaît déjà en 1544 (Ps. 25, et 1551 (Ps. 29). Guillaume Franc l'utilisera treize fois dans son Psautier de Lausanne, et François Gindron, de Lausanne, aussi (vingt-six fois dans sa *Métaphrase des Proverbes* et dix-neuf fois dans son *Ecclésiaste*, publiés en 1556, sans parler du $\frac{6}{8}$ simple, double, triple et retourné dont on trouve quinze exemples dans ces deux livres). Et cette formule se retrouve chez les luthériens du temps : elle est une des marques du vrai xvi^e siècle. Tel qu'il est, l'air 13 du recueil Cordier est presque aussi parfait que le Ps. 42, *Comme un cerf altéré brâme*, liberté et rigueur rythmiques combinées en une véritable œuvre d'art. On le trouvera reproduit et harmonisé à la figure 41.

II. LES MÉLODIES

Pas plus qu'aucun des airs des psautiers de 1539, 1542 et 1562, ceux du recueil de Cordier ne sont signés.

Avant de formuler des hypothèses sur leur auteur, voyons comment

peuvent se classer les dix-sept mélodies anonymes de ce recueil (2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25).

A. Neuf d'entre elles (4, 6, 11, 15, 19, 22-25) ont l'*ambitus perfectus*, c'est-à-dire emploient toutes les notes de l'octave; cinq (3, 12, 18, 20 une septième, 7 une sixte) ont l'*ambitus imperfectus* inférieur à l'octave. Trois enfin ont l'*ambitus plusquamperfectus* dépassant l'octave (2, none simple; 10, none chromatique, et 17, décime chromatique). Cette dernière série doit être la moins ancienne. La seconde, au contraire, peut remonter très-haut. La première est indéterminable, la coutume d'employer toutes les notes de l'octave ayant duré longtemps. Son usage permet d'imaginer que l'auteur était un musicien d'école et non pas un artiste populaire, si toutefois il s'agit de compositions raisonnées, et non pas d'emprunts et de compilations.

B. Les *modes* employés se répartissent comme suit :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| I. DORIEN, 11, 19. | VII. MIXOLYDIEN, 22, 23 (1). |
| II. Hypodorien, 3, 6, 12. | VIII. Hypomixolydien. (pas utilisé). |
| III. PHRYGIEN, 4. | IX. ÉOLIEN, 20. |
| IV. Hypophrygien (pas utilisé). | X. Hypoéolien, 2. |
| V. LYDIEN, 7. | XI. IONIEN, 15, 24, 25. |
| VI. Hypolydien (pas utilisé). | XII. Hypoionien (pas utilisé). |

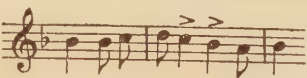
C'est-à-dire, selon leur ancienneté :

- | | | |
|-----------|---|--|
| 9
airs | { | série authentique (dite ambrosienne) I, III, V, VII : |
| | | 4, 7, 11, 19, 22, 23. |
| 8
airs | { | série plagale (dite grégorienne) II, IV, VI, VIII : 3, 6, 12. |
| | | série nouvelle (après Adam de Fulda 1490) IX, XI : 15, 20, 24, 25. |
| | | série finale de Glaréan (1547) X, XII : 2. |
| | | combinaisons postérieures : 10, 17. |
| | | Inclassable : 18. |

A supposer qu'il s'agisse de compositions raisonnées, on pourrait conclure que les modes de la première série étant anciens, les airs peuvent provenir d'hymnes antérieures au temps de Cordier. Le n° 7 en particulier (LYDIEN pur, fa-si bécarre-fa) est très archaïque; on n'a plus composé de la sorte au XVI^e siècle, où le sib était admis déjà dans le mode lydien. Les hymnes du mode lydien qui subsistent encore dans le rituel catholique sont peu nombreuses (2). Mais, pour que cette hypothèse d'ancienneté acquit un peu de vraisemblance, il faudrait retrouver ces airs avec des textes antérieurs à 1557; et cela même étant donné, nous ignorerions la raison de leur choix pour les textes de Cordier. Le plus simple est d'admettre que c'étaient des airs connus à Lausanne.

C. Les *rythmes* du recueil Cordier doivent être étudiés ici, parallèlement à ceux des psautiers du temps. Soit dit en passant, un seul des dix-sept airs (n° 4) peut être découpé en tranches égales de 4/4. Tous les autres mélangent 2/4 et 4/4, 2/4, 4/4, 3/4, et même 2/4, 3/4, 4/4, 6/4.

Les *syncopes* sont fréquentes. On en trouve aux numéros 6/2-3; 7/7, 12/1, 20/7, 25/78, initiales ou médianes. Il s'agit, en particulier, du

groupe  . Il n'existe pas dans le psautier de 1542.

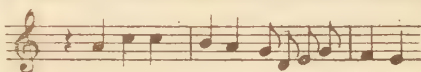
Dès 1544, on le trouve aux psaumes 33/7, 40/1. En 1550, aux psaumes 121/4, 123/2, 124/3, 126/1, 127/6, 129/1. En 1555, aux psaumes 16/3, 30/4, 34/3-8, 35/1, 39/2-4, 41/3, 44/4, 73/1; et, en 1562, aux psaumes 60/1-4, 61/6,

(1) Fig. 42.

(2) Offertoires *Perfice gressus* au dimanche Septuagésime; *Domine exaudi* au mercredi avant Pâques, *Intonuit* au mardi après Pâques, *Erit vobis* au vendredi après Pâques (Kummerle, Encyclopædie).

80 5, 85 3, 89 6, 105 3-4, 108 1-4, 145 3, 148 3. Soit, en tout trente fois. Ajoutons-y huit cas dans G. Franc (53/4, 63 1-4-6, 74/6, 76/2-4, 127/4) et quatorze dans les ouvrages de Gindron : c'est donc une formule chère aux musiciens huguenots. Ne pas la conserver serait effacer un trait caractéristique de leur style. Or cette formule ne vient qu'après 1542. Est-ce peut-être un indice du temps où l'adaptateur s'est mis à remanier d'anciens airs et à leur donner une sorte de marque d'église ?

b) L'examen des *ancrouses* est instructif. Elles sont employées de la façon la plus intelligente. Voici d'abord l'anacrouse en notes *lourdes* suivies

de croches précipitées (2/1-2)  (10/7,

15, 1, 18 1, 20 1-3, 8, 25 1-3, 24 1, soit onze cas contre deux pour le psautier de 1539, dix-sept pour celui de 1542, neuf pour les airs de 1544, trente-sept pour ceux de 1551, et dix-sept pour ceux de 1562.

Puis ce sont des anacrouses en notes *légères*, à la jointure intérieure d'un

distique (7, 5-6 :  2/5-6 ; 9 1-2, 5-6, 7-8 ; 10/3-4,

5-6, 7-8 ; 11 7-8 ; 15 2-3 ; 17, 3-4, 7-8 ; 18, 4-5 ; 22, 2-3 ; 23/5-6 ; 24/2-3, 3-4, 7-8) soit dix-huit cas pour 19 airs, ce qui est une proportion plus forte que celle des psautiers. On la retrouve dans les œuvres de Gindron. Elle dénote un vrai sens de la déclamation chez le compositeur, une habileté remarquable chez un adaptateur, ou bien, si ce sont des airs populaires connus de Cordier, un non moins grand talent chez le poète, qui a su plier les accents de son vers sur un rythme très précis et vivant donné par la musique.

c) Il faut y ajouter les cas fréquents où le vers est *terminé par un groupe*

de *lourdes rimes masculines* : 
A toi, Sei-gneur, qui as tout fait de rien

(3/4, 6/1, 7, 4-7 10 4-7-8, 12 3, 13, 2-4-6-8, 15/4-7-8, 17/3-4-7-8, 19/34-8, 22/8, 23 8, 24/1, 25 7, soit vingt-huit cas dans quatorze airs sur dix-neuf, proportion forte.

d) Constatons enfin que Cordier, n'ayant heureusement pas abusé du vers décasyllabique, la mélodie de ses cantiques n'offre que vingt-six fois dans sept

airs la monotone formule  (*canzoni alla francese*) qui pullule dans le psautier de 1562.

* * *

La musique des cantiques de Cordier a donc été composée ou adaptée sous le régime de la liberté la plus complète ; elle est digne d'être connue, comme type de ce qu'on pouvait faire à Lausanne. Il est déjà regrettable que pas un des textes « chrétiens » de Cordier n'ait été admis dans la liturgie de l'Eglise évangélique du xvi^e siècle, et que celle-ci se soit condamnée à ne chanter, dans ses cultes, que quelques hymnes du Vieux Testament. Combien plus déplorons-nous que, pour le psautier de 1562, au lieu de multiplier les redites musicales, on n'ait pas utilisé les airs des « Cantiques spirituels » de 1557, qui dépassent en valeur la moyenne de ceux que le « Continuateur » de Bourgeois arrangea.

III

Mais à qui doit-on cette musique de Lausanne ? Cordier pourrait en être l'auteur. L'art avec lequel il a plié ses textes aux airs populaires montre qu'il était foncièrement musicien. Si l'on ne veut pas de cette hypothèse, on en examinera deux autres, car deux musiciens notoires ont habité Lausanne au temps de Cordier.

1. *Guillaume Franc*, fils de Pierre, de Rouen ; il arrive à Genève avant que Calvin revienne de Strasbourg ; on l'autorise le 17 juin 1541 à ouvrir une école de musique ; il émigre à Lausanne à partir du 3 août 1545 et y meurt en 1570 (Douen. Marot, I, 608). C'est de Lausanne qu'il édite son psautier à lui (1565) contenant vingt-sept airs nouveaux pour les textes de Marot et Bèze qui, à Genève, dès 1562, se chantaient sur les airs d'autres psaumes, et dix-neuf mélodies nouvelles, qu'il substitue aux originaux. Dans la préface de son livre, il dit qu'il a pris les meilleurs airs usités dans les églises réformées de son temps (on ne les retrouve cependant pas ailleurs), et qu'il a « adapté » aux autres un chant « selon son petit pouvoir ». Il a signé tous ces airs divergents de la tradition de Genève, mais il ne parle cependant pas d'adaptation et d'emprunt. Rien n'empêche de croire qu'il ait fait le même travail pour le recueil Cordier ; ses airs sont certainement supérieurs à ceux du « Continuateur » de Bourgeois à Genève, et ils offrent plusieurs traits de ressemblance avec le recueil Cordier, quant au style (syncopes, anacrouses, etc).

2. Mais on peut songer à *François Gindron*, l'ancien chanoine, tant pour « les airs de Lausanne » contenus dans le psautier de G. Franc, que pour ceux du recueil Cordier. On sait par Viret (lettre à Calvin, 21, 7, 1542) et par lui-même (première préface, en prose, à la *Métaphrase* et à l'*Ecclésiaste* de A. D. du Plessis, 1556) qu'il écrivit des cantiques devenus populaires à Lausanne : « Comme il y a peu de temps, je m'adonnai à mettre en chant de musique quelques psaumes qui, pour aujourd'hui, sont chantés aux églises de notre sujétion [LL.EE. de Berne] à la louange de notre bon Dieu. » Les airs du recueil Cordier peuvent avoir suivi ces premiers essais, fort réussis au dire de Viret, qui s'y connaissait. Les airs à 1, 4 et 5 voix qu'il écrivit pour la *Métaphrase* sont signés de son nom, et non pas ceux du recueil Cordier. Cela s'explique ainsi, la musique des poèmes de du Plessis est un hommage de Gindron à LL. EE. qui l'avaient pensionné comme musicien. Gindron, érudit, élevé dans la tradition liturgique romaine, pouvait, mieux que d'autres, se mouvoir à l'aise dans les vieux modes dorien, phrygien, lydien et mixolydien qui caractérisent les airs du recueil Cordier, dont l'horizon archaïque s'expliquerait fort bien.

Il serait agréable aux Vaudois de posséder, dans le recueil Cordier aussi, quelques restes des œuvres d'un musicien de leur race.

C'est sur cet espoir que se termine cet Appendice *ad majorem Corderii gloriam*.

L^{is} MONASTIER-SCHROEDER, Moudon,

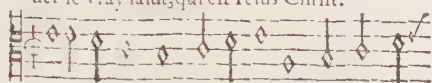
Professeur d'hymnologie à la Faculté de théologie
de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, à Lausanne.

Par ton Fils Iesus nostre vie.

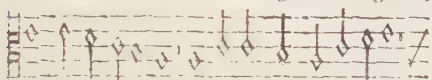
Cantique septieme.

Le sommaire.

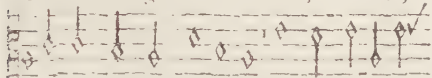
Il admonneste vn chacun de s'arrester à Dieu, de le seruir & honorer, de s'amender par vraye penitence, & de croire à l'auangile, pour y trouuer le vray salut, qui est Iesus Christ.



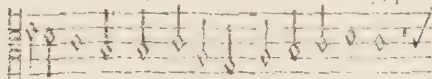
A rrestés vous gēs de tous ages Au Seigneur,



si vous estes sages. Serués à Dieu, & l'adorés,



Loués son nom, & l'honorés. Les biēs d'icy, que



fols amassent, sont incertains, & li se passent;



mais des vrais biēs ceus iouiront, Qui de vray



cueur Dieu seruiron.

O mal-

FIG. 40. — Spécimen de la musique des
Cantiques Spirituels.

COMPLAINTE

Mode IX Eolien La-Mi-La
baissé à Sol-Ré-Sol avec un b

d'après l'air *Languirai-je sans cesse* XV^e siècle
Texte d'après le C. 13 de M. CORDIER.



- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| 1. En dou-leur et tris-tes-se | Lan-gui-rons nous tou-jours? |
| { Las, Sei-gneur, tout nous pres-se | D'im-plo-er ton se-cours |
| 2. E-coute et te ré-veil-le | Sei-gneur, pour-quoi dors-tu? |
| { In-cli-ne ton o-reil-le | Montrei-ci ta ver-tu |
| 3. Nous sommes ton ou-vra-ge | Sei-gneur, nous som-mes tiens |
| { Mais nous per-dons cou-ra-ge | Si tu ne nous sou-tiens |



- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1. Ou-vre nous quelque voi-e | Vers un plus heureux sort |
| 2. Dé-cla-re ta puis-san-ce | Pour nous for-ti-fi-er |
| 3. N'es-tu pas no-tre Pè-re | No-tre grand Rédemp-teur? |



- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 1. Ou fais qu'en toute vi-e | Nous ac-cep-tions la mort. |
| 2. Et veuille en ta clé-men-ce, | Ne point nous ou-bli-er. |
| 3. Tu vois no-tre mi-sè-re | Sois nous garde et tu-teur! |

Droits réservés M-S. (Harmonie du vers 5 d'après GOUDIMEL pour Ps. 130/5)

PASSION

Mode VII auth. mixolydien Sol-Sol avec Fa $\sharp$
baissé en Fa-Fa avec Mi $\flat$ occasionnel

Air de Lausanne, 1657.
Texte d'après le C. 23 de M. CORDIER

Grave

(pp)

1. { O noble mort, o mort vic-to-ri-eu-se Par qui la Mort, le pé-ché sont détruits!
(Nous échap-pons à leur prison hi-deu-se, En li-ber-té pour tou-jours re-conduits.
2. { O sainte mort, laquel-le nous dé-li-vre De cet-te mort qui, tous, nous at-ten-dait.
{ O digne mort, laquel-le nous fait vi-vre, A tout ja-mais bé-nis, et dans la paix.

REFRAIN

f

O forte mort qui nous donna vic-toi-re Contre le mal, con-tre tou-ses as-sauts!

O no-ble mort, et di-gne de mé-moi-re Qui nous met

FIN ad lib.
pp

hors des craintes et des maux! (A - - men.)

FIG. 42.

LOUANGE

VIOLON 1 et 2

VIOLA SOLO

1. Employons-nous de tout notre courage A louer Dieu, tout puissant et tout sage
 4. Cheminons droit, de vant ce Dieu, sans feinte, Et lui ren-dons hon-neur et tou-te crainte
 7. Suivons Jésus, sans regard en ar-rière, Suivons Jésus; il est no-tre lu-mière
 8. Grâce à Dieu! De mort il nous dé-li-vre Par son seul Fils en-fin il nous fait vi-vre

Veille-1 et 2

CHŒUR et ORCHESTRE

OH! QUE SON NOM EST GRACIEUX ET DOUX! VI-VONS A DI-EU, SANS REGARDER NOUS FIN

1. Que l'on en-tende en tou-te la na-tu-re Lou-er son nom par tou-te crè-a-tu-re
 4. O-bé-is-sons à sa sainte pa-ro-le Qui nous se-prits nour-rit, et les con-so-le
 7. Bé-nis-sions Dieu; pleins de mi-sé-ri-cor-de: C'est un sau-veur qu'à nous tous il ac-cor-de
 8. A l'E-ter-nel rendons hon-neur et gloi-re, De ses bien-faits con-ser-ve-rons la mé-moi-re

AIR DE GENÈVE 1542; part du RÉ naturel.
 Harmonie de GOUDIMEL 1565.

Texte d'après M. CORDIER, N°8.

LETTRES, COMPTES ET TESTAMENT

I

ARCHIVES DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Correspondance isolée et sans suite d'affaires n° 131

A Messieurs les Quatre Ministraux

1550, 9 mars (*Inédit*)

La grace et paix de nostre bon Dieu et Père celeste au nom de son fils Jesus, nostre Seigneur vous soit, de jour en jour, multipliée.

Tres honnorez Seigneurs, suyvant les parolles et propos qui furent dernièrement tenuz entre vous et nostre cher frere maistre Pierre Clement, sur la charge de vostre escole, iceluy maintenant se retire vers vous pour travailler a enseigner vostre jeunesse, et de ce faire il est bien délibéré autant qu'il plaira au Seigneur Dieu (sans lequel ne povons aucun bien faire) luy assister. Par quoy, tres honnorez Seigneurs, il vous plaira l'avoir en singuliere recommandation, principalement en faisant cesser en vostre ville toutes autres petites escoles, ainsi que je vous avois supplié par mes premieres lettres, et aussi selon que l'avez promis au dit maistre Pierre. Car sans icelle esperance, jamais il n'y eust voulu mettre le pied pour prendre la dite charge.

Au surplus, tres honnorez Seigneurs, je vous avois adverty de sa povreté, laquelle est grande, en telle sorte que ce luy seroit une grosse charge de porter tous les fraiz et despens qu'il fera pour faire conduyre son mesnage jusques en vostre ville de Neufchâstel, si ce n'est vostre bon plaisir de luy faire assistance de vostre benigne grace et liberalité.

Desquelles choses dessus dites, tres honnorez Seigneurs, non seulement je vous supplie très affectueusement, mais aussi font tous les ministres et professeurs de nostre colloque ou congrégation de Lausanne, lesquelz se sont grandement employez a persuader le dit maistre Pierre d'accepter la charge de vostre dite escole. Car, combien q'il (*sic*) soit bien délibéré de servir à l'église de Dieu en ceste sainte vocation, neantmoins il avoit grand regret de sortir de ceste ville, a cause de ses estudes tant es langues comme es saintes escriptures.

Quant à la reste, luy mesme vous pourra dire ses excuses de ce q'il a plus tardé a s'en aller par dela que par adventure vous ne pensiez.

Atant, très honnorez Seigneurs, je me recommande tousjours humblement a vostre bonne grace, vous offrant tout le service que je pourray faire tant pour vous que vostre seigneurie, selon la grace qu'il plaira au Seigneur Dieu me donner, lequel je prie de tout mon cuer vous maintenir en bonne prospérité, vous augmentant de jour en jour les dons et graces de son Saint Esprit, pour les employer tousjours a l'avancement de son honneur, ainsi que de long temps avez bien commencé et de bien en mieux persévéré.

De Lausanne, le IX de mars 1550.

Le tout vostre obéissant et perpetuel serviteur Maturin Cordier, au nom des freres de nostre congregation, lesquelz se recommandent humblement a vostre bonne grace.

II

Staatsarchiv, Zurich. Msc. autogr. E. t. II, p. 368, f. 264.

1555, 15 août (*Inédit*)

Mathurinus Corderius Joanni Frisio, Lausannae 15 augusti 1555 (?).

S. P. Dum his diebus ad te rescribere cogitarem, adductus est mihi D. Quaestoris filius : de quo nuper ad me diligentiss[ime] scripseras. Idem ab hospite suo Geneuensi, viro honestiss[imo], mihi humaniss[imas] literas attulit : quas cum his ad te mittendas putaui, vt tu intellegeres et simul ipsi D. Quaestori indicares quanta diligentia atque humanitate vir ille hunc adolescentem mihi commendauerit. Superest igitur vt meo labore ac diligentia studeam vestrae omnium spei et votis respondere. Quod, quandoquidem per me praestare non queo, eum precibus inuocabo qui nobis omnibus praestat ut bene et velimus et possimus.

Valde mihi dolet te in istam febrim incidisse : sed is qui suos interdum affligit eos nunquam derelinquit. Quod petis ad te a nobis mitti, si quid habemus noui ad puerorum institutionem, nihil nunc in mentem veniebat : sed a mercatu proximo Lugdunensi aliquid expectamus. Si quid afferetur, nos te faciemus participem. Pluribus verbis ad te rescribere, propter huius festinationem, non licuit. D. Quaestorem, D. Conradum Gesnerum et nostrum Rublium meis verbis diligenter, quaeso, saluta. Cura vt valeas. Dominus Jesus tibi semper adsit et gratiam augeat.

Lausanae 15 die augusti.

Mat. Corderius tui amantiss[imus].

Miror nihil ad me scriptum esse quo precio hunc puerum alendum susciperem. Duo sunt mihi conuictorum genera : alteri aluntur in mensa mea coronatis 16, alteri seorsum 12. Cum alimentis praebeo etiam lectum, lignum et candelam. Cura igitur vt hac de re fiam certior et simul remitte literas Geneuenses. Iterum vale.

Opt[imo] et doctiss[imo] viro D. Joanni Frisio, amico et fratri charissimo. Tiguri.

(traces du sceau)

Herminjard estime que cette lettre est de 1555. Sur Jean Friess, voir p. 176.

III

UNIVERSITAETSBIBLIOTHEK BASEL

Vol. msct G. I, 66 n° 133

1555, 18 septembre et 13 octobre (*Inédit*)

Ornatissimo viro Caelio Secundo Curioni, oratori ac philosopho celeberrimo Basileae.

Maturinus Corderius Caelio Secundo Curioni S. P. D.

Quo die haec ad te scripsi, doctissime Caeli, tuas acceperam literas, plenas humanitatis tuaeque erga me beneuolentiae. iis literis adolescentem

tuæ fidei commissum mihi diligentissime commendabas : et simul petebas vt eum in disciplinam et conuictum acciperem. Grata profecto mihi est tua nostri memoria, veterisque recordatio amicitiae : quæ, vt tuis ipsius verbis vtar, adhuc in animo viuît, vigetque meo. Quod autem ad ipsum adolescentem attinet, quem ad me hic puer adduxerat, equidem per hunc ipsum interpretem egi cum eo paucis admodum verbis : cumque ad precium ventum esset, non potuit inter nos conuenire : tametsi nihil præter æquum videbar postulare. Cum enim pro generis nobilitate liberalius tractandus esset, magnoque præterea labore docendus, qui nihil Gallice norit, et Latine admodum parum, non immoderatum precium videri debuit, quod in annum quinque et viginti coronatis petiuissem. Verum cum illi non placeret conditio, eidem puero negotium dedi (tum enim eram occupator) vt ad D. Beraldum, virum doctissimum et nostræ primæ classis breui futurum ductorem, cum duceret, me paulo post subsecuturum, vt ipsi ex literarum tuarum sententia sedulo commendarem. Sed audi nebulonis huius astutiam. Beraldum, vt ex ipso non multo post comperi, ne conuenit quidem : ad aedes quæ defuncti patris fuerant, recta se confert cum adolescente : ibi habitat quidam iuuenis, Mercator nomine, qui tertiæ classi in schola nostra præfectus est : cum eo breuiter paciscuntur, minoris tamen tribus coronatis, quam petieram. Sub eandem fere horam prodeò : fit mihi puer obuius : rogo quid actum sit : rem omnem narrat ordine. — Quid, inquam, non illum ad Beraldum deduxisti ? — Immo, inquit, sed minoris octo et viginti accipere noluit. — Id ego, tametsi propemodum credebam, Beraldum tamen ipsum sub eam, quod non potueram citius, conueni : is negauit plane se vidisse quempiam. Sic igitur transacta res est. Hæc sunt, doctissime Cæli, quæ ad epistolam tuam putauî rescribenda, ne rem abs te mihi tam accurate commendatam viderer neglexisse. Vale.

Lausanae XIII Cal. Oct.

Superiorem epistolam cui darem citius nemo, ante hunc nostrum Claudium mihi occurrerat. Quod autem isti puero, Mechlinii bibliopolæ famulo, dare noluissem, in causa fuerat, quod verebar, ne si ille, vt est callidus, forte aperiret, eam aut conscissurus aut exusturus esset. Epistolum vero quod tum ipsi ad te dederam, puto te accepisse. Sed de ipso tuo adolescente aliquid etiam accipe. Scholam nostram, studendi gratia, non dum ingressus est. Ait se, vbi equum suum venderit, tum demum accessurum. Interea totum diem aut domi desidet aut foris ambulat, aut cum accipitre, quem ei curat Germanus nescio quis, sese oblectat. Quid præceptor ? inquis. Negotiorum gratia, iam per aliquot dies hinc abest. Iterum vale. III Id. Oct.

IV

ARCHIVES DE LA VILLE DE DIJON

D. 65.

Maturin Cordier à Guillaume Endeline

1561, 27 janvier

Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, 1910, p. 494

Toute recommandation au nom de nostre Seigneur Jesus. Guillaume, depuis que vous estes par delà, j'ay receu deux lettres de vous, lesquelles nous ont grandement resjouys, à cause des bonnes nouvelles qu'elles contenoient, assavoir de vostre bon portement et de la grace que le Seigneur vous a faicte en vous conduysant si a droit au lieu que vous désiriez, de

laquelle chose nous avons loué et remercié ce bon Seigneur, duquel tout bien procède. Vous aussi, luy en devez bien rendre graces et louanges tant de cueur que de bouche, et par bonne et sainte vie, attendu mesme le repos qu'il vous donne par delà, ainsi qu'on nous en apporte souvent nouvelles; et croyons qu'elles sont vrayes, car elles perseverent et augmentent de jour en jour, graces au Seigneur.

Je vous prie donc, au nom de nostre Seigneur Jesus-Christ, que vous n'abusiez pas de ce repos, mais que vous mettiez peine de l'employer en toutes bonnes euvres à la gloire de celui qui vous a regardez en pitié; aussi que vous faciez bien vostre profit des saintes admonitions que vous avez ouyes par deça, et generalmente de toute la doctrine de Dieu et de son fils nostre Seigneur Jesus-Christ. Car autrement il vous vaudrait mieux n'en avoir rien entendu, comme vous savez bien vous mesmes. Au surplus nous nous portons bien la grace à Dieu, aussi font tous noz parens demourant en ce pays. Quant est de nostre cousin, M. Blaise, nous n'en avons aucunes certaines nouvelles. Nous avons bien sceu, depuis vostre partement, qu'il estoit en prison, mais de present, n'en savons autre chose. Le Seigneur lui vueille assister, s'il est encore en ceste vie. Touchant vostre maison, il n'est point question de la vendre, car il n'y a nul acheteur.

Vostre mère et vostre seur Susanne vous saluent en nostre Seigneur. Saluez Michèle de par nous et tous autres qui vous parleront de nous en bien. Le porteur de ces presentes vous pourra dire des nouvelles de par deça, lesquelles ne sont pas trop bonnes. Le Seigneur y vueille donner ordre par sa misericorde. Priez Dieu pour nous. La grace de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. De Villefranche, le 27 de janvier 1561.

Le tout vostre duquel vous cognoissez bien la main.

(*Au dos*) A Guillaume Endeline en la part où il sera.

Le 3 février 1561 deux jeunes gens, originaires de Caen en Normandie, François Hébart, âgé de 20 ans et Philippe Barré, âgé de 18 ans furent arrêtés à Dijon. Ils étaient chargés de bibles et de catéchismes. Barré était porteur de la lettre précédente de Cordier à son beau-fils Guillaume Endeline, cordonnier à Rouhans (*sic*). Dans l'interrogatoire qu'on leur fit subir, ils déclarèrent qu'ils étaient partis de Lausanne le dimanche 26 janvier et qu'ils avaient couché une nuit à Genève, que G. Endeline avait appris son métier à Barré, quand il résidait à Lausanne, que « les nouvelles de ce pays » dont il est question se rapportaient à la guerre que le duc de Savoie voulait faire aux Genevois et « qu'ils faisoient les monstres des villaiges se contenant sur leurs gardes ». (Communication de M. André Bovet, voir p. 233).

V

ARCHIVES DE LA NEUVEVILLE

(*Inédit*)

Compte d'Antoine Kammerer

S'ensuyt ce que le maistre m'a fourny depuis le 5 jour de Juin dernier passé.....		
Une paire de souliers doubles.....	6 b	
Des pseumes avec les notes.....	7 b	6 d
Une grammaire de Rivius.....	9 b	
Un ganyvet.....	—	18 d

En encre.....	—	9 d
En papier.....	3 b	9 d
Pour refaire mes chaulces par plusieurs foyz.....	8 b	6 d
Une paire d'escarpins.....	3 b	6 d
Pour dix boutons à metre à ung pourpoint que mon tuteur me fait faire.....	—	9 d
Une douzieme d'esguillettes.....	—	9 d
Pour me tondre par quatre foyz.....	—	12 d
Item une paire de souliers doubles.....	5 b	
En parchemin pour couvrir ung livre de papier.....	—	6 d
Ung pendant de filozelle pour mon escriptoire.....	—	6 d
En chandelles pour la classe.....	—	5 d
En fillet.....	—	4 d
Une paire des chaulces.....	4 b	
Pour des soules a mes souliers.....	4 b	6 d
Item une main de papier.....	—	8 d
Item dernièrement encore pour me tondre.....	—	3 d
Item pour une paire de souliers qui avoyent seulement este portez ung jour.....	3 b	—
Item pour raccoustrer mes chaulces.....		8 d
Item pour des jaretieres.....	2 b	6 d
Item pour le louage d'une arche depuis ung an.....	3 b	
Item pour une sepmaine que j'ay demoure en pension outre mon terme.....		21 b

Somme toute 11 florins 4 batz qui font deux escus 22 batz,

Fait le 26 de Decembre 1550.

Antenen KAMMERER.

Le 28 du dit moys j'ay receu la dite somme par les mains de Claude Bois, messagier de Berne.

Maturin CORDIER.

Item le dit messagier a baillé ung teston a ma femme.

(Communication de M. Gross, archiviste).

VI

ARCHIVES DE LA NEUVEVILLE

(Inédit)

Compte pour Jehan Schlif de Berne

Il a demouré en pension avec moy depuis le 25 d'avril dernier passé jusques au 20 de Novembre.

Item, depuis, il a demouré trois jours;

Ce sont sept moys en tout;

Pour la dernye année, m'est deu la somme de huyt escus.

Pour le moys qui reste, un escu et quinze batz.

Sur quoy j'ay receu quatre escus.

Par ainsi, reste que me sont deuz cinq escus et quinze batz.

Fait le 5 jour de decembre 1555.

Maturin CORDIER.

Memoire que a compter par sepmaines, il y a 28 sepmaines et deux jours qui font sept mois et deux jours.

Le 14 de décembre, aÿ delivré la dite somme à Francois Marchant que m'at aporté le dit billet present de M. de Bavois.

E. GARNIER.

Mais au dit Corderius pour le dit racoustre des soliers, 4 bats, 6 deniers.

Je sous signé confesse avoir receu la somme de quatre escus a cause de la pension de Hentz Schleyf et ce pour troys moys commencez le 24 jour d'avril 1555.

M. CORDIER.

(Communication de M. Gross, archiviste).

VII

ARCHIVES D'ÉTAT, GENÈVE

Minutes de Jean Ragueau, V, p. 1326

Testament de spectable Mathurin Cordier, régent au Collège de ceste cité de Genève.

Au nom de Dieu sachent tous qui ces présentes lettres verront, lirront et ourront que l'an mil cinq cent soixante troys et le vingt septième jour de septembre par devant moy Jehan Ragueau notaire public et bourgeois Juré de Geneve soubzsigné et les tesmoings soubznommés a esté présent en sa personne spectable Mathurin Cordier regent au College de ceste cité de Genève lequel estant en bonne disposition d'esprit par la grace de Dieu combien qu'il soyt détenu de malladie corporelle, a dict et déclare qu'il vouloyt faire son testament et ordonnance de dernière volonté. Qu'il m'a requis de mectre et rediger par escript. Et en ce faisant a dict et déclare qu'il rendoyt graces à Dieu de tant de biens et bénéfices qu'il luy a faicts et singulièrement de ce qu'il l'a appelé à la cognoissance de son saint Evangile et par Iceuluy donné à cognoistre le vray moyen de son salut qui est par Jésus-Christ nostre seul sauveur et mediateur envers luy, Le suppliant de continuer et augmenter ses graces en luy, et le faire persévérer en sa sainte foy jusques ad ce qu'il luy plaise l'appeller de ce monde et le colloquer en son repos qu'il a préparé à tous ses fidèles du nombre desquelz il s'asseure estre par sa pure grace et miséricorde, item a dict qu'il veult et ordonne que après son décès son corps soyt ensevely et porté en terre en attendant le jour de la résurrection générale. Item et d'autant que les malladies desquelles il plaist à Dieu nous visiter en ce monde nous doibvent servir d'avertissement pour nous préparer à laisser ce monde et comparoir devant luy mesmes quand elles sont jointes avec vieillesse qui est une continuelle malladie en l'homme et aussy pour disposer des biens que Dieu a donnés à l'homme en ce monde afin de laisser paix aux siens selon les moyens que Dieu nous en a donnés a ceste cause après s'estre soumis au bon vouloir de Dieu et avoir protesté de vouloir vivre et mourir selon son saint Evangile a disposé de ses dictz biens que Dieu lui a prestés en ce monde, et par cestuy présent son testament et de sa propre bouche a nommé et institué, nomme et institue son héritière universelle ascavoir Susanne Cordier sa fille unique a laquelle il a donné et donne tous ses dictz biens et mesmes ses livres, ses meubles et ustensilles de ménage, une maison qu'il a acquise à Lauzanne, deux pièces de terre par luy testateur acquises de Michel Garbin en la seigneurie de Cossenay a faculté de réachapt selon le contenu des lettres de l'acquisition. Item tous aultres droictz, tiltres, noms et actions à luy testateur compétons contre aulcuns par scédulles, oblige ou

aultrement. Et generally tous et chascuns ses aultres biens tant meubles que immeubles quelz qu'ilz soyent. Et au cas que sa dicte fille decede sans enfans procréés de loyal mariage, ledict testateur a substitué et substitue a sa dicte fille en tous et chascuns ses dictz biens asçavoir Samson Endeline et Guillaume Endeline frères et enfans de défuncte Thomasse Pelée sa tres chere et bien aymée femme et ce par esgalle portion. Item et pour exéquuteurs de son présent testament le dict testateur a nommé et nomme spectables Michel Cop et Nicolas Colladon ministres du Sainct Evangile en ceste cité. Et avec eulx spectable Loys Pelée du Parc, ministre du Sainct Evangile au lieu de Mensonger en la seigneurie de Berne et chascung d'eulx tant conjointement que séparément priant aussi nos magnifiques et souverains seigneurs de ceste cité et tous aultres seigneurs et magistratz de justice de cestuy présent son testament faire mettre et souffrir estre mys à exécution selon son contenu révoquant, cassant et annullant tous aultres testamens et ordonnances de dernière volonté qu'il pourroyt avoir faict par cy-devant si aucuns s'en trouvoyt voulant que cestuy vaille et sorte son effect par forme de testament nuncupatif, codicille, donation à cause de mort fideicommiss, partage et par tous aultres meilleurs moyens et manières qu'il pourra valloir tant par droict que coustume et que d'iceulx en soyt faict ung instrument public ou plusieurs si besoing est, lesquels l'on puisse dicter et amender par l'advis de gens doctes et experts en ce sans touteffoys nuier la substance. Faict et receu par moy dict notaire les jour et au susdictz en la chambre d'habitation du dict testateur située au bas collège de ceste cité. Présens, spectables maistres Ger-vaiz Hérault, Job Verat, Anthoine de la Faye, Abraham Maire, Henry Desprez, Jacques Perrin et Julian Pinguot, tous régens au college de ceste cité. Tesmoings ad ce requis et appellés.

Sig : J. RAGUEAU.

PIÈCES DIVERSES

I

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

Ces *Leges*, qui sont imprimées ici pour la première fois, sont de 1547 et non de 1550, comme l'indiquent le *Liber academicus* (appelé vulgairement le *Livre noir*) conservé aux Archives cantonales vaudoises, p. 21 de la seconde partie, et la copie de D'Arnay dans le *Recueil de Rescripts*, (propriété de la famille Redard d'Echandens). En effet dans le *Rathsmanual* 301/227 de Berne, soit 1545. août 25. on lit : *Reformation der Schul zu Losen gefertigott ; placuit wies m. h. venger v. Graffenried, Steiger und Sulzer geordnet haben.*

Geratten : Das Sulzer eine latinische Copy und eine tütsche hinder dem Schulmeister zu Losen und dem Vogt und hinder m. h. eine tütsche lege.

Am Vogt vonn Loszen alles was sy das gehandelt der Schulordnung und hüszern halb volstrecke, was non nödten bessere.

Cette indication est confirmée par la visite que Sulzer fit à Lausanne en 1547, évidemment dans le but d'introduire cette nouvelle organisation. Voir *Calv. Op.* XII, col. 599, 604, 605.

Il n'existe plus, à notre connaissance, de *tütsche Copy* de ces *Leges* ; en revanche, nous en avons au moins quatre en latin :

1^o Dans le volume déposé aux Archives de la Ville de Strasbourg (provenant des Archives de St-Thomas, Latule 5, liber II, intitulé *Leges Gymnasii collegii Praedicatorum et Wilhelmitarum* et au crayon *a J. Suebelio primum collectae* (pages 119 à 127, (1). Nous croyons que cette copie est la plus ancienne ; au moins elle est la plus complète. Elle fait en effet mention du Collège des XII Enfants de Messieurs, qui fut aboli vers 1573. C'est d'après cette copie que nous avons établi notre texte (S) ;

2^o En tête (p. 1-11) de l'*Album Academiae Lausannensis* (Archives cantonales vaudoises). Les cinq derniers paragraphes de l'article concernant l'*artium professor*, où se trouvaient les prescriptions concernant les XII, ont disparu. On y trouve encore la mention des Colloques hebdomadaires abolis en 1549 et des *extraordinarii studiosi qui dominorum beneficiis utuntur* qui disparurent entre 1572 et 1576 (A) ;

3^o En tête du volume des Archives cantonales vaudoises intitulé *Lettres du Gouvernement 1722-1759*. Cette copie est annotée par le recteur Amport. Nous avons reproduit ces annotations ;

4^o La copie de D'Arnay mentionnée plus haut (R).

LEGES SCHOLAE LAUSANNENSIS

Classis septima.

Hic ordo eorum est qui primum litterarum discunt elementa cognoscere, dehinc syllabas componere, postremo voces et orationem quamlibet expedite perlegere.

(1) Communication de M. le professeur Schneegans.

Iidem literas dictionesque efformare manu condiscant (1).

Et quia teneriores plerumque tales, aestatis tempore sexta, hyeme vero septima hora antemeridiana ludum literarium (2) accedunt : et in ludo, aestate ad octauam, hyeme ad nonam vsque horam haerent.

Pro ratione temporis, semel atque iterum a praeceptore suo his duabus horis audiunt, idque ad eum modum, vt ordine singuli (3) caeteris interea tacentibus, iniuncta voce clara distinctaque (4) recitent, iis exceptis qui primis elementis imbuendi sunt et proinde familiarem magis doctoris sui accommodationem requirunt.

Hora deinceps vndecima denuo ludum repetunt solitaque consuetudine erudiuntur : quique inter illos ad scriptionem idonei sunt in ea exercentur : vsque ad primam omnes in ludo manent, dehinc ad merendam dimittuntur.

Ad tertiam rursus horam reuertuntur et ad quintam vsque (5), quemadmodum horis antemeridianis instituuntur et exercentur.

Porro hi tres ordines iuuentutis tenerioris in decurias distribuuntur (6), designatis ad singulas decurionibus, primis scilicet decuriae eius pueris qui in reliquorum mores studiaque animaduertant.

Ratio autem decuriarum in hac et caeteris classibus eiusmodi obseruetur, vt primum in ordine locum semper obtineant non aetate aut stemmate sed profectu probitateque eminentiores, ii (7) nimirum qui proximi veniant (8) ad altiores classes prouehendi.

Ad linguae latinae (9) vsum in (10) et extra ludum per certam disciplinam eamque singulis diebus serio (11) per praeceptorem diligenterque repetitam assuefiunt, hi maxime qui ad lectionem adhibentur.

Religionis crepundia quotidie vernacula lingua horis pomeridianis primis a lectionis fine, traduntur, ac caeteris denique lectionibus absolutis repetuntur et exiguntur.

Omnia autem ea quae ad mores pietatemque faciant tenerae aetati discenda proponuntur et claris distinctisque literis expressa sint.

Scriptio et ad certam probatamque formam praestituitur pueris, et primis pomeridianis horis quotidie exquisitissime examinatur et corrigitor.

Quoad itaque fieri potest, nonnisi literarum pingendarum peritus ei classi praeficitur.

Vocabula certa cum nomenclaturis in dies singulos pueris quae memoriae mandent proponuntur.

Conciones sacras cum reliquis scholasticis accedunt ; propter hyemis tamen iniuriam copia à praeceptore egrediundi concedi potest.

Sexta classis

In hac classe, prima declinationum coniugationumque (12) rudimenta, deinde Catonis disticha cum interpretatione vernacula proponuntur. Singuli item publice, reliquis audientibus, grammaticae exempla inflectunt. Pos-

-
- (1) Var. condiscunt.
 - (2) Var. literarum.
 - (3) Var. singulis.
 - (4) Var. destinataque.
 - (5) Var. *add.* horam.
 - (6) Var. describuntur.
 - (7) Var. *om* ii.
 - (8) Var. venient.
 - (9) Var. Latinae linguae.
 - (10) Var. *om* in.
 - (11) Var. *Tous les manuscrits ont tertio.*
 - (12) Var. conjugationumque.

tremo Gallici Testamenti lectio vrgetor. Atque (1) haec moderatoris arbitrium indiciumque in horas modo dictas distribuito.

Hi vero, vt infimi, scriptionibus exercentor.

Memoriae quod intelligant quotidie mandare aliquid iubentor.

Reliqua vt infimi obseruanto. Decurias suas habento. In hac tantisper haereto iuuenis dum scribendo eam facultatem consequetur qua dictantem sequi mediocriter praeceptorem valeat.

Quinta classis (a)

In hac classe loh. Riuui grammatica cum generalibus paucisque ex Syntaxi regulis vsque ad nominum genera et verborum supina praeteritaque cum accidentibus (2) partium orationis traduntor (3).

Item selectae aliquot certae ex Cicerone Epistolae. Singuli (4) eas memoriae commendare iubentor. Formularum resolutionem docentor.

Vernacula themata ad imitationem conuertenda proponuntor.

In iis (5) repetitio Ciceronis stylique (6) examen matutinis, grammatices (7) explicatio meridianis, Ciceronis vero expositio cum examine grammatices (8) vespertinis horis fiat.

Quarta classis

Grammatices (9) dictae à generibus vsque ad Syntaxim praecepta docentor horis meridianis, cum paucis generalibus de Syntaxi regulis.

De Amicitia item Ciceronis libellus, Catechismus Latinus (10) consuetus et Terentius vicissim praelegitor.

Ad exercitationem styli (11) alternis vernacula argumenta prolixiora paulo proximis et themata simplicia ad inuentionem ore proponuntor eaque diligenter, caeteris audientibus, quotidie examinantor castigantorque.

Memoriae exercitatio mediocris imponitor.

Hic ad notam asini (12) sermonis solæcismi quoque adiungitor.

Tertia classis (13)

In Grammaticis syntaxis cum syllabarum quantitate docetor.

Inter poetas Ouidius de Tristibus aut de Ponto et (14) Aeneis Vergilii vicissim proponuntor.

Postremo Ciceronis Officia et Commentaria (*sic*) Caesaris vicissim praeleguntor.

Memoriae vsus frequens hic adesto (15).

(1) Var. Ad.

(2) Var. accedentibus. R.

(3) Var. traduntur

(4) Var. Dans S le mot *singuli* est à la fin de la phrase

(5) Var. his.

(6) Var. stilique.

(7) Var. grammaticae.

(8) Voir *M. Cordier*, Coll. II, 23.

(9) Var. Grammaticae.

(10) Var. latinus *om.* S.

(11) Var. Stili.

(12) Var. Tous les ms. omettent *asini* sauf S.

(13) Var. classis *om.* S.

(14) Var. et *om.* S.

(15) Var. esto S.

Carminis conscribendi exercitatio et prosae item orationis stylus ex propria inuentione alternis requiritor.

Secunda classis (1)

In hac, Clenardi Rudimenta graeca cum dialogis Luciani qui Mortuorum vocantur aut Ceбетis Tabulis aut Aesopi Fabulis cum vsu declinationum iugi. Horatius. Rhetorica ad Herennium aut Partitiones vicissim docentor.

Hebdomade qualibet, declamatio ab vno aliquo fiat, themate communi à praeceptore proposito scriptoque diligenter examinato.

Ex reliquis interea epistolas carminaque singuli reddunto.

Prima classis (1)

Herodianus aut Xenophon aut Plutarchi Vitae aut eius (2) Opuscula graeca leguntur et quae ad grammaticam curam pertinent examinantur.

Dialectices (3) rudimenta ex Riuio aut Gaspere (4) Rudolpho (5) traduntur.

Orationes Liuianae et Ciceronis faciliores et breuiores cum artificii indicatione praeleguntur.

Exercitatio hic disputationum circularium instituitur ac themata grammatica, rhetorica, dialectica et alia in communi vsu posita simpliciora proponuntur, tuenda et oppugnanda.

Alternis septimanis, haec cum declamationibus rhetoricis habentur.

In ea autem exercitatione argumentorum forma et sedes elenchi item à iuuenibus requiritor excutitorque.

Reliqui Graeci sermonis stylo quod reliquum habent a dictis exercitationibus temporis impendunto.

Porro in classium professionibus auctores (6) breuiores semestri tempore, prolixiores annuo absoluuntur.

De Moderatore Ludi

Hic eligatur vir grauis doctrinaque instructus et boni apud omnes testimonii. Cui, ceu patri, totius scholae classium (7) cura demandetur, in adiutorum cooperariorum sedulitatem animaduertat sicque totum munus administret, vt conscientia coram Domino respondere et magnifico Senatui Bernensi sese approbare possit.

Hypodidascales suarum classium institutionem fidelem praestanto. Disciplinam cum moderata grauitate exercent et quae supra vires suas fore intellexerint ad moderatorem primum referunt; citra eius auctoritatem nihil instituunt, obsequium (8) exhibent.

Ludi moderatori porro haec potestas esto, vt quoties hypodidascalo destituetur, eligere aliquem ad eam functionem idoneum ipsique non ingratum possit, de quo tamen ad Ministros Verbi et Professores referat et eorum

(1) Var. *om* classis S.

(2) Var. *Tous les ms. sauf S omettent* eius.

(3) Var. dialecticae.

(4) Var. Casparo.

(5) Var. Rodolpho.

(6) Var. autores.

(7) Var. classicae.

(8) Var. obsequentiam.

testimonio comprobatum retineat. Sin crimine notetur aut alioqui inidoneus indicetur, eo misso in vicem alium (1) substituat.

Quoties item subsidaria opera habuerit opus vnus aut plurium, vt extraordinariis quam aut quos voluerit (2) aduocet, qui et parere iussioni debent et auxilium promptum ac fidele (3) praestare.

Leges scholae communes

1. In dies singulos hora sexta matutina, classes omnes, excepta infima cui est concessum hyeme peculiare priuilegium, ad solitum locum conueniunt.

2. Ab oratione ad Dominum cum adiuncto breui hymno initium sumunt.

3. Hora vndeciuna, psalmodia ad semihorae spatium per musicum ordinarium cum profectionibus exercetur (4) et oratio coniungitur.

4. Tertia pomeridiana eadem quae matutina (5) constituta est ratio obseruatur.

5. Absentes et inordinate agentes, tum et asini retinentes notam, singulis lectionibus absolutis, requiruntur, et pro delicti ratione verbis aut virgis nec alia ratione puniuntur.

6. Lectiones cum grauitate habentor, cum silentio attentioneque audiuntur.

7. Ad Ludum discipuli omnes mature (6) conueniunt.

8. Extra lectiones modestia, pax et tranquillitas seruatur citra praeceptoris copiam Ludum nullus egreditur.

9. Dimissi (7) inque publico agentes honestatem atque decorum studiosis dignum declarant et custodiunt.

10. Prauum consortium fugiunt.

11. Sabbathi diebus singulis examen omnium per hebdomadem auditorum cuiuslibet classis administer horis antemeridianis exercetur.

12. Disciplinam constitutam (8) exequitur.

13. Iisdem diebus, constituae primae secundaeque classibus declamationes disputationesque horis pomeridianis celebrantur, idque praesentibus moderatore et caeterorum classium doctoribus.

14. Vacationis dies à prima lectione Mercurii tota esto vniuersae scholae, ea verò non licentiae otioque inani, sed stylo ad proposita themata meditatione impenditur.

15. Sed et Sabbathi horae pomeridianae, prima secundaeque classibus exceptis, liberae iuuentuti sunt.

16. Concioni supplicatoriae, quae die Veneris haberi consuevit, tota schola cum reuerentia adhibetur.

17. Secundae primaeque classis adultiores publicis exercitationibus, quoad possunt, frequentes intersunt et cum silentio studiose auscultant.

18. Disputationum congressus diebus singulis meridianis horis in 2a, 3a, 4a, 5a, 6a, praesidente praeceptore habentur.

19. Vacatio in vindemiis ad dies 15 toti scholae permittitur (9).

(1) Var. alium in vicem.

(2) Var. libuerit.

(3) Var. facile.

(4) Var. exercentur.

(5) Var. matutinae.

(6) Var. mature discipuli omnes.

(7) Var. Emissi.

(8) Var. institutam.

(9) Var. Sauf dans S, le § 19 se trouve entre le § 16 et le § 17.

De Promotionibus

Promotiones singulis annis bis (1), ad Maii Nouembrisque calendas (2) celebrantur.

Ante constitutas autem dies, prius professores publicae priuataeque scholae conueniunt examinemque ordine singularum classium habent, a primis sumentes initium : indicio deinde sincero personaeque respectus expertes (3), idoneos ad altiora prouehendos decernunt, ex prima classe ad lectiones publicas, in reliquis verò ex inferioribus ad superiores.

Singulos mox eos catalogo assignanto declamationesque breues aut carmen parare iubentur.

Decuriae item singulae eadem opera mutantur et constituuntur.

Die deinde constituta, in praesentia D. Praefecti aut Castellani eius ministrorumque colloquii et professorum, designatorum nomenclatura recenseatur vel ad lectiones publicas vel ad superiores classes (4) a Scholae praeside ; ex quibus doctiores certum ex septem florenis praemium à Rectore accipiunt et collaudationem cum cohortatione audiunt (5). Deinde (6) ordine gratias, porrecta manu, D. Praefecto aut eius vicem tenenti, agant. Et rebus ita peractis aliquot ex prima secundaque classibus selectiores declamationes compositas aut carmina recitanto.

Statuta item tum praeleguntur atque ex autoritate Dominorum Magnificorum commendantur.

*Lectionum publicarum (7) ordo et ratio**Professor graecus (8)*

1. Ne concionem sacram remoretur, hyeme sexta, aestate verò septima (9), duodecima item meridiana in singulos dies profitetur.

2. Lectione priore auctores graecos, ex oratoribus Demosthenem et Isocratem, ex poëtis Homerum, Sophoclem, Pindarum, Euripidem doceto, ut alternis solutae ligataeque orationis exemplum habeat auditor.

3. Interea et grammatices inter praelegendum exquisitoria praecepta proponito et repetendo (10) exigit.

4. Hora autem meridiana Ethica, Politica et Dialogos Platonis certos eadem lingua profitetur (11).

5. Ab auditoribus suis stylum sermonis in singulas septimanas exigit.

Hebraeus

Bibliorum praelectionem hora tertia pomeridiana habeto. Et in tyronum, si adsint, gratiam, hora elapsa ordinaria, grammatices eius rudimenta proponito et exerceto.

Singulis item lectionibus praelecta ad canones grammatices exigit.

(1) Var. secundo.

(2) Var. kalendas.

(3) Var. experte (tous les ms).

(4) Var. Les mots *vel ad lectiones...* classes sont omis dans les ms sauf dans S.

(5) Var. audiant.

(6) Var. Dehinc.

(7) Var. publicarum om S.

(8) Var. Linguae graecae professor.

(9) Le prêche avait sans doute lieu en hiver à 7 heures, en été à 6 heures.

(10) Var. repetendo.

(11) Autoritate amplissimi magistratus hac lectione exonerator professor graecus. J. A. P. rect.

Artium professor

Huius cum sit communis et ad omne studiorum genus accomodata necessariaque professio, horas ab occupationibus scholasticis liberas, quae est octava antemeridiana et prima pomeridiana (1) habeto.

Atque priore quidem Rhetorica Ciceronis, Hermogenis aut Aristotelis, Organum item eiusdem philosophi vicissim profitetur.

Posteriore vero Mathematicum et physices (2) principia doceto.

Mathematicum autem principia : in arithmicis, species cum proportionibus et vulgaribus de tri et minutioribus (3) cubicisque regulis (4).

In geographia Glareani rudimenta.

In astronomicis sphaeram Procli aut Joannis de Sacro Bosco.

In geometria priores quatuor Euclidis libros intelligito.

In physicis, libellum Aristotelis de mundo, de anima, si liceat et parva quae vocantur naturalia.

Disputationum idem (5) themata proponito eaque singulis septimanis publica exercitatione diebus sabbathi ab hora prima pomeridiana prosequitor.

In (6) dies singulos sacras preces lingua vernacula ex utroque testamento ab adultioribus in collegio habendas curato.

Duodecim magistratus Bernensis Ecclesiae alumnos idem suae domi victu (7) necessario et disciplina provideto, domesticis eorum studiis moribusque attendito.

Latini sermonis eiusque emendati vsum domi forisque per notam asini procurato.

Diebus solemnibus cum suis contubernalibus ordine et modeste sacram concionem accedito et domum inde redito.

Ultra numerum duodecim non plures suscipere adigitor. Si tamen per domicilii et aliarum rerum opportunitatem liceat, plures suscipere liberum esto.

Theologus

Hic quanta summa fide sedulitateque potest scripturas veteris nouique Testamenti hora secunda pomeridiana enarrato.

1. In enarratione autem primum ex ipsis hebraicae graecaeque linguae fontibus sententiam (8) germanam depromito.

2. Statum totius praelectionis et dicendorum capita per methodum certam in summa proponito.

3. Proprium cuiuslibet contextus propositi sensum dilucide explicato.

4. Variam interpretationem aliorum modestè reuerenterque adducito.

5. Quae ad locos communes et quatenus referri possint debeantque diligenter aperito.

6. Locorum verò communium ipsorum (9) summam aut membra generatim indicasse sat esto et ad exactam vestigationem eorum apud (10) auctores studiosos relegato.

(1) Var. primam pomeridianam.

(2) Var. physicae.

(3) Var. minutionibus.

(4) Liberalitate illustriss. principum restituit stipendium professionis mathem. Sic vt philosophus ab illis liberatur. Jac. Ad Portum rector.

(5) Var. item.

(6) Var. Tout le passage depuis *In dies singulos* jusqu'à *suscipere liberum esto* ne se trouve que dans le manuscrit S.

(7) Var. victo (S.).

(8) Var. scientiam.

(9) Var. ipsorum communium.

(10) Var. ad.

7. Vsum postremo et ad priuatum profectum et Ecclesiae institutionem applicationemque pandito.

8. Epilogo antedicta, omnia per propositiones easque, quoad fieri potest, ex scripturis desumptas, complexa dictato.

9. Ad singulas lectiones aliquid ex praehabita semper à certis auditoribus requirito.

10. Disputationes sacras alternis septimanis idque Mercurii diebus à concione peragito (1).

11. Conclusiones prius cum Ministris Verbi Lausannensibus conferto, deinde in antecedente colloquio proponito (2).

12. Deinde certo (3) alicui iuueni sacrorumque studioso tuendas exhibeto (4), quem et armis ad defensionem necessariis instruito.

13. In congressu vero ipso ministrorum alter praesideat, qui actionem gubernet, calorem disputationum (5) moderetur, respondentem auxilia praestet, obscuriora explicet.

14. Eius caeteri monitionibus inter disputandum humiliter obediunt.

Theologus vero et semper praesens esto argumentorumque formas et λύσεις excutito et, absentibus ministris, vicem eorum suppleto.

15. Opponentem moderatè citraque contentionem et clamorem argumenta in formam modumque redacta proponunt. Exotica et ad rem minus pertinentia vitant. Modum denique argumentandi (6) ponunt. Contrà facientes a gubernatore officii admonentur aut modestè quiescere inbentur.

Quia vero sex habentur (7) lectiones in dies singulos publicae, quas vel non liceat vel non libeat expediatue omnibus audire (8), a ministris et professoribus audiendae cuilibet cum delectu désignantur.

De extraordinariis studiosis qui Dominorum beneficiis fruuntur.

Debent illi disciplinae causa subiici; lectioni, studio et exercitationi vacare; apud eum habitare hospitem qui a pastoribus Ecclesiae et professoribus fuerit designatus.

Hospes vir grauis probatique testimonii eligitor; cuilibet victum lectumque pro pecunia preciique ratione exhibeto (9).

Precii autem ratio a pastoribus atque professoribus pro temporum ratione constituitur.

In mores et studia conuictorum accuratè obseruato. Delinquentes per licentiam et refractarios pastoribus indicato, vt aut moniti resipiscant aut secus facientes colloquio sistantur et (10) communi authoritate senatui Bernensi significantur (11).

Quotidie suos ad concionem sacram adhibeto.

Preces sacras et illi habento domi.

Hi concionantes in contubernio à pastoribus Ecclesiae et professoribus item reliquis, artium excepto, per vices audiuntur et officii admonentur.

(1) Var. Ce paragraphe est omis dans S.

(2) Lex haec undecima, vt et 13, 14 auctoritate ampliss. magistratus ita est mutata vt praesidium et quae disputationem totam concernunt theologo commitantur; moderamen autem rectori iniungitur, si quidem necessitas requireret vt ipse auctoritatem suam interponeret. J. Ad portum rector.

(3) Var. Certo deinde.

(4) Var. exhibito.

(5) Var. disceptationum.

(6) Var. arguendi.

(7) Var. habentur om S.

(8) Var. audire omnibus.

(9) Var. Cet alinéa est laissé en blanc dans la copie d'Arnay.

(10) Var. Les mots *secus* et *sont* omis dans les msc. sauf S.

(11) Var. significantur.

Vxores, nondum (1) ministeriis inaugurati, non ducunt. Contra facientes pro senatus Bernensis arbitrio puniuntur. Vacatio a praelectionibus auscultationibusque publicis in autumnus per tres septimanas et a die Palmarum ad Paschatis festum libera esto.

Praeses siue Rector totius scholae (2)

Praeses totius scholae constituitur suffragiisque Lausannensis colloquii (3) eligitor ex ministris aut professoribus, vir autoritate et doctrina illustris.

Hunc studiosi, vndeunque aduenientes lectionibus scholae fruituri, adeunto nominaque sua ei dant. Pietatem erga Dominum, fidem erga magnificam remp. Bernensem et erga pientissimum magistratum in aequis praeceptis obedientiam, diligentiam in studiis, fauorem erga scholam, obsequentiam erga praeceptores promittunt.

Hic in totius scholae administrationem attendito, cessantes professores aut studiosos officii commoneto. Lites subortas inter studiosos aut sua autoritate aut aliorum etiam opera adhibita componito.

Biennio functionem gerito, quo elapso aut nouus praeficitor aut idem denuo eligitor.

Alumni principum Bernensium (4)

Studiosi porro alumni Principum et ex vrbe Berna ditoneque oriundi priusquam ad lectiones admittantur per professores et ludimagistrum, ministris, cum licet, praesentibus, examinantur et pro ratione profectus ingeniiue vel classi certae vel publicis lectionibus destinantur, quorum sententia rata habetur.

Qui vero huc aliunde (5), se conferunt commoditatis quidem ordinisque, post nomen datum, commonentur, libertas (6) tamen quod libeat audiendi conceditor.

Omnibus vero ea lex proponitor ut studiorum gratia in hac schola agentes (7) quam promiserunt rectori honestatem in moribus et sedulitatem in literis praestent; contra facientes primum à rectore et professoribus monentur, perucax vero aut delinquens grauius scelerieue obnoxius a moderatore ludi aut collegii (8) iuxta sententiam Praefecti aut, si absit, suffecti, ministro-rumque et professorum, idque in eorum praesentia, pœnas dato.

Enses armaque nullus studiosus gerito (9).

Vrbem nullus citra rectoris copiam egreditor.

Qui iunior est ex vrbe agroque Bernensi certo se praeceptoris (10) vel domestica vel alioquin (11) familiari consuetudine adiungito (12), qui de moribus studiisque ferre testimonium queat.

Lectionibus creber interesto.

(1) Var. ministeriis nondum.

(2) Var. Praeses vel Rector.

(3) Var. professorum et ministrorum Lausannensium.

(4) Var. Alia quaedam pro studiosis.

(5) Var. aliunde huc.

(6) Var. sed libertas.

(7) Var. degentes.

(8) Var. Colloquii.

(9) Var. Raturé dans la copie n° 3 et omis dans la copie d'Arnay.

(10) Var. praeceptoris.

(11) Var. alioqui.

(12) Var. se adiungito.

II

PROGRAMME DU COLLÈGE DE GENÈVE

Dans le même manuscrit de Strasbourg, nous trouvons aux pages 203 à 206 un extrait du prospectus latin qui avait été publié le 12 janvier 1538 chez Jean Gérard (voir p. 125 de notre volume). Cette pièce a été réimprimée par Herminjard *Correspondance des Réformateurs*, t. IV, p. 455 à 460, d'après un placard de sa collection. Mais le texte en était mutilé, ce qui a obligé l'éditeur à faire de nombreuses restitutions d'après la traduction française intitulée *L'ordre et manière d'enseigner en la Ville de Genève au Collège*, réimprimée par E. A. Bétant, à la suite de sa *Notice sur le Collège de Rive*, Genève 1866. Malheureusement, le manuscrit de Strasbourg ne donne qu'un extrait et n'offre pas le texte intégral de ce prospectus. Il ne renferme ni le préambule ni la fin et les allusions aux circonstances spéciales de Genève se bornent aux noms de Sonier, de Farel et de Calvin. Comme nous avons affaire au plus ancien programme scolaire de la Suisse française, nous avons cru utile de le reproduire dans un texte aussi voisin que possible de l'original. Les mots entre crochets sont ceux qu'Herminjard a suppléés.

ORDO ET RATIO DOCENDI

Geneue in Gymnasio

Delecti sunt ac designati bonarum artium magistri, qui in Gymnasio Geneuensi quod decreto Senatus anno proximo instu[tum atque conditum fuit] omni studio, diligentia et sedulitate in hoc incumbunt vt pueros suae fidei commissos reddant ipsorum parentibus tum cul[tiores bonis moribus] tum eleganter formatos atque expositos. Nam et quam honestissimae posunt vitae exemplo illis praesunt et vt cognitione lingua[rum et artium liberalium, dun]taxat quas ea aetas capere potest, diligenter erudiant enituntur. Tantùm, ne oblatae occasionei desint quibus liberi sunt ad discendum idonei, [neque tanto bono eos frau]dent ; vnde et sibi priuatim domesticum tum ornamentum, tum emolumentum non mediocre acquirunt ; et publicè maximum suae gen[tis commodum ;] quam late in priuatae vitae actionibus pateat satis, nisi experientia, intelligi non potest ; eas certo à quàm plurimis coli publicae vtilitatis magno[pere refert ad] politicam administrationem, ad sustinendam Ecclesiae incolumitatem, ad ipsam denique inter homines humanitatem retinendam ; mai[us enim est bonum quàm vt] explicari faciliè possit. At verò ne quis maius aliquid iactari à nobis existimet quàm re ipsa praestetur, quae apud nos institutionis methodus [et ratio obtineant] particulariùs exponemus.

Mane (1) igitur, horâ quintâ, incipiunt in nostro gymnasio exercitationes in authoribus enarrandis ; nec ante decimam, quae est ferè apud istos hora prandii intermittitur.

Horis autem posterioribus repeti solet quicquid eo die praelectum fuerit ; eademque opera diligenter a pueris exiguntur quae ad verborum significationem et rationem grammaticam pertineant.

Erudiuntur quotidie adolescentes in tribus linguis maximè insignibus, Graeca, Hebraica et Latina ; vt interim de Gallica taceamus, indicio doctorum non]omnino contemnenda (2). Et quidem ad Graecas praelectiones, nouum

(1) La copie de Strasbourg commence avec le mot *Mane*.

(2) Tout ce passage depuis *vt interim* de est supprimé dans la copie de Strasbourg.

testamentum nobis in vsu est quotidiano, vetus autem ad Hebraicas; quibus rebus semper accedunt vtriusque linguae elementa ex institutionibus artis Grammaticae.

Quod ad Latinam linguam pertinet, nullum eius authorem bonum reuicimus; sed semper tamen primarios et quasi duces habemus, Terentium, Vergilium et M. T. Ciceronem, ex quorum assidua lectione comparari potest ipsius Latini sermonis puritas atque elegantia.

Porrò hunc ferè morem obseruamus in docendo vt rudibus nihil interpretetur quod non Latinè aut Gallicè aut etiam si commode fieri possit, vtroque modo reddamus.

In ipsa interpretatione, vbi locus exigit, breuissimae annotationes et maxime notandae observationes seligi ac dictari solent, praeterea loquendi formulae tum Latinae, tum Gallicae, vt pueri faciliùs rem ipsam percipiant. Huic autem muneri interpretandi Latinè Maturinus Corderius [et alius praeficiuntur] (1).

Ad tractandas more scholastico disputationes, duo quotidie ponuntur semihorae spatia.

Finitis verò disputationibus vespertinis, pueri simul omnes in auditorium maximum conueniunt, vbi stans vnus eorum clara voce pronuntiat Gallico sermone praecepta Dei, cum precatione dominica et fidei Christianae symbolo; deinde ad cenam disceditur.

Nec illud silentio praetereundum est quòd Antonius Sonnerius praefectus ipsius gymnasii, vniuersam multitudinem Christianae religionis elementis semel in die familiariter instituit.

Praeterea toto die paruuli, qui adhuc elementarii sunt, separatim docentur (non sine obseruatione sonorum qui accentus vocantur) non modò Latinè et Gallicè legere, sed etiam nomina et verba declinare; quae sunt certissima linguae Latinae elementa.

Et etiam, ne quid praetermittatur quod ad puerilem doctrinam conferendam videatur (2), huic paruulorum ordini, certa quadam hora diei, exemplaria proponuntur ad scribendum; vt et ad literarum figuras nitidè eleganterque exprimendas et ad emendatè scribendi rationem paulatim informantur.

Qui verò doctrina caeteros antecedunt assiduè in Latinè loquendo et scribendo exercentur, vt mos est in optimis gymnasiis.

Et quoniam, nisi adiuuante Domino ac per spiritum suum mentibus nostris illucente, non est sperandum vt industriae studioque nostro bene succedat, idcirco a precatione semper incipimus, item eaque desinimus.

Quod autem attinet ad conuictores in ipso gymnasio habitantes, maius est nobis otium pluresque occasiones quibus ampliùs eos doctrina prouehamus et certis horis quotidie aliquid eis operae priuatim impertiamur; cuiusmodi sunt haec: maiore cura lectionem, scripturam et rectum sermonem docere, diligentissimè exigere ea quae praelecta fuerint, eruditorum scripta diligentius emendare. Quo in genere sunt etiam Arithmeticae artis initia, hoc est numerorum et notarum ac calculi ratio.

Ad haec omni die priùs quàm accumbatur, aliquis eorum, caeteris audientibus, caput vnum clarè recitat ex Bibliis Gallicis.

Inter accumbendum, singuli (3) è sacris literis sententias diuersis linguis pro suo quisque captu pronuntiant.

Sublata mensa actisque de more gratiis (quoniam non minùs ingenio quàm corpori nocet ad studiorum laborem statim à cibo redire) in manus sumuntur diuinae legis codices, diuersa tamen lingua; hoc est (vt quisque est iam

(1) Tout ce passage depuis *Huic autem muneri* est supprimé dans la copie de Strasbourg.

(2) Ce passage, depuis *Et etiam ne est* remplacé dans la copie de Strasbourg par le mot *Praeterea*.

(3) Le texte imprimé porte *singulas*.

aliquo sermone imbutus), aut Graeca aut Latina aut Gallica aut, si de veteri testamento res agitur, etiam Hebraica. Tum igitur, vt omnium animi in re honesta et sancta iucundissimè relaxentur, vnus hypodidascalorum, deposita interim illa magistri persona, aliquid in sacris literis ex Latino sermone in Gallicum quasi cursim interpretatur, sic tamen vt orationis contextum scholastico more particulatim dissoluat. Post, haec ipsis pueris Latinè familiariter proponit eodem modo atque ordine quo declarata fuerint ; illi verò Gallicè reddunt, quantum quisque scilicet meminisse potuit. Respondet autem vnusquisque ordine suo vsque ad finem vnus periodi aut sententiae atque illum interea caeteri alacriter et certatim magna cum libertate reprehendunt. Ita fit vt et linguarum et librorum varietas conferatur ; puerique ipsi, nullo studio aut labore, non mediocres in lege diuina progressus faciant. Ad summam, nulla est pars omnino diei quae non in aliqua honesta exercitatione consumetur.

Iis atque aliis studiis adolescentes spatio temporis cognitionem assequi possunt quatuor insignium linguarum, nempe Latinae, Graecae, [Hebraicae et Gallicae, quae omnes] eo ipso gymnasio docentur assiduè (1).

Speramus etiam futurum, adiuvante Domino Deo (2), vt in Rhetoricis et Dialecticis doceamus ; vbi scilicet auditores nostri, post superata haec primordia, his percipiendis idonei fuerint.

Praeter illa supra dicta omnia quae in schola docentur, sunt quotidie praelectiones duae in templo eius vrbis maximo (3). Earum vna est Hebraice ex veteri Testamento, ab horâ nonâ vsque ad decimam. Hoc onus inter se partiuntur eius linguae interpretes (4) (cuius partes sunt singula verba et loquendi formulas [ac sermonis proprietatem gram]maticè declarare) et Gulielmus Farellus, qui in excutienda atque explicanda pietatis doctrina omnino versatur. Alteram verò praelectionem, quae est Graecè de nouo] testamento, Ioannes Caluinus horâ secunda post meridiana exequitur (5).

Sunt et illic frequenter de fide ac religione Christiana publicae disputationes non illae quidem clamosae, sophisticae, contentiosae sed quae fiunt cum omnium verborum modestia atque animi tranquillitate. In illis autem cœtibus, libere in vtramque partem ea de re quam quis proposuerit disputatur ; cum interim illo defendente, caeteri obiciunt pro suo quisque arbitratu ; sic tamen vt aut confirmandi aut refellendi gratiâ nihil afferatur nisi quod sit sacram literarum autoritate comprobatum. Et id quidem genus disputandi ob eam causam potissimùm tractatur vt eo modo periculum fiat si quis est idoneus cui populi docendi committatur procuratio, prius tamen eius vita et moribus diligenter exploratis. Quod si is est qui scholae praeficiendus, cum illo agitur non solum de religione, verùm etiam de humanis disciplinis, propterea quod eum vtroque genere aliqua saltem ex parte instructum esse oportet (6).

In eadem ciuitate, omni dominico die, quinque conciones de puro Dei verbo habentur, caeteris autem diebus tantùm binae ; qua in re sic sunt [horae distributae vt facilè omni]bus illis concionibus ordine interesse possis.

Haec idcirco in vulgus edenda curauimus, vt falsis et iniquis rumoribus occurreremus quos de nobis passim disseminant plurimi c[alumniatores, nulla alia causa no]bis ita infesti, nisi quia ipsum Domini Euangelium, quo

(1) Tout ce passage depuis *His atque aliis* est supprimé dans la copie de Strasbourg.

(2) Le mot *Deo* est supprimé dans la copie de Strasbourg.

(3) Les mots *in templo* sont supprimés dans la copie de Strasbourg ; *eius vrbis maximo* sont écrits mais entre deux signes λ λ.

(4) Ce professeur d'hébreu était probablement Imbert-Paccollet. (Voir HERMINJARD, t. IV, p. 459).

(5) Tout ce passage depuis *Hoc onus inter* est omis dans la copie de Strasbourg et remplacé par ce qui suit : *Quam Gulielmus Farellus proficitur. Altera vero Graeca est ex nouo Testamento quam Ioannes Caluinus hora secunda postmeridiana exequitur.*

(6) La copie de Strasbourg se termine là.

nihil peius execrantur, per nostram ruinam conficere se posse confidunt. Nam inter [innumerabilia mendacia quibus] causam nostram exosam reddere student, illud vel in primis criminantur politiores literas ac disciplinas omnes liberales pro nihil[o nos habere et apud nos eas] pene iam obsoleuisse atque adeo propemodum extinctas esse; quasi vero Euangelium cum bonis artibus, quae inter eximia Dei dona n[umerantur] a nobis, pugnet; utique prodigiosè mentiantur, quia tamen ubique reperiunt quibus facillè imponant, praesertim ubi nulla pro veritatis patrocinio vox editur, nobis visum est notam] bonis omnibus facere nostram hanc docendi rationem, ut ex ea nos potius indicent quàm leuibus ac temerè iactatis rumusculis. Hinc enim [patebit quàm iniustè] ducamur ceu bonarum artium contemptores, in quibus tamen instaurandis non minùs seriò laboramus quàm hostes nostri in perdenda [vera Dei obedientia. Nam et si primas deferimus Verbo Domini, non tamen bonas disciplinas abiicimus; quae secundo loco ritè subsidere possunt. Quinetiam dum haec [duo tali ordine coniunguntur, opti]mè inter se conspirant ut Dei quidem Verbum omnis doctrinae sit fundamentum, artes verò quae liberales dicuntur adminicula sint ac subsidia ad plenam Verbi cognitionem non contemnenda.

Geneuae pridie Idus Ian. 1538.

BIBLIOTHÈQUE DES PASTEURS DE NEUCHÂTEL

Recueil d'un grand nombre de documents, lettres et règlements. Cote A, n° 50. Copie Gagnebin, p. 115.

Requête aux ambassadeurs de S. A. sur 1^o l'emploi convenable à faire des biens d'Église, et 2^o la manière d'enseigner au peuple la vraie doctrine. — Elle est sans date, et peut être de l'année 1544 ou 1545. Elle est de la main de Chaponneau. (Note Gagnebin).

Supplication faite aux Seigneurs Ambassadeurs de nostre souverain et très-illustre Prince, par les pasteurs et prescheurs du saint Evangile de la congregation de Neufchastel.

Messieurs, il est escrit au cuer de tous, et une singuliere affection est donnee a tous de honnorer leur Prince et Seigneur, et non seulement selon cela qui est escript es cuers on doit honnorer les puissances : mais aussi le saint commandement de Dieu, et sa sainte parolle tres clairement le contient, et tres expressement le commande. Parquoy nous tous qui pourtons la parolle de Dieu et qui enseignons à tous de pourter honneur et rendre toute obeissance a nostre souverain Prince Monsieur le duc de Longueville, conte de Neufchastel, a qui Dieu doint bonne vie, ayans une singuliere affection à sa seigneurie, comme ses bons, loyaux et très obeissans serviteurs, sommes tous joyeux de vostre venue, puis que estes icy au nom de nostre susdict Prince, et vous soyez les bien venus.

S'il est ainsi, Messieurs, que l'on doit procurer de tous grandement, on est tenu de tascher au bien et honneur du Prince, afin qu'en tout bien et selon Dieu il puisse gouverner et conduyre ceux qui sont soubz sa puissance en rendant a ung chacun ce qui luy appartient, nous, pour le bien et honneur de nostre souverain Prince, vous supplions avoir esgard aux biens de l'église, qu'ilz ne soient dissipés, mais qu'ilz soyent employes aux droictz usaiges a quoy ilz doivent servir, comme a cela la puissance ordonnee de Dieu se doit employer. Car si les Seigneurs ne doivent permettre que personne ne soit prive et frustre de ce qui luy vient, et si singulierement les vefves et pupilles sont en la protection de la puissance, pour estre maintenus et gardes, par plus justeraison l'église de nostre Seigneur doit estre plus maintenue en son endroit sans permettre que ce qui luy appartient luy soit oste, ny employé en aultres usaiges qu'il ne convient.

Le commun dire a este que les biens de l'église estoient les biens des pauvres, et que iceux devoient estre employes à trois choses, et divisés en trois parties. Et mesme le grand adversaire de l'église de Jesus a este contraint de le dire ainsi : mais comme il est tout cler, il fault qu'en quatre choses ils soient exposés. Car premierement, il fault que la sainte doctrine de Jesus soit conservée en l'église, afin que le pouvre peuple soit enseigné purement de laisser peche et de le fuyr, et de recourir à Jesus, pour mettre toute sa fiance et assurance en la mort et passion d'iceluy, en cherchant le salut en ce bon sauveur, et en luy seul invoquant le père au nom du filz, et que le peuple soit incité à toutes bonnes œuvres comme elles sont commandées de Dieu pour cheminer en icelles, et soit consolé en toutes ses afflictions par les saintes promesses que le pere nous a faictes, nous promettant ayde et assistance au nom de Jesus, et avec ceste sainte doctrine que les saintz sacrementz soyent purement administrés. Cecy ne peut estre en l'église, s'il n'y a bons et fidelles pasteurs propres à ce. Parquoy comme la parolle de nostre Seigneur porte que celuy qui presche le saint evangile, il doibt estre nourri et vivre de l'evangile, il fault que les pasteurs soient entretenus des biens de l'église. Et pourtant que les pasteurs ne peuvent tousjours vivre, et si après les bons pasteurs ne succedoient et ne venoient des aultres pour continuer en saine doctrine, que deviendroit le peuple ? ne viendrait-il point en une Turquie et barbarie fort espouvantable ? Parquoy il convient qu'il y aye gens qui apprennent et soyent bien instruits pour enseigner le peuple ; et que escolles et escolliers soyent entretenus et que avec grand soing on pourvoye que bonne doctrine y soit donnée et enseignée. Et puisque cela est pour entretenir l'église, les biens de l'église doibvent à ce servir en partie. Et si en l'église continuellement admonitions et exhortations sont faictes d'aider et secourir aux povres qui sont en nécessité : comme sont ceux qui ne peuvent gagner leur vie, n'ayans de quoy pour s'entretenir, il faut bien que l'église ayant le moyen pour ce faire, elle s'employe singulièrement, comme estoit fait au commencement au temps des saints apostres, la ou il estoit distribue à ung chascun comme il estoit de besoing et personne n'avoit indigence : et ce non pour entretenir gens oisifs qui peuvent bien travailler, comme très malheureusement il a esté fait auparavant : mais ceux qui selon Dieu doibvent estre secourus, comme povres vefves, pupilles, malades impotens, et autres nécessaireux. Il fault que l'église ayt lieu propre et convenable pour s'assembler, pour ouyr la doctrine de nostre Seigneur, vacquer à saintes prieres et oraisons, et pour recevoir les saintz sacrementz. Et tel lieu doibt estre propre et honneste. Et ainsi il est nécessaire que temples, hospitaux, maisons des pasteurs, et des escolles, et autres choses qui sont nécessaires pour la maintenance de l'église soyent entretenues des biens des eglises. Parquoy au nom de nostre Seigneur Jesus qui a exposé son corps et son sang pour son eglise, nous vous supplions que ce qui vient à l'église luy soit garde et employé en cela qui est requis. Car c'est une chose espouvantable de voir comme ilz ont estes dissipés jusques à presant, combien qu'on n'aye cessé de prescher contre la dissipation et tort qu'on faisoit à l'église, et mesmes que remonstrances, protestations et oppositions au temps de feu nostre souverayne Princesse ayent esté faictes au nom de tous les pasteurs, à Mons^r le gouverneur, et à messieurs des Estatz en pleyne audience, et qu'en particulier et en general on ayt travaillé, afin que les biens ne fussent point dissipés, mais conservés et distribués saintement. Neanmoins quelques raisons et remonstrances qu'on ayt fait on ne l'a peu obtenir selon ce qu'on demandoit, et singulierement la dissipation a esté faite es abbayes et prieurés. Car il n'y a lieu icy alentour la ou l'on ne face des dictz biens plus pour les povres que icy, soit la ou il y a grande ignorance, ou la ou la parolle de Dieu est preschée. Et singulierement les tres redoutés Seigneurs de Berne [font] aux abbayes de grosses et de grandes aumosnes à tres grande multitude de povres tous allans

et venans, oultre ceux qu'ilz entretiennent es dictes abbayes, et ceux du pays, a qui ilz donnent parmy les maisons, comme l'indigence le requiert. Mais icy il n'est question quant les pauvres viennent aux abbayes et prieurés, ou l'on souloit donner, qu'ilz ayent aulcune ayde, mais au lieu de trouver quelque qui face l'aumosne, on rencontre devant la porte fermée quelque gros chien pour mordre les pauvres, qui est une chose très cruelle. Et ne fault point, messieurs, qu'on nous calummie, comme aulcuns font, que nous propositions cecy pour avoir la charge d'administrer et dispenser ces biens. Car nous avons, comme respondirent les Saincts Apostres, assés et plus que nous ne pourrions faire a la predication de la parolle de l'évangille, a exhorter, admonester et consoler le peuple, lequel nous avons en charge : Et avons bien besoing de prier nostre Seigneur qu'il nous assiste, et a toute son eglise, sans que nous ayons autre charge. Et pourtant, au nom de nostre Seigneur nous requerons la puissance de nostre souverain Prince, vouloir assister, non seulement pour la conservation des dictz biens de l'église, mais aussi que la dispensation soit faite d'iceux par gens plains de foy et du Sainct esprit propres a cela et esleux saintement, comme furent au temps des Saincts Apostres, ainsi que tousjours nous l'avons requesté et demandé des le commencement jusques a present. D'autre part, messieurs, quand a la doctrine, nous vous supplions que si vous ou aultres du Conseil et gouverneman de nostre souverain Prince aves quelque maulvaise opinion de nous et de la doctrine que nous pourtons, qu'il vous plaise l'oster et entendre comme les choses [sont] allees et vont. Car devant Dieu, nous vous testifions que nous n'avons tasché à aulcune nouvelleté, et ne sommes point venus en vertu humayne, ny en bras d'homme, ny en confiance que nous ayons eu en nous, ny en chose qui soit de nous, ny d'autre que de Dieu, et n'avons demandé ny nostre bien, ny nostre profit, ny honneur, ny nostre gloire propre. Mais voyans le povere peuple en une telle bestise qu'il n'entendoit du tout rien es choses de Dieu, ny en la foy, ny en la loi, ny es saintz sacrementz de nostre Seigneur, mais que c'estoit la plus grande ignorance et povreté tant en la vie, qu'en opinions et congnoissance, nous avons esté contrainctz, en la vertu du sang de Jesus, qui a esté espandu pour ses brebis, de monstrier les faultes et pechés contre Dieu, en cela que le nom de Dieu estoit tant prophané, et que toutes superstitions et idolatries regnoient, et que la fiance et l'honneur qu'on doit avoir a Dieu, estoit transporté aux choses de rien, aux choses mortes et inventées des hommes, et qu'il n'y avoit rien qui fut gardé comme il estoit au temps des Apostres : nous avons incité tous à recongnoistre la bonté du Pere, pour recourir a luy en playne confiance et foy qu'on doit avoir en Jesus, en croyant qu'il est mort pour noz pechez, et resuscité pour nostre justification, et qu'il a fait et offert le seul sacrifice parfait et consommé pour noz pechez, nous lavant et purifiant par son precieux sang qu'il a une fois espandu. Et ainsi croyans a ceste sainte doctrine, et recevans les biens et dons que le Père donne à ceux qui ont leur fiance en Jesus, et qui par iceluy, commant le seul vray Saulveur, moyeneur et advocat, recourent au Père, estans participants du Sainct Esprit, ilz signassent et receussent ses belles graces par les saintz sacramantz, non seulement en eux, mais aussi aux leurs. Car Dieu promet a ceux qui par Jésus Christ se retournent au Pere pour le recongnoistre leur Dieu, qu'il sera leur Dieu et de leurs enfans, et par ainsi ilz presentent leurs enfans pour estre receuz par le saint baptesme en l'église de Jesus, comme estans du corps mistique de Jesus Christ, lavés par le sang d'iceluy, commant le represente l'eau du saint baptesme : et ainsi sont receuz comme desdiés au pere, au filz et au saint esprit, ung seul et vray Dieu, en une simple essence et nature, en troys personnes, pour vivre selon l'évangille de nostre Seigneur. Et après ce saint baptesme on les instruit a prier nostre Seigneur, confesser la foy, et apprendre les saintz commandemens de Dieu, et cela qu'on doit tenir pour croire et vivre selon Dieu, jusques a tant que, ayans suffisante

congnoissance, ilz viennent a estre capables du saint sacrement du corps et sang de Jésus Christ, pour en estre repeuz vrayement et en salut, comme Jésus Christ c'est donne a nous en sa sainte cene, laquelle est donnée et administrée avec declaration des biens et graces que nous avons par la mort et passion de Jesus Christ, avec confession des peches, desquelz demandans pardon a Dieu qu'on recoure à Jesus pour estre nourris de son corps, qui a esté donné pour nostre renson et abbeves de son sang, qui a esté espandu pour la remission de noz pechez, et de cecy qui est tant grand et inestimable tous qui en sont participans sont incités et admonestés d'en rendre graces a Dieu, et d'en avoir continuelle souvenance en cheminant tousjours en vraye foy besoignante par charité, en observant les saintz commandemens de Dieu, et ainsi enseignant l'évangille, ce que les saints Apostres ont presché et enseigné, on a tasché et on tasche d'enseigner purement en la foy et en la loy de nostre Seigneur, et jusques à presant avons esté prestz a randre raison a tous et maintenir ceste sainte doctrine jusques à la dernière goutte de nostre sang. Et ne voudrions, en auculne manière, faire ny dire, ne penser auculne chose qui fust contre l'honneur de Dieu, contre sa foy, sa loy, ny son église, ny pourtast dommaige au bien ny salut de personne. Et tant y a que quant on nous monstreroit qu'en la vie et doctrine que nous enseignons qu'on doit tenir, y auroit faulte, nous sommes ceux qui voudrions nous laisser renger tousjours par la parole de Dieu, non point que nous demandions qu'on nous espargne, si nous avons failly, mais que toute punission en soit faicte. Car de nous y nous est assés que la verite aye lieu, que Dieu soit honoré et que sa parole avancée et tenue et le peuple bien conduit, commant qu'il soit faict de nous. Et pourtant voudrions bien supplier tant ceux qui sont icy qu'en aultre part qui ont aultre opinion de nous qu'ilz ne doivent ou qu'ilz souffrent que nous monstrions a iceux nostre droict et la verite en laquelle nous marchons, ou qu'ilz prennent la peyne de monstrier ce enquoy ilz pensent qu'on default, et qu'ilz souffrent et endurent d'estre enseignés et d'enseigner. Car c'est chose fort repugnante a charite et a tout ce qui doit estre entre chrestiens de ne vouloir parler ny ouyr au bien et édification de son prochain. Certaynement nous ne demandons, sinon une vraye union et accord en Jesus Christ, et que tous cheminent ainsi qu'il appartient à vrayz chrestiens : et a cela voudrions que nostre vie et tout cela qui est en nous fust employé. Car quand Jesus Christ regne et sa verite a lieu, personne n'y peult avoir dommaige ny deshonneur envers nostre Seigneur : et estre vaincu icy a l'honneur de Dieu est plus que toute victoyre : et estre mesprisé afin que Dieu soit honoré surmonte toute gloire : et estre appouvri afin que les ames soient enrichies de salut passe toute richesse : et mourir afin que la vie soit congnee, cela surmonte toute vie. Or nostre Seigneur face que sa droicte voye soit de tous congnee, comment il scait que de cuer nous le desirons, et donne grace a nostre souverain Prince et a tous ceux qui ont charge de luy et a vous et a tout le peuple de cheminer ainsi comme il plaict a ce bon Dieu et comme il veult et commande que tous cheminent, pour parvenir a la vie éternelle, c'est par vraye et vive foy besoignante par charite.

(Sans signature.)

IV

Réponse de Monsieur de Puignillon à la première partie de la requête précédente, au sujet des biens ecclésiastiques. — Cette pièce semble être le procès-verbal d'une audience que les Pasteurs auraient eue de l'ambassadeur de S. A. Il y a plusieurs corrections et additions faites à la marge, de la même main que la pièce ; elles sont mises à leur place dans le texte.

Les ministres de la classe et congregation de ce Conté demandans à Monsieur de Piquiliron la responce d'aucuns advertissementz de la dispensation des biens ecclésiastiques et aussy d'une supplication faicte par maniere d'articles costés par Messieurs du Conseil de ce Conté, a respondu le dict Seigneur que quand au premier advertissement qu'on luy bailla par escript il l'a renvoyé à Monseigneur le Gouverneur costé et articulé par le Conseil de Madame de Guyse. Sur ce, ont respondu les dictz ministres qu'ilz n'en ont point veu et qu'il fault que le dict Seigneur Gouverneur l'ayt encore entre ses papiers, combien que par plusieurs foys ilz aient demandé au gouverneur s'il en avoyt eu responce.

Après ce, le dict Seigneur de Piquilion a déclaré et dict que nostre souverain Prince ne pretendoit et vouloyt aucune chose voyre ung seul denier des biens de l'Eglise. Et que touchant Fonteyne André, lequel est ypothequé pour certains deniers, il desire qu'il soyt racheté le plus tost que faire ce pourra pour employer icelluy et tous les autres en bons et saintz usages mesmes par messieurs du Conseil de ce Conté selon l'adviz desquelz le dict Prince desire que le tout soyt administré et dispensé.

Et quand au dict Seigneur de Piquilion, il dict ne scavoyr qu'il y ait autre bien de l'Eglise que le dict Fonteyne André et le prieuré de Vautravers pour lequel le Prince a desboursé quatorze centz escus sans en avoir ung denier de prouffit, ny ne veult avoyr. Et eür ce on a fait aussy mention qu'il y avoyt le bien de chapitre. Alors le dict Seigneur a dit que, s'il y a quelque aultre bien, le dict Seigneur Gouverneur le doit scavoyr, car de luy il en est ignorant. Et le dict Gouverneur doit savoir qu'est ce qu'on en fait. Car le Prince et Madame de Guyse et luy mesme entendent qu'ilz soyent employez à l'honneur de Dieu et en saintz usages.

Et sur cela, les dictz ministres sont entrez en propos des dixmes, sur lesquels propos le dict Seigneur a respondu que le Prince et luy, en sont innocentz et en ont lavé leurs mains et que luy y a resisté plus de trois moys, car il ne s'en vouloyt aucunement mesler. Et que tout cela qui en a été fait il a esté fait à l'instance et sollicitation de ceulx la de ceste Ville, ausquelz on a consenty contre le gré du dict Prince, son conseil et de moy. Et si leur fut présenté qui valoyt douze foys plus que le dict dixme. Et que quant on voudroyt remettre ledict dixme, que le Prince et luy mesme en seroient bien contens moyennant qu'il fut employé en saintz usages.

Et quand à la susdicte supplication faicte en maniere d'articles, de quoy Monseigneur le Gouverneur avoyt remis les dictz ministres à la venue du dict Monseigneur de Piquilion disant qu'il l'envoyeroyt à Monseigneur de Guyse, le dict Seigneur Piquilion dit qu'il n'en a rien veu ny ouy. Et quand est de l'exequution, qu'il n'a point de charge d'en rien faire sinon par le conseil et adviz des conseillers de Monseigneur le Prince qui sont en ce Conté.

V

ARCHIVES CANTONALES DE BERNE

Ratsmanual, n° 294. page 63. 8 octobre 1545

An die von Nüwenburg, m. h. bericht, das ir schulmeister urlob, öb sy im urloub gäben oder nit, m. h. nit zu wüssen etc. zu erlöschung des evangeli khein böser etc. m. h. begär, darob syend, das die ein fürgang, nitt erkhaltind, als m. h. inen vertrauend, ir antwort, etc.

VI

ARCHIVES CANTONALES DE BERNE

Teutsch-Missivenbuch Y, pages 858 et suiv.

La traduction se trouve à la page 161 de notre volume.

Nüwemburg Schul.

Unsern früntlichen grus sampt was wir liebs und guts vermögend zuvor, ersam wyss sonders gut fründ und getrüwe lieb burger, wir sind landmärs wyss bericht, wie under üch etwas spaltung, unruw und uneinigkeit sige, dadurch die schul by üch gar zerstört, dann ir je kheinen schulmeister habend, mögend nit wüssen, ob ir ine geurloubet oder ob er urloub gnommen habe, und sunst ander unordnungen göttlichem wort zewider sich lichtlich zutragen möchtend, das uns von hertzen leyd, desshalb wir üch zum früntlichosten und trungenlichosten vermanen und zum höchsten bitten, ir wellind betrachten, wenn das mittel und fundement zufürdrung der Eer gottes, als die schulen sind, in wellichen die juget in göttlichem wort und guten syden underricht und ufferzogen wirt, hingnommen und underlassen sölte werden, was nachred üch darus volgen und was grossen nachteils darus erwachsen: dann alls in historien geschriben ettlich tyrannen, so das Evangelium underzetrucken und gar uszerütten understanden, khein besser mittel darzu erfunden habend, dann abstellung der latinischen schulen, wellichem allem vorzesin und damit nitt von üch moge mit der warheyt gsagt wärden, das üch die Eer gottes und fürdrung sins hellgen worts in üwern hertzen gar erkaltet, sonders by üch in verachtung khommen sige, üch eins bessern bedenken, die schul wideruffrichten, üch mit dem band christenlicher einigkeit wider zusammen verknüpfen und hinfür wie vor in her gottsäliglich mit einandern läben, des wirt üch zu wolstand dienen und uns überschwänckliche fröud sin, uns erpietende, wo wir üch zu sölichem verhelpen und sunst liebe fruntschaft und christenliche trüw bewysen khönnen, das wir uns nit sparen wärden, mit hilf und gnad des almechtigen, der üch mit sinem geist bewaren wölle, und damit wir dess von üch vertröst, begären wir üwerer antwort by diesem harumb allein gesandten botten. Datum VIII octobris 1545.

Schultheiss und Rath zu Bern.

VII

ARCHIVES CANTONALES DE BERNE

Ratsmanual n° 294, p. 103. 16 octobris 1545

Voir le résumé de cette affaire p. 160 de notre volume.

Botten von Nüwenburg.

Angezöugt, wie min herren inen ein missiff des schulmeisters halb zugeschickt, wie sy bericht, das sy dem schulmeister urloub geben, khein schul me halten wellen, etc., des sy aber gantz nütt gesinnet, sunder habind die schul angestellt ein zitt lang von der pestilenz wegen, das sich die khind nitt besamlettind, habend dem alten von siner geschicklichkeit wegen urloub geben und doch umb ein andern glugt etc. syend gsinnet ire khind zu der Eer gottes zezüchen. Zum andern wie ettlich der iren uff miner herren piett wellen korn khouffen, das aber inen durch miner herren amptlüt gwert, etc., inen nit mer dan vier oder fünf imli geben wellen, etc., das sy beschwärt etc., pittlich

ankert, insehens zehaben, dan sy khein korn uss dem land wellen füren lassen.

Ist inen geantwurt, das min herren in hoffnung, des so sy sich des schulmeisters halb erpietten, sy werden dem statt thun, damit die Er gottes gefürdert werde.

Des korns halb etc. das min hern iren vögten schriben, das sy ire burger lassind uff den merckten korn khouffen, doch khein fürkhoüffer, sunders ein jeden für sins huses bruch.

PRÉFACES

I

PRÉFACE DU *De corrupti sermonis emendatione*

Maturinus Corderius studiosae iuuentuti vniuersoque Musaeo Parisiensi salutem

Multos iam annos Grammaticam ac Rhetoricam profitendo versatus in hac totius orbis celeberrima academia, saepe numero sum admiratus, cum hic tot egregios literarum professores haberemus, quidnam esset cur nostrates adolescentuli honestissimis dicati studiis neque Latinè neque eruditè loquerentur. Atque eo magis quidem mirabar quod viderem pueros exterarum gentium in vicis etiam rusticis institutos et in hanc nostram academiam missos ad perdiscendas artes illas ingenuas quae merito liberales appellantur solère et Latinè et expeditè fabulari etiam cum viris doctissimis; nostros autem ferè cum suis condiscipulis aut Gallicè semper garrire aut, si Latinè loqui tentarent, non posse tria verba benè Latina continuare, idque tam ineptè ac rusticè facere vt omnino satius foret eos abstinere. Haec cum saepe mecum aequalibus reputarem deque his de rebus interdum (vt fit) tractarem cum aequalibus meis, duas huiusce incommodi causas esse praecipuas reperiẽbam. Vnam praeceptorum in hac parte incuriam ac bene docendi negligentiam, alteram Christianae religionis, imo ipsius CHRISTI pœnè contemptum dixerim. Nam, quod ad priorem causam pertinet, quot didascalos hic inuenias qui pueros vitiosè loquentes emendare aut cum ipsis latinè loqui soleant? Satis enim sibi videntur plaerique facere discipulis, si authores, vsutunque interpretentur, si infigant grammaticas praescriptiones, si scribendi argumentum bis terue in hebdomade praescribant. At externi illi haec nusquam omittunt; et tamen suos semper Latinis verbis alloquuntur, illos dialogi puerilibus ad res varias accomodatis frequenter exercent, colloquentes audiunt, narratiunculas proponunt, non illas quidem memoriae ad verbum mandatas, sed quarum sententiam pueri ipsi pro suo quisque captu conentur Romano, quantum queunt, sermone praesente magistro enunciare. Postremo corruptè locutos nunquam non diligentissimè corrigunt atque omni ratione ad latinè loquendum eos assuefaciunt. Soli nostrates (pace illorum dixerim) omnium, quod sciãmi mihi videntur in hoc maximè negligentes. Quomodo enim latinè pueros loqui doceant, si neque loquuntur ipsi neque praescribunt quibus verbis loquendum sit?

Altera causa sequitur quod fere in gymnasiis huius ciuitatis tam neglectus est CHRISTVS, tam parua est cura verbi diuini vt de illo vix vllum verbum fiat, nisi translatitiè et quasi munere perfunctorio. Quotus enim quisque est qui discipulos aut in cubiculo, aut in auditorio ad amorem Dei et rerum diuinarum studium cohortetur? Quotus quisque non mauult puerum literatum et bene scribentem quàm probum et bene viuẽtem? Quis gymnasiarcha lucro anteponebat caritatem? Immo vero, quis ipsam charitatem vel in secundis habet? Quis non mauult implere marsupium quàm videre adolescentem pium? Quod si ethnicus ille Quintilianus praecipuam morum curam in scholis esse voluit, ecquid nos pudet, Christianos praeceptores, Christianam pietatem in nostris discipulis ne minimum quidem curare? Ecquid pudet quod plurimos adoles-

centes, cum innocentissimos acceperimus, perditissimos remittamus? Nam quid est cur pueri in scholas angeli (vt nostrati vtat adagio) veniunt, diaboli autem recedunt? Quid, inquam, est, nisi hoc ipsum est? Atqui puerorum parentes ea de re potissimum suos liberos, quibus nihil habent charius, nobis in disciplinam tradunt, vt eos cum disertos, tum probos et pios reddamus, videlicet quia nihil hoc tempore, praesertim apud viros cordatos, pluris fiat quàm pietati coniuncta eloquentia. Si vero neutrum praestamus, qua tandem fronte usurpamus docendi munus? At volo, inquis, et disertè loquentes et bene moratos. Sed vnde, quaeso, istud praestas? Vnde initium facis? Nimirum alius ab indulgentia, alius à flagris et verberibus. Atqui neutrum satis probandum est. Nam pueris nihil est perniciosius morum licentia, vt quae animos eorum statim soluat et corrumpat. Illae autem quotidianae et assidue verberationes tam deterrent ingenuos adolescentes a studio literarum vt cane peius et angue scholas oderint sibi que videantur aut in pistrino aut in carcere vitam agere, cum tamen antiquissimi illi, homines prudentissimi, locum docendi ludum potius, ad illiciendos illuc puerulos, quàm alio quouis nomine appellarint. Nunquam igitur prudentibus viris placuit peruersa haec consuetudo, qua pueri solis verberibus ac tabellis illis delatoriis ad Latinae linguae observationem in gymnasiis adiguntur, Equidem sentio praemiolis potius huc inuitandos, nec trahendos, sed ducendos esse atque ita ducendos vt eum sermonem non modo ament, verum etiam illo delectentur eosque pudeat vel cum ipsis matribus vti lingua vernacula, nec, nisi maximè inuiti, hanc usurpare velint. Cur enim cogis? Cur verberas aut etiam excarnificas? Vis eam rem nullo negotio conficere? Vis facillimè docere? Incipe à moribus, auspicare à Deo et rebus caelestibus, doce pueros, diuino tamen auxilio, non viribus tuis fraetus, doce, inquam, pueros *CHRISTVM* diligere, *CHRISTVM* spirare, *CHRISTVM* in ore habere, doce Deo fidere, omnia facere ad Dei laudem, omnia ad gloriam Dei referre, doce pios esse et mansuetos et obsequentes et benéuolos. Tam saepe instilla, immitte, ingere nomen *IESV CHRISTI*, tam assidue inculca verbum Dei vt saltem aliquam scintillam diuini amoris concipiant. Summitte virgarum fasces, adhibe pietatis faces et igniculos. Cur toties repetis artificialia suadendi ac dissuadendi praecepta vt mentiri, vt fallere, vt spoliare doceas, et nunquam suades amandum esse Deum et proximum? Cur talibus argumentis non exerces discipulos? Ab hoc enim principio omnis Christianae vitae institutio pendet. Dic mihi; Platonis, Aristotelis aut Ciceronis praecepta de ciuilibus officiis quem hominem verè pium reddiderunt? Cur in bonis et moribus et literis tam pauci proficiunt? nisi quia *CHRISTVS* non regnat in gymnasiis. At despèro, inquires, pueris ita posse persuaderi. Nondum enim tam altae scientiae capaces videntur. Subterfugium et excusationem quaerimus in peccatis et pudorem culpaе nostrae praeteximus. Pudet nos de pietate, de religione, de *CHRISTO* in conuentu scholastico disputare, credo, ne pueri nos irrideant néue concionatores nos appellitent. Itaque inter pueros non modo veremur de *CHRISTO* loqui, sed ne ipsum quidem *CHRISTI* nomen efferre audeamus. At quanto magis erubescemus in concilio aeterni iudicis, vbi cogemur rationem villicationis reddere! Sed fac veram esse desperandi causam. Cur, quaeso, desperas, aut potius diffidis, homo pusillae fidei? Si frustra puer de *CHRISTO* et pietate admonetur, cur *CHRISTVS* ipse dixit: Sinite pueros ad me venire? A solis hominibus, fateor, hoc perfici non potest; sed fac tu officium tuum, cetera Deo permitte, quo inspirante atque adiuuante, nihil est desperandum. Tuum est plantare et rigare; Deus autem incrementum dabit. Quis ignorat diui Ludouici, Francorum regis, matrem, feminam sanctissimam filium a teneris annis ita pie instituendum curasse vt omne crimen tota aetate execraretur? Quod si tu idem tentaueris, modo ipse quoque pietatem praestes, quid est cur despères Deum adiutorem fore? Praebe te ipsum bonorum operum et virtutis exemplum. Fac vt luceat lux tua coram tuis omnibus,

tum illi te non solum imitari studebunt, sed etiam mirabuntur. Nam quæ audeas pietatem à discipulis exigere, quam ipse non repræsentas ? Illa igitur ingressus via, bonam itineris partem confecisti. Imbuisti scholasticum pietate Evangelica et verè Christiana ? iam id consecutus es quod pœna conabar is extorquere, siquidem, à CHRISTO semel doctus et ad pietatis munus instructus, bonas amabit literas, ardebit honestatem, ad optima quæque semper aspirabit. Si autem cœperis à verberibus, nihil agis, nihil proficis. Quæ enim fieri potest vt puerscholam non oderit in qua virgæ semper honori (1) sint ? Quomodo amabit literas, cuius rei gratia tantum pœnae proponantur ? Nec ego tamen pœnas à scholis omnino summoueri velim ; sed ita virgis vtendum censeo vt eae sint extremum corrigendi remedium, ne vapulandi consuetudines scholastici, vt asinus ad verbera, sic ad plagas obdurentur et quasi occaleant. Quod si quisquam est tam improbus tamque ferus vt is nulla cultura possit mitescere, hic segregetur à bonorum commercio, ne eius contagione totum pecus inquinetur. Tales enim ad parentes relegandos putamus, vt ad aliud vitae genus detrudantur.

Vos quoque, ingenui adolescentes, pro se quisque nitamini, obsecro, vos tales erga Deum, patriam, parentes, praeceptores, literas denique ipsas praestare, vt nullus omnino flagris locus relinquatur. Nostis plaerique vetus adagium : « Phryges plagis emendantur », tyrannorum esse cogere, asinorum autem cogi ; vnde et flagrionum et verberonum et Arcadici pécoris infamia nomina. Nolite, quaero, committere vt ingenui et liberalis adolescentuli nomen honestissimum tam foedis appellationibus deturpetur. Tantum hic vos admonitos volui. Nam quod ad bonos mores et piè viuendum pertinet, multa in hoc nostro libello dispersa sed plura ad calcem adiecta vobis licebit inuenire. Quid meum libellum dixi ? Non est meus, quem vobis scripsi, vobis dedicaui. Cum enim viderem nostram gentem apud externos ob res supra dictas magna infamia flagrare vosque ipsos maximam temporis iacturam in discendis et morum et linguae vitiis facere, sic mecum saepenumero indignabar. Hem, tot professores tam eruditos, tot artium praecepta, tot canones, tam multa praecepta de puerili institutione, tot annos, tot saecula non posse tandem, idque Parisiis, efficere vt scholastici et piè viuant et latinè loquantur ! His ego rebus pernotus, praesertim hoc florentissimo literarum tempore, quo doctissimus quisque aliquid scribere nititur ad omnium studia iuuanda, volui et ipse periculum facere si quid afferre possem quod studiosos adolescentulos tum ad pietatem instigaret, tum ad linguam statim à pueritia expoliendam nonnihil adiuuaret. Quam ob rem, vt Deo in primis, deinde huic academiae, quae me, qualiscunque sum, genuit, peperit atque educauit, vel otii vel laboris rationem aliquam redderem, hanc partem infimam suscepi, quae, vt neglecta et abiecta omnibus, ita meae professioni potissimum conuenire videbatur. Et cum alii aliis, suo quisque arbitrio, lucubrationes suas nuncupare soleant, ego vos, beneuolentissimi pueri studiosique adolescentes, ex omnibus solos elegi, quibus hoc, quicquid est opusculi, totum darem dicaremque, nempe ad quos rem ipsam maxima pertinere iudicaret. Valete, et munusculo nostro, si dignum putabitis, perpetuo fruimini.

ÉPILOGUE DU MÊME OUVRAGE

Non decet scholasticos (vt alibi admonuimus) in cubiculis contra maiorum praecepta computare. Cur igitur (inquis) ludam ? Vt animum relaxes, vt corporis exercitatione valetudini consulas. Nonne quod ludis indulgentia est ? Quid si lusiones omnino tibi negarentur ? Viue igitur contentus ista magistrorum tuorum venia, ne, dum licentiae nimium vsurpas, id amittas quod

(1) L'édition princeps a *horrori*.

tibi indulgetur. Obædi, puer, præceptoribus tuis, vt diuinæ pareas voluntati. Sic enim iubet Petrus, sic Paulus, ambo apostoli, ambo sanctissimi. Et ii quidem non à Platône, non ab Aristotele, sed à spiritu Dei hanc doctrinam acceperunt. Quid, quaeso, censes futûrum, si in scholis, in tanta frequentia, in turba effraenata, eiusmodi computationes permittantur? Quid, inquam, futûrum censes? Nimirum, vt arcem Mineruæ sapientissimæ temulentus inuadat Bacchus, vt castos Musarum fontes libidinosa Venus possideat, hoc est, vt pro continentia regnet crapula et ebrietas, pro pudore et castitate libido atque intemperantia dominetur. Quid enim Venus ebria curat? Tales pestes à gymnasiis christvs precor Optimus Maximus procul repellat. Nulla est sanctor vita quàm scholastica, nullum gymnasio religiosius cœnobiũ, si illic, vt decet, viueretur. O fortunatos nimium, si bona sua norint, scholasticos! Memineritis, pueri obsecro, memineritis, adolescentes, etymologiae vestrorum nominum. Cur enim pueri? Quia puros, castos, continentes, sanctos et immaculatos esse vos oportet. Sanctus enim est dominus Deus vester, qui vos non vocauit in immunditiam, sed in sanctificatiõnem. Cur autem adolescentes? Nempe, quia dum adolescentis, id est, annis crescitis, simul virtutibus crescere debetis, vt in viros paulatim euadatis. Quid autem est vir, nisi consummatae virtutis homo? Quamobrem date utrique operam, studete, laborate vt nominum vestrorum originem possitis integram conseruare, hoc est, vt pueri puritatem sartam tectam tueamini, adolescentes vero bonis cum literis, tum moribus et sana doctrina in dies accrescatis atque in vobis locum habeat sapientissimi regis ac vatis eminentissimi diuinum illud oraculum: *IBUNT DE VIRTUTE IN VIRTUTEM*. Et quoniam in hanc ipsam mentionem incidimus, velim paulo (si placet) liberius de re seria vestroque profectu vobiscum agere.

Quoniam igitur omnis proficiendi ratio atque adeo omne bonum à domino Deo profiscitur, ab hoc sit vestrae eruditõis principium, ad hunc vestri omnes conatus referantur; hoc est, certo credite nullo studio, nullo labore, nullis quamlibet eruditis præceptoribus, vos consequi posse vt faciatis aliquem profectum vobis ad animæ salutem (sine qua vana sunt omnia) profutûrum.

Proinde, si in moribus, si in ipsis literis auêtis ex animi sententia proficere, Deum unicè amate, Deum piè colite, in Deo spem vestram reponite, ad Deum, veluti ad scopum, studia vestra omnia dirigite. Huic vni acceptum referte, si quid vobis inerat boni, denique vos illi pia precatione et saepe et ex animo commendate.

Libenter et legite et audite verbum Domini; nec solum per occasiõnem audite, sed etiam de industria quaerite. Huius enim vel vnica sententia plus confert ad vitiosas animi affectiones emendandas et malos mores corrigendos quàm omnes omnium ethnicorum præceptiones atque monumenta.

Prima igitur sit vobis cura rerum diuinarum, morum deinde honestiorum, postremo doctrinae politioris ac eruditõis bonae.

Ab omni turpitudine et corpus et animum abstinete, vt mundi sitis in conspectu Dei, siquidem precio empti estis carissimo, nempe sacratissimo domini nostri IESV CHRISTI sanguine, quo nihil fuit in rerum natura preciosius, imo cuius guttulae ne totus quidem mundus comparandus sit. Nolite ergo tantum vestrae redemptionis precium vilissimè proculcare.

Diligite vos inuicem exemplo CHRISTI, qui vos et gratis et vltro ita dilexit vt semetipsum pro vobis peccatoribus in mortem acerbissimam dederit.

Altera alterius onera portate; sic adimplebitis legem CHRISTI, ait diuus Paulus. Portabitis autem alter alterius onera, si mutuis officiis vos adiuuabitis, si vicissim offensas remittetis, nulla vltiõne quaesita, si prauos et corruptos mores dissuadere, si optima quaeque suadere et quicquid boni didicëritis benignè cum omnibus communicare gaudebitis.

Exercete vos honestissimis disputationibus, citra vllum odium aut male-

uolentiam. Nec tantum id faciendū erit tempore ad eam rem in gymnasiis præfinito, sed quoties oblata fuerit alicunde occasio. Acuit enim ingenium frequens disputatio memoriamque confirmat.

Nec parum profuerit de studiis sæpissime conferre, praelectiones simul repetere et de dubiis, modo peritiores condiscipulos, modo ipsum doctorem consulere.

Certate inter vos non de ineptiis, non de scurrilitate, non de mendaciis, non de coloribus (quod est daemonum (sic) inuentum ad turbandam scholarem concordiam et inimicitias perpetuo fouendas) sed de Latino sermone, de verborum proprietate et elegantia, de conscribendis epistolis, de moribus et officiis in omni vita seruandis. Solebat Cicero (vt Macrobius refert) cum Roscio nobilissimo histriōne contendere vtrum ille saepius eandem sententiam variis gestibus efficeret an ipse per eloquentiae copiam sermone diuerso pronuntiaret. Talis esse debet scholasticorum aemulatio, talis contentio. Nihil enim pulchrius, nullum nonestius certamen inter adolescentes ingenuos esse potest quàm virtutis amore contendere quis: probitate et morum honestate praestabit, quis eleganter scribendo, quis latinè loquendo eminebit, quis copia tum verborum tum rerum antecēdet.

Quàm pulchrum est dici : Hic est huius scholae probissimus adolescens, hic studiosissimus classis, hic innocentissimus, hic diuini cultus obseruantissimus. Semper aliquid aut legit aut scribit aut ediscit aut commentatur, semper à praeceptore quicquam percontatur. Nunquam iurat, mentitur nunquam, vernaculè nunquam loquitur. nemini vnquam maledicere, de virtute aut literis aut rebus diuinis nusquam non verba facit. Cum prauis sodalibus nusquam versatur, sed aut cum studiosis semper aut cum libris suis fabulatur. Nunquam neque vapulauit neque delatus est nec in maleficio deprehensus. Quid plura ? Continens in mensa, attentus in auditorio, in cubiculo quiētus, modestus in lusu, venerabundus in templo. Quis unquam de illo questus est ? Quem pulsauit ? Quem frustratus est ? Quem irrisit ? Quem irritauit ? Cui retulit iniuriam ? Cui officium denegauit ? Ecquis ingratum sensit eum ? Ecquis tenacem ? Nunquis pertinacem aut improbum ? Cui unquam iratus est ? Cui imprecatus ? Cui comminatus ? Cum quo visus est rixari ? Cui fidem, cui promissa non seruauit ? Ille est mansuetus et comis et affabilis et verecundus, nusquam morōsus, nemini molestus, vbique gratissimus. Omnium mores faciliè patitur, aduersatur nemini, nunquam se aliis anteponit. Odit neminem, amari vero studet ab omnibus deque omnibus bene mereri. Clarus est praeceptori, condiscipulis iucundus, omnibus acceptus. Quis illum superbum nouit ? Quis inuidum ? Quis contumacem ? An quisquam est praeceptori obœdientior, aut maiorum reuerentior, aut cum bonis omnibus magis conueniens ? etenim minores non despiciat, maioribus non inuidet, ab aequalibus non dissentit ; denique nihil hoc adolescente gratiosius, nihil humanius, nihil amabilius, nihil exactius ; adeo vt omnis honestatis spécimen et exemplum verè et merito dici possit. Sed quo tandem rapior, studiosi adulescentes, velut instituti mei pœne immemor ? Haec ferè sunt et liberalis et probi adolescentis officia ; quibus dotibus aut certe aliqua earum parte si quis inuenitur praeditus, non extollat sese, non efferatur, non glorietur, quasi haec aut à se ipso habeat aut ab hominibus acceperit sed cum omni gratiarum actione eiusmodi omnia ad Dei conditoris ac beneficentissimi largitoris gloriam referre meminerit.

Sed vt ad propositum redeamus, sit illa inter vos, optimi adolescentes, honesta de rebus honestis concertatio. Quod si tale certamen vobis proponetis, certè breuissimo tempore profectum vestrum non modo sentietis animo, sed ipsis quoque oculis perspicuè cernetis.

Cauête, pueri, cauete, inquam, ab istis nebulonibus prauis, improbis, dissolutis, qui videntur inter se certamen instituisse de omni nequitia et mori-

bus perditissimis. In iis enim, ut quisque est corruptissimus, ita laudatissimus habetur. Hae sunt gymnasiolorum pestes, haec venena, haec progenies viperarum. Hi sunt qui optimi cuiusque mores corrumpunt: aut, si nequeunt, irrident, odio insectantur, saepe etiam verberant. Si latinè et honestè loqui pro viribus nitèris, statim audies naec aut similia verba: IPSE FACIT ELEGANTIAS et QVASI DICAT: EGO SVM DOCTVS. Si gnauiter incumbes in bonas litteras, continuo ab istis diceris Patria, Chimaera, Hypocrita. O surdes gymnasiarchas, si haec non audiunt. O supinos, si audientes dissimulant! Cur enim pestes illas pestilentissimas non relegant vltra Sauromatas? Tu vero, adolescentule, alumne virtutis, noli tales irrisores formidare; quin discere potius eos omnino contemnere. Tu, ô stultissime dum istis nebulonibus maus obsequi quàm tuis seruire commodis, tandem in tua ignorantia et barbarie conescis. Audire times eorum voces ineptissimas; pudet te coram illis eleganter et latinè loqui; at quanto magis olim tibi erubescendum erit, cum inter doctos ignarus, elinguis, mutus versabere, cum inter eloquentissimos planè obmutesces, aut, si conaberis hiscere, tertio quòque verbo labèris fœdissime? Quid, igitur, inquis, faciam? Vno verbo dicam tibi atque ita finem faciam tui adhortandi: in primis ab istorum congressu te ipsum, quantum potes, subtrahe; deinde, si quando cogèris eorum audire ineptias, surdis auribus accipito, nihil eis respondens, ne fortè crabrones, quod aiunt, irrites. Facilè contemnet omnia huiuscemodi puerilia deliramenta, qui sui profectus et rei et honoris semper studiosus erit atque memor. De caeteris vos praeceptores admonebunt, imo Deus ipse abunde suppedabit omnia, si vosmet ipsos eius arbitrio permitte-tis. Valete. pueri adolescentèsq; honestorum studiorum amantissimi. Gratia Dei et Domini IESV CHRISTI cum omnibus vobis. Amen.

II

VT AD CHRISTVM PVERI STATIM ACCEDANT CARMEN PARAENETICVM IN HANC IPSIVS CHRISTI SENTENTIAM: SINITE PARVVLOS VENIRE AD ME ET NE PROHIBVERITIS EOS. TALIVM ENIM EST REGNVM DEI. MAR. 10 ET MAT. 19 ITEM LVC. 18. En tête de l'édition de 1533.

PVERO PVRE PROFICERE CVPIENTI SALVTEM A CHRISTO IESV.

Quam non dant homines opto tibi corde salutem,
 O puer. A Christo pax tibi, vita, salus.
 Moribus humanis multi docuere beate
 Vivere; sed paucis profuit iste labor.
 Namque ad civilè retulerunt omnia vitam,
 Nec de summo illis numine cura fuit.
 At nos, quos summus praeceptor ad alta vocavit,
 Addeceat in primis quaerere mente Deum.
 Est pater aeternus, qui nos nobisque creavit
 Omnia; nos autem pulvis et umbra sumus.
 Ille quidem lux est, quae mentes vndique lustrat;
 Nos vero tenebrae noxque profunda sumus.
 Ipse suum nobis natum demisit ab alto;
 At gratis, nostro non precio aut meritis.
 Dicitur Christus; proprium cui nomen Iesus.
 O nomen melius quo nihil esse queat!
 Servatoris enim signat venerabile nomen,
 Vtpote quo nobis est reparata salus.
 Ille est servator, qui nos in sanguine lauit;
 A quo vno pendet vita salusque hominum.

Factus homo nobis, aeterna a nocte redemit
Morte sua, infami nomine, nempe crucis.
Morte satisfecit nostrae pro crimine mortis ;
Se nobis moriens tradidit in precium.
Sic nos asseruit ; sic libertate reducta
Traxit ab aeterni carcere seruitii.
Per natum in natos genitor nos summus adoptat,
Cumque ipso haeredes participesque facit.
Nunc quoque semper adest nobis patronus, et eius
Assiduis precibus flectitur ille pater.
Impetrat haec nobis : Deus vt pater ipse remittat
Omnia, det nobis quicquid habemus opus.
Quisquis eum sequitur tenebris non errat in atris ;
Sed vitae aeternae lumina semper habet.
Ille viam caeli nobis monstrauit aperto
Tramite, et aeternae quale salutis iter.
Dux idem atque via est quae vitam ducit ad illam,
Est vbi lux et pax et sine fine quies.
Haec via non fallit, non praeceps ducit in antrum,
Hac vnquam nemo qui via aberret erit.
Ergo accede puer ; toto pete pectore Christum,
Qui regit et tutas perdocet ire vias.
Vnica sufficiat tibi Christus formula vitae,
Quam tibi tot sancti proposuere patres.
Eius ad exemplum mores componere disce ;
Hunc propone tibi protinus archetypum.
Hunc tibi doctorem prae cunctis elige certum ;
Quo sine, profectus nil nisi fumus erit.
Si desit Christus, nequicquam discis, et omne
Est vanum, quicquid proficere ipse putas.
Fœlix quem doceat lenis praeceptor Iesus.
Nam sine verberibus nos docet atque metu.
Quin etiam gaudet nulla mercede docere ;
Quodque magis mirum, quem docet hunc et alit.
Dat sine mensura cunctis ; nihil exprobrat vlli.
Audit, amat, dulci corrigit eloquio.
Est comis, placidus, verax simul atque fidelis ;
Est facilis, simplex, mitis et innocuus.
Quid, precor, esse potest Christo iucundius usquam ?
Dulcius aut melius quid, precor, esse potest ?
Indoctumque putas illum esse parumue disertum ?
Eloquio linguas imbuit, arte animum.
Illius est verbum longe flammantius igni ;
Quod qui concipiet frigidus esse nequit.
Afficit, inflammat ; mira dulcedine cunctos
Allicit et sensus pectoraque intus agit.
Ille nec obruitur turba ; quin suscipit omnes,
Omni accedenti fautor amanter adest.
Nec tamen expectat venientes, aduocat vltro ;
Admonet et promptam porrigit ipse manum,
Si modo non renuas accitus adesse vocanti.
Nam cessator ei displicet omnis iners.
Quid moror ? in primis pueros complexus amore,
Illorum tenerum prouehit ingenium.
Ad se optat pueros pura cum mente venire ;

Quos magis atque magis purificare cupit.
 Talibus ipse suum regnum promittit et eius
 Expetit aeternum participes fieri.
 Ergo, age, chare puer, Christum complectere, gratis
 Qui vocat et gratis qui tibi doctor adest.
 Ac etiam cessas ? dubitas accedere ? quid te
 Detinet ? O dubia credulitate puer !
 Hunc pete, si me audis ; huic vni semper adhaere.
 Quo propius venies, hoc mage laetus eris.
 Ille tibi poterit patris exorare fauorem ;
 Hunc solus poterit conciliare tibi.
 Sed quid opus verbis ? Quid opus te plura monere ?
 Omne bonum menti suggeret ille tuae.
 Denique si tantum continget habere magistrum,
 Mi puer, o quantas experieris opes !

III

PRÉFACE DE LA 1^{re} ÉDITION des *Distiques de Caton*

Maturinus Corderius Roberto Stephano typographo ciuique Parisiensi S. P. D.

Dictaui anno superiore nostris in re litteraria tyrunculis quasdam pueriles nugas : hoc est Latinam et Gallicam interpretationem in Disticha illa de moribus quae nomine Catonis inscribuntur. Quam rem equidem nunquam fecissem, nisi moribus pridem receptum esse viderem vt libellus ille pueris ad litterarum tyrocinium accedentibus vbique statim ab initio proponatur. Et certè hunc morem egomet quoque non omnino damnandum censeo ; praesertim cum id opusculum indicio doctissimorum semper probatum sit. Fore autem sperabam vt semel dictauissem, dumtaxat in nostro gymnasio, satis esset ; puerique gradatim ascendentes, alii ex aliis quasi per manus acciperent. Verùm eo rediisse rem video vt crebra descriptione iam pene omnia deprauata sint ; dum pueri partim nescientes scribere, partim id facientes oscitanter, vix vnum verbum integre scriptum relinquunt : ita vt, cum ad praelectionem ventum fuerit, multo plus operae sumendum sit in emendando quam in dicando poneretur. Itaque visus sum non paruum compendium laboris facturus, si rem totam cursim recognitam semel potius artificio exarandam curarem : cum praesertim ipsi discipuli nostri nihil magis in notis habere viderentur. Opusculum igitur ad te missum, ea lege tibi committo, ut si, amicis adhibitis in consilium, videbis in rem puerorum tuamque fore, characteribus tuis diligenter (vt soles) excudas : sin minus, omnino suppressas in perpetuum. Nec uerò dubito, quin me, si opusculum edideris, complures risuri sint ; sed eius modi irrisores ne pili quidem facio. modo ea re sperem consultum iri pueris, quorum utilitati sic me prorsus addixi, vt eorum gratia me ad infima quaeque demittere nihil omnino verear. In ea autem ipsa interpretatiuncula ita secutus sum doctissima Erasmi scholia, vt ab eorum sensu non nisi rarissime discesserim. Antiquam certè lectionem, quoad fieri potuit, defendendam putauit, quam ille multis in locis immutauerat. Praeposui singulis fere distichis quasdam velut epitomas ; non illas quidem vt carmini, quo nihil breuius, adderem compendium, sed vt carminis ipsius sensum pueri statim complecterentur facilius. Ideo autem non vbique apposui, quod eas sententias aut parum Christianè pias, aut minus exquisitas, aut pro ingeniolorum captu difficiliore esse iudicaui. Adieci ad finem operis aliquot dicta sapientum breuissima ; propterea quod nec minus digna scitu videbantur ; et res omnino est eiusdem argumenti. Sed iam video te corrugare frontem ; quod verbosiore

de meris nugis epistola tuas alioqui vrgentissimas occupationes tamdiu remorari pergam. Vale igitur et labore tuo (quod facis) praesentibus ac posteris semper consule. Nouioduni ad Ligerim, postridie Liberalium.

M. D. XXXIII

IV

PRÉFACE DE L'ÉDITION DES *Distiques de Caton* DE 1556

MATVRINVS CORDERIVS

ROB. STEPHANO, *Amicorum integerrimo* S.P.D.

Quum ante annos viginti et amplius, nostram interpretationem in Disticha moralia, Catonis inscripta nomine, impressisses, ita putabam nostratibus scholis hac in re esse satisfactum ut illi operi nunquam postea mihi esset manus adhibenda. Sperabam enim temporis progressu futurum vt libri eius loco pueris aliquid ex Ciceronis Epistolis praelegeretur. Verùm eius vsus adeo inueterauit vt, etiam si pro eo vtiliora ad paruorum captum magis accomodata proponantur, vix tamen efficias vt è scholis prorsus extrudatur, tanta est vis consuetudinis atque vetustatis. Tametsi non ea mente haec dico vt libellum damnare velim, quam doctissimus quisque, et in primis vir acerrimi iudicii Laurentius Valla probauerit. Quorsum igitur illa ? inquires. Quia huius carminis lectio, nisi vicisset consuetudo, ad eos qui cum aetate, tum doctrina robustiores essent, mea quidem sententia, magis pertinebat. Sed (vt ad propositum reuertar, accidit mihi in hoc libello id quod eram semper maxime veritus, vt quod saepius ab imperitis typographis imprimeretur, eo pluribus mendis corruptus, inter manus puerorum versaretur. Maximè verò ex quo tempore propter maximorum operum occupationem, eum imprimere destiti, tanta sequuta est deprauatio, tot lectionis varietates, vt multi mediocriter etiam docti de re grauissime quererentur. Itaque victus querelis et importunis precibus eorum qui saepius efflagitabant vt hanc meam interpretationem recognoscerem : hanc operam tandem suscepi, eoque libentius quod librum indignis modis esse deprauatum indignabar hanc ipsam recognitionem sperabam non modò pueris profuturum, sed etiam compluribus viris bonis, praesertim puerorum doctoribus, non ingratam fore. Hunc igitur in modum opusculum emendaui : primùm errata illa typographorum correxi diligenter : deinde (quia spes ipsa et vsus longior non rarò meliora docet) quaedam immutauim, adieci non pauca, detraxi quam plurima, praesertim et Latinis illis synonymis, quae puerorum ingenia magis onerare quàm adiuuare posse videbantur. Etenim quo tempore iuuenis Lutetiae docebam, tanta erat (id quod tutè, opinor, probe meministi) in authoribus enarrandis superstitio, vt quo plura quisque vocabula ad idem pertinentia, siue apte sine inepte inculcaret, eò doctior vulgò aberetur, atque auditorium haberet longè frequentius. Cur hic mihi non liceat praesertim apud amicum, quasi me alterum, exclamare : O tempora ! O mores ! O miserandam iuuentutem, quae tanta mercede, tanta iactura temporis, quae post dediscenda essent docebatur ! superuacaneam igitur illam verborum copiam, in qua congerenda magis tempori quàm meo ipsius iudicio seruieram magna ex parte ita sustuli, vt eius generis nihil fere reliquerim, nisi quod aut ipsius authoris verbis magis proprium esse, aut certe sensum illustrare videretur. Postremò, quia nostra lingua multas habet insignes sententias, et prouerbia non contemnenda, Gallicis expressa versibus, ego ad eorum imitationem vnique Latino disticho Gallicum quoque subieci : vt et res ipsa maiorem

haberet gratiam et memoriae puerorum sententia tenacius inhaereret. Quam obrem quoniam huic opusculo manum iam supremam imposuisse mihi videbar, nec alius quiquam occurebat, cui pro nostra vetere amicitia, libentius quàm tibi id ipsum tradendum putarem : te, mi Roberte, licet in illis heroicis operibus tuis occupatissimum, tamen hoc tempore hac de re perpusilla interpellare non dubitavi, tibi hanc postremam, vt spero editionem denuò committere : futurum confidens vt tantillo negotio in officina tua loci aliquid inuenires. Rem igitur minimè tibi difficilem, et multis (quod equidem spero) profuram (*sic*), meo et puerorum nomine, quibus semper labore tuo plurimum consulere studuisti, ex animo suscipies, tuisque prelis subiiciendam primo quoque tempore curabis. Non est quod te pluribus verbis aut rogem, aut etiam admoneam, cuius et industria et diligentia cùm mihi, tum optimo cuique semper satisfecit. Vale.

EIVSDEM CORDERII

Iudicium de hoc libello, maximè verò de proxima prae-fatiuncula et praeceptis eam sequentibus, oratione soluta scriptis.

Ex doctissimorum iudicio iampridem constat huius operis authorem incertum esse : sed quisquis tandem fuerit, apparet hominem eruditum et prudentem fuisse. Nam et carmen pro argumenti ratione venustum est Romanaeque linguae munditiem atque elegantiam redolet, et sententiae ipsae magna ex parte sunt exquisitae. Nec verò mihi dubium est quin eas author ille cum ex aliorum veterum, tum praecipuè ex illorum septem sapientum dictis insignioribus primùm collegerit, deinde carmine exornarit, suo quidque arbitratu. Sed mihi tamen (vt Terentiani Chremetis verbis vtar) vnus restat scrupulus, qui me male habet. Quum enim carmen scribere instituisset author ille, cur praecepta haec soluta oratione carmini praeposuit, quum praesertim nec ea omnia, nec eodem ordine in carmina redegerit ? Praeterea, quum tribus libris posterioribus singula exordia in carmine praefixerit, cur idem non fecit in primo, vbi multo magis opus erat ? Verisimile est igitur illum antè decreuisse in totum opusculum, vbi absoluisset, carmine praefari, sed antè operis perfectionem morte fuisse occupatum : hanc autem prae-fatiunculam et quae sequuntur eam breuissima illa praecepta in prosa oratione ab aliquo semidocto carmini praeposita fuisse ; ne libellus ipse, sine vilo exordio imperfectus videretur. Pluribus argumentis ad eam rem confirmandam vti quidem potuissem ; sed mihi satis visum est meum breuiter indicasse iudicium. De quo quid caeteri existimaturi sint non valde laboro.

V

EPILOGUE DES EXEMPLA

(p. 153-155)

Haec sunt fere, quae de Latino partium orationis declinatu pueris initio proponenda putauimus : quòd haec ipsa et latius patere et propius ad analogiam pertinere videbantur. Nam pleraque alia, quae ad haec nostra exempla referri commodè nequeunt, magna ex parte sunt eiusmodi vt ex assidua lectione auctorum qui purè scripserunt magis obseruanda sint quàm ad aliquam regulam aut exemplum dirigenda. Itaque boni praeceptoris erit officium, in enarrandis scriptorum operibus non solum obiter admonere de vocibus ano-

malis aut inuentu rarioribus, sed etiam dictare, vbi locus et res postulabit : tum si qua fuerint eis similia (qualia sunt ambo et duo) eadem opera annotare breuissime. Tametsi et nos, si DEVS OPT. MAX. annuerit, de anomala quoque et minus trita declinatione deque aliis quibusdam Grammaticae particulis separatim tractare decreuimus. Verùm, ex Quintiliani sententia, placuit nobis ab ea parte potissimum exordiri quae pueris ipsis, quibus haec scripsimus, cum aptissima, tum maxime necessaria videretur. Etenim, cum primum puer, modò sapere incipiat et ex quotidiana consuetudine tum audiendi, tum loquendi, iam aliquid Latine intelligat, facilima quaeque declinandorum nominum ac verborum exempla degustarit, is non modò citius percipiet illa minutiora Grammaticae principia, quae peruerse tradi solent paruulis ab initio, sed etiam mediocriter paratus erit ad authorum lectionem, tum tamen eius doctor, (quod est huius rei caput) iudicium adhibeat in seligendis ad hunc vsum sententiis maxime accomodatis, id est, nec obscuris, nec perplexis, nec longioribus. Sed nos inepti iure optimo fortasse videbimur, qui monere caeteros audeamus, cum ipsi aliorum consilio monitis vtamur certe libentius. Quare de hoc toto docendorum puerorum genere, suum cuique iudicium relinquamus.

VI

PRÉFACE DE GRANDIN

Pour l'édition de 1542 des lettres de Cicéron

Lectoribus S.

Tandem mihi praebehit Deus opt. max. (vt suis tempori prouidere solet) occasionem emittendi in lucem ea quae in adolescentia, praeceptore dictante, mihi annotaueram : quaeque, tanquam res maximi ponderis pro thesauro non solum mihi, sed etiam posteris custodiueram. Equidem, ingenui adolescentes, si ea vobis fore grata et iucunda percepero, pro viribus enitar vt multo plura ex eodem fonte ad secundam editionem habeatis paratissima. Nonnullis fortasse videbuntur ridicula. Sed tales irrisores, qui pauci sunt, si qui sunt, vt opinor, si attente à principio ad finem vsque omnia excutiant diligenterque perpendant quid una quaeque tum Latina tum Gallica dictio contineat, statim vtriusque linguae proprietates sese nolentibus volentibus offeret. Vt enim M. T. Cicero in lingua latina nulli cedere solet, sic ille à quo haec omnia accepta referimus, doctissimorum hominum iudicio, in interpretandis Latine Gallicèque bonis authoribus primas suo tempore tenuit felicissimùmque illi hac in re fuisse ingenium asserunt nonnulli. Verum si fidem meis verbis proborumque virorum qui aliquando, vt ego, eo familiariter vsi sunt non adhibetis, eius operibus passim editis credite, quae nunc à plurimis maxime reuoluuntur. Vos ergo, studiosi adolescentes, vt receptui canam, has M. T. Ciceronis epistolas aliquot, à paruulis mihi exscriptas easque tandem in eum ordinem à me sic digestas tam hilari fronte accipite quàm aequo animo ac candido vobis impartior. Atque si vestra studia his quantuliscunque iuuare possitis (quod spero vos facturos), praeceptori, non mihi, habetote gratiam. Valet ac fruimini.

VII

PRÉFACE DE L'ÉDITION GRANDIN DE *Epistolarum familiarium liber II*
(1549)

Lectori S.

Quum Maturinus Corderius alicuius generis epistolae themata discipulis suis scribenda dictaret, ex M. Tullii Ciceronis epistolis eiusdem argumenti ali-

quam seligere ac interpretari pro more habebat, nonnunquam etiam epistolae partem, quam imitarentur, et vt stylum suum earum lectione conformarent. Itaque sunt ab eo multae exceptae, quarum aliquot in vtilitatem tuam eiusdem Latina et Gallica interpretatione explicatas nunc in lucem emittimus. Quod vt facerem suaserunt viri quidem docti, qui à multis secundum librum epistolarum Ciceronis (quam tibi, veluti iam nouum opus, castigatum et emendatum officina nostra confert) valde probari et quicquid ab eo in isto genere potissimum esset scriptum magnopere desiderari significarunt. Accipe igitur, Candide Lector, hunc secundum Ciceronis librum epistolarum familiarium, cum aliquot epistolis ex cæteris selectis, quibus puerorum ingenia cum maxima diligentia formabat : et eos libros, ex quibus cæ pauculae iuuentutis nomine in vnum sunt congestæ, integros à nobis expecta. Vale.

VIII

PRÉFACE DES *Praecepta latine loquendi scribendique*

(1556)

MATURINI IN SUAM INTERPRETATIONEM EPISTOLARUM EX CICERONE
SELECTARUM PRAEFATIO.

Etsi in omni superiore aetate, quam quidem in docendo consumpserim, puerorum studiis et adiuuandis et promouendis diligenter atque ex animo studui, tamen eius rei nunquam antea fui studiosior quàm esse me sentio in extremo huius vitae meae curriculo. Cum enim hoc tempore videam doctos omnes, quorum nunc magna vbique est copia, in bonis literis instaurandis summa ope et quasi certatim laborare, adeò quidem vt haec nostra aetas ad illud eruditissimum Ciceronis seculum iam proximè accedere videatur, equidem, ob tantum aliorum studium in rebus non modò honestissimis, sed etiam maximè necessariis, eo desiderio rapior vt ad aliquid in eo genere tentandum non possim non vehementer inflammari. Et libenter quidem hîc voluissem illos imitari studiorum ac doctrinae proceres, Italos, Gallos, Germanos, qui tot praeclara ingenii sui monumenta posteritatis memoriae quotidie relinquunt, si mihi id contigisset ingenium quod suscipiendis perficiendisque egregiis operibus sufficere potuisset. Sed profectò ab illa naturae felicitate semper abfui longissimè. Quin etiam bona pars pusilli huius ingenii, quod ab omnium bonorum auctore Deo nobis datum fuerat, nunc vel aetate vel aliis incommodis propemodum extincta est. Verùm quid agas ? Ad illum consilium sapientissimum necesse est nobis confugere, vt quod adest boni consulamus. Non cuius homini contingit adire Corinthum, vt est in prouerbio. Non idem mihi licet quod iis qui magno et excellenti ingenio nati sunt ; sed tamen (vt cum Horatio loquar) « est quodam prodire tenus, si non datur vltra ». Quinetiam est quod gaudeam et summo illi ac benignissimo Patri immortales agam gratias, quòd, in hac ipsa virium penè consumptarum defectione, tamen sic in dies mihi crescit animus vt nihil magis in votis habeam quàm pro virili parte bene mereri de re literaria, hoc est, Dei Opt. Max. voluntati parère in eo vitae genere ad quod me iam inde ab adolescentia vocauerat. Itaque, quando ob adiumentorum naturalium inopiam, nihil in magnis rebus praestare studiosis possum, reliquum est vt haec puerilia et infima tractare pergam quae iam antea et Lutetiae ceperam et aliis in locis, non sine successu magnòque, vt res ipsa docuit, adolescentulorum fructu. Quod igitur in illo libello morali nec inepto nec indocto qui Cato de moribus inscriptus est ante annos viginti feceram, cum illud carmen à me scholastico more declaratum in paruulorum gratiam imprimendum curaueram, idem ac eodem modo nunc tandem feci in

illis Ciceronis quas familiares vocant Epistolis. Primo enim loco librum quartum — decimum, ut omnium longè facillimum, deinde ex libro sexto — decimo epistolas quindecim sum interpretatus : postremò, ut mediocre volumen conficeretur, aliqua ex superioribus libris quae mihi visa sunt ad hoc institutum aptiora (hoc est partim integras aliquot epistolas, partim ex multis aliis facillima quaeque tanquam fragmenta) non sine iudicio selegi. Atque haec quidem omnia in vnum veluti corpusculum à me coacta, quam aptissimè potui, duntaxat pro aetate puerili, in sermonem conuerti Gallicum, adiuncta etiam Latina declaratione, ubi maximè opus esse videbatur. In his verò omnibus, si quid pro captu et ingenio puerorum aut obscurius aut difficilius esse videbitur, id vel omnino praeterire vel in aliud tempus differre in praeceptorum iudicio atque prudentia situm erit. Vix enim vel apud ipsum Ciceronem, vnam aut alteram epistolam inuenias quae sine vlla difficultate ad hanc interpretandi rationem possit accomodari. Hunc autem libellum ad pueros in Latino sermone paulatim exercendos non modò ipsis vtilem futurum, sed etiam iucundum speramus. Quinetiam praeceptoribus ipsis, duntaxat candidis ac modestis, non ingratum fore, arbitramur: cum praesertim hoc adiumento illa dictandarum interpretationum perpetua molestia leuari magnopere possit. « At interim, dicet fortasse aliquis, parum doctus apparebit ille puerorum doctor, nisi pristinum et protritum dictandi morem in suis praelectionibus retinebit ». Quasi verò praeceptoris eruditio tota pendeat ex dictandis minutis eiusmodi synonymis aut in eo solo eius omne versetur officium. Ego verò dictandi taedio ita sum fatigatus, ut in hac tota professione mea iampridem nihil minus libenter faciam. « Quid igitur, inquis, hoc sublato, Magister in schola faciet? » Satis, inquam, illi restabit operae, si modò laborem non refugerit. In primis authoris sensum viua voce familiarique quotidiano sermone explanabit; deinde vocabulorum significationes, maximè quae ad locum pertinebunt, explicabit, tertio loco de iis admonebit quae pertinent ad rationem Grammaticam, qualis est declinatio et alia partibus orationis attributa, quae accidentia vocari solent, praesertim ubi quid minus tritum et pueris nondum satis vsitatum inciderit. Haec et alia eiusmodi ad rectam discipulorum institutionem pertinentia diligens Praeceptor satis otiosè paruoque negotio docere poterit eo tempore quod foret in dictanda interpretatione consumendum. Id verò longè praecipuum fuerit ut de insignioribus dicendi generibus diligentius obseruandis commonefaciat; et, ubi per tempus licebit, ad ipsius authoris imitationem breuissima themata siue quotidiani sermonis formulas vernaculo sermone frequenter, idque ex tempore, proponat, ad comparandam Latinè loquendi scribendique facultatem. In his et similibus bonum Praeceptorem aget; suam diligentiam ac laborem palàm faciet; nec interea tamen sic imperitus videbitur ut a doctis et prudentibus viris, imò ne a pueris quidem, contemnatur. Verùm in plerisque scholis permulti sibi videntur egregiè suis satisfacisse, ubi vnam aut alteram horam in dictatis illis consumpserint cum tanto quidem clamore et vocis contentione ut Bartholomaeas dicas ex altissimo suggesto Pandectarum leges enarrantem. Quid, quod ante praelectionis tempus doctores ipsi Grammaticae binas interdum horas ponunt ut ea discipulis dictanda excogitent? Adde quod plerique eius ordinis adolescentuli et perperam et tardè et barbarè scribunt; atque ita fit ut pro synceris et integris corruptissima quaeque domum referre soleant. Maximè autem ii qui nec bene nec celeriter scribendi sunt periti, quorum maxima turba est, coguntur in singulis ferè verbis inter scribendum haesitare; et, quia dictantem nullo modo queunt assequi, aut omnino nihil scribunt aut certè fœdas in charta sua lacunas relinquunt. « At verò, inquis, pueri sic interim in scriptura exercentur ». Fateor quidem; sed hoc exercitationis tales plerunque reddit eos ut vix robusta iam aetate possint à vitiosè scribendo abstinere. Quantumvis enim lentè et paulatim dictes atque adeò syllabatim, imò etiamsi dictando saepius

iteres literas singulas, tamen vix efficies quin puer in annis illis rudibus corruptissimè scribat. Quòd si quis tamen discipulos scriptura, vt certè opus est, exercere voluerit, praeter alias rationes quas suo quisque ingenio excogitare potest, hanc egomet sum iampridem expertus vtilissimam vt pueri chartaceos codices ad hoc paratos habeant, in quibus ex libris impressis domi quotidie praelectiones accuratè describant. Ita fiet vt non solum ad rectè scribendum sese assuefaciant, sed etiam vt quae descripserint multò facilius mandare memoriae possint, praesertim si scriptionem ediscendi exercitatio statim sequatur. Quamobrem haec nostra est, haec multorum hominum eorumque prudentissimorum, sententia vt, omisso illo triuiali dictandi genere, longo quidem et molesto et laborioso paruuli ea ratione doceantur quam suprà monstrauius. Quae sententia si fortè non omnibus placebit, satis erit nobis eam ab optimis et doctissimis quibusdam approbari. Quòd si quis, glorio-lae cupidus affectator, velit suos neruos atque ingenium intendere, vt maiorem quandam ostendet eruditionem, hos nostros adhuc rudes adolescentulos, quos fideliter magis quàm ambitiosè erudiri cupimus, aliis relinquat licet et ad eos docendos qui iam ad altiora studia prouecti sunt sese conferat.

Ex celeberrima Lausannensi Academia, in magnificentissimorum ac potentissimorum Principum Bernensium ditione, M.D.LVI. VIII. Cal. Mart.

IX

PRÉFACE DES *Rudimenta Grammaticae* (1558).

Maturinus Corderius studiosis pueris adolescentibusque scholae Lausanensis S.P.D.

Superioribus annis, beneuoli adolescentes, quum essemus vobiscum non modò in totius scholae vniuersa administratione, sed etiam in docendi munere saepius occupati, primùm scripsimus vobis libellum carmine Gallico de institutione ac disciplina scholastica, qui libellus vobis omnibus vsui esse posset tum ad vos de officio commonendos, tum ad discenda prima religionis Christianae rudimenta. Deinde ex illis Ciceronis epistolis quae vulgò familiares dicuntur, quasdam iudicio nostro selegimus, quantum scilicet ad mediocre volumen satis esse videretur, easque scholastico more declaratas et in linguam nostratrem conuersas, separatim imprimendas curauimus, vt iis quinta classis et quarta in quotidianis exercitationibus vteretur. Tertio denique loco, in vsum sextae classis, nostram interpretationem in eum libellum qui Catonis nomine inscribitur, iampridem Lutetiae à nobis editam, pristinae integritati restituius penèque nouam fecimus. Fuerat enim multorum annorum progressu à plerisque typographis, siue (vt verius dicam) cacographis, adeò foedè mutilata atque deformata, vt vix opus nostrum esse iam agnosceremus. Et quum omnia illa ad vestrum maximè commodum ac vtilitatem curauissem, adhuc tamen scholae nostrae Grammatices rudimenta defuerant. Tandem igitur aliquando, Dei Opt. Max. beneficio, hanc ego nactus publici muneris vacationem, nihil prius faciendum putauì quàm vt haec ipsa rudimenta vobis potissimùm dicanda scriberem. Sed quid (dicent fortasse aliqui è supremis classibus), quid ad nos istaec puerilia pertinent? Immò verò, inquam, etiam ad vos aliqua ex parte pertinent. Alius enim fratrem subdocet, alius patruelem, aut alium quempiam ex propinquis, alius affinem, alius denique aliquem suum aut patris familiarem; sunt et quidam alienorum puerorum paedagogi. Quid igitur? non tales Grammaticis rudimentis egent? Quid quòd nonnulli inter vos ambitiosa parentum sollicitatione citius promoti ad superiores classes quàm ipsis expediebat, ferè haec ignorant Grammaticae principia? Itaque haud ferme quisquam est qui verè iactare possit haec ad se omnino nihil attinere.

Verùm esto aliqui sint; illorum tamen posteritati (vt speramus quidem et optamus) ea sunt aliquando profutura. Habetis igitur, optimi adolescentes, munuscula nostra, si minus opipara, certè ad vestras commoditates non prorsus inutilia. Quare superest vt iis et caeteris bonis quae à summo illo Patre in vos afflatim proficiscuntur ad eius honorem et gloriam rectè vtamini; et cum sincera pietate et charitate feruenti tot ac tanta peculiaria eius in vos beneficia semper agnoscatis; eaque omni gratiarum actione prosequamini. Denique hoc vnum à vobis postulo vt ad illum summum Patrem pias ex animo preces frequenter effundatis in gratiam magnificentissimorum et verè Christianorum principum nostrorum Bernensium, quorum opera (ipso tamen auctore Do. Deo) non solum vos, sed nos quoque, cum tanto cœtu Christiani populi, in hac luce et assidua praedicatione Euangelii Domini nostri Iesu Christi secura quiete beatàque tranquillitate sic fruimur vt iam aliqua ex parte in caelesti illa ciuitate habitare videamur. Quod autem ad me priuatim attinet, nunquam (satis scio; idonea verba reperiam quibus dignas agere gratias possim tam beneficiis in me principibus. Illi enim, vt scitis, anno superiore aerumnarum mearum atque aetatis miserti, hanc ipsam à publica scholae administratione vacationem (id est, meae requiem senectuti) concesserunt libentissimè, adiuncta etiam (quae est ipsorum praecipua liberalitas) honesta conditione ad reliquum vitae huius in otio literario transigendum. Quod quidem singulare Dei nostri et benignissimorum principum munus si frequenter meo nomine praedicabitis, id ego in gratiae non mediocris loco numerabo. Valetè, studiosi adolescentes, et verae pietatis studium (quemadmodum vos saepissime admonui) cum istis humanioribus literis omni aetate vestra memineritis coniungere. Iterum valetè, animae meae charissimae. Gratia et pax Domini Iesu sit cum omnibus vobis. Amen. Lausannae, ex museo nostro, M.D.LVIII, ad VIII, id Apr.

IX

PRÉFACE DES *Colloquia scholastica*

(1564)

MATURINI CORDERII IN COLLOQUIORUM SUORUM LIBROS PRAEFATIO

Annus agitur minimùm quinquagesimus ex quo, suscepta docendi pueros prouincia, in hanc cogitationem totus incubui, qua possem ratione efficere vt pueri pietatem bonosque mores cum humaniorum literarum studiis coniungerent. Quamvis enim, quum Parisiis primùm eo munere fungi coepi, (cùm in aliis gymnasiis, tum in Rhemensi, S. Barbarae, Lexouiensi, Marchiano, Nauarreo) nondum mihi verum Euangelii lumen illuxisset, sed in profundis superstitionum tenebris demersus iacerem, discipulos tamen meos bona fide semper non solum ad humanitatis studia, sed etiam ad cultum diuinum adhortabar, si tamen eo nomine appellare licet profanos illos falsae ecclesiae ritus, quos ego penè ab incunabulis hauseram et Deo acceptos esse mihi persuaseram. Me autem in illo instituto constanter perseuerasse, satis idonei sunt testes libelli aliquot à me diuersis temporibus editi, in quibus scribendis semper mihi consilium fuit ad utrunque horum simul pueros formare. Idem testari possunt et mei discipuli, è quorum ingenti numero quum supersint ad hunc vsque diem plerique celeberrimi viri, vnus tamen potissimùm in praesentia mihi occurrit ex iis quos Parisiis docui, praestantissimus ille vir Iohannes Calvinus, quem honoris causa nomino. Ex quo autem mei misertus Pater clementissimus, mentem vera sui Euangelii cognitione illustrauit, multò etiam ardentius id propositum persequutus sum.

Quod et Niuernensis schola, et aliquantò pòst etiam Burdegalensis (ad quam, Lutetia profugus propter Euangelicae doctrinae professionem, me contuleram) per triennium experta est. Sed quum et plenior Euangelii cognitio deinde accessisset, et liberior etiam, imò verò prorsus libera mihi esset eius professio, tum vero voti mei compos reddi, vehementiore desiderio quàm unquam antea concupiui. Atque id testari haec schola Geneuensis iampridem posuit, in qua ego, relicta Burdegalensi, docui : potuit et Neocomensis, cuius per annos circiter septem fui moderator : (de Neocomo autem in Helvetiorum finibus sito loquor) potuit et Lausannensis id testari, vbi gymnasiarchae partes annos totos duodecim, magnificentissimorum Dominorum Bernatum auspiciis sustinui : potuerunt (inquam) unà cum Geneuensi hae quoque scholae id testari : sed et nunc eadem, mihi testis esse potest, quum in eam me secundò Pater ille benignissimus, senectutis meae misertus (quae et annum octogesimumquintum attigit) tanquam in portum tutissimum, post infinitos labores et multa pericula, receperit. Ex quo tempore saepissime mecum cogitavi qua potissimum in re inservire illi possem, qui me per totam vitam tanta benignitate prosequutus esset meque tot laboribus et periculis liberasset. Quum autem Robertus Stephanus, amicorum meorum intimus (quo primum doctore ad Euangelii cognitionem vsus fueram) me, vt aliàs saepe ad scribendum aliquid pueris vehementer hortaretur et adminicula quaecunque necessaria essent polliceretur, atque adeò iam mihi amanuensem suis sumptibus aleret animum ad eam rem appellere cœpi. Sed (proh dolor!) Robertus ille meus haud multo post ex hac vita ad Christum, non sine maximo literarum detrimento, commigravit. Neque tamen ego incepto destiti, sed aliquot opuscula scribere sum aggressus, quibus me consulturum puerorum studiis sperabam, si quando mihi manum illis extremam imponere liceret. Verùm enim verò, ex quo tempore ad hanc docendi prouinciam (Deo ita volente) sum revocatus, sic animum abieci, vt vix sperare possem aliquid unquam edendi mihi datum iri spatium. proptereaquod (vt semper antea feceram) me ad satisfaciendum discipulis ita dedebam vt ne succisiuas quidem horas mihi liberas relinquerem. Et quamvis permulti saepè mecum agerent adeoque precibus efflagitarent vt tandem aliquid ad puerorum vtilitatem in lucem emitterem, nemo tamen persuadere poterat vt mihi exirent e manibus quae iudicio meo nondum satis probabantur. Anno tandem superiore quum docendi adiutor ex animi sententia mihi dono Dei obtigisset, venit in mentem chartulas meas, praesertim vetustiores, diligentius excutere : inter quas occurrerunt haec nostra Colloquia, quae jam fere triennium (quasi sopita) in musaeolo meo latuerant. Ea igitur, velut e somno excitata, quum in manus sumpsissem, placuit matutinis horis (id est, tempore mihi a docendi prouincia vacuo) recognoscere, aliquot etiam augere Colloquiis et quantum res ipsa patiebatur, expolire. Peracta recognitione, visum est opusculum communicare cum quibusdam viris doctissimis, qui quum meum in eo consilium probassent dignumque censuissent quod pueri cum grammaticae rudimentis haberent in manibus, ego, persuasus frequenti eorum hortatione, permisi vt liber in publicum ederetur. Sunt enim haec nostra Colloquia eiusmodi quae (nisi me fallit animus) bonae indolis pueros magnopere iuuare possint ad eas res consequendas quas ego semper in votis habui et in quibus vt pueris exercerentur, omni professionis meae tempore potissimum laboraui; hoc est (vt supra dixi) ad pietatem et bonos mores cum literarum elegantia coniungendos. Equidem fateor aliis opus esse ad eam rem adiumentis quàm haec sint puerilia Colloquia; sed tamen si pueri, diligenti magistrorum exhortatione assiduè incitati, in his lectitandis sese oblectabunt, futurum confido vt non solum purius et honestius sermones inter se conferre assuescant, sed à prauis etiam colloquiis abstinere; quibus (vt ait apostolus ex Menandro) mores boni corumpuntur. Hic enim, praeter linguae latinae simplicem puri-

tatem, multae interiectae sunt modò ad pietatem et Dei timorem admonitiones, modò praecepta salutaria de moribus, passim verò documenta siue exempla ad recte viuendum accommodata. Vt interim taceam quot modis vna et eadem opera excitari et acui possit puerorum ingenium et ad prudentiam et ad iudicium comparandum : vbi scilicet alter alterum hortatur, admonet, arguit liberèque reprehendit. Porro in his ipsis libellis sic induxi loquentes pueros, vt etiam obiter et quasi aliud agens, parentes, paedagogos, praeceptores quoque minùs diligentes de suo quenque in tractandis puerilibus ingeniis officio, compluribus in locis commonefaciam. Sed de Colloquiorum vsu atque vtilitate hactenus. Reliquum est vt illa pueri, in quorum vsum conscripta sunt, eo quo scripsimus animo amplectantur et legant iisque quamdiu opus erit fruantur. Quòd siquid fructus ex eorum lectione se percepisse intellexerint, ei gratias agant immortales qui nobis ad ea scribenda et animum et facultatem suppeditauit. Interea quoque meminerint preces ad ipsum Deum saepe et ex animo pro huius civitatis amplissimo Senatu et prudentissimis Magistratibus fundere ; sub quorum felici administratione, Deo sua gratia providente, tranquillam vitam agimus studiaque nostra in ipsius gloriam feliciter prosequimur. Datum Geneuae VIII id. Febr. anno Christianae redemptionis M. D. LXIII, aetatis autem nostrae LXXXV.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Aa (A. J. van der), 411, n. 1.
 Abraham, 413.
 Acasse Dalbiac, dit du Plessis, 269, n. 1.
 Acro, 83, n. 3.
 Adam, 122, 125, 413.
 Adert, 62 n. 1.
 Adrien VI, 367.
 Agault (François d'), 377.
 Agricola (Rodolphe), 363.
 Alard, 371.
 Alba (Martial), 187.
 Albert, 374.
 Albiac (Quintin), 189.
 Albret (Jeanne d'), 352.
 Alcais, 75, n. 1.
 Alde Manuce, 299.
 Aldes, 405.
 Aleandro (Girolamo), XII.
 Alexandre le Grand, 61, n. 1, 336.
 Allen (P. S.), 81, n. 1.
 Alletz (P. A.), 424.
 Almelveen, 33.
 Ambroise, 376.
 Ambuhl, voir Collin.
 Amerbach (Boniface), 117.
 Andrieu, 130.
 Anwil (Jakob), 117, n. 3.
 Apollonius, 149, n. 1.
 Appien, 221, n. 3.
 Arber, 421, n. 2.
 Arcadius (Auellanus), 47, n. 6, 425.
 Archevêque (Jean l'), 313, n. 2.
 Archinard (Charles), 173, n. 1, 177, n. 4.
 Aretius, 255.
 Aristide, 418.
 Aristote, XII, 28, 35, 80, 103, 106, 203, 213, 214, 223, 225, 335, 430, 487.
 Aristophane, XIII.
 Arnay (d'), 481.
 Arnoullet (Melchior), 86.
 Arnoullet (Jean), 74.
 Arnulphi (Jean d'), 174.
 Arntzenius, 89.
 Asconius, 224.
 Atticus, 285, 298.

Attinger (G.), 429, n. 1.
 Aubert (Henri), 378.
 Aubigné (Agrippa d'), 313, n. 2, 350, 431.
 Aubelin (Claude), 222.
 Audax, voir Hardy.
 Augustin (Saint), 85, 112, 269, 288.
 Aulu-Gelle, 32 n. 3, 48.
 Ausone, 48, 49, n. 2, 71.
 Auellanus, voir Arcadius.

B

Bach (J.-S.), 417.
 Bachodus, 371.
 Bade (Alde), 59, n. 2.
 Badius (Josse), 89.
 Baduel (Claude), XIII, 187, 207.
 Baehrens, 77, n. 5, 83, n. 1.
 Baillods (Claude), 142, 143, n. 3.
 Banc (Armand), 252, 253.
 Bandère, 371.
 Banquetaz (Pierre), 179.
 Barbarin, 170.
 Barbaro (Ermolao), 35.
 Barbey (F.) 174, n. 1.
 Barbey (Michel), 179, n. 1.
 Barbier (Jean), 424.
 Barbier (Jehan), 316, 325, 326.
 Barbou (J.), 406.
 Bardet (Claude), 327.
 Bardin (Jaques), 405.
 Barland (Adrien), 27, n. 1, 366.
 Barnaud (Jean), 133, n. 5, 170, n. 3, 183, n. 2, 227, n. 2, 229, n. 2, 238, n. 3, 239, n. 2, 244, n. 1, 249, 377, n. 2.
 Barré (Philippe), 329, n. 1, 476.
 Barre (Jean de la), 92, n. 3.
 Barthélemy, 413.
 Barthole, 296, 513.
 Bascarinis (N. de), 65.
 Basedow (Jean Bernard), 419.
 Basile, XII, 197.
 Baud, 371.
 Baudoin (Antoine), 11.
 Baudrier, 372, n. 2.
 Baudry (Paul), 5, n. 5.
 Baum, 241 n. 5.
 Bavoies (de), 478.

- Bazas (Arnold-Fabrice de), 103, 110.
 Beaton (Cardinal), 111.
 Beatus, 152.
 Beaucaire (Jean de), voir Puiguillon.
 Beda, voir Bédier.
 Bédier (Noël), 37, 91, 99.
 Béguelin (E.), 162, n. 2.
 Bédiot (Jacques), 92, n. 1.
 Bellay Guillaume du), 95.
 Bellay (Jean du), 92, 95.
 Bellay (Joachim du), 40.
 Bélisem de Belimakon, 138.
 Bélisem d'Utopie, 138.
 Benoist, (A), 16, n. 4, 25, n. 2.
 Becher (R.), 16, n. 4.
 Beraldus (D.), 475.
 Bérauld (François), 189, 190, 191, 221, 224, 243, 248, 254, 325.
 Bérauld (Nicolas), 221, n. 3.
 Bérault (Pierre), 421.
 Berialdus ou Perealdus, 424.
 Bergame (Philippe de), 79, n. 1.
 Berlitz, 428.
 Bernard (Jean-François), 378.
 Bernus (Auguste), 186, 234, n. 1, 302, n. 1.
 Beroaldo (Filippo), XII.
 Berquin, 13, 99, n. 2.
 Berthault, 1, n. 2, 40, n. 2, 324, n. 1, 428, n. 1.
 Berthet (Jaques), 259, n. 1.
 Bertrand (Sébastien), 345.
 Bèze (Théodore de), XII, 7, n. 2, 57, 94, 136, 171, n. 5, 184, 210, 216, 223, 229, 234, 238, 244, 250, 301 n. 1, 311, 325, 352, 361.
 Bétant (E. A.), 125, n. 2, 168, n. 1, 180, n. 1, 190, 310, n. 2, 490.
 Bétencourt (Jehan de), 238.
 Bias, 68, n. 1.
 Bibliander, voir Buchmann.
 Bigot (Guillaume), 208.
 Bindonus (Fr.), 65.
 Binet (Jehan), 102.
 Birkemann (Arnold), 66.
 Blanc (Guillaume), 109.
 Blanchemain (Prosper), 61, n. 1.
 Bobinet, 70.
 Bobussart, 390, 399.
 Boccace, 240.
 Bochut (don), 119.
 Boèce, 35, n. 2.
 Bogardum (Jacobum), 310.
 du Bois (François), 49.
 du Bois (Jacques), 137.
 du Bois (Pierre), 171, n. 2.
 du Bois (Richard), 132.
 des Bois (Jean), 403.
 Bonaspes (Nicolas), 89.
 Bonchamp (dit Euagrius), XII.
 Bonet-Maury, 202.
 Bonfons (Jean et Nicolas), 342, n. 1.
 Bonhôte, 377, n. 3.
 Bonivard (François), 328.
 Bonnefoy, 224.
 Bonnet (Jules), 10, n. 2, 94, 180, n. 2.
 Bordier (H. L.), 241, n. 4, 268, n. 2, 468.
 Borel-Favre, 135, n. 1, 145, n. 146, n. 2, 171, n. 5.
 Borgeaud (Ch.), 221, n. 3, 224, n. 5, 311, n. 2, 319, 320, 324, 325, n. 1.
 Bosius (Siméon), 76, n. 2.
 Bourbon (Antoine de), 349, 350, 355.
 Bourbon (Louis de), 350.
 Bourchenin (P. Daniel), XIV, n. 1, 408, n. 1, 431, n. 1.
 Bourdellot (Guillaume), 237, n. 2.
 Bourdon, 371.
 Bourg (Anne du), 350.
 Bourgeois, 471.
 Bourgeois (Loys), 316.
 Bourgogne de la Vère (Henri de), 335.
 Bourgogne (Maximilien de), 335.
 Bourilly, 52, n. 3, 92, n. 3, 96, n. 1.
 Bovard (Antoine), 179.
 Bovet, 316, n. 1.
 Bovet (André) XV, 4, n. 2, 46 n. 1, 58 n. 1, 329, n. 1, 397, n. 1, 476.
 Bovey (Jaques), 237.
 Boyve (Jonas), 141, n. 4.
 Breton (Richard), 343.
 Briand de Vallée, 107.
 Briçonnet, 36, 97, 98, n. 2.
 Bridel, doyen, 133.
 Brinsley (John), 421.
 Brisantel, 386.
 Brissac (Timoléon de), 112.
 Brisset (Pierre), 178, 181.
 Britannus (Robert), 102.
 Brocard (Loys), 221.
 Brogny (Jean Alarmet del), 117.
 Brosse (Mathurin de la), 171.
 Brun (Geoffroy), 179.
 Brunet, 4, n. 2.
 Brunet (Pelé), dit du Parc, 236, 328, 331.
 Brunfels (Otto), 54, n. 7, 87, 384, 385.
 Brussy (Dominique de), 238.
 Brutus (Decimus), 298, n. 2.
 Bucer, voir Butzer.
 Buchanan (Georges), 8, 33, 53, 103, 109, 111 ss.
 Buchmann (Bibliander), 117, n. 3, 145.
 Bücheler, 60 n. 3.
 Budé (Guillaume), XII, XIII, 3, 12, 15, 16, 26, 46, 48, 49, n. 3, 81, 100, 205, 289, 290, etc.
 Budin (Claude), 4, 5, 9, 49, 103, 107, 109, 154.
 Bueler, 246, n. 2.
 Buet (François), 222.
 Buisson (F.), 64, n. 1, 150, n. 2, 154 n. 1, 162, n. 2, 166.
 Bullinger, 145, 175, 184, 190, 193, n. 1, 210, 229, 239, 256.
 Buon (Gabriel), 66, 68, 86, 398, 403.
 Bürer (Albrecht), 200.
 Burkhardus, 416.

Burnet (Louis), 169, 178.
 Burnier (Charles), XV.
 Bussier (Agnès), 153, 180.
 Butzer, 92, n. 1, 95, 136, 186, n. 2,
 201, 205, 208.

C

Caffer (Barthélemy), 222.
 Cagnat et Chapot, 83, n. 3.
 Caillat, 371.
 Calderius (Reginaldus et Claudius), 72, 89.
 Calleys, voir Grivaz.
 Calesus, 241.
 Calvarinus (Prigentius), 72.
 Calviac (Claude Hours de), 343 n. 1, 344.
 Calvin (Antoine), 138.
 Calvin (Jehan), XIV, 10, 11, 13, 28, 40,
 92, n. 2, 94, 102, 105, 107, 108, 109,
 127, 128 ss., 136, 138, 142, 153, 156,
 162, ss. 175, 196, n. 1, 208, 209, 210
 212, 222 ss. 309, 312 ss., 352.
 Calvin (Richard), 10.
 Camerarius (Joachim), 45, 370, 416, 417.
 Camuset (Heretier), 235.
 Camuset (Liénard), 235.
 Candeleu (de), 109.
 Candid (Antoine), 89.
 Cantor (Moritz), 35, n. 2.
 Capella (Martianus), 71.
 Capito, 201.
 Carbonnier, 170.
 Carbonel, 122.
 Carmel (Gaspard), 124, 130.
 Cariot (J.), 268.
 Caroly (Pierre), 33, 98, 176, 177.
 Caron, 346.
 Carrard, 186.
 Carriol (Gaspard), 154.
 Cartier (Alfred), 268, n. 1.
 Casimirus, 416.
 Casinus, 65.
 Castellion (Sébastien), 156, 162 ss.,
 293, 311, 421, 422.
 Castro (Jean), 313, n. 1.
 Cathelan (Antoine), 234.
 Caton, 53, 76 ss., 106, 126, 211, 284,
 290, 295, 300, 320, 323, 375, 383,
 408, 421, n. 4, 425, 482, 514.
 Cattle (la), 99, n. 4.
 Catulle, 71, n. 5.
 Causse (Barthélemy), 235.
 Cavellat (Léon), 342, n. 2, 345.
 Cavendish (Lord), 421, n. 4.
 Cébès, 213, 484.
 Cervantès (Salazar François), 369, n. 1.
 César, 48, 212, 290, 301, 320.
 Chaland (Guillaume de), 173.
 Chambrier, 139, n. 1, 142, n. 1, 159, n. 2.
 Chambrier (Pierre), 142.
 Champion (Thomas, dit Mithou), 352, n. 1.
 Chanissien ou Chanissieu (Pierre), 153.

Chaperon, 371.
 Chaponneau, 493.
 Chappuys (Gabriel), 402 ss.
 Chardonnet (Jean de), 174.
 Charlemagne, 78.
 Charles VIII, XII.
 Charles IX, 349.
 Charles-Quint, 108.
 Charlet, 371.
 Charpentier, 225.
 Chassanion de Monistrol, 258, n. 2.
 Châteauneuf ou Castrinovanus, 371,
 373, 377 ss., 386.
 Châtelain, 171, 179, n.
 Châtillon ou Châteillon, voir Castellion.
 Chauvelot (Jean), 89.
 Chéradame, XII.
 Chevalier (Antoine), 325.
 Cheval (Jean), 74.
 Chevillot (Petrus), 86.
 Choisy (Eugène), 162, n. 2.
 Cholet, 186.
 Cholin, 98.
 Chollet (Anthoine), 174.
 Christin (Jean), 119, 120.
 Chrysostome, XII, 21.
 Chytraeus, Nathan (Kochhaff), 404, 415.
 Cicéron, XI, 28, 46, 49, n. 2, 53, 81, 106,
 119, 126, 204, 205, 211, 212, 213, 214,
 220, 224, 285 ss., 320, 325, 384 ss.,
 430, 483, 484, 487, 491, 531.
 Ciret (Jehan de), 101.
 Clarke (Dr Samuel), 422, n. 2.
 Clarke (John), 422, 423.
 Claude, 424.
 Clavel, 186, 391.
 Clément (Pierre), 144, n. 1, 170, 171,
 221, 473.
 Clénard, 212, 484.
 Clèves (Angelbert de), 222.
 Cleynaerts (Clenardus), 204.
 Clichtowe, 35.
 Cloquemin et Michel, 401.
 Coislin (abbé de), 407.
 Colassus (Jean), 107, n. 1.
 Colet (Jean), 23.
 Coligny, 221, n. 3, 350, 352.
 Colinet (maître), 311.
 Colinet, voir Colines.
 Colines (Simon de), 32, 59, n. 2, 72,
 150 n. 1, 334.
 Colladon (Daniel), 179.
 Colladon (Nicolas), 331, 479.
 Collin, 117.
 Colomban (saint), 78.
 Columelle, 48, 290.
 Compayré, 47, n. 7.
 Comte (Béat), 180, 235.
 Condé (Prince de), 349.
 Conrad, 413.
 Cop (Michel), 93, 245, 331, 479.
 Corault (Elie), 230.
 Corbeil (Louis), 231.

Corbière (de la), 371.
 Cordier (Marie), 1, n. 3.
 Cordier (Suzanne), 233, 330, 331, n. 1, 400, 478.
 Coridia, 105.
 Cornelius Nepos, 76, 422, n. 2.
 Cornier (Jean), 181, 199, 227.
 Cornu (Pierre), 92.
 Cornier ou Cornyer (Érasme), 160, 170, 182, 246, 309.
 Costa (Jehan de), 103, 110.
 Courteault (P.), 101, n. 3.
 Courtois, 316, n. 1.
 Covelle, 344, n. 1.
 Crespin, 97, 187, n. 1.
 Crespin (Jehan), 301, 312, 325, n. 1.
 Crespin (Philippe), 233, 331, n. 1, 376.
 Cristin (Jean), 153.
 Croix (Mathieu de la), 178.
 Crousaz (G. de), 179 n.
 Croseranus, 374.
 Curione (Celio), 180, 190, 231, 474.
 Curtat, 371.
 Curtat (Loys), 179.
 Cusa (Nicolas de), 35 n. 2.
 Cyllindrus, 103.

D

Dadre (Jean), 1, n. 3.
 Dagues (Pierre), 326.
 Daillens (Jacob), 178.
 Dalvy (Jean), 86.
 Damont (Charles), 167, 309.
 Danès (Pierre), XIII, 49, 94, 100.
 Danfrie (Philippe), 343.
 Dapples, 179, n. 1.
 Daremberg et Saglio, 83, n. 3.
 Darès, 76.
 Dareste, 222, n. 1, 224, n. 2.
 Dasypodius, voir Hasenfratz.
 David, 415.
 David (Matthieu), 66, 67, 72, 86, 286, 290.
 Davin, 373.
 Delalain, 424.
 Delarue (H.), 117, n. 5.
 Delaruelle, XII n. 2, 35, n. 2, 40 n. 3.
 Delaterre (Martin), 75.
 Delestang, 2 (note).
 Delétra, 371.
 Delius (Michel), 146.
 Demetrius de Phalère, 82, n. 1.
 Démosthène, XIII, 213, 321, 323, 486.
 Denys (Jérôme), 99.
 Deothée (Franç.), 168, 183, 221, 222, 309.
 De Petra, voir Cristin (Jean).
 Depierre (Guillaume), 174.
 Deschamps (Louise), 103.
 Despautère (Jean), 8, 49, 69 ss., 106, 119, 149, 203, 307.
 Despériers (Bonaventure), 107.

Desprez (Henry), 331, 371, 479.
 Dessinanges (Isaac), 186, n. 4.
 Dierauer, 139, n. 1.
 Dictys, 76.
 Didier, 371.
 Diomède, 48.
 Dionysius, voir Caton.
 Dolet (Estienne), 65, 154.
 Donat, 48, 149, n. 2.
 Dorat (Jean), 33.
 Douen (O.), 139, n. 4, 316, n. 1.
 Doumergue (Emile), 2, n. 2, 10, 11, 31, n. 1, 75, n. 2, 225, n. 1, 331, n. 2.
 Droz (Eugénie Mlle), XV, 66, n. 1, 234, n. 1.
 Dryander (Jacques), (Enzinas), 2, n. 2.
 Du Bois, 171.
 Du Bois (Jacques), 49, n. 2, 137.
 Dubois (Louis), 2 (note).
 Du Boz (Pierre), 171, n. 2.
 Du Bois (Pierre), 171, 374.
 Du Bois (Simon), 99.
 Du Bois le Cosandier, 171, n. 2.
 Duc (Pierre), 326, 329.
 Du Cange, XII.
 Duet, 371.
 Duflon, 178, n. 1.
 Dufour, 106, 371.
 Dufour (Théophile), XV, 86, n. 5, 137, n. 5, 259, n. 1, 268, n. 1, 327, n. 2.
 Dumont, 171, 189.
 Dumont (E.), 162, n. 2.
 Dumoulin (dit Molinaeus), 371.
 Dunois, 139, n. 1.
 Du Perril (Jehan), 310.
 Dupré (Denys), 66, n. 2.
 Duquesnoy, 424.
 Durant, 371.
 Durant (Jean), 86, 399 ss., 415.
 Durand (Nicolas, seigneur de Ville-gagnon), 9, n. 1.
 Duteil (Tiliacus), 393.
 Duval (Louis), 1, n. 3, 2, n.
 Duval (Robert), 65.
 Du Verdier, 288.
 Duvillard, 371.

E

Edouard VI, 112.
 Élisabeth d'Angleterre, 374, 377, 402, 420.
 Endeline (Guillaume), 2, n., 233, 329, n. 1, 331, 475, 479.
 Endeline (Samson), 233, 331, 479.
 Énée, 51.
 Ennius, 71, n. 6.
 Enoc (Louis), 182, n. 2, 246, 297, 302, 310.
 Enoc (Pierre), 313, n. 1.
 Entzisberg (Johannes) ou Endsberg, Telorus, 200.

Enzinas, voir Dryander.
 Erasme (Desiderius), XII, XIII, XIV, 4,
 15 ss., 36, 45, 48, 57, n. 2, 63, 66, 79,
 84, 94, 99, n. 2, 100, 105, 107, 108,
 116, 202, 205, 211, 226, 231, 293,
 334, 342, 346, 364, 365, 383, 384,
 411, 413, 422, n. 2, 424, 438.
 Eraste, 413.
 Erlach (Jean Rodolphe d'), 192.
 Escarbagnas (comtesse d'), 70.
 Esclassan (Pierre), 407.
 Escrivain (Pierre), 187.
 Esope, 213, 484.
 Espaulaz (Spatula), 186.
 Esseller (Loys), 143, n. 1.
 Estienne (Charles), 286.
 Estienne (Henri), 46, n. 1, 221, n. 3,
 369, 373, 382, 397, 401, 416, 420.
 Estienne (Henri II), 381.
 Estienne (Paul), 32.
 Estienne (Robert), 7, 13, 31 ss., 37, 46,
 n. 1, 49, 57, 58, n. 2, 65, 71, n. 2,
 72, 86, n. 1, 147, 150, 189, 191, 243,
 255, 286, n. 1, 305, 325, 327, 328,
 333, 369, 376, 423, 508, 509.
 Euander (Benedictus), Gutmann, 176.
 Euclide, 203, 487.
 Euripide, XIII, 111, 247, 486.
 Eusèbe, 1, n. 3, 189.
 Eutrope, 422, n. 2.
 Evremodio (Robert de), 79, n. 1.
 Exerton (Claude), 118.

F

Fabricius (Georges), 416.
 Fabri (Guillaume), 124, 137, 316.
 Fabry, dit Libertet, 167, 168, 193, n. 1.
 Faezandat (Jean), 72.
 Farel (Catherine), 154, 183, n. 7, 193, n. 1.
 Farel (Guillaume), XIV, 33, 96, 98, n. 2,
 105, 109, 115, 120, 122, 123, 127,
 129, 132, 136, 138, 142, 143, n. 3,
 145, 156, 160, 162 ss., 170 ss., 175,
 245.
 Fatton, 170.
 Fauche (Jehan), 192.
 Fauste, 119.
 Faustus, 119, n. 2.
 Favre (Charles), 187.
 Faye (Anthoine de la), 331, 479.
 Férona, 170.
 Ferret (Guillaume), 97.
 Ferrier, 371.
 Ferrier (Jean), 112.
 Festus, 48.
 Ficin (Marsile), 35.
 Fichet (Guillaume), XII.
 Finé (Oronce), 13.
 Flamen (Jean), 235.
 Flaul ou Fleau (Louis), 75.
 Flexibulus, 367.

Florentin, 197.
 Florus, 422, n. 2.
 Fluri, 199, 200, n. 1, 218, n. 1.
 Foe (de), 240.
 Foi (Pierre de la), 74.
 Foillet (Conrad et Jaques), 88, 409.
 Fontana, 371.
 Fontenay (Guy de), 60, n. 1.
 Forest (François), 403.
 Foret, 371.
 Forge (Estienne de la), 94.
 Fournier, 371.
 Franc (Guillaume), 166, 184, 221, 316,
 469, 471, 472.
 François, 157, 191, 413.
 François I^{er}, XII, 11, 16, 50, 52, 95,
 108, 205, 352, 385, n. 10, 402, n. 1.
 François II, 50, 350.
 Frelon, 65.
 Fret (abbé), 1, n. 3.
 Fricker (Jérôme), 99.
 Friess, 187, 191, 401.
 Friess (Jean), 62, 99, 123, 176, 177,
 190, 474.
 Frisius, voir Friess.
 Fromment, 96, 122, 124.
 Fuggerus, Huldreichus, 369.
 Furbiti, 123.

G

Gabrel (Pierre), 143.
 Gagnebin, 158, n. 1, 159, n. 1, 160, n. 5,
 493 ss.
 Gaguin (Robert), XII, 3.
 Galatin, 371.
 Galiffe (J. A.), 32, 118, n. 1, 313, n. 2.
 Garbin, 186.
 Garbin (Michel), 237.
 Garnier (E.), 478.
 Garnier (Jehanne), 75, n. 1.
 Gaspar, 21, 22, 31.
 Gaspard, 484.
 Gaufres, 187, n. 3, 207, n. 2, 209, n. 1.
 Gaullieur (Ernest), 4, n. 2, 28, n. 1, 101,
 n. 1, 109.
 Gaullieur (Eusèbe), 117, n. 5, 138, n. 1,
 399, n. 2.
 Gaultier, 371.
 Gazaud (Jehan), 403.
 Gelida (Jehan), 9, 33, 110, 111.
 Genet (de), 371.
 Geneste (de), 109.
 Gentil, 371.
 Gérard (Jean), 125, 137, n. 5, 268, 490.
 Gesner (Conrad), 62, n. 1, 99, 124,
 177, 288, n. 1, 401, 416, n. 4, 474.
 Geta, 204.
 Gevaert (A.), 277, n. 469.
 Gimard, 371.
 Gindron (François), 269, n. 1, 469,
 471, 472.

Gindroz, 173, n. 2.
 Girard (le Père), 429.
 Girault (Ambroise), 65.
 Glareanus (Henri), 117, 487.
 Glockner (G.), 16, n. 4.
 Godefroy, 225.
 Godet (Philippe), 117, n. 6, 225.
 Gockelen (Conrad), 204.
 Godfridus, 416.
 Coissin (Jehan), 102.
 Goldschmid (Georges), voir Fabricius.
 Goldschmid (Chrysopeus), 187, 229.
 Gondoz (Jean), 179.
 Gonin (Martin), 122.
 Gothardus, 416.
 Gotthelf (Jérémias), 227.
 Goulet, 60, n. 1.
 Gouvea (André de), XIII, 8, 33, 102, 104 ss.
 Gouvea (Antoine de), 103.
 Gouvea (Jacques de), 7, 8, 102.
 Gouvea (Jacques III), 12, n. 1.
 Govea, voir de Gouvéa.
 Goyau (Georges), 389.
 Grafenried, 187, 201, n. 1.
 Gragg (Florence), 367, n. 1.
 Grammatophorus, 104.
 Grandin (Louis), 267, 283 ss., 511.
 Crangier, 371.
 Grandjon (Robert), 343, n. 1.
 Gratien, 376, 398.
 Gregorio le Tifernate, XII.
 Grivaz (Georges, dit Calleys), 241, n. 5.
 Grivet, 371, 378, n. 1.
 Groote (Gérard), 202.
 Gross (Ad.), 192, n. 1, 477.
 Grossmann (Gaspard, Megander), 175, 176, 177, 199, 200, 201.
 Grouchy (Nicolas de), 103, 106, 107, 109, 110.
 Grouchy (Timothée de), 103.
 Grynée, 98, n. 2.
 Gryphe (Sébastien), 65.
 Gualter, 189, 193, n. 1, 244.
 Guazzo, 402, n. 1.
 Guérante (Guillaume de), 103, 110.
 Guido, 122.
 Guillaume, 237.
 Guillaume le Taciturne, 410.
 Guilloche (Jehan de), 102.
 Guise (Claude de), 146, 157.
 Guise (François de), 350.
 Gutmann (Benedictus), voir Euander.
 Guymier (Pierre), 283, n. 2.
 Guyot, 70.

H

Haag (F.), 179, n. 4, 199, n. 1, 218, n. 3.
 Hagius (Alexandre), 202.
 Haller, 232, 255.
 Haller (Berchtold), 199, 201.

Haller (Jean), 217, 218, 256.
 Harcourt (Guy d'), 9.
 Hardy, 171.
 Hardy (Guillaume), 143, n. 3.
 Hasenfratz, 117, n. 1, 186, n. 2, 246, n. 2.
 Haupt, 76, n. 2.
 Hauthal, 76, n. 2, 83, n. 1.
 Hayneccius (Martinus), 417.
 Hébart (François), 476.
 Hedio, 186, n. 2.
 Henri II, 224, 351.
 Henry IV, 431.
 Henry VIII, 296, n. 1.
 Herault (Gervais, ou Esnault), 313, 326, 331, 479.
 Herminjard (Aimé-Louis), *passim* spécialement, 34, 35, 122 ss., 130, 136, 138, 153 ss., 229.
 Hermogène, 487.
 Hermonyme de Sparte, XII.
 Hérodien, 213, 321, 484.
 Hérodote, XIII.
 Herwagen, 201.
 Hésiode, 80.
 Heyer (Henri), 119, n. 1, 133, n. 4, 145, n. 165, n. 2, 316, n. 2, 326, n. 6.
 Hiérome, 225.
 Hochberg (Jehanne de), 139.
 Hoefler, 32, n. 3.
 Hofmeister (Sébastien), 199.
 Homère, XII, 213, 321, 323, 486.
 Holbein, 57, n. 2.
 Honorat, 371.
 Hoole (Charles), 421, 423.
 Hospital (Michel de L'), 351, 361.
 Horace, 10, n., 48, 106, 213, 260, 290, 315, 320, 323.
 Horaeus ou Horreus ou Horeus, Rembertus ou Rhamberthus, 404, 410 ss., 418, 425, 429.
 Hory (Guillaume), 143.
 Hotmann (François), 186, 191, 213, n. 2, 221, 222, 243, 350.
 Houbrake (Guillaume), 231.
 Huart (Jacques), ou Rustard, 184, 221.
 Huber (Pierre), 200.
 Huby (François), 406.
 Humbert (Paul-Eugène), XV.
 Huss (Jean), 301, n. 1.

I

Idoménée, 76.
 Imbart de la Tour, 31, 35, n. 1, 36, 95, n. 1, 100, n. 1, 115, n. 1.
 Imbert-Paccolet, 127, n. 1, 177, 492, n. 4.
 Isocrate, 321.

J

Jaquerod (Loys), 179, 221.
 Jacques V, 111, 157.

Jacques VI, 113.
 Jean, 168.
 Jean III, roi de Portugal, 7, 103, 110.
 Jeanneret et Bonhôte, 160, n. 4, 377, n. 3.
 Jeanne de Hochberg, 116, 140, 146, 157.
 Jehanne, 191.
 Jérôme, 21.
 Joecker, 49, n. 2.
 Jodelle, 6.
 Josué, 392.
 Jovius (Michel), 87.
 Jude (Léon), 175.
 Jules II, 366.
 Julien, 383.
 Justin, 106, 422, n. 2.
 Juvénal, 48, 290.

K

Kammerer (Antoine), 187, 192, 476.
 Keller, 244.
 Klostermann, 410, n. 1.
 Klumpf (Jo-Thomas), 414, n. 1.
 Kniebs (Nicolas), 205.
 Knobloch, 87.
 Kot, 320, n. 1.
 Kuckelhahn, 204, n. 2, 207, n. 1.

L

Labrosse (H), 5, n. 5, 233, n. 4.
 La Croix du Maine, 1, n. 3, 5, n. 4, 49, n. 3, 342, 402, n. 1.
 La Fontaine, 240.
 Lallemand (Richard), 407.
 Lambley (Kathleen), 420, n. 3, 421, n. 3.
 Lange, 371.
 Langin, 371, 391.
 Lascaris (Janus), XII.
 Laski (Jean), a Lasco, 320, n. 1.
 Lasserre, 12.
 Launoy (Jean de), 1, n. 3, 5, n. 8, 10, n. 2, 12, n. 1, 13, 73.
 Laureati (Jean), 326.
 Laurent de Normandie, 153, 258, n. 1, 268.
 Lauret, 13, 92.
 La Vallière, 268, n. 2.
 Le Chevallier (Raoul, dit Antoine), 243.
 Le Clerq, 93.
 Le Comte (Jean), 254.
 Le Coultre (Henri), 94, n. 1, 186, n. 1, 317, n. 2.
 Lect (Barthélemy), 378.
 Le Duc (Pierre), 316.
 Lefèvre d'Étaples (Jacques), XIV, 3, 9, 31, 32, 35, 36, 108, 137.
 Lefranc (Abel), 15, n. 1, 26, n. 1.
 Le Franc (Martin), 117, 118.
 Le Gay de Boissnormand (François), 316.
 Léger, 310.
 Lemaistre (Martin), 6.

Lenormant (Geoffroy et Jean), 6.
 Le Picard (François), voir Picard.
 Le Vasseur, 11.
 Lévêque, 165.
 Levrat, 371.
 L'Hardy, 171.
 Lhéritier (Catherine), veuve de M. de la Porte, 68, n. 1.
 Lhomond, 409.
 Lhuillier (Thomas), 326, n. 5.
 Libert (Jean), 406.
 Libertet, voir Fabry.
 Liebhard (Joachim), voir Camerarius.
 Lilly (William), 421, n. 4.
 Linacer (Thomas), 8.
 Lipse (Juste), 411.
 Liset, 7, n. 2, 92, 234.
 Liseux (Isidore), 234, n. 1, 237.
 Littré, 56, n. 6.
 Locke, 422.
 Loeus (Jo), 65.
 Loggon (S.), 422.
 Logodaedalus, 104.
 Louis (Hubert), 177.
 Longchamp (Louis), 10, n. 1.
 Longueville (Estienne de), 222.
 Lorraine (Cardinal de), 350.
 Lorraine (Marie de), voir Marie.
 Louis XI, 11.
 Louis XII, 139, 366.
 Loyola (Ignace de), 9.
 Lucain, 48.
 Lucien, XIII, 484.
 Lupulus, 117.
 Luther (Martin), XIV, 26, 36, 99, n. 2, 247, 251, 276, 298 n., 336, n. 1, 364.
 Lyset (Pierre), voir Liset.

M

Macar, ou Machar, 371.
 Macard, 371, 424.
 Macrin (Salmon), 240.
 Madvig, 46, n. 4.
 Maine (Guillaume du), 49.
 Maintenant (Estienne de), 75, n. 1.
 Maire (Abraham), 331.
 Maistre (François), 479.
 Maittaire, 33.
 Malagnod, 371.
 Malassis (Clément), 407.
 Malsch (Jo. Caspar), 414, n. 1.
 Manilius, 60, n. 3.
 Mannsell, 443.
 Manuce (Alde), 299.
 Manuel, 99, 117, 243.
 Manzoni, 240.
 Marc-Aurèle, 76.
 Marchand (François), 478.
 Marchand, 191, 221.
 Marchepalu, 119.
 Marche (Guillaume de la), 9.

- Marconot, voir Marcourt.
 Marcourt (Antoine de), 97, 122, 132, 180.
 Marcuard, 187.
 Mare (de la), 121, 132.
 Marguerite d'Angoulême, 49, n. 3.
 Marguerite de Navarre, 33, 92, 94, 96, 154, 208.
 Marie-Antoinette, 346.
 Marie de Lorraine, 113, 157, 171, 172, 350.
 Marie Stuart, 113, 157, 350.
 Marie Tudor, 326, n. 1, 376.
 Mariéjol (Jean), 349, n. 1.
 Marion (Jehan), 61, n. 1.
 Marion (Pierre), 61, n. 1.
 Marck (Robert de la), 34.
 Marlorat (Augustin), 243.
 Marnef (Hiérosme de), 406.
 Marot (Clément), 98, 467.
 Marqueti, 119.
 Marsilly (Jean de), 179, n. 1.
 Martel (Jean), 119.
 Martial (Albe), 48, 49, n. 2, 83, n. 3.
 Martin, 195, 373.
 Martin (Charles), 376, n. 4.
 Martyr (Pierre), 224.
 Martoret du Rivier, 136, 138.
 Massebieau, 27, n. 1, 45, n. 1, 258, n. 2, 363, n. 1, 365.
 Mathurin (Saint), 1, n. 1.
 Mathiez, 267, n. 1.
 Matthaëus, 399.
 Matthey, 171.
 Maubué (Charles), ou Maubuel, ou Maubuet, 326.
 Maulguin (Guillaume), 75.
 Mauyer (Guillaume), 1, n. 3.
 Mauritius (Michel), 178.
 Maurry (David), 407.
 May (de), 155 n. 187, 373.
 Méautis (Georges), XV, 46, n. 1, 58, n. 1., 398, n. 2.
 Mechlin, 190.
 Médecis (Catherine de), 350, 353, 361.
 Megander, voir Grossmann.
 Meier (Jaques), 205.
 Melanchthon, XIV, 26, 95, 96, n. 1, 99, 108, 206, 208, 361, 370.
 Melchisédec, 377.
 Ménandre, 329.
 Mendelssohn, 298, n. 2.
 Mendès, 110.
 Mercator, 475.
 Mercier, 325, 371.
 Merlin (Jacques), 13.
 Merlin (Jean-Reymond), 125, 243, 253, 255.
 Merveilleux (Jean), 142.
 Meschinière (Pierre de la), 313, n. 1.
 Messiez, 119, 124.
 Meunier (L.), 86, n. 4, 88, n. 1, 409, n. 2.
 Meyer (Barbely), 143, n. 3.
 Meyer (Hans-Heinrich), 200.
 Micard (Claude), 406.
 Mimart (Jean), 175, 221.
 Minet, 310.
 Minot (Clément), 179.
 Mogyrossy, voir Arcadius.
 Molière, 79, 80.
 Moll (Robert), 283, n. 1.
 Mollier, 371.
 Momus, 104.
 Monnier (Claude), 187.
 Monastier-Schroeder (M.), 316, n. 1, 372, n. 2.
 Monnier (Philippe), 39, n. 2.
 Monnod (Adolphe), 23, n. 4.
 Monnoye (B. de la), 5.
 Montaigne (Michel de), 40, 102, 103, 112, 428.
 Montet (A. de), 133, n. 6.
 Montmollin (chancelier de), 139, 140, n. 2, 141, 157.
 Montmort (de), 10.
 Morard, 132.
 Morély, 371.
 Morin (Jean), 93.
 Morobulus, 368.
 Mosellanus, 27, n. 1.
 Mossard, 371.
 Mossard ou Moussard (Pierre), 163, 309, 310.
 Moulin (Claude du), 222.
 Moulin (Molinaeus, du), 187.
 Moynes (Jean et Pierre), 333, 341.
 Müller (Johann Rhellikan), 199, 200, 201.
 Müller (Karl), 94, n. 3.
 Muret (Marc-Antoine), 103, 110.
 Murray (comte de), 111, 113.
 Musculus, 255.
 Mutius, 416.
 Muyden (E. van), 196, n. 1.
 Myconius, 185, 187, 373, 399.

N

- Nægeli (Johannès), 117, n. 3.
 Naef (Henri), 224, n. 2, 350, n. 1, 371, n.
 Nardin, 409, n. 2.
 Naphlaeus, 104.
 Nassau (Emilie de), 317, n. 1.
 Nassau (Justin de), 410.
 Nassau (Maurice de), 411.
 Navarre (Jeanne de), 12.
 Navarre (Marguerite de), 33.
 Navihère (Pierre), 187.
 Nemorius (Jordanus), 35, n. 2.
 Nervius (Jean-Théodore), 368.
 Nevelet (Pierre), 213, n. 1.
 Neyret (Jacques), 179, n.
 Nichols, 117, n. 1.
 Nicolle (Jehan), 99.
 Niedermann, 70, n. 3.
 Niger (Theobaldus), voir Schwarz, Diébold.

Nonius (Marcellus), 46, 48.
 Notker (Balbulus), 468.
 Notz, 233, n. 4.
 Novesianus ou Novesius, 146.

O

Odoardus, 7, n. 2.
 Offredi (Marc), 313, n. 2.
 Olevianus (Olewig), 187.
 Olivet (A.), 162, n. 2.
 Olivétan, 116, 122, 136 ss., 144, n. 1,
 164, 165, 288.
 Olivier (François), 112.
 Olivier (Louis), voir Olivétan.
 Oporin, 166.
 Origène, XII.
 Orléans (François d').
 Orléans (Léonor d'), 171, 344.
 Orléans Longueville (Louis d'), 116,
 139.
 Orléans (Louis II d'), 157.
 Ovide, 48, 71, n. 2, 106, 119, 212, 240,
 290, 320, 323, 384, 388, 422, n. 2,
 483.
 Oyselet (Georges l'), 406.

P

Paccollet (Imbert), 127, n. 1, 177, 492, n. 4.
 Paganus (Theobaldus), 288.
 Pantaleon, 416.
 Parent (Jehan), 74, 90.
 Paris (Gaston), 277, n. 469.
 Paris (James), 135, n. 1, 414, n. 2.
 Paris (L.), 411, n. 1.
 Paris (Paulin), 335, n. 2.
 Pasquier (Estienne), 222.
 Pasquin (Romain), 234.
 Passevent (Parisien), 1, n. 1, 234.
 Pasteur, 371.
 Pastoret, 371, 386.
 Patry, 371.
 Paul III, 108.
 Paungartner de Paungarten (David), 22.
 Pauteren (van), voir Despautère.
 Payen (Thibaut), 65, 86, 267.
 Pelé du Parc (Brunet), 233, 330, 331.
 Pelé ou Pelay (Loys), 233, 237, 331, 479.
 Pelée (Thomasse), 233, 479.
 Pelet, Pelé, Peleux, Pellieux, 233.
 Pellican (Conrad), 124.
 Pellisson, 49.
 Pernet Desfosses, 378.
 Perreaud, 371.
 Perril (Jehan du), ou du Perrier, 316,
 326, 327.
 Perrin, 374.
 Perrin (Clément), 135.
 Perrin (François), 312.
 Perrin (Jacques), 331, 479.

Perrot (Olivier), 144, n. 1.
 Perrot (Perrin), 135.
 Perse, 48, 290.
 Pétavel, 170.
 Petit (Jean), 65.
 Petit de Beauvais (Nicolas), 7.
 Pétremand (Pierre), 141.
 Pettavel (Abraham-François), 396.
 Philelphe (François), 117.
 Philibert, 164.
 Philippe II, 368.
 Philippe le Bel, 12.
 Philippe (Martin et Pierre), 86.
 Philippin (Guillaume), 170.
 Philologus (Jonas), 27, n. 1.
 Philoponus, 368.
 Phocion, 418.
 Phocylis, 82.
 Phrygio, 380.
 Piaget (Arthur), XV, 66, n. 1, 117, n. 4,
 138, n. 6, 143, n. 3, 171, n. 2, 335, n. 2.
 Pibrac (Seigneur de), 346.
 Picard (François), 7, n. 2, 13, 91.
 Pic de la Mirandole, 35.
 Pichon (Eynard), 124, 130.
 Picot, 371.
 Pictet (Bénédict), 269.
 Pictet (Jean), 405.
 Pierrefleur, 102, 174, 230, 241, n. 5.
 Pierre (Jacques de la), 86, 302.
 Piéry (Jean), 174.
 Pindare, 486.
 Pinagier (Nicolas), 184, 221.
 Pingot (Julien), 331, 376, 383, n. 1,
 479.
 Pistorius (Josué), 187, 193, n. 1.
 Plantin, 413, n. 1.
 Plantin (Christophe), 410.
 Planude, 78.
 Platon, XII, 28, 203, 213, 214, 223,
 430, 486.
 Plats (Jean de), 107.
 Platten, 201.
 Plaute, 33, 46, 48, 80, 104, 246, 289,
 290, 294, n. 1.
 Plessis (du), 472.
 Pline l'Ancien, 48, 80, 290.
 Plutarque, 19, 177, 213, 484.
 Poesatus, 386.
 Poitevin, 392.
 Polybe, 321.
 Pompée, 300.
 Pontot (Léonard du), 75.
 Porral, 371.
 Portum (Jac. ad), 487, n. 4.
 Porta (Ambroise a), 301, 398, n. 1.
 Porte (Maurice de la), 67, n. 1, 68, 72,
 398, n. 1.
 Postel, 9.
 Poullain (Valérand), 107.
 Pourcelet (Pierre), 179.
 Pours (Jérémie de), 469.
 Pousin, 233, 328.

Poussin (Michel), 233, n. 6.
 Praroman (Jacques de), 238.
 Prelaz (Claude), 178, n. 1.
 Prévost, 371.
 Priscien, 48, 76, 149, n. 1.
 Probus, 149, n. 1, 371.
 Proclus, 487.
 Prudence, 70, 364.
 Publius (Syrus), 48, 78.
 Puech (Emile), 1, n. 3, 2, n., 60, n. 1.
 Puiguillon, 157 ss, 168, 495 ss.
 Pythagore, 82, 417.

Q

Quesnoy (Quercetanus du), 187.
 Quesnoy (Eustache de), 243.
 Quicherat (Jules), 6, 8, 11, 13, n. 3,
 54, n. 7, 60, n. 1, 101, n. 2, 105.
 Quinche, 171.
 Quintilien, XIII, 17, 18, 48, 104, 206,
 290, 304, 384, 388, 501.
 Quintin, 189, 190, 222, 232.

R

Rabelais, 16, n., 40, 56, n. 6, 107.
 Rabicus, 191.
 Rabirius (Junius), 13, n. 2, 33, 103.
 Ragueau, 133, 330, 331, n. 1, 479.
 Ramus (Pierre), 103.
 Randon (Jean), 222, 254, 326.
 Ravier, 371, 399.
 Ravisius (Textor), voir Tixier.
 Ravoire (Jean de la), 118.
 Redard, 481.
 Regimbeau, 137.
 Regnault (François), 65.
 Regnault (Jehan), 98.
 Renan, 18, n. 2.
 Renaud (Robert de), 187.
 Renaudet, 4, n., 17, n. 2, 35, n. 1, 202, n. 2.
 Renaudie (La), 350.
 Renée de France, 342.
 Renouard, 32, n. 3, 33, 58, n. 2, 64, n. 1,
 86, n. 2, 187, n. 2, 381, n. 2, 398, n. 1.
 Ressen, 204.
 Reuchlin, XII.
 Reuss, 137, n. 5.
 Reymond (Maxime), 173, n. 1, 178, n. 1,
 181, n. 2.
 Reymond (Pierre), 166, 179, 184, 221.
 Reynolds, 422.
 Rezé (Pierre), 406.
 Rhellikan, voir Müller (Johann).
 Rhenanus (Beatus), XII, 117.
 Rhodon, 285.
 Ribaldus, 104.
 Ribit (Jean), 177, 185, 189, 191, 192,
 193, n. 1, 239, 243, 254, 326.
 Richard, 413.
 Riemann, 46, n. 5, 148, n. 1, 384, n. 1,
 385, n. 10.

Rieux (Denis de), 97.
 Rilliet (Albert), 137, n. 5.
 Rihellius (Wendelinus), 298, n. 1.
 Rive (Georges), 141, 142, 159.
 Rivery (Jehan), 302, 353.
 Rivière ou Rivery, 184, 371.
 Rivière (C.), 86.
 Rivius (Jehan), 212, 476, 483, 484.
 Robert, 156.
 Robert (Charles), XV.
 Robert (Pierre), 136.
 Roch, 133, n. 7.
 Rocher (Dominique du), 109.
 Rodolphe (Gaspard), 484.
 Roger, 371, 413.
 Roget (Amédée), 118, n. 1, 129, n. 1,
 182, n. 2, 245, n. 1, 324, 389.
 Rohan (Jacqueline de), 171, 172.
 Roland, 391, 399.
 Rollin, 409.
 Romain (Marc), 174.
 Roman, 177, n. 4.
 Romberg, 414.
 Roph (Etienne), 309.
 Roset, 49, 184.
 Rosier (Simon du), 222.
 Rossé (Hans), 192, n. 1.
 Rosset, 371.
 Rothelin (marquis de), 140.
 Rott (Edouard), 139, n. 1.
 Rouilius (G.), voir Rouville.
 Roulet (Alexis), 143, n. 3.
 Roup, 163.
 Rousseau (J.-J.), 18, 419.
 Roussel (Gérard), 33, 34, 57, 91, 92,
 205.
 Rouville (Guillaume), 65.
 Roux (A.), 88, n. 1, 409, n. 2.
 Roye (Guy de), 6.
 Rübli, 187, 191, 474.
 Ruchat (Abraham), 379, n. 1.
 Ruelle (Jean), 342.
 Ruelle (Catherine), 342, n. 1.
 Ruetschi, 183, n. 2.
 Rumlang (Eberhard von), 200.
 Rutger, 204.

S

Sabiensis (Antoine), 65.
 Sacrobosco (Johannès de), 35, n. 2, 487.
 Sadolet (Jacques), 129.
 Saffenius, 66.
 Saintandré (Pierre de), 258, n. 2.
 Saint-Gelais (Mellin de), 112.
 Sainte-Beuve, 70.
 Sainte-Lucie (Pierre de), 65.
 Sainte-Marthe (Charles de), 102, n. 2, 153.
 Sainte-Marthe (Ganelier de), 153.
 Saliat (Pierre), 4, n. 2, 334.
 Salluste, 48, 290, 422, n. 2.
 Samuel, 424.

Sanderson (Robert), 421, n. 5.
 Santeur, 133.
 Sapidus, 117.
 Sapiensis (Henri), 179, n. 181.
 Sarasin (Jean-Antoine), 313, n. 2.
 Sarasin (Louise), 313, n. 2.
 Sarasin (Philibert), 313, n. 2, 317, n. 1.
 Sarrasin, 371, 387, 423.
 Sarrau (comte de), 162, n. 1.
 Saunier, voir Sonier.
 Savoie (Jacques de), 171, 172.
 Savoie (Léonor de), 172.
 Scaliger (Joseph), 76, 79, 87.
 Scarron, 371.
 Schade (Pierre), dit Mosellanus, 364.
 Schaer-Ris (A.), 218, n. 2.
 Schanz, 76, n. 2.
 Schatzmann, 187, 191.
 Schiesser (Bernard), 136.
 Schleiff (Hans), 192.
 Schlieff (Jehan), 477.
 Schmidt (Charles), 34, n. 1, 204, n. 2.
 Schneegans, 416, n. 1, 481, n. 1.
 Schnetzler, 229, n. 1, 249, 261, n. 1,
 Schore (van), 238.
 Schottenius, 364.
 Schröder (Alfred), XV, 229, n. 1, 261, n. 1.
 Schwarz (Diebold), 170.
 Scrimger, 225.
 Seguin (Bernard), 187.
 Senebier, 315, n. 1.
 Sèneque, 76, 285, 290, 388, n. 9.
 Sergius, 149, n. 1.
 Servandi, 166.
 Servet, 166.
 Servius, 48, 149, n. 1.
 Siderander (Pierre), 92, n. 1.
 Silvestre, 371.
 Sleidan, 224.
 Socrate, 24, 80.
 Sohm (Walter), 204, n. 2, 206, n. 3.
 Solin, voir Cholin.
 Solon, 80.
 Sonier, 371, 491.
 Sonier (Samuel), 105, 109, 121 ss., 138, 152.
 Sophisticus, 104.
 Sophobulus, 368.
 Sophocle, 486.
 Sordet, 371.
 Soutraït (comte de), 61, n. 1.
 Spagnuoli (Battista), 48.
 Stace, 290.
 Standonk (Jehan), 16, 17, n. 2.
 Statorius (Pierre), 320, n. 1.
 Stehlin, 187, 192, 193, n. 1.
 Steiger (Jean), 201, n. 1.
 Stephanio, 398, 413, 416.
 Stephanus (Robertus), voir Estienne,
 Robert.
 Stevenson (R. L.), 47, n. 6.
 Stirling (J.), 422.
 Stoer (Jacques), 258, n. 2.
 Straton (T. de), 397.

Stuart (Marie), 113, 157.
 Sturm (Jacques), 205.
 Sturm (Jean), 28, 79, 92, n. 1, 95,
 96, n. 1, 99, 146, 201, 202 ss., 226, 298,
 318, 320, 431.
 Suétone, 48, 224, 290, 422, n. 2.
 Suffectus (Petrus), 410, n. 3.
 Sulzer (Simon), 201 et n., 202, 209, 211,
 217, 218, 226, 320, 322.
 Symmaque, 37.
 Synthenius, voir Zinthius.

T

Tacite, 10, n. 1.
 Tagaut (Jean), 254, 325.
 Tartas (Jehan de), 101, 104, 105, 153.
 Tartesius, 104.
 Térance, 33, 48, 80, 126, 204, 208, n. 1,
 212, 213, n. 1, 246, 290, 291, 323, 325,
 364, 366, 375, 384, 387, 483, 491.
 Téron (François), 269.
 Textor, voir Tixier.
 Teyve (Jacques de), 103, 110.
 Theoctistus, 149, n. 1.
 Theognis, 82.
 Theresula, 368.
 Thévenaz, 319.
 Thou (de), 103.
 Thucydide, 240.
 Thudichum, 246, n. 1, 318, 319.
 Tissard, XII.
 Tive-Live, 48, 106, 213, 224, 290, 321.
 Tityre, 374, 386, n. 2.
 Tixier (Jehan), 13, 258, n. 2, 365.
 Tobie, 225.
 Tögel (Hermann), 16, n. 4.
 Tolpin (Jean), 112.
 Toquet, 371.
 Tory (Robert de), 40.
 Tournes (Antoine et Samuel de), 405.
 Tournes (Jean de), 302, 334.
 Tournier, 371.
 Touthville (de), 92, n. 3.
 Tremellio, 325.
 Trepeau (François), 352, n. 1.
 Trepperaux (Louis), 133, 166.
 Tridino (C. de), 65.
 Triphon, 104.
 Troillet, 186.
 Tronchin, 268, n. 1.
 Tross, 268, n. 2.

U

Ursinus (Baer), 187.

V

Vadianus, 117.
 Valentinien, 76.

Valère-Maxime, 48.
 Valier, 189, 192, 202, 232, 238, 252, 253, 254.
 Valla, Lorenzo, 39, 71, n. 5.
 Vallée (Briand de), 107.
 Vallière (La), 268, n. 2.
 Van Muyden (E.), 196, n. 1.
 Varo, 371, 374, 378.
 Varron, 48, 290, 304.
 Vassier (Toussaint), 35, n. 2.
 Vatable, XIII, 100, 325, 326. n. 1.
 Vaultier (Claude), 131.
 Vedaste (Jean), 136.
 Verat (Job), 327, 331, 479.
 Verdeil (A.), 102, n. 3.
 Verdier (Du), 86, n. 2, 342, n. 1, 344, 402, n. 1.
 Vernet, 371, n. 7.
 Versonnex (François), 118.
 Vida (Hieronymus), 48, 68.
 Vieillard (Nicolas) 102, n. 4.
 Vigner de Thiez, 152.
 Vignole, 371.
 Vignon (Eustache), 302.
 Vincent, 65, 415.
 Vindanssy (Jérôme), 131.
 Vindicianus, 76.
 Vinet (Alexandre), 178, n. 1.
 Vinet, 110.
 Viret (Pierre), 98, n. 2, 137, 138, 142, 162, 166, 168, 169, 174 ss., 189, 193, n. 1, 202, 217, 218, 222, 225, 226 ss., 327, 328.
 Virgile, 8, 20, 48, 51, 106, 119, 126, 211, 240, 290, 320, 323, 325, 364, 367, 384, 483, 491.
 Visinet (Jehan), 222.
 Vivès (Jean-Louis), 55, n. 6, 56, 68, 296, 366, 380, 411, 419, 420, 422.
 Vivien, 371.
 Volve (Jehan), 170, n. 4.
 Volmar (Melchior), 317, n. 2.
 Vormbaum, 205, n. 1, 206, n. 4, 214, n. 1.
 Voulté, 13, 28, n. 1, 429.
 Vuarrier, 233, n. 7, 328, n. 4.
 Vuavre (Pierre), 179 n.
 Vuilleumier (Henri), XV, 175, n. 1, 177, n. 4,
 179, n. 3, 181, 186, n. 4, 222, n. 1, 229, n. 1, 249, 256, 261, n. 1, 320, n. 1.
 Vuitier, 171.

Vulliemin, 379, n. 1.
 Vulteius (Joannes), voir Voulté.
 Vuy (Jules), 118, n. 1.
 Vyart (Jérôme), 326.

W

Wächter (Godefroy-Gaspard), 415.
 Wackernagel, 468.
 Waller-Zeper, 411, n. 1.
 Warnery (Henri), 248, n. 1.
 Watt, voir Vadianus.
 Wattenwyl, 187.
 Wattenwyl (Jean-Jacques de), 154, n. 5.
 Wattenwyl (Nicolas de), 154, 155, 168, 183, 227, 228.
 Wattenwyl (Pierre de), 227.
 Wavre (Georges), 135, n. 2.
 Wavre (William), 135, n. 2, 143, n. 1, 170, n. 2,
 Weckerlin, 468.
 Weingartner, 99.
 Weiss (N.), 58, n. 4, 73, n. 1, 90, 96, n. 1, 97, n. 2, 99, n. 2.
 Westhemer, 62.
 Westhemer et Brylinger, 87.
 Wildermeth, 123.
 Willymot, 420, 422.
 Wilson, 225.
 Wingle (Pierre de), 122, 137.
 Winter (Robert), 74, n. 1.
 Wölflin, voir Lupulus.
 Wurtemberg (Louis Frédéric de), 409.
 Wyndet (Jobin), 421.

X

Xénophon, 213, 224, 321, 484.

Z

Zahn, 468.
 Zainer (Johannes), 78.
 Zébédée (André), 102, 107, 130, 166, 217, 230, 231, 232, 251.
 Zezner (Lazare), 409.
 Zinthius (Synthenius), 202.
 Zöcher, 404, n. 1.
 Zwingli, XIV, 96, 117, 199, 230, 250, 251, 298, n.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	VII
INTRODUCTION.....	XI

CHAPITRE PREMIER

Les débuts de Cordier

Origine de Maturin Cordier. — L'Université de Paris à la fin du x^ve siècle. — Claude Budin. — Les Collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre. — L'avènement de la Renaissance. — La Barbaromachie. — Jacques de Gouvea. — Georges Buchanan. — Rencontre avec Calvin. — Jacques Merlin, Oronce Finé, François Picard. — Réputation de Cordier... 1

CHAPITRE II

Érasme et Robert Estienne

I. Érasme est un cosmopolite. — Son influence sur Cordier. — Son aversion pour les punitions corporelles. — Son opinion sur l'éducation publique et l'éducation privée. — Son guide est Quintilien, en remplaçant la morale philosophique par le christianisme. — L'étude n'est pas la connaissance des langues, mais la connaissance de Christ. — L'éducation religieuse. — *La Pietas puerilis*. — Les prières des enfants. — Le but de l'éducation. — Intellectualisme d'Érasme. — Programme d'études. — Importance de la grammaire et de la rhétorique. — Gradation dans les exercices. — Ce furent les protestants qui appliquèrent les premiers les idées d'Érasme. — Guillaume Budé. — II. La préface et la postface du *De corrupti sermonis emendatione*. — III. La doctrine religieuse de Cordier est celle de l'évangélisme. — Robert Estienne. — IV. Gérard Roussel. — V. Lefèvre d'Étaples..... 15

CHAPITRE III

Le " *De corrupti sermonis emendatione* " et le " *De Syllabarum quantitate* "

I. De la différence entre l'ouvrage de Cordier et les *Elegantiae* de Valla. — Cordier n'admettait pas d'autre langue parlée que le latin classique. — Le latin parlé par les écoliers. — Divisions du livre de Cordier. — Contresens. — Néologismes. — Autorité de Cordier. — Savants contemporains cités par lui. — II. Valeur morale et religieuse de *De corrupti*. — Allusions historiques. — Vie scolaire. — Leçons. — Discussions. — Ordre journalier. — Punitions. — Repas. — Jeux. — Représentations théâtrales. — Plumes. — Écolages. —

III. Histoire du *De corrupti*. Les éditions de 1530, 1531 et 1533. — Le *Carmen paraeneticum*. — Le *Commentarius*. — La traduction de Friess. — Les contrefaçons. — Les additions de Robert Duval. — IV. Les éditions spéciales des Proverbes et des Jeux. — V. Le *De Syllabarum quantitate*. 39

CHAPITRE IV

Nevers et les Distiques de Caton

I. Départ de Paris pour Nevers. — Éloge de Cordier par Jean Launoy. — Histoire du Collège de Nevers. — Jehan Parent. — Séjour de Cordier à Nevers. — II. Les *Disticha de moribus nomine Catonis inscripta*. — Leur origine, leur morale, leur rôle dans l'éducation, leur histoire. — L'édition d'Érasme. — L'édition de Cordier. — III. Histoire de ce commentaire. — IV. Décadence du Collège de Nevers. 73

CHAPITRE V

Retour à Paris. — Le Collège de Guyenne

I. Les prédications de Gérard Roussel. — La représentation du Collège de Navarre — Condamnation du *Miroir de l'âme pécheresse*. — Le discours de Nicolas Cop. — Jehan Calvin. — La politique de François 1^{er}. — L'affaire des placards. — II. Le Collège de Guyenne. — Tartas. — Jacques de Gouvea. — Zébédée. — Britannus. — Jacques de Teyve. — Grouchy. — Guérante. — III. Le *Dialogus longe facitissimus de temporum ac scientiarum mutatione*. — IV. Le séjour de Cordier à Bordeaux. — L'esprit du Collège de Guyenne. — V. La réconciliation de François 1^{er} et de Charles-Quint. — Le départ de Cordier pour Genève. — Ses collaborateurs. — Budin. — Jehan Gelida. — Départ d'André de Gouvea. — Rivalité de Gelida et d'Antoine de Gouvea. — Georges Buchanan. 91

CHAPITRE VI

Premier séjour à Genève. Origine de l'instruction publique dans cette ville

I. La politique bernoise. — La culture intellectuelle en Suisse. — Les écoles à Genève avant la Réformation. — Intervention de Farel. — Le vote du 21 mai 1536. — Antoine Sonier. — II. Arrivée de Maturin Cordier à Genève. — L'*Ordre et Manière d'enseigner en la Ville de Genève*. — III. L'exil de Calvin et de Farel. — Attaques contre Sonier et ses collaborateurs. — Leur exil. — Fin de la vie de Sonier. 115

CHAPITRE VII

Cordier régent à Neuchâtel

I. Origines de l'école de Neuchâtel. — Olivétan et la traduction de la Bible. — II. La politique de Berne à l'égard de Neuchâtel. — Jehanne de Hochberg. La maison des classes. — Le traitement du maître d'école. — L'immixtion de la Classe dans l'instruction publique. — Les pensionnaires des Quatre

ministraux. — III. L'école de Neuchâtel. — Les *Exempla*. — Le *libellus de pueris exercendis*. — IV. Histoire du Collège de Rive pendant l'exil de Calvin. — V. Estime dont jouissait Cordier auprès des autorités et des pasteurs. — Sa correspondance avec Calvin. — Sa reconnaissance envers les Neuchâtelois 135

CHAPITRE VIII

Le départ de Neuchâtel.

Histoire du Collège de Rive de 1541 à 1545

- I. L'ambassade du seigneur de Puignillon. — Intervention de la Classe. — Fermeture de l'école. — Intervention de Berne. — II. Histoire du Collège de Rive de 1541 à 1545. — Sébastien Castellion. — Charles Damont. — Cordier se décide à aller à Lausanne. — III. Histoire du Collège de Neuchâtel depuis 1545..... 157

CHAPITRE IX

Origine et premiers succès de l'Académie de Lausanne

- I. Les écoles du Pays de Vaud avant la Réformation. — Fondation de l'Académie de Lausanne. — Nomination du principal et des professeurs. — Jean Friess, Euander, Caroly, Viret, Imbert Paccolet, Conrad Gesner. — II. Les Enfants de Messieurs. — Bêat Comte, Celio Curione. — III. Jehan Cornier. — Nomination de Cordier et de Deothée. — Succès de l'Académie de Lausanne. — Elèves vaudois, français, allemands, suisses allemands. — IV. Pensions. — Variétés diverses dans les pensions. — Prix de pension. — Les pensionnaires de Cordier. — Tableau d'une pension d'après les *Colloques*. — Le sous-maître. — L'ordre journalier..... 173

CHAPITRE X

L'enseignement à Lausanne au temps de Cordier

- I. L'enseignement à Berne depuis la Réformation. — La *Ratio Studii litterarii Bernensis*. — Simon Sulzer. — II. Les Frères de la Vie commune. — III. Jean Sturm et le gymnase de Strasbourg. — Le *De litterarum ludis recte aperiendis*. — IV. Le Collège des Arts de Nîmes. — Claude Baduel. — V. Les *Leges scholae lausannensis*. — IV. Chute de Sulzer. — Johannes Haller. — L'organisation des études à Berne. — VII. La vie scolaire à Lausanne d'après les *Colloques*. — VIII. Les collaborateurs de Cordier. — François Hotman. — IX. Appréciation générale de l'organisation des études à Lausanne..... 199

CHAPITRE XI

Heur et malheur d'un maître d'école

- I. L'affaire de Pierre de Wattenwyl. — L'affaire Goldschmidt. — Les ennemis de Cordier. — II. André Zébédée. — Il blâme les châtimens corporels. — Son conflit avec Viret. — L'affaire de Louis Corbeil. — Zébédée quitte Lausanne. — III. La famille de Cordier. — Cathelan et le *Passevent Parisien*. — La plupart des allégations de Cathelan sont mensongères. — IV. La peste de Lausanne. — Dispersion de l'école. — Maladie de Th. de Bèze.

— La *Querela peste laborantis*. — La *Plainte de l'homme chrestien pressé de vehemente maladie*. — Le 18^e Cantique de Cordier. — V. Les amis de Cordier. — *Abraham sacrifiant*. — Les représentations théâtrales à Genève. — Allusions contenues dans *Abraham*. — VI. Démission de Cordier. — La préface des *Rudimenta*. — VII. Le conflit entre Calvin et le gouvernement bernois. — Les rapports entre l'Église et l'État. — La crise de 1558 et 1559. — Les consistoires. — Démission des pasteurs et professeurs français. — Départ de Cordier..... 227

CHAPITRE XII

Les Épistres chrestiennes et les Cantiques spirituels

- I. Les ouvrages de Cordier à Lausanne. — Les *Epistres chrestiennes*. — Elles ont dû être écrites entre 1545 et 1556. — Nous n'en avons pas le texte primitif. — Analyse des *Epistres*. — II. Les *Cantiques spirituels*. — Ils sont de 1557. — Ils doivent être considérés comme un appendice des *Epistres chrestiennes*. — Ce sont les seuls cantiques inspirés par la Réforme française. — Ils étaient destinés à être chantés au culte. Plusieurs ont un caractère plus didactique que lyrique. — Cantique adressé aux étudiants français. — Cordier attaque souvent le catholicisme. — Cantiques composés à l'occasion de circonstances spéciales. — Cantiques où Cordier exprime des sentiments personnels et surtout la repentance que lui inspirent ses péchés. — Le cantique seizième. — Forme de ces cantiques..... 257

CHAPITRE XIII

Les publications de Grandin

- I. *M. T. C. Aliquot epistolae*. — Louis Grandin. — II. *M. Tul. Ciceronis Epistolarum familiarium liber II*. — III. Troisième publication sur le même sujet. — IV. *Sententiae Latinogallicae ex diuinis litteris selectae*. — V. *Formulae, siue sententiae latinogallicae*..... 283

CHAPITRE XIV

Les « Principia » et les « Rudimenta »

- I. Les motifs qui ont engagé Cordier à publier les *Principia latine loquendi scribendique*. — Les *Dialogi sacri* de Castellion. — II. Les *Principia* sont destinés à mettre sous les yeux des enfants des modèles de latinité. — Pièces liminaires. — Transcription de 48 articles tirés de J.-L. Vivès. — Choix de lettres de Cicéron avec commentaire purement grammatical. — Éditions des *Principia*. — III. *Rudimenta Grammaticae*. — *Appendix*..... 293

CHAPITRE XV

Les derniers temps du Collège de Rive et la fondation de l'Académie de Genève. Les dernières années de Cordier

- I. Érasme Cornier. — Loys Enoc. — Sa vie. — Ses grammaires. — François Le Gay de Boisnormand. — Loys Pourgeois. — Jehan Barbier. — Jehan Du Perril. — II. L'insalubrité du Collège de Rive. — Acquisition des Hutins Bolomier. — Intérêt de Calvin pour les questions scolaires. — Dès son arrivée à Genève il avait le désir de fonder un grand établissement d'instruction. — Son pre-

mier but est de pourvoir au bien de l'Église. — L'*Ordre du Collège de Genève* et les *Leges Scholae Lausannensis* offrent une analogie frappante. — L'auteur de l'*Ordre du Collège de Genève* est Calvin. — IV. Personnel primitif de l'Académie de Genève. — V. Dernières années de la vie de Cordier. — Sa mort. 309

CHAPITRE XVI

Le Miroir de la Jeunesse et les Civilités attribuées à Cordier

- I. *Le Miroir de la Jeunesse*. — Traductions de la Civilité d'Érasme. — Les *Instructions très utiles qu'on doit diligemment noter*. — *La Doctrine que Aristote envoya au Roy Alexandre*. — Analyse du *Miroir de la Jeunesse*. — Seconde édition avec la préface originale. — II. *La Civile Honnesteté* de Calviac. — *La Civile honnesteté* dressée par un missionnaire. — *La Civilité puérile*. 333

CHAPITRE XVII

Les Remonstrances

Situation du protestantisme en 1560. Les États de Pontoise et le Colloque de Poissy. — Les *Remonstrances* de Maturin Cordier. — Ses espérances. — Ses invectives contre le pape. 349

CHAPITRE XVIII

Les Colloques

- I. Le genre des Colloques scolaires avant Cordier. — Le *Manuale scholarium*. — *La Paedologia Petri Mosellani*. — Les *Colloquia* d'Hermann Schotten. — Les *Colloquia familiaria* d'Érasme. — Les *Dialogi* de Ravisius Textor. — Les *Dialogi* d'Adrien Barland. — *La Linguae latinae exercitatio* de Louis Vivès. — II. La première édition des *Colloquia scolastica* de Maturin Cordier. — Sa préface et celle d'Henri Estienne. — *Admonitiones*. — Les noms genevois des Colloques. — Les dialogues grecs d'Henri Estienne. — III. Analyse des quatre livres. — IV. La scène des Colloques doit être placée tantôt à Genève, tantôt à Lausanne, tantôt à Neuchâtel. — V. Allusions historiques. — Le voyage d'Henri Estienne en Italie. 363

CHAPITRE XIX

Les Colloques (suite)

- I. Usage des proverbes et des textes sacrés et profanes. — II. La latinité de Cordier. — III. Les mœurs scolaires en Suisse. — IV. Valeur morale et religieuse des *Colloques*. 383

CHAPITRE XX

Histoire des Colloques

- I. Éditions de Straton et de Buon. — II. Éditions de Jehan Durant. Édition de Rostock. — Série lyonnaise. — Série genevoise. — Édition de Jehan Gzaud. — Bardin. — De Tournes. — Jean Pictet. — III. Éditions françaises. — Marnef, Micard, Huby, Malassis, Maury, Lallemand, Esclassan. — Éditions

hollandaises avec traductions françaises. — Éditions de Montbéliard. — IV. Éditions hollandaises et allemandes. — Rhambertus Horaeus. — Sa préface. — Nouvelle disposition des Colloques. — Série bernoise. — Éditions zurichoises. — V. *Series nativua authoris*. — VI. Série bâloise. — VII. Édition de Basedow. — VIII. Centuries hollandaises et anglaises. — Cordier employé pour l'enseignement du français. — Éditions de Willymot, de Brinsley et de Clarke. — IX. Choix publiés à Paris et à Genève. — Édition d'*Arcadius Auelanus*..... 397

CONCLUSION.....	427
APPENDICE.....	433
INDEX.....	519

103243

[illegible]

Library Bureau Cat. No. 1137

103246

Le Coultre, J.

Maturin Cordier.

[illegible]

